



2008



Bulletin

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[janvier-août] 2008

Bulletin d'information et de documentation

GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



IMPRESSUM

PHOTOS

AP Photo/Bernard Papon
Belga Photo Sébastien Pirlet
Communauté européenne
Chris Greenberg © 2008 White House
Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration
Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur
Ministère des Finances
Neumayr/MMV
Thierry Monasse
Thierry Roge/Reuters
Service information et presse
SIP/Charles Caratini
SIP/Luc Deflorenne
University of Pittsburgh
Marita Wenne / Royal News – Stockholm

LAYOUT

M&V Concept

TEXTES ET COORDINATION

Service information et presse du gouvernement luxembourgeois,
Département édition

IMPRESSION

Imprimerie *jm*watgen

PUBLICATION

Service information et presse
33, bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg
www.gouvernement.lu

ISBN 978-2-87999-180-1

À la une

Visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Suède 15-17 avril 2008	16
Visite de travail du Premier ministre Jean-Claude Juncker au Cap-Vert 13-15 janvier 2008	22
Visite de travail du Premier ministre Jean-Claude Juncker au Sénégal 16-18 janvier 2008	28
Visite officielle au Luxembourg du Premier ministre de la République française, François Fillon 25 janvier 2008	34
Le Premier ministre Jean-Claude Juncker en visite officielle au Japon 7-10 février 2008	36
Le Premier ministre Jean-Claude Juncker au Vatican et à Rome 7 mars 2008	40
Visite de travail de Jean Asselborn en Israël, dans les territoires palestiniens et en Égypte 24-27 mars 2008	44
Le Premier ministre Jean-Claude Juncker en déplacement à Washington et à Pittsburgh 9-12 avril 2008	50
Jean Asselborn à la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement à Accra 20-22 avril 2008	54
Jean-Claude Juncker en visite de travail à Moscou 24 avril 2008	56
Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, en Asie du Sud-Est 28 mai-2 juin 2008	58
Visite officielle de Jean-Claude Juncker au Kazakhstan 26-27 juin 2008	64

Visites et entrevues au Luxembourg

Visite de travail du Vice-Premier ministre de la République populaire de Chine, Zeng Peiyan 21-23 janvier 2008	73
Visite de travail au Luxembourg de Miguel Angel Moratinos, ministre des Affaires étrangères d'Espagne 24 janvier 2008	74
Visite au Luxembourg du secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer 31 janvier 2008	76
Visite de travail au Luxembourg du ministre des Affaires étrangères de l'ARYM, Antonio Milososki 14 février 2008	76
Visite de travail au Luxembourg de Milan Rocen, ministre des Affaires étrangères du Monténégro 19 février 2008	78
Visite de travail au Luxembourg du Premier ministre de la République slovaque, Robert Fico 28 février 2008	79
Entrevue de Jean Asselborn avec le ministre des Prisonniers palestinien, Ashraf Al Ajrami 29 février 2008	80
Visite de travail au Luxembourg d'Yves Leterme, Premier ministre du Royaume de Belgique 8 avril 2008	81
Visite de travail au Luxembourg du ministre-président du land de Basse-Autriche, Erwin Pröll 17 avril 2008	82
Visite de travail de la ministre des Affaires étrangères de la République de Hongrie, Kinga Göncz 18 avril 2008	83
Visite de travail au Luxembourg du secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Belgique, Olivier Chastel 24 avril 2008	83
Entrevue de Jean Asselborn avec le ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, Sergueï Lavrov 29 avril 2008	84

Visite de travail au Luxembourg de Hans-Rudolf Merz, ministre suisse des Finances 23 mai 2008	85
Visite de travail d'Urmis Paet, ministre des Affaires étrangères de la République d'Estonie 27 mai 2008	86
Visite de travail au Luxembourg du ministre portugais des Affaires étrangères, Luís Amado 17 juin 2008	87
Autres visites au Luxembourg Janvier-août 2008	89

Visites et entrevues à l'étranger

Visite de travail des ministres Marie-Josée Jacobs et Jean-Louis Schiltz au Liechtenstein 12 février 2008	93
Visite de travail de Jean Asselborn à Malte 13 février 2008	93
Luxembourg for Business: mission économique en Arabie Saoudite et à Dubaï 17-20 février 2008	94
Luc Frieden en mission de promotion du secteur financier luxembourgeois en Chine 3-6 mars 2008	96
Jeannot Krecké mène une visite d'étude du Comité de développement économique en Chine 29 mars-4 avril 2008	97
Jean Asselborn en visite de travail en République togolaise 23-24 avril 2008	98
Visite du ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz, au Kosovo 28-29 avril 2008	99
Le ministre Jean-Louis Schiltz à Paris et à Madrid: défense, paquet «télécom» et Banque asiatique pour le développement 5-7 mai 2008	100
Visite du ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, à Paris: entrevue avec Bernard Kouchner 13 mai 2008	101

Nicolas Schmit en visite de travail à Lisbonne 20 mai 2008	102
François Biltgen en visite de travail à Vienne 26-27 mai 2008	103
Le ministre Jeannot Krecké à Oslo: affaires maritimes, énergie et sport 26-28 mai 2008	104
Rencontre entre Octavie Modert et la ministre française de la Culture et de la Communication, Christine Albanel 27 mai 2008	105
Nicolas Schmit en visite de travail à Zagreb 28 mai 2008	106
Jean-Louis Schiltz à Paris: rencontre avec les secrétaires d'État Luc Chatel et Rama Yade 2 juin 2008	106
Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, en Russie 6-10 juin 2008	107
Jean-Claude Juncker et Luc Frieden en Pologne 10 juin 2008	108
Octavie Modert au lancement officiel de la Semaine culturelle luxembourgeoise à Praia 16-21 juin 2008	109
Visite de travail de François Biltgen à Paris 17-18 juin 2008	110
Visite de travail en Suisse: Jean-Louis Schiltz participe au Global Humanitarian Forum et rencontre le ministre de la Défense, Samuel Schmid 23-26 juin 2008	112
Nicolas Schmit en visite de travail à Paris 25-26 juin 2008	112
Jean Asselborn en Turquie pour une visite de travail 30 juin-1 ^{er} juillet 2008	113
Autres visites au Luxembourg Janvier-août 2008	115

Regard sur les activités gouvernementales

Premier ministre

Remise du Deutscher Staatsbürgerpreis à Jean-Claude Juncker à Berlin 19 février 2008	119
Jean-Claude Juncker à la Banque nationale de Belgique: la coordination des politiques économiques relève avant tout de la compétence des gouvernements 12 mars 2008	120
Jean-Claude Juncker invité de l'Institut d'études européennes de l'Université libre de Bruxelles: l'Europe recule à chaque fois qu'elle n'avance pas 18 juin 2008	121
Le Herbert-Batliner-Europapreis für Verdienste um den Kleinstaat décerné à Jean-Claude Juncker 28 juillet 2008	123

Affaires européennes

Jean-Claude Juncker devant des lycéens de la Grande Région: la monnaie unique est «la façon de faire la paix par d'autres moyens» 7 janvier 2008	123
Jean Asselborn à un colloque sur le «statut avancé» demandé par le Maroc dans ses relations avec l'UE 21 janvier 2008	124
Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles 21 janvier 2008	125
Fernand Boden au Conseil «Agriculture et pêche» de l'UE à Bruxelles 21 janvier 2008	127
Le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, commente le nouveau paquet sur le climat présenté par la Commission européenne 24 janvier 2008	128

Luc Frieden et Nicolas Schmit au Conseil informel des ministres de la Justice et de la Sécurité intérieure en Slovénie 25-26 janvier 2008	129
Jean Asselborn et Nicolas Schmit participent au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» 28 janvier 2008	130
Fernand Boden et Octavie Modert participent à un échange de vues sur les thèmes centraux du «bilan de santé» de la PAC de l'UE 28 janvier 2008	131
François Biltgen au Conseil informel des ministres de l'Emploi et des Affaires sociales en Slovénie: «La flexicurité est une approche plutôt qu'un modèle» 31 janvier-2 février 2008	132
Jean-Claude Juncker, président de l'Eurogroupe, à la réunion des ministres des Finances du G7 à Tokyo 9 février 2008	133
Visite de travail du ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, à Munich 11 février 2008	134
Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles 11-12 février 2008	135
Jean Asselborn à la réunion ministérielle UE-Ligue arabe à La Valette 11-12 février 2008	136
Mady Delvaux-Stehres au Conseil «Éducation, jeunesse et culture» de l'UE à Bruxelles 14 février 2008	137
Fernand Boden au Conseil des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles 18 février 2008	137
Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles 18 février 2008	138
Le marché intérieur au cœur des débats des ministres en charge de l'Économie réunis à Bruxelles au Conseil «Compétitivité» 25 février 2008	139

Le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, au Conseil «Énergie» à Bruxelles 28 février 2008	140	François Biltgen au Conseil «Compétitivité» informel: parfaire l'Espace européen de la recherche pour davantage de croissance et d'emplois 15 avril 2008	154
François Biltgen au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» à Bruxelles 29 février 2008	140	Jeannot Krecké assiste au Conseil «Compétitivité» informel à Brdo: la politique en faveur des PME des entreprises innovantes et du développement durable au cœur des débats 16 avril 2008	154
Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» 3 mars 2008	143	Présentation du Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers et du Fonds européen pour les réfugiés 23 avril 2008	155
Lucien Lux au Conseil «Environnement» de l'Union européenne 3 mars 2008	144	Le projet EuroCap-Rail confirmé au Conseil informel des ministres des Transports à Brdo, Slovénie 6 mai 2008	156
Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles 10 mars 2008	145	Nicolas Schmit participe à la 118 ^e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe 7 mai 2008	157
Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil européen à Bruxelles 13-14 mars 2008	145	Jean-Claude Juncker au Brussels Economic Forum 2008: «Ce qui nous fait défaut, c'est une ambition à la hauteur de nos instruments» 15 mai 2008	158
Fernand Boden au Conseil «Agriculture et pêche» de l'UE à Bruxelles 17 mars 2008	147	Jean Asselborn au sommet UE-Amérique latine et Caraïbes à Lima 15-17 mai 2008	159
Jeannot Krecké à la réunion informelle des ministres des Sports de l'UE à Brdo 17-18 mars 2008	148	Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles 19 mai 2008	161
Jean Asselborn à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne à Brdo 28-29 mars 2008	148	Processus de Bologne: y aura-t-il un après-2010? 19-20 mai 2008	162
Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et de l'Ecofin informel en Slovénie 4-5 avril 2008	149	Octavie Modert au Conseil «Éducation, jeunesse, culture» à Bruxelles 21 mai 2008	163
Octavie Modert à la réunion des ministres de l'Enseignement supérieur à Chypre 7 avril 2008	151	Octavie Modert à la réunion informelle des ministres de l'UE de l'Agriculture et de la Pêche 25-27 mai 2008	163
Jean-Claude Juncker à la réunion des ministres des Finances du G7 à Washington 11 avril 2008	151	Jean Asselborn, Jean-Louis Schiltz et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» 26-27 mai 2008	164
Jean-Claude Juncker participe à une conférence sur l'euro organisée par le Comité économique et social européen: «L'euro est un succès» 15 avril 2008	153	Le Luxembourg ratifie le traité de Lisbonne 29 mai 2008	166

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» 2-3 juin 2008	166	Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles 15 juillet 2008	181
Signature du partenariat pour la mobilité entre l'Union européenne et le Cap-Vert 5 juin 2008	168	François Biltgen à la réunion informelle des ministres en charge de la Recherche: améliorer les perspectives de carrière des jeunes chercheurs 17 juillet 2008	183
Jean-Louis Schiltz analyse le paquet «télécom» de la Commission européenne 5 juin 2008	169	François Biltgen à la réunion informelle des ministres en charge de l'Espace au Centre spatial guyanais à Kourou: la politique spatiale européenne en point de mire 20-22 juillet 2008	183
Lucien Lux présente les résultats des délibérations du Conseil «Environnement» de l'Union européenne 5 juin 2008	170	Réunion informelle des ministres de la Culture et de l'Audiovisuel de l'Union européenne à Versailles 21-22 juillet 2008	184
Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures»: «Le "non" lors du référendum en Irlande n'est pas seulement un problème irlandais, mais un problème européen» 16 juin 2008	172	Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» 22 juillet 2008	185
Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil européen à Bruxelles 19-20 juin 2008	173	Jean-Louis Schiltz commente les enjeux de la Présidence française dans le domaine de la coopération au développement 12 août 2008	186
Réactions luxembourgeoises relatives au référendum irlandais sur le traité de Lisbonne	175	Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales» extraordinaire consacré à la situation en Géorgie 13 août 2008	187
Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche» à Luxembourg 23-24 juin 2008	176	Jean Asselborn à la réunion de l'OTAN consacrée à la situation en Géorgie 19 août 2008	187
Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» 7-8 juillet 2008	177		
Jean-Claude Juncker au Parlement européen: intervention au sujet du rapport sur les activités de la BCE en 2007 9 juillet 2008	178	Affaires étrangères et relations internationales	
François Biltgen soulève la question de la jurispru- dence «Détachement» à la réunion informelle des ministres chargés du Travail et des Affaires sociales à Chantilly 10-11 juillet 2008	179	Jean Asselborn au premier forum de l'Alliance des civilisations à Madrid: promouvoir l'entente entre les cultures dans le domaine des médias et de la jeunesse 15 janvier 2008	188
Jean-Claude Juncker et Nicolas Schmit au sommet de Paris pour la Méditerranée 13 juillet 2008	180	Le Luxembourg reconnaît formellement le Kosovo 21 février 2008	189
		Jean Asselborn à la 7 ^e session du Conseil des droits de l'Homme à Genève 3 mars 2008	189

Participation de Jean Asselborn à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN 6 mars 2008	190
Réunion conjointe des gouvernements luxembourgeois et sarrois à Sarrebruck 18 mars 2008	191
Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Jean-Louis Schiltz au sommet de l'OTAN à Bucarest 2-4 avril 2008	192
Le ministre Jeannot Krecké à la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres 4 juin 2008	193
La position du gouvernement sur la Convention internationale contre les armes à sous-munitions 9 juin 2008	194
François Biltgen à la 97 ^e Conférence internationale du travail à Genève 10-13 juin 2008	195
Jean Asselborn participe à Paris à la Conférence internationale de soutien à l'Afghanistan 12 juin 2008	198
Signature du nouveau traité Benelux à La Haye 17 juin 2008	199
Jean Asselborn participe à Berlin à la conférence de soutien à la Palestine 24 juin 2008	200
Jean Asselborn prononce le discours d'ouverture de la Bucerius Summer School à Hambourg 25 août 2008	201
Réactions de Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn face à la reconnaissance de l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud par la Russie 26 août 2008	201

Agriculture

Présentation de la nouvelle législation relative aux chiens 21 mai 2008	202
--	-----

Aménagement du territoire

Signature de la convention relative à la création d'une Cellule nationale d'information pour la politique urbaine 23 avril 2008	203
Développement territorial: premier rapport de suivi à la lumière des objectifs de l'IVL 29 mai 2008	204

Bâtiments publics

Présentation du nouveau site pour le foyer d'accueil d'urgence pour toxicomanes 15 février 2008	207
--	-----

Coopération au développement/ Action humanitaire

Présentation et signature de la déclaration IDAY 18 mars 2008	208
La contribution du Luxembourg à la crise alimentaire dans les pays en développement 15 avril 2008	209
Myanmar: la coopération luxembourgeoise porte son soutien en faveur des régions sinistrées à 300 000 euros 9 mai 2008	210
Jean-Louis Schiltz participe à la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale à Rome 4-5 juin 2008	210
4 ^e commission de partenariat entre le Luxembourg et le Mali 23 juillet 2008	211
Présentation du rapport annuel 2007 de la coopération au développement luxembourgeoise 28 juillet 2008	212

Culture

Bilan de Luxembourg et Grande Région,
capitale européenne de la culture 2007
15 juin 2008 213

Succès remarquable pour la participation officielle
du Luxembourg au Festival Off d'Avignon
23 juillet 2008 214

Défense

Cérémonie de remise de la fonction de chef
d'état-major de l'armée
21 janvier 2008 215

Économie

Un grand pas en avant pour l'e-government
et le commerce électronique: la signature
électronique arrive!
9 janvier 2008 215

Jeannot Krecké et Fernand Boden dressent un
état des lieux au sujet du Plan d'action contre
une inflation excessive et signent un accord
volontaire de prix
29 février 2008 217

Première conférence du commerce extérieur
sur les fonds souverains organisée sur l'initiative
de Jeannot Krecké
8-9 avril 2008 218

Jeannot Krecké assiste à la 3^e édition de la
Journée des régions russes
24 avril 2008 219

Fernand Boden présente le nouveau Plan d'action
en faveur des PME
8 mai 2008 219

Ouverture de la Foire de printemps 2008
24 mai 2008 220

Présentation par l'OCDE de l'étude
économique du Luxembourg 2008
1^{er} juillet 2008 221

Éducation nationale

Présentation du congé individuel de formation
en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008
10 janvier 2008 223

Présentation du concept Eis Schoul, école primaire
de recherche fondée sur la pédagogie inclusive
14 janvier 2008 225

Mady Delvaux-Stehres fait le point sur l'avancement
de la réforme de l'enseignement des langues
8 mai 2008 228

Trois points d'actualité au Neie Lycée: cycle
supérieur, jurys externes et éducation aux valeurs
3 juin 2008 230

Projet de création d'un Institut national des langues:
une place importante réservée à la langue
luxembourgeoise
17 juin 2008 233

eBac: Mady Delvaux-Stehres dresse un bilan
positif après deux ans
15 juillet 2008 235

Enseignement supérieur

François Biltgen et Octavie Modert informent
des derniers développements en matière
d'enseignement supérieur
22 avril 2008 236

François Biltgen présente le projet de loi relatif à la
création du BTS et à l'accréditation d'établissements
d'enseignement supérieur étrangers au Luxembourg
8 mai 2008 237

La demande d'aide financière pour études
supérieures simplifiée grâce au Guichet unique
du citoyen
10 juillet 2008 238

Égalité des chances

Marie-Josée Jacobs présente le 5^e rapport CEDAW
du Luxembourg au Comité des droits de la femme
de l'ONU
23 janvier 2008 239

Énergie

Présentation d'une nouvelle réglementation relative à la performance énergétique des bâtiments
11 janvier 2008 240

Nouvelle réglementation concernant la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables
13 février 2008 241

Jeannot Krecké et Lucien Lux présentent la réorganisation et la restructuration de l'Agence de l'énergie
9 avril 2008 242

Jeannot Krecké signe un accord de partenariat avec plusieurs grandes banques pour une meilleure efficacité énergétique des bâtiments d'habitation
8 mai 2008 243

Environnement

Lucien Lux présente le projet de loi relatif à la chasse
13 mai 2008 243

Famille

La ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, présente le projet de loi organisant l'aide sociale
22 janvier 2008 244

Guichet unique du citoyen: l'assistant de demande d'allocations familiales pour nouveau-né(s), une première réalisation dans le cadre du projet
3 juin 2008 245

Festivités

Fête de l'Europe à la place Guillaume II
9 mai 2008 247

Fête nationale au Luxembourg
22-23 juin 2008 247

Finances

Le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, commente les chiffres provisoires des finances publiques de l'exercice 2007
25 février 2008 250

Fonction publique

Présentation du nouveau référentiel de qualité web du gouvernement luxembourgeois, ReNo
26 février 2008 251

Intérieur

Jean-Marie Halsdorf présente les grands traits de la réforme territoriale du Luxembourg
31 janvier 2008 252

Jean-Marie Halsdorf au 10^e sommet de la Grande Région à Namur
1^{er} février 2008 257

Jean-Marie Halsdorf a tenu la première séance plénière de la vallée de l'Alzette
19 mars 2008 259

Journée mondiale de l'eau
20 mars 2008 260

Justice

Présentation des nouveaux bâtiments du Centre pénitentiaire de Givenich
28 janvier 2008 261

Présentation des chiffres de la délinquance en 2007
8 mai 2008 262

Migrations et asile

Nicolas Schmit dresse l'état des lieux des dossiers en matière d'asile et d'immigration
15 avril 2008 263

Nicolas Schmit fait le point sur les rapatriements de demandeurs d'asile déboutés vers le Kosovo
5 août 2008 265

Recherche

Présentation et signature d'une convention pluriannuelle avec le Centre de recherche public Henri Tudor 14 mars 2008	266
Présentation et signature d'une convention pluriannuelle entre le CEPS/Instead et l'État 9 avril 2008	267
Présentation et signature d'une convention pluriannuelle avec le Centre de recherche public Gabriel Lippmann 21 mai 2008	268
Le Luxembourg s'investit dans la recherche biomédicale 5 juin 2008	269
Réunion inaugurale du Comité supérieur de la recherche et de l'innovation 29 juillet 2008	271

Santé et sécurité sociale

Nouveau programme pilote d'aide au sevrage tabagique 7 janvier 2008	272
Réunion du Comité quadripartite des caisses de maladie 21 avril 2008	273

Sports

Tour de France 2008: les trois coureurs luxembourgeois parmi les 15 premiers au classement général 27 juillet 2008	273
---	-----

Transports

Charte entre usagers, riverains et autorités concernant l'aviation générale à l'aéroport du Findel: réduire autant que possible les émissions sonores occasionnées par l'aviation générale 15 janvier 2008	274
Inauguration du terminal d'aviation générale 1 ^{er} février 2008	275

Jean-Pierre Masseret et Lucien Lux lancent le projet d'un concept de mobilité Luxembourg-Lorraine 13 février 2008	276
Claude Wiseler et Lucien Lux présentent des mesures pour favoriser les transports en commun par la route 3 avril 2008	276
Présentation du bilan des accidents routiers survenus en 2007 et des accidents survenus pendant les six mois qui ont suivi l'introduction du nouveau taux d'alcoolémie 16 avril 2008	277
Inauguration du nouveau terminal A de l'aéroport de Luxembourg 25 avril 2008	278
Présentation de Novabus, un nouveau service national de transport sur demande 28 avril 2008	278
Cartographies de bruit stratégiques pour les axes routiers et ferroviaires ainsi que pour l'aéroport de Luxembourg 8 mai 2008	279
Présentation du tracé retenu pour le tram léger à Luxembourg 20 mai 2008	281

Travail et emploi

Présentation du rapport d'activité 2007 de l'ADEM en présence du ministre François Biltgen 10 mars 2008	283
Présentation des Journées nationales de l'emploi par François Biltgen 19 juin 2008	284
Bilan sur la législation en matière d'incapacité de travail et de réinsertion professionnelle 20 juin 2008	286
Présentation du rapport du Statec: «Le chômage au Luxembourg: une approche intégrée» 2 juillet 2008	288
François Biltgen lance la nouvelle période de programmation du Fonds social européen: 25 millions d'euros alloués au Luxembourg pour la période 2007-2013 8 juillet 2008	289

Discours et déclarations

Intervention de Jean Asselborn au premier forum de l'Alliance des civilisations à Madrid 15 janvier 2008	293	Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la 12 ^e Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement à Accra 21 avril 2008	330
Discours de Jean-Louis Schiltz à l'occasion de la remise de la fonction de chef d'état-major de l'armée au colonel Gaston Reinig à Luxembourg 21 janvier 2008	294	Intervention de Jean Asselborn lors du débat de haut niveau consacré au thème «Commerce et développement pour la prospérité de l'Afrique: actions et orientations» à la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, Ghana 21 avril 2008	333
Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion du Dolder Meeting 2008 «Regieren – nahe an der Mitte» à Zurich 30 janvier 2008	296	Déclaration sur la politique de coopération et de l'action humanitaire 2008 présentée par Jean-Louis Schiltz à la Chambre des députés 23 avril 2008	334
Intervention de Fernand Boden lors du Conseil «Agriculture et pêche»: «Bilan de santé de la PAC» 18 février 2008	304	Discours de Lucien Lux lors de l'inauguration de la nouvelle aéroport de Luxembourg 25 avril 2008	343
Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la remise du Deutscher Staatsbürgerpreis 19 février 2008	305	Intervention de Nicolas Schmit à l'occasion de la 118 ^e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg 7 mai 2008	345
Intervention de Jean Asselborn devant la Chambre des députés au sujet de l'indépendance du Kosovo 20 février 2008	309	Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion du Brussels Economic Forum 2008 15 mai 2008	346
Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la 7 ^e session du Conseil des droits de l'Homme à Genève 3 mars 2008	312	Discours de Fernand Boden à l'occasion du Conseil «Agriculture et pêche» 19 mai 2008	350
Jean-Claude Juncker à la Banque nationale de Belgique: «La gouvernance de la zone euro peut-elle être améliorée?» 12 mars 2008	315	«The Bologna Process, from 2010 to 2020»: discours prononcé par François Biltgen à l'occasion d'une conférence sur le processus de Bologne à l'université de Gand 19 mai 2008	351
Allocution de bienvenue de Jean Asselborn à l'occasion du colloque international «Sharia, citoyenneté et droits de l'Homme» à l'Université du Luxembourg 10 avril 2008	322	Déclaration annuelle du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays 22 mai 2008	355
Discours de Jean-Claude Juncker prononcé à l'occasion de la remise du titre de docteur <i>honoris causa</i> par l'université de Pittsburgh 10 avril 2008	325	Discours d'ouverture de la Foire de printemps 2008 prononcé par Jeannot Krecké à Luxexpo 24 mai 2008	374
Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner de gala au palais de Stockholm organisé dans le cadre de la visite d'État en Suède 15 avril 2008	328	Discours de Jean-Louis Schiltz à l'occasion de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale à Rome 4 juin 2008	379

Discours de François Biltgen à l'occasion de la 97 ^e Conférence internationale du travail à Genève 10 juin 2008	380
Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la Conférence internationale de soutien à l'Afghanistan à Paris 12 juin 2008	382
Discours d'Octavie Modert à l'occasion du lancement de la première Semaine culturelle luxembourgeoise à Praia, au Cap-Vert 16 juin 2008	383
Allocution de Jean Asselborn à Berlin à l'occasion de la Conférence pour le soutien à la sécurité civile palestinienne et à l'État de droit 24 juin 2008	386
Discours de Jean-Louis Schiltz à l'occasion de la session 2008 de l'Ecosoc à New York 3 juillet 2008	388
Jean Asselborn à l'occasion de l'ouverture de la Bucerius Summer School à Hambourg 25 août 2008	392



À la une

15-17 avril 2008

Visite d'État de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse

en Suède

Sur invitation de Leurs Majestés le roi et la reine de Suède, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont effectué une visite d'État en Suède du 15 au 17 avril 2008. Elles étaient accompagnées du Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et de son épouse.

En marge de cette visite d'État, une mission de promotion économique multisectorielle a été organisée en partenariat entre les agences Luxembourg for Finance et Luxembourg for Business et la Chambre de commerce du Luxembourg. Elle était conduite par le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké.



Carrosse de l'écurie royale suédoise



Photo officielle dans le Guard Room du palais royal. De g. à dr.: S.A.R. la princesse Madeleine de Suède, S.A.R. le prince Carl Phillip de Suède, S.A.R. la Grande-Duchesse Maria Teresa, S.M. le roi Carl XVI Gustaf de Suède, S.A.R. le Grand-Duc Henri, S.M. la reine Silvia de Suède et S.A.R. la princesse héritière Victoria de Suède

Cérémonie d'accueil officiel au palais royal de Stockholm

Le 15 avril 2008, la princesse héritière Victoria et la princesse Madeleine ainsi que la ministre des Affaires européennes suédoise, Cecilia Malmström, ont accueilli les souverains luxembourgeois et leur délégation à leur arrivée à l'aéroport Arlanda de Stockholm.

C'est en carrosse, escorté par la cavalerie suédoise, que le chef d'État luxembourgeois et son épouse, en compagnie de LL.MM. le roi et la reine de Suède, ont été conduits au palais royal de Stockholm. Après l'exécution des hymnes nationaux, le Grand-Duc

et le roi ont passé en revue la garde d'honneur dans la cour intérieure du palais royal.

Après la présentation des délégations, les deux couples souverains ont assisté à un déjeuner privé auquel ont également été conviés les trois enfants princiers ainsi que la sœur du roi de Suède, la princesse Christina.

En début d'après-midi, le chef d'État luxembourgeois a eu l'occasion de s'entretenir avec le président du Parlement, Per Westerberg, et la Vice-Première ministre, ministre de l'Entreprise et de l'Énergie, Maud Olofsson.

S.A.R. la Grande-Duchesse, accompagnée par S.M. la reine,

s'est rendue de son côté à la maison des jeunes Fryshuset. Elles y ont assisté à une présentation sur les différents projets d'intégration de jeunes issus de milieux difficiles.



Accueil de S.A.R. le Grand-Duc par Maud Olofsson, Vice-Première ministre suédoise

Entrevues des ministres Asselborn et Frieden

Lors de cette première journée de la visite d'État, les ministres Jean Asselborn et Luc Frieden ont par ailleurs eu des échanges de vues avec leurs homologues respectifs. Lors de leur déjeuner de travail, Jean Asselborn et Carl Bildt ont avant tout abordé des sujets d'actualité européenne.

Au sujet de la ratification du traité de Lisbonne en Suède, Jean Asselborn a regretté que celle-ci – à cause des procédures internes de consultations publiques – ne puisse se faire qu'en novembre ou décembre 2008, même s'il existe à l'heure actuelle une majorité du Parlement suédois en faveur du traité.

Les deux chefs de la diplomatie ont également évoqué la prochaine Présidence suédoise du Conseil de l'Union européenne au deuxième

semestre 2009. La mise en œuvre du traité de Lisbonne ainsi que les discussions sur le futur élargissement de l'Union seront les grands défis de cette présidence.

Pour ce qui est de l'adoption de l'euro en Suède, Jean Asselborn a signalé que le gouvernement suédois ne souhaitait pour le moment pas lancer un débat public à ce sujet.

Le ministre de la Justice, Luc Frieden, et son homologue suédoise Béatrice Ask ont eu un échange de vues sur la coopération policière et judiciaire. Les priorités de la Présidence suédoise 2009 dans le domaine «Justice et Affaires intérieures» ont également été abordées. Dans ce contexte, la Présidence suédoise s'annonce d'ores et déjà difficile, avec notamment la mise en place d'une nouvelle Commission européenne après les élections européennes de juin 2009 et la mise en œuvre du nouveau traité.

Les ministres Frieden et Ask ont aussi discuté de la nécessité de disposer de procédures communes en Europe en matière de traite des êtres humains ou de protection des victimes. Si ces projets ne peuvent pas aboutir à 27, des réflexions sur une éventuelle coopération renforcée dans ces domaines devront être entamées, ont estimé les deux ministres.

Visite du Musée Vasa

Au programme grand-ducal de la première journée de la visite d'État figurait également une visite du Musée Vasa, qui abrite le fameux navire de guerre du XVII^e siècle.

Un dîner de gala offert au palais royal de Stockholm par LL.MM. le roi Carl XVI Gustaf et la reine Silvia en l'honneur de LL.AA. RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse a clôturé cette première journée de la visite.

Dans son allocution (📄 page 328), S.A.R. le Grand-Duc a tout d'abord parlé de l'«exemple suédois»: «Riche d'un passé brillant et fier à juste titre de son héritage, le Royaume de Suède incarne aujourd'hui la créativité et la modernité, avec des performances économiques, écologiques et sociales tout à fait remarquables. Habitué à figurer aux toutes premières loges des indicateurs socioéconomiques les plus représentatifs, votre pays nous fait penser à ces meilleurs élèves de la classe qui accumulent les bonnes notes sans effort apparent, sous les yeux médusés et intrigués de leurs camarades.»



Jean Asselborn et Carl Bildt



Le ministre Luc Frieden et son homologue suédoise Béatrice Ask

Après avoir rappelé la contribution exemplaire de la Suède en matière de coopération et d'aide au développement, le chef d'État a souligné que la Suède contemporaine était aussi un pays qui change: «En investissant comme vous l'avez fait dans l'éducation, la recherche, la communication – avec des taux records dans l'OCDE –, mais aussi la culture et le sport, vos compatriotes ont parfaitement compris comment il fallait se préparer au monde de demain. Cet investissement pour le futur est un garant de réussite. Voilà pourquoi la Suède, soyons-en sûrs, continuera d'attirer les regards admiratifs et parfois envieux de ses partenaires.»

Au sujet du rapprochement entre la Suède et le Luxembourg dans le cadre de l'Union européenne, S.A.R. le Grand-Duc a noté qu'avec l'adhésion de la Suède à l'Union en 1995, la

levée des dernières barrières avait permis un renforcement des relations commerciales.

«Les flux d'investissements réciproques entre nos deux États directs sont même devenus considérables. D'importants acteurs suédois, notamment dans le secteur des télécommunications, ont contribué à consolider et à développer notre tissu économique», a ajouté le chef d'État luxembourgeois.

Petit déjeuner d'affaires organisé par le Swedish Trade Council

Parmi les pays scandinaves, la Suède est le partenaire commercial le plus important du Grand-Duché de Luxembourg. Afin de renforcer les relations économiques et commerciales entre les deux pays,

le chef d'État luxembourgeois ainsi que les ministres Jean Asselborn et Luc Frieden ont eu des échanges de vue avec d'importants hommes d'affaires suédois lors d'une rencontre organisée par le Swedish Trade Council le 16 avril 2008.

Séminaire financier à la Chambre de commerce de Stockholm

La promotion de la place financière luxembourgeoise est ensuite revenue au ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, qui a présenté les nombreuses opportunités du secteur financier et bancaire luxembourgeois lors d'un séminaire à la Chambre de commerce de Stockholm. Plus de 120 personnalités de la finance suédoise étaient présentes à cette manifestation.

L'ouverture sur le monde et la perspective internationale dans le processus législatif et réglementaire ont été soulignées au cours des débats. Ce sont justement ces éléments qui font que six banques suédoises sont aujourd'hui implantées au Luxembourg. L'interconnectivité des centres financiers augmente les possibilités d'affaires entre centres financiers. Il a ainsi été constaté que la coopération entre les deux pays pourrait s'intensifier à l'avenir. Il convient également de souligner que 80% des fonds étrangers vendus en Suède sont des fonds luxembourgeois.

Le 16 avril, le couple grand-ducal, accompagné du couple

royal, a par ailleurs visité l'école Tallbohovskolan, où ils ont assisté à une table ronde avec de jeunes élèves et leurs mentors.

Séance académique relative à l'énergie et à l'environnement

Après le déjeuner offert par la municipalité de Stockholm, les deux couples se sont rendus à l'Académie des sciences pour une séance académique relative à l'énergie et à l'environnement. Une visite privée du pavillon de Gustav III au Parc Haga a clôturé le programme de l'après-midi.

C'est le Musée nordique qui a servi de cadre à la réception que LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont offert en l'honneur de LL.MM. le roi Carl XVI Gustaf et la reine Silvia. La réception a débuté par un concert donné par les pianistes Jean Muller et Francesco Tristano Schlimé. Des œuvres de Wolfgang Amadeus Mozart et de Richard Rodney Bennett figuraient également au programme musical de la soirée.



S.A.R. le Grand-Duc, S.M. le roi Carl Gustav de Suède, et Luc Frieden, ministre de la Justice, en conversation avec Claude Kremer, président de l'ALFI, lors de la clôture du séminaire financier à l'Opéra Källare

Linköping

Le troisième jour de la visite d'État, l'honneur est revenu à la ville de Linköping, chef-lieu du comté Östergötland (Ostrogothie), dans le sud-est du pays, à 175 km de Stockholm.

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnées de LL.MM. le roi et la reine de Suède ainsi que de la princesse héritière Victoria, se sont rendues à Linköping dans un train du nom d'Amanda. Ce train, qui est en service depuis 2005, fonctionne exclusivement au biocarburant.

La Suède compte parmi les États de l'Union européenne qui investissent le plus dans la recherche et

le développement. De nombreuses entreprises de renommée internationale sont également installées dans le comté d'Ostrogothie.

Les deux chefs d'État et les membres du gouvernement luxembourgeois ont eu l'occasion de visiter le parc scientifique Mjärdevi, où se trouvent 230 entreprises surtout actives dans les domaines de la technologie de l'information, de la biotechnologie ou encore des énergies renouvelables.

Le Conseil européen de printemps de mars 2007 a décidé que 20% de la consommation énergétique de l'Union européenne devrait provenir des sources d'énergies renouvelables en 2020. Suite à cette décision historique, la



Commission a publié en janvier 2008 une proposition de directive, dont le but est d'atteindre cet objectif ambitieux. Un élément clé de cette proposition consiste en des objectifs nationaux individuels et contraignants pour chaque État membre.

Dans ce contexte, la visite d'État de S.A.R. le Grand-Duc de Luxembourg en Suède a été un moment propice pour que les autorités luxembourgeoises et suédoises puissent échanger leurs points de vue sur le sujet. Leur discussion fructueuse a mis en lumière que les deux pays avaient un intérêt à accroître leurs échanges d'informations et d'expériences concernant la production et l'utilisation d'énergies renouvelables.

Les deux parties ont également souligné le besoin pour plus de clarté et plus de sécurité juridique dans la proposition de la Commission en ce qui concerne le transfert transfrontalier des garanties d'origine. Il s'agit d'un élément clé pour atteindre une augmentation flexible et financièrement efficace des énergies renouvelables.

Tout en soulignant l'importance de maintenir les mécanismes de soutien nationaux, les deux parties insistent pour que soit supprimée toute condition préalable indue au transfert transfrontalier de garanties d'origine et pour que soit clarifié le régime de transfert de telles garanties. Ce point est essentiel pour permettre que les investissements dans la production d'un État membre soient pris en compte dans l'objectif contraignant d'un

autre État membre. La Suède et le Luxembourg ont exprimé leur intention de rendre leurs efforts mutuels, tels que prévus dans la proposition de directive, possibles.

Lors de leur passage dans le parc Mjärdevi, les deux chefs d'État et les membres du gouvernement luxembourgeois ont également assisté à une présentation de la société Micromuscle, leader mondial dans la commercialisation de microactionneurs utilisés en chirurgie cardiovasculaire.

De leur côté, les deux premières dames ont visité le Barnahus à Linköping, une maison d'accueil pour jeunes filles victimes d'abus et de violences sexuelles, d'inceste et de maltraitance. Cette maison d'accueil offre une prise en charge médicale, psychologique et sociale dans un cadre parfaitement adapté.

Après le déjeuner offert au château de Linköping par le gouverneur du comté d'Ostrogothie, Björn Eriksson, et avant de rejoindre le Luxembourg, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont visité, en présence de LL.MM. le roi et la reine ainsi que de la princesse Victoria, le département aéronautique de la société Saab.



Accueil de S.A.R. le Grand-Duc à la gare de Norrköping

13-15 janvier 2008

Visite de travail du Premier ministre Jean-Claude Juncker

au Cap-Vert



Du 13 au 15 janvier 2008, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a effectué une visite de travail au Cap-Vert.



Cap-Vert

À la une



Jean-Claude Juncker accueilli par José Maria Neves, Premier ministre de la République du Cap-Vert, lors de son arrivée à la commission de partenariat

Après l'accueil à l'aéroport de Praia dans la soirée du 13 janvier par Víctor Borges, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés de la République du Cap-Vert, la visite

de travail du Premier ministre Jean-Claude Juncker, accompagné de la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, et du ministre de la Coopération

et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a débuté dans la matinée du 14 janvier 2008 par un entretien avec le Premier ministre cap-verdien, José Maria Neves.

Commission de partenariat Cap-Vert - Luxembourg

Cet entretien a été suivi de la session d'ouverture de la 9e commission de partenariat, rendez-vous annuel entre le Cap-Vert et le Grand-Duché, qui permet de faire le suivi du programme indicatif de coopération (PIC). Le premier PIC avait été signé lors d'une première visite de Jean-Claude Juncker au Cap-Vert en 2002 et portait sur quatre ans. Cet outil efficace a contribué à plus de cohérence, de flexibilité et de durabilité dans les relations de coopération. Les secteurs prioritaires de ce premier PIC étaient l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement, ainsi que l'aide alimentaire. Le PIC II a été signé en 2005 à Luxembourg par les ministres Jean-Louis Schiltz et Victor Borges. Il couvre la période qui va jusqu'en 2010. Dans ce

contexte, l'enveloppe financière mise à disposition par le Grand-Duché est de 45 millions d'euros.

Lors de l'ouverture de la 9e commission de partenariat, dont les travaux étaient présidés par les ministres Schiltz et Borges, le Premier ministre luxembourgeois a eu l'occasion d'adresser ses compliments à son homologue cap-verdien Neves et à son gouvernement, en qualifiant le Cap-Vert de «modèle démocratique pour l'Afrique». Ce dernier a su mettre en place «une gouvernance exemplaire et a acquis ainsi un énorme capital de sympathie en Europe». Jean-Claude Juncker a également évoqué le partenariat spécial entre l'Union européenne et le Cap-Vert, qui récompense en quelque sorte les efforts du pays sur le plan du développement, développement auquel le Luxembourg est fier d'avoir contribué.



Entretien informel entre Jean-Claude Juncker et Victor Borges, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés de la République du Cap-Vert



Entretien entre Maria Cristina Lopes Almeida Fontes Lima, ministre de la Défense du Cap-Vert, et Jean-Louis Schiltz

Jean-Claude Juncker a encore souligné les autres succès du Cap-Vert, succès qui ont permis au pays de quitter la catégorie des pays les moins avancés, comme l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce. Le chef du gouvernement luxembourgeois s'est dit persuadé que les Objectifs du millénaire pour le développement seraient réalisés par le Cap-Vert en 2015, conformément aux engagements pris au Sommet du millénaire en 2000. D'ores et déjà, deux objectifs sont atteints: l'éducation primaire pour tous et l'accès à l'eau potable. Et Jean-Claude Juncker de conclure: «Mais ces succès ne nous incitent pas à opérer un retrait du Cap-Vert. Est-ce qu'on couperait brutalement le kérosène à un avion qui s'envole, pour reprendre une expression de Jean-Louis Schiltz? Nous avons la ferme intention de rester.»



Inauguration de l'hôpital régional d'Assomada

Les secteurs prioritaires dans lesquels la coopération luxembourgeoise continuera à travailler en priorité seront les secteurs traditionnels comme l'éducation, l'eau et l'assainissement, ainsi que la santé. C'est d'ailleurs dans le cadre de l'important projet «Région sanitaire Santiago Nord» que le Premier ministre Jean-Claude Juncker a inauguré en date du 14 janvier 2008 l'hôpital régional d'Assomada, qui a une importance essentielle dans la couverture médicale de cette partie montagneuse de l'île principale du Cap-Vert. Importance soulignée par la présence massive de la population à la cérémonie lors de laquelle le Premier ministre luxembourgeois a tenu les propos

suivants: «Si le Cap-Vert accomplit d'énormes progrès, c'est parce que vous faites avancer votre pays par votre savoir-faire et votre énergie.»

Distinction cap-verdienne pour Jean-Claude Juncker

Lors d'une cérémonie solennelle, le président de la République du Cap-Vert, Pedro Verona Pires, a remis à Jean-Claude Juncker l'ordre d'Amilcar Cabral 1^{er} degré. Au cours de son allocution, le président Pires a qualifié ce geste comme un «grand signe de l'approfondissement de l'affection, de la solidarité, de l'espoir et de la générosité» entre le Cap-Vert et le Luxembourg. Il s'agit d'un «acte de reconnaissance et d'amitié

de tous les Cap-Verdiens» selon le président cap-verdien, ancien compagnon de lutte d'Amilcar Cabral, père de la nation cap-verdienne. Il a conclu en disant que le Luxembourg possédait la trop rare vertu qui consiste à «donner quand on possède».

Dans sa réponse, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a souligné que la politique de son gouvernement n'est pas le signe «d'une générosité unilatérale et excessive», puisque le Grand-Duché bénéficie en retour de l'apport de la communauté cap-verdienne. «Si les grands pays pouvaient s'inspirer de l'exemple donné par nos deux pays, le monde irait mieux», a estimé le lauréat.

Collaborations au niveau de l'enseignement

La ministre Mady Delvaux-Stehres a eu de son côté une réunion de travail avec son homologue cap-verdienne Filomena Martins. Cette troisième rencontre entre les deux ministres a permis de faire le point sur les actions qui ont été déployées de part et d'autre en faveur d'une intégration réussie des jeunes d'origine cap-verdienne au sein de l'école luxembourgeoise, notamment l'information et la préparation des jeunes avant leur départ du Cap-Vert.

Les deux ministres ont aussi mis l'accent sur les rapprochements entre les acteurs des deux systèmes éducatifs, notamment



Jean-Claude Juncker et José Maria Neves dévoilent la plaque commémorative de l'inauguration de l'hôpital



Jean-Claude Juncker et Pedro Verona Pires, président de la République du Cap-Vert, lors de la remise de la décoration de l'ordre d'Amilcar Cabral au Premier ministre luxembourgeois

dans le cadre de l'accord culturel qui sera signé prochainement. Les échanges d'enseignants et d'élèves, la promotion de la lecture par des ouvrages produits de part et d'autre, surtout ceux concernant la lecture enfantine, visent à une meilleure connaissance et à une appréciation mutuelle.

C'est aussi dans cet esprit de rapprochement que les deux ministres ont exploré les pistes de collaboration dans le Programme stratégique national de formation professionnelle du Cap-Vert, notamment en ce qui concerne le développement de curriculums conçus en concertation entre l'école et l'entreprise.

Entrevues bilatérales

Lors de la deuxième journée de la visite de travail, le Premier ministre a eu des entretiens successifs avec les présidents des différents partis politiques de la majorité et de l'opposition, dont le président du Mouvement pour la démocratie, Jorge Santos, et le président du parti UCID, Manuel Monteiro. Il a également eu une réunion de travail avec Cristina Duarte, ministre des Finances et de l'Administration publique, et une rencontre avec le président de l'Assemblée nationale, Aristides Lima.

Mady Delvaux-Stehres a rencontré de son côté Sara Duarte Lopes, ministre de la Qualification et de l'Emploi, ministre adjointe au Premier ministre, pour faire le point sur l'avancement de la réforme de la formation professionnelle dans laquelle les deux pays se sont engagés. De part et d'autre, on

est bien conscients que l'investissement dans la formation des hommes et des femmes – seules véritables ressources disponibles au Cap-Vert – constitue la clé du succès économique. Les similitudes des réformes dans les deux pays sont frappantes: approche par compétences, développement de nouveaux créneaux en symbiose avec l'évolution technologique, nécessité absolue de se concerter avec les entreprises pour établir des curriculums de formation, nécessité d'ouverture réciproque des deux mondes que sont l'école et l'entreprise.

Visite à Praia et à Granja São Filipe

L'après-midi du 15 janvier 2008 était consacrée à la visite de deux projets importants. Le Premier ministre et toute sa délégation ont découvert les infrastructures très fonctionnelles et complètes du lycée d'Achada Grande Frete. La visite s'est déroulée dans une atmosphère de fête dans un quartier populaire de Praia, la capitale.

Le lycée, dont la première pierre a été posée en octobre 2004 en présence de Jean-Louis Schiltz et qui a été inauguré en décembre 2005, contribue à l'amélioration de la carte scolaire de la ville de Praia, permettant de rapprocher les écoles primaires et secondaires des élèves. L'école comporte quinze salles de classe et des laboratoires de chimie, de physique et de sciences naturelles.



Signature du compte rendu de la 9^e commission de partenariat

En soirée a eu lieu au palais du gouvernement, en présence des deux délégations, la cérémonie de signature du compte rendu de la 9^e commission de partenariat et de l'accord de financement du projet d'appui au Programme stratégique national de la formation professionnelle.

Rencontre de travail entre Mady Delvaux-Stehres et Sara Duarte Lopes, ministre adjointe au Premier ministre et ministre de la Qualification et de l'Emploi

La délégation a également visité le Centre de réinsertion sociale pour toxicomanes de Granja São Filipe, où le même accueil chaleureux a été réservé aux visiteurs par les pensionnaires du seul centre de ce type sur l'île de Santiago. Le centre offre des services spécialisés dans le traitement médical et psychothérapeutique des toxicomanes, ainsi que des services de réintégration socioprofessionnelle après une période de soins. Le centre a été inauguré en juillet 2005 et le Cap-Vert entend instaurer des structures semblables dans d'autres municipalités cap-verdiennes.



Visite du Centre de réinsertion sociale pour toxicomanes

16-18 janvier 2008

Visite de travail du Premier ministre Jean-Claude Juncker au Sénégal



Le 16 janvier 2008, après une visite de travail au Cap-Vert, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, accompagné de la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, et du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, ont été accueillis à Dakar par le Premier ministre, Cheikh Hadjibou Soumaré, et tous les membres du gouvernement sénégalais.



Sénégal

À la une



Accueil du Premier ministre Jean-Claude Juncker par le cheikh Hadjibou Soumare, Premier ministre de la République du Sénégal



Visite du Lycée technique de Thiès

Lors de cette visite de travail, la délégation a d'abord visité le Lycée technique de Thiès en présence du ministre de l'Économie et des Finances sénégalais, Abdoulaye Diop. Ce projet, qui s'est étendu sur cinq ans, est le plus important projet jamais réalisé par la coopération luxembourgeoise au Sénégal. L'objectif était

de construire et d'équiper un lycée pour plus de 1 200 jeunes par la mise en place d'un partenariat avec les entreprises, l'implication des collectivités locales, le développement d'une formation efficace et bien adaptée au marché du travail. Dans ce contexte, le projet prévoit la formation de 19 enseignants sénégalais par des sessions tenues au Lycée technique d'Ettelbruck.

À leur arrivée, la délégation luxembourgeoise a pu se rendre

compte de la sobriété exemplaire de l'aménagement des locaux ainsi que de la qualité des installations techniques, qui permettront une formation technique et professionnelle de premier ordre.

La journée s'est conclue par une visite de la manufacture de tapis de Thiès, très connue pour la qualité de ses tapis faits main et par l'originalité des thèmes et des couleurs, tous conçus par des artistes maison.



Jean-Claude Juncker, Jean-Louis Schiltz, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et Mady Delvaux-Stehres lors de la visite du Lycée technique de Thiès



Mady Delvaux-Stehres admire le travail de deux tapisseuses

La joie a cependant vite cédé la place à l'émotion lorsque les visiteurs ont pénétré dans l'une de ces maisons de marchands d'esclaves où étaient littéralement stockés dans des conditions inhumaines, parfois pendant de longs mois, des femmes, hommes et enfants avant d'être entassés sur des négriers en partance vers le Brésil, Haïti, Cuba ou encore les États-Unis d'Amérique.

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec son homologue sénégalais

«Si nous avions avec tous une qualité de coopération comme celle que nous avons avec le Luxembourg, aussi dynamique, aussi compétente, aussi orientée vers la qualité, notre pays aurait certainement fait encore plus de progrès», a souligné en début d'entretien le Premier ministre du Sénégal, Cheikh Hadjobou Soumaré, à l'égard de Jean-Claude Juncker, Mady Delvaux-Stehres et Jean-Louis Schiltz. Le chef du gouvernement luxembourgeois, quant à lui, a souligné que «notre coopération vise le long terme pour assurer l'avenir des jeunes générations».

Visite de l'île de Gorée

Le 17 janvier 2008, la délégation a effectué une visite émouvante à l'île de Gorée, d'où partaient les cargaisons d'esclaves vers les Amériques et qui rappelle donc le lourd tribut payé par le continent noir à l'essor économique du monde occidental. Paradoxalement, l'entrée de la délégation luxembourgeoise dans ce monde concentrationnaire, qui a détruit pendant trois siècles tant de vies, a débuté par un accueil bon enfant avec chants et tambours.



Visite de l'île de Gorée: Jean-Claude Juncker salue les enfants



Jean-Claude Juncker signe le livre d'or à Gorée: «La pauvreté est au XXI^e siècle ce que fut l'esclavage à d'autres siècles. L'esclavage fut aboli au nom de la liberté. La même liberté nous oblige à éradiquer la pauvreté.»

De son côté, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a rappelé l'engagement pris sous la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en mai 2005 d'augmenter l'aide publique européenne au développement à 0,7% du RNB à l'horizon 2015. Ceci permettrait une mobilisation adéquate des moyens financiers, avec l'objectif d'aider les pays africains à mettre leurs économies en état d'affronter la concurrence internationale d'ici à 15 ou 20 ans.

Quant au ministre Diop, il a souligné l'engagement exemplaire de la coopération luxembourgeoise.

Les accords de partenariat économique

Les deux Premiers ministres ont abordé ensuite les différentes problématiques des accords de partenariat économique (APE), sujet qui figurait également au centre des discussions avec le ministre de l'Économie et des Finances du Sénégal, Abdoulaye Diop. Celui-ci a insisté, tout comme le Premier ministre Soumaré, pour que les négociations se poursuivent entre l'Europe et l'Afrique, en prenant davantage en compte les préoccupations de développement, à côté des considérations commerciales. Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a dit comprendre les soucis du Sénégal et des pays africains en général, tout en rappelant que ces soucis étaient déjà pris en compte par la Commission européenne. Il a suggéré de rebaptiser

les APE (accord de partenariat économique) pour mettre en exergue l'apport de ces accords au développement et à l'essor économique des pays africains.



Jean-Louis Schiltz, Cheikh Hadjobou Soumaré, Premier ministre du Sénégal, Mady Delvaux-Stehres et Jean-Claude Juncker

Signature d'une convention avec ENDA tiers monde

La délégation luxembourgeoise est loin des bâtiments officiels, en plein milieu d'un quartier populaire. C'est une cour intérieure entourée de modestes habitations qui a été choisie comme lieu de signature de la Convention de coopération avec l'organisation non gouvernementale ENDA tiers monde. Entouré de volontaires de l'ONG et des habitants du quartier assistant en masse à la cérémonie, Jean-Claude Juncker a mis l'accent sur le caractère alternatif de la démarche qui consiste à mobiliser la société civile locale pour lutter contre la pauvreté. Le Premier ministre a notamment exprimé, au nom du Grand-Duché, son «admiration aux acteurs de cette organisation qui travaillent sur un terrain difficile, au plus près des populations pauvres, pour les aider à regagner leurs droits les plus élémentaires, tel que l'accès à l'éducation».

ENDA est une organisation internationale non gouvernementale du Sud, qui a son siège à Dakar. Elle vise à compléter l'action des autorités gouvernementales en créant une osmose entre les initiatives de base, portées par les associations locales, au niveau d'un quartier par exemple, et les politiques publiques. Son objectif: lutter contre la «pauvreté politique», en aidant les citoyens «à prendre part à tout ce qui touche à leur vie», pour citer la secrétaire exécutive d'ENDA, Joséphine Ouédraogo.



Mady Delvaux-Stehres et Jean-Louis Schiltz lors de la signature de la Convention de coopération avec l'organisation non gouvernementale ENDA tiers monde

«Pour les hommes, les femmes et les enfants qui forgeront de leurs mains le monde de demain»

Quant au chef du gouvernement luxembourgeois, il a enchaîné en soulignant que «le Luxembourg entend exprimer sa solidarité et sa volonté de coopérer avec ENDA. La convention que nous allons signer en est la preuve. Nous faisons cela pour les hommes, les femmes et les enfants qui forgeront de leurs mains le monde de demain».

La convention a été signée par le ministre Jean-Louis Schiltz et Joséphine Ouédraogo en présence

du Premier ministre Jean-Claude Juncker et du président d'honneur d'ENDA, Cheikh Hamadou Kane. Elle établit le cadre de la coopération pour la période 2008-2011 et prévoit une contribution luxembourgeoise de 800 000 euros. La convention fixe également qu'ENDA fournit un appui à la coopération luxembourgeoise, notamment en offrant des stages pour le personnel de cette dernière.

25 janvier 2008

Visite officielle au Luxembourg du Premier ministre de la République française,

François Fillon

Le Premier ministre de la République française, François Fillon, a effectué le 25 janvier 2008 une visite officielle au Luxembourg. Il était accompagné de Jean-Pierre Jouyet, secrétaire d'État aux Affaires européennes.

La préparation de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne au deuxième semestre 2008 ainsi qu'une série de questions bilatérales ont dominé les entretiens entre le Premier ministre Jean-Claude Juncker et son homologue français, accueilli officiellement en fin de matinée à la place Clairefontaine.

Lors de la conférence de presse conjointe, Jean-Claude Juncker a tout d'abord mis en avant la place du français au Grand-Duché: «Le Luxembourg est un grand fidèle de la langue française. Lorsque nous étions à dix dans l'UE, six s'exprimaient en français. Lorsque nous étions à quinze, quatre s'exprimaient en français. Aujourd'hui que nous sommes à vingt-sept, le Luxembourg est le seul pays, à part la France, à s'exprimer en français.»



Accueil officiel de François Fillon sur la place Clairefontaine



Pour le Luxembourg, la France est le pays le plus proche en Europe, à la fois par la culture et par le cœur, a noté Jean-Claude Juncker, avant de souligner: «Rien de ce qui est français ne nous est vraiment étranger.» Et au Premier ministre français de répliquer que le Grand-Duché – un des six États fondateurs des Communautés européennes – était au cœur de l'Europe et au cœur du projet européen. «Le Luxembourg est lui-même un symbole de l'Europe», a-t-il estimé.

Après avoir qualifié le Premier ministre luxembourgeois d'ami de la France et de grand Européen, dont les positions et les avis ont souvent constitué un pôle de référence pour les responsables politiques européens, François Fillon a expliqué que la préparation de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne au deuxième semestre 2008 était un des objectifs de cette visite. Il a ainsi présenté à son homologue luxembourgeois les priorités de cette Présidence que sont la question du réchauffement climatique, le débat sur l'énergie, la question de la défense européenne ainsi que le sujet de l'harmonisation des politiques d'immigration en Europe.

Concernant l'idée d'organiser un sommet des pays de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker a précisé: «Nous avons de bonnes raisons pour dire que la coordination des politiques économiques doit être



François Fillon, Premier ministre de la République française, salue Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration

renforcée et nous essayons de le faire au sein de l'Eurogroupe. Nous discutons donc des meilleures façons possibles pour corriger vers le haut l'intensité de cette coordination et nous choisirons ensuite le cénacle le plus approprié.» Pour le Premier ministre luxembourgeois, un tel sommet des chefs d'État ou de gouvernement ne doit pas se convoquer à la légère: «Nous ne disons pas "oui, à tout prix!" Nous ne disons pas "non, en aucune façon!". Nous choisirons la bonne enceinte le moment venu!»

Parmi les questions bilatérales, Jean-Claude Juncker et François Fillon ont évoqué la question de l'enseignement et de la pratique du français au Luxembourg. Dans ce contexte, François Fillon a remercié le Luxembourg pour les efforts entrepris en faveur des lycées et établissements scolaires français au Grand-Duché.

Les deux chefs de gouvernement ont également discuté de la coopération transfrontalière et du

dossier Esch-Belval. À ce sujet, le Premier ministre Fillon a indiqué qu'il attribuait la responsabilité et la coordination de l'ensemble des interventions françaises au préfet de la région Lorraine, qui se verrait remettre une lettre de mission très précise. Côté français, il est en outre envisagé de s'appuyer sur le nouveau règlement communautaire sur les groupements européens de coopération territoriale afin de donner un coup d'accélérateur à ce dossier.

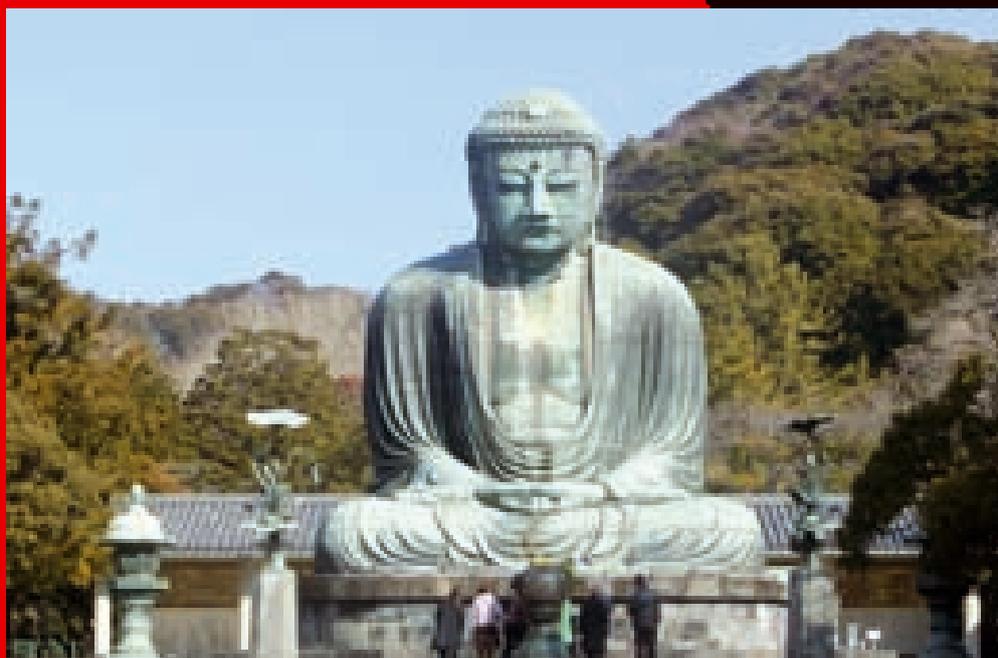
Après le déjeuner officiel, offert par le Premier ministre Jean-Claude Juncker en l'honneur de son homologue au château de Senningen, le chef du gouvernement français a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal. Des entrevues avec le président de la Chambre des députés, Lucien Weiler, ainsi qu'avec le président de la Cour de justice des Communautés européennes, Vassilios Skouris, figuraient également au programme de cette visite officielle.

7-10 février 2008

**Le Premier ministre Jean-Claude Juncker
en visite officielle**

au Japon

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a entamé le 7 février 2008 sa visite officielle au Japon par une rencontre avec le Premier ministre nippon, Yasuo Fukuda.





Japon

À la une



Audience de Jean-Claude Juncker auprès de S.M. Akihito, empereur du Japon

Les deux chefs de gouvernement se sont félicités des excellentes relations bilatérales qui, selon l'avis commun de MM. Juncker et Fukuda, devraient pouvoir être développées, notamment au niveau des échanges commerciaux qui ont totalisé 140 millions d'euros en 2006, faisant du Japon le deuxième partenaire commercial du Luxembourg en Asie, derrière la Chine.

Jean-Claude Juncker a également rappelé à son homologue japonais que le Luxembourg resterait demandeur pour un accord bilatéral concernant la sécurité sociale. Des experts travaillant sur ce dossier depuis un certain temps, les consultations officielles devraient pouvoir démarrer dans un futur proche, a assuré le Premier ministre Fukuda.

Un autre sujet évoqué par les deux Premiers ministres concerne la coopération universitaire entre le Luxembourg et le Japon. Les deux parties se sont montrées intéressées par une telle coopération.

Les deux chefs de gouvernement ont eu un échange de vues sur la situation économique mondiale. Pour Jean-Claude Juncker, il n'y a pas de risque de récession globale, bien que les turbulences boursières récentes et la crise hypothécaire américaine feront en sorte que les taux de croissance devraient être revus vers le bas pour l'année 2008.

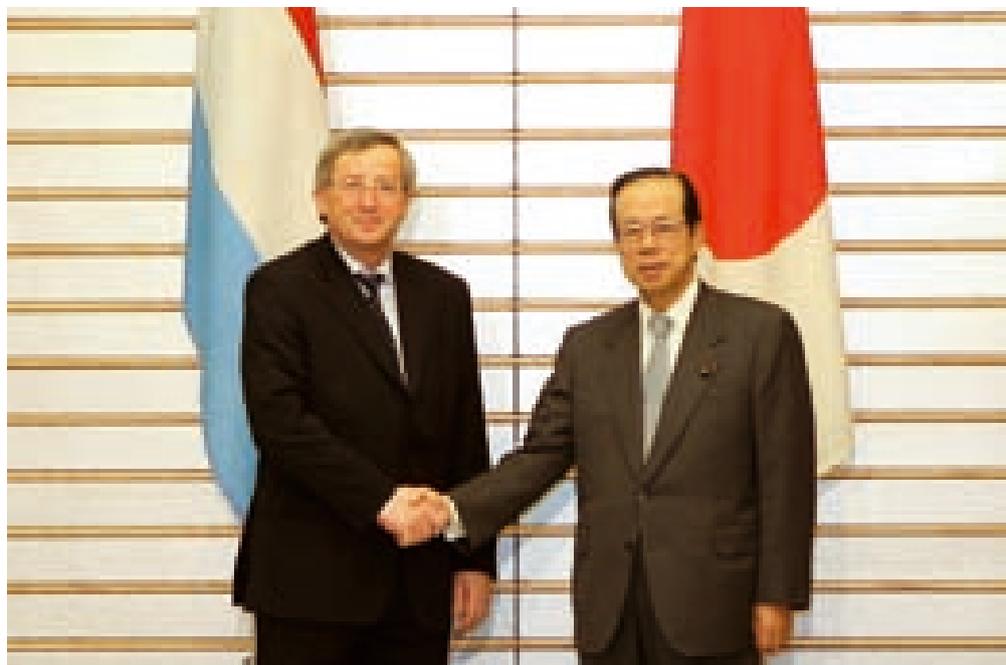
Jean-Claude Juncker a également mis en évidence la nécessaire réponse coordonnée des grandes zones monétaires et économiques pour venir à bout des équilibres globaux dont les conséquences se feraient sentir surtout aux dépens des Européens, bien que l'Union européenne ou la zone euro n'en seraient pas responsables.

Jean-Claude Juncker a eu un échange de vues avec le président de la Chambre haute du Parlement japonais (House of Councilors), Satsuki Eda, et a rencontré l'ancien Premier ministre japonais, Junichiro Koizumi, avec qui il avait coprésidé le sommet UE-Japon qui s'était tenu sous Présidence

luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en mai 2005 à Luxembourg.

En fin d'après-midi, Jean-Claude Juncker a rencontré le président de l'entreprise Rakuten, Hiroshi Mikitani. Rakuten venait d'annoncer qu'elle avait choisi d'établir son quartier général européen au Luxembourg. À cet effet, MM. Juncker et Mikitani ont signé un mémoire d'entente.

Au cours d'une conférence de presse conjointe, le Premier ministre a déclaré que l'implantation de Rakuten, qui est spécialisée dans le commerce électronique, au Luxembourg était



Jean-Claude Juncker accueilli par le Premier ministre nippon Yasuo Fukuda

Japon

À la une



Jean-Claude Juncker et Hiroshi Mikitani, le chief executive officer de Rakuten, signent le mémoire d'entente

Le 8 février 2008, le Premier ministre a été reçu en audience par l'empereur du Japon et a prononcé un discours devant la Fédération des industriels japonais. Il a également rencontré les membres de l'amicale parlementaire Japon-Luxembourg et a eu une entrevue avec le président de la Maison des représentants (Chambre basse du Parlement), Yohei Kono.

«le fruit des avantages uniques du Luxembourg pour le développement du commerce électronique en Europe». Jean-Claude Juncker a rappelé que le Luxembourg était «le pont pour le commerce dans toute l'Union européenne», notamment en raison de sa population polyglotte et de sa facilité d'intégrer une multitude de nationalités et de cultures. Le président de Rakuten a d'ailleurs souligné que le choix pour le Luxembourg était dû aux atouts linguistiques du Luxembourg, à sa position centrale en Europe et à ses projets de logistique ainsi qu'au support et l'encouragement des autorités luxembourgeoises pour leur projet.



7 mars 2008

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker

au Vatican et à Rome

Le 7 mars 2008, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu en déplacement au Vatican et à Rome. Il était accompagné du ministre des Cultes, François Biltgen.





Vatican et Rome

À la une



De d. à g. Sa Sainteté le pape Benoît XVI, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, François Biltgen, ministre des Cultes, et Georges Santer, ambassadeur du Luxembourg près du Saint-Siège

Audience auprès de Sa Sainteté le pape Benoît XVI

Sa Sainteté le pape Benoît XVI a reçu le Premier ministre en audience privée au palais apostolique du Vatican, dans la bibliothèque privée du pape. L'audience, qui s'est avérée particulièrement longue, était consacrée principalement au Luxembourg et à l'Europe. Le pape s'est plus particulièrement intéressé à la place et au rôle du Luxembourg en Europe. La ratification et la mise en œuvre du traité de Lisbonne ont aussi été discutées. Sa Sainteté s'est notamment intéressée au contexte multiculturel de la société luxembourgeoise. Le pape s'est dit très impressionné par la capacité d'intégration dans la société luxembourgeoise d'un nombre élevé de citoyens issus de l'immigration.

Sa Sainteté s'est aussi renseignée sur les dispositions légales en matière de médecine palliative et d'euthanasie active au Luxembourg, de même que sur la position de l'Église catholique au Luxembourg et au sein de la société luxembourgeoise.

À l'issue de l'audience pontificale, Jean-Claude Juncker a eu un échange de vues avec le secrétaire pour les Relations du Saint-Siège avec les États, l'archevêque Dominique Mamberti. Les pourparlers ont porté sur l'actualité politique internationale. Les relations entre le Vatican et la Chine, de même qu'entre le Vatican et la Turquie, voire entre l'Europe et la



Sa Sainteté le pape Benoît XVI reçoit le Premier ministre Jean-Claude Juncker en audience privée

Turquie, ainsi que la situation au Liban ont également été évoquées lors de cette entrevue.

L'échange de vues avec le cardinal Jean-Louis Tauran, président du Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux auprès de Benoît XVI, était dominé par les interrelations entre l'Europe et l'Islam. Ces discussions ont été approfondies lors d'un déjeuner officiel offert par le Premier ministre en l'honneur du cardinal Jean-Louis Tauran.

Entrevue avec Romano Prodi, président du Conseil des ministres

Dans l'après-midi, le Premier ministre a rencontré le président du Conseil des ministres italien, Romano Prodi, au palais Chigi. L'échange de vues a notamment porté sur la situation politique italienne ainsi que sur les grands dossiers d'actualité politique européenne.



Vatican et Rome

À la une

Remise des insignes de l'ordre du Mérite italien par le président Giorgio Napolitano

C'est au palais du Quirinale que le chef d'État italien, Giorgio Napolitano, a reçu le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour un entretien bilatéral. À cette occasion, le président de la République italienne a remis l'insigne de chevalier de grande croix de l'ordre du Mérite italien au chef du gouvernement luxembourgeois.

Jean-Claude Juncker a reçu cette décoration en signe «de reconnaissance pour la sincère amitié» qu'il a toujours démontrée envers l'Italie et les liens historiques entre les deux pays, mais aussi comme «un geste d'appréciation pour l'engagement [...] en faveur de l'approfondissement et du parachèvement du processus de l'intégration européenne».

Le Premier ministre a souligné l'apport des immigrants italiens à la prospérité du Luxembourg. C'est la raison pour laquelle il a dédié cette décoration aux concitoyens italiens au Luxembourg.



Remise de l'insigne de chevalier de grande croix de l'ordre du Mérite italien à Jean-Claude Juncker par Giorgio Napolitano, président de la République italienne

24-27 mars 2008

Visite de travail de Jean Asselborn

en Israël, dans les territoires palestiniens et en Égypte

Du 24 au 27 mars 2008, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, s'est rendu au Proche-Orient pour une série d'entrevues bilatérales.



Entrevue de Jean Asselborn avec Riad Al-Malki, ministre palestinien des Affaires étrangères



Israël, territoires palestiniens et Égypte

À la une



Audience de Jean Asselborn auprès de Shimon Peres, président israélien



Jean Asselborn aux côtés de Tzipi Livni, ministre des Affaires étrangères d'Israël

Le 25 mars, le ministre Asselborn a rencontré son homologue israélienne, Tzipi Livni, avec laquelle il a abordé l'état des discussions entre Israéliens et Palestiniens, la situation dans la région à quelques jours du Sommet de la Ligue arabe à Damas ainsi que l'évolution des relations entre l'Union européenne et Israël.

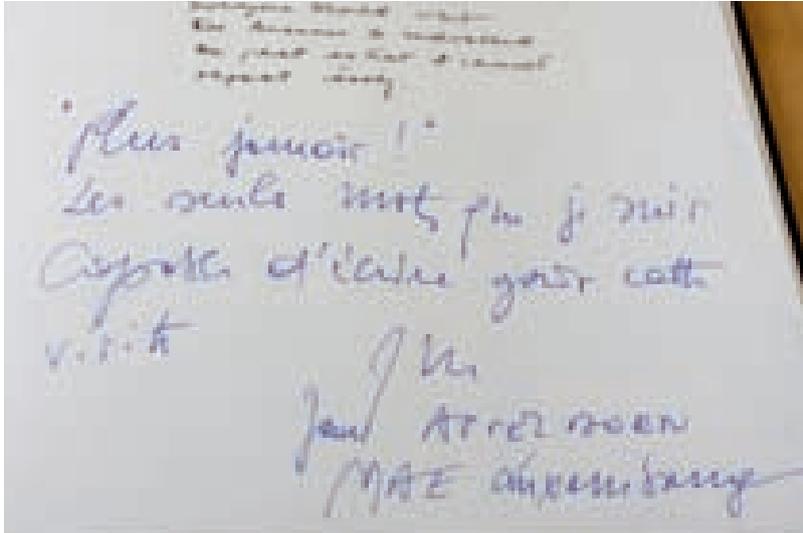
Au cours d'une conférence de presse conjointe, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a appelé les deux parties à respecter les engagements pris à Annapolis et à poursuivre leurs efforts en vue d'un accord-cadre d'ici la fin 2008. Il a exhorté notamment les

Israël

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, est arrivé le 24 mars 2008 en Israël, première étape de sa tournée au Proche-Orient. À son arrivée à Jérusalem, le ministre des Affaires étrangères s'est rendu à la Knesset, où il a pu s'entretenir avec Efraïm Sneh, président du groupe parlementaire du Parti travailliste et ancien ministre de la Défense. Il a ensuite eu un échange de vues avec des personnalités de la société civile israélienne, parmi lesquelles figurait l'ancien ambassadeur israélien en République fédérale d'Allemagne, Avi Primor.



Cérémonie de dépôt de gerbe au mémorial d'Yad Vashem



Signature de Jean Asselborn dans le livre d'or du musée

autorités israéliennes à mettre fin aux activités de colonisation et à démanteler les barrages dans les territoires palestiniens occupés.

En marge de sa visite, le ministre des Affaires étrangères s'est rendu au mémorial d'Yad Vashem érigé à la mémoire des victimes de la Shoa. Au cours d'une cérémonie empreinte d'émotion, le ministre a

déposé au nom du gouvernement luxembourgeois une gerbe de fleurs au hall des souvenirs.

Territoires palestiniens

Dans l'après-midi, le ministre Asselborn s'est rendu à Ramallah, dans les territoires palestiniens. Il a eu une entrevue avec le ministre des Affaires étrangères, Riyad Al Malki, avant de se rendre à la Muqata où, après s'être recueilli sur le tombeau de Yasser Arafat, il s'est entretenu avec le Premier ministre Salam Fayyad. La visite s'est clôturée par une entrevue avec le président Mahmoud Abbas.

Au cours des entretiens avec ses interlocuteurs palestiniens, Jean Asselborn a pu s'informer de la réalité sur le terrain, et notamment de l'impact de la poursuite de la colonisation dans les territoires occupés. Il a souligné l'importance de poursuivre les négociations



Jean Asselborn rencontre Mahmoud Abbas, président de l'Autorité palestinienne



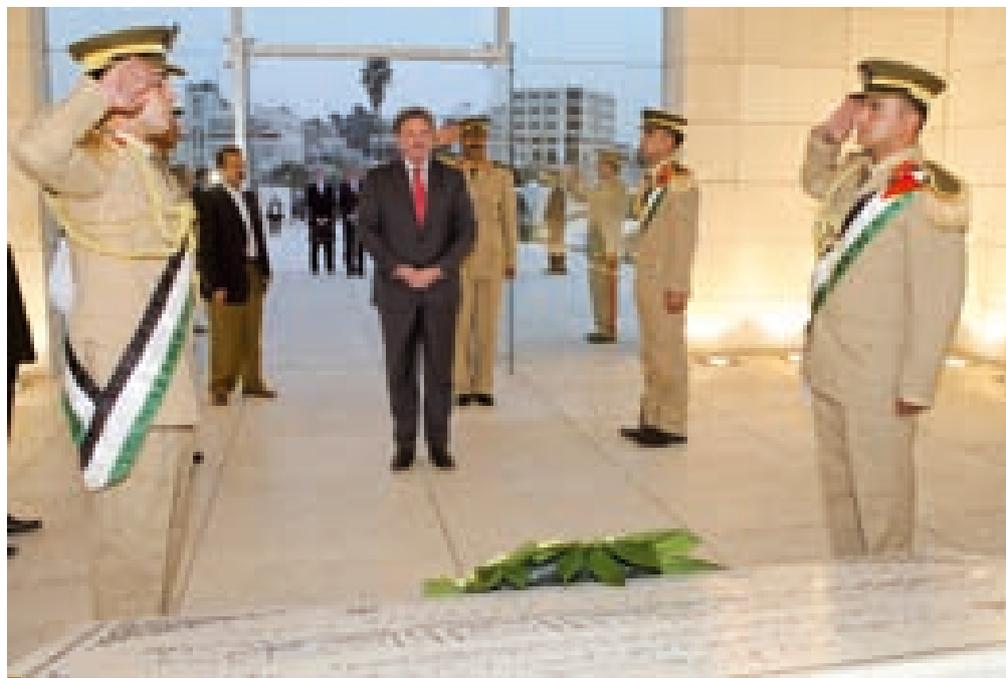
Entrevue de Jean Asselborn avec Salam Fayyad, Premier ministre de l'Autorité palestinienne

Dans ce contexte, Shimon Peres a insisté sur l'importance d'allier l'économique à l'écologique, en précisant qu'il ne saurait y avoir de paix durable dans la région sans développement durable. Le rôle négatif de l'Iran dans la région a également été évoqué. À l'occasion de l'entrevue, le ministre Jean Asselborn a félicité le chef de l'État israélien pour le 60^e anniversaire de la création d'Israël.

Avant de s'envoler pour le Caire, dernière étape de son déplacement au Proche-Orient, Jean Asselborn a également eu un entretien avec Saëb Erekat, un des principaux négociateurs du côté palestinien dans le cadre du processus de paix.

malgré les difficultés. Le ministre a assuré les autorités palestiniennes du soutien continu de l'Union européenne et du Luxembourg. Tous les interlocuteurs palestiniens ont exprimé leur reconnaissance pour les efforts entrepris et l'assistance fournie par le Luxembourg depuis de nombreuses années, illustrée une nouvelle fois lors de la conférence de Paris.

Le 26 mars, le ministre des Affaires étrangères a été reçu en audience par le président israélien Shimon Peres. Celui-ci a souligné la volonté d'Israël de poursuivre les négociations pour aboutir à une solution pacifique du conflit israélo-palestinien.



Jean Asselborn sur la tombe de Yasser Arafat à Ramallah



Égypte

À son arrivée en Égypte, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a été reçu par le ministre égyptien des Affaires étrangères, Ahmed Aboul Gheit. Les deux ministres se sont longuement entretenus sur la situation au Soudan et au Tchad, ainsi que de l'avancée des efforts de médiation de l'Égypte dans les discussions entre Israël et les dirigeants palestiniens.

Le ministre des Affaires étrangères luxembourgeois s'est félicité de la décision de l'Autorité du développement industriel égyptien d'accorder une licence à Arcelor Mittal. Le sidérurgiste luxembourgeois construira en 2009 près de la côte nord de la mer Rouge une aciérie capable de produire 1,6 millions de tonnes d'acier par an.



Point de presse conjoint de Jean Asselborn avec Aboul Geit, ministre des Affaires étrangères d'Égypte



9-12 avril 2008

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker en déplacement à Washington...

Le Premier ministre, ministre des Finances et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, étaient en déplacement à Washington du 9 au 12 avril 2008.

Jean-Claude Juncker à la Maison Blanche

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a été reçu par le président américain George W. Bush à la Maison Blanche à Washington le 9 avril 2008. Jean-Claude Juncker était accompagné du ministre de la Justice, ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden.

L'entrevue de MM. Juncker et Bush, qui a duré 80 minutes, a permis d'aborder une multitude de sujets, dont notamment la situation économique mondiale et le taux de change entre le dollar américain



Jean-Claude Juncker et Luc Frieden reçus par George W. Bush à la Maison Blanche

Washington et Pittsburgh

À la une



et l'euro. À cette occasion, le président américain a répété que l'administration américaine était en faveur d'un dollar fort, qui est dans l'intérêt de l'économie américaine.

Le président Bush a informé Jean-Claude Juncker de sa récente entrevue avec le président de Russie, Vladimir Poutine. Le Premier ministre luxembourgeois

sera reçu par Vladimir Poutine le 24 avril 2008 à Moscou et rencontrera le même jour le successeur élu de M. Poutine, le futur président de la Fédération de Russie, Dmitri Medvedev.

Jean-Claude Juncker et George W. Bush ont fait le point après le récent sommet de l'OTAN à Bucarest et ont échangé leurs

vues sur la situation au Tibet et ses possibles conséquences sur les Jeux olympiques se déroulant à Beijing en 2008.

... et à Pittsburgh

Le titre de docteur *honoris causa* de l'université de Pittsburgh décerné à Jean-Claude Juncker

Lors d'une cérémonie à l'université de Pittsburgh, le chancelier de l'université, Marc A. Nordenberg, a décerné le 10 avril 2008 le titre honoraire de docteur *honoris causa* au Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker, qu'il a présenté comme

un «homme politique très populaire et hautement respecté, qui est largement admiré pour sa pensée visionnaire et son sens de l'équilibre entre les intérêts de sa nation et la sauvegarde du rôle central du Luxembourg dans l'Union européenne».



Jean-Claude Juncker, Premier ministre, lors de son discours à l'occasion de la remise du titre de docteur *honoris causa* de l'université de Pittsburgh. Assis: Marc A. Nordenberg, chancelier de l'université de Pittsburgh



Jean-Claude Juncker aux côtés du Dr Larry Feick, directeur du Centre universitaire pour les études internationales et de Marc A. Nordenberg, chancelier de l'université

Le chancelier Nordenberg a rappelé les grandes étapes de la carrière politique de Jean-Claude Juncker, notamment ses «efforts et succès de médiateur qui, au fil des années, ont fait de lui un des artisans des progrès réalisés dans l'intérêt de la construction européenne».

Dans son discours (📄 page 325), Jean-Claude Juncker a rappelé

les grandes étapes franchies par l'Union européenne, des étapes qui, en dépit des difficultés rencontrées au fil des années, ont fait de l'Union européenne une zone de liberté, de justice et de prospérité.

Pour le Premier ministre luxembourgeois, le nouveau traité de Lisbonne aidera l'Union européenne à franchir une nouvelle

étape, qui devra lui conférer plus de visibilité et d'efficacité sur la scène internationale, notamment sur le plan des relations transatlantiques qui demeurent sans alternative pour l'Europe et ses partenaires de la rive ouest de l'océan Atlantique.

20-22 avril 2008

Jean Asselborn à la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement

à Accra



Du 20 au 22 avril 2008, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé à la XII^e session de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced) à Accra, au Ghana.

Au cœur des débats de la conférence figurait le risque que la crise financière et la récession économique dans les pays industrialisés freinent une croissance économique prometteuse dans les pays en voie de développement. C'est dans ce contexte que le ministre Asselborn a placé son intervention (page 330) lors du débat général le 21 avril 2008.

Ainsi, le ministre a plaidé pour que la conférence se prononce clairement sur la question de la hausse spectaculaire des prix alimentaires et que la communauté internationale réunisse ses forces «non seulement pour fournir un appui immédiat, mais pour aider les pays à définir des mesures politiques en



Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, en conversation avec Supachai Panitchpakdi, secrétaire général de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement



Jean Asselborn en compagnie de Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations unies

vue de réduire l'impact de cet état sur les plus vulnérables». À moyen terme, il a estimé nécessaire de se pencher sur une nouvelle priorité à accorder à l'agriculture, pour promouvoir la production agricole indigène dans les pays en voie de développement.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a en outre relevé l'importance de la conclusion à brève échéance du cycle de négociations commerciales de l'agenda de développement de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Lors de la conférence, Jean Asselborn est également intervenu (page 333) dans le débat de haut niveau, qui portait sur le «Commerce et développement pour la prospérité de l'Afrique: actions et orientations».

En marge de la conférence, le ministre a eu un certain nombre

d'entrevues bilatérales. Lors de ces rencontres, il a notamment évoqué la question de l'intégration régionale en Afrique et le développement du potentiel des pays africains en tant que partenaires dans la gouvernance et l'économie mondiale. Dans ce contexte, le Vice-Premier ministre a relevé la nécessité d'accroître les échanges intra-africains qui ne représentent qu'environ 10% de leur commerce extérieur, alors que ce chiffre atteint les 70% pour les échanges entre les États membres de l'UE.

Lors de la rencontre avec le président du Sierra Leone, le Dr Ernest Bai Koroma, le chef de la diplomatie luxembourgeoise s'est informé sur la situation politique du pays qui, dans les années 1990, a été victime d'une guerre civile meurtrière. Le président, au pouvoir depuis l'automne 2007, espère mettre en œuvre une série de réformes ambitieuses visant à lutter contre la faim et

la pauvreté. Les principaux défis auxquels la Sierra Leone est confrontée concernent notamment le manque d'approvisionnement en énergie, la carence en termes de ressources alimentaires et l'absence d'infrastructures, surtout dans le domaine des transports.

Le ministre Asselborn a en outre été reçu par le président de la République du Ghana, John Kufuor. À côté de la situation politique et économique interne, l'intégration régionale en Afrique figurait au centre des discussions. Le Ghana ayant assumé la présidence de l'Union africaine en 2007, l'importance d'une coopération étroite de la communauté internationale en vue du règlement des crises au Darfour et au Zimbabwe a été soulignée.

Jean Asselborn a également rencontré Mamady Traoré, le ministre de l'Industrie, du Commerce, du Tourisme et de l'Artisanat de la République de Guinée. L'entretien a porté sur l'impact de la crise alimentaire sur l'économie guinéenne. Le ministre Traoré s'est félicité dans ce contexte de la réponse rapide du Luxembourg à l'appel du Programme alimentaire mondial (PAM).

Enfin, le ministre des Affaires étrangères a eu un entretien avec Joaquim David, ministre de l'Industrie de la République d'Angola, qui a présenté les projets de son pays en matière de développement économique, plus particulièrement dans le domaine de l'industrie pétrolière et du secteur tertiaire.

24 avril 2008

Jean-Claude Juncker en visite de travail à Moscou

En date du 24 avril 2008, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a effectué une visite de travail à Moscou. Il était accompagné par le ministre de la Justice, ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden.



*Jean-Claude Juncker accueilli
par Vladimir Poutine au Kremlin*



Moscou

À la une



Jean-Claude Juncker et Luc Frieden en compagnie de Dimitri Medvedev

l'Union européenne se parlent franchement et gardent toujours à l'esprit et, dans leur cœur, le sentiment d'amitié qui nous unit.»

Les relations entre le Luxembourg et la Russie se développent de manière excellente, a continué le Premier ministre Jean-Claude Juncker. «Je suis venu avant le mois de mai pour féliciter le président Poutine. Et après ma longue rencontre avec le président élu Medvedev, je suis absolument confiant dans la continuation de nos relations.»

Jean-Claude Juncker a été reçu à Moscou par «les deux», comme on dit maintenant dans la capitale russe: c'est-à-dire le président Vladimir Poutine et le président élu Dimitri Medvedev, qui entrera en fonction le 7 mai 2008. La chaleur avec laquelle le président russe a reçu le chef du gouvernement luxembourgeois s'explique par la cordialité des relations qui se sont établies depuis dix ans entre les deux hommes.

«Luxembourg, bien sûr, n'est pas un grand pays par sa taille», a dit le président Poutine, «mais ce sont 30 milliards de dollars d'investissement dans l'économie russe. Et en général, je tiens à te dire, Jean-Claude, que simplement je suis content de te voir.»

Et Jean-Claude Juncker de répondre: «J'ai toujours considéré que la Russie faisait partie de l'architecture européenne, et j'ai toujours été convaincu qu'un partenariat

stratégique est indispensable et pour vous et pour nous. Il est indispensable que la Russie et



Luc Frieden et Vladimir Poutine, président de la Fédération de Russie

28 mai-2 juin 2008

Le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn,

en Asie du Sud-Est

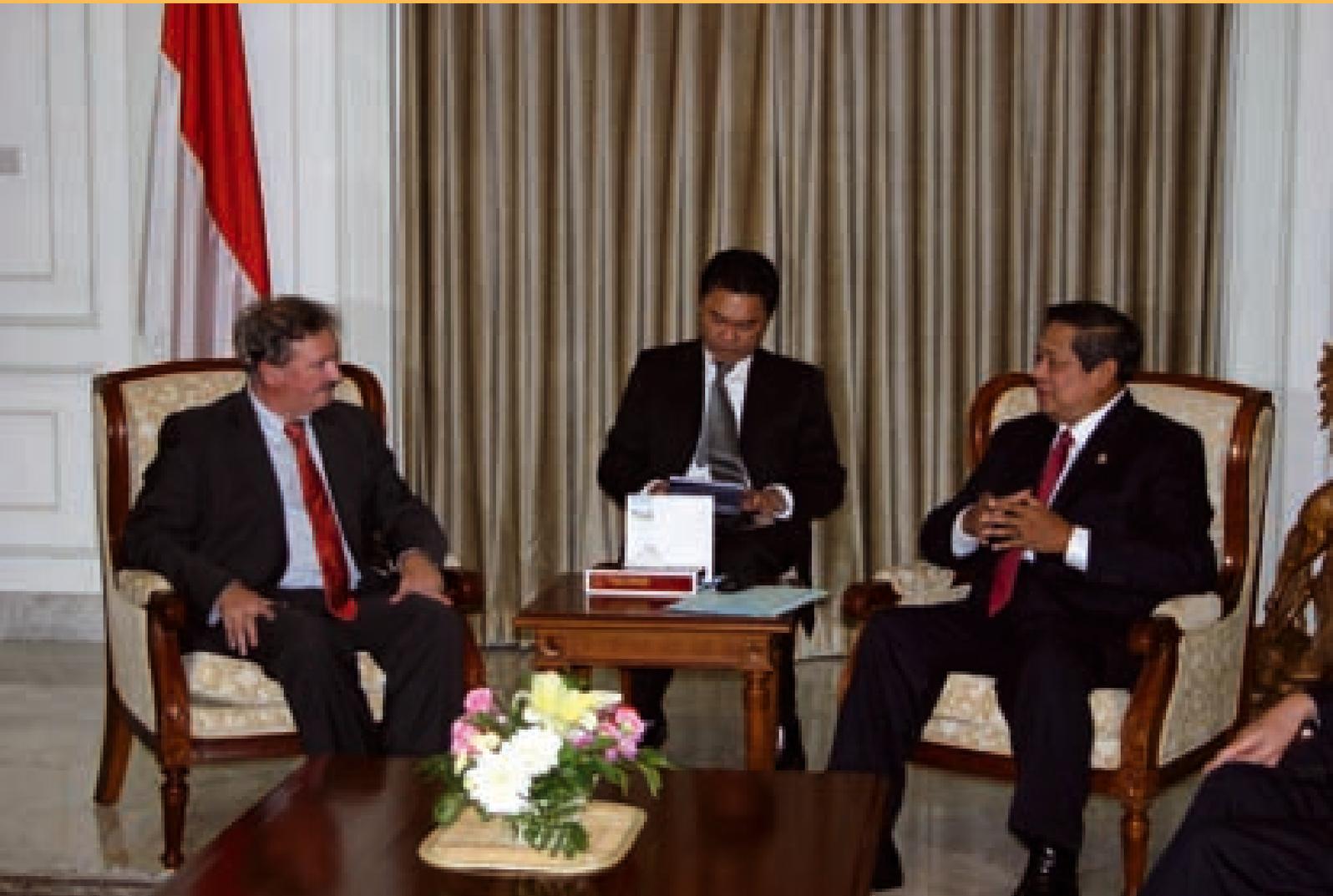
Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a effectué une tournée en Asie du Sud-Est du 28 mai au 2 juin 2008, durant laquelle il a visité la République d'Indonésie, le Royaume de Thaïlande et la République des Philippines, trois pays membres fondateurs de l'ASEAN.





Asie du Sud-Est

À la une



Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, et Susilo Bambang Yudhoyono, président de la République d'Indonésie

Indonésie

À Jakarta, en Indonésie, Jean Asselborn a eu une entrevue avec son homologue indonésien, Noer Hasan Wirajuda. Les deux hommes ont fait le point sur les relations bilatérales et les développements internes avant d'aborder les sujets d'actualité régionale et internationale.

Les ministres se sont félicités de l'excellence des relations, tout en estimant que celles-ci pourraient encore être approfondies, notamment dans le domaine économique et commercial. Jean Asselborn a fait part dans ce contexte de la mission économique que le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur luxembourgeois comptait effectuer en novembre 2008 en Indonésie.

Le ministre Wirajuda a informé le ministre Asselborn de la situation économique en Indonésie ainsi que des progrès démocratiques réalisés par son pays au cours de la dernière décennie. En effet, l'Indonésie a engagé depuis 1998 une vaste politique de réformes institutionnelles.

Ce processus de démocratisation se traduit également par un engagement plus grand de l'Indonésie sur le plan international. Actuellement, Jakarta participe à plusieurs missions de maintien de la paix et siège au Conseil de sécurité en tant que membre non permanent. Jean Asselborn a estimé que l'Indonésie, pays comptant la plus large population musulmane du monde, pouvait être un modèle pour d'autres pays, tant par sa politique de réformes

politiques et économiques que par son approche modérée en matière religieuse.

Noer Hasan Wirajuda a également informé le ministre luxembourgeois des discussions au niveau de l'ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique) concernant la situation au Myanmar et les efforts de médiation entrepris en vue de convaincre la junte birmane de lever les restrictions entravant le déploiement de l'aide humanitaire internationale suite au cyclone Nargis. Jean Asselborn s'est félicité du rôle important joué dans ce contexte par l'Indonésie. Les deux ministres étaient d'accord pour dire qu'il n'y avait pas lieu de parler ici d'ingérence dans les affaires intérieures d'un État, mais plutôt d'impératif humanitaire et de responsabilité de protéger.

Après son entrevue avec Noer Hasan Wirajuda, Jean Asselborn a rendu une visite de courtoisie au président de la République d'Indonésie, Susilo Bambang Yudhoyono.

Le président Yudhoyono a tenu à remercier encore une fois le gouvernement et le peuple luxembourgeois pour le soutien accordé lors du tsunami qui avait frappé la région le 26 décembre 2004 et fait quelque 150 000 victimes en Indonésie. Dans ce contexte, la situation au Myanmar et les progrès dans l'acheminement de l'aide internationale ont été, une nouvelle fois, discutés.

Enfin, la crise alimentaire mondiale, causée par la hausse en partie spéculative des prix alimentaires, a été abordée. Le président indonésien a souhaité un débat



Jean Asselborn et Suwit Khunkitti, Vice-Premier ministre du Royaume de Thaïlande, lors de l'inauguration officielle de l'ambassade du Grand-Duché de Luxembourg en Thaïlande

au plus haut niveau à ce sujet et a dit s'être adressé à cet effet au secrétaire général des Nations unies, aux dirigeants des institutions financières internationales et à la présidence japonaise du G8. Jean Asselborn a salué l'initiative du président Yudhoyono, le Luxembourg partageant la préoccupation de l'Indonésie sur les répercussions de la crise sur le développement des pays les moins avancés.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré une délégation parlementaire conduite par le président du Parlement, Hidayat Nur Wahid, avec lequel il



s'est entretenu des travaux des députés et du fonctionnement du pouvoir législatif en Indonésie.

Avant de s'envoler pour la Thaïlande, le ministre Asselborn a pu avoir une entrevue avec le vice-président Muhammad Yusuf Kalla. MM. Asselborn et Kalla ont discuté notamment des relations économiques entre le Luxembourg et l'Indonésie et des domaines de coopération future.

Thaïlande

À Bangkok, en Thaïlande, Jean Asselborn a d'abord été accueilli par le président du Sénat, Prasobsook Boondech, qui l'a informé de la situation politique en Thaïlande après les élections du 23 décembre 2007, qui ont vu la victoire du Parti du pouvoir du peuple (PPP). Ces élections ont permis la constitution d'une coalition rassemblant la très large majorité des partis politiques représentés à l'Assemblée. Des élections sénatoriales ont également eu lieu le 2 mars 2008. Prasobsook Boondech a évoqué les débats menés actuellement au Sénat autour de l'amendement de deux articles de la Constitution adoptée après le coup d'État pacifique de septembre 2006.

Par la suite, le ministre des Affaires étrangères a été reçu par son homologue thaïlandais, Noppadon Pattama. Les deux ministres se sont félicités des bonnes relations diplomatiques entre le Luxembourg et la Thaïlande, dont on fêtera le 50^e anniversaire en 2009. Les relations économiques bilatérales

ont également été abordées, plusieurs sociétés luxembourgeoises ayant des succursales en Thaïlande. Cargolux, la compagnie luxembourgeoise de fret, effectue actuellement sept vols par semaine vers Bangkok. MM. Asselborn et Pattama étaient d'accord pour dire que les bonnes relations économiques entre les deux pays pouvaient être améliorées dans leur intérêt mutuel. La mission économique que le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur conduira au mois de novembre 2008 en Asie du Sud-Est le mènera aussi en Thaïlande.

Concernant l'actualité internationale et régionale, les deux ministres ont abordé la situation au Myanmar et les efforts entrepris par la Thaïlande pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire

vers les régions sinistrées. Dans ce contexte, Noppadon Pattama a estimé que son pays considérait que de nouvelles sanctions contre le régime de Rangoon n'étaient pas de nature à améliorer la situation sur le terrain. Jean Asselborn a pour sa part précisé que les sanctions de l'Union européenne n'étaient pas dirigées contre la population, mais contre la junte militaire.

Le ministre Asselborn s'est également renseigné sur l'avancement du processus de ratification de la nouvelle charte ASEAN. Noppadon Pattama a indiqué que la Thaïlande ratifierait la charte avant que le pays n'assume la présidence de l'organisation régionale en juillet 2008. Il s'est montré confiant qu'avant la fin de l'année, les trois autres pays



Jean Asselborn visite le projet Doi Tung à Chang Rai, dans le nord de la Thaïlande

n'ayant pas encore ratifié – à savoir le Myanmar, l'Indonésie et les Philippines – auraient fait de même.

Le 30 mai, Jean Asselborn a officiellement inauguré l'ambassade luxembourgeoise à Bangkok en présence du Vice-Premier ministre et ministre de l'Industrie thaïlandais, Suwit Khunkitti, de l'ambassadeur Marc Ungeheuer, et de nombreuses personnalités luxembourgeoises et thaïlandaises. Dans son discours d'ouverture, Jean Asselborn a estimé que l'ouverture d'une ambassade résidente en Thaïlande témoignait d'une relation de plus en plus étroite entre les deux pays, tout comme de la volonté du gouvernement luxembourgeois d'intensifier ses relations avec l'ensemble des pays de l'Asie du Sud-Est.

Le 31 mai, Jean Asselborn s'est rendu à Chiang Rai, à la frontière avec le Myanmar et le Laos, pour visiter le projet de développement Doi Tung de la fondation Mae Fah Luang. La fondation Mae Fah Luang, dirigée par Disnudda Diskul, cherche à promouvoir des projets économiques alternatifs à la culture du pavot. La fondation emploie quelque 1 800 personnes dans différentes entreprises et assure la subsistance de quelque 11 000 personnes dans la région de Chiang Rai. Jean Asselborn a pu se rendre compte du dynamisme du projet Doi Tung en visitant des ateliers de poterie et de tissage ainsi que des plantations de café et de noix de macadamia. La fondation est également active dans la province de Balkh, dans le nord de l'Afghanistan, à Aceh en Indonésie ainsi que dans la zone frontalière du Myanmar.

Avant son départ pour les Philippines, dernière étape de sa tournée en Asie du Sud-Est, le Vice-Premier ministre a inauguré au Central World une exposition de photographies de l'artiste luxembourgeois Rob Kieffer, intitulée «Luxembourg – a photographic journey by hot-air balloon».

République des Philippines

À Manille, aux Philippines, Jean Asselborn a déposé le 1^{er} juin 2008 une gerbe de fleurs au pied du monument dédié à José Rizal, héros de l'indépendance philippine. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a ensuite été reçu par son homologue philippin Alberto Romulo.

Les deux hommes ont fait un tour d'horizon des relations bilatérales. Le ministre philippin a salué

l'intention des autorités luxembourgeoises d'accréditer un ambassadeur non résident à Manille. Les moyens pour intensifier les relations économiques et commerciales ont également été évoqués et, dans ce cadre, la conclusion d'un accord de non double imposition, le premier tour de négociations étant prévu pour novembre 2008. Alberto Romulo s'est montré par ailleurs très intéressé par une coopération dans le domaine de la microfinance. «Le Luxembourg est leader mondial en matière de microfinance. Pour notre pays, la microfinance est un outil important pour le développement économique dans les régions les plus pauvres du pays», a déclaré le ministre philippin. Alberto Romulo a enfin réitéré le souhait de voir le Luxembourg participer au 2^e Forum mondial sur la migration et le développement, qui se tiendra en octobre 2008 à Manille, ce dont le chef de la diplomatie luxembourgeoise l'a assuré.



Jean Asselborn et Alberto Romulo, ministre des Affaires étrangères de la République des Philippines



Jean Asselborn dépose une gerbe au pied du monument dédié à José Rizal

Jean Asselborn et Alberto Romulo ont ensuite abordé l'actualité nationale et régionale. Le ministre Romulo a informé son homologue sur la situation intérieure aux Philippines, et plus précisément sur les derniers développements à Mindanao, où le gouvernement central est aux prises avec des groupes rebelles musulmans. Alberto Romulo s'est dit confiant qu'un accord de paix pourrait être trouvé: «Nous allons dans la bonne direction», a estimé le ministre philippin. Alberto Romulo a salué la disponibilité de l'Union européenne à apporter son aide, sur le plan politique et en termes d'aide au développement, à la recherche d'une paix durable dans une région durement affectée par un conflit récurrent.

Jean Asselborn s'est également renseigné sur la situation des droits de l'Homme, et notamment sur les assassinats extrajudiciaires. Le ministre philippin a indiqué que le nombre de ces assassinats était depuis un certain temps en baisse. Il s'est félicité dans ce contexte de la EU Justice Assistance Mission, sur le point d'être mise en place et qui doit assister la justice philippine en matière de conseils et de formations des corps juridique et policier. Le ministre des Affaires étrangères luxembourgeois a encore exprimé sa satisfaction concernant l'abolition, en juin 2006, de la peine de mort aux Philippines.

Les deux ministres ont aussi évoqué le cas des travailleurs philippins à l'étranger. Les quelque 8,5 millions de travailleurs

philippins à l'étranger contribuent à hauteur de 10% au produit national brut (PNB). Les ministres ont exprimé l'espoir que la situation économique puisse se développer de manière à permettre à ces ressortissants philippins de trouver un jour une subsistance dans leur propre pays.

Enfin, à l'instar des autres étapes de la visite du ministre des Affaires étrangères luxembourgeois, la situation au Myanmar a été évoquée. À noter dans ce contexte que la présidente des Philippines, Gloria Macapagal Arroyo, a lié la ratification de la nouvelle charte de l'ASEAN par son pays à la libération d'Aung San Suu Kyi.

26-27 juin 2008

Visite officielle de Jean-Claude Juncker

au Kazakhstan

Les 26 et 27 juin 2008, le Premier ministre Jean-Claude Juncker était en visite officielle en République du Kazakhstan. Il était accompagné du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, qui a conduit une mission de promotion économique à Astana et à Almaty organisée en partenariat avec les agences Luxembourg for Finance, Luxembourg for Business et la Chambre de commerce du Luxembourg.



Jean-Claude Juncker, Premier ministre, accueilli par son homologue kazakh Karim Massimov



Kazakhstan

À la une



Jean-Claude Juncker reçu en audience par Nursultan Nazarbaiev, président du Kazakhstan

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec son homologue kazakh

Au programme de la première journée figurait une visite à Astana, nouvelle capitale du Kazakhstan depuis 1998, où le chef du gouvernement a eu une entrevue avec le Premier ministre kazakh, Karim Massimov. Cet entretien a été suivi d'une réunion de travail élargie aux délégations en présence du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et du ministre kazakh des Finances, Bolat B. Zhamishev.

En marge de cette réunion, un accord de non double imposition a été signé.

Lors de la conférence de presse conjointe des deux Premiers ministres à l'issue des travaux, Jean-Claude Juncker a été, selon les convenances en vigueur au Kazakhstan, le premier à prendre la parole. Et le Premier ministre luxembourgeois a déclaré d'emblée: «Entre le Kazakhstan et le Luxembourg, les relations étaient bonnes. À la suite de notre rencontre de ce matin, il me semble qu'elles sont devenues excellentes!»

Il a mis en évidence le «très grand rôle» joué par le Kazakhstan dans cette région complexe, un Kazakhstan non pas «consommateur de stabilité, mais producteur de stabilité». Si, pour l'Union européenne, le Kazakhstan est un partenaire stratégique, pour le Luxembourg, il est un partenaire privilégié, a-t-il souligné.

Jean-Claude Juncker a par ailleurs mentionné l'accroissement du volume des échanges économiques grâce notamment à la signature d'un accord de non double imposition, aux négociations en vue de la signature d'un accord aérien et à l'offre de la part du Luxembourg d'une formation bancaire à la «plus large échelle possible».

Par ailleurs, la présence du ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, à la tête d'une importante délégation comprenant entre autres les représentants de Luxembourg for Business et Luxembourg for Finance ainsi que les représentants de la Chambre de commerce et d'autres entreprises importantes est garante d'un développement important des relations économiques entre les deux pays, a estimé Jean-Claude Juncker.



Jean-Claude Juncker et Bakhyt Sultanov, ministre de l'Économie et de la Planification budgétaire de la République du Kazakhstan



Visite au Sénat

Jean-Claude Juncker a ensuite eu un échange de vues avec le président du Sénat kazakh, Kassym-Jomart Tokaev.

Le président du Sénat a souligné d'emblée son attachement à la capitale Astana, qui fêtera sous peu ses dix années d'existence, en indiquant que cette ville «symbolise la renaissance nationale du peuple kazakh».

Il a ensuite expliqué le fonctionnement de cette «chambre supérieure», pour exprimer son attachement à une coopération sur le «développement parlementaire» avec le Luxembourg. Selon le président Kassym-Jomart Tokaev, l'objectif est de mettre en place une législation selon le modèle «de la république parlementaire de style européen».

Les deux hommes politiques ont également évoqué la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) par le Kazakhstan en 2010, un moment de «grande visibilité et de grande responsabilité», et les relations entre les parlements nationaux et le Parlement européen, «grand législateur européen».

Par la suite, la délégation luxembourgeoise s'est rendue au Palais de la paix et de la concorde, pyramide de pierre et de verre créée par l'architecte britannique Norman Foster, pour assister à une présentation du projet de développement de la capitale «Astana Genplan».



Jean-Claude Juncker à l'Université de médecine d'État S.D. Asfendiarov du Kazakhstan

Audience au palais présidentiel

Le 26 juin, le Premier ministre Jean-Claude Juncker, accompagné du ministre Jeannot Krecké, a également été reçu en audience au palais présidentiel Akorda par le président de la République du Kazakhstan, Nursultan Nazarbaev, pour une entrevue portant en grande partie sur l'intégration européenne et le rapprochement entre l'Europe et le Kazakhstan.

À l'issue du long entretien en tête-à-tête avec le président kazakh, Jean-Claude Juncker a mis en avant les performances réalisées par la République du Kazakhstan depuis son indépendance en 1991. À son avis, le Kazakhstan constitue un modèle de stabilité pour toute la région. Rappelant que l'Europe devait sa prospérité à son intégration au sein de l'Union européenne, Jean-Claude

Juncker a conseillé au Kazakhstan et aux autres pays de la région de rechercher une intégration régionale semblable afin d'augmenter leur importance.

Le président Nazarbaev a plaidé de son côté pour une coopération plus étroite entre les deux pays dans le domaine économique, et plus particulièrement pour une collaboration du Kazakhstan avec la place financière du Luxembourg. Il a par ailleurs loué le Luxembourg comme moteur de l'intégration européenne et a estimé que le Benelux pouvait faire figure de modèle pour la région de l'Asie centrale.

En marge de cette audience, le président kazakh et le Premier ministre luxembourgeois ont procédé à une cérémonie de remise de décorations: le président kazakh, qui s'est vu attribuer les insignes de grand-croix de la Couronne de chêne, a remis à



Jeannot Krecké en compagnie de Sauat Mynbayev, ministre kazakh de l'Énergie et des Ressources minérales

Jean-Claude Juncker les insignes de l'ordre Dostyk-I, la plus haute distinction de mérite kazakhe.

L'entrevue avec le ministre de la Culture et de l'Information, Kul-Mukhammedov, a porté sur le renforcement de la coopération

culturelle, notamment au niveau de la fourniture d'équipements pour les salles de concert et les théâtres d'Astana. Des projets d'échange d'artistes ont également été évoqués.

Le renforcement des relations commerciales et économiques entre le Luxembourg et le Kazakhstan figurait à l'ordre du jour de l'entrevue avec le ministre de l'Industrie et du Commerce, Vladimir Chkolnik. Jeannot Krecké a félicité son interlocuteur pour le développement économique exemplaire du Kazakhstan et a profité de l'occasion pour présenter le Luxembourg comme centre de logistique et d'accès au marché européen.

Avec le ministre de l'Énergie et des Ressources minérales, C. Mynbayev, les discussions ont principalement porté sur les questions d'actualité en matière

Entrevues du ministre Jeannot Krecké

Jeannot Krecké a profité du déplacement au Kazakhstan pour avoir une série d'entrevues bilatérales avec les membres du gouvernement kazakh. Il y était accompagné de représentants de SES, Cargolux et RTL Group, entreprises luxembourgeoises particulièrement intéressées par les opportunités d'affaires offertes par le Kazakhstan. Les réunions ont porté notamment sur la coopération économique, l'énergie, les télécommunications et les médias ainsi que les transports aériens.



Jean-Claude Juncker, Jeannot Krecké et Yves Mersch lors du déjeuner avec Anvar Saydenov, président de la Banque nationale de la République du Kazakhstan



d'énergie, dont la coopération entre l'Union européenne et les pays livrant des ressources énergétiques naturelles.

La conclusion d'un accord aérien entre le Luxembourg et le Kazakhstan a finalement dominé la rencontre du ministre Jeannot Krecké avec le vice-ministre du Transport, J. Kasymbek.

Séminaire économique à Almaty

Le 27 juin 2008, deuxième journée de la visite officielle au Kazakhstan, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et sa délégation se sont rendus à Almaty, ancienne capitale de la République et principale ville du Kazakhstan avec plus de 1,2 million d'habitants.

Après un déjeuner de travail avec le président de la Banque nationale de la République du Kazakhstan, Saidenov Anvar Galimullaevich, en présence du président de la Banque centrale du Luxembourg, Yves Mersch, Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké ont assisté à un séminaire économique qui avait pour but de renforcer les relations économiques et commerciales entre les deux pays. En marge du séminaire, Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké ont eu une entrevue avec la fille aînée et conseillère du président kazakh, Dariga Nazarbayeva.

À côté des entrevues politiques, la délégation luxembourgeoise a eu



Séminaire économique à Almaty: Jeannot Krecké lors de son discours

l'occasion de visiter l'Université de médecine de l'État kazakhe S.D. Asfendiarov. Depuis 1995, cette université de médecine (8 000 étudiants) bénéficie de l'appui du gouvernement luxembourgeois, qui est le premier bailleur de fonds étranger de cette école. L'action a débuté par l'intervention du Dr Jean-Claude Schneider, pneumologue, dans la lutte contre la tuberculose, pour s'élargir à d'autres domaines comme les tests effectués au Laboratoire national de santé à Luxembourg et l'assistance technique à l'université.

Avant de quitter le Kazakhstan pour le Luxembourg, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a été l'hôte du dîner officiel offert par le gouverneur de la ville d'Almaty, Akhmetzhan Essimov.



Visites et entrevues au Luxembourg

Visite de travail du Vice-Premier ministre de la République populaire de Chine, Zeng Peiyan

21-23 janvier 2008

Le Vice-Premier ministre de la République populaire de Chine, Zeng Peiyan, a effectué une visite de travail au Luxembourg du 21 au 23 janvier 2008. Il était accompagné de Li Rongrong, président de la Commission d'administration et de supervision des actifs d'État, ainsi que d'une importante délégation d'hommes d'affaires.

Zeng Peiyan a eu un entretien avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Hôtel de Bourgogne. Des échanges de vues avec le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de



Jean Asselborn accueille Zeng Peiyan au ministère des Affaires étrangères

l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, étaient également prévus.

Les discussions ont essentiellement porté sur les relations bilatérales politico-économiques et les relations UE-Chine. Les grands dossiers d'actualité politique internationale ont été d'autres thèmes abordés.

Zeng Peiyan a aussi eu l'occasion de s'entretenir avec le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, et de rencontrer les principaux acteurs de l'économie et de la place financière luxembourgeoise à la Chambre de commerce.

Par ailleurs, il a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc héritier au palais grand-ducal.

Dans le cadre de sa visite au Luxembourg, le Vice-Premier ministre de la République populaire de Chine et sa délégation se sont également rendus au château de Betzdorf pour une visite de la



Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké en compagnie de Zeng Peiyan, Vice-Premier ministre de la République populaire de Chine



Luc Frieden et Zeng Peiyan devant la Chambre de commerce du Luxembourg

Société européenne des satellites (SES-ASTRA), en présence du ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz.

Visite de travail au Luxembourg de Miguel Angel Moratinos, ministre des Affaires étrangères d'Espagne

24 janvier 2008

Le 24 janvier 2008, Miguel Angel Moratinos, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Royaume d'Espagne, a effectué une visite des institutions européennes avec siège au Luxembourg.

Miguel Angel Moratinos a été reçu en début d'après-midi par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, pour un échange de vues sur les grands sujets d'actualité européenne et internationale. Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a également participé à cette

entrevue. La réunion a été suivie d'un point de presse des deux ministres des Affaires étrangères.

Jean Asselborn a souligné que le Luxembourg, à côté de son importance en tant que place financière, bénéficiait d'une réputation internationale grâce aux plus de 10 000 fonctionnaires des institutions européennes, dont près de 600 sont d'origine espagnole.

Miguel Angel Moratinos, qui s'est rendu à la Banque européenne d'investissement (BEI) et à la Cour de justice des Communautés européennes, a expliqué que la BEI était une institution fondamentale pour l'Espagne, dans la mesure où son pays bénéficiait de prêts s'élevant à environ 7 milliards d'euros en vue d'une amélioration de ses infrastructures.

Quant à l'agenda international, les ministres ont abordé la question des Balkans occidentaux.

Concernant la Serbie, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a souligné que le peuple serbe était mis devant un choix d'une importance fondamentale lors du deuxième tour des élections présidentielles qui se tiendront le 3 février 2008. Une perspective européenne a été offerte à la Serbie lors du sommet de Thessalonique. Le Luxembourg est prêt à considérer toutes les suggestions pouvant aider la Serbie sur son chemin vers l'Europe lors du CAGRE du 28 janvier 2008, notamment une signature rapide de l'Accord de stabilisation et d'association (ASA) ainsi qu'une facilitation encore plus poussée, voire une libéralisation, du régime des



Jean-Louis Schiltz accueille Zeng Peiyan au château de Betzdorf

visas entre l'Union européenne et la Serbie. Jean Asselborn a de même souligné que le Luxembourg restait attaché au principe de la coopération pleine et entière de la Serbie avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).

Le ministre espagnol des Affaires étrangères a partagé ce point de vue: il faut envoyer un signal fort au peuple serbe, réaffirmant son appartenance à la famille européenne. Miguel Angel Moratinos a également plaidé pour une signature rapide de l'ASA et l'établissement d'un régime de visas plus favorable dont bénéficierait notamment la jeunesse serbe. Ces initiatives constituent un signal fort que le futur de la Serbie est clairement ancré dans l'Union européenne.

Pour ce qui est du dossier du Kosovo, Jean Asselborn s'est félicité de la volonté déclarée des autorités kosovares de respecter les principes contenus dans le plan Athisaari qui prévoit une indépendance sous surveillance internationale. Le ministre espagnol des Affaires étrangères a souligné que Madrid défendait trois principes fondamentaux dans ce dossier, à savoir l'unité au sein de l'Union européenne concernant la question du nouveau statut du Kosovo, la stabilité dans la région des Balkans occidentaux et le respect du droit international.

Concernant le Moyen-Orient, Jean Asselborn a jugé la situation actuelle dans la bande de Gaza inacceptable. Il a estimé qu'Israël avait certes le droit de se prémunir contre les tirs de roquette qui menacent la vie de ses citoyens,



Jean Asselborn avec Miguel Angel Moratinos lors de la conférence de presse conjointe

mais que Tel-Aviv devrait s'abstenir de recourir à une punition collective en guise de représailles. Ces mesures risquent en effet de compromettre l'espoir, né lors des conférences d'Annapolis et de Paris, d'un règlement du conflit avant la fin de l'année. Miguel Angel Moratinos a partagé cette analyse, décrivant la situation dans la bande de Gaza comme dramatique. Israël a la responsabilité de rétablir la normalité. Le chef de la diplomatie espagnole a également mis en évidence le rôle fondamental du Quartet et les responsabilités de l'Union européenne dans ce dossier. Enfin, le Hamas a également sa part de responsabilité et devrait se soumettre à l'Autorité palestinienne afin de contribuer à une stabilisation de la situation.

Les deux ministres ont expliqué poursuivre les débats sur les

Balkans occidentaux et le Moyen-Orient lors du CAGRE du 28 janvier 2008.

Interrogé au sujet du projet d'une Union méditerranéenne, Miguel Angel Moratinos a exprimé le souhait que tous les Européens puissent s'identifier avec ce projet. Il a rappelé le caractère central du processus euro-méditerranéen, qui bénéficiait du fort soutien de l'Espagne. Il a estimé que les projets européens dans le contexte méditerranéen devraient être décidés au niveau de l'Union européenne. Jean Asselborn a partagé cette vue et a notamment souligné le besoin de rechercher l'accord de l'ensemble des États membres de l'Union européenne pour les questions affectant les 27 et d'éviter un morcellement des centres d'intérêt au sein de l'Union selon des critères géographiques.

Visite au Luxembourg du secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer

31 janvier 2008

Le secrétaire général de l'Organisation du traité de l'atlantique nord (OTAN), Jaap de Hoop Scheffer, a effectué le 31 janvier 2008 une visite au Luxembourg. Il a été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Hôtel de Bourgogne, avant de rencontrer le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn.

L'échange de vues avec le Premier ministre a essentiellement porté sur la préparation du sommet de l'OTAN à Bucarest (2-4 avril 2008). Jaap de Hoop Scheffer a ainsi communiqué à ses interlocuteurs les principaux thèmes à l'ordre du jour de cette réunion.

Parmi ces thèmes, il y a lieu de citer tout d'abord l'éventuel élargissement de l'OTAN à trois pays du Balkan, à savoir l'ARYM, l'Albanie et la Croatie. Les relations de l'Alliance avec ses partenaires en Asie centrale et au Caucase ainsi qu'avec ses partenaires européens non-membres de l'OTAN constituent d'autres sujets qui seront abordés à Bucarest.

Jean-Claude Juncker et Jaap de Hoop Scheffer ont également parlé des missions de l'OTAN en Afghanistan et au Kosovo. À ce sujet, le secrétaire général a mis en évidence l'importance de la participation luxembourgeoise à ces deux missions qui s'inscrirait dans le cadre de la solidarité au sein de l'Alliance.



Jean-Claude Juncker accueille Jaap de Hoop Scheffer sur la place Clairefontaine

Le sommet de Bucarest permettra d'ailleurs de réunir l'ensemble des partenaires qui participent à l'ISAF, y inclus l'Union européenne, la Banque mondiale, les Nations unies, le gouvernement d'Afghanistan, de même que son président, a précisé le secrétaire général de l'OTAN.

Au sujet de la réforme de l'armée luxembourgeoise, le secrétaire général de l'OTAN a loué les investissements du Luxembourg dans le domaine de la défense, soulignant que cet important programme d'investissements était utile pour l'Alliance et pour l'UE.

Le dernier sujet à l'ordre du jour des entretiens ont été les défis de l'OTAN pour le XXI^e siècle. Selon Jaap de Hoop Scheffer, il s'agit entre autres de la défense antimissile, de la valeur ajoutée de l'OTAN sur le plan de la sécurité énergétique et de la cyberdéfense.

Visite de travail au Luxembourg du ministre des Affaires étrangères de l'ARYM, Antonio Milososki

14 février 2008

Le 14 février 2008, le ministre des Affaires étrangères de l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM), Antonio Milososki, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Il a été reçu par Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, avant de rencontrer le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Hôtel de Bourgogne.

Jean Asselborn et Antonio Milososki ont procédé à un tour d'horizon des questions européennes. Ainsi, la question des relations de la Macédoine avec l'Union européenne a été abordée.

Depuis décembre 2005, l'ARYM a le statut de pays candidat

à l'Union européenne. «Un jour, vous nous rejoindrez, j'en suis sûr», a déclaré Jean Asselborn lors de la conférence de presse. «Il faudra maintenant trouver une date pour commencer les négociations d'adhésion», a-t-il ajouté.

Mais, selon le ministre des Affaires étrangères luxembourgeois, il reste des problèmes à résoudre avant l'adhésion du pays à l'UE. Dans ce contexte, Jean Asselborn a également expliqué que l'adhésion à l'Union européenne ne pouvait pas résoudre tous les problèmes des Balkans occidentaux. Selon le ministre, ces pays ne doivent pas vivre de cette illusion. «L'Union peut intégrer, l'Union peut réussir à augmenter le niveau de vie, mais les États doivent aussi y mettre de leur volonté», a-t-il insisté.

Antonio Milososki a, de son côté, remercié le Luxembourg pour le soutien qu'il apportait à l'ARYM dans les démarches d'intégration

dans l'UE. Le Luxembourg a surtout aidé, selon le ministre Milososki, à mettre en place le Centre national macédonien du visa, dont le développement est une condition essentielle à la poursuite de la libéralisation du régime des visas, qui facilitera le déplacement des citoyens macédoniens vers l'Union européenne.

Antonio Milososki a expliqué que l'adhésion de son pays à l'Union européenne était primordiale pour son pays. Aussi bien le gouvernement que la société macédonienne sont très orientés vers l'Union européenne. Selon lui, 89% des citoyens macédoniens sont pour une adhésion du pays à l'OTAN, et 93% pour une adhésion à l'Union européenne.

Le ministre macédonien est conscient que l'intégration ne pourra se faire de suite. «Nous ne sommes pas encore préparés pour être un État membre demain, mais

nous sommes plutôt confiants que nous serons préparés à entamer une négociation pour l'adhésion dès demain», a-t-il déclaré.

À quelques jours de l'éventuelle proclamation d'indépendance du Kosovo, le statut de la province serbe, placée depuis 1999 sous l'autorité des Nations unies, a largement dominé les discussions entre Jean Asselborn et son homologue macédonien. Jean Asselborn a réitéré sa position sur ce sujet: selon lui, il n'y aura pas de stabilité dans les Balkans s'il n'y a pas de stabilité en Serbie et au Kosovo.

«Le Kosovo est non seulement un enjeu de portée locale, mais un enjeu de plus grande envergure, qui aura des répercussions sur l'ensemble des acteurs internationaux», telle est l'analyse de Milososki sur la question du Kosovo.

Pour Antonio Milososki, une évidence s'impose, «le Kosovo est un enjeu à caractère de plus en plus européen». «Un potentiel de crise, bien que mince, existe toujours dans la région», en évaluant les risques de conflits qui existent dans la province serbe. Et d'ajouter qu'il y a un besoin accru de se concerter au niveau européen pour définir la position commune que l'Europe va adopter vis-à-vis du Kosovo.

Pour gérer la crise, une coopération accrue entre l'ARYM et l'UE peut également se révéler bénéfique, a-t-il estimé en expliquant que «plus l'ARYM sera associée au processus, plus sa capacité d'assistance dans la région sera grande». Vu le caractère multiethnique



Jean Asselborn en compagnie d'Antonio Milososki



Entrevue bilatérale entre Jean-Claude Juncker et Antonio Milososki

de l'ARYM, le ministre est convaincu que son pays pourrait jouer un rôle «civilisateur» dans la région des Balkans.

Antonio Milososki a attiré l'attention sur les conséquences d'une déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo. Même s'il admet que le mot «indépendance peut avoir une connotation très positive» et exercer une certaine attirance, il a mis en garde contre «le lendemain, qui mettra au grand jour les liens d'interdépendance qui existent entre le Kosovo et ses voisins régionaux». Et d'ajouter: «La collaboration entre Pristina et Belgrade restera la pierre angulaire des relations bilatérales.»

La position du gouvernement macédonien

Les Albanais du Kosovo s'apprêtent à proclamer l'indépendance du Kosovo le 17 février 2008. Quelle est la position que le gouvernement macédonien entend adopter vis-à-vis de cette indépendance? Antonio Milososki a réitéré la position du gouvernement macédonien: le gouvernement de Skopje a, dès le début, soutenu les propositions du plan Martti Athisaari. Vu que l'ARYM n'aura pas à décider du futur statut du Kosovo, Antonio Milososki a estimé que «mieux vaut le statut que le statu quo».

En tant que futur membre de l'Union européenne, Skopje n'est pas pressé. Il s'agira d'abord «de prendre connaissance de la position des Européens» et «d'adopter une position en coopération étroite avec les amis européens».

Visite de travail au Luxembourg de Milan Rocen, ministre des Affaires étrangères du Monténégro

19 février 2008

Le 19 février 2008, le ministre des Affaires étrangères du Monténégro, Milan Rocen, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Milan Rocen a été accueilli par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, à l'Hôtel Saint-Maximin.

Les discussions ont essentiellement porté sur les relations bilatérales entre le Luxembourg et le Monténégro, ainsi que sur les relations que la jeune république entretient avec l'UE et avec l'OTAN. Les ministres ont également fait le point sur la situation dans les Balkans occidentaux après la récente déclaration d'indépendance du Kosovo.

En ce qui concerne le Kosovo, les ministres ont souligné l'importance que revêtait ce développement pour la région. Le ministre Rocen a déclaré que son pays était attaché à maintenir de bonnes relations à la fois avec Belgrade et avec Pristina. «Nous sommes une oasis multiethnique dans la région», a-t-il affirmé. Le ministre des Affaires étrangères du Monténégro a par ailleurs mis en évidence le rôle essentiel qu'a joué l'Union européenne dans la pacification des Balkans. «Ce qui s'est passé à Pristina est le signe tangible que la démocratie progresse dans la région», a-t-il résumé, précisant

que son pays allait s'aligner sur la position de l'UE. «Le Monténégro ne se précipitera pas en ce qui concerne la reconnaissance du Kosovo, mais le Monténégro ne sera pas non plus à la traîne.»

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise, Jean Asselborn, a pour sa part réaffirmé qu'au vu de l'impasse dans laquelle avaient abouti les négociations, l'indépendance du Kosovo, sur base de la Proposition globale de règlement de l'envoyé spécial de l'ONU, Martti Ahtisaari, constituait la seule solution viable. Il a indiqué que le Luxembourg allait formaliser la reconnaissance du Kosovo le 21 février 2008.

Les ministres ont également abordé le sujet du processus de stabilisation et d'association (PSA). L'accord de stabilisation et d'association (ASA), actuellement en cours de ratification dans les

États membres de l'UE, a été signé à Luxembourg le 15 octobre 2007. Le ministre Jean Asselborn a assuré son homologue monténégrin du soutien du Luxembourg en la matière, indiquant qu'un avant-projet de loi en vue de la ratification au niveau national de l'accord de stabilisation et d'association serait prochainement soumis au Conseil de gouvernement en vue du dépôt du projet de loi à la Chambre des députés.

Milan Rocen a salué la coopération au développement luxembourgeoise au Monténégro, qui s'est donné pour objectifs de contribuer à la stabilité de la région, de lutter contre la pauvreté et de faciliter le retour des ressortissants monténégrins.

Enfin, les ministres ont signé une convention de Sécurité sociale qui retient les principes d'égalité de traitement entre les ressor-

tissants des parties signataires, de la totalisation des périodes d'assurance, ainsi que de l'exportation des prestations de Sécurité sociale. Cette convention couvre l'assurance maladie, l'assurance pension et l'assurance accident.

En marge de la réunion de travail, les ministres Milan Rocen et Jean Asselborn ont rencontré des représentants de l'association Amitié Luxembourg-Monténégro.

Visite de travail au Luxembourg du Premier ministre de la République slovaque, Robert Fico

28 février 2008

Le 28 février 2008, le Premier ministre de la République slovaque, Robert Fico, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Il était accompagné du ministre des Finances, Ján Pociatek. Le chef du gouvernement slovaque a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal.

Robert Fico a ensuite été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Hôtel de Bourgogne pour une entrevue bilatérale. Les pourparlers ont d'abord porté sur les grands dossiers d'actualité politique européenne et internationale et plus particulièrement sur la mise en œuvre du traité de Lisbonne. À l'issue de la réunion, Robert Fico a signalé que le Parlement slovaque devrait procéder à la ratification du traité de Lisbonne au courant du mois de mars 2008.



Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, et Milan Roce, ministre des Affaires étrangères du Monténégro

Les deux Premiers ministres ont également eu un échange de vues sur la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo. Il existe en effet «une légère différence de point de vue» entre le Grand-Duché et la Slovaquie à ce sujet, comme l'ont constaté Jean-Claude Juncker et son homologue slovaque. Si le Luxembourg a reconnu formellement l'indépendance du Kosovo en date du 21 février 2008, le chef du gouvernement slovaque ne veut pas «exclure que la Slovaquie ne reconnaitra jamais l'indépendance du Kosovo». Robert Fico et Jean-Claude Juncker regrettent tous les deux que l'Union européenne n'ait pas encore réussi à adopter une position commune à l'égard du Kosovo.

Le Premier ministre et président de l'Eurogroupe s'est dit très admiratif de «la performance extraordinaire» de l'économie slovaque. Selon lui, la Slovaquie est sur la bonne voie pour remplir les critères nominaux du traité de Maastricht en vue d'une adhésion à la zone euro. Jean-Claude Juncker s'est dit optimiste quant à la décision à prendre par le Conseil européen de juin 2008, ceci sur base des recommandations de la Banque centrale européenne et de la Commission européenne en mai 2008. Robert Fico a exprimé sa reconnaissance pour le soutien du Grand-Duché dans les efforts slovaques d'adopter la monnaie unique. Pour le Premier ministre luxembourgeois, «l'Union européenne n'était pas complète

jusqu'à ce que la Slovaquie la rejoigne, et elle serait encore plus complète si la Slovaquie rejoignait la zone euro». Et d'ajouter que «la Slovaquie a un avenir rayonnant au sein de l'Union européenne».

En ce qui concerne les relations bilatérales, qualifiées d'excellentes des deux côtés, la Slovaquie a confirmé son soutien à la candidature du Grand-Duché comme membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies pour 2013-2014. Le Luxembourg avait également soutenu la candidature de la Slovaquie dans cette même démarche, qui a été membre non permanent du Conseil de sécurité en 2006-2007.

Dans le cadre de sa visite au Luxembourg, le Premier ministre slovaque et sa délégation ont aussi participé à une table ronde qui a eu lieu à la Chambre de commerce en présence de représentants des institutions bancaires et financières luxembourgeoises.

Entrevue de Jean Asselborn avec le ministre des Prisonniers palestiniens, Ashraf Al Ajrami

29 février 2008

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a accueilli le 28 février 2008 le ministre des Prisonniers palestiniens, Ashraf E. M. Al Ajrami. Fadwa M. I. Ibrahim, épouse de Marwan Barghouti, faisait également partie de la délégation.



Robert Fico, Premier ministre de la République slovaque, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et Ján Pociatek, ministre des Finances de la République slovaque, avant leur entrevue au ministère d'État

La venue au Luxembourg de la délégation palestinienne s'inscrivait dans le cadre d'une tournée de visites aux institutions européennes et aux autorités de plusieurs pays européens, dont l'objectif est d'informer et de sensibiliser les institutions et les pouvoirs politiques européens et nationaux sur le sort des détenus palestiniens dans les prisons israéliennes.

On estime à plusieurs milliers le nombre de prisonniers détenus dans les 28 prisons et centres de détention israéliens. L'administration de M. Al Ajrami soutient les prisonniers palestiniens par divers moyens, soit en leur offrant une assistance juridique, soit en venant en aide financièrement aux familles des détenus. Par ailleurs, elle s'occupe de la réhabilitation des anciens détenus en leur proposant des formations universitaires ou professionnelles.

Durant l'entretien qu'il a eu avec Jean Asselborn, le ministre Al Ajrami a fait le point sur la situation des prisonniers, en exposant les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Le ministre Asselborn a rappelé dans ce contexte que la libération des prisonniers faisait partie des mesures de confiance agréées dans le cadre du processus d'Annapolis. Les ministres ont également eu un échange de vues concernant l'évolution récente du processus politique.

Lors du point presse qui a suivi l'entrevue, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rappelé l'important soutien financier du Luxembourg au peuple palestinien, qui est en constante augmen-

tation depuis 2003. De 1999 à 2007, le Luxembourg a également alloué au Comité international de la Croix-Rouge des contributions à hauteur d'un montant total de près de 40 millions d'euros. Le Luxembourg figure par ailleurs parmi les premiers pays donateurs au budget de l'United Nations Relief and Works Agency (UNRWA).

Enfin, Jean Asselborn a appelé les deux parties à respecter leurs engagements, en condamnant fermement les tirs de roquette sur Israël depuis Gaza, mais aussi le bouclage de Gaza par l'armée israélienne, qui rend la situation humanitaire intenable.

Visite de travail au Luxembourg d'Yves Leterme, Premier ministre du Royaume de Belgique

8 avril 2008

Le nouveau Premier ministre du Royaume de Belgique, Yves Leterme, a effectué le 8 avril 2008

une visite de travail au Luxembourg. Yves Leterme a entamé sa visite par une audience auprès de S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal. Il a été accueilli ensuite par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une entrevue bilatérale à l'Hôtel de Bourgogne. Celle-ci était dominée en grande partie par les relations bilatérales.

À l'issue de l'entretien, Jean-Claude Juncker et Yves Leterme ont souligné que les relations entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique étaient excellentes. Les deux Premiers ministres ont ensuite annoncé leur intention de se faire rencontrer les gouvernements belge et luxembourgeois pour une réunion conjointe dans les prochains mois.

Jean-Claude Juncker et Yves Leterme ont aussi évoqué certaines formes de coopération plus particulières entre les deux pays. Pour Juncker et Leterme, un élément important de la réussite du Luxembourg et de la Belgique réside dans la bonne coopération



Entrevue bilatérale d'Yves Leterme, Premier ministre du Royaume de Belgique, avec Jean-Claude Juncker

entre les deux pays. Selon Yves Leterme, il s'agit de «réunir nos forces afin de peser au sein des instances internationales». Celui-ci a assuré que son pays était demandeur pour poursuivre sa bonne coopération avec le Luxembourg, avant d'ajouter que la collaboration avec son collègue luxembourgeois, doté d'une longue expérience, était pour lui un grand avantage.

Pour ce qui est du traité Benelux, Jean-Claude Juncker a noté que celui-ci viendrait à échéance en 2010 et qu'il serait prolongé, tout en subissant quelques amendements. Jean-Claude Juncker a ajouté que cette coopération revêtait une grande importance pour les trois pays.

Les dossiers de la mobilité entre le Luxembourg et la Belgique ont également été abordés lors de la réunion. Selon les deux chefs de gouvernement, il s'agit entre autres de mettre au point des conventions qui permettent de renforcer les fréquences des liaisons ferroviaires et de jouer sur la durée des trajets entre les deux capitales.

Par ailleurs, Jean-Claude Juncker a informé son homologue belge sur les travaux du G7 ayant lieu la même semaine à Washington, et sur son entrevue avec le président américain George W. Bush. Cette rencontre bilatérale a également permis de passer en revue le récent sommet de l'OTAN à Bucarest et de préparer les prochains rendez-vous européens.

Visite de travail au Luxembourg du ministre-président du land de Basse-Autriche, Erwin Pröll

17 avril 2008

En date du 17 avril 2008, le ministre-président du land de Basse-Autriche, Erwin Pröll, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Il a été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une entrevue à l'Hôtel de Bourgogne.

Lors de la conférence de presse qui a suivi l'entrevue, le premier point abordé a été le traité de Lisbonne que le Parlement autrichien a ratifié le 9 avril 2008. Évoquant son ancien souci quant à l'euroscpticisme marqué de la population autrichienne avant l'élargissement de l'Union européenne, Jean-Claude Juncker a estimé qu'«il faut aujourd'hui admettre que l'Autriche est sans aucun doute l'«ancien» État membre de

l'Union européenne qui a le plus profité de l'élargissement». Cette situation favorable s'explique par un dialogue continu avec les citoyens, selon Erwin Pröll, qui s'inspire de l'exemple de Jean-Claude Juncker. «C'est ainsi que l'élargissement a pu être réalisé de façon aussi positive», a-t-il estimé.

L'élargissement de l'espace Schengen, marquant l'abolition des frontières intérieures avec les nouveaux États membres de l'Union européenne, a été un moment important pour l'Autriche et notamment pour la Basse-Autriche, directement concernée de par ses frontières et sa situation géopolitique, et voisine de la République tchèque.

Erwin Pröll et Jean-Claude Juncker ont souligné l'excellente performance de l'économie de la Basse-Autriche, entre-temps la meilleure des länder autrichiens. La Basse-Autriche a su profiter des nouveaux marchés qui se sont présentés de l'autre côté de la frontière. «Il



Jean-Claude Juncker et Erwin Pröll au ministère d'État

s'agit dorénavant de montrer à la population autrichienne les profits économiques, sociaux et culturels qu'elle tire de cet élargissement», a jugé Jean-Claude Juncker.

Les deux hommes politiques ont encore évoqué la réunion des ministres des Finances du G7, qui s'est déroulée à Washington le 11 avril 2008, et l'évolution de la monnaie unique.

Au niveau des relations bilatérales, Jean-Claude Juncker et Erwin Pröll ont déclaré que la Basse-Autriche et le Grand-Duché entendaient collaborer davantage dans le domaine de la recherche scientifique et renforcer les liens académiques.

Finalement, Erwin Pröll s'est dit reconnaissant des relations amicales et directes entre le Landeshauptmann de Basse-Autriche et «un des plus grands Européens». «C'est un homme qui sait apprécier l'essentiel.» Jean-Claude Juncker, de son côté, a félicité Erwin Pröll de sa réélection en tant que ministre-président de la Basse-Autriche le 9 avril 2008. Selon lui, il s'agit là d'un Landeshauptmann qui «ne dicte pas la politique d'en haut, mais qui la fait avec les citoyens».

La rencontre s'est déroulée dans une atmosphère particulièrement chaleureuse. En effet Jean-Claude Juncker et Erwin Pröll se sont déjà rencontrés à plusieurs reprises: Jean-Claude Juncker s'est rendu en Basse-Autriche pour une visite officielle en 2001 et Erwin Pröll a effectué une visite officielle au Luxembourg en février 2003.

Visite de travail de la ministre des Affaires étrangères de la République de Hongrie, Kinga Göncz

18 avril 2008

La ministre des Affaires étrangères de la République de Hongrie, Kinga Göncz, a effectué le 18 avril 2008 une visite de travail au Luxembourg.

Kinga Göncz s'est entretenue avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Hôtel de Bourgogne, avant d'être accueillie par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, pour une entrevue à l'Hôtel Saint-Maximin.

Les deux chefs de la diplomatie ont fait le point sur les relations bilatérales entre la Hongrie et le Grand-Duché de Luxembourg et ont évoqué les grands dossiers de l'actualité internationale et européenne.

Lors d'une conférence de presse conjointe, Kinga Göncz a souligné que son pays, comme le Luxembourg, était en faveur d'une plus forte intégration européenne. La Hongrie, qui assurera en 2011 la présidence du Conseil de l'UE, a d'ailleurs été le premier pays à ratifier le traité de Lisbonne le 17 décembre 2007.

La situation dans les Balkans occidentaux figurait également à l'ordre du jour. En tant que pays voisin de la Serbie et dans le souci de ménager la forte minorité de Hongrois vivant en Voïvodine, la Hongrie n'a reconnu son indépendance que le 19 mars, ensemble



Jean Asselborn accueille son homologue hongroise Kinga Göncz

avec la Croatie et la Bulgarie. La ministre Göncz a souligné l'importance, pour la stabilité de la région, de soutenir la Serbie et les autres pays des Balkans dans leur rapprochement avec l'Union européenne.

La ministre des Affaires étrangères hongroise a rencontré par ailleurs le président de la Chambre des députés ainsi que les membres de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration.

Visite de travail au Luxembourg du secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Belgique, Olivier Chastel

24 avril 2008

Le 24 avril 2008, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères belge, Olivier Chastel, était en déplacement au Luxembourg. Il y



Nicolas Schmit et Olivier Chastel lors de leur conférence de presse commune

a rencontré Nicolas Schmit, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration.

Au centre de la rencontre figuraient la mise en application du traité de Lisbonne et les priorités de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, qui se déroulera du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008.

Lors de leur première entrevue, Nicolas Schmit et Olivier Chastel ont dressé un constat unanime, à savoir que le Luxembourg et la Belgique partageaient une vision commune en matière européenne. «Sur la question européenne, il y a une vraie complicité entre la Belgique et le Luxembourg», a jugé Chastel, tandis que Nicolas Schmit a relevé «une identité de vues sur les grands volets européens».

À l'heure actuelle, où beaucoup de chantiers importants sont à l'ordre du jour européen, Nicolas Schmit a insisté sur l'importance du rôle qui incombait au

secrétaire d'État aux Affaires étrangères belge, une nouvelle fonction qui «permet d'avoir un interlocuteur du volet européen en Belgique». Olivier Chastel a souligné la vocation particulière de cette fonction en Belgique, où elle «aura pour mission de préparer la Présidence belge qui se déroulera au deuxième semestre 2010».

Parmi les dossiers abordés figurait la mise en application du traité de Lisbonne. Les deux ministres ont surtout discuté des prérogatives qui incombent au président du Conseil européen ainsi que celles du haut représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune. Olivier Chastel a expliqué que «la répartition de ces postes en Europe doit se réaliser en respectant un équilibre à la fois géographique et politique».

Autre sujet abordé: la Présidence française. Pour Chastel, «elle sera l'occasion de clarifier, de préciser une série de questions qui

restent en suspens dans le traité de Lisbonne». Parmi les priorités inscrites à l'ordre du jour français, les deux ministres ont surtout abordé la lutte contre le changement climatique et les questions relatives à l'utilisation accrue des biocarburants, la politique de la défense intégrée et l'approche globale en matière d'immigration.

Entrevue de Jean Asselborn avec le ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, Sergueï Lavrov

29 avril 2008

En marge de la réunion ministérielle de la troïka UE-Russie, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a reçu le 29 avril 2008 le ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie, Sergueï Lavrov, pour une entrevue à l'Hôtel Saint-Maximin.

Les discussions ont porté sur les relations bilatérales ainsi que sur les rapports entre la Russie et l'Union européenne. Les grands dossiers de l'actualité internationale ont également été abordés, notamment la situation dans les Balkans et le processus de paix au Proche-Orient.

Lors d'une conférence de presse conjointe, les ministres Asselborn et Lavrov ont souligné l'excellence des relations russo-luxembourgeoises, tant au niveau politique qu'au niveau économique et culturel. «Nous

apprécions le dialogue de confiance et amical avec le Luxembourg», a ainsi estimé le ministre russe.

Concernant la situation au Proche-Orient, Sergueï Lavrov a dit qu'il fallait soutenir les efforts israéliens et palestiniens pour qu'ils puissent réaliser les engagements pris à Annapolis. La Russie a proposé d'organiser une conférence sur le Proche-Orient à Moscou en été 2008. «Si tous les partis estiment être prêts pour une telle réunion, nous sommes prêts pour organiser cette conférence à Moscou», a-t-il déclaré.

Commentant la signature de l'accord de stabilisation et d'association entre, d'un côté, les Communautés européennes et ses États membres, et, de l'autre, la République de Serbie, le 29 avril 2008, le chef de la diplomatie russe a estimé «qu'on aurait pu éviter bon nombre des problèmes actuels dans les Balkans si un tel accord avait été signé plus tôt». Le ministre Asselborn a pour sa part refusé de lier la question des relations entre l'Union européenne et la Serbie à la question du statut du Kosovo, en rappelant l'engagement pris par l'Union européenne au sommet de Thessaloniki en juin 2003 d'offrir une perspective européenne à tous les pays des Balkans occidentaux.

Interrogé sur les discussions en cours concernant le mandat pour la conclusion d'un nouvel accord-cadre pour les relations entre l'UE et la Russie, le ministre luxembourgeois s'est voulu rassurant. «Nous sommes sur la bonne voie. Les négociations vont se poursuivre et je suis confiant qu'un accord

sur le mandat pourra être trouvé d'ici le sommet UE-Russie fin juin», a estimé Jean Asselborn.

Visite de travail au Luxembourg de Hans-Rudolf Merz, ministre suisse des Finances

23 mai 2008

Le ministre suisse des Finances, Hans-Rudolf Merz, a effectué le 23 mai 2008 une visite de travail à Luxembourg. Il a rencontré le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké.

Deux sujets ont dominé les entrevues: la situation sur les places

financières en Europe et les discussions actuelles relatives à certains dossiers fiscaux.

«La place financière du Luxembourg a relativement bien résisté aux turbulences de la crise sur les marchés financiers américains», a souligné Luc Frieden lors d'une conférence de presse à l'issue des entretiens. À cause de l'insécurité générale sur les marchés, la place réalisera toutefois en 2008 des résultats moins élevés, a-t-il ajouté.

Avec une croissance entre 4,5 et 5%, 2007 a été une bonne année pour l'économie luxembourgeoise et surtout pour sa place financière, a estimé Luc Frieden. Pour 2008, le ministre table sur une croissance moins élevée, quoique supérieure à celle de la zone euro. «Les années 2008 et 2009 seront des années difficiles, notamment



Jean-Claude Juncker, Luc Frieden et Hans-Rudolf Merz lors de leur entretien

pour le budget de l'État», a-t-il estimé, avant de signaler que son but, en tant que ministre du Trésor et du Budget, sera de présenter des budgets d'État équilibrés pour cette période.

Pour ce qui est des dossiers fiscaux, Luc Frieden a tout d'abord informé son collègue suisse des discussions qui se sont déroulées au dernier Conseil «Affaires économiques et financières».

Au sujet de la directive sur les revenus de l'épargne, il importe tout d'abord pour le ministre luxembourgeois de déterminer si cette directive fonctionne ou non. «C'est la raison pour laquelle la directive elle-même, dans son article 18, a prévu qu'il sera procédé à une évaluation de son fonctionnement trois années après son entrée en vigueur.» Selon Luc Frieden, le gouvernement luxembourgeois attache une grande importance à cette évaluation quantitative et qualitative de la directive, c'est-à-dire du volet relatif à l'échange automatique d'informations et du volet relatif au système de retenue à la source, avant d'entamer des discussions sur des modifications éventuelles.

Pour le ministre Frieden, le système appliqué au Luxembourg – secret bancaire combiné à une retenue à la source sur les revenus de l'épargne – fonctionne très bien. «Il s'agit d'un système simple et efficace, qui assure d'une part le bon fonctionnement du marché européen, puisqu'il laisse au client le libre choix du lieu où il investit son argent, et garantit aussi l'imposition des revenus sur l'épargne.»

Luc Frieden a ajouté que le Luxembourg allait évidemment contribuer de manière constructive aux discussions futures relatives à ce dossier. Il a néanmoins informé que le gouvernement luxembourgeois restait attaché à ce système, avec échange d'informations d'un côté et secret bancaire de l'autre, adopté à l'unanimité en 2003. «Nous ne voyons aucune raison de modifier le système actuellement en vigueur», a-t-il annoncé.

Le ministre Frieden a également estimé que la protection de la vie privée dans le domaine de la gestion du patrimoine était quelque chose d'essentiel et que toute nouvelle réglementation européenne devrait également s'appliquer aux places financières en dehors de l'Europe.

Visite de travail d'Urmas Paet, ministre des Affaires étrangères de la République d'Estonie

27 mai 2008

Le 27 mai 2008, le ministre estonien des Affaires étrangères, Urmas Paet, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Il a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal, avant de rencontrer le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit.

Les discussions ont essentiellement porté sur les relations bilatérales ainsi que sur les grands dossiers de l'actualité interna-



Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, et Urmas Paet, ministre des Affaires étrangères de la République d'Estonie



Nicolas Schmit en compagnie d'Urmaz Paet

tionale et européenne et, plus particulièrement, sur la mise en œuvre du traité de Lisbonne.

Lors d'une conférence de presse conjointe, Jean Asselborn a rappelé que le 31 janvier 2008, le Luxembourg avait accrédité le premier ambassadeur non résident à Tallinn en la personne de Jean Faltz. De son côté, Urmaz Paet s'est félicité des relations excellentes entre le Luxembourg et l'Estonie.

Il a par ailleurs souligné l'apport qu'a représenté pour les deux parties la première réunion ministérielle entre les États baltes et le Benelux, qui a eu lieu en octobre 2007 à Riga. «Cette réunion était l'occasion de partager nos expériences», a-t-il conclu.

Urmaz Paet, dont le pays a connu une croissance soutenue depuis plusieurs années, a réaffirmé la volonté de l'Estonie de rejoindre

la zone euro le plus tôt possible. «Compte tenu de notre taux d'inflation élevé, je ne pense pourtant pas que cela soit réaliste avant 2011», a-t-il dit.

Concernant les rapports entre l'UE et la Russie, les ministres Asselborn et Paet ont salué l'adoption par les ministres des Affaires étrangères le 26 mai 2008 du mandat de négociation en vue d'un nouvel accord-cadre avec la Russie. «Nous sommes heureux d'avoir trouvé un compromis pour lancer les négociations et j'espère que nous avancerons à présent rapidement dans ce dossier», a déclaré le chef de la diplomatie estonienne.

Dans les grands dossiers de politique internationale, Urmaz Paet a souligné la convergence de vues entre l'Estonie et le Luxembourg. Ainsi, concernant les Balkans occidentaux, le ministre estonien a affirmé: «Nous soutenons tous

les efforts de rapprochement entre les pays des Balkans occidentaux et l'UE. Nous sommes heureux d'avoir pu signer l'accord de stabilisation et d'association avec Belgrade et nous espérons que nous pourrions faire de même avec la Bosnie au mois de juin.»

Visite de travail au Luxembourg du ministre portugais des Affaires étrangères, Luís Amado

17 juin 2008

Le 17 juin 2008, le ministre des Affaires étrangères de la République du Portugal, Luís Amado, était à Luxembourg pour une visite de travail.

Il a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une entrevue à l'Hôtel de Bourgogne, avant de rencontrer le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, à l'Hôtel Saint-Maximin.

Les discussions entre les deux ministres des Affaires étrangères ont porté essentiellement sur les relations bilatérales et sur quelques points de politique internationale.

Lors d'une conférence de presse conjointe, Jean Asselborn a rappelé l'impact positif de l'immigration portugaise au Grand-Duché, en soulignant que sans les Portugais, «le Luxembourg ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui». Il a également insisté sur le fait que pour le Luxembourg, la bonne intégration de la communauté

portugaise, qui représente quelque 16% de la population, était un objectif de première importance. Dans ce contexte, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rappelé que l'école publique était la «clé de l'intégration» et une garantie de cohésion pour un petit pays qui compte plus de 40% d'étrangers sur son territoire.

Le ministre portugais des Affaires étrangères a annoncé la volonté de son pays d'intensifier ses relations économiques et culturelles avec le Grand-Duché. «Dans nos relations bilatérales, nous devons renforcer les mécanismes de dialogue afin d'améliorer encore des relations qui sont déjà très bonnes», a-t-il déclaré.

Le 4 juin 2008 a été signé à Lisbonne un nouveau programme exécutif de l'accord-cadre bilatéral de 1982 portant sur la période 2008-2011. Ce programme prévoit la création d'un groupe de travail mixte chargé de présenter un rapport aux autorités nationales sur le développement au Luxembourg de cours intégrés

dans l'enseignement primaire et sur l'apprentissage du portugais dans le secondaire.

Après un déjeuner de travail avec le Vice-Premier ministre, Luís Amado a également été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal.



Jean Asselborn accueille Luís Amado à l'Hôtel Saint-Maximin

Autres visites au Luxembourg

Janvier-août 2008

31 janvier 2008

Visite de travail au Luxembourg de Karen Koning AbuZayd, commissaire générale de l'UNRWA

18 février 2008

Visite de travail de Fredrik Reinfeldt, Premier ministre du Royaume de Suède

26 février 2008

Visite de travail au Luxembourg du vice-président de la Commission européenne, Franco Frattini

26 février 2008

Visite de travail du Premier ministre de la République d'Islande, Geir Haarde

19 mars 2008

Frank-Walter Steinmeier rencontre Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn à Luxembourg

31 mars 2008

Visite officielle au Luxembourg de Pieter De Crem, ministre de la Défense du Royaume de Belgique

14 avril 2008

Entrevue de Nicolas Schmit avec le négociateur en chef pour l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne, Vladimir Drobnjak

17 avril 2008

Visite de travail du ministre de l'Immigration et de l'Asile de la Suède, Tobias Billström

21 avril 2008

Entrevue de Jeannot Krecké avec la commissaire européenne Meglena Kuneva, en charge de la Politique des consommateurs

27 avril 2008

Entrevue du Premier ministre Jean-Claude Juncker avec le ministre des Affaires étrangères de la République arabe d'Égypte, Ahmed Aboul Gheit

28 avril 2008

Visite de travail au Luxembourg de Marcos Kyprianou, ministre des Affaires étrangères de la République de Chypre

29 avril 2008

Visite du général John Craddock, commandant suprême des forces alliées en Europe

29 avril 2008

Entrevue du Premier ministre Jean-Claude Juncker avec Javier Solana, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne, haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune

23 mai 2008

Entrevue de Nicolas Schmit avec l'ancien Vice-Premier ministre de la Bosnie et actuel président du International Forum Bosna, Rusmir Mahmutćehajić

30 mai 2008

Rencontre entre le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Claude Wiseler, et le secrétaire d'État français chargé de la Fonction publique, André Santini

2 juin 2008

Entrevue du ministre Jean-Marie Halsdorf avec Zoran Janković, bourgmestre de la ville de Ljubljana

4 juin 2008

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec le ministre des Finances de Suède, Anders Borg

6 juin 2008

Luc Frieden rencontre Rachida Dati, garde des Sceaux, ministre de la Justice de la République française

9 juin 2008

Jean-Claude Juncker rencontre Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports de la République française

11 juin 2008

Visite de travail de Volodymyr Khandogiy, Premier vice-ministre des Affaires étrangères d'Ukraine

22-23 juin 2008

Visite au Luxembourg du ministre allemand de la Défense, Franz Josef Jung, et du secrétaire d'État français à la Défense, Jean-Marie Bockel

25 juin 2008

Visite de Ľubomír Jahnátek, ministre de l'Économie de la République slovaque



Visites et entrevues à l'étranger

Visite de travail des ministres Marie-Josée Jacobs et Jean-Louis Schiltz au Liechtenstein

12 février 2008

Sur invitation de Rita Kieber-Beck, ministre des Affaires étrangères, de la Culture, de la Famille et de l'Égalité des chances de la Principauté de Liechtenstein, Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, ministre de l'Égalité des chances, et Jean-Louis Schiltz, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, ont effectué le 12 février 2008 une visite de travail dans la Principauté de Liechtenstein.

Les discussions ont essentiellement porté sur la coopération au développement et la politique de la famille des deux gouvernements ainsi que sur l'égalité entre hommes et femmes dans la vie professionnelle. Au programme de la visite figurait également une visite de courtoisie auprès du prince héritier Alois de Liechtenstein.

Dans la soirée du 12 février, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, est intervenu devant le Liechtenstein-Institut sur le thème «La coopération au développement en 2008: potentiel et défis».

Visite de travail de Jean Asselborn à Malte

13 février 2008

Le 13 février 2008, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail en République de Malte. Jean Asselborn a été reçu en audience par le président maltais, Edward Fenech Adami. Au centre de l'échange figurait la situation politique et économique de l'île trois ans et demi après son adhésion à l'Union européenne.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a en outre eu une réunion de travail avec son homologue Michael Frendo, ministre des Affaires étrangères de Malte. Les discussions ont porté essentiellement sur les relations bilatérales entre le Luxembourg et Malte ainsi que sur les questions européennes.

Les ministres ont exploré les différentes possibilités de renforcement de la coopération dans les domaines d'intérêt commun, notamment en ce qui concerne la coopération dans le domaine de la recherche et du développement, du secteur financier et de l'immigration.

Jean Asselborn a félicité son homologue de la ratification à l'unanimité du traité de Lisbonne par le Parlement maltais le 29 janvier 2008. L'introduction de l'euro et l'adhésion de Malte à l'espace Schengen au 1^{er} janvier 2008 ont également été abordées.



Rita Kieber-Beck, ministre des Affaires étrangères, de la Culture, de la Famille et de l'Égalité des chances de la Principauté du Liechtenstein, Jean-Louis Schiltz, le prince héritier Alois von und zu Liechtenstein, et Marie-Josée Jacobs



Jean Asselborn et Michael Frendo lors de la visite de travail du ministre luxembourgeois à Malte

ministre de l'Économie et du Commerce extérieur de renforcer ses activités de promotion des exportations dans les économies dynamiques au Moyen-Orient.

Dès l'arrivée sur le sol saoudien, une réception donnée par l'ambassadeur de Belgique a permis aux membres de la délégation luxembourgeoise de rencontrer de façon informelle une cinquantaine d'hommes d'affaires importants du royaume.

Le 18 février, la délégation forte d'une vingtaine de représentants d'entreprises luxembourgeoises a cherché à nouer des contacts

Enfin, les ministres ont fait le point sur l'actualité régionale et internationale ainsi que sur la coopération euro-méditerranéenne et le dialogue entre l'Union européenne et la Ligue arabe.

Luxembourg for Business: mission économique en Arabie Saoudite et à Dubaï

17-20 février 2008

Du 17 au 20 février 2008, une délégation d'entreprises luxembourgeoises présidée par le Grand-Duc héritier et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a effectué une mission économique dans le Royaume d'Arabie Saoudite.

Cette mission économique, organisée par l'agence Luxembourg for Business, s'inscrit dans le cadre de la volonté affichée du



(de g. à dr.) Abdallah Y. Al-Mouallimi, ambassadeur désigné du Royaume d'Arabie Saoudite, S.A.R. le Grand-Duc héritier, le Dr Hashim Al-Yamani, ministre du Commerce et de l'Industrie, Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et des fonctionnaires du ministère du Commerce et de l'Industrie d'Arabie Saoudite



Jeannot Krecké lors de son discours au séminaire de promotion à Djeddah

avec des partenaires commerciaux potentiels des environs de la capitale saoudienne.

À cette fin, un séminaire de promotion a été organisé en collaboration avec la Chambre de commerce et de l'industrie de Riyad. Ce séminaire était coprésidé par M. Abdulrahman Bin Ali Al-Jeraisy, président de la Chambre, et le Grand-Duc héritier. Après l'ouverture par M. Al-Jeraisy, Jeannot Krecké et plusieurs autres orateurs luxembourgeois ont pu présenter le Luxembourg comme partenaire commercial de premier choix pour les entreprises saoudiennes souhaitant étendre leurs activités au marché européen. Les nombreuses questions posées après les présentations officielles ont témoigné du très grand intérêt que les hommes d'affaires et journalistes présents portent au Grand-Duché et aux opportunités offertes aux investisseurs potentiels et partenaires commerciaux. Les

discussions se sont poursuivies au cours d'un déjeuner et lors d'entrevues individuelles, ce qui a permis au représentant des entreprises luxembourgeoises d'approfondir ses premiers contacts.

Au cours de l'après-midi, le prince Guillaume et les membres de la délégation officielle ont été reçus par S.A.R. le prince Al Waleed bin Talal bin Abdulaziz Al Saud, président de la société Kindom Holding. Le prince, neveu de S.M. le roi d'Arabie Saoudite, fait partie des hommes d'affaires les plus connus dans les pays arabes et dans le monde. Le prince Al Waleed a ensuite offert un dîner à tous les membres de la délégation luxembourgeoise.

Le 19 février, des entrevues officielles avec différents membres du gouvernement du royaume figuraient au programme: le Grand-Duc héritier et le ministre de l'Économie et du Commerce

extérieur ont ainsi rencontré le Dr Hashim Al Yamani, ministre du Commerce et de l'Industrie, le Dr Ali Ibrahim Al Naimi, ministre du Pétrole et des Ressources minérales, et M. Khaled bin Mohammed Al Qosaibi, ministre de l'Économie nationale et de la Planification. Pendant ce temps, la délégation commerciale a eu des entrevues avec différentes agences et institutions financières de Riyad et les hommes d'affaires ont assisté à des rendez-vous individuels avec leurs collègues saoudiens.

La délégation luxembourgeoise s'est ensuite rendue à Djeddah pour un séminaire similaire à celui de Riyad. À cette occasion, un *memorandum of understanding* a pu être signé entre la Jeddah Chamber of Commerce and Industry et la Chambre de commerce de Luxembourg.

Plus tard, le Grand-Duc héritier et la délégation officielle ont été reçus par S.A.R. le prince Khaled Al Faysal Bin Abdulaziz, gouverneur de La Mecque. En ce qui concerne la délégation commerciale, en plus du séminaire, un programme séparé de contacts et de réunions a été organisé pour les hommes d'affaires luxembourgeois.

Jeannot Krecké s'est dit «impressionné par le dynamisme du monde d'affaires saoudien. Je regrette seulement ne pas avoir eu l'occasion de venir plus tôt, nous avons commencé à visiter les pays du Golfe dès 2004 et il aura fallu attendre 2008 pour venir au Royaume. Il sera important maintenant d'assurer le suivi et de ne pas attendre trop longtemps avant de revenir».

Luc Frieden en mission de promotion du secteur financier luxembourgeois en Chine

3-6 mars 2008

Du 3 au 6 mars 2008, le ministre du Trésor, Luc Frieden, a effectué une visite de travail en Chine. Le ministre était accompagné par une importante délégation de représentants du monde économique et financier luxembourgeois, ainsi que des principaux dirigeants des associations des banques et des fonds d'investissement luxembourgeois, ABBL et ALFI.

La participation d'une délégation commerciale de près de cinquante personnes met en évidence le potentiel de développement des relations économiques entre le Luxembourg et la Chine. Depuis l'année 2000, les exportations luxembourgeoises vers la Chine, constituées essentiellement de métaux communs, de machines et d'appareils, sont en constante augmentation et la balance commerciale reste largement excédentaire au bénéfice du Luxembourg.

Dans le domaine financier, les opportunités d'affaires paraissent particulièrement intéressantes. En conformité avec les échéances prévues par l'adhésion de la Chine à l'organisation mondiale du commerce (OMC), le gouvernement chinois a embarqué sur une multitude de réformes visant à moderniser le secteur bancaire et financier. Cherchant à faciliter davantage les opérations bancaires transfrontalières, le gouvernement

chinois encourage notamment les partenariats stratégiques entre banques locales et étrangères. La place bancaire du Luxembourg, ses produits et son savoir-faire, sont considérés comme incontournables dans ce contexte, comme en a témoigné l'accueil chaleureux offert à Luc Frieden par le ministre en charge des banques et des services financiers, M. Li Yong. «La capacité du Luxembourg à combiner innovation législative et surveillance prudentielle dans ce secteur est exemplaire», a commenté le ministre Li Yong.

Les fonds d'investissement luxembourgeois suscitent également un vif intérêt parmi la communauté financière chinoise. Les taux de croissance économique spectacu-

lares de la Chine engendrent en effet d'énormes besoins d'investissement en infrastructures ou en faveur du développement des entreprises privées qui ne sont pas suffisamment couverts par l'intermédiation bancaire locale. Sous cet aspect, les organismes de placement collectif luxembourgeois, totalisant plus de 2 000 milliards d'euros d'actifs sous gestion, représentent une source de financement importante de l'économie chinoise. Le ministre Luc Frieden a précisé que près de 70 unités de fonds d'investissement luxembourgeoises comptent ainsi déjà investir exclusivement en Chine.

À Beijing, Luc Frieden a eu une entrevue avec les principaux



Luc Frieden, ministre du Trésor et du Budget, et Li Yong, ministre en charge des Banques et des Services financiers de la République populaire de Chine

responsables des autorités de contrôle du secteur financier chinois. Les discussions entre le ministre Luc Frieden et le président de la Commission de contrôle du secteur financier ont porté sur la mise en œuvre d'un important accord entre la Chine et le Luxembourg qui vise à permettre la distribution de produits financiers luxembourgeois en Chine. «Cet accord ouvre la porte de la Chine aux fonds d'investissements luxembourgeois et va contribuer à développer le secteur des fonds internationaux à Luxembourg», a souligné le ministre Luc Frieden. Selon cet accord sino-luxembourgeois, les banques chinoises ou autres QDII (Qualified Domestic Institutional Investor) pourront dorénavant investir pour le compte des leurs clients dans par exemple des titres et fonds d'investissements luxembourgeois. Pareillement, les acteurs luxembourgeois détenteurs d'une licence de QFII (Qualified Foreign Institutional Investor) peuvent dès à présent investir directement en Chine.

Les atouts de la place financière luxembourgeoise ont également été mis en exergue lors des entrevues de Luc Frieden avec les présidents des deux banques chinoises présentes à Luxembourg, la Bank of China et l'Industrial and Commercial Bank of China. La spécialisation notamment de la place du Luxembourg dans les flux financiers transfrontaliers en Europe continue de permettre à ces acteurs d'origine chinoise d'accéder facilement à l'ensemble du marché de l'Union européenne.

Luc Frieden a en outre été reçu par le président de la China Investment Corporation (CIC), fonds d'investissement étatique, qui est chargé d'investir une partie des réserves monétaires de la Chine à l'étranger. Dans l'intérêt d'une diversification optimale de son portefeuille d'actifs, la CIC considère la place financière luxembourgeoise comme une porte d'entrée idéale au marché européen. Luc Frieden a rappelé que l'économie luxembourgeoise est connue pour être favorable aux investissements étrangers.

Le 4 mars, le ministre s'est rendu à Shanghai, principal centre économique et financier de la Chine, où il a rencontré les responsables de la ville en charge du développement du secteur financier. Les deux responsables politiques ont convenu de mieux connecter les deux places financières par l'organisation de réunions entre les banques des deux villes.

Lors de son séjour à Hong-Kong du 5 au 6 mars, le ministre luxembourgeois du Trésor a été reçu par le Financial Secretary (ministre des Finances), M. John Tsang. La zone administrative spéciale de Hong-Kong est depuis longue date un des partenaires privilégiés de l'industrie bancaire et financière luxembourgeoise: la grande majorité des fonds d'investissement de Hong-Kong, destinés à la distribution transfrontalière, sont enregistrés au Luxembourg et détiennent le passeport européen qui permet leur libre commercialisation à travers toute l'Europe. Le ministre des Finances a confirmé que le traité de non-double imposition signé récemment

entre Hong-Kong et Luxembourg a été ratifié par le parlement à Hong-Kong en février 2008.

Au cours de cette semaine, le ministre Frieden a prononcé trois discours sur les atouts du cadre législatif de la place financière internationale de Luxembourg au cours de séminaires financiers organisés par l'agence Luxembourg for Finance à Beijing, Shanghai et Hong-Kong.

Jeannot Krecké mène une visite d'étude du Comité de développement économique en Chine

29 mars-4 avril 2008

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a mené une visite d'étude du Comité de développement économique (Board of Economic Development – BED) en Chine du 29 mars au 4 avril 2008.

Jeannot Krecké était accompagné notamment par Jean-Claude Reding, président de l'OGB-L, Robert Weber, président du LCGB, Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de commerce, Paul Ensch, directeur de la Chambre des métiers, ainsi que Nicolas Soisson, directeur de la FEDIL. Pendant la première partie de la visite à Pékin, une entrevue avec le vice-ministre du Commerce chinois ainsi qu'une rencontre avec la Fédération des syndicats de Chine étaient prévues.

La délégation a visité plusieurs entreprises luxembourgeoises présentes en Chine ainsi que des

entreprises chinoises. Elle s'est rendue entre autres dans la zone de science et de technologie de Zhong Guan Cun connue comme la Silicon Valley chinoise. Lors de la deuxième partie de la visite, la délégation a visité la zone logistique du port de Yangshan.

La mission en Chine avait pour objectif de contribuer à une meilleure compréhension de la situation économique et industrielle de ce pays, dont la croissance dépasse régulièrement les 10%. Elle visait à identifier les possibilités de renforcer la coopération économique entre la République de Chine et le Luxembourg. Les échanges commerciaux entre les deux pays sont déjà substantiels, notamment dans le secteur sidérurgique, mais également dans le domaine du fret aérien. Le Luxembourg aimerait renforcer cette collaboration en misant entre autres sur le secteur de la logistique. Par ailleurs, à un moment où les entreprises chinoises commencent à investir en Europe, le ministre et les membres du BED ont présenté le Luxembourg comme une porte d'entrée idéale de l'Europe.

Le BED est un organe tripartite qui se réunit régulièrement pour élaborer et suivre la mise en œuvre des orientations générales de promotion et de prospection économiques à l'étranger. Le secrétariat exécutif du BED, au sein du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, est chargé de la mise en œuvre et de la coordination de la politique de développement économique à l'étranger. Il dispose de bureaux à San Francisco, New York, Tokyo, Séoul, New Delhi, Dubaï et Shanghai.

Jean Asselborn en visite de travail en République togolaise

23-24 avril 2008

En date du 23 avril 2008, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, s'est rendu dans la capitale de la République togolaise, Lomé, pour une visite de travail.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré son homologue, le ministre des Affaires étrangères, Léopold Gnininvi. Lors de la réunion de travail, à laquelle ont participé plusieurs membres du gouvernement du Togo, Jean Asselborn a salué les efforts entrepris par les autorités togolaises depuis les élections législatives d'octobre 2007. Ces élections, jugées libres et équitables par la communauté internationale, ont conduit l'Union européenne à reprendre une

coopération pleine et entière avec le Togo, coopération interrompue en 1993 pour manque de respect des droits de l'Homme. Le ministre a encouragé les autorités togolaises à poursuivre l'effort en matière de réformes et à consolider la démocratie et l'État de droit. Il s'est dit confiant qu'à ces conditions, la coopération avec la communauté internationale allait pouvoir se développer rapidement.

Le ministre Asselborn a également été reçu par le Premier ministre togolais, Komlan Mally, qui a réaffirmé la volonté de son gouvernement de mettre en œuvre un ambitieux programme de réformes politiques, économiques et sociales. Le Premier ministre a notamment évoqué la consolidation des finances publiques et de la gouvernance politique. Il a également informé le ministre Asselborn sur le processus de consultations nationales, lancé le 15 avril 2008, au sujet de la mise en place d'une commission Vérité, Justice et Réconciliation. Ces



Jean Asselborn avec Komlan Mally, Premier ministre du Togo



Jean Asselborn et Léopold Gnirinvi, ministre des Affaires étrangères du Togo

consultations s'inscrivent dans le prolongement de l'engagement pris par les autorités et les parties prenantes à l'accord politique global, signé le 20 août 2006, pour faciliter le pardon et la réconciliation, lutter contre l'impunité et renforcer l'unité nationale au Togo.

Tous les interlocuteurs togolais ont exprimé leur appréciation pour l'engagement du Luxembourg en faveur de la coopération au développement, notamment en Afrique.

Lors d'un déjeuner de travail offert par le consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg au Togo, M. Seddoh, le ministre Asselborn a eu l'occasion de s'entretenir avec des représentants de la société civile togolaise, et de s'informer sur les projets mis en œuvre en coopération avec des ONG luxembourgeoises.

Le 24 avril, Jean Asselborn a été reçu par le président du Togo,

Faure Essozimna Gnassingbé. Lors de l'entrevue avec le chef d'État, le ministre s'est enquis surtout de la situation politique et économique du pays et du processus d'intégration régionale en Afrique et dans la sous-région. Le président a souligné dans ce contexte l'importance d'une coopération renforcée au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), et ce, aussi bien dans les domaines politique qu'économique.

En marge de la visite officielle, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a visité le port autonome de Lomé, important relais commercial en Afrique de l'Ouest et porte océane pour les pays du Sahel. Le Vice-Premier ministre a en outre visité l'hôpital de Tsévié, dont la construction dans les années 1980 a été cofinancée par l'État luxembourgeois.

À l'ordre du jour du 24 avril 2008 figurait également une visite du Bureau du haut-commissariat aux droits de l'homme des Nations unies au Togo. Ce Bureau, en place depuis octobre 2006, est appelé à assister les autorités togolaises dans la mise en œuvre des stratégies et programmes pour le renforcement des capacités dans la promotion et la protection des droits de l'Homme. Le chef du Bureau, Musa Gassama, a insisté notamment sur l'appui fourni au gouvernement togolais dans le cadre des consultations nationales «Vérité, Justice et Réconciliation» et la mise en œuvre de l'Accord politique global.

Visite du ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz, au Kosovo

28-29 avril 2008

Le ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz, s'est rendu au Kosovo du 28 au 29 avril 2008. Il s'agit du troisième déplacement du ministre au Kosovo et de la première visite d'un ministre luxembourgeois dans ce pays que le Luxembourg a officiellement reconnu le 21 février 2008.

La visite au contingent luxembourgeois KFOR 24 a constitué l'un des points forts de ce déplacement de deux jours. Le ministre Schiltz a rencontré les vingt-trois militaires de l'armée luxembourgeoise opérant au sein d'une unité française de la force de l'OTAN au Kosovo (KFOR). Il a pu se rendre compte sur place des tâches dont ils ont la responsabilité et qu'ils



Jean-Louis Schiltz en compagnie de Hashim Thaci, Premier ministre du Kosovo

mènent à bien, à la satisfaction unanime des militaires français avec lesquels ils travaillent.

La participation militaire luxembourgeoise de même que la situation au Kosovo en général ont été évoquées au cours des entrevues du ministre Schiltz avec le commandant de la KFOR, le lieutenant général Xavier de Marnac, et avec le commandant de la Multinational Task Force North, le général Christian Dexter.

Le premier jour de la visite était consacré aux entretiens politiques à Pristina. Le ministre Schiltz y a rencontré le Premier ministre du Kosovo, Hashim Thaci. Il a également eu une entrevue avec le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, Joachim Rucker, ainsi qu'avec le représentant spécial de l'Union européenne, Pieter Feith, avant

de s'entretenir avec un représentant de la communauté serbe, le député Slobodan Petrovic.

Le ministre Schiltz a confirmé au Premier ministre Thaci que le soutien du Luxembourg au Kosovo s'inscrivait dans la durée et que le Luxembourg en particulier allait soutenir le Kosovo dans les cinq années à venir dans les domaines de la formation professionnelle et de la santé, et ce, à hauteur de 6 millions d'euros par an. Les programmes afférents seront mis en œuvre par le Bureau luxembourgeois de la coopération à Pristina, où le nouveau responsable du bureau prendra ses fonctions début juin. Les programmes incluront une composante prenant spécifiquement en compte la situation des minorités et des populations rurales.

L'armée luxembourgeoise est actuellement également présente en Afghanistan (ISAF), en Bosnie-Herzégovine (Althea), au Liban (Belufil), en République démocratique du Congo (EUSEC) et au Tchad (EUFOR).

Le ministre Jean-Louis Schiltz à Paris et à Madrid: défense, paquet «télécom» et Banque asiatique pour le développement

5-7 mai 2008

Le 7 mai 2008, le ministre Jean-Louis Schiltz a rencontré à Paris le ministre français de la Défense, Hervé Morin, et le secrétaire d'État chargé de la Prospective, de l'Évaluation des politiques publiques et du Développement de l'économie numérique, Éric Besson.

Avec le ministre Morin, le ministre Schiltz a abordé, en vue de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, le sujet de l'«Europe de la défense» et le renforcement de celle-ci, en complémentarité avec les structures de l'OTAN. L'entrevue avec le secrétaire d'État Besson a porté sur le «paquet télécom».

Réunion annuelle des gouverneurs de la Banque asiatique pour le développement à Madrid

La visite à Paris du ministre Schiltz était précédée d'un déplacement à Madrid où le ministre a participé, en sa qualité de ministre de la Coopération et de l'Action

humanitaire, à la réunion annuelle des gouverneurs de la Banque asiatique pour le développement (BAD), qui s'est tenue cette année à Madrid. Dans son discours lors de la séance plénière, le ministre a insisté sur le rôle de la banque de développement dans le domaine de l'énergie propre et de la restriction des émissions.

Lors de son entrevue avec le président de la BAD, l'accent a été mis sur le même sujet et les questions ayant trait au développement du secteur financier en Asie ont également été abordées.

En marge de la réunion, le ministre Schiltz a eu une entrevue avec le ministre des Finances de la Mongolie.

Le déplacement à Madrid a également été mis à profit par le ministre pour une rencontre avec son homologue espagnol en charge des Communications, le ministre de l'Industrie, du Tourisme et du Commerce, Miguel Sebastian Gascon. Les deux ministres ont eu un échange de vues sur les enjeux du nouveau «paquet télécom» actuellement en discussion au niveau européen.

Visite du ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, à Paris: entrevue avec Bernard Kouchner

13 mai 2008

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, s'est

rendu le 13 mai 2008 à Paris où il a rencontré son homologue français, Bernard Kouchner.

MM. Asselborn et Kouchner ont fait le point sur les relations bilatérales et ont abordé les grands sujets de l'actualité internationale. Ils ont ainsi évoqué les résultats des élections législatives en Serbie et ont fait le point sur la situation au Liban.

Lors d'une rencontre avec la presse luxembourgeoise, le ministre Kouchner a présenté les priorités que la France s'est fixé pour sa Présidence du Conseil de l'Union européenne, qui débutera le 1^{er} juillet 2008 et que le ministre Kouchner entend placer résolument sous le signe de l'intérêt général de l'Union européenne.

La Présidence française s'est d'abord donné pour objectif d'aborder le problème du

changement climatique et de l'énergie; deux sujets qui, selon Bernard Kouchner, sont intimement liés. C'est d'ailleurs sous Présidence française que les 27 devraient parvenir à un accord concernant le paquet «énergie/ changement climatique» présenté par la Commission européenne en janvier 2008.

Parmi les mesures proposées par la Commission figurent notamment le renforcement du système communautaire d'échange de quotas d'émission et une augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie.

La France aimerait également faire de l'immigration l'une de ses priorités. Dans la lutte contre l'immigration clandestine, la France entend mettre en place une meilleure collaboration avec les pays du Sud afin d'élaborer une solution collective.



Jean-Louis Schiltz en conversation avec Haruhiko Kuroda à Madrid



Conférence de presse des ministres Jean Asselborn et Bernard Kouchner

Enfin, la France s'est donné pour objectif de faire progresser l'Europe de la défense. Le ministre Kouchner a précisé dans ce contexte que la politique européenne de sécurité et de défense ne s'opposait pas à l'OTAN, mais que les deux étaient complémentaires. Parmi les initiatives concrètes que la France aimerait lancer sous sa présidence figure le programme d'échange entre étudiants militaires européens dans le cadre d'un «Erasmus militaire». Le chef de la diplomatie française a par ailleurs plaidé pour une révision des objectifs de dépense en matière de défense.

Les ministres Kouchner et Asselborn ont également commenté les élections législatives en Serbie, en saluant la victoire du Parti démocrate du président Boris Tadic. Ils ont rappelé que la formation d'un gouvernement pro-européen n'était pas encore acquise. Le ministre Asselborn

a rappelé dans ce contexte que l'Accord de stabilisation et d'association (ASA) signé lors du dernier Conseil «Affaires générales et relations extérieures» le 29 avril 2008 à Luxembourg avait envoyé le «bon signal» à la Serbie.

Dans la soirée, Jean Asselborn a participé à une réunion informelle de ministres de l'Union européenne consacrée à la Présidence française.

Nicolas Schmit en visite de travail à Lisbonne

20 mai 2008

Le 20 mai 2008, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, était en déplacement à Lisbonne.

Lors de cette visite de travail, il a rencontré Manuel Lobo Antunes,

secrétaire d'État aux Affaires européennes. Nicolas Schmit et Manuel Lobo Antunes ont évoqué les sujets d'actualité européenne, notamment la mise en œuvre du traité de Lisbonne et les priorités de la future Présidence française du Conseil de l'Union européenne. Ils ont également exprimé l'espoir d'un résultat positif pour le référendum sur le traité de Lisbonne, se tenant en Irlande le 12 juin, connaîtrait un résultat positif.

Cette réunion était suivie d'une entrevue avec António Braga, secrétaire d'État chargé des Communautés portugaises. Lors de cette rencontre, MM. Schmit et Braga ont notamment évoqué la question de la création d'une école lusophone au Luxembourg ainsi que le projet de loi sur la nationalité luxembourgeoise.

Enfin, le ministre délégué a assisté, avec Lobo Antunes, au lancement d'un nouveau dossier spécial ENA (European Navigator) du Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe intitulé «Le Portugal



Nicolas Schmit et Manuel Lobo Antunes lors de la présentation du nouveau dossier «Le Portugal et la construction européenne»

et la construction européenne», qui analyse et retrace l'histoire des événements qui ont conduit à l'adhésion et à la pleine participation du Portugal à l'Union européenne ainsi qu'aux autres organisations européennes.

François Biltgen en visite de travail à Vienne

26-27 mai 2008

C'est par une rencontre avec le Landeshauptmann de Basse-Autriche, le Dr Erwin Proell, à St. Pölten, que le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a entamé le 26 mai 2008 sa visite de travail de deux jours en Autriche.

Se déroulant sous le signe de l'amitié profonde qui marque les relations entre les deux gouvernements – Erwin Proell était en visite de travail à Luxembourg en avril 2008 –, la teneur des entretiens concernait surtout le développement de la coopération bilatérale dans les domaines de la recherche scientifique et de la culture.

François Biltgen a été ensuite accueilli par les autorités locales de Krems pour une visite de la Rebschule Franz Backknecht, qui s'est déroulée sous le signe de la coopération traditionnelle des deux régions viticoles que sont la Wachau et la Moselle.

Rencontre avec les étudiants luxembourgeois

En fin d'après-midi, le ministre Biltgen a rencontré à la résidence de l'ambassade du Luxembourg à Vienne un nombre important de jeunes Luxembourgeois qui poursuivent leurs études universitaires dans la capitale autrichienne.

Le ministre a eu un échange approfondi avec ses jeunes compatriotes sur le développement de l'Université du Luxembourg, mais aussi sur les nouvelles orientations prévues par le gouvernement dans le domaine de la recherche scientifique. D'autres sujets ont témoigné de l'intérêt que les étudiantes et étudiants portent à des thèmes concernant le Luxembourg, comme l'habitat, le transport public ou encore le marché du travail.

Par ailleurs, les étudiants ont témoigné d'une remarquable prise de conscience concernant les défis à maîtriser dans le contexte de la société postindustrielle. François Biltgen leur a livré en réponse les trois clés qu'il considère être celles du succès: à savoir un diplôme de bonne valeur, une personnalité affirmée ainsi qu'un réseau étendu de contacts.

Dernier rendez-vous de la soirée pour le ministre Biltgen: une rencontre avec des universitaires et des artistes luxembourgeois résidant à Vienne.

Durant son séjour à Vienne, le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a eu le 27 mai 2008 une réunion de travail avec son homologue autrichien Johannes Hahn, portant sur un certain nombre de thèmes en



François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et le Dr Erwin Proell, ministre-président du land de Basse-Autriche



François Biltgen rencontre des étudiants luxembourgeois poursuivant leurs études universitaires en Autriche

relation avec l'accès des étudiants luxembourgeois aux études universitaires.

Le ministre luxembourgeois a notamment salué l'accord trouvé avec les autorités autrichiennes, accord qui prévoit l'accès des étudiants luxembourgeois aux études de médecine dans le cadre du quota des 75% réservé aux étudiants autrichiens.

François Biltgen a salué cet accord comme étant exemplaire dans le contexte européen, notamment dans la situation d'un État membre qui ne peut mettre en œuvre une formation donnée, faute de masse critique. Une telle réglementation permettrait par exemple aux étudiants résidant

au Luxembourg d'accéder aux formations notamment du domaine paramédical dans la Communauté française de Belgique.

Le ministre François Biltgen a par ailleurs assuré son homologue autrichien de l'appui du Luxembourg à la candidature commune austro-slovène concernant la décision immminente au sujet du siège de l'EIT (European Institute of Innovation and Technology).

Le ministre Jeannot Krecké à Oslo: affaires maritimes, énergie et sport

26-28 mai 2008

Du 26 au 28 mai 2008, le ministre Jeannot Krecké s'est rendu à Oslo en Norvège pour plusieurs réunions de travail qui portaient sur les affaires maritimes, l'énergie et les sports.

En sa qualité de ministre des Sports, Jeannot Krecké a effectué une visite au Oslo Sports Trauma Research Center (OSTRC), centre d'excellence en matière de médecine du sport, le 26 mai.

À l'occasion de cette visite des plus instructives, les experts norvégiens, avec à leur tête le professeur Lars Engebretsen, nouveau responsable des activités scientifiques au sein du CIO, ont présenté à la délégation luxembourgeoise un aperçu général des activités et travaux de recherche de l'OSTRC en matière de prévention des blessures sportives.

En collaboration avec le Centre olympique norvégien, le professeur Engebretsen a su fournir des détails sur la préparation olympique et l'encadrement technique et médical des athlètes appelés à participer pour la Norvège aux Jeux olympiques de Pékin 2008.

Le ministre a noté avec grand intérêt le système unique et particulièrement efficace de collaboration qui existe entre l'État, le centre hospitalier universitaire d'Oslo, le Comité national

olympique et sportif, la Loterie nationale et autres partenaires du secteur privé.

La délégation luxembourgeoise a également eu droit à une présentation du système Sports-études norvégien et des expériences acquises à ce jour, hautement intéressantes pour la mise en place d'un tel système au Luxembourg.

Le 27 mai, lors de son entrevue avec Halvard Ingebrigtsen, secrétaire d'État aux Sports norvégien, Jeannot Krecké a abordé divers sujets d'actualité, notamment les futurs Jeux olympiques de Pékin, la mise en place du Code mondial antidopage révisé, les problèmes du bénévolat et les possibilités de collaboration entre les deux pays.

S'agissant de la mise en œuvre du livre blanc sur le sport de la Commission européenne, le ministre Krecké, soucieux d'un dialogue soutenu des instances politiques avec le mouvement sportif et les fédérations interna-

tionales, s'est dit inquiet au sujet des récents développements et démarches sur le plan international.

En sa qualité de ministre en charge des Affaires maritimes, Jeannot Krecké a rencontré les représentants de l'Association des armateurs norvégiens et a eu une entrevue avec le secrétaire d'État norvégien, Øyvind Slåke.

Finalement, en tant que ministre responsable de l'Énergie, Jeannot Krecké s'est entretenu avec son homologue norvégien, Aslaug Haga, sur des sujets d'actualité du domaine de l'énergie, notamment dans un contexte européen et international.

Il a rencontré également les représentants du groupe StatoilHydro, producteur et exportateur de gaz naturel et de pétrole norvégien.

Rencontre entre Octavie Modert et la ministre française de la Culture et de la Communication, Christine Albanel

27 mai 2008

Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, a rencontré Christine Albanel, ministre française de la Culture et de la Communication, qui assumera la présidence du Conseil «Culture» de l'UE entre juin et décembre 2008.

La secrétaire d'État et la ministre en ont profité pour aborder brièvement le dossier de la collaboration dans la Grande Région – avec la

création récente de l'association Espace culturel Grande Région qui permettra notamment la pérennisation de bonnes pratiques – et celle du programme des itinéraires culturels géré par l'Institut européen des itinéraires culturels basé à Luxembourg.

La bibliothèque numérique européenne, dont l'objectif est de fournir un accès unique aux catalogues et collections numériques des bibliothèques nationales européennes, a été un autre sujet de l'échange, Octavie Modert renvoyant notamment à la bonne collaboration entre la Bibliothèque nationale de Luxembourg (BNL) et la Bibliothèque nationale de France dans ce domaine. La BNL participe en effet activement à la mise en œuvre du projet The European Library (portail des bibliothèques nationales européennes) ainsi qu'au projet Europeana (maquette de la future bibliothèque numérique européenne) et a en outre constitué – ensemble avec les bibliothèques nationales de Belgique, du Canada, de France, du Québec et de Suisse – un réseau francophone de bibliothèques nationales numériques.

L'entrevue a par ailleurs permis de faire le point sur les priorités en matière culturelle que la France compte aborder au cours de sa présidence de l'UE. Celles-ci se concentreront en effet sur quatre domaines en particulier: le patrimoine européen, la création européenne à l'ère numérique, la promotion du dialogue interculturel ainsi que l'architecture et le développement durable.

La future Présidence française prévoit dès lors l'organisation d'un



Le ministre des Sports, Jeannot Krecké, lors de son entrevue avec le secrétaire d'État aux Sports norvégien, Halvard Ingebrigtsen

certain nombre de séminaires, colloques et conférences qui devront permettre de s'échanger plus en profondeur sur ces sujets. Dans ce contexte, la ministre française s'est réjouie par avance des apports luxembourgeois sur l'une ou l'autre question plus spécifiquement, comme p.ex. celle du Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe, dont le projet «Témoignages français sur la construction européenne» fera partie des manifestations luxembourgeoises présentées en France dans le cadre de la Saison culturelle européenne au cours du deuxième semestre 2008.

Nicolas Schmit en visite de travail à Zagreb

28 mai 2008

Le 28 mai 2008, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, était en déplacement à Zagreb, en Croatie. À cette occasion, il a rencontré le ministre des Affaires étrangères, Gordan Jandroković. Lors de leur entrevue, les ministres ont notamment fait le point sur le processus d'adhésion de la Croatie. Ainsi, Gordan Jandroković a estimé qu'il devait être possible que les négociations d'adhésion aboutissent encore avant la fin du mandat de la commission actuelle, au deuxième semestre 2009.

Nicolas Schmit a, de son côté, rappelé que la place de la Croatie était dans l'Union européenne et que le Luxembourg l'avait toujours soutenue dans ses efforts. Cependant, en même

temps, il importe qu'elle remplisse entièrement tous les critères, notamment dans le domaine judiciaire. D'après le ministre délégué, la date visée pour la conclusion des négociations est réaliste, mais la Croatie doit accomplir les efforts nécessaires à la résolution des questions encore ouvertes. Le ministre Jandroković a admis que le succès des négociations était aux mains des Croates, qui vont déployer tous les efforts pour remplir ces critères.

En ce qui concerne la région des Balkans occidentaux, les ministres ont déclaré que l'avenir de cette région était en Europe. En même temps, il faut que ces pays veuillent devenir membres et qu'ils remplissent tous les critères.

Pour ce qui est du Kosovo, MM. Schmit et Jandroković ont estimé que maintenant que le Kosovo était indépendant, il importait de mettre

en place des institutions stables et de garantir les droits des minorités dans ce pays.

Lors de sa visite, le ministre délégué a également rencontré Željko Kuprešak, secrétaire d'État à l'Intégration européenne, Mario Zubovć, président de la commission parlementaire des Affaires étrangères, et Neven Mimica, président de la commission parlementaire de l'Intégration européenne.

Jean-Louis Schiltz à Paris: rencontre avec les secrétaires d'État Luc Chatel et Rama Yade

2 juin 2008

Le 2 juin 2008, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a rencontré à Paris la secrétaire d'État française chargée des Affaires étrangères et des Droits



Jean-Louis Schiltz en compagnie de la secrétaire d'État française chargée des Affaires étrangères et des Droits de l'Homme, Rama Yade

de l'Homme, Rama Yade, pour faire le point sur les dossiers de l'actualité humanitaire, notamment le Myanmar et le Soudan/Darfour.

L'entrevue a également permis d'évoquer les priorités de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne dans le domaine des droits de l'Homme. Dans ce contexte, Rama Yade a mis en avant l'idée d'élaborer au niveau de l'Union européenne des lignes directrices pour lutter contre les violences contre les femmes et de prendre une initiative au niveau des Nations unies pour lutter contre l'homophobie. Jean-Louis Schiltz a assuré la secrétaire d'État de l'appui du Luxembourg dans ce domaine.

Le ministre a en outre eu une réunion avec le secrétaire d'État français chargé de l'Industrie et de la Consommation, Luc Chatel. Ils ont fait un tour d'horizon des dossiers européens dans le domaine des télécommunications. Les deux ministres ont discuté entre autres du paquet «télécom» qui sera à l'ordre du jour des ministres européens lors du prochain Conseil «Télécommunications». Ils se sont prononcés pour un droit d'accès au haut débit à des prix abordables et ce, à l'échelle européenne.

Le 3 juin, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a participé à une réunion de travail avec le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques).



Jeannot Krecké et Alexei Miller, directeur général de Gazprom

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, en Russie

6-10 juin 2008

Du 6 au 10 juin 2008, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a effectué une visite de travail en Russie.

Le ministre s'est d'abord rendu à Saint-Pétersbourg pour assister au douzième Saint Petersburg International Economic Forum, qui a eu lieu du 6 au 8 juin 2008. Dans le cadre du forum, Jeannot Krecké a eu de nombreuses entrevues avec des décideurs russes, dont la ministre du Développement économique, Elvira Nabiullina, et le directeur général de Gazprom, Alexei Miller, ainsi qu'avec des décideurs étrangers, notamment

avec le président de China Investment Corporation, Lou Jinwei.

Ensuite, le ministre Jeannot Krecké était à la tête d'une mission économique composée principalement de représentants du secteur de la construction et organisée en vue des Jeux olympiques d'hiver qui auront lieu à Sotchi en 2014.

Dans ce contexte, le ministre et sa délégation ont eu une entrevue avec Viktor Viktorovich Kolodyazhny, ancien maire de la ville de Sotchi et président de SC Olympstroy, la société nationale responsable de la construction des sites olympiques et du développement de Sotchi en tant que destination de sports d'hiver.

Le président a annoncé la construction de 30 km de routes, six palais des sports, plusieurs

complexes hôteliers, ainsi que d'une centrale électrique et d'une centrale thermique. Il a souligné que les opportunités n'étaient pas limitées à la construction, mais se présenteraient également dans le domaine des services. Il est actuellement prévu que les installations soient financées par des investisseurs privés et destinées à perdurer au-delà de 2014.

Le 10 juin 2008 était dédié à une visite de Sotchi et de Krasnaya Polyana afin de se faire une idée concrète des futurs sites olympiques et de constater l'état d'évolution des travaux. Après une présentation officielle par le Sotchi 2014 Organizing Committee, le ministre et sa délégation ont eu droit à une visite des chantiers en cours.

La mission économique s'est terminée par une entrevue avec le maire ff. de la ville de Sotchi,

Alexey Agafonov, lors de laquelle le ministre a plaidé pour une coopération entre le Luxembourg et la ville de Sotchi, voire la région de Krasnodar, au-delà de 2014.

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden en Pologne

10 juin 2008

Le 10 juin 2008, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a effectué une visite de travail en Pologne. Il était accompagné du ministre de la Justice, ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden.

Le Premier ministre a été reçu par le président polonais Lech Kaczynski et a eu des entretiens avec le Premier ministre Donald Tusk et le ministre des Finances, Jacek Rostowski.



Entretien entre Luc Frieden et Jacek Rostowski, ministre des Finances de la Pologne

Les discussions avec les autorités polonaises ont permis de faire le point sur les dossiers figurant à l'ordre du jour du Conseil européen qui aura lieu les 19 et 20 juin 2008 à Bruxelles.

Dans ce contexte, Jean-Claude Juncker a assuré le gouvernement polonais que le Luxembourg soutenait l'initiative commune de la Pologne et de la Suède pour renforcer la dimension orientale au sein de la politique européenne de voisinage. Pour Jean-Claude Juncker, cette initiative «n'est dirigée contre personne, mais complète l'ambition européenne».

MM. Juncker et Tusk ont également exprimé leur souhait que le peuple irlandais se prononce en faveur du traité de Lisbonne lors du référendum du 12 juin 2008.

Dans le même contexte, les deux chefs de gouvernement ont échangé leurs points de vue sur la mise en œuvre du traité de Lisbonne à partir du 1^{er} janvier 2009, et ont notamment souligné la nécessité de maintenir l'équilibre



Conférence de presse de Jean-Claude Juncker et de son homologue polonais Donald Tusk

institutionnel entre Conseil, Commission et Parlement après la mise en place du futur président du Conseil européen et du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Le Premier ministre luxembourgeois et son homologue polonais ont discuté des autres points à l'ordre du jour du Conseil européen, à savoir les prix du pétrole, les prix alimentaires et «leurs répercussions sur les catégories les plus vulnérables de nos populations».

Octavie Modert au lancement officiel de la Semaine culturelle luxembourgeoise à Praia

16-21 juin 2008

Conjointement avec son homologue cap-verdien Manuel Veiga, ministre de la Culture, la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, a lancé officiellement la première Semaine culturelle luxembourgeoise au Cap-Vert le 16 juin 2008 au Palais de la culture à Praia.

Cette première Semaine culturelle luxembourgeoise s'inscrit dans le programme de l'accord culturel bilatéral négocié entre les deux pays en avril 2008, dont l'objectif est de favoriser les échanges culturels, de s'employer à connaître les traditions inhérentes à chaque peuple, d'encourager le dialogue entre les nations et de contribuer ainsi aux relations amicales qui existent entre les deux États.

Dans son discours (📄 page 383), Octavie Modert a évoqué l'histoire du Luxembourg et son développement d'un état agraire à une société industrialisée. Elle a rappelé que le Luxembourg d'aujourd'hui, de terre d'émigration, est devenue terre d'immigration. Elle a évoqué les relations privilégiées entre les deux pays sur le plan de la coopération au développement. Et elle a continué: «Au Cap-Vert, l'objectif "l'éducation primaire pour tous" a d'ores et déjà été atteint. Ceci est dû en premier lieu à la ferme volonté du gouvernement et de la population cap-verdiennes d'améliorer leur situation et de renforcer leur société du savoir. Le Luxembourg est heureux d'avoir pu contribuer, à sa façon, à ce succès: pas moins de six lycées et écoles techniques ont été construits avec une participation luxembourgeoise.»

La cérémonie d'ouverture s'est terminée par une brève présentation de la part des artistes des activités prévues durant la Semaine culturelle luxembourgeoise et le concert très applaudi du violoncelle André Mergenthaler.

Entrevues politiques

Profitant de son séjour sur l'île de Santiago, la secrétaire d'État a également eu une série d'entrevues. Ainsi, elle a tout d'abord procédé à un échange de vues avec la ministre cap-verdienne de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Filomena Vieira Martins.

La ministre a souligné à cette occasion l'importance de la semaine culturelle, notamment pour faciliter et améliorer

l'intégration des Cap-Verdiens résidant au Luxembourg. Originaire de Mindelo sur l'île de São Vicente, la ministre était particulièrement intéressée par les contacts qui y seront établis par Serge Tonnar en sa qualité, entre autres, de président de la Fédération luxembourgeoise des théâtres professionnels. Octavie Modert et Filomena Vieira Martins ont par la suite abordé le sujet des structures universitaires, un échange entre les universités respectives étant sur le point d'être finalisé.

Dans son entrevue avec le ministre de la Culture, Manuel Veiga, la secrétaire d'État a relevé la particularité des relations que le Luxembourg entretenait avec le Cap-Vert et elle s'est réjouie de ce que la coopération déjà très intense soit désormais couronnée par un volet culturel, la culture agissant en tant que vecteur et élément facilitateur pour rapprocher davantage les deux peuples. Manuel Veiga, de son côté, s'est félicité de cette première mise en œuvre très dynamique de l'accord culturel et a appelé de ses vœux une continuation des semaines culturelles de part et d'autre – déjà en 2001, le Cap-Vert avait en effet organisé une telle semaine au Luxembourg.

Manuel Veiga a invité une délégation luxembourgeoise à participer, en novembre 2008, au Forum international sur l'économie du développement culturel durable, qui réunira artistes, mécènes, opérateurs touristiques et administrateurs culturels. Il a également informé la secrétaire d'État du dossier de candidature déposé auprès de l'Unesco pour l'inscription de Ribeira Grande, Cidade



Octavie Modert accueillie au Palais de la culture par Manuel Veiga, ministre de la Culture du Cap-Vert

Velha, sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. La secrétaire d'État a offert le soutien du Luxembourg à ce forum et appuiera la candidature du Cap-Vert auprès de l'Unesco.

Finalement, Octavie Modert a été reçue par Victor Manuel Barbosa Borges, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés, ancien ministre de la Culture. Ils ont discuté des questions d'enseignement supérieur et de la question de l'intégration des Cap-Verdiens au Luxembourg. Dans ce contexte, le ministre a fait état de son projet de créer au Cap-Vert un musée des migrations. Dans sa réponse, la secrétaire d'État a proposé de mettre les autorités cap-verdiennes en contact avec le Centre de documentation sur les migrations humaines de Dudelange et a rappelé l'exposition «Retour de Babel» organisée en 2007 dans le

cadre de Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture.

Au Cap-Vert, la secrétaire d'État était accompagnée des artistes, acteurs culturels et enseignants suivants: André Mergenthaler, Deborah Semedo-Glod, Rose Mary Perdreau, Joseph Tomassini, Nelson Neves, Serge Tonnar, Georges Kass, Éric Falchero, Romain Chrisnach, Simone Dauphin, Jeannine Hierzig et Roger Braun.

Visite de travail de François Biltgen à Paris

17-18 juin 2008

Entrevue bilatérale avec Xavier Bertrand, ministre français du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité

Les 17 et 18 juin 2008, François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, s'est rendu à Paris pour une visite de travail. Il y a tout d'abord rencontré son homologue français Xavier Bertrand, ministre français du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité.

Pour les deux ministres, c'était une opportunité pour faire le point sur les diverses activités prévues par la future Présidence française du Conseil de l'Union européenne ainsi que sur les différentes positions du Luxembourg et de la France par rapport à l'état d'avancement des discussions relatives à diverses directives européennes.

Le ministre Xavier Bertrand a annoncé que pour la future Présidence française, certains thèmes seront primordiaux, notamment l'Agenda social rénové (en attendant une proposition législative de la part de la Commission européenne), la lutte contre le travail illégal, l'égalité entre hommes et femmes, et, surtout, la responsabilité sociale des entreprises, domaine dans lequel il s'agira de faire avancer le débat, par exemple par le biais de l'organisation d'une conférence spécifiquement consacrée à ce sujet.

Finalement, François Biltgen a rendu son homologue attentif à l'arrêt du 19 juin 2008 dans l'affaire C-319/06: Commission/Grand-Duché de Luxembourg (affaire C-319/06; COM contre LUX, directive «détachement»), tout en indiquant que les problèmes principaux qu'il rencontrera tout probablement avec cet arrêt seront liés à la notion d'ordre public social. C'est pourquoi le ministre a exprimé le souhait que la future Présidence française relance, au niveau européen, le débat sur les droits sociaux.

Entrevue avec Valérie Pécresse, ministre française de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Le 18 juin, François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a participé à un déjeuner à la résidence de l'ambassadeur du Luxembourg à Paris, en présence du recteur de l'Université du Luxembourg, Rolf Tarrach, ainsi que des représentants des rectorats des universités de Paris-Sorbonne (Pierre-Yves-Hénin), de Strasbourg (Florence Benoît-Rohmer) et de Montpellier (Bernard Durand). À cette occasion, François Biltgen a assisté à la signature d'accords entre l'Université du Luxembourg et les universités de Paris-Sorbonne, Strasbourg et Montpellier, et ce, en présence de Valérie Pécresse, ministre française de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Cette cérémonie de signature a été suivie d'un entretien bilatéral entre François Biltgen et Valérie Pécresse. Les pourparlers



François Biltgen lors de la signature d'un accord entre l'Université du Luxembourg et l'université Robert Schuman de Strasbourg

ont surtout porté sur les activités prévues pendant la future Présidence française du Conseil de l'Union européenne, pendant laquelle aura notamment lieu une grande conférence sur le thème de la mobilité à Nancy dans le cadre du groupe de travail à haut niveau, mis en place par le commissaire Jan Figel en charge de l'Éducation, de la Formation, de la Culture et de la Jeunesse. François Biltgen a rappelé à cet égard les préparatifs de la prochaine conférence ministérielle sur le processus de Bologne en mai 2009, qui sera organisée par le Benelux et qui traitera des mêmes sujets.

Finalement, François Biltgen a profité de l'occasion pour annoncer à son homologue son intention de participer à la réunion informelle qui réunira les ministres en charge

des Questions spatiales à Kourou (Guyane) du 20 au 22 juillet. Ce conseil informel de Kourou est censé préparer, sur le plan politique, le 5^e Conseil «Espace» prévu pour le 26 septembre 2008.

En effet, la future Présidence française souhaite donner une inflexion supplémentaire à la politique spatiale européenne et les thèmes à discuter à ce sujet seront notamment la gouvernance et le financement du programme GMES, la contribution de l'espace à l'adaptation de la lutte contre le changement climatique, à la sécurité de l'Europe et à la stratégie de Lisbonne, le rôle de l'Europe dans l'exploration spatiale ainsi que la place de l'Union européenne sur la scène spatiale européenne.

Visite de travail en Suisse: Jean-Louis Schiltz participe au Global Humanitarian Forum et rencontre le ministre de la Défense, Samuel Schmid

23-26 juin 2008

Du 23 au 25 juin 2008, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a participé à la première réunion annuelle du Global Humanitarian Forum créé à l'initiative de l'ancien secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan.

Lors de ce forum, le ministre Schiltz a présidé une table ronde sur le thème des financements innovants en rapport avec le changement climatique. La ministre allemande du Développement, Heidemarie Wierczorek-Zeul, a également participé à cette table ronde.

Le ministre Schiltz a ensuite eu des entrevues bilatérales, notamment avec Gunilla Carlsson, la ministre suédoise du Développement, et Olivier De Schutter, rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation.

Entrevue avec le ministre de la Défense, Samuel Schmid

Jean-Louis Schiltz a poursuivi sa visite en Suisse jusqu'au 26 juin en sa qualité de ministre de la Défense sur invitation de son homologue suisse, Samuel Schmid. Les deux ministres ont fait le point sur les relations bilatérales, notamment dans le domaine de la défense.

Ils ont eu un échange de vues sur les enjeux de la transformation des armées en Europe, les relations de la Suisse avec l'OTAN et l'Union européenne dans le domaine de la défense, de même que sur le Kosovo, l'Afghanistan et les orientations des engagements militaires européens en Afrique.

Nicolas Schmit en visite de travail à Paris

25-26 juin 2008

Les 25 et 26 juin 2008, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, était en déplacement à Paris. Lors de cette visite de travail, il a rencontré Brice Hortefeux, ministre français de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire.

À cette occasion, les ministres ont eu un échange de vues sur les priorités de la future Présidence française du Conseil de l'Union européenne en matière d'immigration et d'asile. Ainsi, ils ont notamment abordé le pacte européen sur l'immigration et l'asile proposé par la présidence. De même, ils ont préparé la réunion informelle des ministres en charge de la Justice et des Affaires intérieures qui se tiendra les 7 et 8 juillet 2008 à Cannes.

Les ministres se sont accordés pour dire que l'Union européenne devait déployer des efforts accrus afin d'avancer plus rapidement dans les dossiers en matière d'asile et d'immigration, et de développer une politique commune en la matière.

Nicolas Schmit a rappelé que le pacte pour l'immigration, proposé par la future présidence, devait être équilibré et combiner à la fois l'immigration légale et la lutte contre l'immigration illégale. Percevoir la question de l'immigration uniquement d'un point de vue de lutte contre l'immigration



Jean-Louis Schiltz lors du Global Humanitarian Forum à Genève



Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, et Brice Hortefeux, ministre français de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, lors de leur rencontre à Paris

illégal sans prévoir des possibilités pour migrer légalement dans l'Union européenne n'est pas la bonne voie, d'après Nicolas Schmit. La lutte contre le travail clandestin devrait tenir une place importante. Dans ce contexte, le ministre Schmit a soutenu la future présidence dans ses intentions de faire progresser les travaux relatifs à la proposition de directive, qui prévoit des sanctions pour les employeurs qui exploitent la situation des plus vulnérables.

Nicolas Schmit a également assisté au colloque «Travailler ensemble au service de la construction européenne» organisé par le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE), qui est le service du Premier ministre français chargé de la coordination interministérielle pour les questions européennes et les activités de l'OCDE. À ce colloque ont notamment assisté le vice-président de la Commission européenne, Jacques Barrot, les

députés européens Inigo Mendez De Vigo et Alain Lamassoure, ainsi qu'Élisabeth Guigou, Jean-Louis Bourlanges et Jacques Toubon.

Jean Asselborn en Turquie pour une visite de travail

30 juin-1^{er} juillet 2008

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail de deux jours en Turquie.

À son arrivée à Ankara, Jean Asselborn s'est rendu au mausolée Atatürk où il a déposé, au nom du gouvernement luxembourgeois, une gerbe de fleurs au pied du monument dédié au fondateur de la République de Turquie.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a été ensuite reçu en

audience par le Premier ministre, Recep Tayyip Erdogan, avec lequel il a pu s'entretenir longuement sur les grands dossiers de l'actualité européenne et régionale. Recep Tayyip Erdogan et Jean Asselborn ont également fait le tour des relations bilatérales qu'ils ont qualifiées d'excellentes. L'accord de soutien mutuel concernant la candidature des deux pays à un siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies est un exemple parmi d'autres.

Concernant les relations économiques, le Premier ministre turc a exprimé le souhait de voir celles-ci s'intensifier dans les années à venir. Depuis 2004, les échanges commerciaux entre les deux pays ont plus que doublé pour atteindre le chiffre de 170 millions d'euros en 2007. Jean Asselborn a estimé que la mission économique multisectorielle qu'organiserait la Chambre de commerce du Luxembourg du 7 au 11 septembre 2008, en étroite collaboration avec le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, serait l'occasion d'accroître ces échanges.

L'actualité régionale, et notamment la situation à Chypre, a également été abordée. Évoquant la rencontre prévue le 1^{er} juillet 2008 entre Mehmet Ali Talat, dirigeant chypriote turc, et le président chypriote Demetris Christofias, Recep Tayyip Erdogan a estimé que les négociations entraient dans une nouvelle phase de laquelle il espérait des résultats positifs.

La question chypriote figurait également à l'ordre du jour de la rencontre entre Jean Asselborn avec son homologue turc, Ali



Jean Asselborn en compagnie du Premier ministre turc Recep Tayyip Erdoğan

Babacan. Lors d'une conférence de presse commune à l'issue de son entretien avec Ali Babacan, le ministre luxembourgeois a déclaré: «Il faut que nous saisissons l'opportunité qui s'offre aujourd'hui à nous pour résoudre la question chypriote.»

Interrogé sur les conséquences que pourrait avoir le référendum négatif en Irlande sur la perspective d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, Jean Asselborn a estimé que les négociations devaient se poursuivre. Dans ce contexte, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a encouragé le gouvernement turc à continuer sur la voie des réformes.

À la question de savoir s'il pensait que la procédure d'interdiction contre l'AKP, élu au pouvoir avec près de 47%, était juste, Jean Asselborn a jugé qu'il ne lui revenait pas de s'immiscer dans les

affaires intérieures turques. Il s'est dit confiant que la Turquie trouverait une solution à ce problème qui soit conforme aux lignes directrices de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe sur l'interdiction des partis politiques.

Le deuxième jour de sa visite, le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères a été reçu en audience par Köksal Toptan, président de la Grande Assemblée nationale de Turquie, auprès duquel il a pu se renseigner sur les activités parlementaires turques. Jean Asselborn a ensuite eu un échange de vues avec le président de la commission parlementaire des Affaires étrangères, Murat Mercan, ainsi qu'avec le président de la Commission de l'harmonisation avec l'UE, Yasar Yakis.

La visite de travail de Jean Asselborn en Turquie s'est achevée par une audience chez le président

Abdullah Gül, avec lequel il a eu un échange de vues sur l'actualité européenne. Le président Gül a ainsi assuré le ministre luxembourgeois que la Turquie était décidée à poursuivre le processus de réformes pour satisfaire pleinement aux critères de Copenhague.

Autres visites à l'étranger

Janvier-août 2008

17 janvier 2008

Nicolas Schmit en visite de travail à La Haye

22-25 janvier 2008

Développement du secteur des médias et des communications: Jean-Louis Schiltz en mission d'information et de prospection aux États-Unis

7-8 février 2008

Jean-Louis Schiltz à la réunion des ministres de la Défense de l'OTAN à Vilnius

9-10 février 2008

Jean Asselborn et Jean-Louis Schiltz à la 44^e conférence sur la politique de sécurité à Munich

15 février 2008

Entrevues de Luc Frieden en Autriche avec Franco Frattini, Dragutin Mate et Günther Platter

25 février 2008

Visites de travail de Jean Asselborn en Pologne et en Suède

9-10 avril 2008

Jean Asselborn en visite aux Pays-Bas

9-11 avril 2008

Nicolas Schmit en visite de travail en Thaïlande

22 avril 2008

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, en visite à la Foire de Hanovre à l'occasion de la journée luxembourgeoise

28 avril 2008

Jean-Claude Juncker rencontre le chancelier fédéral autrichien, Alfred Gusenbauer, et participe à la conférence économique de la Banque nationale d'Autriche à Vienne

5 juin 2008

Jean-Claude Juncker rencontre la chancelière fédérale allemande, Angela Merkel, à Berlin

9 juin 2008

Le ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz, rend visite aux troupes luxembourgeoises en Afghanistan

13 juin 2008

Jean Asselborn en Suisse pour une visite de travail

2-3 juillet 2008

Jean-Louis Schiltz aux Nations unies à New York

3 juillet 2008

Jean-Claude Juncker à la réunion du Conseil des gouverneurs de la BCE

11 juillet 2008

Nicolas Schmit à la réunion du Global Progressive Forum à Barcelone

12 juillet 2008

Nicolas Schmit participe à la réunion informelle des ministres des Affaires européennes à Brest



Regard sur les activités gouvernementales

PREMIER MINISTRE

Remise du Deutscher Staatsbürgerpreis à Jean-Claude Juncker à Berlin

19 février 2008

Le 19 février 2008, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a reçu à Berlin le Deutscher Staatsbürgerpreis de la Staatsbürgerliche Stiftung Bad Harzburg. Cette distinction lui a été décernée pour ses mérites dans la construction européenne. La remise a eu lieu dans les locaux de la représentation du land de Basse-Saxe, en présence du ministre-président Christian Wulff. Le discours en l'honneur du lauréat a été prononcé par la chancelière allemande Angela Merkel.

«Les objectifs du prix, à savoir la promotion de la tolérance et de la compréhension entre les peuples, sont exemplaires pour l'engagement et le travail de Jean-Claude Juncker», a souligné la chancelière allemande, pour qui Jean-Claude Juncker représente une chance pour l'Europe et pour l'Allemagne. «Les gens apprécient tes mots clairs, ta critique à l'égard de certaines dérives en Europe, ton humour», a-t-elle loué les mérites de Jean-Claude Juncker, au service du Luxembourg et de l'Europe depuis plus de vingt-cinq ans.

D'après Angela Merkel, Jean-Claude Juncker a compris que l'intégration européenne était étroitement liée à l'idée d'enthousiasmer les gens. «Après le

“non” au référendum en France, Jean-Claude Juncker a montré à l'occasion du référendum au Luxembourg qu'un vote positif était possible, à condition de parler raisonnablement de l'Europe. C'était extrêmement important pour l'Europe», a-t-elle précisé.

Angela Merkel a ensuite remercié le Premier ministre luxembourgeois pour son soutien lors de la Présidence allemande du Conseil de l'UE, et notamment lors du Conseil européen de juin 2007: «Jean-Claude Juncker y était un des acteurs clés.»

Selon la chancelière allemande, l'intégration européenne n'est pas un phénomène éphémère: «Nous pouvons nous estimer heureux que l'unification européenne soit irréversible. Dans ce contexte, Jean-Claude Juncker a toujours œuvré pour intégrer les pays de l'Europe centrale et de l'Est.»

En tant que président de l'Euro-groupe, Jean-Claude Juncker s'est engagé pour l'indépendance de la Banque centrale européenne. «Il n'est pas correct de dire qu'il ne devrait pas y avoir de dialogue politique. Et l'indépendance ne le contredit d'ailleurs pas», a continué la chancelière.

Après avoir rappelé que le Premier ministre Juncker accordait toujours une grande importance à l'union monétaire en disant qu'il s'agissait d'une politique de la paix avec d'autres moyens, Angela Merkel est revenue sur le rôle de médiateur de Jean-Claude Juncker entre la France et l'Allemagne. «Jean-Claude Juncker connaît l'importance de la relation franco-allemande. Il est souvent le médiateur dans des situations critiques.» À la fin de son discours, Angela Merkel a noté que Jean-Claude Juncker devait continuer à œuvrer pour la poursuite de l'intégration européenne, en soulignant: «Nous avons besoin de toi!»



Remise du Deutscher Staatsbürgerpreis: Christian Wulff, ministre-président de la Basse-Saxe, Angela Merkel, chancelière d'Allemagne, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et Rainer W. Conrad, président de la Stiftung Bad Harzburg

Christian Wulff, ministre-président de Basse-Saxe, a ajouté lors de la cérémonie que le nom de Jean-Claude Juncker était depuis longtemps «synonyme d'Européen profondément convaincu». Il a rappelé le rôle prépondérant de Jean-Claude Juncker dans l'élaboration du traité de Maastricht ainsi qu'au moment de l'introduction de l'euro. «En Basse-Saxe, nous nourrissons encore beaucoup d'espoir quant à son rôle en Europe», a-t-il estimé.

Après avoir reçu le prix des mains du président de la fondation, Rainer Conrad, Jean-Claude Juncker a rappelé dans son discours (📄 page 305) quelques-unes des raisons pour lesquelles il y avait lieu d'être fier de l'Europe et de l'Union européenne.

Tout d'abord, il a souligné que la réunification allemande et l'intégration européenne étaient étroitement liées. «L'Europe serait moins réussie aujourd'hui si la réunification allemande n'avait pas eu lieu.»

«Aujourd'hui, la paix et la stabilité en Europe paraissent évidentes. Mais elles ne le sont pas!», a insisté Jean-Claude Juncker, «et elles ne l'ont certainement pas été pour les générations de l'immédiat après-guerre. Sans le courage et l'engagement de ces générations, l'Europe souffrirait encore des conséquences de la guerre.»

Jean-Claude Juncker a ensuite défendu l'élargissement de l'UE vers l'Europe centrale et de l'Est. «L'élargissement est un succès. Depuis la chute du mur de Berlin, 24 États ont été créés

en Europe ou à sa périphérie. Parmi les dix États ayant rejoint l'UE en 2004, quatre n'existaient pas il y a 15 ans. L'Europe y a apporté la paix et la stabilité», a-t-il insisté. Et de continuer: «C'est la victoire des Européens d'avoir su réconcilier l'histoire et la géographie européennes.»

Pour Jean-Claude Juncker, l'euro fait aussi partie des succès de l'Europe: «Au moment de signer le traité de Maastricht en 1992, nous avons espéré que l'euro soit introduit dans quatre, peut-être dans cinq ou six États. Aujourd'hui, 15 États ont adopté l'euro, qui est d'ailleurs fort bien apprécié. L'euro est devenu la monnaie stable telle que nous l'avions envisagé.»

Dans ce contexte, le Premier ministre luxembourgeois a mis en avant les mérites de l'ancien chancelier allemand Helmut Kohl. «Le traité de Maastricht, de même que l'intégration européenne auraient été irréalisables sans l'engagement d'Helmut Kohl.»

Concernant les défis qui attendent l'Europe, le lauréat a souligné que l'Europe avait un devoir en dehors de ses frontières: «La demande pour plus d'Europe dans le monde est énorme. Beaucoup rêvent de notre stabilité. Ce que nous avons construit, guère apprécié chez nous, est fortement apprécié dans le monde entier.»

Jean-Claude Juncker à la Banque nationale de Belgique: la coordination des politiques économiques relève avant tout de la compétence des gouvernements

12 mars 2008

C'était sur invitation du gouverneur de la Banque nationale de Belgique que le Premier ministre et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, s'est rendu le 12 mars 2008 à Bruxelles pour participer au forum financier belge organisé par la Banque nationale de Belgique. Son intervention était intitulée: «La gouvernance de la zone euro peut-elle être améliorée?» (📄 page 315).

Devant un public issu en particulier du monde bancaire, financier et économique, Jean-Claude Juncker a d'abord réitéré les grandes étapes de la création de la monnaie unique et de la formation de l'Eurogroupe. Aujourd'hui, l'Eurogroupe, avec la Banque centrale européenne, est l'instance la plus visible qui incarne la «gouvernance économique» de l'euro, selon Jean-Claude Juncker.

Concernant le renforcement des structures de gouvernance de l'espace euro, surtout en ce qui concerne le pôle politique par rapport au pôle monétaire, le président de l'Eurogroupe a mis en garde contre le piège économique d'une part, et le piège politique d'autre part.

Sur le plan économique, le Premier ministre a estimé qu'il convenait de se méfier d'un discours sur

la gouvernance économique, présumant que la «Banque centrale européenne serait hypersensible à l'inflation et que le contrepoids consisterait à encourager une politique centrée sur la croissance». Selon Jean-Claude Juncker, en économie, une politique anti-inflationniste n'exclut pas une politique économique orientée vers la croissance et l'emploi.

«Il ne faut pas comparer ce qui, a priori, n'est pas comparable» a souligné Jean-Claude Juncker en faisant allusion à des comparaisons entre la Réserve fédérale américaine et la Banque centrale européenne. Et d'ajouter que «l'économie américaine est nettement plus flexible» que ce n'est le cas avec les «rigidités» dans l'espace euro.

D'un point de vue politique, le président de l'Eurogroupe a rappelé que le processus de ratification du traité de Lisbonne était encore en cours, traité qui définit un arrangement institutionnel pour les politiques de l'Eurogroupe et en précise les compétences. Le débat sur le renforcement de la gouvernance économique de la zone euro devrait avoir lieu à l'intérieur des limites définies par le futur traité de Lisbonne, selon le Premier ministre.

Dans ce contexte, Jean-Claude Juncker a également rappelé que la résolution du 13 décembre 1997 prévoyait explicitement une coordination des politiques économiques dans le cadre de réunions informelles des ministres des Finances des États membres de la zone euro. «On s'était mis d'accord sur la nécessité qu'il y aurait au niveau de la zone euro

de surveiller de façon plus étroite nos politiques macroéconomiques respectives [...] et les situations et politiques budgétaires nationales.»

Si Jean-Claude Juncker a reconnu que, malgré l'absence d'une base légale dans les traités existants, l'Eurogroupe avait réalisé progressivement une «institutionnalisation informelle», ce caractère informel renferme toujours des inconvénients. Pour lui, il existe un «manque d'appropriation nationale en ce qui concerne la coordination des politiques économiques», même si la surveillance multilatérale – la peer review et la peer pressure – est très développée, voire exigeante, au sein de l'Eurogroupe.

Toutefois, pour une amélioration de la gouvernance économique au sein de la zone euro, «il faut une réelle volonté politique de mieux nous accorder entre nous [États membres de l'espace euro]», a ajouté Jean-Claude Juncker. Le président de l'Eurogroupe a également précisé qu'il tenait «beaucoup à l'aspect confidentiel de nos travaux», même si cela signifiait une visibilité moindre.

En matière de représentation extérieure, Jean-Claude Juncker s'est félicité que l'Eurogroupe soit aujourd'hui fermement établi comme partenaire dans les enceintes de concertation et de coordination internationale, tels que le G7 et le FMI, tout en regrettant que cette représentation vers l'extérieur reste «fragmentée».

Enfin, concernant les relations entre l'Eurogroupe et la Banque centrale européenne,

Jean-Claude Juncker ne voit pas «comment, au niveau formel, le dialogue pourrait être amélioré».

Jean-Claude Juncker invité de l'Institut d'études européennes de l'Université libre de Bruxelles: l'Europe recule à chaque fois qu'elle n'avance pas

18 juin 2008

Sur invitation de l'Institut d'études européennes de l'Université libre de Bruxelles, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a prononcé le 18 juin 2008 un discours dans le cadre d'une conférence placée sous le thème de «L'Europe qui marche et qui recule».

Quelques jours après le vote négatif de l'Irlande sur le traité de Lisbonne et un jour avant le Conseil européen appelé à analyser les raisons de ce «non» et à formuler éventuellement des solutions, le titre de cette conférence paraissait particulièrement bien choisi au Premier ministre. «Lorsqu'un pays comme l'Irlande dit "non" à un traité qui se voulait fondateur, on a plutôt envie de dire que c'est l'Europe qui recule, puisque l'Europe recule à chaque fois qu'elle n'avance pas, le *stand still* n'existant pas», a constaté Jean-Claude Juncker.

Le Premier ministre a toutefois mis en garde contre le fait de se laisser attirer «dans les ténèbres de l'insuccès d'un seul jour». Les Européens sont insuffisamment fiers de ce qu'ils ont su accomplir en Europe, a-t-il déploré, pour

ensuite énumérer nombre d'arguments que possède l'Europe pour se faire valoir. Parmi ces succès, il y a lieu de citer, selon lui, l'Europe comme havre de paix, l'élargissement en tant que «réconciliation de l'histoire et de la géographie européennes», l'euro, les succès du marché unique européen, ou encore plus récemment les grandes décisions européennes en matière de lutte contre le changement climatique.

Dans le contexte actuel du «non» de l'Irlande au traité de Lisbonne, le Premier ministre a déclaré d'emblée: «Est-ce une catastrophe? – Oui! Sommes-nous en crise? – Oui! En sortirons-nous? – Peut-être!»

Se référant à la situation en 2005, lorsque la France et les Pays-Bas avaient dit «non» au traité constitutionnel, le Premier ministre s'est permis une remarque relative à la perception des votes: «Je lis dans les journaux, quand 53% des Irlandais disent “non” au traité de Lisbonne, que les Irlandais disent “massivement non” et je constate que lorsque le 10 juillet 2005, après les votes négatifs de la France et des Pays-Bas, le Luxembourg avait dit “oui” au traité constitutionnel avec une majorité de 56%, les médias ne parlaient que du “petit oui luxembourgeois”».

Face à la situation actuelle, le Premier ministre a mis en garde contre toute sorte d'insultes qu'il pourrait y avoir contre l'Irlande, déplorant ainsi l'incroyable condescendance avec laquelle l'Irlande se ferait traiter à travers toute l'Europe. «En Europe, il n'y a pas de pays qui valent plus ou moins

que d'autres», a mis en exergue Jean-Claude Juncker, tout en rappelant: «Un vote est un vote, un peuple est un peuple et une démocratie est une démocratie.» Ceci ne l'a pas empêché de dire que personnellement, il croyait que le vote négatif des Irlandais traduisait «une méconnaissance totale de l'Europe» et que les Irlandais s'étaient «fondamentalement trompés». Or, avant de juger, il faudrait tout d'abord écouter les explications du Premier ministre Brian Cowen au Conseil européen des 19 et 20 juin. Selon Jean-Claude Juncker, ce sont toutefois bien des raisons contradictoires qui auraient amené les Irlandais à voter contre le traité: les uns auraient voté «non» par peur du déferlement de l'avortement sur l'Irlande, les autres par peur d'une armée européenne, les uns parce qu'ils souhaitent plus de social et d'autres encore parce qu'ils voudraient moins de social. Le Premier ministre a toutefois rejeté dans ce contexte l'argument de la difficulté de lisibilité du traité comme raison à l'origine du «non».

Le véritable problème consiste selon Jean-Claude Juncker dans le fait que dans l'opinion européenne – «l'addition de 27 opinions publiques nationales qui ne communiquent pas entre elles» –, «il y a toujours 50% qui veulent plus d'Europe et 50% qui veulent moins d'Europe». Par conséquent, il faudrait formuler la question de l'Europe d'une façon plus ordonnée et expliquer à la population les véritables enjeux.

Et pour se rendre compte des véritables enjeux, le Premier ministre a illustré la perte progressive de la

«masse critique démographique» de l'Europe et donc sa perte d'influence sur la scène mondiale. Ainsi, si en janvier de l'an 1900, les Européens représentaient encore 20% de la population mondiale, ils ne représentaient plus que 11% en l'an 2000. Ils ne représenteront plus que 7% en 2025 et seulement 4% en 2100. Dans 50 ans, il y aura 500 millions d'Européens et 500 millions de Nord-Américains face à 8,5 milliards de non-Européens. «Je ne cite pas ces chiffres pour faire peur, car l'angoisse est toujours une mauvaise conseillère, mais je cite ces chiffres parce que nous devons comprendre que nous devons poser les bonnes questions», a souligné le Premier ministre Juncker dans ce contexte.

«Croyez-vous vraiment que le moment soit venu aujourd'hui pour se renationaliser, pour nous diviser à nouveau?», a lancé Jean-Claude Juncker dans ce contexte, déplorant que les Européens avaient toujours tendance à appauvrir et à méconnaître «ce qu'est devenu ce bel édifice européen». Selon Jean-Claude Juncker, il faudra désormais poser les bonnes questions: ce n'est pas le moment de se micro-régionaliser, mais bien au contraire de jouer le rôle d'une macrorégion au niveau planétaire pour maintenir l'influence politique, sociale et économique de l'Union européenne, a rappelé le Premier ministre luxembourgeois en guise de conclusion.

Le Herbert-Batliner-Europapreis für Verdienste um den Kleinstaat décerné à Jean-Claude Juncker

28 juillet 2008

En date du 28 juillet 2008, le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker a reçu à Salzbourg le Herbert-Batliner-Europapreis für Verdienste um den Kleinstaat, en reconnaissance de ses mérites pour l'intégration européenne, les progrès de l'euro et tout particulièrement pour son rapport sur les relations entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, rédigé en 2006.

Le discours d'honneur a été prononcé par le chancelier autrichien Alfred Gusenbauer.

Le Herbert-Batliner-Europainstitut s'est donné pour mission d'analyser et de documenter l'importance des petits États dans les relations internationales et dans l'Union européenne. Tous les deux ans, le Herbert-Batliner-Europapreis est décerné à une personnalité ou une institution qui s'est distinguée par ses mérites pour la valorisation des petits États sur le plan politique, économique, scientifique ou culturel.

Parmi les lauréats de ce prix figurent l'ancien président estonien Lennart Meri, l'ancien président de la Communauté autonome de Catalogne, Jordi Pujol, le président de la Cour de justice de l'Association européenne de libre-échange (AELE), Carl Baudenbacher, et la présidente lettonne Vaira Vike-Freiberga.



Herbert Batliner, Alfred Gusenbauer, chancelier de la République d'Autriche, Jean-Claude Juncker et Erhard Busek

AFFAIRES EUROPÉENNES

Jean-Claude Juncker devant des lycéens de la Grande Région: la monnaie unique est «la façon de faire la paix par d'autres moyens»

7 janvier 2008

En date du 7 janvier 2008, le Premier ministre Jean-Claude Juncker était l'invité d'une matinée d'études organisée par InterLycées à l'Athénée de Luxembourg.

Devant des lycéens de la Grande Région âgés de 16 à 19 ans, le président de l'Eurogroupe a débattu du thème «La zone euro, l'euro et l'Eurogroupe: les progrès au niveau des performances sociales, économiques et environnementales».

Dans son intervention, Jean-Claude Juncker a jugé nécessaire de rappeler les origines de la construction européenne, car «on ne peut pas parler de l'euro, on ne peut pas comprendre la monnaie unique sans revenir à l'Europe d'après-guerre». Devant ce jeune public luxembourgeois, français, belge et allemand, le Premier ministre a tenu à rappeler que le XX^e siècle a été un siècle de guerres en Europe.

L'intégration européenne a été motivée depuis ses débuts par des raisons économiques. Ainsi s'explique la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), qui vit en 1952 la mise en commun par six pays des ressources sidérurgiques et charbonnières qui constituaient la mœlle épinière de toute guerre. Sans vouloir réduire l'intégration européenne aux seuls aspects économiques, la création de l'euro s'inscrit dans



Jean-Claude Juncker lors de la matinée d'études à l'Athénée de Luxembourg

cette logique et, plus précisément, a pour but «de rendre irréversible la construction européenne». Pour Jean-Claude Juncker, la monnaie unique est «la façon de faire la paix par d'autres moyens».

Le Premier ministre a également souligné devant les jeunes auditeurs que le marché intérieur n'a pas toujours existé. Aujourd'hui, l'euro «est le prolongement naturel du marché intérieur». Et d'ajouter: «Il ne peut y avoir de politique économique cohérente englobant les sous-économies nationales de la zone euro sans monnaie unique, qui leur donne du tonus sur les marchés internationaux.»

Jean-Claude Juncker a rappelé que lors de la signature du traité de Maastricht en 1992, qui a conclu la création d'une monnaie unique européenne, la plupart des observateurs ne croyaient pas au succès de cette monnaie unique. Mais c'est un fait que

l'euro est aujourd'hui plus fort que ce qui a été prédit lors de sa création. Et, plus important encore, «l'euro a propulsé non seulement l'Europe économique, mais aussi l'Europe politique sur le devant de la scène internationale».

Lors du débat qui a suivi le discours du président de l'Euro-groupe, les questions des élèves concernaient l'inflation et l'indexation des salaires, l'élargissement récent de la zone euro à Malte et à Chypre ainsi que la concurrence de la Chine sur le marché international.

Jean Asselborn à un colloque sur le «statut avancé» demandé par le Maroc dans ses relations avec l'UE

21 janvier 2008

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé le 21 janvier 2008 à Rabat à un colloque de haut niveau sur le «statut avancé» demandé par le Royaume du Maroc dans ses relations avec l'Union européenne.

Les travaux du colloque ont été inaugurés par Taib Fassi Fihri, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Royaume du Maroc, en présence notamment de Benita Ferrero-Waldner, commissaire européenne chargée des Relations extérieures et de la Politique européenne de voisinage (PEV), ainsi que des ministres des Affaires étrangères d'Espagne, d'Italie, de Malte, du Portugal et du secrétaire d'État français aux Affaires européennes.

Le plan d'action entre l'Union européenne et le Maroc, finalisé au premier semestre 2005 sous Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne dans le cadre de la PEV, a permis un renforcement considérable des relations entre les deux parties. Ce plan d'action constitue un important outil pour une plus grande différenciation entre les partenaires de la région, en fonction de leurs ambitions respectives. Lors de son intervention, Jean Asselborn a souligné que c'était précisément



Jean Asselborn et Miguel Ángel Moratinos, ministre des Affaires étrangères d'Espagne, lors du colloque à Rabat

le principe de cette différenciation au sein de la PEV qui a permis, et permettra à l'avenir, de renforcer et d'approfondir les relations entre l'Union européenne et le Maroc.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a également relevé que le «partenariat de plus en plus étroit que l'Union européenne et le Maroc développent dans de multiples domaines revêt pour l'Union européenne une importance fondamentale dans une région où subsistent de nombreuses sources d'instabilité». Dans ce contexte, Jean Asselborn a tenu à réagir aux récents développements dans la bande de Gaza, en exprimant sa profonde inquiétude au sujet des mesures prises par Israël contre ce territoire, qui risquent d'y aggraver davantage la situation humanitaire. De l'avis de Jean Asselborn, «Israël fait fausse route» et risque de porter atteinte au processus de négociations engagé entre les parties lors de la conférence d'Annapolis.

Le premier panel de ce colloque, présidé par Jean Asselborn, était consacré au partenariat politique entre l'Union européenne et le Maroc face aux défis sécuritaires en Méditerranée. Dans son intervention, le ministre Asselborn a affirmé que dans le domaine des questions de sécurité, «le Maroc s'est révélé être un partenaire de confiance de l'Union européenne, que ce soit dans la lutte contre le fléau du terrorisme ou encore dans la participation à des missions PESD de l'UE, et notamment l'opération Althea en Bosnie-Herzégovine».

S'agissant plus particulièrement de la lutte antiterroriste, Jean Asselborn a souligné «que la lutte contre le terrorisme doit se faire dans le plein respect des droits de l'Homme».

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a conclu que «le Luxembourg est prêt à examiner ensemble avec ses partenaires européens les demandes du Maroc en vue d'approfondir davantage ses relations bilatérales avec l'Union européenne, et de mettre pleinement à profit les instruments et politiques existants, que ce soit dans le cadre de la politique européenne de voisinage ou du partenariat euro-méditerranéen». Jean Asselborn a ajouté que «le Maroc doit pouvoir sentir politiquement l'Union européenne et celle-ci doit sentir le Maroc, notamment par le biais du «statut avancé» auquel aspire ce pays».

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles

21 janvier 2008

Le Premier ministre, ministre des Finances, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» les 21 et 22 janvier 2008 à Bruxelles.

Eurogroupe

Jean-Claude Juncker a présidé la réunion des ministres des Finances de la zone euro qui compte 15 membres à partir du 1^{er} janvier 2008, après l'adhésion de Chypre et de Malte. Jeannot Krecké y a représenté le gouvernement luxembourgeois.

Les ministres des Finances des pays membres de la zone euro ont débattu des chutes des valeurs boursières intervenues le jour même partout dans le monde. Pour le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, s'exprimant devant la presse à l'issue de la réunion, la situation actuelle des marchés financiers est «volatile et incertaine», notamment en ce qui concerne les perspectives conjoncturelles aux États-Unis.

«Il est vrai que la situation économique aux États-Unis continue à se détériorer», a expliqué Jean-Claude

Juncker, «nous avons toujours exclu au cours des mois écoulés une récession aux États-Unis, mais on ne peut plus totalement l'exclure à l'heure actuelle». Et de continuer: «Si ce risque – la récession aux États-Unis, ou un très net tassement de la croissance économique américaine – devait se matérialiser, cette matérialisation ne resterait pas sans conséquences sur la croissance dans la zone euro. Jusqu'à présent et suite aux turbulences financières, nous n'avons pas observé d'impact majeur sur l'économie réelle de l'ensemble de la zone euro, bien que nous devions partir de l'idée que la croissance en 2008 va rester légèrement en dessous du potentiel de croissance, alors que le contraire était vrai au cours des deux dernières années.»

En dépit des risques combinés (prix pétroliers, marchés financiers), Jean-Claude Juncker a souligné qu'il n'y avait pas lieu de verser dans un «pessimisme excessif», notamment en raison du fait que la situation économique aux États-Unis n'était «nullement comparable» à la situation économique en Europe en général et dans la zone euro en particulier. «Nos données fondamentales sont saines, l'assainissement budgétaire progresse, les taux d'emploi augmentent, les niveaux de chômage continueront à baisser. Par conséquent, la situation à laquelle doivent réagir les États-Unis n'est pas celle à laquelle l'Europe se voit confrontée. Nous nous sentons à l'aise dans la situation économique qui est actuellement la nôtre et nous pensons donc que les consommateurs en Europe n'ont aucune raison de perdre confiance.»

L'analyse de l'Eurogroupe montre qu'il existe un véritable découplage de l'économie européenne et de l'économie américaine. Les pays membres de la zone euro continueront ainsi leurs politiques structurelles en matière d'assainissement budgétaire et financier, telles qu'elles sont exigées par le pacte de stabilité et de croissance. Si, par contre, la détérioration conjoncturelle devait prendre une ampleur telle que la croissance de l'économie de la zone euro s'en trouverait affectée, les pays membres de la zone disposent, avec le pacte de stabilité et de croissance réformé en 2005, d'un dispositif, notamment les stabilisateurs automatiques, leur permettant de pallier une détérioration durable de leur situation conjoncturelle.

Le président de l'Eurogroupe a exposé à ses collègues le programme de travail de l'Euro-

groupe pour le premier semestre 2008 et l'Eurogroupe a fait le bilan de l'introduction de l'euro à Chypre et à Malte.

Les ministres ont ensuite préparé la réunion des ministres des Finances du G7 début février à Tokyo, où la zone euro sera représentée par le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, et le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, Joaquín Almunia.

L'Eurogroupe a poursuivi ses discussions initiées en novembre 2007 sur la stabilité financière et le processus Lamfalussy.

Finalement, les ministres ont eu un débat d'orientation sur les lignes directrices intégrées dans le cadre du processus de Lisbonne, particulièrement en ce qui concerne le chapitre réservé à la zone euro.



Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Christine Lagarde, ministre des Finances de la République française, le 21 janvier à Bruxelles

Conseil «Affaires économiques et financières»

Les ministres des Finances et/ou de l'Économie des 27 États membres de l'Union européenne se sont réunis pour le premier Conseil «Affaires économiques et financières» sous Présidence slovène et ont discuté, en séance publique, du programme de travail de la présidence pour le premier semestre 2008.

Le Conseil a ensuite préparé la réunion de Conseil européen des 13 et 14 mars 2008, notamment en débattant du prochain cycle de trois ans pour ce qui est des grandes orientations des politiques économiques ainsi que des recommandations intégrées par pays, du réexamen du marché unique ainsi que du document exposant les questions clés en matière économique et financière.

Un dernier point à l'ordre du jour de la réunion concernait les conclusions du Conseil dans le domaine de l'espace unique de paiements en euros.

Fernand Boden au Conseil «Agriculture et pêche» de l'UE à Bruxelles

21 janvier 2008

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Bruxelles le 21 janvier 2008. Le gouvernement y était représenté par le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden.

À cette occasion, le Conseil a pu prendre note du programme de travail de la Présidence slovène. À noter que c'était la première réunion du Conseil sous l'égide d'un des États membres ayant rejoint l'Union européenne lors de la grande vague d'adhésion de 2004.

Le président en exercice du Conseil, Iztok Jarc, entend se concentrer en premier lieu sur le bilan de santé, où il sera question de la simplification de la PAC, mais où il faudra trouver aussi les moyens pour adapter l'agriculture européenne aux nouvelles opportunités de marché ainsi qu'à de nouveaux défis tels que le réchauffement climatique ou la libéralisation des marchés. En outre, le premier semestre 2008 sera consacré à l'adoption législative de la réforme du secteur vitivinicole, sur la base de l'accord politique obtenu sous Présidence portugaise en décembre 2007, mais aussi à la réforme des quotas laitiers et au soutien des producteurs de coton. Dans le domaine sylvicole, la Slovénie entend promouvoir la gestion durable de la forêt, tandis qu'elle continuera à œuvrer en vue d'un renforcement du niveau de la sécurité alimentaire en ce qui concerne les aspects vétérinaires et phytosanitaires. Finalement, la Slovénie se concentrera sur la lutte contre la pêche illégale.

Après cette présentation, les ministres ont pu adopter à l'unanimité un paquet de mesures relatif à la simplification de la conditionnalité qui reflète les points soulevés par les conclusions du Conseil de juin 2007. Cette nouvelle réglementation offre un certain nombre de

clarifications et de simplifications, notamment en ce qui concerne les cas mineurs de non-conformité ainsi que la responsabilité des agriculteurs. En outre, cette nouvelle disposition législative prévoit une période de mise en œuvre en plusieurs phases pour les nouveaux États membres. Les mesures adoptées sont à considérer comme un premier pas. La commissaire Mariann Fischer-Boel a ainsi insisté sur le fait que toutes les questions non résolues dans le domaine de la conditionnalité seraient à l'ordre du jour du bilan de santé de la PAC.

Suite à cette décision importante, le Conseil a mené un débat d'orientation basé sur la communication de la Commission au sujet du bilan de santé. Le Conseil a pu prendre note du soutien d'une large majorité des délégations concernant l'analyse de la Commission. En outre, les délégations ont reconnu unanimement le rôle que l'agriculteur devait jouer pour faire face aux défis de l'environnement et de la société. Elles ont souligné le rôle stratégique de l'agriculture en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la multifonctionnalité.

Fernand Boden est intervenu pour souligner que le bilan de santé ne devrait pas constituer une nouvelle réforme en profondeur de la PAC. Tout en souscrivant à l'analyse de la Commission, il a exprimé le souhait de la délégation luxembourgeoise de mettre plus en évidence l'urgence d'une simplification du paiement unique. En ce qui concerne la suppression des quotas laitiers en 2015, le Luxembourg préfère une approche graduelle et multiple associant



(de g. à dr.) József Gráf, ministre de l'Agriculture et du Développement rural de la Hongrie, Michel Barnier, ministre de l'Agriculture et de la Pêche de la République française, et Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, lors du Conseil «Agriculture et pêche» du 21 janvier

plusieurs mesures, comme l'augmentation des quotas, la diminution progressive du taux de prélèvement et l'adaptation du calcul de correction en matières grasses. De même, la question de l'instauration d'un mécanisme de compensation des livraisons au niveau communautaire devrait aussi être abordée dans cette discussion, tout comme les mesures spécifiques pour les régions où la production de lait est primordiale pour la survie de l'activité agricole.

Dans le domaine de la gestion de l'offre, le Luxembourg souhaite l'ouverture d'une discussion sur un cadre européen de systèmes de gestion des risques et des crises, afin de pouvoir faire face à une volatilité accrue de la production et des prix. Par contre, le Luxembourg n'est pas en faveur de l'idée d'une extension du champ

d'application de la conditionnalité, ni d'une augmentation du taux de la modulation avant 2013. Ce dernier se base sur un compromis politique qui doit être respecté, notamment afin de garantir un environnement stable et prévisible aux exploitations agricoles.

Les ministres européens de l'Agriculture ont également entendu la commissaire Mariann Fischer-Boel au sujet des récentes évolutions dans les négociations agricoles à l'OMC. Elle a indiqué que la possibilité d'arriver à un accord ne pourrait être jugée qu'au moment de la présentation des propositions révisées du président du Comité agricole à l'OMC, M. Falconer, et du président Stephenson dans le domaine non agricole.

Le ministre de l'Agriculture, Fernand Boden, a souligné que

le Luxembourg avait toujours soutenu et continuait à soutenir la Commission dans les négociations difficiles du cycle de Doha. Cependant, les dernières nouvelles de Genève, et plus particulièrement le contenu des derniers documents Falconer et les discussions récentes dans les domaines des produits sensibles et de la clause de sauvegarde spéciale étaient à son avis inquiétants. Il a insisté sur le fait que le cycle de Doha ne devait pas se limiter à un round agricole et que le respect des principes de parallélisme et d'équilibre entre les différents dossiers de négociation et les différents partenaires était essentiel pour que le cycle soit un succès.

Finalement, le Conseil a pris note d'une demande de la délégation belge concernant la distribution gratuite de fruits et de légumes aux écoles et aux institutions caritatives.

Le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, commente le nouveau paquet sur le climat présenté par la Commission européenne

24 janvier 2008

En date du 24 janvier 2008, le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a commenté le nouveau paquet sur le climat, présenté le jour même par la Commission européenne, et analysé ses répercussions sur le Luxembourg.

Ce paquet contient les propositions de la Commission européenne au

sujet de la réduction des objectifs communautaires post-2012 en matière d'émissions de CO₂ et de contributions nationales des États membres en vue de ces objectifs.

Lucien Lux s'est dit persuadé que le paquet n'entrerait pas en vigueur sous sa forme actuelle: «Il ne s'agit ici que d'une proposition qui fera l'objet de nombreuses discussions, que ce soit au Conseil ou au Parlement européen, ou avec la Commission elle-même.» Le ministre de l'Environnement a ensuite souligné que ce paquet exigerait un grand effort de tous les citoyens, effort que le président de la Commission, José Manuel Barroso, a chiffré à trois euros par semaine pour chaque citoyen européen.

«Je considère ce plan comme un acte courageux de la part de la Commission. Il est juste et nécessaire, même si certains aspects de ce paquet doivent être clarifiés», a noté le ministre.

D'après le paquet de la Commission, les points importants pour le Luxembourg sont les suivants:

- Le Luxembourg devra baisser ses émissions de CO₂ de 20% d'ici à 2020.
- L'année de référence sera dorénavant 2005 et non plus 1990.
- Le Luxembourg devra tirer 11% de ses énergies de ressources renouvelables.
- 3% des émissions pourront être compensés par le biais des mécanismes de flexibilité.

- Les secteurs industriels, jusqu'à présent soumis au plan d'allocation national, comme l'industrie sidérurgique, seront réunis au niveau européen, où des allocations par secteur industriel seront émises. Ces émissions devraient baisser de 21%.

Lucien Lux a déploré que le calcul des taux de réduction était en partie basé sur le PIB des différents pays. Selon le ministre, le Luxembourg est donc fortement pénalisé, avec son PIB surdimensionné par l'apport des 140 000 travailleurs frontaliers, qui ne sont pas inclus dans le calcul du PIB par tête d'habitant. «C'est un aspect qu'il faudra discuter avec la Commission», a-t-il estimé.

L'exportation de carburants par le biais du «tourisme à la pompe» est imputée au Luxembourg et elle est responsable de 43% des émissions nationales. À ce sujet, Lucien Lux a déclaré: «Même si le Luxembourg freinait massivement ce commerce par une hausse des taxes, il respecterait largement ses objectifs de réduction, mais cela ne rapporterait rien du tout au climat. S'il semble évident qu'il faut endiguer partiellement ce commerce, il n'est pas concevable pour le Luxembourg de l'anéantir.» D'où pour Lucien Lux une réflexion plus globale sur l'avenir de ce secteur dont la croissance stagne, mais dont l'économie luxembourgeoise ne peut pas se passer du jour au lendemain.

Pour conclure, Lucien Lux a noté: «Après analyse du paquet, je suis prêt avec une jambe à faire un sprint et attaquer le défi, et avec l'autre, j'hésite encore un peu face à ces propositions

qui ne prennent pas assez en compte les spécificités de l'économie luxembourgeoise.»

Luc Frieden et Nicolas Schmit au Conseil informel des ministres de la Justice et de la Sécurité intérieure en Slovaquie

25-26 janvier 2008

Les 25 et 26 janvier 2008, Luc Frieden et Nicolas Schmit ont assisté au Conseil informel des ministres de la Justice et des Affaires intérieures à Brdo, en Slovaquie. À cette occasion, Luc Frieden s'est prononcé en faveur d'un renforcement de l'échange d'informations policières et judiciaires entre les États membres de l'UE pour mieux pouvoir lutter contre la criminalité transfrontalière.

«C'est un corollaire indispensable au grand espace de liberté que nous avons mis en place au cours des dernières années et notamment avec l'élargissement Schengen. Quand les citoyens peuvent franchir librement les frontières désormais invisibles, il faut que les informations relatives aux auteurs d'infractions puissent en faire de même», a déclaré le ministre Luc Frieden. «Il faut un accord sur ces principes, mais ensuite il faut des actions concrètes pour que le travail de la police et de la justice ne soit pas arrêté aux frontières.»

Il a encouragé les présidences slovaque et française à établir une liste précise de données qui sont les plus utiles aux différentes forces



Luc Frieden en discussion avec Brigitte Zypries, ministre fédérale allemande de la Justice, et Gilles De Kerckhove, coordinateur de la lutte contre le terrorisme pour l'UE, au Conseil informel «JAI» à Brdo

Jean Asselborn et Nicolas Schmit participent au Conseil «Affaires générales et relations extérieures»

28 janvier 2008

Le 28 janvier 2008, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, ainsi que le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, ont participé au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles. Dans le cadre de la session «Relations extérieures», le Conseil a fait le point de la situation au Pakistan en vue notamment des élections législatives du 18 février prochain.

Les ministres ont en outre discuté de la situation du processus de paix au Proche-Orient après les réunions d'Annapolis et de Paris. Les récents événements dans la bande de Gaza et leur impact sur ce processus étaient au centre des discussions. L'Union européenne s'est dit prête à contribuer aux efforts du gouvernement égyptien en vue de trouver une solution pacifique à la situation actuelle et à considérer une reprise de sa mission de monitoring à Rafah dans le cadre des accords internationaux relatifs à l'accès et au mouvement conclus en novembre 2005.

Les ministres ont également fait le point sur les dernières évolutions au Liban et sur la stratégie à adopter pour les semaines à venir.

Le Conseil a ensuite examiné les derniers développements au

de police et aux magistrats avant de pouvoir déterminer par quel moyen – banques de données européennes centralisées ou interconnexion des banques de données nationales – l'objectif fixé peut être atteint au mieux.

Le ministre luxembourgeois a invité ses collègues à établir un calendrier précis pour avancer vers cet échange d'informations dans l'intérêt de la liberté et de la sécurité des citoyens ainsi que dans le respect des règles européennes de protection des données. Les présidences slovène et française ont accueilli favorablement ces propositions et ont annoncé vouloir orienter les futurs travaux comme suggérés par le ministre luxembourgeois.

Lors de cette réunion informelle, les ministres ont également abordé la question d'un système commun en matière d'asile. Nicolas Schmit,

ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, a souligné que «nous avons la responsabilité d'assurer que les personnes qui ont besoin d'une protection internationale et qui arrivent sur le territoire de l'Union européenne se voient accorder cette protection».

Il a également estimé qu'il était inacceptable que des pratiques divergentes existent dans les États membres à l'égard de la même catégorie de personnes. Ainsi, il importe d'avoir le même degré de protection dans toute l'Union et «il faut s'assurer que ce niveau de protection soit partout élevé dans l'Union». En ce sens, Nicolas Schmit a plaidé pour plus d'harmonisation en la matière.

Le ministre délégué a également souligné qu'en parallèle, la coopération pratique dans le domaine de l'asile devait être renforcée.

Soudan, au Tchad et en République centrafricaine, en présence de l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies, M. Eliasson. Le Conseil a marqué son accord au lancement de l'opération EUFOR de l'Union européenne, visant notamment à sécuriser les camps de réfugiés du Darfour et de déplacés internes au Tchad et en République centrafricaine.

Le Conseil a également fait le point sur la situation au Kenya. Les ministres ont exprimé leur soutien aux efforts de médiation du groupe d'éminentes personnalités africaines, dirigé par l'ancien secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, et se sont dit prêts à contribuer au processus.

En ce qui concerne l'Iran, les ministres ont eu un échange de vues sur l'évolution du dossier

nucléaire suite à la réunion E3+3 à Berlin, le 22 janvier 2008. Le principal point à l'ordre du jour du déjeuner était la situation dans les Balkans occidentaux et plus particulièrement les relations de l'UE avec la Serbie à la veille du 2^e tour des élections présidentielles.

En marge du Conseil, Nicolas Schmit a assisté au déjeuner des ministres des Affaires européennes, qui a eu lieu en présence de Margot Wallström, vice-présidente de la Commission européenne. Lors de ce déjeuner qui traitait du sujet «*Communicating Europe*», les ministres ont eu un échange de vues notamment sur la stratégie de communication de la Commission pour l'année 2008.

Fernand Boden et Octavie Modert participent à un échange de vues sur les thèmes centraux du «bilan de santé» de la PAC de l'UE

28 janvier 2008

Le 28 janvier 2008, le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden, et la secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural, Octavie Modert, ont participé à Vienne avec leurs collègues de plusieurs États membres de l'Union européenne à un échange de vues sur les thèmes centraux du «bilan de santé» de la politique agricole commune de l'Union sur base des premières orientations générales mises en avant par la Commission européenne. Sur invitation du ministre de l'Agriculture autrichien, Josef Pröll, cette réunion de concertation a servi à un positionnement stratégique dans ce dossier important.

Les ministres participants ont souligné à l'unanimité que ce bilan de santé à mi-chemin ne pouvait en aucun cas constituer l'occasion d'une réforme en profondeur de la PAC (politique agricole commune), alors qu'elle a été fondamentalement réorganisée en 2003 et que les agriculteurs doivent bénéficier d'une sécurité de planification.

Les participants se sont prononcés en faveur d'un premier pilier fort de la PAC, qu'il ne s'agit pas d'éviter. D'autres points forts des déclarations des délégations concernaient



Jean Asselborn et Javier Solana, secrétaire général du Conseil de l'UE et haut représentant de l'UE pour la PESC à Bruxelles, le 28 janvier

- le système administratif entourant la conditionnalité qui doit être simplifié;
- les instruments de régulation du marché qu'il convient d'organiser à plusieurs niveaux, en sorte qu'ils puissent être activés essentiellement en cas de crise et constituer un filet de sécurité, la gestion des crises devant par ailleurs faire partie intégrante de la politique agricole commune;
- l'opposition à toute modulation qui remettrait en cause le compromis politique retenu en 2003;
- les modalités d'une éventuelle modulation individuelle dégressive pour les très grands bénéficiaires d'aides directes et, bien évidemment;
- l'avenir des secteurs laitiers en Europe après une suppression des quotas laitiers à l'horizon 2015, en tenant à l'esprit que de nombreuses régions en Europe n'ont pas d'alternative à la production laitière et que des modèles compensatoires sont indispensables.

Les délégations ont également abordé la question des zones défavorisées, en estimant qu'une mise en question du régime du secteur laitier existant pourrait mettre en péril la production agricole dans de nombreuses régions.

En ce qui concerne le secteur laitier, le Luxembourg a souligné qu'il plaiderait pour une approche graduelle et multifactorielle, associant une légère augmentation des quotas à une diminution

progressive du taux de prélèvement et une adaptation du taux de correction en matières grasses, tout autant qu'une compensation intracommunautaire des livraisons ainsi que des mesures particulières au bénéfice des régions où la production de lait est primordiale pour la survie de l'activité agricole. Il a confirmé son opposition à une extension du champ d'application de la conditionnalité et une augmentation du taux de la modulation avant 2013 et mis en évidence le bien-fondé du concept actuel des régions défavorisées.

Sur base de l'intervention du Luxembourg, les pays se sont mis d'accord sur le fait qu'il convient de fixer des priorités générales pour la production agricole, qui sera toujours dominée par la production de denrées alimentaires dans un contexte d'approvisionnement alimentaire des populations et qui doit rester primordiale, sans pour autant oublier de nouveaux défis à relever, notamment dans le domaine des énergies renouvelables.

De façon générale, ce forum stratégique a souligné que le modèle européen de l'agriculture, tel que défini en 1997 sous Présidence luxembourgeoise, gardait toute sa validité pour l'avenir. Multifonctionnalité, compétitivité, innovation, durabilité et non-abandon de régions agricoles entières devront continuer à caractériser l'agriculture européenne. La rencontre était l'occasion de plaider pour une forte alliance contre des tendances à une large libéralisation de l'agriculture européenne.

François Biltgen au Conseil informel des ministres de l'Emploi et des Affaires sociales en Slovaquie: «La flexicurité est une approche plutôt qu'un modèle»

31 janvier-2 février 2008

Les 27 ministres de l'Emploi et des Affaires sociales de l'Union européenne se sont réunis du 31 janvier au 2 février 2008 à Brdo, en Slovaquie, pour discuter du rôle du concept de flexicurité en tant que réponse aux impératifs de la mondialisation, aux changements technologiques profonds et aux défis démographiques.

En effet, le Conseil des ministres devra prochainement décider de la façon dont ce concept sera mis en évidence dans le cadre des lignes directrices intégrées de la stratégie de Lisbonne 2008-2010, en particulier par le biais des programmes d'action nationaux que les États membres soumettront en automne 2008 à la Commission.

Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, a rappelé que dans ses propositions de recommandations de décembre 2007 sur la mise en œuvre des politiques de l'emploi des États membres, la Commission n'avait pas formulé de recommandation spécifique concernant la flexicurité à l'égard du Luxembourg. Cela signifie que les quatre éléments composant la flexicurité (souplesse et sécurisation des dispositions contractuelles nationales, stratégies globales d'apprentissage tout au long de la vie, politiques actives du

Regard

sur les activités
gouvernementales

marché du travail et systèmes de Sécurité sociale modernes) se retrouvent parfaitement intégrés dans la politique de l'emploi et du droit du travail au Luxembourg.

Le ministre du Travail et de l'Emploi a clairement précisé: «La flexicurité n'est pas un exercice à voie unique et doit profiter tant aux entreprises qu'aux salariés. Elle mérite dès lors une approche équilibrée qui ne sera assurée qu'avec une implication responsable des partenaires sociaux. La flexicurité est un exercice pluridisciplinaire; les quatre composantes de la flexicurité doivent être réunies pour offrir aux travailleurs les chances de maîtriser les changements. Avant tout, la flexicurité doit être basée sur une approche qui repose sur des "besoins réels" ou des

problèmes spécifiques et non pas sur des considérations générales et nécessairement théoriques. La flexicurité est une approche et ne peut être réduite à un modèle unique.»

Dans ce contexte, François Biltgen a cité l'exemple des jeunes chômeurs. Pour le ministre, leurs efforts de recherche d'un emploi méritent d'être soutenus par de meilleures qualifications et des mesures actives plus ciblées destinées à leur offrir la perspective d'un emploi stable au lieu d'une addition d'emplois précaires, ce qui était le but de la loi dite 5611.

Pour les travailleurs âgés, le ministre a mis en avant la stratégie nationale de formation tout au long de la vie – entérinée récemment par

la législation nationale qui encadre un accord interprofessionnel important des partenaires sociaux. François Biltgen a néanmoins aussi appelé de ses vœux des changements de mentalité – tant de la part des employeurs que des salariés – eu égard au vieillissement de la population active.

Jean-Claude Juncker, président de l'Eurogroupe, à la réunion des ministres des Finances du G7 à Tokyo

9 février 2008

Le 9 février 2008, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé, en sa fonction de président de l'Eurogroupe, à



Les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales des pays du G7 le 9 février à Tokyo

la réunion des ministres des Finances du G7 à Tokyo. Jean-Claude Juncker y a présenté l'analyse de l'Eurogroupe sur la situation économique actuelle et les perspectives pour l'avenir.

S'exprimant devant la presse conjointement avec le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, et le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, Joaquín Almunia, Jean-Claude Juncker a rendu attentif au fait que la situation incertaine sur les marchés financiers appellait des réponses politiques, mais que ces réponses devraient prendre en compte les «circonstances spécifiques des différents pays ou régions».

Le G7 a mené un débat sur la situation économique aux États-Unis d'Amérique, où la crise hypothécaire a eu son origine avant d'affecter l'économie mondiale. Bien que les données fondamentales de l'économie américaine restent saines à court terme, la croissance a ralenti considérablement et des risques subsistent pour l'avenir.

Devant ces risques, il est clair que la zone euro ne pourra se soustraire totalement à une baisse de la croissance, quoique les données fondamentales de l'économie de la zone euro restent solides, reflétant ainsi l'impact positif des réformes structurelles entreprises au cours des dernières années.

Pour Jean-Claude Juncker, ce sont surtout les marchés de l'emploi, qui furent pendant de longues années le point faible de l'économie euro-

péenne, qui ont évolué favorablement. La balance des paiements de la majorité des pays membres de la zone euro est en équilibre et les marchés du logement restent robustes. «Dans ce contexte», a dit le président de l'Eurogroupe, «nous nous attendons à ce que la croissance de la zone européenne reste légèrement en dessous de son potentiel.»

Jean-Claude Juncker a d'ailleurs répété que des programmes de stimulation économique ne seraient pas de mise dans la zone euro, dans la mesure où le pacte de stabilité et de croissance réformé offre «un cadre suffisamment flexible pour faire jouer les stabilisateurs automatiques» dans la plupart des États membres qui ont poursuivi leurs efforts de consolidation budgétaire et financière.

Pour ce qui est des taux de change, le communiqué final du G7 reste pratiquement inchangé par rapport aux réunions précédentes. Le G7 encourage la Chine «de permettre une appréciation accélérée du taux de change effectif du yuan».

Finalement, les ministres ont discuté du rapport intérimaire du Forum pour la stabilité financière (FSF) concernant plus particulièrement les leçons à tirer des récentes turbulences financières. Comme les recommandations du FSF reflètent les priorités arrêtées par le Conseil «Affaires économiques et financières» d'octobre 2007, l'Eurogroupe attend le rapport définitif pour sa réunion d'avril et agira dans les meilleurs délais dans le sens de ces recommandations.

Visite de travail du ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, à Munich

11 février 2008

En date du 11 février 2008, le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, a rencontré à Munich Eberhard Sinner, chef de la chancellerie d'État de Bavière, ministre en charge des Médias et des Communications.

Le ministre Eberhard Sinner est également responsable des dossiers européens dans le domaine des médias et des télécommunications pour l'ensemble des länder allemands. L'entretien à la chancellerie a permis de faire un tour d'horizon sur les enjeux européens dans les domaines



Jean-Louis Schiltz, ministre des Communications, et Eberhard Sinner, chef de la chancellerie d'État de Bavière, ministre en charge des Médias et des Communications, responsable des dossiers européens dans le domaine des médias et des télécommunications pour l'ensemble des länder allemands

des médias et des télécommunications. Les ministres ont notamment abordé la révision du cadre réglementaire pour les communications électroniques, initiée par la Commission européenne il y a quelques mois.

Le ministre Schiltz a également visité Astra Platform Services (APS), une filiale de SES Astra située à Unterföhring près de Munich. APS emploie 150 personnes et met en œuvre la mise à l'antenne et la diffusion par satellite de plus de 180 programmes de télévision et d'une quarantaine de programmes de radio. Plus de 16 millions de ménages allemands sont desservis directement ou indirectement par APS.

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles

11-12 février 2008

Le Premier ministre, ministre des Finances et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» les 11 et 12 février 2008 à Bruxelles.

Eurogroupe

Jean-Claude Juncker a présidé la réunion de l'Eurogroupe qui a



Christine Lagarde, ministre des Finances de la France, Jean-Claude Juncker, président de l'Eurogroupe, et Peer Steinbrück, ministre fédéral des Finances de l'Allemagne

procédé à sa traditionnelle analyse de la situation de l'économie mondiale et européenne. Dans ce cadre, Jean-Claude Juncker, le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, et le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, Joaquín Almunia, ont informé l'Eurogroupe des résultats de la réunion des ministres des Finances du G7 qui s'est déroulée le 9 février 2008 à Tokyo.

Les ministres des Finances des 15 pays membres de l'Eurogroupe ont ensuite examiné les programmes de stabilité de l'Allemagne, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas et de la Finlande. Bien que l'adoption de ces programmes de stabilité revienne au Conseil «Affaires économiques et financières», l'Eurogroupe a exprimé l'avis que les programmes soumis par l'Allemagne, l'Italie,

les Pays-Bas, la Finlande et le Luxembourg étaient en ligne avec les règles du pacte de stabilité et de croissance. Pour ce qui est du programme de stabilité français, l'Eurogroupe a recommandé au Conseil d'insister sur la nécessité pour la France de respecter les engagements pris en avril 2007 à Berlin et qui veulent que les pays membres de la zone euro doivent profiter de la bonne conjoncture pour assainir les finances publiques, de manière à atteindre une situation financière équilibrée ou excédentaire en 2010.

Jean-Claude Juncker: «En résumé, l'accord de Berlin reste en vigueur, nous répétons que son application dépend des conditions cycliques et si ces conditions cycliques permettant l'assainissement sont atteintes, l'État membre en question doit tout faire pour arriver à son objectif du moyen terme en 2010.»

Une troisième discussion concernait les développements récents et futurs en matière d'inflation.

Conseil «Affaires économiques et financières»

Le Conseil «Affaires économiques et financières» a adopté des conclusions sur les programmes de stabilité et de convergence d'une première série d'États membres. Ce faisant, il s'est rallié à l'opinion exprimée la veille par l'Eurogroupe. Le Conseil a préparé ensuite la réunion du Conseil européen des 13 et 14 mars 2008, notamment en adoptant le papier des questions clés économiques ainsi que le document sur l'efficacité des instruments économiques pour l'énergie et le changement climatique.

Finalement, le Conseil a adopté une recommandation sur la procédure de décharge pour la mise en œuvre du budget européen de l'exercice 2006.

Jean Asselborn à la réunion ministérielle UE-Ligue arabe à La Valette

11-12 février 2008

Les 11 et 12 février 2008, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé à la réunion ministérielle entre l'Union européenne et la Ligue arabe à La Valette (Malte).

Cette réunion, coprésidée par la Slovénie, l'Arabie Saoudite et Malte, a réuni les 27 ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne et leurs 22 homologues des États de la Ligue arabe.

Les débats ont porté sur le renforcement du dialogue politique entre l'UE et la Ligue arabe face

aux défis communs tels que le changement climatique, la sécurité dans le domaine de l'énergie, le dialogue interculturel, les questions de migration, la situation au Proche-Orient ainsi que les grands sujets d'actualité internationale.

En marge de la réunion ministérielle, Jean Asselborn a eu des entrevues bilatérales avec le ministre palestinien des Affaires étrangères, Riad Al-Malki, avec le ministre algérien du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Tayeb Louh, ainsi qu'avec le ministre jordanien du Développement politique et des Affaires juridiques, Kamal Nasser. Les ministres ont fait le point sur les relations bilatérales ainsi que sur l'actualité régionale et internationale.



Amr Moussa, secrétaire général de la Ligue des États arabes, Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, et Michael Frendo, ministre des Affaires étrangères de Malte

Mady Delvaux-Stehres au Conseil «Éducation, jeunesse et culture» de l'UE à Bruxelles

14 février 2008

Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle, a assisté le 14 février 2008 à Bruxelles à la 2 848^e session du Conseil de l'Union européenne «Éducation, jeunesse et culture».

Le Conseil a adopté le rapport d'étape conjoint de 2008 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du programme de travail «Éducation et Formation 2010», qui vise à assurer le suivi des objectifs fixés par le programme arrêté à Lisbonne en ce qui concerne les systèmes d'enseignement et de formation en Europe.

À l'ordre du jour figurait également un échange de vues des ministres sur les messages clés en matière d'éducation et de formation destinés à la réunion de printemps du Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement.

Dans son intervention, Mady Delvaux-Stehres a insisté notamment sur l'importance que le Luxembourg attachait au multilinguisme ainsi qu'aux mesures à prendre pour combattre le décrochage scolaire (offre pédagogique diversifiée; prise en charge socioéducative adaptée aux besoins des élèves menacés de décrochage).

Fernand Boden au Conseil des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles

18 février 2008

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Bruxelles le 18 février 2008. Le gouvernement y était représenté par le ministre de l'Agriculture, Fernand Boden.

À cette occasion, le Conseil a pu prendre note de la position des États membres en ce qui concerne cinq propositions visant à autoriser la mise sur le marché de nouvelles variétés transgéniques (quatre variétés de maïs et une variété de pommes de terre). Le Luxembourg a voté contre les cinq propositions. Cependant, le Conseil n'a pas su dégager une majorité qualifiée pour ou contre ces cinq textes, de sorte que la Commission sera maintenant en charge de finaliser ces dossiers, en accord avec les procédures réglementaires en vigueur.

Ensuite, le Conseil a mené un débat d'orientation sur la communication de la Commission au sujet du bilan de santé de la PAC (politique agricole commune), sur la base d'un questionnaire proposé par la présidence. En effet, le président du Conseil, Iztok Jarc, avait demandé à ses collègues européens d'identifier leurs trois priorités principales et de dévoiler les mesures qu'ils jugent nécessaires afin d'assurer un atterrissage en douceur du régime des quotas laitiers en 2015. Ce tour d'horizon des positions a

été le dernier avant que la présidence ne propose ses conclusions, qui devraient être adoptées au Conseil «Agriculture et pêche» de mars 2008. Bon nombre d'États membres ont demandé une simplification des règles du système de paiement unique et notamment de la mise en œuvre de la conditionnalité. En outre la question de l'utilisation plus ciblée des fonds du premier pilier de la PAC a été discutée, surtout afin de diminuer les effets éventuellement négatifs de la suppression des quotas laitiers dans les régions de montagne et dans les zones défavorisées. Fernand Boden est intervenu (📄 page 304) pour souligner que le bilan de santé ne devrait pas constituer une nouvelle réforme en profondeur de la PAC.

Il a mis en évidence que la priorité absolue du gouvernement luxembourgeois était le respect des compromis politiques négociés pour la durée de perspectives financières en cours. Pour cette raison, le Luxembourg est opposé au relèvement du taux de modulation avant 2013, tel que proposé par la Commission. La deuxième priorité du Luxembourg porte sur l'urgence d'une simplification, tandis que la troisième concerne la mise en place d'une réforme graduelle et flexible du régime des quotas laitiers. Dans ce domaine, le Luxembourg a une préférence pour une approche graduelle et multiple associant plusieurs mesures, comme l'augmentation des quotas, la diminution progressive du taux de prélèvement et l'adaptation du calcul de correction en matières grasses, mais aussi la création d'un mécanisme de compensation

des livraisons au niveau communautaire. Finalement, des mesures spécifiques pour les régions où la production de lait est primordiale pour la survie de l'activité agricole devront être envisagées, en cohérence avec le modèle européen de l'agriculture.

Sous la rubrique «divers», les ministres européens de l'Agriculture ont entendu la commissaire Mariann Fischer Boel au sujet des récentes évolutions dans les négociations agricoles à l'OMC. Une grande majorité des délégations est intervenue, dont le Luxembourg, pour exprimer les inquiétudes face aux asymétries dans les différents champs de négociations que sont l'agriculture, les produits non agricoles et les services. Si les délégations ont réaffirmé majoritairement leur soutien à la commissaire Mariann Fischer Boel afin qu'elle prenne une position ferme dans ces négociations pour défendre l'agriculture européenne, elles ont aussi souligné que l'Union européenne serait déjà aux limites du mandat donné par le Conseil. Ce serait maintenant aux autres partenaires de négociation de faire de nouveaux pas en direction d'un accord. Le ministre Boden a souligné que le Luxembourg continuait à soutenir la Commission et il a insisté sur le fait que le Conseil devrait rester uni et appuyer la commissaire en charge de l'Agriculture dans ces discussions difficiles. Cependant, le contenu des derniers documents Falconer serait à son avis inquiétant. Fernand Boden a insisté sur le fait que le respect des principes de parallélisme et d'équilibre entre les différents dossiers de négociations, mais aussi à l'intérieur du

volet agricole et entre les différents partenaires, était essentiel pour que le cycle soit un succès. Il a précisé que le cycle de Doha ne devrait pas se limiter à un seul round agricole.

Également sous «divers», les délégations ont pris note d'une demande de la délégation néerlandaise, soutenue par 13 pays, dont le Luxembourg, en ce qui concerne l'insuffisance des ressources que la Commission envisage de mettre à disposition du programme de vaccination contre la fièvre catarrhale du mouton. Dans ce même contexte, la délégation belge a signalé au Conseil, également sous «divers», les pertes économiques non négligeables provoquées par cette maladie, et a demandé l'instauration de mesures de marché exceptionnelles cofinancées. La commissaire en charge de l'Agriculture a cependant répondu à la requête belge que la situation présente ne nécessiterait pas de mesures exceptionnelles.

Finalement, le Conseil a pris note des explications du ministre chypriote en ce qui concerne la situation très difficile résultant des conditions de sécheresse sévère à Chypre ainsi que d'une demande de l'Allemagne et de la France appelant à la continuation des mesures visant à stabiliser le marché de la viande de porc, qui doit faire face à des prix bas, mais à des coûts de production élevés, notamment au regard des prix élevés des céréales. Madame Fischer Boel a signalé aux délégations qu'elle envisageait une prolongation du stockage privé pour une durée de trois mois supplémentaires.

Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles

18 février 2008

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, ont participé au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles le 18 février 2008.

La session «Affaires étrangères» était très largement dominée par l'évolution récente de la situation dans les Balkans occidentaux après que le Kosovo a déclaré son indépendance le 17 février 2008. En réaction à cette déclaration, le Conseil a élaboré une plate-forme commune, réaffirmant l'engagement de l'Union européenne vis-à-vis de la région. Le Conseil a rappelé notamment l'établissement, en cours, d'une mission de police et d'État de droit au Kosovo. La question de la reconnaissance relevant de la compétence nationale, le Conseil a noté que les États membres décideraient, en fonction de leurs procédures nationales, du développement de leurs relations avec le Kosovo. Jean Asselborn a indiqué à cet égard que le Luxembourg allait reconnaître le Kosovo dans le courant de la semaine.

Les ministres se sont également penchés sur la situation au Proche-Orient, notamment sur les récents événements à Gaza.

Le haut représentant Javier Solana, qui s'est rendu dans les territoires palestiniens, a fait part au Conseil de ses impressions recueillies sur le terrain. Le Conseil a exprimé le souhait de voir se tenir de réelles négociations en vue d'un règlement de paix.

Le Conseil a par ailleurs examiné les derniers développements au Soudan, au Tchad et en République centrafricaine et a fait le point sur la situation au Kenya. À ce sujet, le commissaire Louis Michel a fait part de ses entretiens avec le médiateur de l'Union africaine, l'ancien secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan.

Le Conseil a évoqué la situation en Afghanistan du point de vue de la sécurité à la lumière du récent attentat à Kandahar, qui a fait plus de 100 victimes. Les ministres du Benelux ont par ailleurs attiré l'attention de leurs collègues sur le cas de M. Payed Parwez Kambaksh, un jeune journaliste afghan condamné en

première instance à la peine de mort pour avoir distribué un article considéré comme blasphématoire.

Les ministres ont enfin entendu un rapport des commissaires Michel et Mandelson sur les négociations en cours en vue de la conclusion d'accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) ainsi que sur les négociations à l'OMC dans le cadre de l'agenda de Doha.

Le marché intérieur au cœur des débats des ministres en charge de l'Économie réunis à Bruxelles au Conseil «Compétitivité»

25 février 2008

Les ministres de l'Économie ont approuvé la reconduction des objectifs communs de réforme économique fixés par le processus de Lisbonne. La Commission

européenne, qui reconnaît les efforts fournis par le Luxembourg au cours des trois dernières années dans le cadre de son plan d'action pour l'innovation et le plein emploi, estime qu'il est important de poursuivre les réformes sur la base des objectifs convenus en 2005.

Au cours des débats, Jeannot Krecké a insisté sur l'importance du marché intérieur. «Nos entreprises, et surtout les petites et moyennes entreprises, ont besoin de règles simples, claires et précises», a déclaré le ministre. Il a encouragé le vice-président de la Commission européenne, Günther Verheugen, à profiter d'une nouvelle initiative en faveur des petites et moyennes entreprises (PME), le Small Business Act, pour faciliter l'accès des PME au marché intérieur.

Dans le cadre des débats concernant la révision de la stratégie du marché intérieur, Jeannot Krecké a estimé qu'un marché intérieur qui fonctionne bien assure autant l'accès des consommateurs à une offre diversifiée que le développement des entreprises au-delà de leurs frontières nationales. Il a demandé à ce qu'à l'avenir, chaque nouvelle législation de la Commission européenne soit analysée quant à ses effets sur le bon fonctionnement du marché intérieur.

Au cours d'un déjeuner informel, les discussions ont mis en avant le fait de favoriser pour la politique industrielle davantage une production et une consommation durables. De nouvelles initiatives devront contribuer à la diminution des gaz à effet de serre au niveau fixé pour 2020. Le



Iztok Jarc, ministre de l'Agriculture, des Forêts et des Aliments, président en exercice du Conseil, et Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural



Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Andrej Vizjak, ministre de l'Économie de la Slovénie et président en exercice du Conseil de l'Union européenne

ministre a par ailleurs demandé à la Commission européenne de tenir compte de l'impact sur la compétitivité des entreprises industrielles. Des réglementations imposées unilatéralement au sein de l'Union européenne risqueraient en effet de conduire à la disparition de certaines entreprises en Europe, tout en favorisant le développement de ces mêmes activités en dehors de l'Europe.

Le ministre de l'Économie, Jeannot Krecké, au Conseil «Énergie» à Bruxelles

28 février 2008

Le 28 février 2008, le Conseil «Énergie», présidé par Andrej Vizjak, ministre slovène de l'Économie, avait un ordre du jour chargé. Il a tout d'abord adopté des conclusions sur la stratégie européenne en matière de technologies de l'énergie, fixant ainsi les principaux défis technologiques

à relever par l'Union européenne au cours des dix prochaines années pour atteindre les objectifs «20-20-20/2020» fixés au Conseil européen de mars 2007.

Par la suite, lors du débat public consacré au «paquet vert» – climat et énergies renouvelables –, Jeannot Krecké a rappelé l'importance de ce paquet législatif, qui a pris le parti de l'action et des obligations légales, donnant ainsi un signal essentiel à la planète en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Le ministre s'est dit convaincu que l'objectif communautaire de 20% d'énergies renouvelables pour 2020 ne pourrait être atteint que s'il était dûment tenu compte des spécificités de chaque État membre, afin d'investir de la manière la plus efficace possible, en tenant compte du potentiel naturel, du développement technologique, des opportunités en matière d'emplois et de l'équilibre social et environnemental de chaque région d'Europe.

Le ministre s'est dit par ailleurs persuadé qu'il n'y aurait pas 20% d'énergies renouvelables en Europe demain sans investissement public. Il a expliqué que si en 1997, seulement 4% des aides de l'État au niveau européen étaient consacrés à l'environnement et 20% en 2005, ce chiffre devrait probablement doubler dans dix ans. Ainsi, il a plaidé – et a été soutenu dans cette démarche par le ministre français Jean-Louis Borloo – pour que le Conseil et la Commission définissent ensemble un cadre d'investissement et d'instruments d'aide clair et intégrant les objectifs ambitieux fixés. Le

ministre a défendu les mécanismes de soutien en place, comme le système des prix compensés, le feed-in, existant dans 18 pays de l'Union et au Luxembourg, et a demandé que ceux-ci soient non seulement confirmés, mais facilités, car ils ont démontré leur valeur et leur efficacité.

Jeannot Krecké s'est par ailleurs félicité que la Commission, dans sa proposition de directive sur un système communautaire de certificats d'origine, avait suivi le mandat donné par le Conseil européen de mars 2007 qui appelait à un marché ouvert européen. Il a rappelé que le principe des certificats d'origine est la condition sine qua non pour les pays à faible potentiel national comme le Luxembourg de pouvoir tendre vers leurs objectifs respectifs. Il a, par contre, plaidé pour un assouplissement des contraintes prévues pour ce mécanisme dans la proposition de la Commission, craignant que trop de conditions préalables ne retardent la mise en place du système.

François Biltgen au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» à Bruxelles

29 février 2008

Le 29 février 2008, François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, a participé au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» (EPSCO) qui s'est réuni à Bruxelles sous la présidence de la ministre slovène Marjeta Cotman.

Les ministres ont discuté des principales avancées réalisées et des défis sur le marché du travail et dans la lutte contre la pauvreté. En effet, bien que le nombre d'emplois qui seront créés d'ici à 2009 s'élèvera à environ cinq millions, les efforts doivent être poursuivis, car le nombre d'Européens (en particulier les jeunes) sans emploi demeure trop élevé. L'Europe doit continuer à moderniser son marché du travail et à améliorer la qualité des emplois. Les personnes sans emploi et celles qui connaissent la précarité de l'emploi nécessitent toute l'attention. La priorité de l'Union européenne devra être l'investissement dans le capital humain et la modernisation des marchés du travail.

En ce qui concerne le domaine de l'emploi, le Conseil «EPSCO» a adopté plusieurs documents qui seront communiqués au Conseil européen de printemps, dont le rapport conjoint sur l'emploi 2007-2008 contribuant à l'application de la stratégie de Lisbonne. Ce rapport indique notamment que la moitié des États membres ont développé des approches de flexibilité et qu'il s'agira entre autres de promouvoir l'inclusion active et l'accès universel aux soins de santé.

Concernant la préparation du prochain cycle de la stratégie de Lisbonne révisée, la demande d'une intégration plus forte des politiques d'emploi, afin de renforcer la dimension sociale, a été accentuée. La ministre présidant le conseil, Marjeta Cotman, a souligné

que la stratégie de Lisbonne était d'une importance capitale pour les citoyens européens.

Le Conseil «EPSCO» a en outre dégagé un consensus concernant l'approche générale à l'égard des lignes directrices en matière d'emploi (LDE). À ce sujet, il a été rappelé que, face aux défis de la mondialisation, la Commission européenne avait proposé que les LDE, pour lesquelles sera amorcée la réalisation du dernier examen approfondi avant le délai fixé de 2010, restent inchangées pour l'essentiel. Au début du prochain cycle, les ministres de l'Emploi souhaitent continuer à concentrer leurs efforts sur la réalisation de la stratégie de Lisbonne dans chacun des États membres. En ce qui concerne l'emploi, le Conseil a ainsi souligné l'importance d'assurer la continuité des LDE dans le cadre du nouveau cycle de la stratégie de Lisbonne et de définir les actions prioritaires visant à favoriser l'emploi.

À l'occasion d'un débat sur le nouveau cycle des LDE, les ministres ont notamment noté la disparition progressive des emplois à faible qualification (low skilled jobs), d'où la nécessité absolue d'investir dans les systèmes d'éducation et de formation, de mettre l'accent sur le capital humain, sur l'apprentissage, sur le lien étroit entre les systèmes de formation et d'éducation, sur l'économie ainsi que sur la nécessaire adaptation des programmes de formation professionnelle aux circonstances.

Dans ce contexte, François Biltgen a salué le fait que les nouvelles LDE n'avaient connu que de

légères adaptations par rapport au cadre des LDE déterminé il y a trois ans, qui, à ses yeux, reste approprié eu égard à une stratégie d'ensemble bénéficiant non seulement aux économies. Pour le ministre du Travail et de l'Emploi, la réintroduction des objectifs chiffrés est un développement positif et satisfaisant, tout comme le retour des préoccupations sociales qui s'affirment désormais plus clairement comme une tendance sous-jacente aux politiques du marché du travail confrontées aux changements dans un monde en perpétuelle mutation. En ce qui concerne les compétences, François Biltgen s'est prononcé en faveur d'un renforcement de tout ce qui a trait à la formation. Par ailleurs, selon le ministre du Travail et de l'Emploi, il faudra combattre la pauvreté par une politique active d'inclusion, afin d'éviter notamment le risque d'avoir des situations de pauvreté qui se transmettent de génération en génération. Selon le ministre, l'amélioration de la conjoncture ne permettrait pas à elle seule d'éradiquer la pauvreté. En effet, l'économie doit aller bien, mais il ne s'agit pas d'une condition suffisante pour éviter l'exclusion. Finalement, François Biltgen a informé les délégations qu'en ce qui concernait la participation des partenaires sociaux, le Luxembourg dispose d'ores et déjà d'instruments qui ont su faire leurs preuves: le Conseil économique et social (CES) rend chaque année un rapport sur les lignes directrices intégrées (LDI), qui recouvrent tant les politiques économiques que les politiques de l'emploi. La Chambre des députés organisera prochainement un hearing avec les ministres

concernés sur l'avancement des LDI, ce qui permettra une discussion plus élargie à ce sujet. Cependant, François Biltgen a également insisté sur le fait qu'en matière de participation des partenaires sociaux, chaque pays devait trouver la voie qui lui semble la plus appropriée.

Le Conseil «EPSCO» a également pu trouver un consensus politique concernant les recommandations du Conseil pour l'année 2008. Il a aussi discuté de l'avancée des travaux visant à préparer le Sommet social tripartite qui se déroulera le 13 mars 2008 et qui évoquera notamment la stratégie de Lisbonne et le lancement du nouveau cycle triennal des LDI. À cette occasion, les partenaires sociaux auront l'opportunité d'informer les autres participants sur les progrès qu'ils ont réalisés en matière d'emploi et leur intention de lancer un plan d'action pour l'emploi. D'après les différents États membres, il faudra mettre l'accent sur l'adaptabilité du travail dans les entreprises et réfléchir à une meilleure anticipation des besoins du futur et ce, dans un esprit de promotion de la stabilité et de la compétitivité.

À l'initiative de la Présidence slovène, une résolution concernant la situation des handicapés dans l'UE a été adoptée. La ministre présidant le Conseil «EPSCO» s'est déclarée très satisfaite de l'adoption de cette décision et a rappelé que «les handicapés représentent au moins 10% de la population européenne et que si on ajoute à cette proportion les personnes proches des handicapés, presque le quart



François Biltgen salue Marjeta Cotman au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» du 29 février

de la population européenne est confronté à l'invalidité. C'est pourquoi le consensus concernant cette question constitue une contribution importante à l'amélioration de la situation des handicapés».

La résolution soutient les conclusions et les recommandations du plan d'action 2008-2009 et invite à ratifier et à appliquer au plus vite la convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées. En outre, la résolution répond aux nouvelles attentes pour progresser sur cette question: l'accessibilité de tous les lieux de vie des handicapés, le renforcement de la lutte contre la discrimination et le développement des instruments politiques nécessaires pour atteindre ces objectifs. La résolution vise tout particulièrement à encourager l'activité professionnelle des handicapés et à favoriser l'insertion des handicapés dans la collectivité. De même, elle souligne combien il est important

de renforcer le dialogue entre les handicapés, les associations représentant leurs intérêts, les organes de l'État, les institutions spécialisées et les partenaires sociaux.

Lors du déjeuner, les ministres ont discuté du marché intérieur de l'électricité et du gaz et plus particulièrement de la proposition de la Commission de séparation des activités de production et de distribution à laquelle huit pays, dont le Luxembourg, s'opposent depuis le début. Le ministre a pu constater avec satisfaction que le principe d'une dérogation au principe de séparation – dérogation basée sur le critère objectif de taille du marché luxembourgeois – commençait à faire son chemin au sein des instances décisionnelles bruxelloises.

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires éco- nomiques et financières»

3 mars 2008

Le Premier ministre, ministre des Finances et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, participent aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» des 3 et 4 mars 2008.

Eurogroupe

Sous la présidence de Jean-Claude Juncker, les ministres des Finances des 15 États membres de la zone euro ont analysé la situation économique en Europe, notamment à la lumière du rapport intérimaire publié par la Commission européenne en date du 21 février 2008.

L'Eurogroupe partage l'analyse de la Commission européenne que la croissance économique connaîtra un ralentissement en 2008 pour s'établir à 1,8%, donc légèrement en dessous de son potentiel.

Les risques subsistant pour la croissance restent la flambée des prix du pétrole, les turbulences financières et «la situation peu engageante de l'économie américaine», a expliqué Jean-Claude Juncker devant la presse à l'issue de la réunion. Pour ce qui est de la zone euro, les ministres des Finances de la zone euro «pensent toujours que les données fondamentales sont bonnes, la croissance économique dans la

zone euro reste suffisamment robuste pour pouvoir nous inspirer confiance et nous voudrions que les consommateurs soient gagnés par la même confiance».

Pour le président de l'Eurogroupe, la situation actuelle met en évidence que les politiques suivies jusqu'ici par les États membres sont adéquates, mais que les efforts en matière d'assainissement budgétaire et financier ne devraient en aucun cas être relâchés.

Devant la nouvelle hausse du taux de change de l'euro, principalement par rapport au dollar US, le président de l'Eurogroupe a souligné que «les taux de change doivent refléter les données économiques fondamentales, qu'une volatilité excessive ou des mouvements désordonnés en matière de taux de change ne sont pas profitables à la croissance économique et que dans les circonstances qui sont actuellement les nôtres, nous sommes préoccupés par les mouvements de change excessifs».

L'Eurogroupe a poursuivi sa discussion sur la stabilité des marchés financiers, entamée dans sa réunion du 21 janvier 2008.

Les ministres ont examiné une deuxième série d'actualisations de programmes de stabilité et ont préparé le Conseil européen des 13 et 14 mars 2008, notamment en discutant des lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi, plus particulièrement la partie consacrée à la zone euro.

Conseil «Affaires économiques et financières»

L'ordre du jour du Conseil «Affaires économiques et financières», qui réunit les ministres des Finances et/ou de l'Économie des 27 États membres de l'Union européenne se présente comme suit:

1. Mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance
 - Examen d'une série de programmes de stabilité ou de convergence
2. Préparation du Conseil européen
 - Grandes orientations de politique économique 2008-2011
 - Rapport intérimaire et questions de stabilité financière
 - Fonds souverains
3. Budget de l'Union européenne
 - Priorités du Conseil pour le budget 2009
4. Fiscalité
 - Lutte contre la fraude fiscale (débat d'orientation)
 - Fiscalité de l'épargne (rapport oral de la Commission européenne sur les pourparlers avec Hong-Kong, Singapour et Macao)

Lucien Lux au Conseil «Environnement» de l'Union européenne

3 mars 2008

En date du 3 mars 2008, Lucien Lux, ministre de l'Environnement, a assisté à la réunion du Conseil «Environnement» de l'Union européenne à Bruxelles.

Le principal point à l'ordre du jour était un débat d'orientation sur les mesures législatives dans le domaine de la lutte contre le changement climatique présentées par la Commission européenne fin janvier, afin de mettre en œuvre les conclusions retenues par le Conseil européen en mars 2007. Ces conclusions prévoient la réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau européen de 20% d'ici à 2020 par rapport à 1990, voire même de 30% en cas d'un accord international post-Kyoto.

Les propositions de la Commission comprennent, d'un côté, la révision du système communautaire d'échange de quotas d'émission (EU ETS), lequel couvre à la fois les grandes installations de production d'électricité et les industries à forte consommation d'énergie et, de l'autre, la fixation d'objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet pour les secteurs non couverts par l'EU ETS. Le Luxembourg serait ainsi amené à réduire ses émissions de 20% d'ici à 2020 par rapport aux niveaux de 2005. Le Luxembourg devra aussi augmenter la part d'énergie produite à partir de sources renouvelables à 11% de sa consommation énergétique finale.

Tout en soulignant que le Luxembourg était prêt à soutenir les objectifs ambitieux proposés par la Commission, Lucien Lux a déclaré: «Nous sommes prêts à accepter des engagements qui vont au-delà de nos potentiels nationaux, mais encore faudrait-il nous donner les moyens et instruments pour y arriver.» En effet, les objectifs nationaux proposés par la Commission sont basés principalement sur la notion de PIB par habitant et ne tiennent pas suffisamment compte des potentiels réalistes, ni pour ce qui est de la réduction des émissions de CO₂, ni pour ce qui est de l'utilisation des énergies renouvelables. Appuyé par plusieurs autres États membres, Lucien Lux a souligné qu'il était indispensable d'accorder la flexibilité nécessaire aux États membres pour mettre en œuvre les objectifs qui leur sont assignés. Ceci vaut tout particulièrement pour une économie de petite taille et très ouverte comme celle du Luxembourg, où une part disproportionnée des émissions revient au secteur des transports, étant donné que le pays est par définition un pays de transit, traversé par plusieurs axes autoroutiers d'importance internationale.

En particulier, un accès aux mécanismes flexibles mis en place par le protocole de Kyoto (mécanisme pour un développement propre – CDM, et mise en œuvre conjointe – JI) au-delà de la limite proposée de 3% s'avère incontournable pour atteindre l'objectif de réduction de 20%.

Selon le ministre de l'Environnement, il est indispensable que les mesures de réduction des

émissions présentent un bon rapport coût-efficacité, afin de pouvoir recueillir l'acceptabilité politique nécessaire. Lucien Lux a par ailleurs rappelé que ce besoin de flexibilité valait également pour l'accès aux certificats d'origine pour ce qui est des énergies renouvelables.

Quant aux propositions concernant la révision du système communautaire d'échange de quotas, le Luxembourg a salué le fait que les allocations se feraient désormais au niveau communautaire, dans un cadre harmonisé. Cependant, Lucien Lux a estimé que la vente aux enchères ne devrait pas devenir la règle générale, mais se limiter au seul secteur de production d'électricité. Ceci dans le souci d'éviter de mettre en concurrence ce secteur avec d'autres secteurs industriels, lesquels n'ont pas les mêmes possibilités de répercuter les surcoûts sur leurs prix de vente. Il conviendrait également de définir de manière urgente et transparente des règles d'allocation, et de traitement des secteurs exposés au risque de fuites de carbone.

Pour ce qui est des biocarburants – la proposition de la Commission prévoit une part obligatoire de 10% de biocarburants dans les carburants routiers –, Lucien Lux a précisé qu'il importait de clarifier comment les biocarburants allaient être pris en compte dans le bilan CO₂ du pays acquéreur. Dans ce contexte, il a insisté sur le fait qu'on ne devait pas perdre de vue les impacts négatifs des biocarburants sur l'environnement, de même que sur les prix des produits alimentaires.

Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles

10 mars 2008

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et de l'Immigration, ont participé le 10 mars 2008 au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles.

La session «Affaires générales»

La préparation du Conseil européen des 13 et 14 mars 2008, et notamment le paquet sur le changement climatique, a constitué le principal point à l'ordre du jour de la session «Affaires générales». Jean Asselborn a estimé que l'UE devait assumer le rôle de leader dans les négociations post-Bali en vue d'obtenir un accord avec tous les acteurs internationaux à Copenhague en 2009. Il a dit souscrire aux objectifs chiffrés ambitieux que l'UE s'est fixés, mais a insisté sur la nécessité de se donner les moyens pour ce faire avec la nécessaire flexibilité dans les mécanismes. Le ministre a souligné par ailleurs qu'il fallait prendre en compte les spécificités des États membres, leurs circonstances particulières et leurs potentiels.

La session «Relations extérieures»

Au cours de la session «Relations extérieures», les ministres se sont

penchés sur le dossier nucléaire iranien à la lumière du durcissement des sanctions à l'encontre de l'Iran, suite au refus continu des autorités iraniennes de suspendre ses activités nucléaires sensibles. Les ministres ont insisté sur l'importance d'une mise en œuvre rapide au niveau de l'Union européenne de la résolution 1803 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Les ministres des Affaires étrangères ont ensuite fait le point sur la situation au Proche-Orient, et notamment sur le conflit israélo-palestinien. Ils ont appelé les deux parties à mettre un terme à la violence et aux mesures unilatérales, et à poursuivre dans la voie de la solution négociée. La situation politique au Liban a été également évoquée dans ce contexte, et le haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, Javier Solana, qui s'est rendu à Beyrouth le 4 mars, a fait part de ses impressions après l'échec de la dernière mission du secrétaire général de la Ligue arabe, Amr Moussa.

Les ministres des Affaires étrangères ont par ailleurs examiné la situation au Zimbabwe à l'approche des élections présidentielles et législatives du 29 mars 2008. Le Conseil s'est dit très préoccupé de la situation humanitaire, politique et économique sur le terrain. Il a appelé le gouvernement du Zimbabwe à assurer la tenue d'élections, en conformité avec les standards internationaux et a réaffirmé sa disponibilité à soutenir tout effort visant à garantir la démocratie, la stabilité économique et les droits de l'Homme dans le pays.

Le Conseil a aussi fait le point sur l'évolution de la situation dans les Balkans occidentaux. Les ministres ont examiné la crise politique à Belgrade suite à l'annonce de démission du Premier ministre serbe, Vojislav Kostunica, et à son appel en faveur de la tenue d'élections anticipées le 11 mai 2008. Le Conseil a également procédé à une évaluation de la situation au Kosovo, au moment où les premiers éléments de la mission européenne EULEX sont arrivés à Pristina. Les ministres ont enfin salué la décision du comité directeur du Peace Implementation Council (PIC) en Bosnie-Herzégovine de maintenir le Bureau du haut représentant (BHR), chargé entre autres d'assurer le respect des accords de Dayton.

En marge du Conseil, Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères, a participé à un dîner informel des ministres du Commerce, lors duquel le commissaire européen Peter Mandelson a dressé l'état des lieux du Doha Round.

Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil européen à Bruxelles

13-14 mars 2008

Les chefs d'État ou de gouvernement des États membres de l'Union européenne se sont réunis les 13 et 14 mars 2008 à Bruxelles pour le Conseil européen sous Présidence slovène. Le gouvernement luxembourgeois y était représenté par le Premier

ministre Jean-Claude Juncker et le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn. Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a également participé aux travaux.

Comme les sessions de printemps du Conseil européen sont traditionnellement consacrées aux sujets économiques, les chefs d'État ou de gouvernement se sont surtout penchés sur le lancement du nouveau cycle de la stratégie de Lisbonne, renouvelée pour la période 2008-2010. L'accent a été mis sur la mise en œuvre des lignes directrices intégrées, tant dans le domaine de l'emploi que sur le plan

économique. De plus, le Conseil européen a souligné à nouveau l'importance de la dimension sociale comme partie intégrante de la stratégie de Lisbonne.

Par ailleurs, les chefs d'État ou de gouvernement ont estimé qu'il fallait faire plus d'efforts en matière de compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME), considérées comme la moëlle épinière de l'économie européenne. Suite aux discussions, Jean-Claude Juncker a précisé que le Luxembourg avait obtenu une appréciation positive pour sa performance en 2005-2008. Le gouvernement luxembourgeois s'est également dit satisfait du fait que l'équilibre des trois dimensions

de la stratégie de Lisbonne – économique, sociale et environnementale –, élément central lors des discussions sous Présidence luxembourgeoise en 2005, a été maintenu à nouveau.

À l'ordre du jour du Conseil européen figurait également une discussion sur le changement climatique et l'énergie, sur base du paquet «climat» présenté par la Commission européenne le 23 janvier 2008. Concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le Conseil européen de mars 2007 avait retenu pour l'année 2020 un objectif global d'une réduction unilatérale de 20% par rapport à 1990. Les chefs d'État ou de gouvernement ont



Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Dimitrij Rupel, ministre des Affaires étrangères de la Slovénie, Janez Jansa, Premier ministre de la Slovénie et président du Conseil européen, ainsi que Jean-Claude Juncker, Premier ministre, au Conseil européen des 13 et 14 mars

décidé de s'accorder, avant la fin de l'année 2008, sur un plan d'action afin de mettre en œuvre des mesures concrètes dans ce contexte.

Au sujet de la stabilité des marchés financiers, le Conseil européen s'est montré «préoccupé des mouvements des taux de change excessifs», ceci après un rapport du Premier ministre et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, demandé par le président du Conseil européen, Janez Jansa.

Le Conseil européen a également approuvé le principe d'une Union pour la Méditerranée, qui donnera une nouvelle dimension au processus de Barcelone. Cette union inclura l'ensemble des États membres de l'Union européenne ainsi que les pays méditerranéens. Jean-Claude Juncker a qualifié cet accord, dont les détails seront réglés sous Présidence française, de «processus de Barcelone plus». Le gouvernement luxembourgeois a insisté également sur la méthode communautaire en ce qui concerne la mise en musique de cette union méditerranéenne.

En marge du Conseil européen, les ministres des Affaires étrangères ont abordé la situation en Afghanistan et l'engagement de l'UE dans la région. Dans ce contexte, le ministre Jean Asselborn a rappelé que le Luxembourg, tout comme les autres pays occidentaux engagés sur le terrain, continuerait à appuyer l'objectif de construire un pays démocratique en Afghanistan. Il a souhaité que la conférence de Paris, prévue au mois de juin 2008,

permette d'établir une nouvelle feuille de route pour les trois années à venir.

Dans ses conclusions sur l'Afghanistan, le Conseil a souligné l'engagement continu de l'UE et de ses partenaires pour renforcer l'État de droit et la bonne gouvernance dans le pays. En amont du Conseil européen le 13 mars 2008, la délégation luxembourgeoise a participé à une réunion de préparation avec les gouvernements belge et néerlandais.

Fernand Boden au Conseil «Agriculture et pêche» de l'UE à Bruxelles

17 mars 2008

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Bruxelles le 17 mars 2008. Le gouvernement y était représenté par le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden.

À cette occasion, le Conseil a pu adopter des conclusions du Conseil sur le bilan de santé de la politique agricole commune (PAC). Bon nombre de ministres ont saisi l'occasion de réitérer les points ayant une importance particulière pour leur pays. Les délégations ont ainsi appelé à une simplification des règles du système du paiement unique, et notamment de la mise en œuvre de la conditionnalité. En outre, la question de l'utilisation plus ciblée, mais aussi plus flexible, des fonds du premier pilier de la

PAC a été discutée, dans le but de contrecarrer certains effets potentiellement négatifs des réformes dans les régions de montagne et dans les zones défavorisées.

Fernand Boden est intervenu pour remercier et féliciter la présidence pour ces conclusions importantes, auxquelles le Luxembourg a apporté son soutien. Il a mis en évidence que le respect des compromis politiques négociés pour la durée des perspectives financières en cours était essentiel. Le Luxembourg serait ainsi opposé à un relèvement substantiel du taux de modulation avant 2013. En outre, il a souligné l'urgence d'une simplification et de la mise en place d'une réforme graduelle et flexible du régime des quotas laitiers. La Présidence slovène a indiqué avoir bien pris note des demandes des États membres. La commissaire Mariann Fischer Boel, pour sa part, a résumé ce débat en constatant que même si les «listes de shopping» des délégations étaient différentes entre elles et longues, elle avait du moins l'impression que «tout le monde avait l'intention de faire ses courses dans le même magasin». La Commission présentera son paquet législatif lors de la réunion informelle des ministres de l'Agriculture, le 27 mai 2008 en Slovénie.

Le deuxième point à l'ordre du jour était le règlement modifiant la législation de l'organisation commune des marchés (OCM) unique, afin d'augmenter le quota laitier européen de 2%, avec effet au 1^{er} avril 2008. Il a été adopté à la majorité qualifiée.

La délégation luxembourgeoise a remercié la Commission pour cette proposition et a soutenu cette augmentation des quotas. Fernand Boden a en outre remercié Mariann Fischer Boel pour sa déclaration se référant aux conclusions du Conseil sur le bilan de santé de la PAC. Ces conclusions précisent que d'autres aspects, comme p.ex. l'augmentation des quotas, pourraient être analysés lors de la discussion sur l'atterrissage du régime laitier, dont la réduction du prélèvement ou l'adaptation de la correction en matières grasses. Le ministre a rappelé que le Luxembourg plaiderait pour une approche graduelle et multiple associant plusieurs mesures, dont un instrument supplémentaire qui est la compensation intracommunautaire des livraisons de lait. Il serait à son avis logique d'utiliser la marge résultant d'une sous-utilisation des quotas laitiers à l'échelle communautaire, situation que nous connaissons actuellement.

Sous la rubrique « divers », les ministres européens de l'Agriculture ont pris note du rapport de la commissaire Mariann Fischer Boel sur les récents contacts bilatéraux et multilatéraux, tant au niveau technique que politique, en ce qui concerne les négociations agricoles à l'Organisation mondiale du commerce. En outre, la délégation française a présenté un mémorandum appelant à promouvoir les organisations professionnelles et interprofessionnelles. Par cette intégration verticale renforcée, la France vise à améliorer la compétitivité et à organiser l'offre afin de contrecarrer des instabilités sur le marché.

Également sous « divers », le Conseil a entendu la délégation irlandaise au sujet de la situation difficile dans le secteur ovin et la délégation polonaise en ce qui concerne l'augmentation des restitutions à l'exportation pour la viande porcine. Finalement, la Grèce a soumis des informations concernant les récentes augmentations des prix des intrants agricoles.

Jeannot Krecké à la réunion informelle des ministres des Sports de l'UE à Brdo

17-18 mars 2008

Lors de la réunion informelle des ministres des Sports de l'UE le 17 mars 2008, les débats ont porté essentiellement sur l'avancement du plan d'action Pierre de Coubertin pour la réalisation des objectifs définis dans le livre blanc sur le sport, présenté par la Commission européenne en juillet 2007.

Dans son intervention, Jeannot Krecké a salué avant tout l'innovante décision slovène d'organiser simultanément une réunion des ministres des Sports et une réunion des comités olympiques européens. Il faut se rappeler, à ce titre, l'initiative du ministre Krecké et du président du Comité international olympique (CIO), Jacques Rogge, d'une réunion de certains ministres de l'UE avec les dirigeants des fédérations internationales, le 29 janvier 2008, afin d'éclairer sous un dénominateur commun les problèmes inventoriés dans le sport européen.

La réunion en question a été considérée comme la bienvenue, tant par le mouvement sportif que par les ministres, et une suite – avec cette composition spéciale constituée, d'une part, des ministres des Sports de l'UE et de la Commission européenne et, d'autre part, du CIO et du mouvement sportif – a d'ores et déjà été décidée par la Présidence slovène au mois de juin 2008.

«Il s'agit maintenant d'éviter que les problèmes pendants soient résolus par les tribunaux», a estimé Jeannot Krecké à Brdo, soulignant qu'il avait soumis tout récemment une liste de problèmes en relation avec les spécificités du sport à ses collègues-ministres de l'UE. Les bases pour une discussion fructueuse sont désormais posées.

Autonomie du sport, exceptions, spécificités et dialogue structuré ont été les points forts de la réunion commune des ministres avec les comités olympiques européens.

«N'ayons pas honte de parler des problèmes qui nous séparent, résolvons-les. Il n'y a pas de chèque en blanc!», telles ont été les propos finaux du ministre Krecké.

Jean Asselborn à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne à Brdo

28-29 mars 2008

Les 28 et 29 mars 2008, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de

l'Immigration, Jean Asselborn, a participé à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères (Gymnich) à Brdo en Slovénie.

Le processus de paix au Proche-Orient était à l'ordre du jour le 28 mars 2008, à la veille de l'ouverture du sommet de la Ligue arabe se réunissant à Damas. Les ministres ont ainsi évoqué les relations entre l'UE et des pays du Proche-Orient, essentiellement la Syrie et l'Iran. Le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, de retour d'une tournée au Proche-Orient au cours de laquelle il a pu rencontrer les acteurs-clé de la région, a exposé son analyse de la situation sur le terrain. «Je reviens de la région avec plus d'optimisme. Les deux côtés disent que l'on avance et un accord de principe avant la fin 2008 est réalisable», a dit Jean Asselborn. Les ministres de l'UE ont néanmoins constaté que d'importantes questions restaient en suspens. Ils ont souligné qu'il était du devoir de l'UE, en tant que membre du Quartet, de contribuer à résoudre ces problèmes.

La crise politique que traverse le Liban a également fait l'objet de discussions. Dans ce contexte, les ministres européens ont apporté leur soutien au président Siniora, afin de résoudre la crise politique du pays.

Le Gymnich s'est ensuite penché sur les relations entre l'UE et la Fédération de Russie. La Présidence slovène a rappelé qu'«il était impératif pour l'Union européenne de traiter les relations avec la Russie dans leur ensemble et qu'il existait un intérêt mutuel à une coopération renforcée,

surtout dans le domaine économique». La Slovénie s'est montrée optimiste quant aux chances de trouver sous sa présidence un accord sur un mandat, afin d'ouvrir les négociations pour un nouvel accord-cadre avec la Russie.

La journée du 29 mars 2008 était largement consacrée à la situation des Balkans occidentaux, et plus particulièrement à la Serbie et au Kosovo. En marge de la réunion, les ministres de l'UE ont ainsi eu des entrevues séparées avec le ministre des Affaires étrangères serbe, Vuk Jeremic, et le Premier ministre kosovar, Hashim Thaci.

Les ministres européens ont insisté sur la nécessité de donner un nouvel élan à l'agenda de Thessalonique, destiné à offrir une perspective européenne aux pays de la région. Le ministre Asselborn a souligné la nécessité de prendre des mesures pour encourager les différents gouvernements de la région à mettre en œuvre les réformes nécessaires pour progresser rapidement sur la voie de l'UE. Dans ce contexte, les ministres ont apporté leur soutien à la Commission dans sa volonté d'ouvrir un dialogue sur la libéralisation des visas. Les ministres et les représentants des pays des Balkans occidentaux ont été conviés à participer à une partie de cette réunion.

Enfin, dans le cadre des discussions sur le dialogue interculturel, le Gymnich a analysé la situation au Tibet. Dans ce contexte, le ministre Asselborn a réitéré la position du Luxembourg selon laquelle un boycottage des Jeux olympiques serait contreproductif.

Concernant la sortie du film *Fitna* du député néerlandais Wilders, le ministre Asselborn s'est rallié à la position de la présidence, qui estime dans une déclaration publiée le 28 mars que les actes présentés dans *Fitna* ne servaient d'autre objectif que celui d'attiser la haine.

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et de l'Ecofin informel en Slovénie

4-5 avril 2008

Le Premier ministre, ministre des Finances, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont assisté aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin» informel à Brdo en Slovénie les 4 et 5 avril 2008.

Eurogroupe

Jean-Claude Juncker a présidé la réunion des ministres des Finances des 15 pays membres de la zone euro. L'Eurogroupe a analysé la situation conjoncturelle dans la zone euro et a constaté que les risques pour la croissance se sont matérialisés tels que prévus, les prix du pétrole et le ralentissement conjoncturel aux États-Unis d'Amérique étant les facteurs clés de cette évolution.

«Toujours est-il», a expliqué Jean-Claude Juncker devant la presse, «que la résilience de l'économie de la zone euro fait en sorte que

les performances de l'économie européenne restent satisfaisantes, bien que la conjoncture évoluera légèrement en dessous de son potentiel de croissance.»

L'Eurogroupe a estimé en outre que les prévisions de croissance pour la zone euro publiées par le Fonds monétaire international (+1,4%) étaient «trop pessimistes» et que les prévisions que la Commission européenne publierait à la fin du mois d'avril devraient être plus proches de la réalité. «Il y a bien sûr un ralentissement conjoncturel en Europe, il n'y a pas de retournement conjoncturel en Europe et il n'y a aucun danger de récession en Europe», a dit le président de l'Eurogroupe.

Les ministres se sont ensuite montrés très préoccupés par le niveau de l'inflation dans la zone euro qui, avec 3,5%, a atteint son plus haut niveau depuis seize ans. Jean-Claude Juncker a expliqué la situation en ces termes: «Il ne faudrait pas croire – je voudrais le dire une fois pour toutes – que la seule Banque centrale européenne est en charge de la stabilité des prix et que la Banque centrale est seule en charge pour lutter contre l'inflation. L'inflation est un souci partagé par les gouvernements et nous voudrions réexhorter nos gouvernements nationaux à tout mettre en place pour lutter d'une façon efficace contre l'inflation.» Pour ce faire, l'Eurogroupe préconise une retenue en matière de fixation des prix administrés et une retenue encore plus grande lorsqu'il s'agit de réarticuler la fiscalité indirecte. Les ministres de l'Eurogroupe ont également réitéré leur appel que l'évolution

des salaires ne devrait pas aller au-delà des gains de productivité. D'autres priorités concernent la poursuite des réformes structurelles dans la zone euro et l'assainissement des finances publiques.

L'Eurogroupe a préparé la réunion des ministres des Finances du G7, qui se tiendra le 11 avril 2008 à Washington. En ce qui concerne les taux de change, le président Juncker a souligné que «nous pensons que les données fondamentales de nos différentes économies et zones doivent être mieux reflétées par les taux de change. Nous considérons toujours que la volatilité excessive et que les mouvements désordonnés sont indésirables pour la croissance, non seulement européenne mais mondiale. Nous répétons que nous sommes tout de même inquiets à propos du caractère excessif des mouvements récents en matière de marchés des changes. Nous nous trouvons confortés dans notre analyse par les autorités américaines qui ne cessent de répéter qu'elles sont en faveur d'un dollar fort, parce qu'un dollar fort serait dans l'intérêt de l'économie américaine.»

Finalement, l'Eurogroupe a examiné la situation budgétaire aux Pays-Bas et en Allemagne, les deux pays qui présenteront leurs projets de budget pour 2009 avant l'été.

Pour ce qui est de la situation budgétaire horizontale dans la zone euro, l'Eurogroupe estime que les performances sont remarquables, car le déficit budgétaire moyen atteint aujourd'hui 0,5% du PIB, ce qui est «la meilleure performance depuis de très nombreuses

années». Les ministres ne cachent pas leur inquiétude que les performances budgétaires restent en-deçà des attentes pour 2008 et, par conséquent, exhortent les gouvernements à «rester dans les clous de l'orthodoxie budgétaire et à ne pas oublier la nécessité qu'il y a, aujourd'hui comme hier, de consolider davantage les finances publiques».

Ecofin informel

Les discussions des ministres et gouverneurs des banques centrales étaient consacrées à la situation économique actuelle et à la stabilité financière. Elles ont débuté par l'examen de la situation économique et financière actuelle, en mettant l'accent sur les marchés financiers, l'évaluation des risques et le suivi des réactions politiques européennes.

Par la suite, les ministres et les gouverneurs se sont concentrés sur les questions de stabilité financière et de contrôle du secteur financier ainsi que sur les mécanismes de gestion des crises transfrontalières majeures, conformément aux conclusions du Conseil européen de printemps. À cette occasion, les ministres et les gouverneurs ont signé le mémorandum sur la coopération en matière de gestion de crises financières transfrontalières.

Les discussions du 5 avril ont porté sur l'amélioration de la qualité des finances publiques, qui constitue un des objectifs prioritaires des trois présidences consécutives – allemande, portugaise et slovène – du Conseil «Affaires économiques et financières».

Finalement, la réunion informelle a traité des préparatifs des réunions de printemps du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, qui auront lieu du 10 au 13 avril 2008 à Washington.

Octavie Modert à la réunion des ministres de l'Enseignement supérieur à Chypre

7 avril 2008

Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, a représenté le Luxembourg à la réunion des ministres de l'Enseignement supérieur de pays ayant une seule université, réunion qui s'est tenue cette fois-ci à Nicosie, à Chypre, sur invitation du ministre chypriote de l'Éducation et de la Culture.

Cette initiative, qui avait été lancée en 2005 par le Luxembourg, a pour but de coordonner les positions de petits pays dans le cadre des accords du processus de Bologne visant l'harmonisation des diplômes de l'enseignement supérieur européen ainsi que les critères de son évaluation.

Les discussions ont notamment porté sur la façon dont les universités de ces pays contribuent au développement économique et à la cohésion sociale de leurs pays respectifs dans le contexte géographique et académique spécifique propre aux petits pays. Parmi les questions abordées figuraient celles-ci: quelle doit être l'envergure de l'université? dans quelle mesure doit-elle se spécialiser? quelles sont les relations qu'elle

doit entretenir avec le tissu économique? «Une université d'un petit pays doit être bonne en tout et excellente dans certaines niches», a déclaré la secrétaire d'État.

«Dans un petit pays, l'autonomie de l'université doit être grande et l'évaluation de ses activités revêt une importance particulière.» La garantie de la qualité et l'évaluation des activités universitaires ont donc été un des domaines dans lesquels les pays ont convenu de collaborer plus étroitement.

La secrétaire d'État, qui a rencontré le ministre chypriote en marge de la réunion pour évoquer un certain nombre de points bilatéraux, a en outre souligné l'importance de la mobilité estudiantine pour ces pays, à un moment où les obstacles à cette mobilité se font de plus en plus sentir.

«Même si l'Université du Luxembourg doit se positionner favorablement dans un contexte international et que la taille du pays ne peut avoir d'incidence sur l'excellence de l'université, la réunion que nous venons d'avoir nous a permis d'accorder nos violons dans un contexte européen, où certaines actions de coopération sont plus taillées sur mesure pour des contextes nationaux plus grands», a remarqué la secrétaire d'État à l'issue de la réunion.

Les représentants de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe ont, quant à eux, marqué leur soutien à cette initiative, dont ils soulignent à la fois l'originalité et l'importance. Le Luxembourg s'est vu

confier la mission de préparer la prochaine réunion ministérielle, qui se tiendra en Islande en 2010.

Jean-Claude Juncker à la réunion des ministres des Finances du G7 à Washington

11 avril 2008

En sa qualité de président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker a participé le 11 avril à la réunion des ministres des Finances du G7 à Washington. Représentant la zone euro conjointement avec le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, et le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, Joaquín Almunia, Jean-Claude Juncker y a présenté l'analyse de l'Eurogroupe de la situation économique et conjoncturelle de la zone euro.

Les discussions au sein du G7 Finances concernaient essentiellement la situation économique globale après les turbulences sur les marchés financiers et les réponses politiques appropriées. Si la situation est différente pour les principales zones économiques, le G7 a convenu que la «coopération et une réponse globale sont nécessaires, notamment en vue du degré élevé de l'intégration de nos économies et de nos marchés financiers».

Depuis la dernière rencontre du G7 Finances à Tokyo en février 2008, les paramètres conjoncturels se sont détériorés, amenant le Fonds monétaire international à réviser



Luc Frieden en compagnie de Didier Reynders, ministre des Finances de la Belgique, et de Pedro Solbes, ministre des Finances de l'Espagne, à la réunion GAFI

vers le bas ses prévisions conjoncturelles mondiales, qui s'établissent aujourd'hui à 3,7% pour 2008 et 3,8% pour 2009.

La zone euro ne sera pas épargnée par ce ralentissement conjoncturel, bien que les données économiques fondamentales de la zone euro restent saines, grâce notamment à l'impact des réformes structurelles menées ces dernières années.

«Dans ce contexte», a remarqué Jean-Claude Juncker, «la croissance de la zone euro restera clairement positive en 2008, bien que nous soyons conscients des risques liés aux difficultés financières persistantes, une possible récession américaine et une hausse continue des prix des matières premières, notamment les prix du pétrole et des denrées alimentaires.»

Le président de l'Eurogroupe a souligné que les efforts de consolidation des finances publiques dans la zone euro permettraient des marges de manœuvre suffisantes pour contrebalancer ces risques et a rappelé que l'attente de l'Eurogroupe était que les États membres fassent jouer leurs stabilisateurs économiques plutôt que de recourir à des mesures fiscales discrétionnaires.

Pour ce qui est de la situation des marchés financiers, le G7 s'est mis d'accord sur un plan d'action, basé sur les recommandations du Forum de stabilité financière, qui devrait permettre de restaurer la confiance dans le fonctionnement des marchés financiers à court terme et de renforcer la résistance des marchés à des turbulences à moyen terme.

En matière de taux de change, le G7 Finances a quelque peu renforcé son message aux marchés financiers en déclarant: «Nous réaffirmons notre intérêt commun pour un système financier international fort et stable. Depuis notre dernière rencontre, il y a eu des fluctuations brusques occasionnelles au sein des devises majeures et nous sommes préoccupés par leurs possibles conséquences sur la stabilité économique et financière. Nous continuons à observer de près les marchés des changes et nous coopérons en conséquence. Nous saluons la décision de la Chine d'accroître la flexibilité de sa monnaie, mais en vue de son excédent commercial grandissant et de son inflation interne, nous encourageons l'appréciation accélérée de son taux de change effectif.»

Le 12 avril 2008, Jean-Claude Juncker et Luc Frieden ont participé aux réunions de printemps du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.

Le ministre du Trésor et du Budget a par ailleurs participé à la réunion ministérielle du Groupe d'action financière (GAFI), qui s'est tenue le 12 avril 2008 dans les locaux de la Banque mondiale à Washington. Le GAFI est un forum international, dont l'objectif principal est la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Jean-Claude Juncker participe à une conférence sur l'euro organisée par le Comité économique et social européen: «L'euro est un succès»

15 avril 2008

Sur l'invitation du président du Conseil économique et social européen, Dimitri Dimitriadis, le Premier ministre et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a participé à une conférence sur l'euro en date du 15 avril 2008 à Bruxelles.

La conférence était placée sous le thème «Avantages et bienfaits de l'euro: l'heure du bilan» et prévoyait également des interventions de Joaquín Almunia, commissaire européen en charge des Affaires économiques et monétaires, et de Pervenche Berès, présidente de la Commission économique et monétaire du Parlement européen.

Dans son discours, Jean-Claude Juncker a fait le point sur la monnaie unique depuis son introduction en 1999, et plus particulièrement sur la coordination des politiques économiques nationales au sein de la zone euro.

D'emblée, le président de l'Eurogroupe a déclaré que l'euro était, est et restera un succès. Il s'est félicité que la monnaie unique était citée dans le nouveau traité de Lisbonne comme un des objectifs de l'Union européenne. «Il s'agit là d'une reconnaissance de la part des États membres de l'Union du succès que constitue l'opération euro», a-t-il lancé.

Jean-Claude Juncker s'est également félicité que le principe de l'indépendance de la Banque centrale européenne (BCE) n'avait pas été mis en cause lors des négociations du traité de Lisbonne. «Ce débat est derrière nous.»

Toujours au sujet de la Banque francfortoise, le président de l'Eurogroupe a mis en garde contre des comparaisons mal fondées entre la BCE et la Réserve fédérale américaine. L'économie étant autrement plus flexible aux États-Unis d'Amérique qu'en Europe, «on ne peut comparer les deux mandats».

Si la BCE vise dans sa politique monétaire l'ensemble de la zone euro, ayant une approche globale, le pôle économique – dont l'Eurogroupe est en charge – est par contre marqué par les politiques économiques nationales qui doivent être coordonnées étroitement afin de servir l'union monétaire.

Au sujet de la coordination des politiques économiques nationales, Jean-Claude Juncker s'est dit peu satisfait. Selon lui, les instruments pour coordonner davantage les politiques économiques nationales existent, mais la volonté des gouvernements n'y est pas. «Nous n'avons pas l'ambition de nos instruments», a-t-il déclaré.

Dans le contexte de la coordination des politiques nationales, le président de l'Eurogroupe a mentionné la revue à mi-parcours des politiques budgétaires. Cette discussion horizontale des projets budgétaires des pays membres de la zone euro est une discussion *ex ante*, avant que les ministres des Finances ne retournent dans

leur pays pour ficeler leur budget national. Il s'agit là à nouveau d'un effort pour «limiter les effets qui provoquent l'appauvrissement du voisin et l'enrichissement au détriment du voisin».

Sur le plan de la représentation extérieure, le Premier ministre luxembourgeois a fait référence à la réunion des ministres des Finances du G7 qui s'est déroulée le 11 avril 2008 à Washington, où, sous influence européenne, le langage sur les taux de change a changé. Pour la première fois, le G7 s'est dit préoccupé par la volatilité excessive des majeures devises mondiales. Néanmoins, des efforts restent encore à faire concernant la représentation internationale de la zone euro, notamment – «si nous pouvions nous mettre d'accord» – avec un siège unique au sein du Fonds monétaire international.

Finalement, Jean-Claude Juncker a indiqué que le dialogue entre la BCE et l'Eurogroupe faisait également partie de la notion de coordination des politiques économiques. «Ce dialogue vertueux est un dialogue qui fonctionne» entre les deux entités, a-t-il souligné.

François Biltgen au Conseil «Compétitivité» informel: parfaire l'Espace européen de la recherche pour davantage de croissance et d'emplois

15 avril 2008

Le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a assisté au Conseil «Compétitivité» informel le 15 avril 2008 à Brdo, en Slovénie. Les ministres de la Recherche ont procédé à un échange de vues concernant la vision et la gouvernance de l'Espace européen de la recherche (EER).

Concernant la vision de l'EER, le ministre Biltgen a souligné dans son intervention: «Le point de référence de la nouvelle vision de l'EER devrait être le traité de Lisbonne, qui reflète l'EER comme objectif principal pour la politique de recherche au niveau européen. l'EER devrait inclure à la fois les politiques de recherche publique et privée et il faut davantage lier l'EER aux objectifs de Lisbonne en créant un lien plus étroit entre les plans nationaux de Lisbonne et la politique de recherche au niveau européen. Il faut davantage d'actions concrètes visant à réaliser un marché intérieur européen de la recherche, dans lequel les chercheurs, les technologies et les connaissances circulent librement et une véritable coordination à l'échelon européen des activités, programmes et politiques de recherche nationaux.» François Biltgen a rappelé à cet égard les

initiatives nationales, notamment le projet de loi portant sur les aides à la formation recherche.

Les discussions ont porté ensuite sur la gouvernance de l'EER et le Luxembourg a souligné la volonté de créer un partenariat plus intensif entre la politique de recherche aux niveaux national et européen, ceci nécessitant une gouvernance plus solide. Le ministre Biltgen a proposé dans son intervention que le Conseil «Compétitivité» suive par une revue annuelle les progrès accomplis et ajuste les objectifs stratégiques, afin de contribuer à l'application de la méthode ouverte de coordination, la mise en œuvre de ses recommandations et la communication de ses résultats.

Jeannot Krecké assiste au Conseil «Compétitivité» informel à Brdo: la politique en faveur des PME des entreprises innovantes et du développement durable au cœur des débats

16 avril 2008

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a participé au Conseil «Compétitivité» des ministres de l'Économie à Brdo, en Slovénie, le 16 avril 2008.

Les ministres ont tout d'abord discuté de la politique européenne de soutien aux PME et aux entreprises innovantes. Günther Verheugen, vice-président de la Commission européenne, a ainsi présenté les principales actions que la Commission

veut lancer avant l'été avec le plan d'action en faveur des PME, le Small Business Act.

Jeannot Krecké a salué la volonté de la Commission de lancer un paquet de mesures pour promouvoir les PME. Ce qu'il faut avant tout, a estimé le ministre, c'est faciliter la vie des entreprises – au lieu de leur rendre la vie de plus en plus compliquée comme c'est trop souvent le cas. En particulier, il a appelé la Commission à être très vigilante quant aux conséquences possibles des différentes législations européennes à venir sur la compétitivité des entreprises et sur le marché intérieur: «Il ne faut pas que l'Europe se transforme en 27 mini-marchés.» C'est dans le commerce transfrontalier que réside le plus gros du potentiel de croissance des PME, a indiqué le ministre, déplorant que «pour les PME, passer une frontière reste souvent un véritable casse-tête». Dans la foulée, il a lancé un appel à la Commission pour qu'elle effectue un *screening* de la législation pour identifier et résoudre ce problème grévant les possibilités de développement de nos entreprises.

Au cours de la deuxième partie du Conseil, les discussions ont porté sur une politique industrielle durable d'une part et une politique de consommation durable d'autre part. Face aux défis du changement climatique, la Commission européenne veut prendre des mesures afin de stimuler par exemple une conception plus écologique des produits, que le consommateur pourrait reconnaître par un label. La Commission européenne a identifié plusieurs



Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Martin Bartenstein, ministre fédéral de l'Économie et du Travail de l'Autriche, et Michael Glos, ministre fédéral de l'Économie et de la Technologie de l'Allemagne, à Brdo le 16 avril

marchés à fort potentiel de croissance, afin d'y porter une attention particulière. Parmi ces «marchés porteurs», elle a identifié la construction durable, le recyclage et les énergies renouvelables.

Jeannot Krecké a estimé que l'envolée du prix du pétrole favorisait aujourd'hui largement les entreprises investissant dans des innovations écologiques. Il a salué le choix de trois marchés à fort potentiel de croissance pour stimuler les investissements dans des technologies environnementales. «La nouvelle réglementation en matière d'isolation des bâtiments contribuera au Luxembourg à l'essor du secteur de la construction durable», a estimé le ministre, qui a finalement salué la volonté de la Commission européenne de donner un nouvel élan aux éco-technologies.

Présentation du Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers et du Fonds européen pour les réfugiés

23 avril 2008

La ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, et le chef de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg, Ernst Moutschen, ont présenté le 23 avril 2008 à la Maison de l'Europe le Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers et le Fonds européen pour les réfugiés. Par la même occasion, ils ont lancé les appels à projets pour ces deux fonds pour les années 2007 et 2008.

Le Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers

À l'heure actuelle, où la plupart des États membres de l'UE connaissent d'importants flux migratoires et sont confrontés aux défis de l'intégration des populations immigrées, le Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers (FEI), un nouveau fonds consacré à l'immigration et l'asile, vient d'être lancé par la Commission européenne. Son ambition: promouvoir l'intégration des ressortissants d'États tiers, issus de contextes économiques, sociaux et culturels très disparates, dans la société d'accueil, et promouvoir l'échange d'expériences avec d'autres États membres.

Comme son appellation l'indique, le fonds cible les ressortissants des États tiers, «une tranche de la population qui représente environ 6,5% au Luxembourg», a tenu à préciser Marie-Josée Jacobs.

Établi pour une période de cinq ans, le FEI s'inscrit dans le cadre du nouveau programme-cadre intitulé «Solidarité et gestion des flux migratoires» pour la période 2007-2013, qui est doté d'une enveloppe budgétaire globale de 825 millions. Au Luxembourg, le FEI est doté d'un montant qui s'élève à 1 million d'euros pour les années 2007 et 2008 et il est axé autour de cinq priorités:

- améliorer l'accès à l'information et l'accueil des ressortissants d'États tiers;
- promouvoir le dialogue interculturel, tout en reconnaissant la diversité comme une richesse;

- favoriser l'intégration des populations au niveau local;
- collecter des données statistiques, des études, des analyses et des évaluations afin de mieux saisir le phénomène migratoire;
- favoriser l'intégration des populations vulnérables.

L'atout du programme FEI

Pour Marie-Josée Jacobs, outre la possibilité de lancer des projets concrets sur le terrain, c'est surtout l'échange de bonnes pratiques avec d'autres États membres qui fait la différence. «L'échange permet de tirer des enseignements d'autres projets», a-t-elle expliqué, avant de mettre en garde contre des conclusions trop rapides que l'on voudrait transposer telles quelles d'un pays à l'autre. «Ce qui marche en Suède ne marche pas forcément au Luxembourg.»

Le Fonds européen pour les réfugiés

Autre fonds européen qui est mis en place dans le cadre du nouveau programme-cadre intitulé «Solidarité et gestion des flux migratoires» et qui entre déjà, comme l'a souligné la ministre Marie-Josée Jacobs, après 2000-2004, et 2005-2007, dans sa troisième période de programmation: le Fonds européen pour les réfugiés (FER).

Le FER encourage les efforts des États membres qui accueillent des demandeurs d'asile et soutient les conséquences de l'accueil des réfugiés. Il est doté de 3 621 millions (2008-2013) pour une période de six ans et il est axé autour de trois volets:

- l'accueil des demandeurs d'asile et l'accès aux procédures d'asile;
- l'intégration des personnes;
- le rapatriement volontaire.

La répartition des ressources entre les États membres est réalisée en fonction du nombre de demandeurs d'asile et de personnes bénéficiant d'une protection internationale. Le montant alloué au Luxembourg s'élève à 548 741,45 euros pour l'année 2008.

Au Luxembourg, 26 projets ont bénéficié d'un cofinancement. Pour la nouvelle période de programmation pluriannuelle 2008-2013, six priorités ont été retenues au niveau national:

- améliorer la prise en charge des familles et des adultes isolés;
- améliorer la prise en charge des personnes ayant des besoins spécifiques;
- former le personnel chargé de la procédure;
- améliorer l'efficacité des procédures d'asile;
- étudier le processus d'intégration des réfugiés reconnus;
- favoriser l'intégration des réfugiés reconnus.

Où s'informer?

La mise en œuvre des deux programmes est décentralisée. Chaque État désigne une autorité nationale chargée de la sélection et du suivi des actions soutenues par les fonds. Au Luxembourg, les personnes ou associations désireuses de lancer un projet doivent s'adresser au Commissariat du gouvernement aux étrangers,

qui lance les appels à projets du FER pour l'année 2008 et du FEI pour les années 2007 et 2008.

Le projet EuroCap-Rail confirmé au Conseil informel des ministres des Transports à Brdo, Slovénie

6 mai 2008

Le ministre des Transports, Lucien Lux, a participé au Conseil informel des ministres des Transports européens qui s'est tenu le 6 mai 2008 à Brdo, en Slovénie, et qui portait sur les projets prioritaires en matière de réseau transeuropéen de transport (RTE-T).

La réalisation du RTE-T contribue au bon fonctionnement du marché intérieur et au renforcement de la cohésion économique et sociale au sein de l'UE.

Les priorités de l'action liée au RTE-T portent sur la réalisation des corridors requise pour faciliter le transport, l'optimisation de l'efficacité des infrastructures existantes, la réalisation de l'interopérabilité des éléments du réseau et l'intégration de la dimension environnementale.

Suite aux recommandations du groupe à haut niveau «Van Miert» sur le RTE-T de 2003, la Commission européenne a établi une liste de 30 projets prioritaires qui devront débiter avant 2010. Le coût total estimé de cette opération est de quelque 397 milliards euros. Cette liste intègre pleinement la dimension du nouvel élargissement et vise à mettre en place des

schémas de mobilité plus durables en concentrant les investissements dans les transports ferroviaires et par voie d'eau. L'ensemble des 30 projets prioritaires est déclaré d'intérêt européen afin d'accélérer la réalisation des tronçons transfrontaliers.

Le Luxembourg est directement concerné par ce vaste programme d'investissement dans les infrastructures de transport dans le cadre du projet prioritaire portant le numéro 28, dénommé «EuroCap-Rail».

Le projet EuroCap-Rail vise l'interconnexion ferroviaire des trois villes, siège des institutions européennes, c.-à-d. Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg.

L'intérêt du côté luxembourgeois consiste avant tout dans l'amélioration de la ligne vers Bruxelles, dont l'exploitation actuelle présente de nombreux inconvénients, en vue d'une offre de qualité performante. Cette réalisation se fera sous forme d'une prolongation de la branche Strasbourg-Luxembourg du TGV Est-européen vers Bruxelles. Cet axe ajoute un lien important au réseau ferroviaire européen. Il s'ajoute à l'infrastructure en place et améliore les relations nord-sud grâce à de meilleures connexions entre la mer du Nord et l'Italie, en traversant la Belgique et le Luxembourg, l'est de la France et la Suisse.

D'emblée, il convient de noter que l'agencement du projet du TGV Est-européen permet de réaliser le tronçon Luxembourg-Strasbourg de EuroCap-Rail avec la perspective de ramener le temps

de parcours actuel de 2 h 5 à 1 h 25 à l'horizon de l'achèvement du projet.

Le Conseil informel de Brdo, jouissant d'une organisation irréprochable de la part de la Présidence slovène, s'est penché sur l'état des travaux de ces 30 projets prioritaires que la Commission a présentés sous forme de rapport sur les progrès comptabilisés jusqu'en mai 2008. Dans ce document, elle rend compte notamment des calendriers de réalisation des axes de transport transeuropéen. En ce qui concerne le projet EuroCap-Rail, il faut noter que sa finalisation est prévue pour 2013, pour un coût total de 1,183 milliard d'euros. La ligne budgétaire communautaire réservée à la contribution aux projets prioritaires jusqu'en 2013 participe à hauteur de 66,64 millions d'euros à la réalisation du projet EuroCap-Rail.

Lucien Lux, ministre des Transports, a salué le fait que le Conseil informel des ministres des Transports ait réaffirmé, sous l'impulsion de la Commission européenne et après concertation avec les États membres concernés, la nécessité de réaliser prioritairement entre autres le projet EuroCap-Rail.

Nicolas Schmit participe à la 118^e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe

7 mai 2008

Le 7 mai 2008, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a assisté

à la 118^e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Lors de cette session, les ministres ont abordé la question de la consolidation du système de protection des droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, sur la base d'un rapport d'étape concernant le suivi du rapport du Groupe des sages chargé d'une réflexion sur l'efficacité à long terme du mécanisme de contrôle de la Convention européenne des droits de l'homme.

De même, les ministres ont procédé à l'examen des suites données au rapport sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, élaboré par Jean-Claude Juncker à titre personnel.

Par ailleurs, les ministres ont examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action adopté lors du sommet de Varsovie.

Le ministre délégué a également prononcé un discours (📄 page 345) en plénière. Lors de son intervention, il a rappelé que «la défense et la promotion de valeurs communes sur lesquelles est fondée notre organisation est notre mission, et notre devoir auxquels nous tous, les 47 membres du Conseil de l'Europe, avons souscrit».

En ce qui concerne la peine de mort, il s'est réjoui que «les Nations unies aient fait leur initiative du Conseil de l'Europe d'un moratoire sur la peine de mort, dont l'abolition universelle doit être notre objectif». Dans ce contexte, il s'est



Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, et Olivier Chastel, secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la Belgique

également montré satisfait «de voir l'Union européenne se joindre cette année au Conseil de l'Europe pour faire de la Journée européenne contre la peine de mort un événement commun».

En ce qui concerne la situation en Europe du Sud-Est, et notamment au Kosovo, Nicolas Schmit a rappelé que «le respect des droits de l'Homme, le respect des droits des minorités, la condamnation des criminels de guerre sont les meilleures garanties pour la réconciliation, l'entente et la paix». De même, «le respect des règles et standards que le Conseil de l'Europe devra y promouvoir, contribuera, grâce à la perspective européenne que tous les peuples ont dans la région, à surmonter les divisions et les déchirements, cause de tant de souffrances».

Jean-Claude Juncker au Brussels Economic Forum 2008: «Ce qui nous fait défaut, c'est une ambition à la hauteur de nos instruments»

15 mai 2008

Le Premier ministre et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a participé le 15 mai 2008 au Brussels Economic Forum 2008 organisé par la Commission européenne.

Jean-Claude Juncker a prononcé un discours (📄 page 346) dans le cadre de la première session du forum, intitulée «*Growth and Employment in Europe – Assessing ten years of Economic and Monetary Union*».

Le Premier ministre a d'abord rappelé que nombreux étaient les détracteurs au début de l'Union économique et monétaire qui estimaient à l'époque que ce projet était voué à l'échec. Pour continuer, «je profite du dixième anniversaire de cet événement [...] pour rendre hommage à la vision, à la détermination et à l'engagement européen des pionniers et architectes de l'Union économique et monétaire».

Se félicitant que la monnaie unique soit citée dans le traité de Lisbonne non seulement comme symbole, mais aussi comme objectif de l'Union européenne, Jean-Claude Juncker a déclaré que l'euro était «un succès incontestable – tant du point de vue économique que du point de vue politique».

Jean-Claude Juncker s'est dit «convaincu qu'à l'intérieur du cadre institutionnel existant, nous disposons sans réserves des instruments de nos ambitions. Mais ce qui nous fait défaut, c'est une ambition à la hauteur de nos instruments».

Si le président de l'Eurogroupe a jugé que le cadre institutionnel actuel de l'Union économique et monétaire offrait les instruments pour valoriser toutes ses potentialités et pour distribuer ses bénéfices de façon égalitaire, il a rappelé le besoin d'une coordination renforcée des politiques économiques des États membres de la zone euro. Or le problème de la coordination de ces politiques est compliqué davantage par le fait que la capacité – et, partant, la volonté – de coopérer n'est pas

Regard

sur les activités
gouvernementales

indépendante des circonstances économiques. C'est dans ce contexte que Jean-Claude Juncker a souligné l'importance de l'Eurogroupe en tant qu'instance informelle exerçant «des pouvoirs de *soft governance*, c'est-à-dire d'une gouvernance basée sur l'argumentation, la persuasion et le soutien ou la pression des pairs».

Selon le Premier ministre, les progrès en matière de coordination des politiques économiques «ne sont pas empêtrés par un dialogue insuffisant ou inefficace entre l'Eurogroupe et la Banque centrale européenne». Par contre, le président de l'Eurogroupe a observé «qu'un certain déficit persiste en matière d'appropriation de l'ensemble des conséquences économiques et politiques de *living in Euroland*».

En matière de représentation extérieure, Jean-Claude Juncker a appelé à ce que la zone euro dispose, à terme, d'un siège unique au sein du Fonds monétaire international.

Pour conclure, le président de l'Eurogroupe a signalé que le succès de la monnaie unique démontrait que l'Union européenne était capable de grandes réalisations. Pour ces grandes réussites, il fallait, selon Jean-Claude Juncker, «du courage, une bonne méthode, un plan, de la patience et de la détermination».

L'intervention du président de l'Eurogroupe a été suivie par une séance de questions-réponses à laquelle ont également participé Theo Waigel, ancien ministre des Finances allemand, Wouter Bos, ministre des Finances néerlandais, Pedro Solbes, ministre des

Finances espagnol, et Tommaso Padoa-Schioppa, ancien ministre des Finances italien.

Jean Asselborn au sommet UE-Amérique latine et Caraïbes à Lima

15-17 mai 2008

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé du 15 au 17 mai 2008 au V^e sommet UE-Amérique latine et Caraïbes à Lima, au Pérou.

Les deux principaux sujets à l'ordre du jour du sommet étaient les questions sociales (pauvreté, inégalité et intégration) et le développement durable (environnement, changement climatique, énergie).

Lors de la session plénière des ministres des Affaires étrangères le 15 mai 2008, le ministre Asselborn est intervenu sur le sujet de l'intégration régionale. «La mise en place de l'intégration régionale n'est pas toujours aisée et nous avons connu, et continuons de connaître, en Europe, notre part de difficultés», a-t-il déclaré. Le ministre a mis en avant les asymétries et disparités importantes pour ce qui est du niveau de développement des différents pays d'Amérique latine.

Et d'estimer que «la région manque d'instruments, à l'instar de ceux qui ont été mis en place par les pays européens, pour équilibrer les différents niveaux de développements existants». Le ministre a précisé que «nous sommes résolus



Jean-Claude Juncker lors de son intervention au Brussels Economic Forum 2008



Jean Asselborn en compagnie de Franco Frattini, ministre des Affaires étrangères d'Italie, Felipe Pérez Roque, ministre des Affaires étrangères de Cuba, et Jorge Taiana, ministre des Affaires étrangères d'Argentine

à soutenir les efforts déployés par les pays d'Amérique latine dans le cadre des négociations visant à conclure des accords compréhensifs avec l'Union européenne». Et de conclure: «Je me félicite tout particulièrement que la coopération entre l'Amérique latine et l'Europe porte essentiellement sur un processus d'intégration régionale visant le renforcement de la cohésion sociale. Au regard des expériences vécues en Europe, la stabilité et la prospérité économique passent par la promotion de la cohésion sociale et le renforcement du tissu social.»

Le 16 mai 2008, le ministre des Affaires étrangères luxembourgeois a participé au V^e sommet des chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne, d'Amérique latine et des Caraïbes. Lors d'une table ronde concernant les thèmes de la pauvreté, de l'inégalité et de l'inclusion, le ministre Asselborn a relevé que «l'Amérique latine est

le continent où les inégalités sont les plus marquées au monde». Voilà pourquoi «après avoir exprimé notre volonté de changer cette situation, le grand défi est à présent de concrétiser les engagements que nous prenons ici dans le cadre du V^e sommet UE-LAC, en termes de politique et de réformes sociales». «Le Luxembourg, par les programmes de sa coopération, s'engage de manière déterminée pour l'amélioration des conditions de vie des populations des pays en voie de développement», a souligné le ministre Asselborn. Notons que parmi les pays partenaires de la coopération luxembourgeoise figurent deux pays d'Amérique latine, à savoir le Salvador et le Nicaragua.

En marge du sommet, le ministre des Affaires étrangères a eu plusieurs entrevues bilatérales. Le ministre Asselborn a rencontré la vice-présidente du Salvador, Ana Vilma Albanez de Escobar.

Cette entrevue a été l'occasion de discuter des relations bilatérales entre les deux États ainsi que des problèmes liés au développement économique du Salvador, pays partenaire de la coopération luxembourgeoise.

L'entrevue avec le ministre des Affaires étrangères de la République de Bolivie, David Choquehuanca Céspedes, a été l'occasion d'aborder les récents développements en politique intérieure, les réformes sociales en cours ainsi que l'intégration régionale et sous-régionale.

Lors d'une réunion bilatérale entre le ministre Asselborn et le ministre des Affaires étrangères du Belize, Wilfred Elrington, les deux États, désireux de promouvoir des relations d'amitié et de coopération, ont signé l'acte établissant les relations diplomatiques entre les deux pays.

Le ministre des Affaires étrangères luxembourgeois a également rencontré le ministre des Affaires étrangères du pays hôte, José Antonio García Belaunde. Les relations bilatérales et notamment le développement des relations économiques étaient au centre des discussions. Le ministre Asselborn a félicité son homologue péruvien pour le rôle joué dans les processus d'intégration en Amérique latine.

Par ailleurs, le ministre Asselborn a rencontré le vice-ministre des Affaires étrangères du Nicaragua, Manuel Coronel Kautz. Les principaux sujets de l'entrevue étaient la situation des droits de l'Homme au Nicaragua, la bonne

gouvernance, la liberté d'expression et des médias, ainsi que les défis du développement et du climat d'investissement.

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles

19 mai 2008

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Bruxelles le 19 mai 2008. Le gouvernement y était représenté par le ministre de l'Agriculture, Fernand Boden, et par la secrétaire d'État Octavie Modert.

Le Conseil s'est d'abord penché sur le règlement concernant la mise sur le marché des produits phytosanitaires. Cette nouvelle réglementation vise une réduction de la charge administrative ainsi qu'une plus grande harmonisation en la matière, tout en maintenant un haut niveau de protection de la faune, de la flore et de l'environnement. Certaines questions restant ouvertes à ce stade, la Présidence française a proposé de revenir sur ce dossier lors de la session du Conseil «Agriculture» de juin 2008 afin d'aboutir à un accord politique.

Sous la rubrique «divers», le Conseil a entendu le rapport de la commissaire Mariann Fischer Boel sur les récentes évolutions en ce qui concerne les négociations agricoles à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En effet, de nouveaux documents de modalités sont en circulation. Une réunion

ministérielle ne sera cependant possible qu'à partir de la deuxième moitié du mois de juin 2008.

Également sous «divers», le Conseil a pris note des réflexions de la délégation roumaine au sujet du rôle important que jouent les petites exploitations agricoles pour l'avenir de l'agriculture européenne. La secrétaire d'État Octavie Modert est intervenue pour souligner que les petites structures agricoles auraient une place essentielle dans le modèle européen de l'agriculture et que pour cette raison, ces agriculteurs ne devraient pas être exclus des mesures de la politique agricole commune (PAC).

La Présidence avait fait le choix de discuter sous «divers» le sujet de l'évolution des prix des produits agricoles. Le Conseil a ainsi identifié bon nombre de facteurs qui ont contribué à la hausse des prix, notamment le changement

climatique, le changement des habitudes alimentaires dans les pays émergents conduisant à une augmentation de la consommation de produits laitiers et de viande, l'accroissement démographique, la hausse des coûts des intrants et la production de biocarburant dans le monde, tout en soulignant que cette dernière est plutôt limitée dans l'Union européenne.

Le ministre Fernand Boden a souligné dans son intervention (page 350) que la sécurité alimentaire, dans le sens d'un approvisionnement suffisant d'aliments de bonne qualité, restait la priorité numéro un de la PAC, loin devant d'autres objectifs comme la production de biocarburants ou de biomasse. Dans ce contexte, il a également insisté sur le fait qu'il faudrait veiller, par le biais de critères de durabilité clairs et précis, à ce que la production de biocarburants aille dans le sens



Fernand Boden et Espinosa Mangana, ministre espagnol de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation

de l'objectif du développement durable. Il a souligné qu'il faudrait également tout mettre en œuvre pour que la production de biocarburants s'oriente vers les modes de fabrication les plus efficaces et aboutisse le plus vite possible à la mise sur le marché de biocarburants de deuxième génération. Le Luxembourg a d'ailleurs soutenu les décisions du Conseil aptes à réduire la pression sur les prix agricoles, telles que la suspension du gel obligatoire des terres et des droits à l'importation des céréales ainsi que l'augmentation des quotas laitiers.

Fernand Boden a précisé que l'Europe avait non seulement le potentiel, mais aussi l'obligation de contribuer de façon significative à l'approvisionnement en aliments dans l'Union européenne, mais aussi dans le monde entier. Pour cela, il faudra préserver d'un côté le modèle agricole européen par le maintien d'une PAC réformée forte, reposant sur la multifonctionnalité et mettant l'accent sur la production alimentaire de qualité. De l'autre, il conviendra d'exporter ce modèle vers les pays en voie de développement et de soutenir ces pays afin qu'ils parviennent à une autosuffisance alimentaire, notamment par le développement d'une agriculture vivrière durable, basée sur le territoire et l'exploitation familiale. D'ailleurs, le ministre a rappelé que la politique de coopération du Grand-Duché du Luxembourg, qui représente en termes d'aide publique 0,9% du revenu national brut, mettait déjà fortement l'accent sur des projets d'aide au développement d'une agriculture durable ainsi que sur la gestion des ressources naturelles,

notamment de l'eau et de la forêt. Le gouvernement luxembourgeois serait prêt à renforcer cette part de notre aide au développement.

En résumant ce débat, le président du Conseil «Agriculture», Iztok Jarc, a souligné le besoin d'une réponse claire de la part de la PAC en ce qui concerne l'évolution des prix des denrées alimentaires. Il a relevé que le bilan de santé de la politique agricole commune fournirait une nouvelle opportunité pour une analyse des mesures actuelles de régulation des marchés.

Également sous «divers», les ministres européens de l'Agriculture ont pris note de la demande de la Lituanie et de la Lettonie en ce qui concerne les exportations de produits laitiers vers les pays tiers. En effet, vu la récente baisse des prix, ces deux pays souhaitent une réintroduction des restitutions à l'exportation. La Commission, pour sa part, a répondu clairement en indiquant que cette restitution n'était pas envisageable, étant donné que les prix sur les marchés des pays tiers étaient toujours de 20 à 30% au-dessus du prix d'intervention, et de 10 à 20% au-dessus de prix constaté en 2006.

Ensuite, les ministres européens de l'Agriculture sont revenus, sur initiative de la délégation française, sur la problématique du traitement microbien des carcasses de volailles importées. Vingt-et-une délégations, dont le Luxembourg, se sont exprimées clairement et fermement contre cette pratique. La commissaire Vassiliou a indiqué qu'elle ferait une proposition basée sur les plus récentes études scientifiques à ce sujet.

Processus de Bologne: y aura-t-il un après-2010?

19-20 mai 2008

Quelles orientations donner au processus de Bologne après l'échéance de 2010? Afin de pouvoir apporter une première réponse à cette question, les ministres flamand et luxembourgeois en charge de l'Enseignement supérieur et du Travail, Frank Vandembroucke et François Biltgen, ont convié la communauté académique à une conférence internationale qui s'est tenue à l'université de Gand les 19 et 20 mai 2008.

Rassemblant 200 personnalités européennes et internationales, la conférence a abordé les questions fondamentales qui touchent l'avenir de l'enseignement supérieur européen. Des thèmes comme l'accès équitable à l'enseignement supérieur, l'internationalisation des programmes de formation, le financement durable et les multiples sources de financement des universités ont été discutés sur base de documents préparés par une dizaine de chercheurs.

Dans son exposé introductif ( page 351), François Biltgen a mis en exergue l'employabilité comme devant être un des principaux objectifs des programmes de formation. L'acquisition de compétences transversales, comme la capacité de l'analyse critique, les compétences communicatives, mais également les compétences interculturelles, doivent constituer les noyaux de la formation. «Le *Fachidiot* (l'allemand est pratiquement la seule langue dans

laquelle ce concept existe) est le chômeur de demain», a indiqué le ministre, qui dans ce même contexte a réitéré la nécessité d'une bonne compréhension de formations menant à l'obtention du grade de *bachelor*.

Le ministre flamand, pour sa part, a avancé trois orientations principales qui devraient marquer l'enseignement supérieur de demain. Reconnaître que la diversité de l'enseignement supérieur européen est son point fort et non pas sa faiblesse ainsi qu'accroître sa transparence devraient être des objectifs généraux. Il a rejoint le ministre luxembourgeois dans son analyse que la dimension sociale de l'enseignement supérieur et sa contribution à la cohésion sociale sont des caractéristiques typiquement européennes. Par ailleurs, le système européen de l'enseignement supérieur doit être un système ouvert, attrayant pour les chercheurs et les étudiants des autres continents.

«Un système ouvert doit pouvoir s'appuyer sur une bonne législation sociale et garantir de bonnes conditions de travail», a renchéri le ministre Biltgen. «Les ministres de l'Enseignement supérieur doivent entamer une meilleure concertation avec leurs collègues en charge des dossiers de la Sécurité sociale. Une politique de l'enseignement supérieur qui est bien menée touche également à d'autres politiques.»

La conférence a constitué une étape importante pour la préparation de la conférence ministérielle de Leuven au printemps 2009, conférence organisée par le Benelux. Lors de cette conférence,

les orientations à donner à l'enseignement supérieur au-delà de l'échéance 2010 devraient être définies.

Octavie Modert au Conseil «Éducation, jeunesse, culture» à Bruxelles

21 mai 2008

La secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, a participé le 21 mai 2008 à Bruxelles au Conseil «Éducation, jeunesse, culture» de l'Union européenne.

À cette occasion, les ministres ont adopté des conclusions sur les compétences interculturelles: dans le contexte de l'Année européenne du dialogue interculturel 2008, les mesures préconisées dans le document, qui concernent aussi bien le domaine de la culture que de l'éducation, de l'audiovisuel et de la jeunesse, doivent servir de point de départ au développement des compétences interculturelles en tant que facteur clé pour le renforcement du dialogue interculturel.

Le conseil s'est également penché sur le plan de travail 2008-2010 en faveur de la culture, qui met en place des procédures structurées de coopération dans ce domaine au niveau européen. Les actions prioritaires qui ont été adoptées avec ce nouveau plan, et dont certaines font suite aux travaux commencés sous Présidence luxembourgeoise en vertu du plan de travail 2005-2007, seront axées sur les points suivants:

- l'amélioration des conditions nécessaires à la mobilité des artistes et des autres professionnels du secteur culturel;
- le renforcement de l'accès à la culture, notamment par la promotion du patrimoine culturel, le multilinguisme, la numérisation, le tourisme culturel, les synergies avec l'éducation, en particulier l'éducation artistique, et la mobilité accrue des collections;
- la mise au point des données, des statistiques et des méthodes dans le domaine culturel et l'amélioration de leur comparabilité;
- l'accroissement maximal du potentiel du secteur culturel et créatif, et en particulier celui des petites et moyennes entreprises;
- la promotion et la mise en œuvre de la convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Octavie Modert à la réunion informelle des ministres de l'UE de l'Agriculture et de la Pêche

25-27 mai 2008

Octavie Modert, secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural, a représenté le Luxembourg à la traditionnelle réunion informelle des ministres de l'Agriculture qui s'est tenue du 25 au 27 mai 2008 à Brdo en Slovénie.

Au cours de la réunion de travail qui était présidée par Iztok Jarc,

ministre de l'Agriculture de la Slovénie, le Conseil a procédé à un premier échange de vues sur les propositions concernant l'examen de santé de la politique agricole commune (PAC) présentées par la Commission européenne le 23 mai 2008.

Octavie Modert a souligné que «le moment n'est guère venu de remettre en cause la politique agricole commune, ni ses instruments, quitte à les moderniser par endroits». Il faudrait ainsi trouver un juste équilibre entre les adaptations qui s'imposent et la nécessité de garantir un cadre stable et prévisible aux opérateurs du secteur agricole européen.

Dans ce contexte, Octavie Modert s'est prononcée contre le relèvement du taux de modulation tel que proposé par la Commission.

Il est clair que pour le Luxembourg, cet examen de santé ne doit pas constituer une nouvelle réforme après la grande réforme de la PAC en 2003, qui est applicable depuis 2005 seulement, et la nouvelle politique de développement rural qui vient tout juste d'être mise en œuvre. Par contre, le bilan de santé doit servir de cadre pour simplifier, voire faciliter, l'application de la politique agricole commune.

En ce qui concerne le régime des quotas laitiers, qui viendra à son terme en 2014-2015 – comme l'a encore réitéré la commissaire européenne en précisant que le bilan de santé ne serait pas une occasion pour recommencer ce débat, qui relève d'une décision de la seule Commission européenne –,

Octavie Modert a rappelé que le Luxembourg souhaitait une approche multifactorielle, incluant notamment une réduction du prélevement en cas de dépassement des quotas et une adaptation du facteur de correction matière grasse, afin de permettre un «atterrissage du secteur en douceur» à la fin du régime des quotas.

Octavie Modert a par ailleurs souligné qu'il faudrait poursuivre les efforts en matière de simplification de la politique agricole commune et mieux expliquer son fonctionnement et son bien-fondé aux consommateurs et aux citoyens. Elle a considéré que la production alimentaire devait rester la priorité numéro un de la PAC et que celle-ci devait préserver un premier pilier fort afin d'assurer un soutien aux agriculteurs et à la production agricole, et ce, d'autant plus à une période de hausse des prix des aliments et pour ne pas contribuer à un renchérissement supplémentaire des prix.

Les travaux relatifs au bilan de santé de la politique agricole commune vont maintenant se poursuivre dans les différentes enceintes du Conseil des ministres et du Parlement européen, afin de permettre une prise de décision en fin d'année sous Présidence française.

Jean Asselborn, Jean-Louis Schiltz et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures»

26-27 mai 2008

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean-Louis Schiltz, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, ministre de la Défense, et Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, ont participé le 26 mai 2008 au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» à Bruxelles. Jean-Louis Schiltz a en outre participé le 27 mai 2008 aux travaux du Conseil consacrés aux questions de défense et de coopération au développement.

Lors de la session «Relations extérieures», les ministres des Affaires étrangères ont fait le point sur la situation en Somalie et au Zimbabwe. Face à la situation humanitaire catastrophique en Somalie, le Conseil s'est dit «gravement préoccupé par les conditions de sécurité et les répercussions négatives qu'elles entraînent sur le plan humanitaire et sur celui des droits de l'Homme».

Concernant l'évolution de la situation au Zimbabwe, les ministres des Affaires étrangères ont condamné la campagne de violence et d'intimidation que l'État zimbabwéen a orchestré contre ses citoyens et qui n'a cessé de s'intensifier au cours du long processus électoral. Ils ont appelé



Jean Asselborn avec Carl Bildt, ministre des Affaires étrangères de Suède, et Dimitrij Rupel, ministre des Affaires étrangères de la Slovaquie, président en exercice du Conseil, le 26 mai au CAGRE

à un arrêt immédiat des brutalités, tortures, meurtres et autres violations des droits de l'Homme. En vue du second tour de l'élection présidentielle qui aura lieu le 27 juin 2008, le Conseil a souligné l'importance d'une observation effective des élections, à assurer au niveau local et international pour garantir la régularité et la transparence. Les ministres ont rappelé le rôle important qui incombe aux pays de la région.

Les ministres ont également évoqué la situation dans les Balkans occidentaux à la suite des élections législatives en Serbie. Jean Asselborn a souligné qu'il était important pour la région entière qu'un gouvernement proeuropéen se mette en place en Serbie. Dans ce contexte, le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration luxembourgeois s'était rendu à Athènes le 23 mai 2008 pour une rencontre

avec George Papandréou, ancien ministre grec des Affaires étrangères et actuel président de l'Internationale socialiste, ainsi qu'avec Ivica Dacic, le président du Parti socialiste serbe (SPS).

Concernant le Kosovo, les ministres des Affaires étrangères ont évoqué l'entrée en vigueur le 15 juin 2008 de la Constitution kosovare et le déploiement de la mission EULEX (mission de police et d'État de droit au Kosovo) en relation avec la Mission des Nations unies au Kosovo (MINUK).

Le Conseil «Affaires générales et relations extérieures» est ensuite revenu sur le déroulement des élections législatives en Géorgie du 21 mai 2008. Enfin, la situation en Irak et au Proche-Orient a aussi figuré à l'ordre du jour. Jean Asselborn a salué l'élection du nouveau président libanais, Michel Sleimane, signe de la fin de la crise.

En soirée, Jean Asselborn a participé au Conseil conjoint entre l'Union européenne et les six pays membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG).

Le CCG a été fondé le 25 mai 1981 et compte six pays membres: l'Arabie saoudite, le Bahreïn, les Émirats arabes unis, le Koweït, Oman et le Qatar. La délégation du CCG était dirigée par S.E. Ahmad Bin Abdullah Al-Mahmoud, ministre d'État aux Affaires étrangères du Qatar et président en exercice du Conseil ministériel du CCG. Lors de la réunion, les délégations européennes et du Golfe ont eu un échange de vues sur des sujets d'intérêt mutuel sur le plan régional et international, tels que le conflit israélo-palestinien, la situation en Iran et en Irak, la lutte contre le terrorisme et la protection des droits de l'Homme.

Une réunion conjointe entre les ministres des Affaires étrangères et les ministres de la Défense a porté sur l'Afghanistan ainsi que sur les enfants dans les conflits armés. Cette réunion a également servi à préparer la Conférence internationale de soutien à l'Afghanistan, qui se déroulera le 12 juin 2008 à Paris. Par ailleurs, le Conseil a donné son feu vert à la conclusion d'un nouvel accord établissant un cadre global pour les relations entre l'Union européenne et la Russie.

En marge du Conseil, Nicolas Schmit a eu un déjeuner de travail avec ses collègues du Benelux, à savoir le secrétaire d'État belge aux Affaires européennes, Olivier Chastel, et le ministre néerlandais aux Affaires européennes, Frans Timmermans.

Les ministres de la Défense se sont penchés en particulier sur les activités de l'Agence européenne de défense ainsi que sur la politique européenne de sécurité et de défense (PESD). Les relations de l'UE avec l'OTAN et les Nations unies étaient également au centre des débats. Lors de son intervention, le ministre Schiltz a mis l'accent sur la nécessité d'organiser de façon efficace la transition entre la MINUK et EULEX Kosovo.

Les ministres de la Coopération au développement ont entre autres débattu du rôle de l'UE en tant que partenaire global pour le développement. Le ministre Schiltz a insisté au cours de son intervention sur le nécessaire respect des engagements en matière d'aide publique au développement (APD), tirant «la sonnette d'alarme» face aux chiffres de l'APD, qui ont baissé en 2007. Sur proposition luxembourgeoise, le Conseil a confié à la Commission la mission de surveiller annuellement le respect des tableaux de progression multiannuels, qui seront mis en place par les États membres.

Enfin, les ministres de la Coopération se sont également penchés sur la situation humanitaire suite au cyclone Nargis au Myanmar.

Le Luxembourg ratifie le traité de Lisbonne

29 mai 2008

Le 29 mai 2008, le Luxembourg est devenu le 15^e État membre de l'Union européenne à ratifier le traité de Lisbonne.

La Chambre des députés a en effet adopté le projet de loi portant approbation du traité de Lisbonne modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne, des protocoles, de l'annexe et de l'acte final de la conférence intergouvernementale.

Le texte a été approuvé par 47 députés. Un député a voté contre et trois se sont abstenus (neuf députés étaient absents lors du vote).

Ce projet de loi avait été approuvé par le Conseil de gouvernement en date du 21 décembre 2007, quelques jours après la signature du traité par les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne à Lisbonne.

Déclaration de José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, au sujet de l'approbation du traité de Lisbonne par le Parlement luxembourgeois

«J'aimerais féliciter le Luxembourg pour son approbation du traité de Lisbonne, intervenue aujourd'hui au Parlement luxembourgeois.

Une majorité écrasante de députés, toutes tendances confondues, s'est prononcée en faveur du nouveau traité.

J'aimerais également remercier le gouvernement et le Parlement luxembourgeois pour le soutien qu'ils ont apporté à ce traité tout au long du processus de négociations et pour son approbation. Désormais, ce sont quinze États membres qui ont d'ores et déjà parachevé leur processus parlementaire et j'espère que les États membres restants suivront dès que possible.»

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières»

2-3 juin 2008

Le Premier ministre, ministre des Finances et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» les 2 et 3 juin 2008.

La réunion de l'Eurogroupe, présidée par Jean-Claude Juncker, s'est tenue le 2 juin 2008 dans les locaux de la Banque centrale européenne (BCE) à Francfort à l'occasion des dix ans de la BCE. Le Conseil «Affaires économiques et financières» a eu lieu le 3 juin 2008 à Luxembourg-Kirchberg.

Eurogroupe

Dans le cadre de la consultation du Fonds monétaire international (FMI) avec l'Eurogroupe, les ministres des Finances des 15 États membres de la zone euro ont eu un échange de vues avec Alessandro Leibold, directeur du FMI pour l'Europe. «Nous avons constaté un large consensus entre le FMI et l'Eurogroupe, et ce consensus porte aussi bien sur les points forts que sur les points faibles identifiés par le Fonds», s'est réjoui le président Juncker.

L'Eurogroupe a noté avec satisfaction que le FMI avait revu à la hausse ses prévisions de croissance pour l'espace euro. «Les entretiens du FMI m'ont convaincu que la bonne résilience de l'économie de la zone euro ne correspondait pas à un *wishful thinking* des dirigeants européens, mais avait un fondement réel», a dit Jean-Claude Juncker lors de la conférence de presse.

Aux dires du Premier ministre luxembourgeois, le FMI a aussi signalé à la zone euro que les récentes turbulences financières avaient été bien gérées grâce à l'intervention rapide et proactive de la BCE au cours de l'été 2007, que l'orientation budgétaire fondamentale de la zone euro était la bonne et que les réformes structurelles dans l'ensemble de la zone euro avaient produit des résultats plus satisfaisants qu'il n'y paraissait à première vue.

Du côté des points faibles, le FMI a mis l'accent sur la productivité du travail dans la zone euro, qui n'évoluerait pas assez rapidement

dans les différents pays, a déclaré Jean-Claude Juncker. Selon le président de l'Eurogroupe, le FMI a aussi attiré l'attention sur les différentiels de croissance et d'inflation qui persistent entre les différents membres de la zone euro et sur la nécessité d'améliorer l'architecture de la supervision financière en Europe.

Une divergence entre le FMI et l'Eurogroupe porte sur l'évolution future de l'inflation. «Nous pensons que le FMI est légèrement trop optimiste et qu'une grande vigilance reste de mise», a déclaré Jean-Claude Juncker.

Au sujet de l'évolution des prix pétroliers, le président de l'Eurogroupe a appelé au respect des accords conclus en septembre

2005 à Manchester, où les ministres des Finances de l'UE avaient décidé qu'il n'était pas question de mettre en place des contre-mesures fiscales d'ordre général face à la flambée des prix. «Nous pensons toujours que cette décision était la bonne», a-t-il ajouté. «Nous pensons que les prix pétroliers, comme les prix alimentaires, vont rester à un niveau élevé et que des réactions fiscales portant sur le court terme ne seraient pas de nature à pouvoir alléger substantiellement le fardeau des conséquences qui se dégagent de la montée des prix pétroliers.»

«Ceci dit», a noté le président Juncker, «il faut se demander ce que l'Europe peut faire contre l'augmentation des prix pétroliers.» D'après lui, une contre-mesure



Jean-Claude Juncker, Premier ministre, ministre des Finances, président de l'Eurogroupe, Didier Reynders, ministre des Finances de la Belgique, Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Jean-Claude Trichet, président de la Banque centrale européenne

fiscale risquerait d'être mal perçue: «Nous pensons que d'ici le Conseil européen de juin, la Commission et les États membres doivent réfléchir à un certain nombre d'actions politiques qui peuvent être mises en place pour alléger les fardeaux que doivent endurer les couches les plus vulnérables de la population. D'ici juin, nous verrons sur quels axes de la politique sociale les différents États membres peuvent réagir suivant leurs spécificités propres.»

Les ministres des Finances de la zone euro ont continué leurs discussions entamées le 13 mai 2008 dans le cadre du débat d'orientation sur les politiques budgétaires qui doivent être mises en place pour 2009. À cet effet, ils ont adopté des orientations spécifiques pour 13 des 15 États membres de la zone euro.

Les ministres ont également donné leur accord à l'adhésion de la Slovaquie à la zone euro au 1^{er} janvier 2009. Faire partie de la zone euro implique une responsabilité accrue en matière de politique budgétaire et économique, a souligné Jean-Claude Juncker dans ce contexte.

Finalement, l'Eurogroupe a eu un échange de vues sur la communication de la Commission européenne au sujet du bilan des dix premières années de l'Union économique et monétaire.

En marge de la réunion, les ministres réunis au sein de l'Eurogroupe ont assisté à une séance officielle à l'occasion du 10^e anniversaire de la BCE.

Conseil «Affaires économiques et financières»

Le Conseil «Affaires économiques et financières» a adopté des conclusions sur l'abrogation de la procédure pour déficit excessif à l'encontre de la République tchèque, de l'Italie, du Portugal et de la Slovaquie.

Le Conseil a eu une discussion sur les rapports de convergence de la Commission européenne et de la Banque centrale européenne en ce qui concerne l'adhésion de la Slovaquie à la zone euro.

En vue du Conseil européen des 19 et 20 juin 2008 à Bruxelles, les ministres ont eu un débat sur l'évolution des prix des denrées alimentaires. Les conclusions de ce débat ont été soumises aux chefs d'État ou de gouvernement.

En ce qui concerne la fiscalité, le Conseil a pris note des rapports intérimaires concernant la TVA sur les services financiers et d'assurance, la proposition de directive sur les arrangements généraux en matière d'accises et les travaux du groupe en charge du Code de conduite en matière de fiscalité des entreprises.

Signature du partenariat pour la mobilité entre l'Union européenne et le Cap-Vert

5 juin 2008

En marge du Conseil «Justice et affaires intérieures», le Cap-Vert, le Luxembourg, l'Espagne, le Portugal

et la France ont signé le 5 juin 2008 un partenariat pour la mobilité entre l'Union européenne et le Cap-Vert.

Ce partenariat, que Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, a signé pour le Luxembourg, vise à mieux gérer la migration entre le Cap-Vert et ces États membres de l'Union européenne.

Basé sur la réciprocité, il a pour objectifs:

- de faciliter le mouvement des personnes et la migration légale entre le Cap-Vert et ces pays;
- de développer une véritable coopération sur la migration et le développement;
- de prévenir et de combattre la migration clandestine, le trafic de migrants et la traite des êtres humains.

Cette politique comprend également la promotion d'une politique efficace en matière de retour et de réadmission, tout en assurant le respect des droits de l'Homme et en tenant compte de la situation des migrants.

Les pays se sont engagés à s'efforcer de promouvoir un meilleur cadre pour la mobilité légale, notamment en informant les migrants potentiels sur les canaux de migration légale vers l'Union européenne et en développant un dialogue sur les questions de visa de court séjour, avec l'objectif de faciliter la mobilité de certaines catégories de personnes.

De même, afin d'atténuer les effets négatifs de l'émigration de personnes hautement qualifiées, les pays développeront des réponses appropriées, notamment des politiques d'encouragement au retour temporaire ou définitif qui visent spécifiquement les migrants cap-verdiens et les ressortissants européens d'origine cap-verdienne hautement qualifiés. La migration circulaire pourra jouer un rôle important dans ce cadre.

En même temps qu'ils essayent de faciliter la migration légale, les pays renforceront également leurs efforts en vue de combattre la migration clandestine et la traite des êtres humains. Il s'agit ainsi de promouvoir le développement d'une intense collaboration entre l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle des frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (l'agence Frontex) et les autorités du Cap-Vert, avec comme objectif la lutte contre l'immigration illégale et les crimes transfrontaliers.

Dans le cadre de ce partenariat, le Luxembourg s'est engagé à étudier la possibilité de mettre en place une initiative en matière de migration circulaire à caractère temporaire avec le Cap-Vert. De même, le programme «Migrer les yeux ouverts», qui a été mis en place au Cap-Vert par la coopération luxembourgeoise, sera développé et renforcé. Ce programme vise la familiarisation des futurs migrants cap-verdiens au titre du regroupement familial aux réalités sociales, linguistiques et autres de la vie au Luxembourg. Par ailleurs, le Luxembourg a proposé d'offrir un jumelage entre universités partenaires.

Jean-Louis Schiltz analyse le paquet «télécom» de la Commission européenne

5 juin 2008

Faire des recherches sur Internet, consulter des bases de données numérisées, communiquer avec des amis par e-mail: Internet est devenu si ce n'est indispensable, du moins une réalité quotidienne pour de nombreux Européens.

Mais tous les citoyens ne peuvent pas encore profiter de manière suffisante des nouveaux moyens de communication. Un nouveau paquet «télécom» présenté par la Commission européenne vise à réformer le marché des télécommunications pour permettre à tous les citoyens européens un accès plus facile aux moyens de communication modernes.

En vue du Conseil «Transports, télécommunications et énergie» des 12 et 13 juin 2008 à Luxembourg, le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, a exposé au cours d'une conférence de presse tenue le 5 juin 2008 les positions luxembourgeoises à ce sujet. En résumé, le gouvernement est «d'accord sur le fond, mais pas sur tous les moyens de mise en œuvre».

Le paquet «télécom» de la Commission européenne

Le paquet «télécom» de la Commission européenne, qui avait été présenté le 12 novembre 2007, vise à réformer le cadre actuel du marché des télécommunications en vigueur depuis 2002. D'après

Jean-Louis Schiltz, le nouveau train de mesures contient trois objectifs principaux, à savoir:

- veiller à ce que chaque citoyen ait accès aux services de la société de l'information (Internet, portables, envoi de données);
- renforcer la protection des consommateurs;
- simplifier le cadre du marché des télécommunications.

«Le paquet a suscité beaucoup de discussions et une certaine excitation dans nos pays voisins. Le gouvernement luxembourgeois a par contre abordé le paquet calmement et sereinement», a expliqué Jean-Louis Schiltz. Pour formuler son avis sur le paquet, le gouvernement luxembourgeois a mené de nombreuses consultations aux niveaux national et européen. Conclusion: «Nous sommes d'accord sur les objectifs, mais pas sur tous les moyens que la Commission européenne entend mettre en œuvre», a indiqué le ministre, pour qui «le Luxembourg se rallie essentiellement à la position du Parlement européen». Il a ensuite donné un aperçu des revendications du gouvernement luxembourgeois.

L'accès aux services des télécommunications pour tous a été une première revendication du ministre. Pour Jean-Louis Schiltz, l'accès aux technologies modernes de la communication est aujourd'hui un droit essentiel de tous les citoyens. «Les informations circulent aujourd'hui très rapidement. Si nous attendons des élèves et des étudiants qu'ils aient

des connaissances solides, des connaissances qui sont aujourd'hui de plus en plus diffusées par Internet, nous devons leur donner les moyens pour s'approprier ce savoir, et cela à un prix abordable», a souligné le ministre.

Plus de concurrence et de meilleures conditions en termes de prix ont été les sujets abordés ensuite. Au Luxembourg, 99% des citoyens pourraient théoriquement avoir accès au haut débit. En pratique, 25% des ménages du Luxembourg l'utilisent aujourd'hui (7^e rang au niveau de l'UE). Or sur ces 25%, seule la moitié peut choisir entre plusieurs opérateurs. Pour le ministre Schiltz, il est indispensable de créer un marché plus concurrentiel, où le consommateur profite d'un plus grand choix et de meilleures offres. «Je lance aussi un appel aux opérateurs pour qu'ils fassent leur part des choses», a-t-il insisté. Pour lui, la libéralisation du marché et la réglementation européenne ont toutefois déjà entraîné une baisse des prix, notamment en ce qui concerne les prix d'itinérance pour des appels depuis l'étranger. «Pourquoi ne pas faire la même chose pour le transfert de données?», a-t-il demandé de façon critique.

La politique des prix opaque et ambiguë des opérateurs a été soulevée enfin. «Comment le consommateur est-il supposé se retrouver dans cette jungle des prix, si déjà le ministre des Communications y perd pied?», s'est exclamé le ministre, en revenant à une «action de simplification des politiques des prix».

Jean-Louis Schiltz a ensuite abordé deux points de critique du gouvernement luxembourgeois en ce qui concerne la simplification du cadre du marché des télécommunications. «Tout ce qui amène une simplification du cadre du marché des télécoms est en principe souhaitable», a-t-il reconnu, «mais le gouvernement luxembourgeois n'est pas d'accord sur deux propositions de mise en œuvre de la Commission.»

Le premier point de critique concernait la politique de gestion des fréquences que la Commission européenne entend désormais régler au niveau européen et non plus, comme aujourd'hui, au niveau national. Pour le gouvernement luxembourgeois, la gestion des fréquences ne devrait pas devenir une compétence européenne. «Nous sommes convaincus que les États membres s'en sont bien sortis ces dernières années», a expliqué Jean-Louis Schiltz. Pour lui, SES Astra en est un bon exemple. «Le marché des satellites est devenu un succès au Luxembourg, parce que nous avons eu la liberté d'organiser notre marché des fréquences selon nos intérêts. Si nous voulons qu'il soit toujours un succès dans 20 ans, nous avons besoin de cette liberté d'organisation», a-t-il mis en garde.

La proposition de la Commission européenne de créer une autorité européenne pour régler le marché des télécommunications de manière plus uniforme dans l'ensemble des 27 États membres était également dans le collimateur du ministre. D'après lui, une coopération renforcée et améliorée entre les autorités nationales (qui sont

déjà représentées à Bruxelles) est la meilleure solution. Une nouvelle autorité européenne ne ferait à ses yeux qu'augmenter les obstacles bureaucratiques.

Jean-Louis Schiltz s'est cependant montré optimiste quant aux renégociations du paquet. «Il y a du mouvement dans le dossier», a-t-il affirmé. «Grâce aux amendements du Parlement européen, la Commission semble faire des pas dans la direction que nous visons. C'est maintenant au Conseil, en coopération avec la Commission, de retrouver un dénominateur commun», a-t-il conclu.

Lucien Lux présente les résultats des délibérations du Conseil «Environnement» de l'Union européenne

5 juin 2008

Réunis à Luxembourg le 5 juin 2008, lors de la Journée mondiale de l'environnement, les ministres de l'Environnement des 27 États membres de l'Union européenne se sont penchés sur le paquet climat/énergie et la proposition de règlement de la Commission pour limiter les émissions de CO₂ causées par les voitures particulières.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre afin d'éviter une augmentation de la température de 2% par rapport à l'ère préindustrielle, tel est l'objectif ambitieux que l'Union européenne s'est fixé le 23 janvier 2008 avec la présentation du paquet législatif climat/énergie. Un accord sur l'ordre du

jour et les principes directeurs du paquet législatif climat/énergie a été obtenu les 13 et 14 mars 2008. Les États membres doivent cependant encore se mettre d'accord sur la manière dont les objectifs pourront être atteints, ce que les ministres de l'Environnement ont tenté de faire pendant quatre heures au Luxembourg.

Pas de remise en question. Pas d'opposition. Une volonté manifeste de mettre en œuvre le paquet climat/énergie et même une tendance marquée pour aller plus loin dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les prises de positions des États membres que Lucien Lux, ministre de l'Environnement, a pu observer lors des débats d'orientation du Conseil «Environnement» sont la preuve «que l'Union européenne entend jouer un rôle moteur dans les débats en matière de lutte contre le changement climatique».

Les revendications des États membres

Le consensus régnait sur les grandes orientations du paquet climat/énergie. Les États membres ont exigé que la politique environnementale s'accompagne à la fois de standards sociaux et économiques. Des paramètres qui sont, selon Lucien Lux, indispensables pour favoriser «l'acceptation des mesures à la fois par le public et les décideurs économiques».

En ce qui concerne le système communautaire d'échange de quotas (SCEQE), la pierre angulaire de la stratégie de la Commission pour réduire les émissions de CO₂, les ministres ont exigé «davantage

de détails sur les mécanismes de ce système afin de savoir si les quotas seront ou pas mis aux enchères». Une information qui est particulièrement importante pour les industries luxembourgeoises et qui leur permettra de se positionner sur les marchés.

Pour les ministres de l'Environnement, une économie économe en émissions de gaz carboniques devrait aller de pair avec plus d'innovation et pousser à l'investissement dans de nouvelles technologies.

Revendications luxembourgeoises: plus de souplesse et de flexibilité

Lors des délibérations du Conseil, les États membres ont souligné leurs spécificités nationales. Le Luxembourg a revendiqué plus de souplesse et de flexibilité pour atteindre l'objectif de 10% de biocarburants et plus de marges pour l'utilisation des mécanismes flexibles.

Lucien Lux était d'avis qu'il fallait nuancer les débats sur les biocarburants, désignés comme «le bouc émissaire, responsable de la flambée des prix des denrées alimentaires et des tensions sur les marchés internationaux». Il était d'avis qu'il fallait intégrer d'autres paramètres dans l'analyse, tels que les mauvaises récoltes ou encore les spéculations boursières aux États-Unis.

Aucun État membre ne s'est opposé à la proposition de la Commission européenne qui vise à augmenter de 10% la part des biocarburants dans les transports. Une même position a été

défendue par le gouvernement luxembourgeois qui veut, avant de s'opposer à la mesure, attendre la décision relative à la définition des critères écologiques permettant de distinguer les agrocultures des carburants normaux.

Tout pays a la possibilité de recourir à concurrence de 3% à des mécanismes flexibles dans ses efforts de réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre dans les domaines non couverts par l'ETS (Emission Trading Scheme). Dans le diagnostic que Lucien Lux a dressé sur le Luxembourg, pays où 70% des émissions de gaz à effet de serre sont causés par le transport routier, où 40% des emplois sont occupés par des frontaliers et où les exportations de pétrole entrent dans le bilan CO₂ du pays, ces mécanismes ne suffisent pas. D'où la proposition du gouvernement luxembourgeois d'atteindre l'objectif des 20% d'énergies renouvelables en recourant pour 10% à des mécanismes flexibles.

Un cadre législatif pour limiter les émissions de CO₂ causées par les voitures

La lutte contre le changement climatique requiert également des mesures harmonisées à l'échelle européenne pour limiter les émissions de CO₂ causées par les voitures particulières, un secteur qui est à l'origine d'environ 12% des émissions de dioxyde de carbone dans l'UE.

Après l'échec d'une stratégie communautaire basée sur des engagements volontaires de la part des constructeurs automobiles

lancée en 1995, la Commission européenne a proposé un règlement visant à limiter les émissions de CO₂ des voitures et camionnettes neuves à 120 g par kilomètre d'ici à 2012.

Quant à l'entrée en vigueur du règlement, le Luxembourg s'est exprimé en faveur de 2012, date qui correspond à la nouvelle période du protocole de Kyoto, a tenu à préciser Lucien Lux. Les États où sont implantés les principaux constructeurs automobiles ont opté pour 2015. Le Luxembourg s'est exprimé pour un objectif à plus long terme et a soutenu une proposition qui vise à réduire les émissions de CO₂ à 95 g par kilomètre d'ici à 2020.

Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil «Affaires générales et relations extérieures»: «Le “non” lors du référendum en Irlande n'est pas seulement un problème irlandais, mais un problème européen»

16 juin 2008

Le volet «Affaires générales» du Conseil était consacré à la préparation du Conseil européen des 19 et 20 juin 2008.

Les ministres des Affaires étrangères ont pris acte du vote négatif de l'Irlande lors du référendum sur le traité de Lisbonne. Ils ont unanimement souligné l'importance de poursuivre le processus de ratification. «Le traité de Lisbonne n'est pas mort», a déclaré le ministre luxembourgeois Jean Asselborn,

qui a ajouté que le “non” irlandais n'était pas seulement un problème irlandais, mais un problème européen qu'il convenait de résoudre au niveau européen.

Les Balkans occidentaux figuraient à l'ordre du jour du volet «Relations extérieures». Les ministres des Affaires étrangères ont discuté de la situation postélectorale dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM) ainsi que de la formation de gouvernement en Serbie. En marge du Conseil, l'Accord de stabilisation et d'association (ASA) avec la Bosnie-Herzégovine a été signé par les ministres des Affaires étrangères, en présence du président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, Nikola Špirić.

Les ministres ont également fait le point sur les dernières évolutions dans le dossier iranien et examiné la situation au Proche-Orient.

La situation au Soudan a été évoquée en présence du procureur de la Cour pénale internationale, Luis Moreno-Ocampo. Il a été décidé d'y revenir lors du dîner des ministres des Affaires étrangères en marge du Conseil européen, tout comme sur la situation au Zimbabwe à dix jours du 2^e tour des élections présidentielles.

En marge du Conseil, Nicolas Schmit a eu une entrevue avec le haut représentant et représentant spécial de l'Union européenne pour la Bosnie-Herzégovine, Miroslav Lajcak. De même, lors d'un déjeuner de travail, il a rencontré le nouveau secrétaire d'État espagnol à l'Union européenne, Diego Lopez Garido.

Le ministre Asselborn a également participé à la tenue de la 8^e session du Conseil d'association UE-Israël, avec la participation de la ministre israélienne des Affaires étrangères, Tzipi Livni. Les ministres ont décidé de développer davantage le partenariat entre l'Union européenne et Israël dans le contexte de la politique européenne de voisinage et du partenariat euro-méditerranéen. Le processus visant à développer un partenariat plus étroit entre l'UE et Israël doit être vu dans le contexte des intérêts et objectifs communs, qui incluent notamment la résolution du conflit israélo-palestinien à travers la mise en œuvre de la solution des deux États.



Jean Asselborn en compagnie de Bernard Kouchner (de dos) et de Javier Solana au Conseil «CAGRE» du 16 juin

Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Nicolas Schmit au Conseil européen à Bruxelles

19-20 juin 2008

Les chefs d'État ou de gouvernement des États membres de l'Union européenne se sont réunis les 19 et 20 juin 2008 à Bruxelles pour le Conseil européen sous Présidence slovène.

Le gouvernement luxembourgeois était représenté par le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn. Le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a également participé aux travaux.

Traité de Lisbonne

Au lendemain du vote négatif du référendum irlandais sur le traité de Lisbonne, le Conseil européen, présidé par le président du gouvernement slovène, Janez Janša, avait un ordre du jour particulièrement chargé. Les chefs d'État ou de gouvernement ont entendu notamment l'analyse du Premier ministre irlandais Brian Cowen sur les causes à l'origine du résultat négatif du référendum irlandais.

Le Conseil a convenu qu'il fallait davantage de temps pour analyser la situation. Il a noté que le gouvernement irlandais procéderait à des consultations actives, tant au niveau national qu'avec les autres États membres, afin de proposer une voie à suivre.

Le Conseil européen s'est rallié à la suggestion irlandaise de revenir sur le dossier en question lors de sa réunion du 15 octobre 2008 afin d'examiner la voie à suivre. Il a souligné qu'en attendant, il était important de continuer d'obtenir des résultats concrets dans les différents domaines présentant un intérêt pour les citoyens.

Rappelant que le traité de Lisbonne avait pour objectif d'aider l'Union élargie à agir de manière plus efficace et démocratique, le Conseil européen a indiqué que 19 États membres avaient ratifié le traité et que le processus de ratification se poursuivait dans les autres États membres.

Questionné au sujet de l'élargissement de l'Union européenne dans le contexte actuel, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a souligné clairement que «sans un nouveau traité, nous ne ferons pas d'élargissement», le traité de Nice étant prévu pour 27 États membres «et non pour 28 ou plus».

Interrogé sur l'attitude «peu enthousiaste» de l'opinion publique par rapport à l'Europe, le Premier ministre a attribué «cette fatigue européenne» à plusieurs phénomènes, les uns «à connotations nationales», les autres découlant du fait que nombre de citoyens comprennent mal ou oublient ce que l'Europe a accompli jusqu'à présent et a fait pour leurs États. Selon Jean-Claude Juncker, il importe désormais de continuer l'intégration européenne «à force de résultats tangibles pour les citoyens».

Réaction de l'UE à la flambée des prix pétroliers et alimentaires

L'autre sujet principal à l'ordre du jour était l'action de l'Union en matière de hausse des prix pétroliers et alimentaires, notamment en ce qui concerne leurs répercussions sur les catégories les plus vulnérables des populations.

Au niveau du prix des denrées alimentaires, les États membres pourront continuer à prendre des mesures à court terme pour atténuer les effets de l'évolution récente du prix des denrées alimentaires sur les ménages à faible revenu. Ces mesures doivent être ciblées et de courte durée.

Par ailleurs, le Conseil a demandé à la Commission de faire des propositions servant à maîtriser la spéculation en la matière. Les conclusions du Conseil européen notent dans ce contexte qu'il faudra «orienter davantage l'agriculture vers les besoins du marché, tout en favorisant une agriculture durable dans toute l'UE et en garantissant une offre adéquate de denrées alimentaires». Dans ce contexte, il importe de faire en sorte que les politiques relatives au biocarburant s'inscrivent dans la durée et d'évaluer les incidences environnementales et sociales de la production et de la consommation de biocarburants ainsi que les incidences éventuelles de ces politiques sur les produits agricoles destinés à l'alimentation.

Se déclarant préoccupé par la hausse continue du prix du pétrole et ses incidences sociales et économiques, le Conseil européen a également statué que des



Jean-Claude Juncker en discussion avec Angela Merkel et Nicolas Sarkozy au Conseil européen des 19 et 20 juin

mesures pouvaient être envisagées pour atténuer les effets de cette hausse sur les segments les plus pauvres de la population, dans la mesure où celles-ci sont de courte durée et ciblées. Les chefs d'État ou de gouvernement ont invité dans ce contexte la Commission à examiner l'ensemble des mesures visant à limiter les effets de la flambée du prix du pétrole et à présenter un rapport avant le Conseil européen d'octobre.

Autres sujets

Parmi les autres points inscrits à l'ordre du jour du Conseil européen figuraient certains dossiers essentiels relatifs à l'espace de liberté, de sécurité et de justice, la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement, le processus de Barcelone, l'Union pour la Méditerranée ainsi que

le renforcement de la dimension orientale de la politique européenne de voisinage.

Les chefs d'État ou de gouvernement ont confirmé dans ce contexte la perspective européenne des Balkans occidentaux.

La Slovaquie et l'euro

Une réunion du Conseil composée des chefs d'État ou de gouvernement a finalement donné le feu vert à l'adhésion de la Slovaquie à la zone euro à partir du 1^{er} janvier 2009. La Slovaquie deviendra ainsi le 16^e pays membre de la zone euro.

En marge du Conseil européen, les ministres des Affaires étrangères ont retenu le principe d'une levée des sanctions à l'égard de Cuba. «Nous voyons des évolutions positives à Cuba, mais le sort des prisonniers politiques

demeure un sujet préoccupant auquel nous continuerons à prêter beaucoup d'attention», a déclaré le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, à l'occasion d'une conférence de presse. L'Union européenne veut entamer un dialogue incluant la question des droits de l'Homme avec Cuba, au terme duquel la levée définitive des sanctions sera examinée.

Le Kosovo figurait également à l'ordre du jour. L'UE a ainsi salué la décision du secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, de redéployer la MINUK (Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo). Les ministres ont réaffirmé la perspective européenne du Kosovo.

Enfin, les ministres des Affaires étrangères ont évoqué la situation au Zimbabwe avant le deuxième tour des élections présidentielles. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a fermement condamné les tentatives d'intimidation du pouvoir à l'encontre de l'opposition.

Réactions luxembourgeoises relatives au référendum irlandais sur le traité de Lisbonne

Jean-Claude Juncker: «Ce vote n'est ni bon pour l'Irlande, ni bon pour l'Europe»

«L'Irlande a dit non [au traité de Lisbonne] et le gouvernement luxembourgeois le déplore profondément», a signalé le Premier ministre Jean-Claude Juncker en date du 13 juin 2008 à la suite du rejet du traité de Lisbonne lors du référendum organisé le 12 juin en Irlande.

Pour Jean-Claude Juncker, «ce vote n'est ni bon pour l'Irlande, ni bon pour l'Europe». Estimant que le peuple irlandais s'était fondamentalement trompé, il a déclaré: «Ce fut un mauvais choix pour l'Europe et pour l'Irlande.» À son avis, ce vote soulèvera une multitude de questions qu'il faudra clarifier dans les semaines et les mois à venir.

Selon le Premier ministre Juncker, le traité de Lisbonne, qui n'entrera dès lors pas en vigueur au 1^{er} janvier 2009, aurait permis de poursuivre le processus d'intégration européenne, de rendre plus efficace la prise de décision en Europe et de développer le rôle international de l'Union.

Néanmoins, «il s'agit ici d'un choix démocratique des Irlandais», a-t-il souligné, et d'ajouter que ce vote devait être respecté tout comme les votes français et néerlandais sur le *Traité établissant une Constitution pour l'Europe* avaient été respectés en 2005.

Le Premier ministre luxembourgeois a demandé la poursuite du processus de ratification du traité de Lisbonne. «Il est essentiel que tout le monde puisse se prononcer à ce sujet. Le processus de ratification doit être mené à son terme», a-t-il noté dans ce contexte, en écartant l'hypothèse d'un plan B.

Afin de permettre à l'Union européenne de sortir de la crise dans laquelle l'UE se trouve à nouveau, il incombe maintenant au Premier ministre irlandais d'expliquer, à l'occasion du Conseil européen la semaine suivante à Bruxelles, les facteurs qui ont amené les Irlandais à s'opposer au traité de Lisbonne et de proposer des éléments de réponse à la crise, a estimé le Premier ministre Juncker, qui a mis l'accent sur la nécessité d'écouter ceux qui ont subi «cet échec démocratique».

Jean Asselborn: «Continuer le processus de ratification»

Dans une interview accordée au Deutschlandfunk le 16 juin 2008, juste avant le début des travaux du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne qui se réunissait à Luxembourg, le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a livré sa vision de ce qu'il a appelé dans un premier temps une nouvelle «crise» dans laquelle l'Union européenne se trouvait catapultée par le «non» irlandais au traité de Lisbonne.

Aux yeux de Jean Asselborn, ni le Conseil des ministres de ce jour, ni le Conseil européen des 19 et 20 juin «n'allaient permettre de trouver une formule magique»

pour sortir de ce qu'il a qualifié de crise. Il faudrait par contre essayer de trouver, de concert avec les Irlandais, un chemin pour sortir de la situation actuelle.

Nicolas Schmit: «Soyons plus retenus avant de dire que l'Europe est en crise!»

Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires européennes, ne pense pas qu'une solution à la situation pourra être trouvée avant les élections européennes de juin 2009. Mais cette échéance reste une option. «Beaucoup dépendra de la manière dont nous traiterons les Irlandais. Ainsi, il est légitime de se poser la question si l'Europe est en crise. Soyons un peu plus retenus. Posons-nous d'abord la question de savoir comment il a pu être possible qu'une population plutôt pro-européenne d'un pays qui a pu largement bénéficier de son adhésion à l'Union européenne ait pu céder ainsi aux sirènes populistes.» La seule «vraie catastrophe» qui puisse arriver selon Schmit, c'est que l'on n'arrive pas à se faire rencontrer les citoyens et l'Union européenne, alors qu'un rendez-vous important, les élections européennes de juin 2009, s'annonce.

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche» à Luxembourg

23-24 juin 2008

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Luxembourg les 23 et 24 juin 2008. Le gouvernement y était représenté par le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden, et par la secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural, Octavie Modert.

Le Conseil s'est d'abord penché sur les dossiers sous la compétence de la commissaire en charge de la Santé, Androulla Vassiliou. C'est ainsi que le Conseil a trouvé un accord politique sur une position commune quant aux nouvelles règles concernant la mise sur le marché des produits phytosanitaires. Cette réglementation est destinée à recadrer la législation actuelle afin d'augmenter la protection de la santé humaine et de l'environnement. En outre, les procédures d'autorisation ont été mises à jour. Les éléments-clés de ce texte sont une liste positive des substances actives, des critères d'approbation et une reconnaissance mutuelle des autorisations. Le territoire de l'Union européenne a ainsi été divisé en trois zones ayant des conditions climatiques comparables.

Profitant de la présence de la commissaire Vassiliou, la délégation belge a demandé que le nombre de tests dans le cadre de

la surveillance active de l'ESB soit revu. La commissaire a encouragé les États membres éligibles pour une révision de leur programme de monitoring à soumettre leurs demandes dans les meilleurs délais. L'Agence européenne pour la sécurité alimentaire pourrait rendre son évaluation au mois de juillet 2008, de sorte que de nouvelles règles pourraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2009.

Également sous la rubrique «divers», la délégation française, soutenue par une majorité de délégations, dont le Luxembourg, a présenté un memorandum concernant la conformité des importations d'aliments et de produits agricoles avec les normes communautaires de sécurité alimentaire. La France souhaite travailler sur ce sujet au niveau du Conseil dans les prochains mois, sous sa présidence du Conseil de l'UE.

Ensuite, les ministres européens de l'Agriculture ont tenu un débat politique sur le bilan de santé de la politique agricole commune (PAC). Cette discussion s'était concentrée sur deux questions proposées par la Présidence française et concernaient le découplage et l'introduction d'aides spécifiques par le biais d'une redistribution de fonds à l'intérieur du premier pilier. Dans son intervention, le ministre Fernand Boden a exprimé sa confiance quant au fait que la discussion sur le bilan de santé serait finalisée cette année, sous Présidence française. Ceci est nécessaire afin de donner un environnement prévisible aux exploitations agricoles au Luxembourg. Il a ainsi également

souligné que le bilan de santé ne serait pas l'occasion d'une réforme en profondeur de la PAC. Fernand Boden a rappelé que le Luxembourg avait déjà opté dès 2005 pour le découplage total des aides du premier pilier. Le Luxembourg est donc favorable au découplage des nouvelles aides introduites en 2003, dont l'aide aux cultures énergétiques, et leur intégration dans le paiement unique, ce qui reviendra à une véritable simplification. Le ministre a également rappelé que le Luxembourg était contre l'introduction obligatoire d'un seuil minimum pour le paiement unique. À propos des mesures de soutien spécifique, Fernand Boden a plaidé pour une plus grande flexibilité par rapport à la proposition de la Commission. Un double emploi avec les mesures du développement rural devra cependant être évité, afin de garantir la transparence de la PAC. La commissaire Mariann Fischer Boel a, pour sa part, insisté à ce qu'un juste équilibre soit trouvé entre le découplage des aides et le maintien de soutiens spécifiques pour des secteurs plus fragiles. La Commission analysera la situation au cas par cas, les soutiens spécifiques devront cependant rester limités.

Après ce tour de table intéressant, le Conseil a entendu le rapport de la commissaire sur les récentes évolutions en ce qui concerne les négociations agricoles à l'OMC. La commissaire a indiqué que le texte concernant les modalités agricoles était pratiquement prêt pour être soumis à une réunion ministérielle, mais des efforts restaient à faire au niveau des secteurs non agricoles.

Également sous «divers», le Conseil a pris note de la demande de la délégation belge qui souhaite, dans un contexte de prix élevés des aliments pour bétail, lancer rapidement un débat sur les prix de production dans l'Union européenne et les désavantages en matière de compétitivité qui en découlent. Le rôle des organisations de producteurs et des inter-professions devra également être clarifié afin de faire des producteurs des partenaires des filières à part entière. La Présidence française a indiqué que ces aspects seraient examinés dès le mois de juillet 2008 dans le cadre des discussions sur le bilan de santé de la PAC.

Un dernier point sous «divers» soulevé par la délégation belge, soutenue par la France et le Luxembourg, concernait les mesures de soutien dans le secteur de la production animale, dans le contexte de la fièvre catarrhale du mouton. La Belgique a demandé une plus grande flexibilité en ce qui concerne le plafond des minima, qui devrait être levé pour une période limitée afin de venir en aide aux exploitations spécialisées qui sont touchées. La commissaire, craignant des distorsions de concurrence, a proposé d'opter plutôt pour le système d'exemption en bloc des aides d'État.

La deuxième journée a été entièrement consacrée aux dossiers de la pêche. Les ministres européens de la Pêche ont ainsi dégagé un accord politique sur un règlement visant à intensifier l'action de l'UE contre la pêche illégale, non reportée et non réglementée. L'objectif de ce règlement est d'arrêter, par le biais d'un système

de traçabilité sur toute la filière, la mise sur le marché de produits de la pêche illégale. Il introduira également un système de certification qui couvre toutes les importations de produits de la pêche. Cette réglementation améliorera également la situation des pêcheurs de l'Union européenne, qui sont affectés par une concurrence déloyale par rapport à la pêche illicite.

Le Conseil a également entendu les délégations qui ont exprimé des réserves quant à la fermeture de la pêche au thon rouge en Méditerranée et dans l'Atlantique de l'Est. Le commissaire Borg a fait part de son intention de maintenir l'interdiction de la pêche au thon rouge, vu la menace de surpêche.

Jean-Claude Juncker et Jeannot Krecké aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières»

7-8 juillet 2008

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» les 7 et 8 juillet 2008 à Bruxelles.

Eurogroupe

Jean-Claude Juncker a présidé la réunion de l'Eurogroupe réunissant les ministres des Finances des 15 États membres de la zone euro.

Le président Juncker a exposé le programme de travail de l'Eurogroupe pour le deuxième trimestre 2008.

Les ministres ont débattu de la situation économique en Europe, notamment pour ce qui est de l'évolution des prix pétroliers et alimentaires ainsi que leur impact sur l'inflation. Le président Juncker a parlé d'une «bonne surprise» en se référant à l'évolution conjoncturelle du premier trimestre 2008, mais a averti que le second trimestre 2008 serait «largement moins lumineux» que le premier, tel que l'indiquent les indices de confiance.

Pour ce qui est de l'inflation, tous les ministres de l'Eurogroupe se sont dits «inquiets» de la situation actuelle. Pour Jean-Claude Juncker, «l'inflation est une préoccupation non seulement pour l'autorité monétaire, mais également pour l'autorité politique. Tous, nous pensons que la lutte contre l'inflation est de la plus haute importance, qu'elle relève non seulement de la responsabilité de la Banque centrale qui a pris ses responsabilités, mais qu'elle relève aussi de la responsabilité des gouvernements qui, eux, doivent contribuer à la lutte contre l'inflation en renonçant à un certain nombre d'actes politiques qu'ils pourraient être tentés d'envisager comme une augmentation, au-delà de ce qui était prévu au début de l'année, de la fiscalité indirecte. Nous pensons tous que nous devons tout faire pour éviter les effets du second tour qui déclencheraient une spirale salaires-prix-inflation. La responsabilité des

gouvernements est grande lorsqu'il s'agit de l'évolution salariale dans les secteurs publics.»

Au niveau des prix pétroliers, l'Eurogroupe est d'avis qu'il faudra s'accommoder du fait «que les prix, pour les mois à venir, resteront à un niveau très élevé et que, là encore, il ne saurait être question d'accompagner par des augmentations salariales, hors croissance de la productivité, les hausses des produits pétroliers». Par contre, le président de l'Eurogroupe a dit que rien ne s'opposait à la mise en place, au niveau national, «de politiques accompagnatrices pour appuyer – en stabilisant leur pouvoir d'achat – les parties les plus vulnérables des populations européennes».

Suite au mandat du Conseil européen des 19 et 20 juin 2008 à la Commission européenne de soumettre un rapport sur le fonctionnement des marchés pétroliers pour le mois d'octobre, l'Eurogroupe examinera «l'ensemble des composantes qui peuvent expliquer le fonctionnement, partiellement peu orthodoxe, des marchés pétroliers».

L'Eurogroupe a poursuivi son échange de vues sur la communication de la Commission européenne sur le fonctionnement de l'Union économique et monétaire après dix ans d'existence.

Finalement, les ministres ont examiné le programme de stabilité de la Belgique.

Conseil «Affaires économiques et financières»

La réunion des ministres des Finances et/ou de l'Économie des 27 États membres de l'Union européenne a été présidée par la ministre française de l'Économie et des Finances, Christine Lagarde, la France assumant depuis le 1^{er} juillet 2008 la présidence du Conseil de l'Union européenne.

La présidence a présenté, comme c'est l'usage, son programme de travail «Affaires économiques et financières» pour le second semestre 2008. Conformément aux règles de transparence du Conseil, cette présentation s'est faite en séance publique.

Le Conseil a adopté ses avis sur le programme de stabilité actualisé de la Belgique et le programme de convergence actualisé de la Pologne, ainsi qu'une décision qui clôture la procédure de déficit excessif pour la Pologne.

Le Conseil a abrogé la dérogation dont bénéficie la Slovaquie concernant sa participation à la troisième phase de l'Union économique et monétaire et adopté les actes juridiques nécessaires à l'adoption de l'euro par la Slovaquie au 1^{er} janvier 2009.

Suite au dernier Conseil européen et en vue du rapport pour le Conseil européen d'octobre 2008, le Conseil a eu un échange de vues sur la situation des marchés pétroliers et l'évolution des prix pétroliers.

Le Conseil a adopté des conclusions sur la gouvernance du Conseil international des normes comptables (IASB).

Un dernier point concernait les conclusions du Conseil sur la situation et la mise en œuvre de la feuille de route du Conseil en matière de fonctionnement des marchés financiers. Il s'agit notamment de deux sujets: les agences de notation et la transparence des acteurs de marchés au niveau de leurs pertes et de leurs risques.

Jean-Claude Juncker au Parlement européen: intervention au sujet du rapport sur les activités de la BCE en 2007

9 juillet 2008

En date du 9 juillet 2008, le Parlement européen a adopté le rapport d'Olle Schmidt sur les activités de la Banque centrale européenne (BCE) en 2007.

Dans son intervention devant le Parlement européen, le Premier ministre, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a félicité le rapporteur Olle Schmidt pour son excellent travail. Il s'est réjoui d'une large convergence de vues entre lui et le rapporteur, notamment en ce qui concerne la gestion exemplaire des retombées de la crise financière par la BCE et la nécessité d'assurer une surveillance plus efficace des marchés financiers, tant au niveau de l'UE qu'à l'échelle globale, pour éviter l'éclatement de crises similaires à l'avenir. Le

renforcement du rôle de l'euro dans le système financier et monétaire international et la priorité absolue accordée par la BCE à la lutte contre l'inflation sont d'autres sujets sur lesquels Jean-Claude Juncker et Olle Schmidt sont tombés d'accord.

Jean-Claude Juncker a néanmoins constaté un certain nombre de points dans le rapport sur lesquels il avait une vue plus nuancée que le Parlement européen. Ainsi, selon lui, le rapport laisse persister un certain flou quant aux objectifs de la BCE, notamment en ce qui concerne le trade-off présumé entre inflation et croissance. Or le président de l'Eurogroupe a souligné que la BCE avait comme objectif principal d'assurer la stabilité des prix dans la zone euro.

Il a aussi signalé une certaine ambiguïté pour ce qui était de la mise en œuvre de la politique de change au sein de la zone euro, ambiguïté concernant d'abord les compétences des différentes institutions. Jean-Claude Juncker a rappelé à cet égard que la politique de change restait une compétence partagée entre le Conseil (l'Eurogroupe) et la BCE.

Au sujet de la représentation externe de la zone euro, Jean-Claude Juncker a estimé que le fait d'inviter la BCE à prendre les mesures pour une représentation externe plus compacte et plus efficace incombait essentiellement aux gouvernements des États membres, organisés au sein de l'Eurogroupe.

Le Parlement européen a adopté le rapport et salué «l'excellent travail»

de la BCE quant à la gestion de la crise financière. Les députés ont néanmoins demandé à ce que les taux de change soient surveillés.

François Biltgen soulève la question de la jurisprudence «Détachement» à la réunion informelle des ministres chargés du Travail et des Affaires sociales à Chantilly

10-11 juillet 2008

Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen a participé à la réunion informelle des ministres chargés du Travail et des Politiques sociales qui s'est déroulée à Chantilly les 10 et 11 juillet dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne.

Ce Conseil informel était avant tout articulé autour de trois grands thèmes de débat, dont le premier portait sur «la mondialisation et le changement climatique». Les délégations étaient unanimes quant au fait qu'il s'agit de deux défis auxquels l'Europe doit faire face, et dont elle doit à la fois anticiper et accompagner les évolutions. La flexicurité sera l'un des outils qui lui permettra, dans le domaine social, de garantir à la fois la souplesse et les sécurités indispensables aux entreprises pour évoluer sur des marchés sans cesse plus concurrentiels, mais aussi nécessaires aux salariés pour être plus mobiles. En ce qui concerne la mobilité et la sécurité, il s'agira d'aboutir à un marché du travail plus intégré pour

répondre aux nouvelles exigences et aux nouvelles aspirations de tous les citoyens européens.

Dans ce contexte, François Biltgen s'est montré tout particulièrement intéressé par les travaux visant à l'élaboration de l'Agenda social rénové et la récente communication de la Commission européenne sur l'Europe sociale, matière dans laquelle il faudrait à l'avenir communiquer par le biais d'une approche positive, tout en permettant aux responsables politiques de disposer des moyens nécessaires pour rassurer leurs concitoyens. Dans son intervention, le ministre a mis l'accent sur les initiatives législatives nouvelles en matière de droit du travail. François Biltgen s'est aussi prononcé sur les conséquences de la jurisprudence «Détachement» suite aux arrêts de la Cour de justice des Communautés européennes dans les affaires Laval, Rüffert et Commission contre le Luxembourg, qui ont défrayé la chronique dernièrement. Pour le ministre, les implications des différents arrêts de la Cour de justice des Communautés européennes sur le droit social européen en particulier et sur l'Europe sociale en général resteront sûrement importantes.

François Biltgen a souligné qu'il partagerait largement les vues des syndicats européens sur la problématique du détachement des travailleurs dans le contexte de la libre prestation de services et que le gouvernement luxembourgeois appuierait toute tentative visant à renforcer le droit social sur le marché intérieur. Dans ce contexte, François Biltgen a également brièvement exposé les initiatives qu'il

a prises au cours des dernières semaines pour lancer, au niveau européen, un débat sur l'ordre public social national et les règles du marché intérieur. Finalement, le ministre a félicité la Présidence française, tout comme la Commission européenne, de leurs initiatives visant à répondre à la problématique de trouver un nouvel équilibre entre les droits sociaux fondamentaux des travailleurs et la libre prestation des services au sein de l'Union européenne.

Les deux autres thèmes clés de la réunion portaient sur les nouveaux défis démographiques et l'évolution de l'activité tout au long de la vie ainsi que sur la cohésion sociale et la non-discrimination.

C'est également avec grand intérêt que le ministre a suivi le *chat* en direct organisé par la présidence et durant lequel les citoyens européens avaient l'occasion de poser aux ministres des questions relatives à l'emploi et aux affaires sociales. Il a ainsi répondu aux interrogations des citoyens quant aux niveaux des salaires dans l'Union et au temps de travail.

En marge de la conférence, François Biltgen a eu un entretien bilatéral avec son homologue allemand Olaf Scholz.

Jean-Claude Juncker et Nicolas Schmit au sommet de Paris pour la Méditerranée

13 juillet 2008

Le 13 juillet 2008, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, ont participé au sommet de Paris pour la Méditerranée.

Lancé il y a un peu plus d'un an par le chef d'État français, le projet d'Union pour la Méditerranée (UPM), qui a pour volonté de renforcer et d'approfondir la coopération entre les deux rives de la Méditerranée, a été inauguré officiellement le 13 juillet, à l'occasion

du sommet de Paris pour la Méditerranée, réunissant 43 États d'Europe et de la Méditerranée, les institutions communautaires et les organisations régionales.

Partant du constat que les écarts de développement se creusent entre les deux rives, aggravant ainsi les risques d'instabilité dans l'ensemble de la région, les homologues européens et méditerranéens ont initié une nouvelle dynamique en faveur du partenariat en Méditerranée.

Dorénavant, les chefs d'État de l'UPM se réuniront tous les deux ans et les ministres des Affaires étrangères se verront tous les ans. L'UPM sera dotée d'un secrétariat, dont le siège reste à définir.



Accueil de Jean-Claude Juncker au sommet de Paris pour la Méditerranée par Nicolas Sarkozy, président de la République française



Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Luis Amado, ministre portugais des Affaires étrangères, et Günter Gloser, secrétaire d'État allemand aux Affaires européennes

L'UPM se concentre sur six grands projets:

- la dépollution de la Méditerranée;
- les autoroutes maritimes;
- la protection civile;
- les énergies alternatives et solaires;
- l'éducation supérieure et universitaire;
- le développement d'entreprises.

En marge du sommet, Jean-Claude Juncker a eu une entrevue avec Son Altesse Sérénissime Albert II, prince souverain de Monaco.

Fernand Boden et Octavie Modert au Conseil «Agriculture et pêche» à Bruxelles

15 juillet 2008

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Bruxelles le 15 juillet 2008. Le gouvernement y était représenté par le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Fernand Boden.

Cette session du Conseil a débuté par la présentation du programme de travail de la Présidence française par Michel Barnier, ministre français de l'Agriculture. Les éléments centraux dans le domaine de l'agriculture pour les six mois à venir sont notamment le «bilan de santé» suite à la réforme de

la politique agricole commune (PAC) de 2003, l'introduction d'un régime de distribution gratuite de fruits et légumes dans les écoles ainsi que la fourniture de denrées alimentaires aux plus démunis. L'utilisation durable des ressources forestières et le livre vert de la Commission sur la politique de qualité figurent également au programme. Dans le domaine vétérinaire et phytosanitaire ainsi que celui de la santé publique, le Conseil des ministres européens de l'Agriculture finalisera le paquet législatif en matière de produits phytosanitaires et discutera de la stratégie de la politique communautaire en matière de santé animale, des limites maximales admissibles pour les résidus de médicaments vétérinaires et du respect des normes communautaires pour l'importation de denrées alimentaires. Le dossier majeur de la pêche concerne la négociation traditionnelle du mois d'octobre jusqu'à la fin de l'année 2008 sur le total admissible des captures (TAC) pour la pêche communautaire.

Suite à cette présentation, le Conseil a tenu un débat d'orientation sur le bilan de santé de la PAC. Ce débat était structuré autour d'un questionnaire proposé par la présidence, portant sur quatre aspects importants de la proposition: la modulation, les mécanismes de gestion de marchés, les quotas laitiers et la conditionnalité. Concernant l'augmentation de la modulation, bon nombre de délégations ont demandé que d'autres possibilités de financement nécessaires pour faire face aux nouveaux défis continuent à être explorées, tout en rappelant leur attachement à

un premier pilier fort de la PAC. Le principe de l'atterrissage en douceur des quotas laitiers a été accepté par une majorité de délégations. Néanmoins, les opinions sur les mécanismes à mettre en place sont à ce stade divergents. La commissaire Mariann Fischer Boel, en charge de l'Agriculture, a souligné dans ce contexte que, mis à part l'augmentation annuelle proposée des quotas (5 fois 1%), elle présentera un rapport en juin 2011 pour réévaluer la situation sur le marché du lait. En ce qui concerne la conditionnalité, l'ensemble des délégations a demandé à poursuivre la simplification des règles et à les rendre plus transparentes. Les bonnes conditions agricoles et environnementales devraient, selon la majorité des délégations, rester indicatives, en prenant en compte les spécificités de chaque pays. Dans son intervention, Fernand Boden a réitéré que le Luxembourg resterait en principe opposé à toute augmentation substantielle des taux de modulation avant 2013. Concernant les nouveaux défis à financer par les fonds provenant de la modulation additionnelle, il a souligné que le plan de développement rural du Luxembourg comporterait déjà la presque totalité des actions préconisées par la Commission, de sorte qu'il n'y aurait pas d'utilité, dans le cadre du bilan de santé, de modifier ce plan, d'ailleurs adopté depuis peu.

Le ministre a également indiqué qu'à l'avenir, un système de filet de sécurité devrait amortir les variations de prix, notamment par la constitution de stocks stratégiques. Il a ainsi exprimé de fortes réserves

quant à la suppression du système actuel de l'intervention et il a insisté à ce que le système obligatoire d'aides au stockage privé soit également maintenu, notamment dans le secteur laitier, avec les mesures spécifiques favorisant l'écoulement des produits laitiers.

En ce qui concerne l'atterrissage en douceur des quotas laitiers, Boden a répété que le Luxembourg était favorable à une approche multifactorielle, associant une éventuelle augmentation des quotas, qui doit être adaptée aux besoins du marché, à d'autres mesures d'accompagnement, comme la diminution progressive du taux de prélèvement sur les excédents, l'instauration d'un mécanisme communautaire de compensation des livraisons et l'adaptation, dans les meilleurs délais, du calcul de la correction en matières grasses. Au sujet de la conditionnalité, le ministre s'est opposé à tout élargissement de la conditionnalité au cours de la présente période de programmation. En outre, les nouveaux éléments proposés devraient, à son avis, être supprimés, étant donné qu'ils font double emploi avec certaines dispositions nationales de mise en œuvre de différentes directives, voire qu'ils sont déjà mis en place au Luxembourg en tant que mesures agro-environnementales du développement rural. Suite à ce long tour de table, les ministres ont pris note de la présentation par la commissaire Fischer Boel de la proposition visant à mettre en place un programme de distribution de fruits et légumes dans les écoles, qui permettra le cofinancement de programmes de distribution de fruits et légumes dans les écoles à

hauteur de 90 millions d'euros par an. Sont visés principalement les enfants entre 6 et 10 ans, soit 27 millions d'enfants dans l'UE.

Sans débat, les ministres ont confirmé par la suite l'absence de majorité requise pour statuer sur les propositions de la Commission visant à autoriser ou à interdire la mise sur le marché de produits contenant respectivement du soja et du coton génétiquement modifié. Le Luxembourg a voté contre ces deux propositions.

Sous la rubrique «divers», Mariann Fischer Boel a informé le Conseil sur l'état d'avancement des négociations agricoles au sein de l'Organisation mondiale du commerce. Le Conseil a rappelé son souhait de voir aboutir un accord global et équilibré entre les divers piliers de la négociation (NAMA, services, agriculture et règles) et au sein du volet agricole. Les délégations ont exprimé leurs préoccupations sur un certain nombre de points d'intérêt majeur pour l'agriculture européenne: la discipline de la boîte verte, les volumes à ouvrir pour les importations de produits sensibles, la clause spéciale de sauvegarde, le secteur de la banane, le parallélisme dans la réduction du soutien interne, les modalités de sortie des restitutions à l'exportation ou encore les indications géographiques. En exprimant son plein soutien à Mariann Fischer Boel, Fernand Boden a appelé la Commission à faire preuve de fermeté et à rester unie, tout comme le Conseil, dans cette phase décisive des négociations. Il a également demandé à ce que le langage concernant la boîte verte, c'est-à-dire les soutiens qui ne

donnent pas lieu à une distorsion du libre-échange, soit clarifié afin que les efforts de réforme de l'UE ne soient pas contrecarrés.

Finalement, en ce qui concerne la pêche, le Conseil des ministres européens est parvenu entre autres à un accord politique sur la proposition de règlement instituant une action temporaire qui vise la restructuration des flottes de pêche de l'Union européenne touchées par la crise économique.

François Biltgen à la réunion informelle des ministres en charge de la Recherche: améliorer les perspectives de carrière des jeunes chercheurs

17 juillet 2008

Les ministres de la Recherche ont débattu du processus de Ljubljana lancé par la présidence slovène, qui a comme objectif de préparer la Vision 2020 de l'Espace européen de la recherche (EER).

Ensuite, les ministres ont participé à quatre ateliers portant chacun sur de grands enjeux concernant la recherche européenne:

- énergie-changement climatique;
- santé-vieillesse;
- alimentation-agriculture;
- communication-société de l'information.

Ces enjeux ont été analysés à travers les cinq initiatives de la Commission (programmation conjointe en matière de recherche; partenariat des chercheurs

européens; cadre juridique relatif aux infrastructures de recherche européennes; exploitation de la propriété intellectuelle; large ouverture de l'EER au reste du monde) afin de rendre l'EER plus efficace.

François Biltgen, avec la commissaire responsable de la Société de l'information et des Médias, Viviane Reding, a collaboré à l'atelier «Les défis de la société de l'information» et a contribué à définir une vision commune européenne pour la recherche dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), afin d'assurer à l'Europe la compétitivité nécessaire dans une perspective mondiale et de tirer profit du développement des TIC dans les principaux domaines sociétaux. Les TIC sont présentes dans pratiquement tous les secteurs d'activité, touchant une part croissante de la population. Dans la recherche, les TIC transforment aussi radicalement les méthodes et les outils du scientifique et de l'ingénieur pour observer, modéliser, visualiser, concevoir et décider.

Dans son intervention, le ministre Biltgen a insisté sur le fait «qu'il faut des actions afin d'améliorer les conditions de travail et de Sécurité sociale des jeunes chercheurs». Il a cité à cet égard la nouvelle loi au Luxembourg relative aux aides à la formation-recherche.

Les conclusions des quatre ateliers ont ainsi aidé à préparer la rédaction de la Vision 2020 de l'EER. La Présidence française a conclu qu'une action européenne concertée est nécessaire avec l'ensemble des parties prenantes

si on veut voir l'Europe en tête de ces nouveaux développements et bénéficier des nombreuses opportunités qu'elles offrent. Cette mobilisation devrait permettre à l'Europe de prendre en considération les problèmes suivants:

- l'attractivité de l'Europe pour les meilleurs chercheurs et les investissements en recherche et en innovation dans les secteurs-clés;
- la nécessité d'investissements importants pour développer la recherche en infrastructures;
- la nécessité d'atteindre une masse critique par des programmes communes ou des programmes communs.

François Biltgen à la réunion informelle des ministres en charge de l'Espace au Centre spatial guyanais à Kourou: la politique spatiale européenne en point de mire

20-22 juillet 2008

Considérant la politique spatiale européenne comme une de ses priorités, la Présidence française avait invité tous les ministres en charge de l'Espace des pays membres de l'Union européenne et de l'Agence spatiale européenne au Port spatial européen situé à Kourou, en Guyane française. C'est sa proximité par rapport à l'équateur qui offre à ce site une position géographique presque idéale pour effectuer le lancement de fusées destinées à mettre des satellites en orbite.

Les ministres ont eu un échange de vues sur le rôle croissant que l'Union européenne devra jouer dans les prochaines années dans le domaine spatial. Outre les deux programmes phares du programme spatial européen, Galileo et GMES, les débats ont abordé de nouvelles initiatives comme

- la contribution de l'espace à l'adaptation et à la lutte contre le changement climatique, dans la poursuite du programme GMES;
- la contribution de l'espace à la sécurité de l'Europe, la surveillance de l'espace et les synergies entre activités spatiales civiles et militaires;
- la contribution de l'espace à la stratégie européenne pour la compétitivité, la croissance et l'emploi, et
- la place de l'Union européenne et sa stratégie de coopération dans le cadre international de l'exploration du système solaire.

À cette occasion, François Biltgen a soutenu ses homologues exprimant le souhait de faire de l'Union européenne un acteur important de la politique spatiale européenne. Les ministres ont également conclu que l'Union européenne devrait se doter d'instruments et de mécanismes de financements spécifiques pour sa politique spatiale. De son côté, l'Agence spatiale européenne, dont le Luxembourg est membre depuis juin 2005, a été reconnue pour ses programmes technologiques et scientifiques ainsi que pour son soutien continu à la compétitivité du secteur spatial européen.

Tout en confortant les deux programmes phares Galileo et GMES, les ministres européens en charge de l'Espace ont également souhaité favoriser le développement de nouvelles applications spatiales, en faisant bénéficier ce secteur d'un marché européen plus ouvert et harmonisé. Dans ce contexte, François Biltgen a affirmé que «le secteur des applications et des services, et en particulier dans le domaine des communications par satellite, est un marché créateur de valeur ajoutée et d'emplois, et que pour garantir la pérennité de ce secteur, il est essentiel d'anticiper de nouveaux marchés et d'identifier les besoins futurs des utilisateurs». Il a en outre souligné le besoin pour ce secteur de pouvoir disposer d'un accès pérenne aux bandes de fréquence utilisées pour fournir les services répondant à ces besoins.

Les débats sur la contribution de l'espace à la compréhension du changement climatique ont mené à la proposition d'optimiser l'utilisation des données spatiales en renforçant la coopération entre les centres de recherche européens.

Cette réunion informelle a contribué à la préparation du prochain Conseil «Espace» prévu le 26 septembre 2008. La Présidence française a par ailleurs accueilli favorablement la proposition du ministre luxembourgeois d'élaborer une feuille de route permettant de mieux coordonner les travaux des ministres européens en charge de l'Espace.

Réunion informelle des ministres de la Culture et de l'Audiovisuel de l'Union européenne à Versailles

21-22 juillet 2008

Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, a participé à la réunion informelle des ministres européens de la Culture qui s'est tenue les 21 et 22 juillet à Versailles dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'UE.

Le thème principal proposé par la Présidence concernait la valorisation du patrimoine européen et la promotion de son accès. L'échange de vues s'est concentré sur les moyens concrets permettant de mieux sensibiliser les citoyens européens à l'atout exceptionnel que constitue son patrimoine culturel pour l'Europe. Dans ce contexte, un projet en particulier a retenu l'attention des ministres, celui du «label du patrimoine européen» que l'Union pourrait être amenée à créer.

Les ministres ont salué l'initiative et les potentialités qu'il comporte en termes de mise en évidence et d'identification avec des lieux qui témoignent de l'histoire et de l'héritage européens. Comme l'a souligné la secrétaire d'État, l'initiative devrait comporter une réelle valeur ajoutée européenne et une action pédagogique en direction des jeunes; par ailleurs, la mise en réseau en constituera la force. Ce qui doit donc constituer le surplus de la création d'un tel label, c'est que «dans une approche holistique,

il devra permettre de faire prendre conscience aux Européens qu'ils font partie d'un tout»; pour cela, il faut adopter «une logique européenne de coopération, notamment avec les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, dont l'expérience méthodologique cumulée sur vingt années est irremplaçable».

En effet, comme l'a fait remarquer Octavie Modert – qui s'est félicitée que cette idée qui, au début, était un projet intergouvernemental, soit désormais appelée à acquérir une dimension communautaire –, le label ne saurait s'imposer que si l'on évite des doublons non seulement administratifs, mais aussi au niveau d'autres actions et distinctions dans le domaine du patrimoine et de l'héritage culturel. Plus les projets auront une connotation transfrontalière, voire transnationale, plus l'esprit européen sera vivant. En guise d'exemple, le Luxembourg a proposé de travailler autour de la symbolique des pères fondateurs de l'Europe. Ainsi, Robert Schuman est né et a été élevé au Luxembourg pendant les dix-neuf premières années de sa vie en parlant les langues usuelles du pays, il a ensuite vécu en Lorraine et a œuvré en faveur de l'Europe en sa qualité de ministre des Affaires étrangères de la France. Sa vie est caractéristique de ce qui constitue le noyau de l'idée européenne.

Le volet «Culture» de la réunion informelle s'est terminé avec le lancement d'une réflexion sur l'amélioration de la prévention du trafic illicite des biens culturels au niveau européen, dossier qui souffre en effet notamment d'une

absence d'harmonisation des législations, alors que – selon certaines estimations et du fait de moyens de transport et de communication de plus en plus efficaces et accessibles – le marché illicite de l'art atteint des dimensions presque aussi importantes que le trafic illicite de stupéfiants ou d'armes.

Le volet «Audiovisuel»

Le 22 juillet, le ministre des Communications, Jean-Louis Schiltz, a participé au Conseil informel des ministres européens de l'Audiovisuel, qui se sont réunis les 21 et 22 juillet à Versailles dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'UE. Parmi les sujets discutés figuraient l'impact de la réforme du paquet «télécom» sur la gestion des fréquences et les politiques audiovisuelles nationales, la lutte contre le piratage dans l'environnement numérique ainsi que l'évolution des règles relatives aux obligations de reprise de chaînes («*must-carry*»).

Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales et relations extérieures»

22 juillet 2008

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» qui s'est tenu le 22 juillet 2008 à Bruxelles.

Le Conseil a salué l'arrestation de l'ancien chef politique des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic,

inculpé pour génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre par le TPIY (Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie). Dans ses conclusions sur les Balkans occidentaux, le Conseil a souligné que ce développement illustre l'engagement du nouveau gouvernement serbe en vue de contribuer à la paix et à la stabilité dans les Balkans. Le ministre Asselborn a qualifié l'arrestation de Karadzic de «pas décisif sur la voie de la pleine coopération du gouvernement serbe avec le TPIY».

L'Ukraine figurait également à l'ordre du jour du Conseil. En vue du sommet UE-Ukraine du 9 septembre 2008, les ministres des Affaires étrangères ont discuté des grandes lignes d'un nouvel accord renforcé avec Kiev.

Les ministres des Affaires étrangères ont débattu de l'évolution politique en Somalie et de l'importance de la mise en œuvre de l'accord de Djibouti. Dans ce contexte, ils ont rappelé l'importance de renforcer les institutions fédérales de transition ainsi que les forces de police nationales.

Les ministres des Affaires étrangères ont aussi fait le point sur l'évolution politique au Zimbabwe après les élections présidentielles. Après la victoire par défaut de Mugabe et la persécution brutale des partisans de l'opposition, le Conseil a décidé de renforcer les sanctions existantes. Trente-sept personnes ont ainsi été ajoutées à la liste des 131 personnes déjà interdites de séjour dans l'Union européenne et dont les avoirs ont été gelés. De plus, il a été décidé

de sanctionner quatre sociétés soutenant financièrement le régime Mugabe en gelant leurs avoirs.

À noter la signature à Hararé le 21 juillet 2008 d'un mémorandum d'entente entre les parties zimbabwéennes sous l'égide de la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe), avec la contribution de l'Union africaine et des Nations unies. Le Conseil s'est déclaré prêt à continuer à apporter son soutien à tout effort de médiation crédible.

Le Conseil a discuté des dernières évolutions dans le dossier du nucléaire iranien. Les ministres ont pu prendre connaissance de la teneur de l'entrevue qu'a eu le haut représentant Javier Solana avec le secrétaire du Conseil national de sécurité de l'Iran, Saïd Jalili.

Les ministres des Affaires étrangères ont également examiné la situation au Tchad et en République centrafricaine et ils ont fait le point sur la mission européenne arrivée à mi-mandat.

Pour ce qui est de la situation au Moyen-Orient, le Conseil a écouté le rapport de l'envoyé spécial du quartette, Tony Blair, et a eu un échange de vues sur les moyens de l'UE de soutenir le processus en cours en vue d'une solution globale du conflit au Proche-Orient.

Jean-Louis Schiltz commente les enjeux de la Présidence française dans le domaine de la coopération au développement

12 août 2008

En date du 12 août 2008, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a commenté les enjeux de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne dans le domaine de la coopération au développement.

Jean-Louis Schiltz a insisté sur le rôle que le Luxembourg comptait jouer dans le cadre de cette présidence, en particulier par rapport à la question du volume de l'aide au développement et des réponses aux situations de fragilité, notamment en Afghanistan.

Le ministre luxembourgeois a expliqué que le programme de la Présidence française thématise tous les sujets importants, dont les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), la sécurité alimentaire, le changement climatique, la nécessité d'investissement en Afrique, la question de l'efficacité de l'aide publique au développement (APD) et la réponse aux situations fragiles.

Absence de certains volets dans le programme de la présidence

Jean-Louis Schiltz a cependant déploré l'absence de certains volets en matière de coopération au développement dans le programme de la Présidence française.

C'est la raison pour laquelle Jean-Louis Schiltz et Heidemarie Wieczorek-Zeul, ministre fédérale allemande de la Coopération économique et du Développement, ont adressé une lettre au secrétaire d'État français chargé de la Coopération et de la Francophonie, Alain Joyandet, afin d'attirer l'attention de la Présidence française sur deux volets de la coopération au développement absents dans le programme de la présidence.

Le premier volet concerne les ambitions européennes dans le domaine du développement. «Nous estimons qu'il y est indispensable de mettre en avant le fait que l'Union européenne et ses États membres signent à eux seuls pour 55-60% de l'aide publique au développement (APD) et nous devons mettre en évidence les engagements pris sous Présidence luxembourgeoise en mai 2005, à savoir un engagement collectif d'une aide publique au développement de 0,56% du revenu national brut à l'horizon 2010 et de 0,7% à l'horizon 2015», écrivent les deux ministres.

Admettant que le partenariat entre l'Union et les pays en développement ne se limitait pas au respect de ces engagements, Jean-Louis Schiltz et Heidemarie Wieczorek-Zeul précisent dans leur lettre commune que ce respect constituait néanmoins une des bases du partenariat.

«Ce point est d'autant plus important que l'année 2007 a été une mauvaise année en matière de contributions à l'aide publique au développement», a ajouté Jean-Louis Schiltz lors de la conférence

de presse, avant de souligner que «les engagements pris en 2005 sous Présidence luxembourgeoise doivent être respectés à tout prix.»

Le second volet a trait au renforcement de la réponse européenne aux situations fragiles. Les ministres luxembourgeois et allemand considèrent qu'il serait judicieux d'ajouter l'Afghanistan à l'ordre du jour de la réunion des ministres en charge du développement lors du Conseil «Affaires générales» (CAG) du mois de novembre.

«Si tous les acteurs s'accordent aujourd'hui pour dire que la présence militaire sur place [en Afghanistan] reste indispensable, il est tout aussi unanimement admis que la solution ne sera pas militaire, mais qu'elle sera politique et nécessitera de substantiels efforts dans le domaine du développement», soulignent les ministres Schiltz et Wieczorek-Zeul.

«Une conséquence logique de la conférence de Paris sur l'Afghanistan serait une discussion des ministres du Développement sur l'Afghanistan lors du CAG, où nous recommandons d'associer les autorités afghanes ainsi que le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour l'Afghanistan, Kai Eide. Toutes nos actions en Afghanistan ne mèneront à des résultats qu'à condition de surmonter le défi du développement», a conclu Jean-Louis Schiltz.

Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales» extraordinaire consacré à la situation en Géorgie

13 août 2008

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé au Conseil «Affaires générales et relations extérieures» extraordinaire qui s'est tenu le 13 août 2008 à Bruxelles au sujet de la situation en Géorgie.

Le président du Conseil, Bernard Kouchner, a fait un rapport sur sa mission en Géorgie ainsi que sur les efforts du président français et président en exercice du Conseil européen, Nicolas Sarkozy, à Moscou et à Tbilissi visant l'instauration d'un cessez-le-feu et le retour à la stabilité en Géorgie.

Les différents membres du Conseil ont remercié et félicité la Présidence française, ainsi qu'Alexander Stubb, ministre des Affaires étrangères de la Finlande et actuel président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), pour tous leurs efforts entrepris sur place. Les ministres ont plaidé pour que l'Union européenne agisse de manière efficace et concrète pour consolider le cessez-le-feu et répondre aux urgences humanitaires.

Le ministre Asselborn a félicité la Présidence française pour la façon résolue dont elle avait réagi à la crise, illustrant ainsi la capacité d'action de l'UE. Il a souligné que l'objectif prioritaire devrait être de

venir en aide à la population civile et a annoncé une première contribution de 100 000 euros à cette fin. Jean Asselborn a également plaidé pour que l'UE, ensemble avec l'OSCE, puisse rapidement prendre ses responsabilités dans le processus de stabilisation durable de la Géorgie. Le ministre a enfin estimé que la meilleure voie pour la résolution définitive du conflit passerait par une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU et que les conclusions adoptées lors du Conseil «Affaires générales et relations extérieures» formaient une contribution importante en vue de cet objectif.

Extrait d'une interview accordée par Jean Asselborn à RTL Radio Lëtzebuerg le 14 août 2008:

«Ech mengen, datt mir alleguertert gutt berode wieren – dës Sait vum Atlantik wéi déi aner Sait vum Atlantik – fir elo e kale Kapp doranner ze behalen an ze kucken elo d'Situatioun ze stabiliséieren. Mir stabiliséiere se net wéint dem Medwedew oder dem Saakaschwili oder wéint dem Putin, mä wéint der Populatioun an där Regioun. Déi huet jo e Recht fir a Fridden ze liewen a fir a Sécherheet ze liewen. Dorëms geet et elo.»

Jean Asselborn à la réunion de l'OTAN consacrée à la situation en Géorgie

19 août 2008

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord des ministres des

Affaires étrangères, qui s'est tenue le 19 août 2008 à Bruxelles au sujet de la situation en Géorgie.

Le président de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Alexander Stubb, et le ministre des Affaires étrangères français, président en exercice Conseil de l'Union européenne, Bernard Kouchner, ont présenté un rapport sur leurs derniers efforts visant la mise en œuvre du plan en 6 points négocié avec la Russie et la Géorgie.

Le secrétaire général de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Jaap de Hoop Scheffer, a exprimé sa vive préoccupation au sujet des derniers développements en Géorgie et a proposé que les ministres examinent l'apport de l'OTAN à la stabilisation de la Géorgie.

Jean Asselborn a félicité Bernard Kouchner et Alexander Stubb pour leurs importants efforts en matière de médiation entre Tbilissi et Moscou. Il a souligné que la communauté internationale devait poursuivre trois objectifs, à savoir la mise en œuvre et le respect du cessez-le-feu, y compris le retrait total des forces russes, l'acheminement rapide de l'aide humanitaire dont les victimes civiles ont un besoin urgent ainsi que la prise de conscience de toutes les parties que les conflits gelés doivent trouver une solution.

Jean Asselborn a souligné que la solution de la présente crise et du conflit en Ossétie requérait le maintien du dialogue avec la Russie. Il s'est enfin exprimé pour le respect de l'intégrité territoriale

de la Géorgie et pour la continuation de la coopération étroite entre UE, OSCE, OTAN et ONU en vue d'une stabilisation durable de la situation en Géorgie.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET RELATIONS INTERNATIONALES

Jean Asselborn au premier forum de l'Alliance des civilisations à Madrid: promouvoir l'entente entre les cultures dans le domaine des médias et de la jeunesse

15 janvier 2008

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé le 15 janvier 2008 au premier forum de l'Alliance des civilisations à Madrid.

Organisé par le gouvernement espagnol, le forum a réuni des leaders politiques, des directeurs de médias, des représentants de la société civile, des cadres d'entreprises et de l'industrie du cinéma et des autorités religieuses. Le forum a été inauguré par le président du gouvernement espagnol, José Luis Rodríguez Zapatero, le Premier ministre turc, Recep Tayyip Erdogan, le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, et le président Jorge Sampaio, haut représentant des Nations unies pour l'Alliance des civilisations.

Lors du forum ont été annoncées des initiatives de haut niveau, y compris d'importants projets visant à promouvoir l'entente entre les cultures dans le domaine des médias et de la jeunesse. D'autres engagements et associations entre gouvernements et organisations multilatérales y ont également été présentés.

Dans son intervention (page 293), le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a tout particulièrement insisté sur l'importance primordiale de l'éducation qui reste à son avis, «l'une de nos "armes" principales pour venir à bout du cercle vicieux de l'ignorance. La démocratie, la liberté et la paix ne constituent pas des acquis. C'est là un défi permanent que chaque société et chaque citoyen doivent relever. L'éducation à la paix ainsi que l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'Homme doivent être une préoccupation constante de nos sociétés. L'éducation doit favoriser le respect d'autrui, la tolérance réciproque et contribuer au dialogue de tous».

Selon Jean Asselborn, le Luxembourg croit en la valeur ajoutée de l'Alliance. Il a dès lors saisi l'occasion pour confirmer l'engagement tant politique que financier du Luxembourg en faveur de l'Alliance et a annoncé que le gouvernement luxembourgeois avait récemment décidé de soutenir le Trust Fund de l'Alliance avec la somme de 100 000 euros.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a également déclaré que dans le cadre de l'Année européenne du dialogue des cultures, le Luxembourg avait

l'intention de prendre des initiatives pour contribuer à sa façon aux objectifs de dialogue et de compréhension mutuelle.

Le Luxembourg reconnaît formellement le Kosovo

21 février 2008

Le 21 février 2008, le Grand-Duché de Luxembourg a reconnu formellement le Kosovo, après que le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a présenté en date du 20 février 2008 devant la Chambre des députés les raisons qui ont motivé cette reconnaissance (📄 page 309).

En s'exprimant devant les députés, Jean Asselborn a déclaré: «Si nous sommes d'accord pour dire que le statu quo ne peut plus perdurer et que l'UE a une responsabilité particulière dans les Balkans, alors nous devons agir en conséquence. Pour le gouvernement luxembourgeois, cela signifie, d'une part, qu'il faut assumer notre part de responsabilité et participer activement à la mission commune de police et d'État de droit qui a été lancée le 15 février dernier; d'autre part, le gouvernement doit tirer les conclusions de la position qui a été la sienne durant les dernières années et reconnaître le Kosovo.»

Au Grand-Duché de Luxembourg, c'est le gouvernement qui reconnaît les États étrangers. À l'initiative du député libéral Charles Goerens, les députés ont toutefois voté à l'unanimité une résolution pour appuyer l'action du gouvernement.

Jean Asselborn à la 7^e session du Conseil des droits de l'Homme à Genève

3 mars 2008

Le 3 mars 2008, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé à la 7^e session du Conseil des droits de l'Homme à Genève.

Dans son discours (📄 page 312) devant le Conseil des droits de l'Homme, le ministre a mis l'accent sur l'arsenal institutionnel réformé, désormais à la disposition du Conseil pour faire face à ses obligations de protection et de promotion des droits de l'Homme dans le monde. Il a évoqué dans ce contexte la situation préoccupante au Proche-Orient. Alors qu'après Annapolis et Paris, on avait espéré voir le processus de paix, le dialogue et la négociation reprendre, le contraire est vrai. La violence a repris le dessus.

«Si nous condamnons avec insistance les tirs de roquettes venant de Gaza, qui ciblent de manière délibérée la population civile israélienne, nous condamnons avec la même insistance l'usage disproportionné de la force: la mort de tant de civils – quelque 300 depuis Annapolis – ne peut être une réponse. La violence et les violations des droits de la personne humaine, les représailles collectives contre Gaza sont des actes qui nous éloignent de la paix», a estimé Jean Asselborn.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a regretté que les

droits de l'Homme continuent d'être bafoués au Darfour et dans les régions voisines. Il a appelé à veiller, avec une vigilance particulière, à un suivi rigoureux de la résolution adoptée par le Conseil des droits de l'Homme en 2007, ainsi qu'à une application stricte, par toutes les parties à ce conflit, de toutes les recommandations soumises à ce Conseil.

En cette année du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Jean Asselborn a rappelé la signification historique de ce document et de son message sur l'égalité



Micheline Calmy-Rey, ministre suisse des Affaires étrangères, Dimitrij Rupel, ministre des Affaires étrangères slovène et président en exercice du Conseil de l'Union européenne, ainsi que Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, à la 7^e session du Conseil des droits de l'Homme à Genève

intrinsèque entre tous les êtres humains, indépendamment de leur race, leur sexe, leur religion, leur couleur de peau et leur langue. Le ministre a estimé que cette célébration devrait nous conduire à relancer l'examen de la question de l'universalité et de l'indivisibilité de tous les droits de l'Homme ainsi que de l'égalité entre droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement.

Entretiens bilatéraux à Genève

En marge de la session du Conseil, Jean Asselborn a eu un certain nombre d'entretiens bilatéraux. Il a ainsi rencontré Louise Arbour, haut commissaire aux droits de l'Homme. Le ministre Asselborn a assuré Louise Arbour du soutien continu du Luxembourg, tant financier que politique; l'indépendance du Haut-Commissariat étant une condition indispensable pour garantir l'efficacité du bureau.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise s'est également rendu à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui figure parmi les partenaires multilatéraux privilégiés du Luxembourg, où il a rencontré le Dr Margaret Chang, directrice exécutive de l'OMS. Margaret Chang s'est félicitée de l'effort du Luxembourg, qui est le 12^e contributeur extrabudgétaire de l'OMS. Le ministre et la directrice exécutive étaient d'accord pour souligner la forte complémentarité qui peut résulter des travaux menés par les différentes instances onusiennes s'occupant en particulier des Objectifs du millénaire pour le développement et de l'importance d'une cohérence des politiques.

Enfin, le ministre Asselborn a eu un entretien avec Sahana Pradhan, ministre des Affaires étrangères du Népal. Il s'est informé sur la situation politique du pays qui, après des années de conflit interne, doit élire le 10 avril 2008 une Assemblée constituante, premier pas sur la voie de la démocratisation et de l'État de droit.

Participation de Jean Asselborn à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN

6 mars 2008

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé le 6 mars à la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN à Bruxelles.

Au cours de la réunion à Bruxelles, les ministres ont examiné plusieurs questions importantes en vue du sommet de l'OTAN devant se tenir à Bucarest du 2 au 4 avril.

Les ministres des Affaires étrangères des 26 pays membres de l'Alliance ont d'abord eu un échange de points de vues sur le processus d'élargissement de l'OTAN. L'Albanie, la Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM), qui ont adhéré au Plan d'action pour l'adhésion, pourraient être invitées à rejoindre l'Alliance lors du sommet de Bucarest si, d'ici là, les pays membres de l'OTAN estiment que les trois candidats ont rempli les critères d'adhésion. Dans ce contexte, le ministre Asselborn a souligné que les trois pays avaient fait d'importants efforts, même s'il restait des progrès à faire. «Ne pas inviter ces pays à rejoindre



Jean Asselborn en discussion avec ses homologues français, Bernard Kouchner, et néerlandais, Maxime Verhagen

l'Alliance serait faire un pas en arrière», a expliqué le chef de la diplomatie luxembourgeoise.

Les ministres ont réitéré leur conviction que tous les pays des Balkans avaient vocation de rejoindre l'Alliance, à commencer par la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro.

Les cas de l'Ukraine et de la Géorgie ont également été évoqués. Sans préjuger des délibérations du sommet de Bucarest, Jean Asselborn a rappelé que ces pays entretenaient avec l'OTAN un dialogue intensifié et il a souligné qu'aucun pays extérieur n'avait un droit de regard sur le processus de décision de l'Alliance. Tout nouvel élargissement devait également se faire en gardant à l'esprit l'équilibre stratégique dans la zone euro-atlantique.

Les ministres ont ensuite fait le point sur les opérations de l'OTAN en Afghanistan et au Kosovo. Ils ont souligné l'importance de ces défis qui exigeront de l'Alliance atlantique, tout comme de l'ONU et de l'Union européenne, un engagement coordonné pour assurer la sécurité et le développement.

Réunion conjointe des gouvernements luxembourgeois et sarrois à Sarrebruck

18 mars 2008

Le 18 mars 2008 a eu lieu à Sarrebruck une réunion conjointe des gouvernements luxembourgeois et sarrois sous la présidence



Peter Müller, ministre-président de la Sarre, et Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Luxembourg, lors de la conférence de presse suivant la réunion conjointe de leurs deux gouvernements

du Premier ministre Jean-Claude Juncker et du ministre-président de la Sarre, Peter Müller.

Lors d'une conférence de presse qui a suivi la réunion de travail, les deux délégations ont tout d'abord regretté que la dernière réunion des gouvernements luxembourgeois et sarrois remontait à 2003. De même, Jean-Claude Juncker et Peter Müller ont souhaité que les populations respectives soient plus informées des projets réalisés pour les habitants des deux pays. «Il faut éviter de dicter la Grande Région d'en haut. Il faut la faire avec les populations, les inclure», a souligné Jean-Claude Juncker.

C'est pour cette raison qu'une des priorités de la présidence du Luxembourg de la Grande Région, qui dure encore jusqu'en 2009, était de rapprocher entre eux les habitants de la région et leur donner davantage un sens de communauté et d'appartenance.

Dans ce contexte, Jean-Marie Halsdorf a présenté à la délégation sarroise les accents de la présidence luxembourgeoise de la Grande Région, dont notamment le développement et la planification territoriales, l'essor économique et le renforcement de la coopération entre les universités de la Grande Région.

En ce qui concerne la collaboration générale entre les différents partenaires de la Grande Région, Jean-Claude Juncker et Peter Müller ont estimé utile que des «coopérations renforcées» entre quelques-unes des régions partenaires puissent se développer, afin de permettre l'avancement plus rapide de certains projets. «Le principe du consensus ne doit pas empêcher de faire avancer des projets bilatéraux ou trilatéraux», a précisé le Premier ministre luxembourgeois.

Lors de la réunion, les deux délégations se sont également

félicitées du succès que connaît le lycée binational Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum. En effet, le nombre des élèves inscrits dépasse toutes les attentes, avec 130 élèves pour l'année 2007-2008. Le chef de la délégation sarroise a par ailleurs indiqué que le projet visait à moyen terme à inclure également des élèves français.

Le renforcement des liaisons de transport entre le land de la Sarre et le Grand-Duché figurait également à l'ordre du jour de la réunion. Dans ce contexte, Jean-Claude Juncker a insisté sur le besoin de trouver rapidement des solutions, afin de servir surtout les frontaliers sarrois venant travailler chaque jour au Luxembourg. Les ministres des Transports respectifs ont été chargés d'étudier un renforcement des liaisons par bus entre les deux pays, le temps de trouver une solution au niveau des réseaux ferroviaires.

Finalement, les gouvernements luxembourgeois et sarrois se sont félicités de l'excellente collaboration pendant l'année culturelle 2007. Il s'agit dès lors de garantir la continuation de cette coopération, et ce, non seulement sur le plan culturel. Selon Jean-Claude Juncker, «beaucoup a déjà été accompli au niveau de la Grande Région. Mais il reste encore plus à faire». Les mêmes expériences et les mêmes ambitions entre les partenaires de la Grande Région, dont la Sarre et le Grand-Duché, seraient la base du succès de cette collaboration.

Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Jean-Louis Schiltz au sommet de l'OTAN à Bucarest

2-4 avril 2008

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, et le ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz, ont participé au sommet de l'OTAN qui a eu lieu du 2 au 4 avril 2008 dans la capitale roumaine Bucarest.

Trois sujets ont dominé le sommet, à savoir le processus d'élargissement de l'OTAN, les opérations et missions de l'Alliance – tout particulièrement en Afghanistan –, ainsi que la transformation de l'Alliance face aux défis du XXI^e siècle.

Concernant l'élargissement, les dirigeants de l'Alliance ont invité la

Croatie et l'Albanie à rejoindre les rangs de l'OTAN. Les deux pays deviendront ainsi les 27^e et 28^e membres de l'organisation. Quant à l'ancienne République yougoslave de Macédoine, son invitation sera formalisée dès que la question relative à la dénomination finale de ce pays sera résolue. Les dirigeants de l'OTAN ont confirmé la vocation euro-atlantique de l'Ukraine et de la Géorgie; la décision quant à l'octroi du Membership Action Plan (MAP) à ces deux partenaires sera prise à un stade ultérieur, sur base d'une évaluation des progrès qui auront été accomplis.

Lors de leurs discussions sur l'Afghanistan, certains alliés ont annoncé un renforcement de leur présence sur place. Neuf militaires luxembourgeois sont actuellement stationnés en Afghanistan, où ils participent à la protection de l'aéroport international de Kaboul.



Jean-Claude Juncker avec le président polonais Lech Kaczyński



Elmar Mammadyarov, ministre des Affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, et Abdullah Gül, président de la Turquie

Une session spéciale consacrée à l'Afghanistan s'est tenue en présence du secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, du président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, et de tous les contributeurs de la communauté internationale.

Les alliés ont également rencontré le président ukrainien Viktor Iouchtchenko dans le cadre de la commission OTAN-Ukraine, et le président russe Vladimir Poutine dans le cadre du Conseil OTAN-Russie.

Les alliés ont confirmé que la prolifération des missiles balistiques représentait une menace croissante pour les forces, le territoire et la population des pays de l'Alliance et ils ont décidé de continuer les travaux relatifs à la définition d'options pour une

architecture globale de défense antimissile, qui inclurait la capacité de défense antimissile américaine.

Enfin, l'OTAN a confirmé vouloir jouer un rôle dans la protection des infrastructures énergétiques et des structures informatiques contre les cyber-attaques.

Le ministre Jeannot Krecké à la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres

4 juin 2008

Le 4 juin 2008, Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, a participé à la réunion du Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), réuni au niveau des ministres à

Paris, ensemble avec Georges Santer, représentant permanent du Luxembourg auprès de l'OCDE.

La réunion, qui s'est tenue sous la présidence de Christine Lagarde, ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi de la République française, était consacrée au thème «Ouverture, réformes et économie du changement climatique».

Lors de cette réunion ministérielle, l'OCDE a accueilli les cinq pays adhérents, à savoir le Chili, l'Estonie, Israël, la Slovaquie, la Russie ainsi que le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie et l'Afrique du Sud dans le cadre d'un engagement renforcé.

La réunion a débuté par un déjeuner de travail pendant lequel les ministres ont discuté de la situation économique actuelle. Le chef économiste de l'OCDE, Jorgen Elmeskov, a présenté les perspectives économiques 2008, publication bisannuelle de l'OCDE. L'OCDE prévoit pour 2008 une inflation record pour la zone euro de 3,4%, tirée par les prix de l'énergie et de l'alimentation, et a parallèlement revu à la baisse sa prévision de croissance dans la zone euro de 1,9% à 1,7% pour 2008. Pour 2009, l'organisation prévoit une croissance de 1,4% pour la zone euro.

Le ministre Krecké a salué, dans son intervention, la présence des pays adhérents ainsi que de ceux de l'engagement renforcé. Il s'est dit intéressé à connaître leurs vues sur la crise alimentaire et leurs idées sur la maîtrise des prix élevés dans le secteur alimentaire. Il s'est également exprimé en faveur de la

reprise d'un dialogue plus soutenu avec les pays membres de l'OPEP. «Nous devons agir prioritairement dans le domaine de l'inflation», a dit Jeannot Krecké.

À l'issue du déjeuner, Angel Gurría, secrétaire général de l'OCDE, a présenté son rapport sur les orientations stratégiques de l'OCDE, suivi par une session de travail lors de laquelle les conséquences économiques du changement climatique ont été débattues. Le secrétaire général a rappelé l'extrême urgence d'une réaction au problème du changement climatique: «It is a problem that confronts us with the fierce urgency of now», car l'inaction risque de causer des dommages irréversibles à l'environnement. À cet égard, les experts recommandent aux États membres divers instruments comme les écotaxes et les droits d'émission négociables ainsi qu'une politique ciblée pour les branches clés, à savoir l'énergie, l'eau, le transport, l'agriculture et la pêche.

La journée s'est terminée par un dîner de travail offert par la Présidence française et consacré à l'économie politique de la réforme. L'OCDE s'occupe depuis longtemps de l'économie politique de la réforme en contribuant au débat dans ses pays membres. L'objectif est d'améliorer l'efficacité et la pertinence des analyses et recommandations de l'OCDE, en appuyant les gouvernements tout au long du processus de réforme et en prenant plus systématiquement en compte les aspects liés à l'économie politique. En tant que rapporteur d'un groupe

de discussion, le ministre Krecké a animé les débats au sujet des réformes économiques.

La position du gouvernement sur la Convention internationale contre les armes à sous-munitions

9 juin 2008

En date du 9 juin 2008, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a donné des explications quant à la position du gouvernement luxembourgeois suite à la conférence diplomatique de Dublin, lors de laquelle 111 pays, dont le Luxembourg, avaient adopté la Convention internationale contre les armes à sous-munitions (BASM), juridiquement contraignante.

En guise d'introduction, le ministre des Affaires étrangères a cité la définition des BASM retenue par la convention: «Une arme à sous-munitions désigne une munition classique conçue pour disperser des sous-munitions explosives dont chacune pèse moins de 20 kilogrammes, et comprend ces sous-munitions explosives. Ces sous-munitions se dispersent sur une surface de plusieurs kilomètres-carrés.»

En février 2007, le Luxembourg comptait déjà parmi les 45 pays à se rallier au processus d'Oslo dans le but de faire imposer une interdiction des BASM à la communauté internationale, a rappelé le ministre Asselborn. La déclaration d'Oslo prévoyait ainsi la création

d'un instrument international juridiquement contraignant, interdisant avant la fin de l'année 2008 toutes les BASM qui causent des souffrances humanitaires.

Après de longues négociations, 111 États s'étaient mis d'accord sur une convention à l'occasion de la conférence diplomatique de Dublin le 30 mai 2008. «Cent onze États ont déclaré vouloir signer cette convention. C'est un nombre respectable», a déclaré Jean Asselborn, même s'il a regretté que des pays comme les États-Unis, la Russie, la Chine, le Pakistan ou l'Inde ne se soient pas ralliés à la convention.

Jean Asselborn a souligné qu'au niveau de l'Union européenne, les 27 pays membres étaient présents à Dublin, même si cinq d'entre eux n'avaient que le statut d'observateur (Chypre, Grèce, Lituanie, Pologne, Roumanie).

La signature de la convention est prévue pour les 2 et 3 décembre 2008 à Oslo. Elle entrera en vigueur dès que 30 pays signataires l'auront ratifiée, sans période transitoire.

Ne sont pas visées par la convention des munitions contenant moins de dix sous-munitions, dont chaque sous-munition pèse plus de quatre kilogrammes et est équipée d'un mécanisme électronique d'autodestruction et d'auto-désactivation. Jean Asselborn a souligné qu'il s'agissait d'un autre type d'armes qui ne visait pas la saturation de zone et qui n'avait pas le même effet post-conflit. Il a précisé que le projet de convention



Jean Asselborn lors de la conférence de presse

interdisait 99% des BASM se trouvant dans les arsenaux des États participants.

«Un autre aspect important de la convention est l'interopérabilité», a souligné Jean Asselborn. «Il s'agit en fait d'une collaboration militaire entre pays signataires et pays non signataires. L'article 21 prévoit ainsi que des pays signataires puissent collaborer avec des pays non signataires, sans que ses ressortissants n'aient à craindre des poursuites judiciaires. Cet article est essentiel pour pouvoir permettre aux pays signataires de continuer leur collaboration avec des pays possédant des bombes à sous-munitions dans leur arsenal, notamment dans le cadre de l'OTAN, de l'UE ou de l'ONU.» Sans cet article, de nombreux pays comme la France, la Grande-Bretagne, l'Italie ou les Pays-Bas auraient refusé de signer la convention, a ajouté le ministre.

Concrètement, tous les pays signataires s'engagent à renoncer à la production, à l'acquisition, au stockage et à l'utilisation de telles armes, mais aussi à promouvoir cette convention auprès des pays non signataires.

Pour ce qui est des victimes de telles munitions, les signataires seront obligés de leur fournir une aide médicale, une réadaptation et un soutien psychologique ainsi qu'une insertion sociale et économique.

Jean Asselborn a qualifié cette convention de «succès historique» et a insisté sur le fait qu'elle avait été saluée aussi bien par les États participants que par les ONG, l'ONU et le CICR (Comité international de la Croix-Rouge).

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a profité de l'occasion pour rappeler que le Luxembourg participait depuis de nombreuses

années à des campagnes de déminage. Depuis 2000, le gouvernement a investi plus de 4 millions d'euros dans des campagnes de déminage au Laos, au Cambodge, en Bosnie, en Croatie, en Serbie, au Liban et en Ukraine.

Concernant le projet de loi sur les armes à sous-munitions, élaboré après une motion de la Chambre des députés en 2006, Jean Asselborn a expliqué qu'il avait convenu avec la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre de suspendre la procédure législative en attendant la signature et les premiers résultats de la ratification de la future convention.

Le Luxembourg prévoit ainsi de signer cette convention en décembre 2008 et de la ratifier au plus vite, en ajoutant dans l'acte de la ratification la mention que le Luxembourg interdit en plus tout financement des armes à sous-munitions. Au cas où la convention ne serait pas ratifiée, le projet de loi pourrait toujours être réactivé et passer au vote à la Chambre des députés, a conclu le ministre.

François Biltgen à la 97^e Conférence internationale du travail à Genève

10-13 juin 2008

Du 10 au 13 juin 2008, François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, a participé à la 97^e Conférence internationale du travail (CIT) de l'Organisation internationale du travail (OIT) à Genève.

Chaque année, au mois de juin, la CIT réunit les États membres de l'OIT à Genève (Suisse). Les États membres sont traditionnellement représentés par une délégation tripartite composée de délégués gouvernementaux ainsi que de délégués employeurs et de délégués travailleurs, désignés en accord avec les organisations nationales d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives. Souvent comparée à un parlement international du travail, la conférence a notamment comme fonctions d'élaborer et d'adopter des normes internationales du travail sous forme de conventions et de recommandations, de suivre l'application des conventions et recommandations au niveau national ou encore d'examiner les rapports des gouvernements des États membres sur la manière dont ils remplissent leurs obligations liées aux conventions ratifiées. La conférence est également un forum où sont débattus librement les problèmes sociaux et ceux liés au travail. Les délégués examinent l'évolution sociale dans le monde, le thème central étant le rapport présenté chaque année par le directeur général du Bureau international du travail (BIT).

Le 10 juin, le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, a pris la parole (📄 page 380) devant l'assemblée plénière de la conférence. Le ministre a d'abord rappelé que le gouvernement luxembourgeois appuyait fortement l'action du directeur général, Juan Somavia, qu'il a félicité pour ses visions et ses efforts qu'il intégrait dans le fonctionnement quotidien de l'OIT. Dans ce contexte, il a aussi annoncé que le gouvernement

luxembourgeois appuierait la candidature de Juan Somavia pour un troisième mandat. François Biltgen ayant été le premier orateur d'Europe occidentale à avoir soutenu dans le segment de haut niveau la candidature de Juan Somavia, ce dernier s'est montré particulièrement reconnaissant. En effet, grâce à ce message fort, au timing parfait, le Luxembourg a ouvert la porte à d'autres réactions positives européennes.

François Biltgen a également manifesté sa satisfaction quant aux résultats de la visite officielle de Juan Somavia à Luxembourg en octobre 2007. À cette occasion, le gouvernement, le Parlement et les partenaires sociaux avaient pu débattre de l'ordre du jour de l'OIT pour le travail décent, et avaient réussi à dégager un large consensus. Le Luxembourg signera avec l'OIT un accord-cadre de coopération qui concernera tant la collaboration financière et technique que la coopération au niveau politique. Et c'est sur cette même toile de fond que le ministre a rappelé que le Luxembourg s'est engagé pour une contribution budgétaire volontaire aux activités du BIT.

Le ministre a ensuite exprimé son consentement à l'acceptation croissante de la nécessité du travail décent par tous les acteurs de la globalisation et à l'intégration de plus en plus concrète de ce concept dans les politiques horizontales. François Biltgen a tout particulièrement mis l'accent sur l'importance d'un travail décent, par le biais duquel il sera possible d'appréhender de manière horizontale et intégrée les problèmes



François Biltgen à la tribune de l'OIT

découlant de la mondialisation. D'après le ministre, la «Déclaration de l'OIT sur la justice sociale – pour une mondialisation juste», portant notamment sur le renforcement des capacités de l'OIT, permettra définitivement de cimenter cette évolution. Mais, bien au-delà, le travail décent a, selon le ministre, les potentialités pour devenir un levier indispensable pour le progrès social, environnemental, voire économique. Il s'agira d'en profiter pour consolider la démarche de politique volontariste, combinant croissance, protection sociale et équité, puisque, d'après François Biltgen, la solidarité découle de l'action conjointe et volontaire de la politique et du marché.

Le ministre a en outre mentionné son inquiétude face à la financiarisation croissante des relations économiques internationales. Un élément qui, d'après lui, demande une action particulière de l'OIT, en concertation avec d'autres organisations internationales, parce que le développement plus ou moins incontrôlé du secteur financier et des décisions plus ou moins incontrôlables en la matière risquent de déstabiliser à la longue le monde du travail. Le ministre a par conséquent lancé un appel au directeur général pour envisager des stratégies permettant de contrecarrer les effets incontrôlés des décisions du secteur financier et de définir cette problématique en tant que sujet de prédilection pour les CIT des prochaines années, car l'économie réelle devra reprendre le dessus et endiguer tout effet de spéculation.

Dans son allocution, François Biltgen a aussi tenu à évoquer le problème de la crise alimentaire mondiale, étant donné que la spéculation faisait exploser les prix et empêchait de larges franges de la population mondiale de se procurer les biens de première nécessité. C'est pour cette raison qu'il faudra instaurer une concertation et une coordination internationales pour contrecarrer cette évolution déplorable et, selon le ministre, l'implication de l'OIT dans ce processus devrait être primordiale.

C'est pourquoi François Biltgen a insisté sur la nécessité de doter l'OIT de moyens et de procédures appropriées afin de lui donner les outils nécessaires pour jouer le rôle d'acteur-clé dans le cadre de

la gouvernance de la globalisation. En effet, selon le ministre, le fait de doter l'organisation des moyens budgétaires, ordinaires tant que volontaires, devenus nécessaires par le renforcement de ses capacités, est essentiel.

D'après le ministre, il faudra adapter le fonctionnement interne de l'OIT et du BIT, tout en réfléchissant au mode de gouvernance internationale, à une meilleure coordination des politiques économiques, à la coopération permanente, si possible institutionnelle, des organisations internationales, permettant une interconnexion permanente des objectifs de tous les acteurs. Dans le même ordre d'idées, il sera primordial d'instaurer des procédures de suivi, voire de surveillance, notamment sous la forme de *peer reviews* volontaires, taillées sur mesure pour les différents États membres, et dont les conditions et modalités seraient à arrêter de manière consensuelle avec chaque État. Finalement, le ministre a assuré son soutien à la proposition des révisions cycliques par la CIT.

Le ministre François Biltgen a tenu à invoquer les bénéfices de l'interrelation des objectifs stratégiques de l'OIT – emploi, protection sociale, dialogue social et intégration des droits fondamentaux en tant que droits de l'Homme – et ce, notamment dans le cas du Myanmar. En effet, c'est l'OIT qui a, la première, décelé des problèmes structurels dans ce pays, en partant de la surveillance de l'application des normes internationales du travail, surtout en matière de travail forcé. Dans ce même contexte, le ministre a souligné la

solidarité du gouvernement et du peuple luxembourgeois avec le peuple du Myanmar, terriblement mis à l'épreuve par la catastrophe naturelle qu'il vient de connaître, et il a réitéré sa volonté de soutenir les efforts de l'OIT dans le cadre de la coopération avec les autorités birmanaises pour éradiquer le travail forcé.

Entrevue bilatérale avec le directeur général du BIT

Le 12 juin 2008, le ministre du Travail et de l'Emploi a eu le privilège d'avoir une entrevue bilatérale avec Juan Somavia, directeur général du BIT, afin de discuter des relations bilatérales qu'entretient cette organisation avec le Luxembourg.

D'emblée, François Biltgen a réitéré le plein soutien du gouvernement luxembourgeois, en citant la mise en œuvre des décisions prises lors de cette visite, notamment la ratification récente de 18 conventions et l'adoption de la réforme de l'Inspection du travail et des mines.

François Biltgen a aussi rappelé que son collègue Jean-Louis Schiltz, en charge de la coopération luxembourgeoise, soutenait des projets et programmes du BIT dans plusieurs pays partenaires, projets qui s'inscrivent dans les programmes indicatifs de coopération (PIC) avec ces pays (p.ex. Sénégal, Mali, Laos, Vietnam).

Le directeur général du BIT s'est montré reconnaissant du fait que depuis 2006, la coopération luxembourgeoise versait également une contribution thématique annuelle (ligne budgétaire 35 030) au

programme Formation communautaire pour un travail décent (FCTD) du BIT, contribution qui a augmenté de 47% par rapport à l'année 2007. Il s'agit d'un programme de promotion de l'auto-emploi et d'activités génératrices de revenus par la formation du BIT. Ainsi, la contribution pour l'année 2008 s'élève à 980 000 euros, par rapport à 490 000 euros en 2007. Enfin, il a été proposé que ce montant soit porté à 1 million d'euros pour l'année 2009. De manière générale, en 2006, la coopération luxembourgeoise a contribué aux activités du BIT à hauteur de 1 362 844 euros, et en 2007 à hauteur de 2 016 760 euros.

Finalement, le directeur général a rappelé tout l'intérêt du BIT de voir le Premier ministre luxembourgeois participer à la conférence régionale de Lisbonne les 10 et 11 février 2009. Juan Somavia a également étendu cette invitation à un segment de haut niveau spécial, organisé à l'occasion du 90^e anniversaire de l'OIT.

Jean Asselborn participe à Paris à la Conférence internationale de soutien à l'Afghanistan

12 juin 2008

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé le 12 juin 2008 à Paris à la Conférence internationale de soutien à l'Afghanistan.

Cette conférence, qui a réuni les délégations de 67 pays et de

quelque 17 organisations internationales, a été inaugurée par le président français Nicolas Sarkozy, en présence du secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, et du président afghan Hamid Karzaï.

La Conférence internationale de soutien à l'Afghanistan s'inscrit dans le prolongement de la conférence de Londres qui avait lancé en 2006 le Pacte pour l'Afghanistan.

Cette conférence visait, entre autres, à réaffirmer l'engagement à long terme de la communauté internationale en faveur de l'Afghanistan et à promouvoir une meilleure coordination entre les différents partenaires sur le terrain. Elle a également permis de récolter quelque 20 milliards d'euros pour soutenir le gouvernement afghan dans son effort pour consolider l'État de droit ainsi que pour lutter contre le terrorisme et la culture de la drogue.

Le gouvernement afghan, représenté par le président, le ministre des Affaires étrangères, Dadfar Spanta, ainsi que par le conseiller pour le développement économique et le ministre des Finances, y a notamment exposé la stratégie nationale pour le développement (Afghanistan National Development Strategy) fixant les priorités de développement du pays pour la période 2008-2013.

Dans son discours (📄 page 382), le Vice-Premier ministre Asselborn a indiqué que le Luxembourg s'était engagé dès 2001 à œuvrer de manière concrète en faveur d'un «environnement sûr, stable et démocratique» en Afghanistan, et que «le Grand-Duché restera



Jean Asselborn et son homologue afghan Rangeen Dadfar Spanta

engagé aux côtés des Afghans le temps qu'il faudra». Le montant total d'aide publique au développement du Luxembourg en faveur de l'Afghanistan s'élève à ce jour à plus de 22 millions d'euros. Le Luxembourg est de même engagé militairement en Afghanistan et participe depuis 2003 avec un contingent basé à l'aéroport international de Kaboul à la FIAS.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a précisé: «Le but aujourd'hui n'est cependant pas de mettre en avant nos contributions respectives, mais plutôt de nous concentrer sur le message politique que nous souhaitons propager, à savoir que la communauté internationale demeure résolue à apporter au peuple et au gouvernement afghans un soutien s'inscrivant dans le long terme, et aider le gouvernement à mettre en place un État viable, qui fonctionne et assure la sécurité, respecte l'État de droit et les droits de l'Homme, et encourage le développement.»

Dans ce contexte, le ministre luxembourgeois a encouragé le gouvernement afghan à prendre sa part de responsabilité dans la reconstruction du pays, en procédant à des réformes au niveau institutionnel, en s'engageant contre l'impunité et la corruption et en promouvant la bonne gouvernance. «Il est notamment une réforme qui ne coûte rien, c'est l'abolition de la peine de mort», a encore ajouté Jean Asselborn.

Signature du nouveau traité Benelux à La Haye

17 juin 2008

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et

de l'Immigration, Jean Asselborn, ont signé le nouveau traité Benelux le 17 juin 2008, lors d'une cérémonie officielle à la Salle des chevaliers (Ridderzaal) à La Haye.

Le nouveau traité Benelux, qui a été élaboré sous la présidence des Pays-Bas, est destiné à remplacer l'actuel traité, signé en 1960, et qui viendra à expiration en 2010.

Le traité a été signé par les Premiers ministres du Grand-Duché de Luxembourg, Jean-Claude Juncker; de Belgique, Yves Leterme; et des Pays-Bas, Jan-Peter Balkenende; par les ministres des Affaires étrangères du Grand-Duché de Luxembourg, Jean Asselborn; de Belgique, Karel De Gucht; et des Pays-Bas, Maxime Verhagen; ainsi que par les ministres présidents de la Flandre, Kris Peeters; de la Communauté

germanophone de Belgique, Karl-Heinz Lambertz; de la Région de Bruxelles-Capitale, Charles Picqué; et la Vice-Première ministre de la Wallonie, Marie-Dominique Simonet.

Le nouveau traité comporte deux objectifs principaux: les pays du Benelux veulent préserver leur rôle de précurseur au sein de l'Union européenne et élargir la coopération transfrontalière, surtout dans les domaines du marché intérieur et de l'union économique, du développement durable, de la justice et des affaires intérieures.

La coopération élargie au-delà du seul domaine économique aura pour conséquence un changement de la dénomination officielle de l'union économique Benelux, qui s'appellera désormais Union Benelux.



Signature du traité Benelux

Lors de la conférence de presse à l'issue de la cérémonie de signature, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a rappelé que le Benelux avait constitué un «projet d'avant-garde de l'Union européenne». «Le Benelux rassure, par sa force unificatrice, les autres États membres de l'Union européenne,» a-t-il déclaré.

Jean Asselborn participe à Berlin à la conférence de soutien à la Palestine

24 juin 2008

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a participé à la Conférence de Berlin pour le soutien de la sécurité civile et de l'État de droit palestiniens qui a eu lieu à Berlin le 24 juin 2008.

Cette conférence, à laquelle ont participé les délégués d'une quarantaine de pays, visait à consolider l'État de droit dans les territoires palestiniens, en renforçant notamment la sécurité civile et la justice, en accord avec les priorités identifiées lors de la conférence de Londres en 2005.

La conférence de Berlin s'est par ailleurs donné pour objectif d'assurer un suivi concret de la «stratégie d'action de l'UE», développée par la Commission et le haut représentant en 2007, dans le but de développer un appareil sécuritaire moderne et démocratique dans les territoires palestiniens occupés.

La mission européenne EUPOL COPPS, qui assiste depuis 2006

la police civile palestinienne, a ainsi présenté lors de la conférence de Berlin une liste de projets destinés à renforcer la police civile et la justice par des mesures concrètes, comme le financement de programmes d'entraînement de la police civile, la construction de commissariats, de prisons et de tribunaux. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre du plan de réformes et de développement présenté par le président Abbas et le Premier ministre Fayyad lors de la conférence de Paris en décembre 2007.

Dans son allocution, le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a d'ailleurs rendu un hommage appuyé aux efforts des autorités palestiniennes visant à mettre en place des stratégies pour les secteurs de la sécurité et de la justice. Afin de soutenir la mise en œuvre des objectifs fixés par l'Autorité palestinienne, Jean Asselborn a annoncé qu'en sus de l'enveloppe financière déjà en cours, le Luxembourg apporterait

un montant de 100 000 euros au programme «Justice now» du ministère palestinien de la Justice, destiné à promouvoir les droits de l'Homme.

Comme l'a rappelé le chef de la diplomatie luxembourgeoise, le gouvernement luxembourgeois a pris la décision de maintenir la tendance à la hausse pour ce qui est de son effort financier fourni aux Palestiniens. Ainsi, pendant la période 2008-2011, le montant global de l'assistance luxembourgeoise sera de quelque 21 millions d'euros. Cette enveloppe sera consacrée essentiellement à la coopération multilatérale, à l'assistance bilatérale et à l'appui du programme triennal de l'Autorité palestinienne.

Le ministre Asselborn a cependant rappelé que la sécurité seule ne permettrait pas d'assurer la paix et il a exhorté les dirigeants israéliens et palestiniens à continuer de manière déterminée sur la voie des



Jean Asselborn en compagnie du ministre des Affaires étrangères de l'Autorité palestinienne, Riyad Al-Malki

négociations, afin que «l'élan né à Annapolis ne soit pas perdu en route». «La communauté internationale entière a les yeux fixés sur les négociateurs des deux côtés et se tient à leur disposition pour leur apporter tout le soutien dont ils auront besoin», a-t-il ajouté.

Jean Asselborn prononce le discours d'ouverture de la Bucerius Summer School à Hambourg

25 août 2008

En date du 25 août 2008, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, a prononcé le discours d'ouverture (📄 page 392) de la Bucerius Summer School, qui portait cette année sur la gouvernance globale à Hambourg.

Le thème du discours du ministre était: «*Global Governance, National Relevance and Supranational Imperatives: The European Union in the Post-Western World*».

Après son discours, le ministre Asselborn s'est prêté à une discussion animée avec l'auditoire. Les thèmes abordés ont porté sur la Géorgie, la Russie, les États-Unis, le Kosovo, la perspective européenne des pays du Balkan, la coopération entre l'UE et les Nations unies, la réforme du Conseil de sécurité et le changement climatique.

La Bucerius Summer School, organisée par la fondation Zeit-Stiftung Ebelin und Gerd Bucerius,

Hamburg, en coopération avec la fondation Heinz-Nixdorf-Stiftung, Essen, était présentée par Theo Sommer, éditeur en chef de l'hebdomadaire *Die Zeit*. Quelque 150 jeunes diplomates, originaires de tous les continents, participaient au programme.

De nombreuses personnalités du monde politique, académique et journalistique ont pris la parole à cette université d'été, comme Vaira Vike-Freiberga, ancienne présidente de la Lettonie, Guy Verhofstadt, ancien Premier ministre de la Belgique, ou encore Daniel Vernet, directeur des relations internationales du quotidien *Le Monde*. Le programme a été clôturé par l'intervention d'Helmut Schmidt, ancien chancelier d'Allemagne.

Réactions de Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn face à la reconnaissance de l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud par la Russie

26 août 2008

Le 26 août 2008, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn, ont réagi à la reconnaissance de l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud par la Russie.

Déclaration conjointe

Dans une déclaration conjointe, Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn ont souligné: «Nous avons noté avec regret la décision

prise par les autorités russes de reconnaître l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud, décision contraire aux principes fondamentaux de la charte de l'ONU et de l'OSCE. Elle est contraire aux obligations que la Russie a prises à plusieurs reprises lors du vote des résolutions du Conseil de sécurité, notamment la Résolution 1808 (avril 2008) par laquelle le Conseil de sécurité «réaffirme l'attachement de tous les États membres à la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Géorgie endéans ses frontières internationalement reconnues».

Nous restons fortement attachés au principe de l'intégrité territoriale de la Géorgie, tel que réaffirmé lors du CAGRE extraordinaire du 13 août 2008. Une solution politique aux conflits dans le Caucase du Sud s'impose.»

Réactions dans la presse

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker, en contact avec le président en exercice du Conseil européen et président de la République française, Nicolas Sarkozy, et la chancelière allemande Angela Merkel, a déclaré sur les ondes de RTL Radio Lëtzebuerg: «Mir sinn eis eens, datt dat eng Steigerung vum Konflikt bedeit, dee mir mat Russland hunn zënter deenen Ausernanersezungen ëm Georgien. Mir sinn der Meenung, datt déi integral territorial Hoheit vu Georgien muss vollempfänglech garantéiert ginn, datt Abchasien a Südossetien no internationalem Recht zum georgesche Staatsterritoire gehéieren. Mir

sinn der Meinung, dass een de Konflikt net soll op d'Spëtz dreiwe mat Russland, mä dass een awer Russland géigeniwwer muss däitlech maachen, dass dat doen e Comportement ass, deen net an déi international Uerdnung passt, déi mir an Europa hunn. D'Lëtzebuergesch Regierung ass jiddwerfalls am totalen Desaccord mat dem Schrëtt, deen de Kreml do virgeholl huet.»

Sur RTL Télé Lëtzebuerg, le Premier ministre est revenu sur les relations entre l'UE et la Russie ainsi que celles entre l'OTAN et la Russie, avant de mettre en avant la volonté de continuer le dialogue avec la Russie: «Déi unilateral Unerkennung duerch Russland werft onwahrscheinlech gravéierend Froen op. Si werft d'Fro op vum Verhältnis tëscht der Europäescher Unioun a Russland, vum Verhältnis tëscht Russland an der Nato. [...] Et ass net am Intressi vun der Stabiliséierung vun där Regioun, et ass net am Intressi vun enger zesummegefügtener europäescher Sécherheetsarchitektur, a mir wäerten um Sommet vun der Europäescher Unioun den nächste Méindeg de Russen däitlech soen, dass et esou net geet um europäesche Kontinent. [...] Ech si rose mat Russland. Mir wëlle mat Russland viruschwätzen.»

Lors d'une interview avec la radio 100,7, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a également signalé que la reconnaissance de l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud par la Russie ne respectait pas les principes fondamentaux de la Charte de l'ONU et de l'OSCE. Il a également parlé des conséquences de cette décision

sur les relations entre l'UE et la Russie et entre l'OTAN et la Russie. Il s'est prononcé sur les probabilités d'une nouvelle guerre froide. Jean-Claude Juncker y a aussi souligné la nécessité de maintenir le dialogue avec la Russie.

AGRICULTURE

Présentation de la nouvelle législation relative aux chiens

21 mai 2008

Le 21 mai 2008, la secrétaire d'État à l'Agriculture, à la Viticulture et au Développement rural, Octavie Modert, a explicité les modalités d'application de la loi du 9 mai 2008 relative aux chiens. La loi est applicable à partir du 1^{er} juin 2008, mais elle comporte un délai transitoire de neuf mois pour permettre aux détenteurs de chiens de se conformer aux dispositions de la loi

et procéder à l'accomplissement des formalités. Le détenteur du chien doit déclarer son chien à l'administration communale de sa résidence endéans ce délai de neuf mois, en présentant un certificat vétérinaire et une copie du récépissé du contrat d'assurance de responsabilité civile.

Pour les chiens susceptibles d'être dangereux, cette déclaration doit être complétée par la remise d'un certificat de formation du détenteur du chien et d'un certificat de dressage du chien. Ces cours doivent donc être suivis dans les neuf mois à venir, eu égard à la période transitoire. Le diplôme sanctionnant les cours a une validité renouvelable de trois années.

À noter que les détenteurs de chiens ayant d'ores et déjà suivi de tels cours de formation et de dressage peuvent de suite se prévaloir de ces cours sans avoir besoin de participer à de nouveaux cours dans l'immédiat.



Octavie Modert et Arthur Besch, directeur de l'Administration des services vétérinaires, lors de la présentation de la nouvelle législation relative aux chiens

La nouvelle loi sur les chiens, qui prévoit certaines règles de détention pour ces derniers, a pour objectif de responsabiliser les détenteurs de chiens et de régulariser leurs rapports avec les personnes physiques. Elle est constituée de règles différenciées et pragmatiques pour une bonne entente et une bonne coexistence dans le respect de la protection des chiens et des libertés des humains ainsi que pour une harmonisation des formalités à appliquer.

Une circulaire commune du ministère de l'Intérieur et du ministère de l'Agriculture sera transmise à court terme aux administrations communales pour les instruire sur les démarches administratives à suivre.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Signature de la convention relative à la création d'une Cellule nationale d'information pour la politique urbaine

23 avril 2008

En présence de Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, la convention relative à la création d'une Cellule nationale d'information pour la politique urbaine a été signée le 23 avril 2008 par:

- le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire;
- le ministère de l'Économie;



Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur, avec les signataires CIPU, dont Lydia Mutsch, bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, et Paul Helminger, bourgmestre de la Ville de Luxembourg

- le ministère du Logement;
- la Ville de Luxembourg;
- la Ville d'Esch-sur-Alzette;
- la Nordstad, représentant le pôle urbain de développement «Nord», composée de:
 - o la commune de Bettendorf
 - o la commune de Colmar-Berg
 - o la Ville de Diekirch
 - o la commune d'Erpeldange
 - o la Ville d'Ettelbruck
 - o la commune de Schieren
- l'Université du Luxembourg.

Objet de la convention

Conclue pour une durée renouvelable de trois ans, la convention a pour objet la création d'une plateforme dénommée Cellule nationale d'information pour la politique urbaine (CIPU).

Les tâches de la CIPU comprennent:

- le rôle d'interlocuteur principal pour les acteurs nationaux et internationaux concernant les questions urbaines;
- l'échange ciblé d'informations, de connaissances et d'expériences dans le domaine de la politique urbaine entre les acteurs nationaux concernés;
- l'identification de besoins actuels dans le domaine du développement urbain ainsi que l'initiation de projets de recherche;
- l'assistance aux acteurs locaux désireux d'initier des projets subventionnés par l'Union européenne ou de participer à ceux-ci;
- la participation à des manifestations européennes dans

le domaine de la politique urbaine et de la transmission ciblée d'informations aux acteurs nationaux concernés.

En matière communautaire, la CIPU a en outre pour but:

- de reprendre le rôle EUKN1 National Focal Point – Luxembourg (European Urban Knowledge Network – Réseau de connaissances européen dans le domaine de la politique urbaine);
- d'assurer la fonction d'URBACT2 Contact Point, qui vise à développer les échanges d'expériences entre les villes et les acteurs européens des programmes urbains menés par l'Union européenne;
- de promouvoir un échange actif avec l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen, ORATE (European Spatial Planning Observation Network, ESPON), dont le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire est l'autorité de gestion.

Espaces d'action de la convention: pôles urbains de développement

Les pôles urbains de développement correspondent aux espaces d'action tels que proposés dans le programme directeur de l'aménagement du territoire (Chapitre II.2.2.), à l'exception des espaces d'action situés en milieu rural:

- Pôle urbain de développement «Centre»: les espaces à structurer qui correspondent prin-

cipalement au territoire de la Ville de Luxembourg et à son agglomération urbaine.

- Pôle urbain de développement «Sud»: les espaces à régénérer qui correspondent à la région d'aménagement sud caractérisée par la zone urbaine du bassin minier et par ses communes périphériques.
- Pôle urbain de développement «Nord»: les espaces à développer situés en milieu urbain qui correspondent à la Nordstad.

La convention est ouverte à d'autres communes faisant partie de ces trois pôles urbains de développement.

Financement

L'Université du Luxembourg fournit une participation en nature par la mise à disposition d'un local et la fourniture de matériel informatique et bureautique. Par ailleurs, le personnel de la CIPU est engagé par l'Université du Luxembourg et occupe des postes tels que définis par elle-même dans sa propre catégorisation du personnel.

Les autres signataires apportent une participation financière (120 000 euros par an, sur trois années) qui se répartit comme suit:

- Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire: 32 400 euros maximum par an;
- Ministère de l'Économie: 18 000 euros maximum par an;
- Ministère du Logement: 18 000 euros maximum par an;

- Ville de Luxembourg: 24 000 euros maximum par an;
- Ville d'Esch-sur-Alzette: 18 000 euros maximum par an;
- Nordstad: 9 600 euros maximum par an (répartis entre les communes au prorata du nombre d'habitants).

Développement territorial: premier rapport de suivi à la lumière des objectifs de l'IVL

29 mai 2008

Le 29 mai 2008, le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, a présenté, en partenariat avec le CEPS/Instead, les conclusions du premier rapport sur le suivi du développement territorial du Luxembourg, d'une part, à la commission des Affaires intérieures et de l'Aménagement du territoire de la Chambre des députés et, de l'autre, à la presse luxembourgeoise.

Ce premier rapport permet de fournir des informations d'évaluation de l'adéquation entre le développement du territoire et les concepts de planification issus du Programme directeur d'aménagement du territoire et de l'Integratives Verkehrs- und Landesplanungskonzept (IVL).

À partir de l'analyse de 29 indicateurs, le rapport présente des conclusions concernant les cinq thématiques suivantes:

1. le polycentrisme;
2. la mixité fonctionnelle;
3. la densification du tissu urbain;
4. la mobilité;
5. le milieu naturel.

De même, le rapport a permis de réaliser des synthèses pour les six espaces considérés comme stratégiques par l'IVL:

1. Luxembourg-Ville et sa périphérie;
2. la région Sud;
3. la Nordstad;
4. la vallée de l'Alzette;
5. les espaces à caractère rural;
6. la zone verte interurbaine.

Les auteurs du rapport ont relevé quelques contraintes lors de sa réalisation, notamment l'absence de données quantitatives sur des indicateurs-clés (comme les pratiques de déplacement des résidents, le *modal split*) et le peu de données à l'échelle transfrontalière, malgré l'importance des travailleurs frontaliers et des flux internationaux. Aussi, les données disponibles ne sont pas toujours comparables dans le temps du fait d'un manque de mise à jour et de méthodes de collecte de l'information non comparables.

Constats

Même si le pas de temps est réduit depuis la présentation de l'IVL afin de faire ressortir, avec des statistiques adaptées, les évolutions territoriales, le rapport permet cependant de tirer bon nombre de conclusions:

- La croissance du PIB est supérieure aux hypothèses retenues dans le cadre de l'IVL.

- La croissance de l'emploi, du nombre de résidents et de frontaliers est supérieure aux hypothèses retenues dans le cadre de l'IVL. Ainsi, le nombre de frontaliers en 2006 est proche de celui du scénario «frontaliers» à l'horizon 2011.

- L'«emballement» de l'économie augmente la difficulté d'aboutir à un développement polycentrique et durable.

En matière démographique, la croissance de la population se concentre dans les principaux pôles urbains, à l'exception de la Nordstad. Cependant, la dynamique de développement est très forte dans les petites communes rurales. Ainsi,

- le phénomène d'urbanisation se diffuse à l'ensemble du pays;
- la ressource foncière disponible pour l'habitat est plutôt mal répartie;
- la construction résidentielle est dictée par les prix de l'immobilier qui, en forte hausse, aggravent le décalage entre lieux de travail et lieux de résidence. Ceci encourage de son côté la rurbanisation du fait que les prix du sol sont moins élevés en milieu rural.
- Dans le domaine de l'emploi, le rapport confirme que ce dernier reste fortement concentré dans l'agglomération de Luxembourg-Ville. En effet, 54% des emplois se concentrent dans l'agglomération et 43% dans la capitale. 45% des entreprises se situent dans l'agglomération de Luxembourg-Ville et 36%

dans la capitale. Cette hyperconcentration de l'emploi crée ainsi des problèmes de transport croissants au Grand-Duché de Luxembourg.

- En matière de développement des structures d'accueil pour les entreprises, l'approche demeure encore trop communale, selon les auteurs du rapport.
- En ce qui concerne la Nordstad, les auteurs constatent que les disponibilités foncières sont trop réduites pour lui permettre de s'affirmer comme un réel centre de développement et d'attraction d'ordre moyen.
- Dans le domaine des transports, le trafic sur les axes principaux du pays a augmenté de 12% en moyenne entre 2002 et 2007. Cette augmentation est due, entre autres, à l'évolution des flux de travailleurs frontaliers vers le Grand-Duché de Luxembourg, dont la principale destination est le Centre-Sud (plus de 60%), tout en connaissant des dynamiques de plus en plus fortes vers les régions Nord et Est.

La plupart des travailleurs frontaliers n'utilisent pas les transports publics, de sorte que le partage modal, largement en faveur de la voiture privée, reste stable entre 2003 et 2007: 84,8% en 2003 et 83,5% en 2007 pour le recours à la voiture.

Selon toute vraisemblance, cette constatation vaut également pour les résidents, de sorte qu'il est opportun et urgent de mettre en œuvre des mesures favorisant la part des transports en commun

dans les déplacements individuels. Le rapport propose ainsi de prendre des actions dissuasives pour la voiture privée, telle qu'une gestion plus harmonisée des emplacements de stationnement en milieu urbain.

Dans ce contexte, le rapport souligne que les transports en commun ne sont efficaces que sur un nombre limité de communes, dont la plupart sont situées dans la partie méridionale du pays. Ainsi, les communes à dominante rurale disposent d'une faible couverture des réseaux de transport public, avec une accessibilité à l'ensemble du pays assez limitée.

Bilan et tendances

Les auteurs du rapport relèvent trois grandes tendances en matière de développement territorial:

1. Mise à mal de la «déconcentration concentrée» par les évolutions territoriales récentes

Le modèle spatial théorique de la «déconcentration concentrée» repose sur un développement des centres de développement et d'attraction d'ordre moyen d'Esch-sur-Alzette et de la Nordstad, à même de rééquilibrer la trop grande polarisation de l'espace par la capitale. Or ces centres secondaires peinent à s'affirmer aux rangs auxquels on souhaiterait les voir parvenir, ce constat étant particulièrement vrai pour la Nordstad.

2. Coagulation entre la région Sud et l'agglomération de Luxembourg-Ville sous l'effet d'un processus de métropolisation

Ce constat est dû à l'étalement urbain et à l'importance grandissante des flux de travailleurs en direction de la capitale. Ainsi, la tendance va dans le sens de la création, à terme, d'une seule région urbaine métropolitaine. Celle-ci pourrait même dépasser les frontières du pays.

3. Difficulté d'affirmation de la Nordstad

La Nordstad s'affirme difficilement en tant que centre de développement et d'attraction d'ordre moyen structurant. Ce constat s'explique par le fait que les zones sont trop réduites et que les surfaces les plus importantes se concentrent dans la région Sud et dans l'agglomération de la capitale.

4. Forte pression de la part du front urbain sur la zone verte interurbaine, aussi appelée ceinture verte

Les chiffres sur la consommation foncière résidentielle restent élevés, même si elle reste efficace en nombre de logements construits par hectare et qu'elle a, pour l'instant, plutôt bien préservé la ceinture verte. La menace vient plutôt des zones d'activité, révélant ainsi toute la difficulté de conjuguer croissance économique et préservation des ensembles paysagers.

5. Développement économique important de la pointe nord du pays

Face à la croissance économique de la pointe nord du pays, les auteurs de l'étude ont convenu de l'opportunité et de la nécessité de mieux organiser ce récent développement, tout en sollicitant une amélioration de son intégration paysagère.

Conclusions et recommandations

Au vu de ces tendances, ce premier rapport recommande:

- de gérer la ressource foncière avec plus de coordination entre les communes et l'État;
- de mettre en place des actions à différents niveaux pour réduire le processus de dépendance à la voiture;
- de renforcer les actions en faveur de la Nordstad, en partenariat avec les acteurs locaux;
- de renforcer l'intercommunalité pour porter un projet de territoire capable de créer un développement endogène dans la région Sud. Ainsi, le développement du pôle d'Esch-sur-Alzette doit se faire à l'échelle de la région et à l'échelle transfrontalière.

Aussi, le renversement de ces tendances nécessite, d'une part, la mise en place d'un cadre à base réglementaire à l'échelle nationale fourni par les quatre plans sectoriels primaires en cours de finalisation et, d'autre part, le développement de projets forts sur

des territoires d'action identifiés, tels que la capitale et sa périphérie, la région Sud et la Nordstad.

Dans ce contexte, le ministre a tenu à féliciter les six conseils communaux de la Nordstad pour avoir adopté le 22 mai le Masterplan ZAN (Zentrale Achse Nordstad), plan directeur du concept urbain de réorganisation de l'axe central entre les communes d'Ettelbruck, d'Erpeldange et de Diekirch.

Finalement, le rapport réitère la nécessité d'adopter une vision transfrontalière des dynamiques qui animent le territoire luxembourgeois. En effet, le processus de métropolisation en cours influence le développement spatial des trois pays frontaliers et impose de ce fait l'adoption de politiques de coopération en la matière au niveau de la Grande Région.

Jean-Marie Halsdorf a rappelé dans ce contexte qu'il a inscrit les thématiques du développement territorial et de la planification territoriale en tant que thème principal de la présidence luxembourgeoise du 11^e sommet. Ainsi, en concertation avec l'ensemble des partenaires membres de la Grande Région, des travaux ont déjà été initiés en vue de définir une méthode de travail visant la mise en place, à court terme, d'une démarche concertée, structurée et progressive pour ce qui est du développement et de l'aménagement du territoire transfrontaliers.

De même, le ministre a informé que la présidence luxembourgeoise a lancé un processus de réflexion concernant le développement

d'une région métropolitaine polycentrique transfrontalière au sein de la Grande Région, en introduisant un projet, appelé «Metroborder Grande Région» auprès de l'ORATE/ESPON (Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen / European Spatial Planning Observation Network).

Finalement, le ministre a rappelé que le 6 décembre 2007, il avait présenté conjointement avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) l'examen territorial sur le Grand-Duché de Luxembourg, examen ayant soulevé des recommandations similaires dans les domaines du logement et du foncier, des transports et de la gouvernance ainsi qu'en matière de réforme territoriale et administrative.

L'examen de l'OCDE a également donné des indications en matière de coopération transfrontalière, puisqu'il est d'avis que «toutes les actions menées, qu'il s'agisse

d'infrastructures ou de services de transport ou encore de logements, ont nécessairement une dimension Grande Région, ce qui signifie que leur succès suppose non seulement une coopération étroite avec les régions voisines au niveau de leur mise en œuvre, mais encore un consensus en amont sur les grands objectifs poursuivis».

BÂTIMENTS PUBLICS

Présentation du nouveau site pour le foyer d'accueil d'urgence pour toxicomanes

15 février 2008

En date du 15 février 2008, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, et le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, accompagnés du bourgmestre de la Ville de Luxembourg,



Paul Helmingier, Claude Wiseler et Mars Di Bartolomeo lors de la conférence de presse

Paul Helminger, ont présenté le nouveau site pour le foyer d'accueil d'urgence pour toxicomanes.

Initialement prévu à Bonnevoie, route de Thionville, ce foyer sera dorénavant installé dans le quartier de la gare, route d'Alsace, à l'emplacement d'un bâtiment actuellement utilisé par les CFL comme entrepôt et vestiaire.

«La décision d'installer le foyer sur ce site est soutenue aussi bien par les ministères de la Santé et des Travaux publics que par les responsables de la Ville de Luxembourg», a souligné Mars Di Bartolomeo.

Les critères qui ont influencé le choix de ce nouveau site sont:

- une disponibilité immédiate (le terrain appartient à l'État);
- l'acceptation du site par les populations concernées;
- la faisabilité du projet;
- la possibilité de pouvoir y combiner foyer d'accueil pour toxicomanes et foyer de nuit.

Claude Wiseler a expliqué que les nouvelles infrastructures seraient similaires à celles prévues initialement à Bonnevoie et qu'elles seraient de type préfabriqué. Le bâtiment aura une surface nette d'exploitation d'environ 1 000 m² et les capacités d'accueil seront identiques à celles prévues par l'ancien projet. Le foyer de nuit comprendra 42 lits.

Le ministre de la Santé a en outre annoncé la création d'une infrastructure similaire à Esch-sur-

Alzette, et ce, en collaboration entre le ministère de la Santé et la Ville d'Esch-sur-Alzette.

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT/ ACTION HUMANITAIRE

Présentation et signature de la déclaration IDAY

18 mars 2008

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a assisté à la signature de la déclaration IDAY (International Day of the African Child and Youth) en date du 18 mars 2008, par un consortium composé de différentes associations et organisations non gouvernementales actives dans le domaine de

l'éducation et de la protection de l'enfance. Ce consortium regroupe Bridderlech Deelen, Caritas, Handicap International, SOS Sahel International, SOS Villages d'enfants monde, Unicef, Unity Foundation et EDUAF.

La déclaration vise à sensibiliser la société civile et surtout la jeunesse du Luxembourg aux projets d'éducation et à la problématique de l'accès à l'éducation pour tous les enfants en Afrique subsaharienne.

Jean-Louis Schiltz a insisté sur l'importance de cette initiative, en soulignant le rôle primordial de l'éducation dans le cadre de la coopération au développement: «En grandissant, un enfant illettré devient un adolescent sans accès à une formation professionnelle. Une fois adulte, il n'a que peu de chances de trouver du travail et n'a donc pas de perspectives.



Jean-Louis Schiltz entouré des responsables des ONG signataires de la déclaration IDAY

Ce sont alors ces personnes, poussées par le désespoir, qui cherchent une issue dans l'immigration clandestine et entament le dangereux périple en bateau en direction de l'Europe.»

La signature luxembourgeoise de la déclaration IDAY marque officiellement le lancement de la campagne IDAY, placée sous le patronage du ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire. De nombreuses activités sont prévues dans le cadre de cette campagne, comme des actions de sensibilisation dans les écoles et lycées ainsi que la remise d'un manifeste au Parlement européen à Bruxelles, le 12 juin 2008. Une des manifestations phares de la campagne est une table ronde organisée le 16 juin au Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster, à l'occasion de la Journée internationale de l'enfance africaine.

Cette date commémore le massacre d'un groupe de jeunes sud-africains par l'armée de l'apartheid, le 16 juin 1976, lors d'une manifestation pacifique pour un accès à une éducation de qualité. Le but de cette initiative est d'inciter les autorités européennes et africaines à accroître les moyens mis en œuvre, pour garantir un cycle complet d'études primaires pour tous les enfants africains d'ici à 2015. Il en va de l'avenir non seulement de la jeunesse africaine, mais aussi européenne.

La contribution du Luxembourg à la crise alimentaire dans les pays en développement

15 avril 2008

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a fait le point sur la crise nutritionnelle qui frappe actuellement bon nombre de pays en développement, dont certains pays partenaires de la coopération luxembourgeoise, en date du 15 avril 2008.

Le Programme alimentaire mondial (PAM) a lancé le 20 mars 2008 un appel aux pays donateurs, afin de réunir 500 millions de dollars pour réagir à l'envolée des prix de produits alimentaires de base. Cet appel a depuis été relayé par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). Le Luxembourg a été le premier pays à réagir à cet appel en annonçant, dès le 28 mars 2008, une contribution de 500 000 euros en faveur du nouveau «Compte spécial de compensation des effets de marché», mis en place par l'agence des Nations unies.

La très forte augmentation du prix des produits alimentaires de base est la conséquence de plusieurs facteurs:

- L'offre des produits alimentaires est en baisse en raison de mauvaises récoltes liées notamment au changement climatique.
- Les stocks, surtout de céréales, sont en baisse.

- La demande, notamment de la part de pays tels que la Chine et l'Inde, est en forte hausse.
- La production de biocarburants à partir de céréales contribue à faire grimper la demande.
- La spéculation, les subventions à l'exportation ainsi que la hausse des prix de transport liée à celle des prix de carburant contribuent aussi à l'augmentation des prix.

La forte hausse des prix, qui a déjà déclenché des émeutes dans plusieurs pays, a entraîné une crise nutritionnelle dans les pays les plus fortement touchés, où les populations doivent se contenter d'une alimentation trop peu diversifiée, donc trop pauvre en éléments nutritifs. Des études ont démontré que ces carences ont un impact sur le développement tant physique que psychique des populations concernées, notamment des enfants. Comme l'a souligné le ministre Schiltz, si pour l'instant, il n'est pas encore question de crise alimentaire, la vigilance reste de mise et la coopération luxembourgeoise continue de surveiller la situation de très près.

À court terme, la communauté internationale doit se montrer solidaire en fournissant les fonds nécessaires pour couvrir les besoins les plus urgents. En contribuant à hauteur de 500 000 euros à l'appel du PAM, le Luxembourg verse un peu plus d'un euro par habitant. Si chaque gouvernement de l'Union européenne, qui compte 450 millions d'habitants, faisait de même, les besoins seraient couverts, du moins dans un premier temps.

La réponse à moyen et à long terme devrait intervenir à des niveaux différents:

- Les négociations du cycle de développement de Doha et la mise en œuvre du paquet de Hong Kong (décembre 2005) visant l'élimination d'ici à 2013 des subventions à l'exportation doivent être menées à bien.
- La question des biocarburants doit être étudiée avec le plus grand soin et faire l'objet de discussions au niveau de l'UE comme de l'ONU; elle pourrait donner lieu, le cas échéant, à des rééquilibrages. Il est en effet inconcevable que les produits de base utilisés dans la production de biocarburants viennent à manquer aux populations qu'ils devraient nourrir.
- L'investissement durable dans l'agriculture des pays en développement constitue une troisième réponse. En soutenant le développement local et plus particulièrement les petites exploitations, de sorte que les agriculteurs puissent en premier lieu subvenir à leurs propres besoins, des crises nutritionnelles et alimentaires peuvent être évitées. Le ministre Schiltz a rappelé que le développement rural intégré est une composante importante de bon nombre de programmes de la coopération luxembourgeoise, notamment au Mali, au Niger, au Vietnam et au Laos. Par ailleurs, le Luxembourg soutient toute une série de programmes d'alimentation scolaire (*schoolfeeding*) mis en œuvre par le PAM.

- Fortement lié aux questions de développement, le changement climatique est un dossier qu'il convient de traiter avec attention.

Myanmar: la coopération luxembourgeoise porte son soutien en faveur des régions sinistrées à 300 000 euros

9 mai 2008

En date du 9 mai 2008, le Conseil de gouvernement a évoqué la situation des victimes du cyclone Nargis au Myanmar.

Après avoir décidé dès le 5 mai 2008 de faire un don de 75 000 euros à CARE Luxembourg pour soutenir les opérations d'urgence du bureau local de CARE au Myanmar, la coopération luxembourgeoise vient de compléter son action d'urgence en allouant deux contributions additionnelles:

- une contribution de 100 000 euros à la Croix-Rouge luxembourgeoise pour la fourniture d'abris à 2 500 familles sinistrées (le 7 mai);
- une contribution de 125 000 euros au Programme alimentaire mondial pour la distribution de rations alimentaires aux populations les plus vulnérables (le 8 mai).

Ces contributions portent le soutien de la coopération luxembourgeoise en faveur des régions sinistrées au Myanmar à 300 000 euros. Des contributions supplémentaires pour la reconstruction sont envisagées

dès que l'accès au terrain des organisations humanitaires sera garanti.

Jean-Louis Schiltz participe à la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale à Rome

4-5 juin 2008

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a représenté le Luxembourg à la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale qui s'est tenue du 3 au 5 juin 2008 à Rome.

Pour les pays en développement, la réponse à court terme à la crise alimentaire est humanitaire, a estimé le ministre Schiltz dans son intervention (📄 page 379). Il a ajouté que le Luxembourg avait décidé d'augmenter en 2008 d'au moins 50% l'enveloppe destinée à ses programmes d'aide alimentaire dans ses pays partenaires d'Afrique de l'Ouest, avec un accent particulier sur les programmes de «*school feeding*».

Pour ce qui est des réponses à long terme à la crise alimentaire, Jean-Louis Schiltz a relevé cinq points. À son avis, il faut avant tout investir dans l'agriculture des pays en développement, et ce, de manière multifonctionnelle et durable, en accordant une priorité à la sécurité alimentaire et un rôle clé à la biodiversité.

Le ministre luxembourgeois s'est en outre dit convaincu que chaque région du monde devait avoir le



Jean-Louis Schiltz, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et Charles Michel, ministre de la Coopération belge

droit d'organiser son agriculture comme elle l'entendait. Pour Jean-Louis Schiltz, il s'agit d'une question de sécurité alimentaire, mais aussi de souveraineté alimentaire.

Jean-Louis Schiltz a ensuite dénoncé la spéculation boursière sur les produits agricoles de base. Citant le Premier ministre luxembourgeois, Jean-Louis Schiltz a dit que le comportement des spéculateurs était criminel.

Au sujet des biocarburants, le ministre a estimé que «nous devons réexaminer et rééquilibrer notre approche» dans ce domaine et mettre en place des critères de durabilité, tout en donnant la priorité à l'approvisionnement en aliments de bonne qualité sur toutes les autres considérations.

Finalement, le ministre Schiltz a demandé un rapprochement entre les enjeux du changement climatique et ceux du développement.

En guise de conclusion, Jean-Louis Schiltz a souligné que le corollaire de ces cinq points était l'obligation de la communauté internationale de fournir une aide conséquente, notamment en volume. Dans ce contexte, il s'est félicité du fait que le Conseil de l'Union européenne ait reconfirmé les engagements de porter à 0,56% du revenu national brut (RNB) son aide publique au développement (APD) en 2010. Pour ce qui est du Luxembourg, le ministre Schiltz a rappelé que le pays était prêt à continuer ses efforts dans ce contexte et que son APD avait atteint 0,92% du RNB en 2007.

4^e commission de partenariat entre le Luxembourg et le Mali

23 juillet 2008

Le 23 juillet 2008 a eu lieu la 4^e commission de partenariat entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République du Mali, présidée par le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, et le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali, Moctar Ouane.

Dès l'ouverture de la commission de partenariat, les deux ministres ont procédé à la signature de protocoles d'accord pour des programmes portant sur les domaines suivants:

- santé de base;
- eau, assainissement et développement urbain;
- sécurité alimentaire;
- appui à la formation et à l'insertion professionnelles;
- gouvernance et appui à la décentralisation;
- développement durable dans la région de Kidal.

Au terme de la commission de partenariat, les ministres Schiltz et Ouane ont fait le point, au cours d'une conférence de presse, sur les relations de coopération entre le Mali et le Luxembourg. Comme l'ont souligné les deux ministres, ces relations, bien que récentes



Jean Asselborn et Jean-Louis Schiltz en compagnie de Moctar Ouane, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali

– le premier accord général de coopération ayant été signé il y a dix ans – avaient très rapidement atteint une bonne vitesse de croisière, à l'entière satisfaction des deux partenaires.

Dans ce contexte, le ministre Schiltz a salué la bonne coopération qui a caractérisé la mise en œuvre du premier programme indicatif de coopération (PIC) conclu pour la période 2003-2006, dont la très grande majorité des projets ont été achevés avec succès. Il a par ailleurs souligné que, outre les engagements du PIC, la coopération luxembourgeoise avait soutenu également bon nombre de projets mis en œuvre par des ONG luxembourgeoises au Mali.

Quant au programme indicatif de coopération de deuxième génération, couvrant la période 2007-2011, il reprend les secteurs

d'intervention prioritaires que sont l'éducation, la formation et l'intégration socioprofessionnelle, la santé de base, l'eau et l'assainissement, la sécurité alimentaire ainsi que le développement local et la bonne gouvernance.

Le ministre Schiltz a également évoqué les contributions du Luxembourg aux appels lancés dans le contexte de la crise alimentaire, dont 1 300 000 euros en faveur du Compte spécial de compensation des effets de marché mis en place par le Programme alimentaire mondial (PAM), dont une forte composante est destinée à l'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, le Luxembourg soutient toute une série de programmes d'alimentation scolaires mis en œuvre par le PAM.

Enfin, le ministre Schiltz a salué la conclusion, quelques jours

auparavant à Alger, d'un accord sur l'arrêt des hostilités dans la région de Kidal, une région dans laquelle la coopération luxembourgeoise est également active.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali, Moctar Ouane, s'est lui aussi réjoui de la qualité des relations entre son pays et le Grand-Duché, un partenaire qu'il a qualifié de dynamique, fiable et sérieux. Il a ajouté que la coopération entre le Mali et le Luxembourg était emblématique du nouveau partenariat stratégique entre l'Afrique et l'Europe, établissant un partenariat véritable fondé sur des relations équilibrées.

En marge de la commission de partenariat, le ministre Ouane a également été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker et par le ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration, Jean Asselborn.

Présentation du rapport annuel 2007 de la coopération au développement luxembourgeoise

28 juillet 2008

Le 28 juillet 2008, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Louis Schiltz, a présenté le rapport d'activité 2007 de la coopération au développement luxembourgeoise à la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des députés, ainsi qu'à la presse.

Dans sa présentation, le ministre Schiltz a souligné que l'année 2007 a constitué une année charnière pour la coopération au développement luxembourgeoise, tant en termes de qualité et de prévisibilité que de stabilité de l'aide.

Ainsi, l'ouverture en 2007 de deux nouveaux bureaux, à Managua et à Ouagadougou, a contribué à augmenter l'efficacité de la collaboration entre le Luxembourg et ses pays partenaires.

La signature des programmes indicatifs de coopération de deuxième génération avec pratiquement tous ses partenaires, l'augmentation conséquente des enveloppes et le maintien de l'approche programmatique ont permis à la coopération luxembourgeoise de consolider en 2007 la prévisibilité de son aide.

2007 s'est en outre avérée être une année de stabilité pour la coopération luxembourgeoise, tant sur le plan de son engagement multilatéral, avec une collaboration à un niveau constant, notamment avec les agences onusiennes, que sur le plan des programmes bilatéraux mis en œuvre avec l'agence d'exécution Lux-Development, qui fêtera ses trente années en automne 2008. Stabilité aussi pour ce qui est des secteurs prioritaires de la coopération luxembourgeoise, qui continue à se concentrer sur la santé, l'eau et l'assainissement, l'éducation et la formation professionnelle, ainsi que sur le développement local intégré. À cela s'ajoute que les efforts fournis dans le domaine de la microfinance portent leurs fruits.

Le ministre Schiltz est ensuite revenu sur trois points essentiels de la coopération luxembourgeoise, à savoir la quantité et la qualité de l'aide ainsi que la concentration géographique de cette aide.

Il a ainsi relevé que du point de vue de la quantité de l'aide, le Luxembourg compte parmi les rares pays à respecter les engagements pris par les ministres européens en mai 2005, sous Présidence luxembourgeoise, en matière de niveaux d'aide publique au développement (APD) à atteindre en 2010 (0,56%) et en 2015 (0,70%). En effet, en 2007, l'APD du Luxembourg, qui selon le ministre représente l'expression de la solidarité internationale des résidents du Grand-Duché, s'élevait à 0,92% du revenu national brut. Le ministre Schiltz a tenu à souligner qu'avec le soutien de la Chambre des députés, le gouvernement luxembourgeois était fermement décidé à continuer dans cette voie et gardait le taux de 1% comme objectif.

Quantité et qualité de l'aide allant de pair, le ministre a ensuite résumé les principales conclusions et recommandations formulées par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans son examen par les pairs de la coopération luxembourgeoise, un rapport publié récemment et dans lequel le CAD met en avant les atouts de la coopération luxembourgeoise en matière d'efficacité de l'aide, non sans indiquer par la même occasion quelques défis à relever.

Dans son troisième point, le ministre Schiltz a donné des précisions sur la liste des pays partenaires et des pays dits «à projets». Concernant les pays partenaires, une stratégie de consolidation, voire de sortie, est envisagée pour le Salvador, le Vietnam et la Namibie.

Parmi les pays à projets clôturés entre 2004 et 2007, on compte le Chili, l'île Maurice, l'Afrique du Sud et São Tomé e Príncipe. Pour l'Équateur, le Pérou, le Maroc et la Tunisie, 2009 est prévu comme date de clôture. Des projets seront maintenus en Mongolie et au Rwanda ainsi que dans les Balkans (Kosovo, Serbie, Monténégro) et en Afghanistan.

CULTURE

Bilan de Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007

15 juin 2008

Le bilan de Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007, paru au cours du mois de juin 2008, souligne que le concept d'associer pour la première fois cinq entités régionales et quatre pays à une capitale européenne de la culture (ECOC) a été un pari difficile et ambitieux. Pari dans l'ensemble bien assumé, malgré le déséquilibre dans l'engagement des autres régions. De nombreuses délégations de

futures ECOC se sont inspirées du nouveau modèle transfrontalier pour leurs concepts respectifs.

Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007 est considéré par les spécialistes comme l'expérience de capitale européenne de la culture la mieux organisée. Parmi les points forts à retenir figurent:

- la concertation à tous les niveaux politiques et opérationnels;
- le traitement individualisé mais équitable de tous les porteurs de projets;
- la procédure de saisie, de sélection et d'attribution unique sur toute la Grande Région;
- pratiquement aucune contestation des procédures;
- une large panoplie de moyens de communication et de marketing.

Avec plus de 550 projets, dont 140 transfrontaliers, et plus de 3 000 manifestations distinctes, le programme de Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007 a fait preuve d'un niveau quantitatif et qualitatif exceptionnel. Avec plus de 3,3 millions de visiteurs, Luxembourg a été l'une des capitales les plus performantes.

Sur le plan touristique, Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007 a généré une augmentation des nuitées de 7%. L'effet a été plus important dans des villes à forte concentration de projets culturels, comme Luxembourg ou Trèves.

Succès remarquable pour la participation officielle du Luxembourg au Festival Off d'Avignon

23 juillet 2008

Dans le cadre du Festival Off d'Avignon, présentant cette année 957 spectacles, *Mansarde à Paris/Les détours Cioran* de Matei Visniec, produit par la Kulturfabrik ASBL, a reçu le prix Coup de cœur du Club de la presse Avignon et Grand Avignon 2008.

Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, a assisté à Avignon, dans le cadre du Festival du théâtre, aux représentations des deux productions luxembourgeoises au Festival Off: *Mansarde à Paris/Les détours Cioran* de Matei Visniec et *Je suis Adolf Eichmann* de Jari Juutinen, présenté par le Théâtre du Centaure.

Sur son chemin de retour d'Avignon, Octavie Modert s'est réjoui d'apprendre que la Kulturfabrik a obtenu cette distinction et a exprimé sa grande satisfaction de voir récompensées une production luxembourgeoise d'un metteur en scène roumain ainsi qu'une troupe de comédiens roumains, français et luxembourgeois.

Le centre culturel Kulturfabrik avait présenté la création théâtrale pour la première fois dans le cadre de Belles Roumanies – projet labellisé Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007. Au vu du succès de la pièce, la Fédération luxembourgeoise des théâtres professionnels l'avait sélectionnée pour représenter le Luxembourg dans le cadre du Festival Off d'Avignon.



Octavie Modert en compagnie de Jari Juutinen et de Marja-Leena Junker

Lors d'un entretien avec le journal *La Provence*, Octavie Modert a expliqué l'énorme essor culturel au Luxembourg depuis un certain nombre d'années et la politique de soutien du gouvernement à la scène culturelle. Elle a également souligné l'importance de soutenir la jeune création. Interrogée sur la réunion des ministres européens de la Culture à Versailles, la veille, elle a mis en exergue que la construction européenne avait commencé dans d'autres domaines que la culture, mais qu'aujourd'hui, tous s'accordaient à relever l'importance de la culture dans ce contexte pour que les populations de l'Europe se connaissent mieux: la culture est un vecteur de rapprochement et doit conférer une âme à l'Europe.

Le projet de la Kulturfabrik a été réalisé en partenariat avec le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'Institut culturel roumain de Bucarest, ainsi qu'avec le soutien du Centre dramatique Thionville-Lorraine.

DÉFENSE

Cérémonie de remise de la fonction de chef d'état-major de l'armée

21 janvier 2008

Le ministre de la Défense, Jean-Louis Schiltz, a assisté le 21 janvier 2008 à l'Abbaye de Neumünster à la cérémonie de remise des fonctions de chef d'état-major de l'armée.

À la même occasion a eu lieu la cérémonie de remise des fonctions de commandant du Centre militaire ainsi que la promesse solennelle de la 153^e session de recrues.

Après la revue des troupes, la fonction de commandant du Centre militaire a été remise au lieutenant-colonel Romain Mancinelli. Par la suite, la fonction de chef d'état-major de l'armée a été remise au colonel Gaston Reinig.

Ensuite a eu lieu la promesse solennelle de la 153^e session de recrues. Quarante-et-un soldats volontaires, dont quatre soldats volontaires portugais, deux italiens, un espagnol et un allemand ont prêté serment.

ÉCONOMIE

Un grand pas en avant pour l'e-gouvernement et le commerce électronique: la signature électronique arrive!

9 janvier 2008

Dans le cadre d'une conférence de presse, qui s'est tenue le 9 janvier 2008 à la Chambre de commerce, Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Claude Wiseler, ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, ont annoncé l'introduction de la signature électronique dans des applications en ligne qui verront le jour au premier semestre 2008 dans le contexte de l'e-gouvernement.

LuxTrust S.A. y tient un rôle prépondérant, en offrant une palette de produits répondant aux plus hautes exigences de sécurité destinés tant aux acteurs de la vie économique qu'aux instances publiques et citoyennes.

La signature électronique à valeur légale existe sur le papier depuis la loi relative au commerce électronique du 14 août 2000. Pour mettre cette loi en musique, il a d'abord fallu se doter d'une infrastructure à clé publique (ICP) pouvant livrer des certificats électroniques, puis d'applications qui utilisent ces signatures. C'est dorénavant chose faite avec la création de la société LuxTrust S.A. (dans laquelle l'État luxembourgeois est actionnaire majoritaire – 66% du capital social, avec la SNCI –, à côté de plusieurs



Claude Wiseler et Jeannot Krecké annonçant l'introduction de la signature électronique

acteurs majeurs de la place financière et du secteur privé) et les applications publiques et privées qui verront le jour prochainement.

Les ministres Jeannot Krecké et Claude Wiseler ont tiré un rapide bilan des deux années d'existence de la société LuxTrust S.A., plateforme de certification basée sur une infrastructure à clé publique, qui permet l'utilisation d'une signature électronique à valeur légale dans des applications en ligne tant étatiques que privées.

Selon Jeannot Krecké, le succès de LuxTrust est basé sur la mutualisation des coûts de développement, de déploiement et d'utilisation des produits et services de LuxTrust. Ainsi, le point fort est clairement le caractère multiapplicatif des produits vendus sur le marché par LuxTrust. Autrement dit, une entreprise qui a besoin d'une carte à puce électronique pour travailler – dans un cadre e-government – avec des

applications étatiques peut utiliser la même carte à puce dans des applications privées qui recourent à ces produits. Les cartes à puce de LuxTrust respectent des normes de sécurité internationalement reconnues, condition sine qua non pour une utilisation et une reconnaissance sur un marché communautaire ou mondial.

C'est pour affirmer et souligner cette interopérabilité des produits de LuxTrust dans les nouvelles applications en ligne que la conférence de presse s'est tenue en présence du directeur de l'Administration des douanes et accises, M. Schaack, du directeur de l'Administration de l'enregistrement et des domaines, M. Heinen, du président du conseil d'administration du Registre de commerce et des sociétés, M. Ruppert, et de Mme Back, coordinatrice du groupement des principales banques de la place commercialisant le MultiLine, un produit e-banking pour entreprises.

Les prochains mois verront en effet apparaître, voire se développer, des applications en ligne comme le projet e-TVA, le projet PLDA (Paperless douanes et accises), un Registre de commerce et des sociétés qui peut être consulté en ligne et qui offrira la possibilité de faire des dépôts en ligne, et la solution MultiLine qui existe depuis 1992 et dont la nouvelle version est à l'essai depuis novembre 2007. Cette phase pilote a été concluante non seulement pour la nouvelle version du MultiLine, mais également pour la sécurité LuxTrust, à laquelle toutes les applications précitées recourent dorénavant.

Le ministre Krecké a précisé à l'attention des entreprises que c'était le moment idéal pour se procurer une telle carte à puce si on ne voulait pas rater le train en marche. Les cartes à puce de la société LuxTrust S.A. sont depuis quelques mois disponibles dans une trentaine de points de vente (autorités d'enregistrement) à travers le Grand-Duché.

Claude Wiseler a annoncé que l'introduction de la signature électronique dans les applications e-government irait de pair avec la distribution de cartes à puce pour les utilisateurs des applications internes de l'État. Cette initiative, tout en augmentant le niveau de sécurité, va favoriser la gestion électronique des dossiers administratifs en vue d'une réduction des délais de traitement et de mise à disposition de l'information aux citoyens et aux professionnels.

Pour accélérer l'utilisation et donc garantir le succès des nouvelles

applications à destination des professionnels, mais aussi de celles destinées aux personnes privées, il est primordial pour le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative que le marché soit en possession d'une masse critique de cartes à puce lorsque les applications verront définitivement le jour. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a décidé que les cartes à puce mises à disposition des utilisateurs internes pourraient également être utilisées dans un contexte privé, comme prochainement l'online banking ou le commerce électronique en général.

Les premières applications en ligne à destination des personnes privées suivront au courant du 2^e semestre 2008, selon Claude Wiseler.

Jeannot Krecké et Fernand Boden dressent un état des lieux au sujet du Plan d'action contre une inflation excessive et signent un accord volontaire de prix

29 février 2008

En date du 29 février 2008, Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Fernand Boden, ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, ont dressé un état des lieux des actions engagées par le gouvernement dans le cadre du Plan d'action contre une inflation excessive qui a été élaboré suite à l'avis du Comité de coordination tripartite.

De nombreuses réunions ont eu lieu avec des organisations patronales, salariales et de protection des consommateurs en vue de responsabiliser les différents acteurs. Jeannot Krecké a d'emblée rappelé que la maîtrise d'une inflation excessive constituait une compétence partagée entre les partenaires sociaux et l'ensemble des acteurs du secteur public.

Les accords volontaires de prix signés à la même occasion constituent un élément-clé de l'avis du Comité de coordination tripartite en matière de maîtrise de l'inflation. Suite à des discussions laborieuses et productives, qui ont eu lieu au cours des derniers mois, Jeannot Krecké et Fernand Boden ont pu procéder à la signature de tels accords volontaires de prix, lancés d'un commun accord avec les organisations professionnelles représentatives de l'artisanat, du commerce, de l'horeca, des transports et des services. Le Conseil de la consommation, composé des représentants du gouvernement, de consommateurs et de représentants professionnels, aura pour rôle de veiller au respect de l'application de la charte qui deviendra opérationnelle le 1^{er} mars 2008.

Les règles et pratiques de la représentation générale pour l'importation qui pèsent sur la politique d'approvisionnement des entreprises luxembourgeoises constituent un autre élément-clé de l'avis du Comité de coordination tripartite. Le cadre dans lequel se font les importations influence à la fois le niveau et l'évolution des prix, et ceci surtout pour une petite économie ouverte comme le Luxembourg. À titre d'exemple,

le prix de vente au consommateur peut être dicté depuis l'étranger ou des contrats d'exclusivité peuvent limiter l'offre et donc restreindre la concurrence. Jeannot Krecké a donc insisté sur le fait que l'économie luxembourgeoise devait être rendue moins dépendante des réseaux étrangers qui limitent la concurrence. Il a annoncé que ces règles à l'importation étaient en train d'être examinées et que les premières actions concrètes avaient déjà pu être engagées dans ce dossier.

Jeannot Krecké et Fernand Boden ont ensuite insisté sur deux domaines à travers lesquels le gouvernement pouvait contrôler l'évolution des prix. Il s'agit d'une part de la mise en place d'une politique prudente en matière d'adaptation des prix administrés. Le gouvernement a décidé d'établir une procédure d'examen préalable de l'incidence d'une hausse des tarifs publics sur le taux d'inflation. D'autre part, il s'agit de la désindexation des contrats conclus par l'État, une mesure qui a pour objectif de limiter la répercussion de l'indexation automatique et d'accorder plus de poids aux négociations.

Dans ce cadre, Jeannot Krecké a rappelé que suite à des négociations bilatérales avec le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, Cegedel avait accepté de diminuer ses tarifs d'électricité basse tension de 4% à partir de juillet 2007. Elle s'est en outre engagée à ne pas procéder à une hausse de prix durant toute l'année 2008.



Jeannot Krecké et Fernand Boden lors de la conférence de presse

Une étude a été commanditée auprès d'une entreprise internationale spécialisée en vue de l'établissement d'un indicateur comparatif des prix dans la Grande Région. L'objet de cette étude était de déterminer d'une part le niveau, mais d'autre part aussi l'évolution des prix du commerce luxembourgeois en comparaison avec les zones frontalières (France, Belgique et Allemagne). Cette étude se base sur le seul facteur prix, d'autres facteurs ayant une influence sur l'attractivité d'un pôle de commerce n'ont pas été analysés (p.ex. l'agrément et le confort des magasins, les heures d'ouverture...). Cette étude montre que l'offre de produits semble fortement diverger d'un pays à l'autre. Très peu de produits identiques semblent être offerts dans les quatre régions. Il s'agit de 2% du total des produits de la grande consommation (volet alimentaire) recensés au Luxembourg. Une grande partie de ces produits est

offerte de manière exclusive: 30% des produits au Luxembourg, 28% en Belgique, 82% en France et 82% en Allemagne. L'étude démontre toutefois aussi que le niveau de prix du Luxembourg semble proche de la moyenne de la Grande Région. Entre fin 2006 et fin 2007, l'étude constate une amélioration globale du positionnement du Luxembourg par rapport à la Grande Région en matière de produits de grande consommation. La diversité des produits offerts rend donc difficile une comparaison transfrontalière de prix, et ceci aussi pour le secteur du non-alimentaire (produits techniques, bricolage, jardinage, etc.). Pour ce dernier, le niveau des prix au Luxembourg semble proche de la moyenne de la Grande Région et les écarts constatés sont peu significatifs. Sur base des ces travaux préliminaires, un groupe de travail sera chargé d'étudier, avec les

partenaires sociaux, les conditions pour calculer un indice comparatif des prix dans la Grande Région.

Après avoir passé en revue l'ensemble des actions engagées par le gouvernement dans le cadre du Plan d'action contre une inflation excessive, Jeannot Krecké a rappelé que le Luxembourg était un petit pays très ouvert qui importe l'essentiel des biens de consommation, donc tributaire des prix à l'importation, et notamment des prix du pétrole. De plus, un pays à forte croissance économique connaît généralement aussi une inflation relativement élevée.

Première conférence du commerce extérieur sur les fonds souverains organisée sur l'initiative de Jeannot Krecké

8-9 avril 2008

Les 8 et 9 avril 2008 a eu lieu la première conférence du commerce extérieur sur les fonds souverains au château de Bourglinster. Cette rencontre initiée par Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, avait comme objectif de créer une plateforme de dialogue pour les acteurs de ce domaine, leur permettant notamment de réagir aux controverses dont le secteur fait parfois l'objet.

Certains fonds souverains, le plus souvent originaires des pays du Moyen-Orient et d'Asie, et leurs investissements dans des sociétés européennes et américaines ont suscité des réactions

teintées de méfiance auprès de différents gouvernements occidentaux. Convaincu que ces réactions et la polémique qui s'en est suivie ont en partie été causées par un manque d'information de tous les concernés, le ministre luxembourgeois de l'Économie et du Commerce extérieur a tenté de réunir les acteurs autour d'une table.

À côté de nombreux spécialistes en la matière, les orateurs principaux de la conférence étaient le commissaire européen Joaquín Almunia, le vice-ministre des Finances russe, Dimitri Pankin, le directeur général de Kuwait Investment Authority, et Bader Al-Sa'ad, le responsable du Fonds monétaire international, Udaibir Das.

Dans la tradition luxembourgeoise d'une économie ouverte, le Grand-Duché se méfie de toute tentative de protectionnisme et souhaite aborder le sujet avec une plus grande ouverture d'esprit, privilégiant le dialogue et la coopération aux barrières protectionnistes. Louant le rôle stabilisateur de certains fonds souverains dans le contexte de la crise qui touche actuellement le secteur bancaire, le ministre Krecké a qualifié les investissements de pays comme le Koweït, la Russie, les Émirats arabes unis ou bien Singapour d'injection de liquidités bienvenue, et ce, dans une économie européenne dont la balance des paiements souffre des prix élevés du pétrole et des délocalisations de la production.

Jeannot Krecké assiste à la 3^e édition de la Journée des régions russes

24 avril 2008

Le 24 avril 2008, Jeannot Krecké a assisté à la 3^e édition de la Journée des régions russes. Lors de cette manifestation, organisée par la Chambre de commerce, en collaboration avec le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur et l'ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Moscou, des entrepreneurs luxembourgeois ont eu l'occasion de s'informer sur les opportunités que peuvent offrir diverses régions de la Russie.

Dans son discours, Jeannot Krecké s'est félicité des excellentes relations qui existent entre la Fédération de Russie et le Grand-Duché. Au-delà des échanges institutionnels, il a insisté sur l'importance du climat d'amitié entre les différents acteurs en tant qu'individus.

Quatre régions russes étaient représentées:

- La région de Vladimir était représentée par Nikolay Vinogradov, gouverneur de la région accompagné par une délégation d'hommes d'affaires.
- La délégation de la région de Moscou sous la direction Victor Baranov, vice-président de la Chambre de commerce et de l'industrie de la région de Moscou.
- La région de Kaluga, avec une délégation dirigée par Maxim Akimov et Vladimir Potemkine, tous les deux vice-gouverneurs.

- La région de Nizhny Novgorod était représentée, quant à elle, par Sergey Zimin, le vice-ministre en charge de la Politique d'investissement de la région.

Cette journée s'inscrivait dans le cadre d'une démarche de promotion des relations commerciales entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Fédération de Russie, avec des initiatives telles que la 2^e Journée des régions russes en 2006, la visite de plusieurs délégations en 2007 ou encore la mission économique officielle à Moscou et Ekaterinbourg en 2006.

Fernand Boden présente le nouveau Plan d'action en faveur des PME

8 mai 2008

En date du 8 mai, le ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, Fernand Boden, a présenté les orientations du nouveau Plan d'action en faveur des PME, qui est appelé à remplacer le deuxième plan d'action de 2001.

«Une des priorités du gouvernement est de renforcer la compétitivité des PME», a souligné le ministre, avant d'ajouter que «le secteur des classes moyennes constitue un pilier important de l'économie luxembourgeoise, qui compte environ 17 000 entreprises artisanales, commerciales, ainsi que certaines professions libérales, et qui emploie quelque 150 000 personnes».

Fernand Boden a expliqué que le nouveau plan d'action s'articulait autour de dix axes et comportait une centaine de mesures. Ces mesures ont notamment pour objet de mettre en œuvre, au niveau des PME, les lignes directrices issues du programme communautaire de Lisbonne pour la croissance et l'emploi.

Conformément au Plan national pour l'innovation et le plein emploi, qui met en œuvre la stratégie de Lisbonne au niveau national, le Plan d'action en faveur des PME vise à:

- favoriser une politique efficiente d'entreprenariat;
- promouvoir la création d'entreprises et notamment d'entreprises innovantes;
- garantir des conditions cadres plus favorables pour les PME.

Les dix axes du plan d'action se présentent comme suit:

1. Promouvoir l'esprit d'entreprise et instituer un cadre légal approprié.
2. Instituer une véritable politique de réduction des charges administratives et de *better regulation*.
3. Adapter le soutien financier en faveur des entreprises.
4. Veiller à une concurrence saine et loyale pour les entreprises.
5. Repenser la fiscalité en vue de l'éclosion de l'activité économique.

6. Réaliser la société de la connaissance.
7. Garantir une législation du travail et des charges sociales favorables à la croissance et à l'emploi.
8. Concilier entreprises et développement durable.
9. Accomplir un cadre propice au développement sectoriel.
10. Promouvoir une formation initiale et continue cohérente, tenant compte des réalités économiques.

Ouverture de la Foire de printemps 2008

24 mai 2008

Le 24 mai 2008, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a prononcé le discours d'ouverture (page 374) de la Foire de printemps 2008.

Après avoir remercié S.A.R. le Grand-Duc pour son engagement en faveur de la promotion des entreprises au Luxembourg, Jeannot Krecké est revenu dans son introduction sur les discussions relatives au site de Luxexpo.

Rappelant qu'une gare périphérique serait implantée sur l'actuel site au Kirchberg, le ministre Krecké a estimé que le fonctionnement de Luxexpo serait fortement perturbé par les travaux de construction de cette gare. Il a dès lors appelé tous



Jeannot Krecké prononce le discours d'ouverture de la Foire de printemps 2008

les acteurs concernés à rechercher un nouveau site remplissant les conditions pour une implantation durable de Luxexpo.

Au cas où un tel terrain ne serait pas disponible, il y a lieu de réfléchir tout de même à un site provisoire pour Luxexpo pendant la durée des travaux, a dit le ministre, avant d'ajouter que le gouvernement n'était en principe pas en faveur d'une telle solution. Une fois les travaux terminés, Luxexpo pourrait abandonner son site provisoire et revenir à nouveau au Kirchberg, a-t-il conclu à ce sujet.

Après avoir énuméré quelques données économiques – le taux de

croissance prévu par le Statec pour 2008 est de 3%, 14 000 emplois salariés ont été créés en 2007 au Luxembourg et le taux d'inflation des deux derniers mois était de 3,5% -, Jeannot Krecké a parlé de mesures incitatives au développement économique.

Il a cité tout d'abord le projet de loi sur les aides régionales déposé récemment à la Chambre des députés, avant d'annoncer une réforme de la loi sur la recherche-développement et l'innovation dans le secteur privé ainsi qu'une refonte de la législation visant à encourager, au moyen d'aides à l'investissement, la protection de l'environnement, l'utilisation rationnelle de l'énergie et la production d'énergie de sources renouvelables.

Selon les propos du ministre, ces initiatives seront complétées par une série de mesures fiscales et par d'importants travaux au niveau des infrastructures d'accueil des entreprises. Dans ce contexte, il a parlé d'un nouveau plan directeur sectoriel sur les zones d'activité économiques, des travaux d'infrastructure sur le crassier Ehlerange et sur le site d'Eurohub Sud à Dudelange/Bettembourg, du centre Ecostart II et du nouvel incubateur sur le site de la Cité des sciences et de l'innovation à Belval/Ouest.

Le troisième thème abordé par le ministre Krecké a été celui du pouvoir d'achat et de l'inflation. «La perception générale que le pouvoir d'achat des ménages défavorisés s'est érodé est malheureusement confirmée», a noté Jeannot Krecké. À son avis, la lutte contre les excès de l'inflation constitue surtout un

défi pour maintenir la cohésion sociale. «Je suis profondément convaincu que notre société ne peut fonctionner qu'à condition de réduire l'écart entre les riches et les pauvres.»

Afin de souligner que le gouvernement n'est pas resté inactif dans le cadre de la lutte contre la flambée des prix, le ministre de l'Économie a énuméré les mesures mises en œuvre dans le cadre du Plan d'action contre une inflation excessive:

- les accords volontaires de prix;
- la désindexation des contrats conclus par l'État;
- la mise en place d'un indicateur comparatif des prix dans la Grande Région;
- une enquête des prix luxembourgeois par secteurs;
- une politique prudente des prix administrés;
- une sensibilisation accrue du consommateur.

Pour ce qui est de la politique énergétique, le ministre de l'Économie a indiqué que «nous assistons actuellement à une véritable course aux ressources et aux matières premières dont le caractère non durable commence à faire réfléchir». Il a ajouté qu'il était primordial de préserver la sécurité énergétique aux niveaux européen et national. Il a précisé que l'action du gouvernement devait porter sur deux niveaux: la sécurité des infrastructures et la sécurité des approvisionnements.

Du côté de la demande en énergie, la politique du gouvernement porte essentiellement sur la réduction de la consommation d'énergie, a noté Jeannot Krecké, qui a cité dans ce contexte le Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique, la nouvelle réglementation concernant la performance énergétique des bâtiments et l'introduction du certificat de performance énergétique.

En matière d'énergies renouvelables, le ministre Krecké s'engagera, dans le cadre des discussions au niveau européen, à ce que les critères de durabilité soient stricts, clairs et applicables.

Présentation par l'OCDE de l'étude économique du Luxembourg 2008

1^{er} juillet 2008

Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, et Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, ont participé à la présentation de l'étude économique du Luxembourg par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui a eu lieu le 1^{er} juillet 2008 au Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster.

Tous les deux ans, l'OCDE publie une étude économique sur chacun de ses pays membres. L'Observatoire de la compétitivité du ministère de l'Économie et du



Jeannot Krecké, Mady Delvaux-Stehres et Mars Di Bartolomeo lors de la présentation de l'étude économique du Luxembourg par l'OCDE

Commerce extérieur a assisté l'OCDE dans la préparation du rapport et a organisé les missions techniques et politiques nécessaires. La responsabilité du contenu de l'étude réside auprès du secrétariat de l'OCDE. L'étude porte sur la situation économique et les politiques publiques susceptibles d'améliorer les performances de l'économie à long terme.

Un débat fructueux entre les auteurs de l'étude et les ministres a eu lieu lors de la présentation.

Au niveau macroéconomique, Andrew Dean, directeur du Département des études pays de l'OCDE, a expliqué que les défis les plus importants pour le Luxembourg étaient de maintenir la vigueur du secteur financier et d'assurer la viabilité budgétaire.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a regretté que la partie de

l'étude sur la place financière se limitait au cadre fiscal et réglementaire. Dans son ensemble, le secteur financier luxembourgeois a mieux résisté aux tensions récentes que d'autres places financières, a-t-il dit. Jeannot Krecké a souligné que le secteur financier ne pouvait pas être réduit à des questions de secret bancaire ou de taxation des revenus de l'épargne. Le ministre a refusé que le Luxembourg soit considéré comme «un passager clandestin de la finance internationale, un centre *offshore* détaché de toutes les règles». Le ministre a insisté sur l'innovation, la recherche et le développement, permettant de développer de nouveaux produits plus sophistiqués et avec plus de valeur ajoutée. Dans ce sens, la formation et l'éducation jouent un rôle primordial pour faire face à la demande du marché du travail. Luxembourg School of Finance, centre de recherche en finances, a été créée à cet effet. Jeannot Krecké garde confiance dans la

créativité du secteur financier. Finalement, le ministre a regretté que l'étude de l'OCDE n'abordait pas le problème de l'inflation élevée, ni celui de la flambée des prix alimentaires et pétroliers.

Le thème structurel du rapport a été dédié à l'efficacité des dépenses publiques en matière de soins de santé et d'éducation. Patrick Lenain, chef de la Division des études nationales de l'OCDE, est d'avis que malgré l'ampleur des moyens financiers, humains et techniques à sa disposition, l'état sanitaire restait en dessous de la moyenne des pays membres de l'OCDE. Il a proposé quelques pistes de réforme pour restreindre la dépense et améliorer la qualité. Dans le domaine hospitalier, la surcapacité hospitalière actuelle ne permet pas de maîtriser les dépenses, a-t-il estimé. Il a suggéré de mettre en œuvre un système de médecin référent, de faire varier le taux de remboursement des médicaments en fonction de l'efficacité des médicaments et d'autoriser les pharmaciens à proposer des médicaments de substitution moins chers.

Enfin, l'OCDE recommande d'augmenter l'âge légal de la retraite à 68 ans afin de faire face au problème du paiement des pensions et retraites. Le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, a répondu que l'augmentation de l'âge légal n'avait aucun sens, puisque l'âge réel du départ à la retraite était de 58 ans. Selon le ministre, le Luxembourg a plutôt besoin de mesures de maintien dans l'emploi des travailleurs âgés.

Selon l'OCDE, l'éducation manque toujours d'efficience. Les dépenses y relatives sont trop élevées: la dépense moyenne par élève représente environ un tiers du revenu par tête. Les chefs d'établissements scolaires ont trop peu d'autonomie de gestion et ils ne sont pas tenus responsables des résultats. L'étude de l'OCDE critique aussi le fait que les choix pédagogiques ne soient pas décentralisés. La ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, a salué l'importance que l'OCDE accordait à l'éducation en tant qu'élément majeur de l'économie d'un pays. Elle a signalé que la dernière étude de l'OCDE remontait à 2006 et qu'il était pratiquement impossible de voir les résultats des réformes mises en œuvre après seulement deux ans. La ministre s'est exprimée avec beaucoup de prudence sur l'autonomie des écoles et des chefs d'établissement, qui peut aussi avoir des effets néfastes et entraîner des différences dans les performances des différents établissements.

ÉDUCATION NATIONALE

Présentation du congé individuel de formation en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008

10 janvier 2008

Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a invité

le 10 janvier 2008 à une conférence de presse portant sur le congé individuel de formation.

Garantir l'accès à la formation tout au long de la vie et inciter les citoyens à y participer constitue une véritable nécessité pour répondre aux défis que représentent la société de la connaissance et un marché du travail de plus en plus complexe. Avec l'introduction du congé individuel de formation, le gouvernement luxembourgeois concrétise une étape essentielle de son engagement pour répondre aux demandes individuelles de formation et pour améliorer les conditions d'organisation de l'apprentissage tout au long de la vie.

«Face à l'évolution rapide des savoirs, la nécessité d'une formation qui va au-delà de la formation initiale n'est plus à démontrer», a affirmé Mady Delvaux-Stehres. «Je me réjouis de l'introduction du congé individuel de formation, qui constitue un pilier important de l'accès individuel à la formation continue.»

Reposant sur un accord interprofessionnel entre le groupement des fédérations patronales (UEL) et les deux grands syndicats du Luxembourg, le congé individuel de formation a été introduit par la loi du 24 octobre 2007 et est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

Il s'agit d'un congé spécial qui permet à toute personne engagée dans une activité professionnelle du secteur privé de bénéficier de 80 jours de congé-formation au cours de sa carrière professionnelle. Un tiers du nombre d'heures

investies dans une formation peut être attribué en tant que congé de formation. Les formations peuvent avoir lieu pendant les heures de travail, en cours du soir ou en cours du week-end.

Que ce soit pour réorienter sa vie professionnelle, pour augmenter sa compétitivité ou tout simplement pour perfectionner ses connaissances, chacun aura désormais la possibilité de trouver du temps libre pour suivre des cours de formation à titre individuel, pour se préparer et participer à des examens, pour rédiger un mémoire, etc.

Bénéficiaires du congé individuel de formation

Le congé individuel de formation vise toutes les personnes engagées dans une activité professionnelle du secteur privé, à savoir:

- les travailleurs salariés;
- les travailleurs indépendants;
- les personnes exerçant une profession libérale.

Conditions à remplir

Les bénéficiaires du congé-formation ne doivent suffire ni à une condition d'âge ni à une condition de résidence.

Les travailleurs salariés doivent être occupés sur un lieu de travail situé sur le territoire luxembourgeois et avoir une ancienneté de service de six mois auprès de leur employeur au moment de la demande de congé.

Les travailleurs indépendants et les personnes exerçant une profession libérale doivent être affiliés depuis deux ans au moins à la Sécurité sociale luxembourgeoise.

Démarches à accomplir pour l'obtention d'un congé individuel de formation

L'intéressé doit faire une demande au Service de la formation professionnelle du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle. Concrètement, il doit:

- remplir le formulaire de demande d'octroi d'un congé-formation téléchargeable sur le site Internet du ministère;
- dans le cas du travailleur salarié, faire aviser la demande par l'employeur;
- envoyer le formulaire dûment rempli et accompagné des pièces demandées au ministère.

Formations éligibles pour l'obtention du congé-formation

Sont éligibles les formations offertes soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger:

- par la Chambre des employés privés et les autres chambres professionnelles;
- par les associations privées agréées individuellement par la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle;
- par les institutions bénéficiant du statut d'école publique

ou privée reconnues par les autorités publiques et délivrant des certificats reconnus par ces mêmes autorités.

Les formations que souhaite suivre l'intéressé ne doivent pas avoir un lien direct avec le poste de travail occupé. Elles peuvent être suivies pendant les heures de travail, en cours de soir ou en cours du week-end.

Mode de calcul du nombre de jours de congé-formation

Pour le calcul du nombre de jours de congé-formation attribuables, il est tenu compte des heures de formation telles qu'elles sont définies par les institutions de formation.

Le nombre d'heures investies dans une formation est converti en nombre de journées de travail. Huit heures de formation comptent pour une journée de travail. Le quotient ainsi calculé est divisé par trois pour obtenir le nombre de jours de congé-formation attribués. Le résultat est arrondi, le cas échéant, à l'unité inférieure.

Exemple de calcul pour une formation de 30 heures:
 $30 : 8 = 3,75$ journées de travail
 $3,75 : 3 = 1,25$ jours de congé-formation (à arrondir à l'unité inférieure)

Une formation de 30 heures donne droit à un jour de congé-formation.

Durée maximale et minimale du congé-formation

La durée maximale du congé-formation est de 80 jours pour

chaque bénéficiaire au cours de sa carrière professionnelle. Le maximum attribuable est de 20 jours par période de deux ans.

La durée minimale du congé-formation est de un jour. Il s'ensuit que pour être éligible au congé individuel, l'apprenant doit s'inscrire à une formation comprenant au moins 24 heures de cours. Pour les salariés travaillant à temps partiel, les jours de congé de formation sont calculés proportionnellement.

Protection sociale et protection de l'emploi

La durée du congé-formation est assimilée à une période de travail effectif. Pendant la durée du congé, les dispositions légales en matière de Sécurité sociale et de protection de l'emploi restent applicables au bénéficiaire.

Rémunération pendant le congé-formation

Tous les bénéficiaires d'un congé-formation se voient accorder une indemnité compensatoire. Les travailleurs salariés ont droit, pour chaque journée de congé, à une indemnité compensatoire payée par l'employeur, égale à leur salaire journalier.

L'employeur se voit rembourser le montant de l'indemnité et la part patronale des cotisations sociales. Il doit faire à cet effet une déclaration en utilisant le formulaire téléchargeable sur le site Internet du ministère.

Les personnes exerçant une activité professionnelle

indépendante ou libérale bénéficiaire d'une indemnité compensatoire payée directement par l'État. Elle est fixée sur la base du revenu ayant servi pour le dernier exercice cotisable comme assiette de cotisation pour l'assurance-pension.

Les sanctions encourues en cas de déclarations inexactes ou incomplètes

Les indemnités accordées doivent être restituées immédiatement lorsqu'elles ont été obtenues par le biais de déclarations que le bénéficiaire savait inexactes. Le bénéficiaire doit en outre payer les intérêts au taux légal à partir du jour du paiement jusqu'au jour de la restitution.

Présentation du concept Eis Schoul, école primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive

14 janvier 2008

Le 14 janvier 2008, le groupe de travail Eis Schoul a invité à un point de presse sur «Eis Schoul – École primaire de recherche basée sur une pédagogie inclusive».

Innovant en matière de méthodes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation, cette nouvelle école primaire ouvrira ses portes à la rentrée scolaire 2008-2009 à Luxembourg-Kirchberg. Dénommée Eis Schoul, elle sera organisée en journée continue et accueillera des enfants de l'éducation précoce à la 6^e année d'études primaires.

Le concept Eis Schoul repose sur deux piliers essentiels:

- l'école se fonde sur les principes de la pédagogie inclusive;
- elle constitue une école primaire de recherche de l'État, qui développera de nouvelles formes d'enseignement et d'évaluation dans le cadre d'une étroite collaboration avec l'Université du Luxembourg.

Une pédagogie inclusive

L'école se fonde sur les principes de la pédagogie inclusive. Celle-ci consiste en la pleine participation de l'ensemble des élèves à tous les aspects de la vie scolaire, indépendamment de leurs particularités sur les plans socioculturel, physique, sensoriel et socio-affectif. Plus particulièrement, Eis Schoul se donne pour mission:

- de considérer la diversité des enfants comme une richesse qui permet de multiplier les connaissances et les expériences;
- de reconnaître et de prendre en compte la diversité des besoins des élèves, quels que soient leurs handicaps, leurs différences et leurs difficultés.

Voilà pourquoi Eis Schoul veille à accueillir une communauté hétérogène d'élèves représentative de la population scolaire de sa commune d'implantation. Elle se propose également d'accueillir parmi ses élèves au moins 10% d'enfants à besoins éducatifs spéciaux (enfants à handicaps).

L'enseignement est individualisé et différencié, il tient compte des multiples capacités et besoins de chacun. Il diversifie les activités scolaires en les adaptant à chaque enfant et en respectant les parcours et contextes d'apprentissage individuels des élèves. En même temps, l'enseignement favorise la coopération entre élèves. L'éducation et l'enseignement se font en groupes d'élèves de différentes classes d'âge: de tels groupes multi-âges permettent aux élèves de conjuguer au quotidien autonomie, responsabilisation et entraide.

Équipe multiprofessionnelle

Une équipe multiprofessionnelle composée, entre autres, d'institutrices et d'instituteurs, d'éducatrices graduées et d'éducateurs gradués, d'éducatrices et d'éducateurs, d'un psychologue et d'un pédagogue curatif assurera l'encadrement psychopédagogique de tous les élèves de l'école. La collaboration de ces intervenants garantira la continuité de l'approche pédagogique pour l'ensemble des enfants. Le caractère multiprofessionnel de l'équipe, qui réunit en son sein des compétences multiples et complémentaires, rend superflu le recours à des structures d'aide spéciales extérieures à l'école (p.ex. Service rééducatif ambulatoire, Service de guidance...).

Organisation en journée continue

Eis Schoul est organisée en journée continue. Elle permet aux enfants et au personnel de l'école de vivre et d'apprendre ensemble du lundi au vendredi de 8 heures à 15 h 30.

Un accueil est assuré à partir de 7 heures, petit-déjeuner inclus. Des activités de loisirs sont proposées aux élèves de 15 h 30 à 18 h 30. La présence des membres de l'équipe multiprofessionnelle est fixée à au moins 30 heures par semaine.

Objectifs et méthodes d'apprentissage

L'enseignement repose sur les objectifs d'apprentissage définis dans les plans-cadres de l'éducation précoce et de l'enseignement préscolaire ainsi que dans le plan d'études de l'enseignement primaire. Les disciplines prévues dans ces plans sont enseignées dans le cadre de sept domaines d'apprentissage, à savoir:

- le domaine «langues», qui comprend les langues allemande, française, luxembourgeoise et l'éveil aux langues;
- le domaine «mathématiques»;
- le domaine «sciences», qui comprend l'éveil aux sciences, les sciences naturelles, l'histoire et la géographie;
- le domaine «corps et santé», qui comprend la psychomotricité, l'expression corporelle, les sports et la santé;
- le domaine «arts», qui comprend l'expression créatrice, l'éveil esthétique et culturel, les arts et la musique;
- le domaine «vie en commun et valeurs», qui comprend l'éducation aux valeurs démocratiques et à la citoyenneté démocratique;

- l'éducation morale et sociale ou l'instruction religieuse et morale.

En termes de méthodes d'apprentissage, Eis Schoul mise sur:

- la recherche d'informations dans un grand choix de documents de référence et la confrontation d'informations issues de sources différentes;
- l'utilisation de nouvelles technologies (ordinateur et Internet, appareil photonumérique, enregistreur de voix, caméra) pour apprendre;
- l'élaboration de projets portant sur des thèmes qui intéressent les enfants et dans lesquels interviennent des éléments relatifs aux sciences, à la géographie, à l'histoire, aux mathématiques, aux langues...;
- la combinaison de ces projets avec des activités sportives, artisanales, artistiques, sociales, etc., pour mieux apprendre.

Langues

Les élèves apprennent le luxembourgeois à l'éducation précoce et préscolaire, l'allemand et le français (oral et écrit) à l'école primaire. L'école accorde également une place à la langue maternelle des élèves dans le cadre d'activités d'éveil aux langues. Ces apprentissages sont mis en relation avec des éléments culturels liés aux communautés d'origine.

En particulier, l'école veille de manière systématique:

- à créer des situations pluri-lingues: les langues parlées par les enfants de l'école sont comparées entre elles afin de développer auprès des élèves une meilleure conscience de leurs particularités et de leur fonctionnement;
- à créer des synergies entre disciplines scolaires.

À côté de l'expression orale et écrite, l'école met en valeur, dans le cadre de l'enseignement des langues, d'autres formes d'expression, comme par exemple le théâtre, la danse, la musique, la peinture et le sport.

Alphabétisation

L'alphabétisation se fait en principe en allemand. Les élèves primo-arrivants, qui ne maîtrisent pas les langues officielles de l'école, peuvent s'appuyer sur leur première langue pour apprendre les langues de l'école. Le cas échéant, ils peuvent, sur décision de l'équipe multiprofessionnelle, être alphabétisés en français.

Évaluation

Eis Schoul innove également en matière de méthodes d'évaluation. Les traditionnels bulletins et les devoirs en classe sont remplacés par des méthodes d'évaluation qui tiennent compte des processus d'apprentissage individuels de l'enfant ainsi que de la dimension sociale et interactive de l'apprentissage. L'évaluation doit aider l'enfant à prendre conscience de ses forces et de ses faiblesses et à reconnaître de manière positive les défis qui se présentent.

Le portfolio constitue l'outil d'évaluation principal. Il comprend:

- Un dossier qui documente les productions de l'élève et rend compte de son parcours d'apprentissage. L'équipe multiprofessionnelle y réunit avec l'élève les documents représentatifs des travaux qu'il réalise.
- Un journal de bord où l'élève commente son parcours scolaire et son projet personnel de formation. Il sert d'outil d'autoévaluation à l'élève.
- Le bilan des progrès d'apprentissage établi au moins deux fois par an par l'équipe multiprofessionnelle.

Les parents sont informés régulièrement des progrès scolaires réalisés par leur enfant. Des entretiens d'évaluation portant sur le bilan de travail de l'enfant permettent de faire le point avec les parents et leurs enfants sur la qualité des travaux réalisés pendant une période donnée. L'implication des parents permet ainsi de dégager des pistes ou des solutions efficaces quant à la situation de leur enfant.

Les élèves de la 6^e année d'études réalisent en outre un travail de fin d'études primaires préparé en cours d'année. Ce travail constitue un exposé interactif où l'élève présente à ses pairs, ses parents et l'équipe multiprofessionnelle un thème choisi, sur lequel il a effectué une recherche approfondie, englobant des disciplines figurant au plan d'études de l'enseignement primaire. L'exposé combine des savoirs et

savoir-faire en langues, mathématiques, histoire, géographie et sciences. Pour réaliser et présenter son travail de fin d'études, l'élève doit avoir développé un grand nombre de savoir-faire: résumer des textes, trouver et comparer des informations, demander des renseignements à une personne-ressource, composer des textes et affiches autour d'un thème donné, communiquer oralement à un public des contenus d'une certaine complexité, se servir des nouveaux médias, etc. Au travers de la réalisation de son travail de fin d'études primaires, l'élève fait preuve des compétences nécessaires pour aborder ses études postprimaires.

Eis Schoul participe d'un autre côté aux évaluations nationales (monitoring en cours de développement à l'université: tests nationaux et suivis longitudinaux sont prévus).

Orientation

Eis Schoul prépare à l'enseignement secondaire et secondaire technique. Les élèves poursuivent tout leur parcours scolaire au sein de leur groupe d'âge et sont orientés, à l'âge de 12 ans, vers l'ordre d'enseignement qui correspond le mieux à leurs aspirations et capacités. Pour chaque élève, l'équipe multiprofessionnelle établit, après concertation des parents, une proposition d'orientation pour la poursuite du cursus scolaire dans l'enseignement postprimaire. Cette proposition prend en considération le portfolio avec le travail de fin d'études primaires.

Partenariat

Eis Schoul accorde une très grande importance à l'implication des parents. Ceux-ci ne sont pas seulement informés régulièrement, mais sont invités à jouer un rôle actif dans le cadre de l'apprentissage et de la vie communautaire à l'école.

Dans un souci de démocratie et de transparence, l'école donne la parole à tous ses acteurs et actrices. L'assemblée du personnel, le conseil d'école, le parlement d'élèves, le comité des parents sont autant d'organes de participation qui invitent chaque partenaire à participer activement à l'organisation et à la gestion de l'école.

Les décisions d'ordre pédagogique et organisationnel concernant l'école sont prises par l'assemblée du personnel. La gestion journalière de l'école est assurée par un comité d'école.

Développement des méthodes inclusives à travers la recherche

Eis Schoul est une école primaire de recherche de l'État. Elle développera de nouvelles formes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation dans le cadre d'une étroite collaboration de l'école avec l'Université du Luxembourg. Elle porte sur les conditions de mise en place et de développement de pratiques inclusives. Elle s'attachera à cerner dans quelle mesure ces pratiques mènent à de meilleurs résultats dans les apprentissages. Une

attention particulière sera accordée aux conditions de transférabilité des pratiques développées.

Un volet particulier de la recherche portera sur l'utilisation et l'apprentissage des langues à l'école, afin de développer de nouvelles pratiques. Ceci est particulièrement important puisque notre situation linguistique est très différente de celle des autres pays.

La recherche fait partie intégrante de la tâche des membres de l'équipe multiprofessionnelle. Un conseil scientifique, composé de représentants de l'Université du Luxembourg, de l'école, de parents d'élèves et du ministère de l'Éducation nationale, assure la coordination des projets et rapports de recherche et de développement de l'école. Ces projets et rapports seront évalués par des experts de renommée de différentes universités.

Un réseau d'échange est développé avec tous les acteurs intéressés de l'éducation et de l'enseignement. Ce réseau constitue une plate-forme d'échange permettant à chaque acteur du système scolaire luxembourgeois de s'enrichir des idées et des expériences de l'autre. Ainsi, les concepts et méthodes développés à l'école et validés scientifiquement à travers la recherche peuvent être démultipliés.

Inscriptions

Pour sa première année de fonctionnement, Eis Schoul accueillera un total de 90 enfants de 3 à 11 ans (donc nés entre le 1^{er} septembre 1998 et le

1^{er} septembre 2005). À partir de l'année 2009/2010, les nouvelles inscriptions seront exclusivement possibles aux classes de l'éducation précoce et de première année de l'éducation préscolaire.

Le projet Eis Schoul est réalisé en étroite collaboration avec la Ville de Luxembourg, propriétaire des infrastructures et en charge du transport scolaire. Comme l'école sera implantée à Luxembourg-Ville, une priorité sera accordée aux élèves habitant cette ville. Une commission mixte, composée de représentants de l'école, du ministère de l'Éducation nationale et de la Ville de Luxembourg, se chargera de l'admission des élèves.

Mady Delvaux-Stehres fait le point sur l'avancement de la réforme de l'enseignement des langues

8 mai 2008

Le 8 mai 2008, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a fait le point sur l'avancement des travaux liés à la réforme de l'enseignement des langues.

Les actions menées à différents niveaux sont coordonnées dans le cadre du Plan d'action pour le réajustement de l'enseignement des langues (PAL), qui se veut une réponse aux défis d'une situation linguistique de plus en plus complexe et d'une hétérogénéité croissante des élèves. «Ce sont là des questions qui touchent au fond de notre système éducatif»,

a souligné Mady Delvaux-Stehres. «La qualité de l'école luxembourgeoise ne peut être assurée que si nous nous engageons sur la voie d'une meilleure différenciation des profils des élèves et d'une évaluation plus nuancée.»

Définir les compétences dont chaque élève a besoin pour passer à l'étape suivante de son parcours scolaire, accéder à une qualification et se préparer à l'apprentissage tout au long de la vie

Au cœur de la réforme entamée pour améliorer durablement les compétences en langues de tous les élèves de l'école luxembourgeoise se trouve l'introduction d'un enseignement et d'un apprentissage fondés sur les compétences.

L'approche par compétences insistera davantage sur l'application des connaissances acquises. Le développement de compétences doit en effet permettre aux élèves de mobiliser, de combiner et d'appliquer des savoirs acquis pour agir efficacement dans des situations diverses, complexes et imprévisibles, à l'école tout comme dans la vie. «Il ne s'agit pas d'un chambardement total, mais plutôt d'un changement de perspective», a précisé Mady Delvaux-Stehres. «Ce changement se fera de manière progressive, ensemble avec les enseignants.» La ministre a par ailleurs tenu à remercier les nombreux enseignants qui s'engagent activement dans la mise en œuvre du Plan d'action langues.



Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, fait le point sur la réforme de l'enseignement des langues. À ses côtés, Armina Kafai, coordinatrice du Plan d'action pour le réajustement de l'enseignement des langues, et Jos Bertemes, responsable du groupe de travail «compétences» au ministère

L'approche par compétences est liée à l'idée d'établir des socles de compétences pour certaines étapes du parcours scolaire. Ceux-ci regroupent les connaissances et compétences indispensables que chaque élève devra avoir acquises pour passer à l'étape ultérieure de son parcours scolaire. Ces socles sont définis pour les étapes clés que sont la fin de chaque cycle d'apprentissage de l'enseignement fondamental, les classes respectivement de 6^e/8^e, 4^e/10^e et les classes terminales de l'enseignement postprimaire.

La mise en œuvre de l'approche par compétences engage également l'école luxembourgeoise dans un processus de réflexion sur les modes d'évaluation. La nouvelle approche fera la distinction entre quatre activités langagières: production écrite, production orale, compréhension de l'écrit et compréhension de l'oral. L'évaluation des compétences de l'élève portera sur chacune de ces activités.

État d'avancement des travaux et nouveautés à la rentrée 2008/2009

Enseignement fondamental (éducation préscolaire et enseignement primaire)

Les socles de compétences que tous les enfants doivent maîtriser à la fin de chacun des quatre cycles d'apprentissage (de l'éducation préscolaire à la fin de l'enseignement primaire) viennent d'être finalisés et seront publiés en mai 2008.

En 2008/2009, six écoles pilotes (appelées écoles en mouvement) commenceront à travailler sur base de ces socles. Elles seront accompagnées dans la mise en place des mesures pédagogiques inhérentes à cette approche.

Le bulletin traditionnel de l'enseignement primaire sera maintenu. Un outil complémentaire d'évaluation formative, qui devra rendre compte du parcours d'appren-

tissage des élèves, est en train d'être développé. Les enseignants des écoles en mouvement collaboreront à ce développement au cours de la phase pilote.

Pour le cycle 1 (éducation préscolaire), un nouveau concept d'observation de l'enfant a été mis à l'essai. Ce concept permet de documenter le niveau de développement des compétences à la fin du cycle 1, tout en respectant la trajectoire individuelle de chaque enfant. Il a été développé en collaboration avec l'université de Salzbourg et adapté au contexte spécifique luxembourgeois.

Enseignement postprimaire

Pour la rentrée scolaire 2008/2009, l'approche par compétences sera mise en œuvre dans toutes les classes de 7^e ES et EST dans le cadre de l'enseignement de l'allemand, du français, des mathématiques, des sciences naturelles et de l'éducation artistique; les programmes d'études auront été adaptés en conséquence, afin de permettre aux enseignants de concevoir l'approche par compétences.

L'approche par compétences en langues introduira la distinction entre quatre activités langagières différentes:

- 1) écrire des textes (production écrite),
- 2) compréhension de l'écrit,
- 3) compréhension de l'oral,
- 4) parler, communiquer et écouter (production orale).

Un complément au bulletin sera introduit dans toutes les classes de 7^e. Le bulletin traditionnel à

notes sera maintenu, alors que le complément apportera une appréciation plus nuancée des compétences de l'élève dans chacune des quatre activités langagières ci-dessus.

Une banque de données riche et variée avec des documents authentiques et des unités didactiques fonctionnera pour le français et l'allemand pour les classes de 7^e et sera opérationnelle sur le portail de l'éducation mySchool à partir de la rentrée 2008/2009.

Treize lycées pilotes étendront l'approche par compétence et l'utilisation du complément au bulletin aux classes de 6^e/8^e.

Un document d'orientation pour l'enseignement et l'apprentissage des langues à l'école luxembourgeoise

Une première version d'un document d'orientation relatif à l'enseignement et l'apprentissage des langues vient d'être finalisée. Le document servira de référence pour l'enseignement et l'apprentissage des langues dans tous les ordres d'enseignement de l'école luxembourgeoise. Inspiré du Cadre commun de référence pour les langues (CECR), mais adapté aux besoins de l'école et au contexte de la situation luxembourgeoise, ce document-cadre servira de base à l'élaboration des programmes et des socles de compétences et garantira de ce fait une harmonisation des apprentissages dans les langues de l'école tout au long de la scolarité de l'élève.

Trois points d'actualité au Neie Lycée: cycle supérieur, jurys externes et éducation aux valeurs

3 juin 2008

En date du 3 juin 2008, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a donné une conférence de presse sur trois sujets d'actualité au Neie Lycée, à savoir:

- le projet d'extension de l'offre scolaire du Neie Lycée aux classes du cycle supérieur;
- le premier bilan du travail des jurys;
- la place qu'occupe l'éducation aux valeurs au lycée pilote.

Ouvert en 2005 comme lycée public innovant en matière de méthodes d'enseignement et d'évaluation, le Neie Lycée est actuellement dans sa 3^e année et accueille 350 élèves.

L'extension de l'offre scolaire du Neie Lycée au cycle supérieur: une réponse à la demande des parents et des élèves

Depuis son ouverture, la confiance que les élèves et les parents placent dans le projet pédagogique du Neie Lycée n'a cessé de croître. Une première évaluation réalisée par l'Université du Luxembourg souligne la satisfaction des parents et la forte motivation des élèves du Neie Lycée; elle garantit en outre à ces derniers un niveau de connaissances en allemand, en français

et en mathématiques tout à fait comparable à celui des élèves des autres établissements.

Il est donc compréhensible que de plus en plus de parents et d'élèves demandent à pouvoir continuer de profiter de l'expérience pédagogique du Neie Lycée au-delà du cycle d'orientation. C'est ainsi que la possibilité d'extension de l'offre scolaire aux classes du cycle supérieur a été mise à l'étude. Le projet de loi afférent a été introduit dans la procédure législative en avril 2008.

Dans la continuité du concept pédagogique du Neie Lycée, le cycle supérieur poursuivra un double but:

- enseigner les matières prévues aux programmes officiels pour préparer les élèves du Neie Lycée à se présenter aux mêmes examens de fin d'études que les élèves des autres lycées;
- approfondir et ancrer définitivement les compétences développées dans le cadre du modèle pédagogique du cycle d'orientation, fondé sur le rôle actif et le travail autonome de l'élève.

Pour concilier ces deux exigences, le projet de loi prévoit de mettre en place un cycle supérieur qui se caractérisera par une organisation en modules et l'obligation pour les élèves de rédiger des mémoires, ce travail réalisé en autonomie constituant une préparation à l'université.

L'organisation en modules

De la classe de 3^e à la classe de 1^{re}, l'enseignement se fera sous forme de modules dont chacun aura des objectifs, des contenus et une durée précis. Chaque module sera conclu par une épreuve du même type que celles de l'examen de fin d'études secondaires. L'organisation en modules garantira par ailleurs une plus grande flexibilité, en permettant aux élèves de progresser et de refaire en parallèle des modules qu'ils n'auront pas réussi.

La rédaction de mémoires

Lors de leur parcours vers le cycle supérieur, les élèves seront amenés à réaliser des travaux de recherche approfondis et à rédiger deux mémoires: un mémoire de culture générale (travail collectif) en classe de 3^e et un mémoire spécialisé (travail individuel) en classe de 2^e. Chacun de ces mémoires s'étalera sur la durée d'un an.

L'examen de fin d'études

Les élèves du Neie Lycée se soumettront au même examen de fin d'études que les élèves de tous les autres lycées. Un supplément au diplôme fera état des mémoires rédigés et documentera les compétences transversales développées tout au long de la scolarisation au Neie Lycée.

Les jurys externes: bilan positif du travail des élèves et des enseignants

Au Neie Lycée, la procédure d'admission en classe de 3^e/10^e se distingue de celle des autres lycées.

Tout au long du cycle d'orientation (respectivement 7^e-4^e et 7^e-5^e), chaque élève du Neie Lycée est accompagné par un tuteur personnel qui suit le développement de ses compétences et l'évolution de ses intérêts. Le tuteur voit l'élève au moins une fois par semaine et assure le contact régulier avec les parents.

À la fin du cycle d'orientation, le tuteur soumet à un jury externe l'avis d'orientation émis par l'équipe pédagogique en charge de l'élève. Il lui présente également l'avis des parents et de l'élève. Ce dernier a la possibilité de venir soutenir son avis devant le jury. Rien que la perspective du jury responsabilise fortement le tuteur, l'élève et ses parents tout au long du cycle et les amène à s'occuper sérieusement de l'orientation.

Le jury se compose de quatre professeurs enseignant dans des classes du cycle supérieur d'autres lycées et d'un membre de la direction du Neie Lycée. Il confirme ou non l'avis d'orientation et prend les décisions de promotion et d'orientation sur la base des bulletins et des travaux que l'élève a produits au cours des années précédentes.

Les bulletins comprennent des appréciations écrites dans toutes les matières. Les productions peuvent prendre différentes formes, allant de simples tests ponctuels à des productions personnelles approfondies dans des matières où les capacités et les intérêts des élèves se sont tout spécialement développés. Tous les bulletins comportent également des commentaires bien fournis

sur la coopération et la participation, c'est-à-dire sur l'attitude générale de l'élève par rapport au travail. Les rapports de stage et différents rapports d'activité complémentaires sont également joints au dossier. Le jury peut ainsi se convaincre, pièces à l'appui, du bien-fondé de l'avis d'orientation.

Les conclusions des sessions 2008 des jurys

Le premier ensemble d'élèves termine son cycle d'orientation en cette fin d'année scolaire 2007/2008; ces élèves ont donc été les premiers du Neie Lycée à voir leurs dossiers soumis aux jurys externes. En tout, 63 dossiers ont été présentés à un total de vingt membres de jury (quatre jurys de cinq membres, dont quatre membres d'établissements externes et un membre du Neie Lycée).

Le bilan tiré de l'ensemble des présentations est globalement positif:

- Les jurys ont relevé l'excellente préparation des tuteurs. Ils ont apprécié les présentations des élèves qui avaient choisi de venir personnellement exprimer leurs motivations.
- Parmi les documents et pièces que les tuteurs ont présentés aux jurys, les productions personnelles étendues des élèves ont particulièrement retenu l'attention. Celles-ci ont en effet bien reflété l'engagement des élèves et leurs intérêts particuliers et ont permis aux membres des jurys

de se faire une idée d'un grand nombre de compétences, parmi lesquelles l'expression écrite.

- Pour ce qui est des élèves des régimes technique et préparatoire, qui effectuent trois stages dans des entreprises au cours de la classe de 5e, les rapports joints aux dossiers ont notamment permis d'apprécier la ponctualité et la fiabilité des stagiaires.
- Les jurys ont exprimé leur souhait de voir encore plus de traces des activités complémentaires dans toutes les sections (théâtre, art, musique, cuisine, jardinage, artisanat, etc.).
- De façon plus générale, les jurys ont souligné l'importance capitale des tuteurs et des équipes pédagogiques et ont reconnu l'efficacité de l'intervention de deux instances: d'une part, l'équipe pédagogique qui connaît l'élève pour l'avoir accompagné tout au long du cycle d'orientation et, d'autre part, le jury, qui sans connaître l'élève, entend le tuteur en tant que représentant de l'équipe responsable de rendre des comptes au sujet du travail d'orientation et du travail en général mené tout au long du cycle.

L'éducation aux valeurs: premières conclusions de l'expérience du Neie Lycée

En tant que lycée pilote et conformément au programme gouvernemental, le Neie Lycée a inscrit dans son concept pédagogique un cours d'éducation aux valeurs particulier.

Tout comme dans les autres écoles, l'éducation aux valeurs au Neie Lycée a d'abord pour objectif de développer des compétences d'ordre moral (faire usage d'un esprit ouvert et critique, comprendre l'autre, s'engager) qui sont indispensables pour la vie d'adulte et de citoyen. Par ailleurs, elle vise également à transmettre aux élèves des connaissances des grandes religions et familles de pensée, systèmes politiques et systèmes économiques sur le plan mondial.

Pilier fort du concept pédagogique depuis l'ouverture du Neie Lycée, le projet d'éducation aux valeurs, après trois ans de mise en œuvre, donne lieu aux conclusions suivantes:

- Les compétences clés liées à l'éducation aux valeurs doivent être développées dans toutes les branches et dans toutes les activités pédagogiques. Elles sont si fondamentales que personne ne peut raisonnablement croire qu'un cours traditionnel peut suffire à les développer.

Au Neie Lycée, outre le cours d'éducation aux valeurs proprement dit, ces compétences se situent au centre non pas seulement de toutes les branches, mais également de toute la vie au lycée et en dehors.

- Tous les enseignants doivent s'impliquer dans l'éducation aux valeurs dans le cadre de leurs actions pédagogiques respectives.

Au Neie Lycée, le développement des compétences liées à l'édu-

cation aux valeurs a lieu de manière plus ou moins explicite à différentes occasions, comme p.ex. lors du tutorat personnalisé des élèves. Le tuteur suit en effet étroitement les élèves, en s'efforçant de les amener à réfléchir à leur engagement personnel à l'école et dans la société, notamment dans le cadre de leur orientation scolaire.

Par ailleurs, le Neie Lycée encourage le plus grand nombre possible de ses enseignants à dispenser le cours d'éducation aux valeurs proprement dit. Actuellement, ces enseignants sont au nombre de trois par équipe pédagogique, chaque équipe se composant de dix personnes et étant responsable de trois classes.

- La troisième conclusion concerne la composition des groupes-classes pendant le cours d'éducation aux valeurs: si l'on veut que l'élève apprenne à «comprendre l'autre», le cours d'éducation aux valeurs doit nécessairement réunir les élèves des différents ordres d'enseignement qu'offre l'école, à savoir l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire technique, y compris le régime préparatoire.

Au Neie Lycée, la recombinaison des trois classes d'une équipe en trois groupes mélangés est une caractéristique essentielle de l'éducation aux valeurs, sans laquelle cette branche ne saurait prétendre à aucune des compétences qui la distinguent et qui en font une branche d'une si grande importance.

Projet de création d'un Institut national des langues: une place importante réservée à la langue luxembourgeoise

17 juin 2008

En date du 17 juin 2008, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, a présenté le projet de création d'un Institut national des langues.

Face à une économie luxembourgeoise toujours plus globalisée, à un flux transfrontalier en constante augmentation et à une immigration continue, l'actuel Centre de langues Luxembourg (CLL) est appelé à élargir ses missions pour répondre professionnellement aux défis que pose l'apprentissage des langues tout au long de la vie.

Avec le projet de création d'un Institut national des langues, l'État se donne les moyens de réagir de manière flexible et efficace à cette nécessité. L'institut sera le successeur légal du CLL. Depuis sa création en 1991, le CLL a été placé sous l'autorité du ministre de l'Éducation nationale. Il en sera de même pour l'Institut national des langues, qui bénéficiera cependant d'une plus grande autonomie et d'une direction qui lui sera propre.

Si l'apprentissage des langues continue à être la mission essentielle de l'institut, l'évaluation et la certification des compétences en langues ainsi que l'apprentissage de la langue luxembourgeoise deviendront des piliers tout aussi importants.

Le projet de loi portant création de l'Institut national des langues a été introduit dans la procédure législative le 23 mai 2008. Outre l'extension du champ d'activités de l'actuel CLL, il prévoit d'établir une structure administrative avec une direction adaptée à la taille de l'établissement et à l'envergure de ses missions. De nouvelles possibilités de recrutement de personnel (bibliothécaire-documentaliste, informaticiens, etc.) permettront de développer et de professionnaliser les différents services et départements.

Au-delà des dispositions concernant l'institut, le projet de loi entend également fixer le cadre pour l'apprentissage, l'enseignement et la certification de la langue luxembourgeoise.

L'Institut national des langues: la référence au Luxembourg pour l'apprentissage des langues tout au long de la vie

Successeur légal du CLL, l'Institut national des langues entérinera les missions que le CLL a su assumer avec succès au cours des quinze dernières années.

Les principales missions de l'Institut national des langues seront les suivantes:

- Offrir des cours de formation en langues vivantes

La principale mission de l'institut, tout comme celle du CLL actuel, consistera à dispenser des cours de langues à des adultes.

Un nombre grandissant d'apprenants s'inscrivent à des cours de

langues pour des raisons professionnelles, soit qu'ils désirent améliorer leurs chances sur le marché du travail luxembourgeois de plus en plus compétitif, soit que leur contrat de travail les oblige à suivre une formation dans l'intérêt de l'entreprise. S'ajoute à ceux-ci un nombre non négligeable de personnes qui veulent apprendre le luxembourgeois pour pouvoir mieux s'intégrer dans la vie sociale et culturelle du pays.

En effet, le CLL, avec son siège à Luxembourg et une annexe à Mersch, s'est vu confronté durant les dernières années à une demande sans cesse croissante pour des cours de langues. De quelque 700 apprenants en 1990, le nombre d'inscriptions est passé à 8 096 en 2007. Le CLL offre à l'heure actuelle des cours en huit langues vivantes, de 8 à 21 heures. Il accueille des apprenants de plus de 120 nationalités différentes.

Les cours de langues dispensés intègrent apprentissage linguistique, apprentissage interculturel et découverte du pays de la langue cible. Le haut niveau de qualité des formations est garanti par des normes internationales: les responsables ont adopté les critères d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR), élaboré par le Conseil de l'Europe.

- Être le centre officiel de certification pour les tests et examens internationaux en langues étrangères

L'Institut national des langues sera le centre officiel de certification

pour les tests et examens internationaux en langues étrangères. L'augmentation des inscriptions aux examens et tests internationaux en langues organisés à l'actuel CLL et la mise en œuvre des mesures de certification en langues vivantes préconisées dans le Plan d'action pour le réajustement de l'enseignement des langues (PAL) rendent nécessaire l'existence d'un tel centre.

Tout comme à l'actuel CLL, toute personne, étudiante ou non de l'Institut national des langues, pourra s'inscrire aux examens et tests internationaux et obtenir une reconnaissance ou évaluation officielle de son niveau de langue.

Certifications internationales:

Allemand	Goethe-Institut
Anglais	Cambridge ESOL
Espagnol	Instituto Cervantes
Français	Ministère de l'Éducation nationale français (DELF-DALF)
Luxembourgeois	Centre de langues Luxembourg/MENFP
Néerlandais	De Nederlandse Taalunie
Portugais	Universidade de Lisboa (CAPLE)

Tests en langues:

Allemand	TestDaF Institut
Anglais	British Council, IDP Australia et University of Cambridge
Français	Ministère de l'Éducation nationale français – TCF/DAP

- Être le centre national de certification pour les diplômes et certificats réglementés de la langue luxembourgeoise

Au regard de l'immigration et du flux transfrontalier croissant, et compte tenu notamment des projets de loi sur l'immigration, l'intégration et l'acquisition de la langue luxembourgeoise, un des objectifs majeurs du projet de loi sera de faire de l'Institut national des langues le centre national de formation et de certification en langue luxembourgeoise.

Pour répondre aux nouveaux besoins de certification en langue luxembourgeoise qui découlent du projet de loi sur la double nationalité, l'institut se verra confier plus particulièrement la passation des tests en langue luxembourgeoise requis en vue de l'acquisition de la double nationalité.

- Servir de centre de ressources pour la didactique des langues, notamment pour la langue luxembourgeoise

Dans la continuation des travaux du CLL, l'Institut national des langues élaborera un référentiel des

langues étrangères pour adultes, dont pourront s'inspirer tous les cours de langues à travers le pays.

- Assurer la formation des formateurs en langue luxembourgeoise

Le CLL offre depuis quelques années des cours en didactique du luxembourgeois pour les formateurs de luxembourgeois à travers le pays et la Grande Région. L'Institut national des langues poursuivra le développement des ressources didactiques pour l'enseignement de la langue luxembourgeoise à des adultes, en collaboration avec l'Université du Luxembourg.

- Offrir des cours d'alphabétisation et de littératie

L'organisation professionnelle de cours d'alphabétisation et de littératie contribuera à éviter la ségrégation des personnes non alphabétisées et aidera à leur intégration sociale et professionnelle.

Une place importante accordée à la langue luxembourgeoise

L'importance de la langue luxembourgeoise ne cesse de s'affirmer dans la société du Grand-Duché tout comme dans celle de la Grande Région. En accordant une place importante à la langue luxembourgeoise, le projet de loi prend en compte et valorise cette évolution. Parallèlement, il contribuera à une meilleure reconnaissance de la langue luxembourgeoise à l'échelle internationale.

L'Institut national des langues et le luxembourgeois

Le projet de loi consolidera et élargira le rôle de référence en matière de langue luxembourgeoise jusqu'à présent assumé par le CLL.

Le CLL a en effet joué un rôle de pionnier en matière de didactique du luxembourgeois: il a assumé la responsabilité pour l'élaboration, l'évaluation et la certification des différents niveaux des examens de luxembourgeois.

En 1994, le CLL a élaboré les premiers tests et examens en luxembourgeois langue étrangère. Depuis lors, des centaines de personnes y ont passé des examens de luxembourgeois. Afin de garantir la qualité des examens selon les critères internationaux en la matière, le CLL est membre de l'Association of Language Testers in Europe (ALTE) et se soumet aux exigences de cet organisme pour ce qui est de l'élaboration et de la passation des épreuves de luxembourgeois. Les examens de luxembourgeois existants sont actuellement adaptés au cadre européen commun de référence. Ce sont également les enseignants du CLL qui ont élaboré les manuels de référence pour l'enseignement du luxembourgeois utilisés dans tout le pays et au-delà des frontières.

Une partie très importante du travail de l'Institut national des langues incombera donc au département de luxembourgeois. Il produira non seulement le matériel requis pour l'évaluation, mais aussi celui pour la formation des formateurs et pour la formation

des apprenants, en collaboration avec l'Université du Luxembourg. Le projet de loi élargira la responsabilité de l'institut en matière de luxembourgeois, en lui confiant la passation des tests requis pour l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise. Le développement des tests en question est d'ores et déjà entamé.

Vers une professionnalisation et une harmonisation de l'enseignement du luxembourgeois

Le projet de loi apportera une réponse professionnelle aux nombreuses demandes de certification réglementée habilitant à l'enseignement du luxembourgeois. Deux nouveautés s'inscrivent dans ces efforts:

- la création du Diplom Lëtzebuenger Sprooch a Kultur

Le Diplom Lëtzebuenger Sprooch a Kultur se distinguera des diplômes existants de luxembourgeois langue étrangère. La formation qui y mènera sera offerte par l'Institut national des langues et l'Université du Luxembourg. Elle permettra à toute personne intéressée, et notamment à celles qui envisagent de dispenser des cours de luxembourgeois, un approfondissement professionnel de tous les aspects de la langue (orthographe, linguistique, lexicographie, littérature...) ainsi que des compétences d'enseignement et d'évaluation du luxembourgeois. Un autre volet de la formation portera sur l'histoire du Luxembourg, sa culture, sa littérature, sur des thèmes politiques et socioéconomiques d'actualité, etc.

Le Diplom Lëtzebuenger Sprooch a Kultur répond à une demande de la part des institutions et organismes qui dispensent des cours de luxembourgeois de pouvoir engager des enseignants habilités à enseigner la langue. Il s'inscrira également dans le contexte d'une expansion considérable des cours de luxembourgeois.

- la création du professorat de langue luxembourgeoise

Le projet de loi confère un statut reconnu aux enseignants de luxembourgeois en créant le professorat de langue luxembourgeoise. À part le fait que les candidats devront être détenteurs du Diplom Lëtzebuenger Sprooch a Kultur, le recrutement des candidats sera identique à celui des autres professeurs en langues de l'enseignement secondaire et secondaire technique: être titulaire soit d'un diplôme de *bachelor*, soit d'un diplôme de *master* en langues, et passer par le stage pédagogique.

eBac: Mady Delvaux-Stehres dresse un bilan positif après deux ans

15 juillet 2008

En date du 15 juillet 2008, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, a présenté le bilan du projet eBac après deux ans de fonctionnement.

L'eBac, deuxième voie de qualification pour les adultes qui ont arrêté leurs études avant la classe de 1^{re} et qui souhaitent obtenir le

diplôme de fin d'études secondaires, a été conçu spécialement pour permettre aux apprenants adultes de concilier activité professionnelle, vie familiale et études. 75% des cours se déroulent à distance, via Internet, et 25% sont dispensés en présence d'un professeur.

Depuis sa mise en place en septembre 2006, l'eBac connaît un succès grandissant. Actuellement, 47 eLearners sont inscrits à la formation eBac, qui propose les niveaux d'études de classes de 3^e, 2^e et 1^{re}, section G moderne de l'enseignement secondaire.

«L'organisation modulaire a fait ses preuves dans le cadre de l'eBac; aussi le moment est-il venu d'en faire également profiter d'autres écoles», a conclu la ministre. Actuellement, un groupe de plus de 60 enseignants s'emploie à transcrire en modules les programmes en vigueur dans les différentes sections du cycle supérieur de l'enseignement secondaire.

À la même occasion, Mady Delvaux-Stehres a remis le diplôme de fin d'études secondaires à Yasmina Schmit, première élève à s'être soumise aux examens de fin d'études secondaires après avoir suivi une formation à distance en mode eBac.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

François Biltgen et Octavie Modert informent des derniers développements en matière d'enseignement supérieur

22 avril 2008

Le 22 avril 2008, François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Octavie Modert, secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, ont informé la presse des derniers développements en matière d'enseignement supérieur.

Décret Simonet

Le 7 avril 2008 a eu lieu à Bruxelles une rencontre avec Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement supérieur de

la Communauté française de Belgique, afin de discuter de pistes permettant aux étudiants résidant au Luxembourg de pouvoir s'inscrire à nouveau dans les formations visées par le décret du 16 juin 2006, régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur. Dans ces formations (accoucheuse, ergothérapie, logopédie, podologie-podothérapie, kinésithérapie, audiologie, éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, médecine vétérinaire), 30% des places ouvertes à l'année académique précédente sont réservées aux étudiants qui ne résident pas en Belgique. L'admission est faite par tirage au sort et chaque étudiant ne peut participer qu'à un seul tirage au sort.

Lors de la réunion du 7 avril, les ministres des deux pays ont réitéré leur souhait de coopération au niveau académique. Les ministres luxembourgeois ont évoqué



François Biltgen et Octavie Modert informent des derniers développements en matière d'enseignement supérieur

l'accord existant avec l'Autriche, accord qui prévoit un accès des étudiants luxembourgeois aux études de médecine dans le cadre du quota de 75% réservé aux étudiants autrichiens. Ils ont proposé d'envisager une dérogation permettant aux étudiants détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires d'un pays qui ne peut mettre en œuvre une formation donnée, faute de masse critique, d'avoir accès à ces formations dans un autre pays. Une telle formulation permettrait aux étudiants résidant au Luxembourg d'accéder aux formations de la Communauté française de Belgique. Il a été convenu qu'une telle possibilité serait étudiée, et ce aussi à la lumière du droit communautaire. Une prochaine réunion entre les ministres aura lieu en juin 2008 au Luxembourg.

Actes des assises de l'enseignement supérieur 2007

Les actes des assises reprennent l'ensemble des contributions faites lors des assises de l'enseignement supérieur, qui ont eu lieu dans le cadre de la Foire de l'étudiant 2007. Sur le thème de l'employabilité des diplômés du système de Bologne, les assises ont permis un large échange de vues sur les perspectives d'emploi des détenteurs des diplômes de *bachelor*, de *master* et de doctorat.

Les actes des assises seront transmis aux fédérations d'employeurs et aux chambres professionnelles, afin de susciter un débat sur l'employabilité des nouveaux diplômés de Bologne.

François Biltgen présente le projet de loi relatif à la création du BTS et à l'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur étrangers au Luxembourg

8 mai 2008

Le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a présenté le 8 mai 2008 le projet de la nouvelle loi organique sur l'enseignement supérieur au Luxembourg.

Ce projet doit compléter la réforme de l'enseignement universitaire et supérieur au Luxembourg, réforme entamée par la mise en vigueur de la loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg. Son objet est de définir le périmètre de l'enseignement supérieur et de prévoir le cadre législatif pour les formations ne relevant pas de l'Université du Luxembourg (formations dispensées par des établissements d'enseignement supérieur étrangers au Luxembourg).

Pour ce qui est de la définition du périmètre de l'enseignement supérieur, il y a lieu de constater que le cadre législatif actuel ne couvre pas le cycle intermédiaire, à savoir le cycle diplômant d'une durée égale ou inférieure à deux ans d'études et aboutissant à la délivrance du brevet de technicien supérieur (BTS) actuel.

À ce sujet, le ministre a informé que le BTS était très recherché au Luxembourg et que les jeunes avec BTS trouvaient facilement un emploi. Or il y a lieu de constater

que «ce brevet n'a pas de vraie base légale. Il est actuellement réglé par la loi modifiée du 4 septembre 1990 relative à l'enseignement secondaire technique, alors qu'il s'agit tout de même d'un diplôme d'un enseignement supérieur», a expliqué François Biltgen quant à la nécessité de prévoir un cadre législatif pour le BTS.

Le BTS est préparé soit par voie d'enseignement en alternance avec stages en entreprise, soit par voie de formation continue dans les lycées d'enseignement secondaire et les lycées d'enseignement secondaire technique, publics et privés reconnus par l'État.

Pour le ministre Biltgen, ce brevet doit impérativement rester un diplôme professionnel, élaboré par le lycée en concertation avec les milieux professionnels. «Avant d'offrir une telle formation, il faut analyser s'il y a bel et bien une demande suffisante du côté de l'économie luxembourgeoise», a-t-il souligné. D'où l'idée du comité d'accréditation qui se prononce notamment sur l'opportunité des programmes de formation, examine et accrédite les programmes ainsi que les modalités d'évaluation et de certification, accrédite les intervenants dans la formation et donne son avis au ministre sur la définition des compétences visées dans les différentes spécialisations.

Après ces explications, François Biltgen a rappelé que seulement 25% des jeunes au Luxembourg disposaient d'un diplôme sanctionnant la fin d'un enseignement supérieur, alors que 56% des offres d'emploi au Grand-Duché requéraient un diplôme du type

bac+. D'où également l'importance du BTS qui «peut constituer une transition idéale entre les enseignements secondaire, supérieur et universitaire, en permettant en outre aux étudiants d'accumuler des crédits ECTS».

L'enseignement supérieur luxembourgeois se caractérise aussi par la présence sur le territoire d'offres privées de formation. Le deuxième volet du projet de loi concerne donc l'accréditation au Luxembourg d'établissements privés d'enseignement supérieur. En sont principalement concernés les établissements d'enseignement supérieurs étrangers.

Initialement l'implantation ou la création d'établissements privés d'enseignement supérieur était régie par la loi du 14 août 1976 déterminant les conditions de création d'établissements privés d'enseignement supérieur. Ce dispositif a été intégré en partie dans la loi du 11 août 1996 portant réforme de l'enseignement supérieur, qui à son tour a été abrogée par la loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg, de sorte que le cadre légal se trouve désormais être incomplet pour pouvoir répondre aux demandes d'implantations nouvelles.

Or tout diplôme d'enseignement supérieur délivré sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg par une institution d'enseignement supérieur privée ou publique, soit sous la seule responsabilité de cette institution, soit conjointement avec un organisme privé luxembourgeois, doit être délivré ou dans le cadre d'une formation

accréditée, ou par une institution accréditée, ou dans le cadre d'un partenariat accrédité.

La procédure d'accréditation appliquée doit permettre d'apprécier

- la moralité des promoteurs et des dirigeants;
- les qualifications des dirigeants et des enseignants;
- le niveau, le contenu et le caractère scientifique de l'enseignement;
- les appellations et modalités de la certification;
- la solidité matérielle de l'institution;
- le rapport entre ses prestations et ses exigences financières.

Les standards de qualité y relatifs sont conformes aux meilleures pratiques internationales d'accréditation.

La demande d'aide financière pour études supérieures simplifiée grâce au Guichet unique du citoyen

10 juillet 2008

En date du 10 juillet 2008, le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Claude Wiseler, et la secrétaire d'État à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Octavie Modert, ont présenté le nouveau Guichet unique d'accès aux aides finan-

cières de l'État pour études supérieures ainsi que la signature électronique.

Simplification de la demande d'aide financière ou de la prime d'encouragement

Ce nouveau guichet des aides financières simplifie considérablement la procédure de demande pour les aides financières à travers un questionnaire en ligne, simplifié, raccourci, dynamique et intelligent. Ce questionnaire électronique mémorise les données enregistrées, de façon à ce qu'elles puissent être réutilisées lors d'une nouvelle demande ou dans le cadre d'autres démarches du Guichet unique du citoyen. Il offre aussi l'accès à un «espace personnel» dans lequel l'étudiant peut consulter le statut de sa demande en cours et l'historique des demandes qu'il a effectuées.

Signature électronique par le biais d'un stick gratuit mis à disposition des étudiants

L'accès au Guichet unique des aides financières passe exclusivement par le Signing Stick Private de LuxTrust, une clé USB qui permet l'authentification du demandeur et lui permet de signer électroniquement sa demande avec une reconnaissance légale de cette signature.

Le gouvernement a commandé à LuxTrust quelque 10 000 certificats électroniques LuxTrust Signing Stick Private, qui seront distribués gratuitement à tous les étudiants et élèves concernés.

Une vaste campagne de promotion a été lancée à ce sujet. Les 7 786 étudiants qui ont bénéficié d'une aide financière en 2007/2008 ont reçu, le 27 juin dernier, un courrier du Cedies pour les informer de l'arrivée imminente du «paperasse killer», à savoir le certificat électronique de LuxTrust qui leur donnera accès au Guichet unique des aides financières.

Dans la semaine du 14 juillet, ces mêmes 7 786 étudiants recevront du Cedies un coffret contenant leur clé USB, un numéro de code «voucher» ainsi qu'un livret leur indiquant la démarche à suivre pour activer leur signature électronique.

Les 2 250 élèves qui viennent de réussir leur diplôme de fin d'études secondaires et secondaires techniques reçoivent, avec leur diplôme et certificat de notes, un courrier qui les informe sur les possibilités du Guichet unique des aides financières et qui leur indique la démarche à suivre pour pouvoir bénéficier gratuitement d'une signature électronique Signing Stick Private de LuxTrust.

ÉGALITÉ DES CHANCES

Marie-Josée Jacobs présente le 5^e rapport CEDAW du Luxembourg au Comité des droits de la femme de l'ONU

23 janvier 2008

Le 23 janvier 2008, le Comité des droits de la femme des Nations

unies (ONU) a examiné le 5^e rapport concernant la Convention contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) soumis par le Luxembourg. Cette convention a été ratifiée par le Luxembourg en 1989.

Le rapport qui décrit les progrès réalisés en la matière a été présenté par Madame Marie-Josée Jacobs, ministre de l'Égalité des chances, en tant que représentante du gouvernement luxembourgeois.

Progrès réalisés dans le domaine politique

La levée des deux réserves faites par le Luxembourg lors de la ratification de la convention est un des faits marquants. La première réserve concernait la succession au trône. Avec l'adoption de la révision de la Constitution, c'est l'enfant premier-né et non plus le fils premier-né qui accédera au trône de la maison des Nassau.

La deuxième réserve a pu être abolie grâce à l'introduction de la loi relative au nom des enfants du 30 décembre 2005. Depuis cette date, l'enfant peut recevoir soit le nom de la mère, soit celui du père ou les deux noms et non plus, comme c'était la coutume, le nom du père.

Grâce à l'abolition de ces réserves, la convention est maintenant entièrement entrée en vigueur.

Le Comité a expressément félicité le Luxembourg pour la transposition de la convention et les progrès politiques remar-

quables. En plus, le Comité a souligné de manière positive le caractère autocritique du rapport.

L'adoption du Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes en 2006 a également été notée de manière positive. De par ses mesures, ce plan contribue à la réalisation de la convention elle-même ainsi qu'à la transposition des recommandations du Comité.

Ledit plan a été reconnu comme un exemple de bonne pratique, parce que la stratégie politique avec ses objectifs, ses indicateurs et son évaluation a été clairement définie. De même, la structure comportant le ministère de l'Égalité des chances, le Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes, les cellules de compétences en genre des différents ministères ainsi que le catalogue de mesures dont la responsabilité incombe aux ministres respectifs ont été favorablement jugés.

Cette façon de procéder facilitera la tâche du gouvernement lors de la rédaction du prochain rapport pour ce qui est de la description des progrès et des obstacles rencontrés lors de la transposition de la convention.

Les effets positifs de la loi contre la violence domestique ont également été soulignés. Des questions complémentaires posées par les membres du Comité concernaient le réseau de coopération entre les ministères, la police et les ONG, dont les travaux ont contribué de façon continue à la simplification

des procédures et à l'efficacité de la loi, surtout grâce à l'accompagnement scientifique externe.

Le Comité s'est fortement intéressé au programme des actions positives dans les entreprises du secteur privé. Ainsi, les trois thèmes principaux – égalité des salaires, prise de décision et conciliation de la vie professionnelle et privée – contribuent sûrement à réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Obstacles lors de la transposition

Quoique le Comité ait salué l'inscription du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la Constitution en 2006, il a mentionné l'absence du principe de la non-discrimination dans la loi fondamentale. Il est d'autant plus important d'inscrire la non-discrimination dans la législation des différents domaines politiques. Le Comité a critiqué le fait que la convention n'était guère entrée dans la jurisprudence. Une formation ciblée concernant l'application de la convention à l'attention des magistrats et avocats s'imposerait.

Il a été regretté que le rapport ne fournissait pas une image complète de la migration au Luxembourg en général, et des femmes migrantes en particulier. D'autre part, les données sur le risque de pauvreté auquel peuvent être exposées tant les femmes du pays que les femmes migrantes font défaut.

Dans le secteur de la santé, les questions concernaient, entre autres, le «programme

mammographie» pour les jeunes femmes, les traitements psychiatriques à l'attention des femmes et le recours des femmes migrantes aux services destinés à la préservation de la santé. La loi sur l'avortement, le taux relativement élevé de suicides, la consommation de stupéfiants et la mortalité ont également été abordés.

Afin d'éviter la ségrégation entre les sexes sur le marché du travail, le Comité a proposé des mesures en faveur de la diversification dans la formation des filles et des garçons. Le Comité a demandé que la convention devienne partie intégrante du curriculum de formation de base et de formation continue du personnel enseignant. De même, le sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes devrait être intégré dans les programmes scolaires.

Afin de lutter contre l'inégalité des salaires, le Comité a conseillé de revoir les structures salariales, surtout dans les secteurs où le pourcentage des femmes est élevé. Il a mis en garde contre les conséquences que la contrainte de recourir à un travail à temps partiel pouvait avoir sur l'évolution des carrières, sur l'avancement et sur les retraites. Le Comité a souligné que l'égalité des salaires était un droit fondamental et s'est prononcé en faveur de la responsabilisation de tous les partenaires pour atteindre ce but.

Les deux parties se sont félicitées du dialogue interactif entre le Comité et la délégation luxembourgeoise. Le Comité fera parvenir ses recommandations au gouvernement; ces recommandations

seront largement diffusées auprès de la Chambre des députés, des partenaires sociaux, des organisations non gouvernementales et du grand public.

ÉNERGIE

Présentation d'une nouvelle réglementation relative à la performance énergétique des bâtiments

11 janvier 2008

Le 11 janvier 2008, Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, a présenté une nouvelle réglementation relative à la performance énergétique des bâtiments. La nouvelle législation est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008.

La consommation d'énergie n'a cessé de croître au cours des dernières années. Ceci a eu comme conséquence l'augmentation des prix de l'énergie et l'accroissement de la dépendance vis-à-vis des pays producteurs. Afin de réduire les effets négatifs sur le climat, mais aussi la facture énergétique de chacun d'entre nous, il est impératif d'augmenter l'efficacité énergétique dans tous les secteurs, a signalé Jeannot Krecké dans son introduction.

Selon le ministre, le secteur du bâtiment mérite une attention particulière, étant donné qu'il est responsable de quelque 40% de la consommation d'énergie finale

de l'Union européenne. Il constitue dès lors un levier important pour réduire la consommation d'énergie.

Pour ces raisons, le gouvernement a mis en place une nouvelle réglementation destinée à promouvoir l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments d'habitation du Grand-Duché. Le respect des nouvelles normes en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2008 conduira à une réduction de la consommation d'énergie de l'ordre de 30% par rapport à l'ancienne réglementation.

Qu'est-ce qui a changé au 1^{er} janvier 2008?

Depuis le 1^{er} janvier 2008, tous les bâtiments d'habitation neufs et, dans certaines hypothèses, les bâtiments d'habitation existants (dans le cas d'une modification, d'une extension ou d'une transformation substantielle) doivent respecter de nouvelles exigences minimales de performance énergétique et un passeport énergétique doit être établi.

S'y ajoute qu'à partir du 1^{er} septembre 2008, un passeport énergétique doit également être établi dans le cas respectivement d'un changement de propriétaire et d'un changement de locataire dans un bâtiment d'habitation. Pour un bâtiment d'habitation neuf, le passeport énergétique doit être commandé par le promoteur, le futur propriétaire ou le syndicat des copropriétaires.

Pour un bâtiment existant (en cas de changement de propriétaire ou de locataire), le passeport énergétique doit être commandé soit par

le propriétaire, soit par le syndicat des copropriétaires. Les personnes qui sollicitent le passeport énergétique doivent prendre en charge les frais y relatifs.

À partir du 1^{er} janvier 2008, des aides sont accordées pour les maisons passives et à basse consommation d'énergie nouvellement construites ainsi que pour l'assainissement de bâtiments existants (isolation des murs extérieurs et de la toiture, remplacement de fenêtres, etc.).

Qu'est-ce qu'on entend par passeport énergétique et qui sont les experts?

Le passeport énergétique indique la qualité énergétique du bâtiment. Il s'inspire du système connu pour les appareils électroménagers et propose des mesures d'amélioration qui permettent de réduire la consommation énergétique du bâtiment donné.

Les documents prévus par la nouvelle réglementation, à savoir le calcul, le passeport énergétique et les études afférentes peuvent être établis par des architectes et ingénieurs-conseils couverts par la législation sur l'Ordre des architectes et ingénieurs-conseils ainsi que par des experts supplémentaires agréés par le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur.

Nouvelle réglementation concernant la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables

13 février 2008

Le 13 février 2008, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a donné une conférence de presse pour présenter une nouvelle réglementation concernant la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables.

En 2001, le Luxembourg s'est engagé, dans le cadre d'une directive européenne (2001/77/CE), à augmenter la part de la production d'énergie électrique à partir de sources d'énergie renouvelables à 5,7% de sa consommation finale en électricité d'ici à 2010.

Dans le but de respecter ces engagements et de promouvoir la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables, le nouveau règlement grand-ducal fixe des tarifs d'injection pour l'électricité renouvelable injectée dans les réseaux d'électricité au Luxembourg et introduit un système de garantie d'origine pour l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables.

La nouvelle réglementation vise le remplacement des tarifs introduits par le règlement grand-ducal du 14 octobre 2005 concernant la fourniture d'énergie électrique basée sur les énergies renouvelables et modifiant le règlement grand-ducal du 30 mai 1994



Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Étienne Schneider, chargé de la Direction générale de l'énergie, du commerce électronique et de la sécurité informatique au ministère de l'Économie et du Commerce extérieur

concernant la production d'énergie électrique basée sur les énergies renouvelables ou sur la cogénération.

Elle procède à l'ajustement des tarifs d'injection, soutient la simplification des démarches administratives dans l'esprit de la réforme administrative et continue à supporter l'exploitation des sources d'énergie renouvelables dans la perspective d'un marché concurrentiel et compétitif, tout en tenant compte des potentiels réalisables. Les surcoûts en relation avec l'application des dispositions du règlement grand-ducal seront répercutés sur tous les clients finals d'électricité par le biais de l'application du règlement grand-ducal modifié du 22 mai 2001 concernant l'introduction d'un fonds de compensation dans le cadre de l'organisation du marché de l'électricité.

Les tarifs d'injection sont définis par segment technologique

et tiennent compte des aides à l'investissement dont peuvent profiter les développeurs de projets selon leur forme indiquée dans le cadre d'autres législations ou réglementations, tels que la loi-cadre du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, la loi-cadre du ministère des Classes moyennes et du Tourisme, la loi du ministère de l'Agriculture concernant le soutien au développement rural, le Fonds pour la protection de l'environnement ainsi que les règlements grand-ducaux relatifs du ministère de l'Environnement.

Jeannot Krecké et Lucien Lux présentent la réorganisation et la restructuration de l'Agence de l'énergie

9 avril 2008

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et le ministre de

l'Environnement, Lucien Lux, ont présenté la réorganisation et la restructuration de l'Agence de l'énergie en date du 9 avril 2008.

Dans ce contexte, les éléments principaux d'une étude pour la création d'une nouvelle structure nationale pour le conseil, l'information et la formation dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans le cadre des activités de l'Agence de l'énergie actuelle ont également été présentés. L'étude en question a été réalisée par l'Energieinstitut Vorarlberg. La création d'une telle structure ainsi que la réorganisation de l'Agence de l'énergie sont prévues dans le cadre du plan d'action en vue de la réduction des émissions de CO₂.

L'Agence de l'énergie actuelle est une société anonyme créée en 1991 et son capital est détenu par l'État (50%), Cegedel (40%) et SEO (10%). Il sera procédé à la création d'un groupement d'intérêt économique (GIE), qui portera le nom my energy, et qui sera composé de deux membres: l'Agence de l'énergie S.A. et l'État luxembourgeois.

Le GIE aura comme mission des prestations dites «publiques», qui concernent des prestations de base dans le domaine de l'information, du conseil et de la formation en matière d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Ces prestations s'adressent notamment aux citoyens et aux communes et elles sont en général gratuites pour les destinataires.

L'Agence de l'énergie restera active dans le domaine des prestations «marché», également offertes par d'autres acteurs privés et qui se situent notamment dans le domaine des conseils détaillés, du passeport énergétique et des audits énergétiques.

La restructuration rendra possible une meilleure couverture des besoins en information, conseil et formation en matière d'économies d'énergie et des énergies renouvelables. Elle s'intègre dans la multitude de politiques actuellement entreprises dans le domaine de la protection du climat, de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

Jeannot Krecké signe un accord de partenariat avec plusieurs grandes banques pour une meilleure efficacité énergétique des bâtiments d'habitation

8 mai 2008

En date du 8 mai 2008, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a signé un accord de partenariat pour une meilleure efficacité énergétique des bâtiments d'habitation avec plusieurs banques de la place financière luxembourgeoise (Dexia, Fortis, ING et Raiffeisen).

Par le biais de l'ABBL (Association des banques et banquiers, Luxembourg), le ministre avait invité les banques de la place financière à s'inscrire dans une dynamique de développement durable et à œuvrer ainsi en tant

que multiplicateur, afin d'encourager la construction de maisons passives et à basse consommation d'énergie au Grand-Duché de Luxembourg.

Les banques Dexia, Fortis, ING et Raiffeisen ont reconnu l'intérêt de participer à cet effort. Elles se sont engagées vis-à-vis du ministre à offrir des réductions sur les taux d'intérêt appliqués actuellement aux prêts pour la construction de maisons d'habitation passives ou à basse consommation d'énergie, c'est-à-dire des maisons disposant d'un certificat de performance énergétique de classe A ou de classe B. La réduction offerte doit être au minimum équivalente à une réduction de 0,125% du taux d'intérêt consenti sur la durée entière du prêt. Ces quatre banques seront rejointes sous peu par la Banque de Luxembourg, qui vient de décider de participer également au projet en question.

En guise de reconnaissance de leur effort commercial, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur accordera à ces banques l'utilisation du logo «Energy efficient Partner» de la Direction de l'énergie du ministère de l'Économie sur les différents supports de communication utilisés par ces banques.

Finalement, le ministre a tenu à souligner que le présent partenariat restait ouvert à tout autre établissement financier intéressé.

ENVIRONNEMENT

Lucien Lux présente le projet de loi relatif à la chasse

13 mai 2008

En date du 13 mai 2008, le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a présenté le projet de loi relatif à la chasse, tel qu'il a été adopté par le Conseil de gouvernement le 9 mai 2008.

Lucien Lux a d'abord donné un bref aperçu de la situation de la chasse au Luxembourg. Le nombre de chasseurs s'élève actuellement à environ 2 000, contre 2 500 au milieu des années 1970, et le nombre de lots de chasse est de 600. Les chasseurs sont confrontés à une altération du milieu naturel, due à la fragmentation des paysages par les infrastructures de transport, l'extension des agglomérations et zones d'activité, l'intensification de l'agriculture et l'utilisation récréative des forêts.

Alors que certaines populations de gibier sont en augmentation (sanglier, chevreuil), d'autres sont en régression constante (perdrix, lièvre, lapin). Les dégâts causés par le gibier ont tendance à augmenter.

Les objectifs du nouveau texte sont les suivants:

- regrouper toute la législation relative à la chasse en un seul corps;
- assurer que la chasse réponde à l'intérêt général ainsi qu'aux exigences d'une gestion durable

de la faune et de la flore, tout comme aux attentes de la société d'aujourd'hui;

- interdire toute forme de nourrissage à l'exception de l'appâtage;

- améliorer la gestion du gibier à travers:

- o des plans de tir maxima et minima;

- o des commissions cynégétiques régionales (déterminant des plans de tir et avisant la réorganisation des lots de chasse);

- o la réorganisation des lots de chasse (critères cynégétiques/écologiques).

- veiller au respect de critères écologiques et de protection des animaux:

- o abolition de la notion d'espèces nuisibles;

- o interdiction de piégeage;

- o interdiction de lâcher du gibier;

- o interdiction de chasse dans des enclos.

- prévoir la possibilité d'organiser des chasses administratives;

- tenir compte de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme, à savoir la possibilité d'un retrait de terrain pour des raisons éthiques par un opposant à la chasse;

- réformer les syndicats de chasse.

FAMILLE

La ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, présente le projet de loi organisant l'aide sociale

22 janvier 2008

En date du 22 janvier 2008, Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, a présenté le projet de loi organisant l'aide sociale. Le projet de loi a pour but de compléter et de moderniser le système de protection sociale, en mettant à jour la législation archaïque actuelle, à savoir la loi du 28 mai 1897 sur le domicile de secours et l'arrêté royal grand-ducal du 11 décembre 1846 sur la réorganisation et le règlement des bureaux de bienfaisance.

Lors de la conférence de presse, Marie-Josée Jacobs est brièvement

revenue sur l'évolution de la solidarité sociale et de la pauvreté au Luxembourg. «Le plus grand défaut de la législation de 1846 fut que chaque commune l'appliquait de façon différente. Tandis que certaines communes l'appliquaient de façon très stricte, d'autres ne s'en souciaient que peu. Ceci a mené à une situation où certaines personnes étaient très bien traitées et d'autres l'étaient de manière très insuffisante. Cette situation n'était pas digne d'un État de droit et nous étions d'avis qu'il fallait remédier à cette situation arbitraire», a expliqué la ministre de la Famille et de l'Intégration. Le projet de loi a donc pour objet de créer les instruments nécessaires pour une action coordonnée et harmonisée entre les différentes communes, permettant des interventions plus efficaces sur les situations de pauvreté et leurs causes.

Selon Marie-Josée Jacobs, le nouveau visage de la pauvreté est caractérisé aujourd'hui par les personnes qui vivent en marge



Marie-Josée Jacobs lors de la présentation du projet de loi organisant l'aide sociale

de la société: «Il n'y a qu'un petit pas entre participation et marginalisation, et le danger de sombrer dans la précarité et l'exclusion est très important.»

«Pour moi, ce projet de loi est un acte d'aide humanitaire envers les plus démunis de notre société et c'est pour cette raison que le premier article crée un droit à l'aide sociale destiné à permettre à l'ayant droit de mener une vie conforme à la dignité humaine», a ajouté Marie-Josée Jacobs.

D'après le texte du projet de loi, l'aide accordée, qui comprend entre autres les soins médicaux, le logement, l'alimentation, l'habillement, la mobilité et l'eau destinée à la consommation humaine ainsi que l'énergie domestique, peut être de nature matérielle, financière ou sociale.

Cette aide est dispensée par l'office social, qui sera créé dans chaque commune de plus de 10 000 habitants. Toute commune d'une population inférieure à ce seuil devra se regrouper avec une ou plusieurs communes en vue d'atteindre ce seuil pour former un office social en commun.

L'État participera à raison de 50% au déficit annuel résultant des prestations prévues par la nouvelle loi, des frais de gestion ainsi que des salaires du personnel d'encadrement social et administratif, les 50% restants seront à charge des communes des offices sociaux.

Pour bénéficier de cette aide, les personnes dans le besoin devront s'adresser à l'office social de leur commune. Cette demande sera

suivie d'une enquête sociale, à la suite de laquelle le conseil d'administration décidera d'accorder ou non cette aide et en fixera le montant.

Le projet de loi prévoit également un droit de fourniture minimal d'énergie domestique et d'eau et fixe un droit au remboursement des secours financiers sous certaines conditions.

«Je suis persuadée que ce projet constitue une vraie réforme et que les nouveaux instruments – la professionnalisation de l'office social, la création d'un droit à l'aide sociale et le droit de fourniture minimal d'énergie et d'eau – permettront, au niveau local et communal, de fournir une aide adéquate aux personnes qui en ont besoin», a conclu la ministre.

Guichet unique du citoyen: l'assistant de demande d'allocations familiales pour nouveau-né(s), une première réalisation dans le cadre du projet

3 juin 2008

La Caisse nationale des prestations familiales (CNPF), la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, et le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Claude Wiseler, ont présenté le 3 juin 2008 la première réalisation dans le cadre du projet Guichet unique du citoyen, à savoir l'assistant de demande d'allocations familiales pour nouveau-né(s).

La CNPF est dès lors le premier service de l'État à offrir au citoyen un service électronique interactif sur son site Internet (www.cnpf.lu).



Claude Wiseler et Marie-Josée Jacobs lors de la présentation du projet Guichet unique du citoyen en ce qui concerne les demandes d'allocations familiales pour nouveau-né(s).

À l'aide de ce service pilote, le citoyen pourra découvrir en avant-première le fonctionnement d'un service interactif et interopérable permettant des transactions assistées entre un établissement public et les familles. Étape par étape et sans perte de temps, l'usager est guidé de manière à pouvoir effectuer ses démarches dans des conditions optimales.

Vers le guichet unique en ligne

Fin 2008, le Guichet unique du citoyen sera mis en ligne. Ce sera – sous la forme d'un portail Internet central et horizontal – un espace virtuel unifié dont l'objectif principal sera l'accès simplifié, structuré et transparent aux informations ainsi qu'aux services interactifs offerts par l'administration aux citoyens dans la perspective de l'usager, en accompagnant et guidant ce dernier dans les différentes situations de vie auxquelles il se trouve confronté.

Depuis plusieurs années déjà, l'administration de l'État s'est engagée dans un processus de modernisation, qui passe notamment par l'intégration des technologies de l'information et de la communication au niveau des infrastructures, mais également au niveau des prestations fournies. Cette démarche relève par ailleurs d'une volonté déclarée du gouvernement de renforcer et de rationaliser sa présence Internet.

Les enjeux d'une telle politique de réforme sont multiples, le principal objectif consistant à améliorer la valeur et la qualité des services offerts tant aux entreprises qu'aux citoyens.

Tout naturellement, l'utilisateur se trouve au centre des préoccupations de l'administration qui s'efforce de répondre à ses attentes en lui simplifiant l'accès aux services publics et de les rendre par la même occasion plus performants, dans un souci de compétitivité générale. Les maîtres-mots d'une telle réorganisation sont efficacité, convivialité, transparence et sécurité.

L'optimisation des prestations destinées aux usagers consiste par ailleurs en une diversification de l'offre. Ainsi, les traditionnels guichets physiques seront progressivement complétés par la mise en place de guichets virtuels rendant possible des démarches en ligne.

Les futurs services mis en ligne dans le cadre de la création du Guichet unique virtuel découlent d'un concept global et cohérent, qui vise une intégration évolutive des différentes formalités administratives sur un portail Internet centralisant l'ensemble des procédures.

D'une manière générale, le Guichet unique en ligne ouvrira de nouvelles perspectives de fonctionnalités aux usagers des services publics:

- stockage intelligent des données grâce à la création d'un espace personnel qui pourra mémoriser les informations propres à chaque utilisateur, susceptibles d'être utilisées de façon récurrente (gain de temps);
- suivi automatique, à partir de l'espace personnel, de l'état de

traitement des dossiers déposés ou en cours de préparation (transparence de la procédure);

- guidage tout au long des démarches grâce aux bureaux d'assistance (efficacité maximale);
- échanges hautement sécurisés, non répudiables, et respect de la confidentialité des données personnelles grâce à un système d'authentification et à la signature électronique disponible par le biais d'un certificat LuxTrust;
- interopérabilité et transfert d'informations entre les administrations nationales, mais également entre administrations de plusieurs pays (meilleur traitement des opérations transfrontalières).

L'étape suivante consistera en la mise en production, à la fin de l'année 2008, de la première version du guichet unique couvrant la description des démarches associées aux thèmes suivants:

- travail-emploi;
- famille;
- enseignement-formation;
- logement;
- citoyenneté;
- transport.

L'offre globale de services publics électroniques sera petit à petit étendue à toutes les situations de vie et obligations, en commençant par les plus fréquentes et celles dont la plus-value est la plus importante pour l'usager.

FESTIVITÉS

Fête de l'Europe à la place Guillaume II

9 mai 2008

La Fête de l'Europe a été célébrée le 9 mai 2008 à la place Guillaume II en présence du ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, des membres luxembourgeois du Parlement européen ainsi que de la commissaire chargée de la Société de l'information et des Médias auprès de la Commission européenne, Viviane Reding, et de nombreux représentants du monde politique.

Le 9 mai 1950, la proposition de Robert Schuman de créer la Communauté européenne du

charbon et de l'acier (CECA) allait changer de fond en comble les relations entre pays européens. Ce fut le premier pas vers la création de l'Union européenne telle que nous la connaissons aujourd'hui. Pour célébrer cette date historique, le Conseil européen de Milan de 1985 avait décidé de faire du 9 mai la Journée de l'Europe. L'édition 2008 de la Fête de l'Europe au Luxembourg était placée sous le signe du dialogue interculturel.

Au programme figuraient entre autres des spectacles de musique et de danse africains, italiens, latinos, luxembourgeois, portugais, roumains, slovènes et yiddish. Des stands d'information sur les différents États membres et l'Union européenne ont permis aux visiteurs de se renseigner sur ces pays et les institutions européennes.

À l'occasion du 50^e anniversaire du Parlement européen, le Bureau d'information du Luxembourg a offert un gâteau aux visiteurs.

Un lâcher de ballons, auquel ont participé les élèves de l'École européenne, a suivi la dégustation du gâteau. Un *workshop* de graffitis pour les jeunes a également été organisé au Knuedler. Par ailleurs, un film historique au sujet des cinquante ans du Parlement européen a été projeté à la Maison de l'Europe.

Fête nationale au Luxembourg

22-23 juin 2008

À l'occasion de la fête nationale 2008 du Grand-Duché de Luxembourg, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, S.A.R. le Grand-Duc héritier ainsi que les membres du gouvernement ont assisté les 22 et 23 juin 2008 aux festivités organisées à Vianden, Esch-sur-Alzette et Luxembourg.

Les festivités ont débuté le 20 juin dans la capitale par le dépôt d'une gerbe au monument aux Morts de la force publique à Luxembourg par le chef d'état-major de l'armée, le directeur général de la police grand-ducale et l'inspecteur général de la police grand-ducale.

Relève de la garde

Le dimanche 22 juin à 16 heures a eu lieu la traditionnelle relève de la garde devant le palais grand-ducal. Y ont participé un détachement d'honneur de l'armée sous le



Découpe du gâteau par Nicolas Schmit, ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, les députés luxembourgeois au Parlement européen, (de g. à dr.) Jean Spautz, Astrid Lulling, Lydie Polfer et Viviane Reding, commissaire européenne chargée de la Société de l'information et des Médias



Célébration du Te Deum solennel en la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg

commandement du capitaine Christian Simon. L'encadrement musical a été assuré par la Musique militaire sous la direction du lieutenant-colonel André Reichling, chef de la Musique militaire.

Le couple grand-ducal à Vianden

À 16 heures, l'honneur est revenue cette année à la ville de Vianden où le couple grand-ducal a été accueilli à la place de la Libération par la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, et la bourgmestre de Vianden, Gaby Frantzen-Heger.

Après un dépôt de fleurs au monument aux Morts, le cortège, en présence du couple grand-ducal, s'est rendu de la place de la Libération à l'école primaire, afin de

visiter avec les enseignants et les élèves la nouvelle aire de jeu de la cour de récréation.

À l'Hôtel de Ville, le couple grand-ducal et les autorités a eu l'occasion d'assister à la présentation du de Weïssert. Cette présentation a été suivie d'une brève allocution de la bourgmestre et d'une visite de l'exposition «Archives de la Ville de Vianden». À 17 h 30, une fête populaire a clôturé les festivités de Vianden.

S.A.R. le Grand-Duc héritier à Esch-sur-Alzette

Le Grand-Duc héritier s'est rendu, de son côté, dans la ville d'Esch-sur-Alzette. Il y a été accueilli à 18 heures à la place de la Résistance par la bourgmestre de la ville d'Esch-sur-Alzette, Lydia Mutsch, ainsi que par le collège échevinal, le conseil communal et des représentants des associations patriotiques.



Revue des troupes par S.A.R. le Grand-Duc Henri et S.A.R. le prince Guillaume. À leur côté, le général Gaston Reinig, chef d'état-major de l'armée luxembourgeoise, et le lieutenant-colonel Henri Chrisnach, aide de camp

Regard

sur les activités
gouvernementales



Détachement de la brigade franco-allemande lors du défilé militaire sur l'avenue de la Liberté

Après le dépôt d'une gerbe au monument aux Morts, le cortège s'est rendu, en présence du Grand-Duc héritier et des autorités, de la place de la Résistance à l'Hôtel de Ville, où les associations de la ville ont défilé devant la tribune officielle.

À 19 h 15, le Grand-Duc héritier a salué la population eschoise à partir du balcon de l'Hôtel de Ville. Il a ensuite assisté à la fête populaire, le Escher Volleksfest, et y a allumé le traditionnel feu de camp des scouts luxembourgeois.

Message du Premier ministre

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a tenu en début de soirée du 22 juin sa traditionnelle allocution à l'occasion de la fête nationale 2008.

Retraite aux flambeaux et feu d'artifice à Luxembourg

Dans la soirée du dimanche 22 juin, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés de leurs enfants, ont assisté aux festivités organisées par la Ville de Luxembourg.

Après l'accueil par le bourgmestre Paul Helminger et le premier échevin devant le palais grand-ducal, la famille grand-ducale a assisté à 22 heures à la place Guillaume II à l'aubade de la Musique militaire et a suivi, à partir de la tribune officielle, la traditionnelle retraite aux flambeaux animée par les nombreuses associations de la ville.

Vers 23 h 30, le feu d'artifice sur le pont Adolphe a clôturé le programme officiel des festivités organisées la veille de la fête nationale. L'accompagnement

musical intitulé *Freed & Feier* du feu d'artifice de cette année était signé Ernie Hammes.

Te Deum solennel

Le lundi 23 juin 2008, jour de la fête nationale, le *Te Deum* solennel a été célébré à 10 h 30 en la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg, en présence des membres de la famille grand-ducale, des membres de la maison grand-ducale, des membres du gouvernement, des députés, des représentants du collège échevinal de la Ville de Luxembourg, du Conseil d'État, de la magistrature ainsi que du corps diplomatique accrédité auprès du chef d'État luxembourgeois.

Le *Te Deum* a été chanté par la maîtrise de la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg sous la direction d'Antonio Grosu. Sous les ordres du lieutenant-colonel André Reichling, la Musique militaire a exécuté le *Wilhelmus* et la Sonnerie nationale.

Après la célébration du *Te Deum*, le traditionnel tir d'honneur de 101 coups de canon a eu lieu au Fetschenhaff.

Prise d'armes

La prise d'armes a eu lieu à 11 h 30 dans l'avenue de la Liberté à Luxembourg sous le commandement du lieutenant-colonel Romain Mancinelli, commandant du Centre militaire de Diekirch. Elle était composée de détachements de l'armée et de la police grand-ducale ainsi que de détachements civils.

La participation internationale à la prise d'armes est revenue cette année à un détachement de la Brigade franco-allemande (BFA) afin de souligner l'excellente collaboration entre le Luxembourg et ses pays limitrophes.

À cette occasion, le ministre de la Défense de la République fédérale d'Allemagne, Franz Josef Jung, ainsi que le secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants de la République française, Jean-Marie Bockel, ont assisté à la prise d'armes.

En présence de S.A.R. la Grande-Duchesse, le chef d'État et le Grand-Duc héritier ont passé en revue les troupes.

Après le triple «vive» exécuté par la troupe et l'interprétation des hymnes nationaux, ont défilé devant les invités officiels:

- le corps de l'armée – dont un détachement de la Brigade franco-allemande;
- le corps de la police grand-ducale;
- la musique de garnison;
- la musique, une compagnie à pied et un détachement motorisé de l'Administration des douanes et accises;
- les représentants du personnel des établissements pénitentiaires;
- l'Administration des services de secours, Division d'incendie et de sauvetage;

- l'Administration des services de secours, Division de la protection civile;
- la Croix-Rouge;
- l'Union Grand-Duc Adolphe, représentée par un ensemble musical de l'École de musique du canton de Clervaux et composé des élèves ressortissant du Syndicat intercommunal de Clervaux, avec les communes de Clervaux, de Consthum, d'Eschweiler, de Heinerscheid, de Hoscheid, de Hosingen, de Kiischpelt, de Munshausen, de Putscheid, de Troisvierges, de Weiswampach et de Wincrange.

FINANCES

Le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, commente les chiffres provisoires des finances publiques de l'exercice 2007

25 février 2008

Le 25 février 2008, le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, a présenté et commenté les chiffres provisoires des finances publiques de l'exercice 2007.

Les résultats prévisionnels pour 2007 sont positifs, a annoncé le ministre. Les comptes provisoires de l'administration publique, c'est-à-dire de l'administration centrale, des communes et de la Sécurité sociale, se sont clôturés par un solde positif de 954 millions d'euros, ce qui correspond à

+2,5% du PIB (produit intérieur brut). Le résultat de l'administration centrale est lui aussi positif (+0,7% du PIB), et ce, pour la première fois depuis cinq ans.

Pour le ministre, ce bilan s'explique par la bonne situation économique du Luxembourg en 2007. Selon ses indications, la croissance était de 5%, et non comme initialement estimée de 4%. Luc Frieden en a conclu que cette croissance se reflétait sur la place financière, important moteur de l'économie luxembourgeoise et principal facteur de recettes de l'État, dont la croissance était dès lors aussi plus importante que prévue. Ce qui de son côté n'a pas été sans incidences sur les résultats de l'État, a dit le ministre.

Pour Luc Frieden, il est évident que ce bon résultat n'a pu être atteint que grâce aux effets combinés de trois facteurs: la croissance de l'économie et, par là, l'augmentation des recettes de l'État, les mesures d'épargne décidées dans le cadre de la Tripartite et la stricte rigidité au niveau de l'exécution du budget.

Le ministre du Trésor a ensuite insisté sur le fait que si les mesures de la Tripartite n'avaient pas été prises, le bilan de l'administration centrale serait toujours négatif (-0,4% du PIB). «Les mesures de la Tripartite ont permis d'améliorer considérablement notre situation», s'est réjoui Luc Frieden.

Concernant plus précisément les différents facteurs de recettes de l'État, ce sont en particulier l'impôt sur le revenu des collectivités, l'impôt retenu sur les

traitements et salaires, la TVA et la taxe d'abonnement sur les titres de société qui ont connu la plus importante plus-value.

Côté dépenses, le ministre Frieden a souligné que le budget avait été exécuté de façon très stricte, de sorte que les dépenses n'avaient augmenté que de 0,5% par rapport au budget déposé.

Dans le souci d'une politique budgétaire prudente et responsable, le ministre du Trésor et du Budget accorde une grande importance à l'alimentation des fonds de l'État. Ce sont donc les fonds, et notamment ceux qui en 2008 ou 2009 risqueront de se trouver en déséquilibre, qui seront alimentés grâce au bon résultat des finances publiques en 2007. Dans ce contexte, Luc Frieden a aussi précisé que les réserves des fonds sont passées au cours des dernières années de 1,3 à 1,7 milliard d'euros.

Une partie de l'excédent 2007, environ 300 millions d'euros, sera affectée à diverses dépenses d'investissement. «De cette façon, nous construisons l'avenir de notre pays et nous améliorons ses infrastructures, ce qui est primordial pour la qualité de vie au Luxembourg ainsi que pour l'environnement économique», a souligné Luc Frieden.

Malgré ce bon résultat en 2007, le ministre du Trésor et du Budget a mis en garde contre l'idée de revenir sur les décisions de la Tripartite. «Il ne serait pas correct d'assouplir maintenant la rigidité au niveau des dépenses, parce qu'il faut regarder avec prudence

l'année 2008. La Commission européenne a révisé vers le bas ses pronostics de croissance pour la France et l'Allemagne, pays dont nous dépendons fortement», a-t-il signalé, avant de noter que les perspectives de croissance pour le Luxembourg seraient probablement aussi ajustées. «Par ailleurs, a ajouté le ministre, nous ne dépendons pas seulement de la France et de l'Allemagne, mais aussi des turbulences financières internationales ainsi que des prix élevés des produits pétroliers.»

Le ministre reste donc attaché à une politique budgétaire prudente, dans le but de maintenir l'équilibre des finances publiques en 2008, en 2009 et au-delà.

FONCTION PUBLIQUE

Présentation du nouveau référentiel de qualité web du gouvernement luxembourgeois, ReNo

26 février 2008

Le 26 février 2008, le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Claude Wiseler, a fait le point sur l'évolution des sites Internet publics et de la démarche qualité en place depuis 2002, en mettant l'accent sur les aspects d'accessibilité.

L'État a en effet lancé un vaste chantier, il y a quelques années, qui visait une refonte complète de l'ensemble de ses sites web, pour aboutir à un paysage cohérent et homogène des présences

Internet publiques (corporate identity, fonctionnalités identiques, principes de navigation et de présentation similaires).

La stratégie globale de l'État dans le domaine de l'e-communication repose désormais sur des normes communes telles que définies dans ReNo (référentiel de normalisation), qui fait partie intégrante des cahiers des charges des projets web publics et représente ainsi un guide et une assistance pour les organismes publics en ligne. Dans l'optique de fournir à chaque citoyen un service optimal, tous les projets web publics s'inscrivent, par conséquent, dans une démarche qualitative centrée sur les besoins de l'utilisateur.

Les multiples critères de qualité prédéfinis se basent sur des normes internationalement reconnues et vont de la pertinence des contenus à l'esthétique des sites, en passant par des critères techniques, des critères de facilité d'utilisation et d'ergonomie.

La démarche ReNo, complexe dans son ensemble, est axée sur deux principes fondamentaux.

L'ergonomie

Un site ergonomique doit répondre à deux objectifs: d'une part, proposer des contenus à forte valeur ajoutée afin de répondre aux attentes des utilisateurs et, d'autre part, proposer ces contenus dans un format simple d'usage pour l'utilisateur, c'est-à-dire correspondant à la logique de l'utilisateur.

L'accessibilité

L'objectif de l'accessibilité est de faire en sorte que les contenus des sites soient consultables par tous les utilisateurs, quels que soient leurs outils de consultation (simple browser, interface braille, interface vocale, loupe d'écran, etc.)

À travers la présentation du premier site public «nouvelle génération», www.sports.lu, l'audience a pu prendre conscience de l'importance des progrès réalisés au cours des dernières années en matière d'accessibilité des sites publics.

Pour illustrer toute l'étendue de la notion d'accessibilité, une personne non voyante a par ailleurs procédé à une démonstration de navigation en utilisant un lecteur braille et un système de synthèse vocale.

À l'avenir, ReNo est destiné à prendre de plus en plus d'importance, tout en accompagnant les futurs besoins transactionnels des utilisateurs, notamment dans le contexte de l'avènement prochain du guichet unique et des assistants de service pour les citoyens.

INTÉRIEUR

Jean-Marie Halsdorf présente les grands traits de la réforme territoriale du Luxembourg

31 janvier 2008

Le 31 janvier 2008, le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement

du territoire, Jean-Marie Halsdorf, a présenté la position du gouvernement relative à la réorganisation territoriale du Grand-Duché de Luxembourg.

Dans son discours, le ministre a cerné les quatre piliers de la réforme projetée:

- les principes fondamentaux de l'État;
- la nouvelle répartition des compétences entre l'État et les communes;
- l'aménagement du territoire;
- le volet communal.

Le plan de travail que le gouvernement s'est fixé pour mettre en œuvre cette réforme débutera par une phase de concertation avec le Syvicol et les communes concernées. Il aboutira en 2010 à une nouvelle cartographie du paysage communal. Parallèlement, les plans sectoriels primaires seront finalisés et entreront en vigueur. La création des premières communautés urbaines et la préparation du référendum sur le nouveau paysage communal clôtureront ce processus. Le nouveau système sera applicable aux élections communales de 2017. Dans la foulée de ces réformes, les cantons et les districts actuels disparaîtront et le contrôle étatique des communes sera redéfini.

Introduction

En début de conférence, le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire a souligné qu'une réforme territoriale du Grand-

Duché de Luxembourg s'était avérée une nécessité absolue afin de rendre l'ensemble du territoire compétitif, équilibré et coordonné.

Au mois de novembre 2003, la Chambre des députés avait par ailleurs lancé le débat en la matière, notamment en ce qui concerne la répartition des compétences entre, d'une part, l'État luxembourgeois et, d'autre part, les communes. De plus, la déclaration gouvernementale de 2004 a précisé que le gouvernement entamerait les démarches nécessaires afin de doter le pays d'un service public et de structures territoriales en mesure de répondre aux attentes et aux défis du XXI^e siècle.

Ainsi, la Chambre des députés a constitué fin 2004 une commission spéciale ayant pour mission de dégager, conjointement avec le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, les grandes lignes visant à terme une réforme territoriale en vue de moderniser les structures actuelles. Au mois de mai 2005, le ministre en charge de l'Aménagement du territoire a présenté un concept intégratif en matière de réforme territoriale et administrative.

Pendant deux ans, des discussions intensives ont été menées à ce sujet avec l'ensemble des forces vives concernées par cette thématique. Finalement, la commission spéciale de la Chambre des députés a établi un questionnaire adressé au gouvernement luxembourgeois et un second questionnaire adressé aux fractions politiques, afin de

dégager des positions claires concernant différents points en relation avec la réforme territoriale.

Position du gouvernement luxembourgeois concernant la réforme territoriale et sa réalisation

1. Les principes fondamentaux de l'État sont maintenus

Les principes fondamentaux concernent:

- la souveraineté de l'État: l'État demeurera unitaire et de cela découle le principe de la légalité;
- l'autonomie des communes: résultat de la délégation de compétences de l'État aux communes;
- le fonctionnement des institutions: les institutions luxembourgeoises fonctionnent selon les principes de la déconcentration et de la décentralisation (conformément au programme directeur);
- le principe de subsidiarité.

Les principes susmentionnés conditionnent les réflexions sous-jacentes à la réforme projetée.

2. La répartition des compétences

La réforme territoriale et administrative n'envisage pas de grands changements, tout en prévoyant quelques ajustements dans les domaines suivants.

a) Politique des déchets

En matière de politique des déchets, la loi du 17 juin 1994

définit clairement que les communes sont responsables en matière de gestion des déchets du fait qu'elles disposent d'une plus grande liberté concernant l'organisation de ce service.

Le rôle du gouvernement en la matière est celui d'un coordinateur actif agissant à trois niveaux:

- au niveau de la définition des résultats à atteindre;
- au niveau de la mise en place de mesures concrètes pouvant être éventuellement des missions principales (un exemple en est la Superdréckskëscht fir Betriber);
- et au niveau du suivi et de la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

b) Nouvelles énergies et énergies renouvelables

Dans le cadre des engagements pris par le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg concernant le protocole de Kyoto, l'association avec les communes a été recherchée. Ceci vaut notamment pour les mesures visant l'économie d'énergies ainsi que l'usage des énergies renouvelables (p.ex. dans le cadre des nouvelles constructions ou de transformation des équipements et bâtiments communaux).

Le premier plan d'action du gouvernement (26 avril 2006) en matière de réduction des émissions, dont l'objectif principal vise précisément l'économie d'énergies et l'usage des énergies renouvelables, prévoit une collaboration étroite entre l'État et les communes.

Par ailleurs, l'État soutient financièrement les communes qui s'engagent dans le cadre de leurs projets pour un usage rationnel de l'énergie ou qui recourent aux énergies renouvelables.

Il est important et absolument indispensable que les communes soutiennent l'État dans la mise en œuvre des politiques nationales en la matière. À cet effet, un cadre sera établi à l'adresse des communes, qui précisera leur rôle dans le contexte des engagements du protocole de Kyoto. Ce cadre doit par ailleurs permettre aux communes de mieux agencer leur contribution en vue d'atteindre les objectifs que l'État s'est fixé lors de ses engagements.

c) Enseignement musical

La loi portant sur l'enseignement musical existe depuis dix ans et l'expérience accumulée pendant cette période démontre que des adaptations sont nécessaires, notamment et tout particulièrement en ce qui concerne le financement de cette activité. La commission spéciale de la Chambre des députés ainsi que le Syvicol se sont clairement prononcés en faveur d'une offre obligatoire de l'enseignement musical de base par les communes. Cela ne signifie cependant pas que chaque commune doit elle-même organiser sur son territoire des cours de musique. Mais cela signifie que chaque commune doit participer à l'avenir au financement des cours de musique ne se tenant pas sur son territoire, mais fréquentés toutefois par ses propres habitants.

Avec cette répartition équitable, les problèmes rencontrés ces dernières années par certains établissements offrant un enseignement musical pourront être résolus.

d) Infrastructures

Quatre types d'infrastructure sont concernés:

- les infrastructures sportives;
- les infrastructures culturelles;
- les infrastructures pour le troisième âge;
- et les infrastructures pour les jeunes.

Dans ces quatre domaines, il est prévu de prendre davantage en considération les critères territoriaux.

Des commissions interministérielles auront ainsi pour mission d'aviser ces types d'infrastructure qui devront être en conformité avec les dispositions en matière d'aménagement du territoire.

Cette façon de procéder permettra de renforcer la centralité des CDA (centres de développement et d'attraction). Le moment venu et à partir des expériences passées, des plans sectoriels pourront être établis. Le domaine des sports peut dans ce contexte être pris comme exemple, puisque des réflexions ont déjà été entamées.

Il est à noter que la Direction de l'aménagement du territoire dispose depuis peu d'une base de données exhaustive – aussi bien spatiales que statistiques

– concernant les infrastructures sportives et culturelles ou encore les foyers pour personnes âgées.

3. L'aménagement du territoire

a) La loi sur l'aménagement du territoire

Cette loi devra être adaptée, non pas parce qu'elle serait mauvaise, mais tout simplement parce qu'aujourd'hui, quelque huit ans après son entrée en vigueur, des éléments nouveaux et des expériences pratiques existent, ce qui n'était pas encore le cas en 1999. Pour ces raisons et pour des raisons de simplification administrative, des adaptations ponctuelles doivent être opérées afin d'accélérer la mise en place des plans sectoriels.

b) Les plans sectoriels

Les travaux avancent bien et les deux plans sectoriels primaires sur le transport et les grands ensembles paysagers seront prêts dans le courant de l'année 2008.

c) Le complexe volet communal et régional

Le paysage communal changera de manière fondamentale. Ce changement s'opérera à travers une collaboration étroite entre le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire et le Syvicol ainsi qu'à travers des discussions menées avec les communes dans les régions. Sur base de ces consultations, le gouvernement proposera une nouvelle cartographie sur le paysage communal d'ici à 2010.

Le concept des régions sera maintenu et ces dernières seront rendues vivantes et viables. Comment y arrivera-t-on?

Dans une première phase, l'aménagement du territoire sera doté de moyens matériels et humains. En ce qui concerne le débat sur les fonds régionaux, il s'agira de faire fonctionner ces régions.

En attendant, les flux financiers seront répartis prioritairement en fonction de critères plus régionaux. Comme c'est déjà le cas pour les zones régionales au nord, à l'est et bientôt également à l'ouest avec la création du ZARO(uest).

Ceci peut également se faire par le biais des demandes de subsides à adresser par les régions aux différents ministères, qui aviseront les projets au sein de leurs différentes commissions interdépartementales en fonction notamment de critères spatiaux afin de renforcer ainsi la centralité des CDA.

Il est également clair qu'il existe un lien entre le volet régional et communal, dans le sens que les frontières des régions devront être adaptées à la lumière du nouveau paysage communal et des communautés urbaines et qu'il faudra garder en mémoire qu'il y a, d'un côté, des régions urbaines avec des communautés urbaines et, de l'autre, des régions rurales avec de forts syndicats à vocation multiple.

Que faut-il entendre par «communauté urbaine» suivant le modèle luxembourgeois?

Il s'agit de créer, au-dessus des communes d'une agglomération,

Regard

sur les activités
gouvernementales



Jean-Marie Halsdorf présente la réforme territoriale du Luxembourg

une entité forte disposant de certaines compétences définies et ainsi d'une certaine autonomie dans les domaines des finances, du personnel et de son patrimoine, sans que pour autant les communes de l'agglomération, par opposition à la fusion, ne cessent d'exister. Les principales compétences de ces communautés sont l'élaboration des plans d'aménagement général, la mobilité, les zones d'activité économique et les infrastructures régionales. Les premiers pas dans cette direction ont déjà été réalisés par la signature des conventions Nordstad ou dans le sud-ouest de la ville de Luxembourg. Les réflexions actuellement menées au sein de la région Sud du pays vont dans la même direction.

Un projet de loi relatif aux communautés urbaines, déjà discuté avec les partenaires concernés, sera déposé.

Au vu de la complexité du volet «aménagement du territoire» dans le cadre de la réforme territoriale, il est important de se doter d'un plan de travail jusqu'en 2017:

- début 2009: premières propositions de la part du ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire et du Syvicol;
- début 2010: proposition de carte de la part du gouvernement;
- parallèlement, finalisation et entrée en vigueur des quatre plans sectoriels primaires que sont le transport, les zones d'activité économique, le logement et les grands ensembles paysagers;
- création des premières communautés urbaines;
- préparation du référendum sur le nouveau paysage communal dans les communes concernées en 2017.

Il va sans dire que dans la foulée de ces réformes, les cantons et les districts disparaîtront.

4. Le volet communal

a) Le congé politique

L'augmentation du congé politique ne constitue qu'une étape parmi d'autres dans le processus à entamer. L'échéancier évoluera parallèlement aux autres étapes et s'orientera vers le modèle tel que présenté par le Syvicol, représentant le consensus entre les communes.

b) Le personnel communal

Des communes plus grandes et plus fortes ont besoin de trois piliers dans la structure de leur personnel:

- un service administratif (secrétariat, population, état civil, service scolaire);
- un service financier avec de nouvelles tâches;
- un service technique tel que prévu dans la loi du 19 mai 2004 sur l'aménagement communal.

Un fonctionnaire sera chargé de la coordination de ces trois services; il s'agit en principe du secrétaire communal, alors que dans les communes plus grandes (à partir de 10 000 habitants), il pourra s'agir d'un fonctionnaire directeur.

En ce qui concerne le statut du personnel communal, le fonctionariat restera la règle pour les activités relevant du *core business* des communes, alors que pour d'autres

domaines, il y aura une ouverture pour le recrutement ponctuel de salariés qualifiés d'autres secteurs.

c) Les finances communales

Les mécanismes permettant une évolution des recettes communales parallèlement à celles de l'État seront mis en place tel qu'il est indiqué dans la déclaration gouvernementale.

Les missions nouvelles qui seront attribuées aux communes entraîneront une adaptation des moyens financiers mis à la disposition des collectivités locales.

En ce qui concerne la composition de l'enveloppe globale que l'État met à disposition du secteur communal, il y a lieu de voir quel sera le paysage communal en 2017 et de réagir en conséquence.

d) Séparation des mandats et bourgmestre à plein temps

Une réponse définitive à cette question ne saura être donnée qu'à la fin du processus de réforme, alors que la discussion sur la séparation des mandats est largement tributaire du nombre et de la taille des communes.

Les communes de plus de 10 000 habitants pourraient disposer d'un bourgmestre à plein temps.

La réforme projetée de l'actuel système de congé politique fera en sorte que dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, le bourgmestre disposera de suffisamment de congé politique pour pouvoir exercer son mandat à plein temps.

e) Contrôle de l'État

Du maintien de l'État luxembourgeois en tant qu'État unitaire, il en résulte le principe de la légalité. Cette légalité doit bien évidemment être contrôlée afin de garantir une application homogène du droit et des lois sur l'ensemble du territoire luxembourgeois, et ce, dans l'intérêt de tous les citoyens du Grand-Duché.

Afin d'ajuster ce contrôle aux exigences du XXI^e siècle, il est indispensable de renforcer l'autonomie des communes. Ce renforcement se traduira par conséquent également en une plus grande responsabilité communale.

Le principe de «tutelle d'approbation» actuel sera ainsi remplacé par un dialogue permanent entre le commissaire de district et les communes. Le juge administratif tranchera en dernière instance dans les cas où un arrangement ne peut être conclu.

À moyen terme, cette réorganisation aura pour conséquence que le ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire se concentrera essentiellement sur l'élaboration et la mise en œuvre des textes légaux et réglementaires. De même, les commissariats de district seront regroupés au sein d'une même administration, tout en restant rattachés au ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire.

Conclusions

Le processus qui s'est étalé sur plusieurs années a été certes long et difficile, mais les résultats

obtenus sont satisfaisants, puisque l'objectif principal a été atteint, à savoir celui de la mise en œuvre d'une profonde réforme territoriale.

Les résultats des travaux de la commission spéciale de la Chambre des députés doivent être considérés comme cohérents et adaptés à la situation.

De plus, la récente prise de position du Syvicol a été accueillie favorablement, puisqu'elle ouvre des perspectives qui permettront d'atteindre un consensus équilibré. Une première réunion entre le ministre et le Syvicol est par ailleurs prévue le 12 février 2008, au cours de laquelle devrait se dégager une démarche commune afin de mettre en œuvre cette réforme.

Finalement, le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg s'est engagé à relever les défis découlant de cette réforme et entend à ce sujet:

- rencontrer pendant douze mois, avec le Syvicol, l'ensemble des communes afin de discuter des modalités concernant les fusions des communes;
- établir en l'espace d'un an un ensemble de solutions cohérentes et intégratives;
- mettre en place une nouvelle organisation communale à l'horizon 2017 afin de doter, après les élections communales, le pays de nouvelles structures répondant aux attentes et exigences du XXI^e siècle.

Dans sa conclusion, le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement

du territoire a souligné que le pays s'était donné une opportunité historique pour mener à bien une réforme fondamentale au service de l'ensemble des citoyens du Grand-Duché de Luxembourg. Et il est de sa ferme volonté d'atteindre cet objectif dans les meilleurs délais, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Jean-Marie Halsdorf au 10^e sommet de la Grande Région à Namur

1^{er} février 2008

Le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, a participé le 1^{er} février 2008 au 10^e sommet de la Grande Région qui a clôturé la présidence conjointe de la Région wallonne, de la Communauté française de Belgique et de la Communauté germanophone de Belgique.

À cette occasion, les résultats des 18 mois de travail de la présidence wallonne, dont les axes majeurs portaient sur l'emploi, l'économie et l'innovation, la coopération universitaire ainsi que la coopération territoriale européenne, ont été présentés et approuvés.

Les travaux du Conseil parlementaire interrégional ainsi que ceux du Comité économique et social de la Grande Région, portant notamment sur les transports et sur l'économie solidaire, ont également été présentés aux chefs des exécutifs de la Grande Région.

Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007

La réussite de l'année culturelle, Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007, ayant permis de réaliser 555 projets répartis en 4 000 événements et ayant attiré plus de 2,5 millions de visiteurs, a été tout particulièrement saluée par le sommet.

Le succès de la mise en œuvre de la capitale européenne de la culture 2007 a ainsi permis à la coopération culturelle d'entrer dans une nouvelle phase de professionnalisation et de promotion accrue, aussi bien au sein de la Grande Région que de l'Union européenne.

Afin d'assurer la pérennisation des travaux réalisés et du réseau installé pendant l'année culturelle, le sommet a décidé de mettre en

place une structure transfrontalière culturelle ayant pour mission d'assurer le relais et la communication entre les coordinations régionales existantes grâce à la collaboration du portail culturel www.plurio.net en tant qu'outil de communication et d'information de l'offre culturelle dans la Grande Région.

Programme de coopération territoriale européenne 2007-2013 «Grande Région»

Les participants au sommet ont également remercié la présidence wallonne pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme de coopération territoriale transfrontalière Interreg IV A «Grande Région». Doté de 106 millions d'euros FEDER pour la période 2007-2013, le programme opérationnel au titre de l'objectif 3 de la coopération territoriale constitue une excellente opportunité et un outil d'excellence pour renforcer la



Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur, et le ministre wallon Rudy Demotte pendant la conférence de presse suivant le 10^e sommet de la Grande Région à Namur

coopération transfrontalière dans tous les domaines, développer de nouveaux projets et promouvoir l'espace de coopération auprès de l'Union européenne.

Le sommet a remercié l'État luxembourgeois d'avoir accueilli dans la maison de la Grande Région le secrétariat technique conjoint du nouveau programme, qui vient ainsi s'ajouter au secrétariat commun de la coopération et à celui du Comité économique et social de la Grande Région.

Présidence luxembourgeoise du 11^e sommet

À l'issue du sommet de Namur, le Grand-Duché de Luxembourg a repris la présidence de la Grande Région pour une durée de dix-huit mois.

Lors de la présentation du programme de travail de la présidence luxembourgeoise, Jean-Marie Halsdorf a assuré les entités partenaires que le gouvernement luxembourgeois «s'engage dans cette aventure de dix-huit mois avec beaucoup d'engagement et avec la ferme volonté d'asseoir davantage la Grande Région en tant que modèle de coopération transfrontalière» sur le continent européen, tout en étant «conscient des défis auxquels est confrontée la Grande Région dans tous les domaines» et qui «renvoient tous sans exception à son positionnement et à son rayonnement en Europe».

La présidence luxembourgeoise souhaite ainsi «poursuivre, voire

clôturer, les travaux en cours afin de répondre aux attentes de plus de 11 millions de citoyens».

En effet, pendant la présidence du 11^e sommet, le Luxembourg souhaite développer et renforcer la coopération dans la Grande Région, qui se doit d'être au service et à l'écoute de ses citoyens, car «nos concitoyens ont besoin d'une Grande Région solidaire, sociale, compétitive, forte chez elle, mais aussi forte en Europe».

Programme de travail luxembourgeois

Le programme de travail de la présidence du Grand-Duché de Luxembourg se concentrera, d'une part, sur la poursuite des travaux menés dans le cadre du 10^e sommet et, d'autre part, sur ses propres priorités, avec comme thème central le développement et la planification territoriale.

Une attention toute particulière sera accordée à la mise en œuvre de mesures conjointes afin de renforcer auprès des citoyens de la Grande Région leur sentiment d'appartenance à l'espace de coopération.

Le programme de travail de la présidence luxembourgeoise s'articule ainsi autour de trois volets comprenant chacun deux axes prioritaires.

I - ESPACE: développement territorial et planification territoriale

L'ensemble des mesures visées dans ce volet s'inscrit dans le cadre des développements récents au niveau de l'Union européenne

en matière de développement territorial, notamment en ce qui concerne l'inclusion dans le nouveau traité de Lisbonne de la cohésion territoriale. Celle-ci constitue ainsi avec la cohésion sociale et économique les piliers d'une politique de cohésion multiéchelles, transversale et intégrée de l'Union européenne.

L'adoption au mois de mai 2007, sous présidence allemande, du premier programme d'action relatif à la mise en œuvre de l'agenda territorial de l'Union européenne ainsi que la charte de Leipzig évoquant l'approche de planification intégrée du développement urbain sont autant d'éléments créant un contexte favorable au développement de la coopération transfrontalière au sein de l'Union européenne.

C'est sur base de ces nouvelles impulsions communautaires que la présidence luxembourgeoise souhaite engager des réflexions et des discussions afin de dégager, à court terme, une démarche cohérente et intégrative en matière de développement territorial et de planification territoriale.

À plus long terme, la finalité recherchée par la présidence luxembourgeoise concerne la mise en place d'un ensemble urbain polycentrique de dimension métropolitaine.

Afin de soutenir ces priorités, la présidence luxembourgeoise souhaite développer, en concertation avec les entités membres de la Grande Région, une stratégie intégrée de planification territoriale concernant notamment

les domaines des transports, des zones d'activité économique ainsi que du logement.

II - DÉVELOPPEMENT: croissance économique et essor universitaire

La présidence souhaite accroître l'attractivité économique et universitaire de la Grande Région à partir du capital humain, en développant une stratégie répondant à celle de Lisbonne et devant s'inscrire dans des réseaux existants ou à créer.

Il s'agit de promouvoir l'intelligence économique territoriale afin de développer l'activité économique d'un bassin d'emploi autour de certaines activités stratégiques en y associant des entreprises, des centres de recherche et de développement, des universités et des réseaux de petites et moyennes entreprises.

Dans la continuité des travaux entamés lors des deux précédentes présidences, le renforcement du tissu universitaire de la Grande Région, favorisant la mise en place d'un système de l'enseignement supérieur performant et compétitif, demeure une priorité pour la présidence luxembourgeoise

III - CITOYENS: sentiment d'appartenance et cadre de vie harmonieux

Les domaines de l'emploi et de la formation, de la santé et de la sécurité, en tant que préoccupations majeures des citoyens, feront l'objet d'une plus grande concertation entre les entités membres de la Grande Région.

La présidence souhaite, au-delà de la pérennisation de la

coopération culturelle, engager des mesures concrètes afin de sensibiliser davantage toutes les catégories de populations de la Grande Région à l'existence de cette aire de coopération interrégionale et ce, afin de renforcer la connaissance d'autrui, l'identité commune et le sentiment d'appartenance à un espace commun.

La société civile doit considérer la Grande Région non seulement comme un espace de coopération économique et politique, mais aussi comme espace de coopération dans les domaines de la culture, du tourisme et des sports, autant de vecteurs susceptibles de favoriser le renforcement d'un sentiment identitaire. Des propositions de projets dans ces domaines – tels que la création d'un circuit touristique du patrimoine mondial de l'Unesco, l'organisation du mois du patrimoine dans la Grande Région ainsi que d'un mois sportif pour jeunes dans la Grande Région ou encore une course cycliste transfrontalière pour jeunes – seront présentées par la présidence luxembourgeoise.

Jean-Marie Halsdorf a tenu la première séance plénière de la vallée de l'Alzette

19 mars 2008

Le 19 mars 2008, le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire a invité les cinq administrations communales de la vallée de l'Alzette à une première séance plénière, afin d'entamer officiellement la mise en application de

la Convention pour un développement intercommunal coordonné et intégratif de la vallée de l'Alzette.

La convention, conclue pour une durée renouvelable de trois années entre, d'une part, les administrations communales de Lintgen, Lorentzweiler, Mersch, Steinsel et Walferdange et, d'autre part, l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, a été officiellement signée le 13 décembre 2007.

Les signataires de la convention se sont donnés pour mission de garantir, sur base d'une solidarité et d'une collaboration intercommunales accrues, la complémentarité entre les objectifs économiques, écologiques et sociaux d'un développement durable.

Lors de la séance plénière, la commune de Walferdange a été désignée par les signataires pour assurer la coprésidence de la convention ainsi que la coprésidence du secrétariat du comité de pilotage politique.

Aussi, la séance plénière a défini la composition du comité de pilotage politique ainsi que du comité de pilotage technique à mettre en place. Les deux comités de pilotage seront responsables de la mise en œuvre du processus de coopération et de planification, en adéquation avec les objectifs définis à l'article 3 de la convention:

- coordonner les plans d'aménagement général des communes respectives en tenant compte des planifications nationales, dont

notamment les plans directeurs sectoriels, afin d'aboutir à une cohésion intercommunale renforcée;

- développer dans ce contexte des formes innovatrices d'habitations moins consommatrices de terrain et à haute efficacité énergétique, répondant à des critères écologiques généraux et ceci dans le respect des objectifs afférents de l'IVL (Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept) et du développement durable;
- planifier de manière coordonnée la mobilité et les transports dans les communes concernées, incluant une transposition du système de gestion des emplacements de stationnements, tel qu'élaboré dans le cadre de la convention relative à un développement intercommunal coordonné et intégratif du Sud-Ouest de l'agglomération de la Ville de Luxembourg;
- œuvrer dans le sens d'un maillage des espaces verts et de la préservation de coupures vertes entre les localités;
- coordonner au niveau des PAG (plan d'aménagement général) la gestion de l'eau et la gestion des risques d'inondation en vue de l'entrée en vigueur de la loi-cadre sur l'eau;
- établir un SIG (système d'information géographique) intercommunal regroupant des données notamment géoréférencées nécessaires aux planifications susmentionnées;

- identifier des projets pilotes en ligne avec les principes et objectifs prédéfinis, afin de pouvoir rapidement passer à la phase de concrétisation dès le début du processus de planification.

Journée mondiale de l'eau

20 mars 2008

À l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, a invité à une conférence de presse le 20 mars 2008 afin d'expliquer la thématique de la Journée mondiale de l'eau, en l'occurrence l'assainissement tant dans le contexte mondial que national.

La Journée mondiale de l'eau est commémorée au niveau international pour montrer à quel point il est important de bien veiller à la gestion des ressources naturelles, afin que l'humanité ne soit jamais en pénurie d'eau. C'est pourquoi, en 2008, l'Unesco a placé cette journée sous l'égide de l'International Year of Sanitation, a souligné le ministre.

«Même si le Luxembourg n'est pas confronté à une rareté de la ressource eau, comme d'autres pays, il faut que sa population reste consciente que l'eau a une valeur inestimable et qu'il faut la préserver et la protéger. Ceci surtout en assainissant les eaux usées et en optimisant la gestion des eaux pluviales», a expliqué Jean-Marie Halsdorf. «L'assainissement des eaux est un sujet qui concerne

aussi et surtout le Luxembourg, dont une des préoccupations majeures de la gestion de l'eau est l'épuration des eaux usées.»

Au Luxembourg, 90% de la population sont rattachés à une station d'épuration biologique publique. Il en existe au total 111 sur le territoire national. Sur les 10% restants, 5% de la population sont raccordés à des stations d'épuration mécaniques et 5% de la population ne sont rattachés à aucune station d'épuration (surtout dans la vallée de la Moselle).

Le règlement grand-ducal du 13 mai 1994 relatif au traitement des eaux urbaines résiduaires stipule que toutes les localités entre 2 000 et 10 000 équivalents-habitants devaient disposer depuis le 31 décembre 2005 d'une station d'épuration de type biologique, et celles avec plus de 10 000 équivalents-habitants d'une station d'épuration biologique avec une troisième filière pour le traitement des phosphates et de l'azote.

Le ministre a aussi expliqué que la construction et la modernisation des stations d'épuration restaient au cœur des préoccupations de la gestion et de la protection des eaux. Parmi les gros chantiers actuellement en cours, citons:

- la construction d'une station d'épuration (STEP) à Heiderscheidergrund, avec la mise en place d'un réseau de collecte des communes autour du lac de la Haute-Sûre;
- la modernisation de la STEP de Bettembourg avec l'extension du réseau de collecte;

- la construction d'une STEP à Stolzenbourg et le raccordement des communes de la vallée de l'Our;
- la modernisation de la STEP de Beggen et l'extension du réseau de collecte;
- la modernisation de la STEP d'Hesperange et l'extension du réseau de collecte;
- la construction d'une STEP à Perl/Besch et la mise en place de réseaux de collecte pour la Moselle supérieure;
- la construction d'une STEP à Mertert et la mise en place du réseau de collecte pour la Moselle inférieure;
- la construction d'une STEP à Dondelange et le raccordement des localités de la vallée de l'Eisch;
- la modernisation de la STEP à Pétange et l'extension des réseaux de collecte des communes de Pétange et de Differdange;
- la modernisation de la STEP à Mersch et l'extension du réseau de collecte de l'Alzette moyenne;
- la modernisation de la STEP à Blesbruck et l'extension du réseau de l'Alzette inférieure et de la Sûre moyenne.

JUSTICE

Présentation des nouveaux bâtiments du Centre pénitentiaire de Givenich

28 janvier 2008

En date du 28 janvier 2008, Luc Frieden, ministre de la Justice, et Claude Wiseler, ministre des Travaux publics, ont visité les nouveaux bâtiments du Centre pénitentiaire de Givenich (CPG).

Le Centre pénitentiaire peut maintenant héberger jusqu'à 99 détenus:

- 27 au bâtiment de 1956 entièrement rénové en 1992;
- 48 au bâtiment modulaire construit en 1994;
- 24 dans les cinq pavillons de six places construits en 1990.

Les nouveaux bâtiments comprennent la cuisine, le réfectoire et la buanderie au niveau inférieur. Au niveau supérieur sont aménagés l'administration et la partie réservée aux loisirs, l'éducation ainsi que le poste de garde central. Les nouveaux bâtiments sont conçus suivant des critères écologiques avec une utilisation rationnelle de l'énergie afin de réduire les émissions polluantes.

Utilisation passive de l'énergie solaire

L'organisation et l'orientation du bâtiment permettent l'utilisation passive de l'énergie solaire. Les

locaux chauffés et le plus souvent utilisés sont aménagés à la façade sud, tandis que les locaux utilisés périodiquement, donc moins chauffés, se trouvent du côté nord.

Les façades sud sont largement vitrées pour capter et stocker l'énergie solaire, les façades nord présentent une isolation thermique poussée, les ouvertures sont réduites au minimum. Un vitrage zénithal permet un éclairage naturel du hall intérieur. Le bâtiment est de type lourd, c'est-à-dire avec des éléments constructifs lourds (maçonnerie et dalles en béton) permettant de stocker l'énergie solaire pendant le jour et de la dégager pendant la nuit.

Choix des matériaux et isolation thermique

La volumétrie du bâtiment est simple, ce qui entraîne une bonne relation entre surfaces enveloppantes (façades, dalle sur sol et toiture) et volume. Les surfaces enveloppantes qui subissent des pertes de transmission de chaleur sont donc réduites au minimum et auront une très bonne isolation thermique.

Le choix des matériaux utilisés tient compte des critères suivants:

- pas de substances nuisibles;
- des matières premières provenant de ressources renouvelables;
- de production écologique;
- une contenance de l'énergie grise réduite (énergie grise = énergie nécessaire à la fabrication et la fourniture d'un produit).

Programme de construction

Les combles qui étaient utilisés à mauvais escient (buanderie, séchoir et stockage) ont été transformés et réaménagés. Une salle polyvalente pour ±150 personnes (réunions, conférences, petits spectacles, projections de films et diapositives) a été aménagée avec en annexe un débarras et des sanitaires. Un escalier séparé permet aux visiteurs un accès direct par l'extérieur, sans devoir traverser des zones de sécurité sensibles.

Un ensemble d'équipements de musculation, de tennis de table et de gymnastique est installé dans l'autre partie des combles, avec un bureau pour le moniteur de sport. La toiture est équipée de lucarnes procurant un éclairage et une ventilation naturels des nouveaux locaux.

Présentation des chiffres de la délinquance en 2007

8 mai 2008

Le 8 mai 2008, le ministre de la Justice, Luc Frieden, a assisté à la présentation des statistiques policières sur la délinquance en 2007.

Après plusieurs années de tassement, le nombre d'affaires constatées par la police grand-ducale a augmenté en 2007. Au total, 28 252 affaires ont été enregistrées. Pour une analyse approfondie et complète de cette augmentation, il faudra toutefois prendre en considération l'évolution

démographique du Luxembourg, ont souligné les responsables de la police.

Le ministre Frieden a souligné de son côté que la criminalité était restée stable et qu'il fallait prendre en compte certains facteurs comme l'augmentation constante du nombre de résidents et de frontaliers. Pour ce qui est de la prévention et de la répression, il faut continuer avec les efforts entamés, a-t-il déclaré.

Selon Luc Frieden, les missions policières pour les prochains mois sont les suivantes:

- continuer la lutte contre les cambriolages;
- renforcer la présence policière sur le terrain;

- intensifier les campagnes de prévention.

Le ministre a également souligné l'importance de la coopération policière internationale dans la lutte contre la criminalité. Il a fait référence au traité de Prüm, avec des résultats encourageants en matière d'ADN.

Luc Frieden a par ailleurs annoncé qu'un projet de loi relatif aux fonctions élargies pour les agents municipaux serait prochainement présenté au Conseil de gouvernement et que certains services centraux de la police grand-ducale déménageraient sous peu vers un site proche du Findel.

Chiffres de la délinquance

Le taux de criminalité sur 100 000 habitants a augmenté



Luc Frieden lors de la présentation des chiffres de la délinquance: (de g. à dr.) Daniel Reiffers, directeur de l'information de la police grand-ducale, Romain Nettgen, directeur général de la police grand-ducale, Luc Frieden, ministre de la Justice, Andrée Colas, directrice de la sécurité publique auprès du ministère de la Justice, et Léon Ludovicy, porte-parole faisant fonction de la police grand-ducale

de 5 503 faits en 2006 à 5 800 en 2007. Malgré cette hausse, le taux reste en dessous de celui constaté en 2004 et 2006.

En 2007, 46% des affaires ont pu être élucidées. Le taux d'élucidation a ainsi légèrement augmenté par rapport à 2006.

La grande majorité des affaires constatées constituaient des infractions (26 212). Les affaires de mœurs (592) ont, de leur côté, doublé entre 2006 et 2007 et les affaires concernant les stupéfiants sont passées de 1 201 en 2006 à 1 448 en 2007. Ces chiffres reflètent une politique résolument proactive de la police en matière de lutte contre ces deux phénomènes.

Parmi les infractions, celles contre les biens constituaient la principale source de méfaits commis au Luxembourg. En constant déclin depuis 2005, cette catégorie a été majoritairement alimentée par des vols. La catégorie des infractions contre les personnes représentait 18% des infractions constatées et a sensiblement augmenté par rapport à 2006 (15,8%).

En 2007, 2 030 cambriolages ont été commis. Par rapport à l'année précédente, ceci représente une hausse de 192 faits. Entre 2003 et 2007, le nombre des cambriolages a toutefois stagné.

Par rapport aux chiffres exceptionnels de l'année 2006 (263), le nombre de vols avec violence a certes augmenté (331 faits) en 2007, mais la tendance générale mesurée sur la période 2003-2007

reste positive. À noter que les vols de téléphones portables dans cette catégorie sont en hausse.

Dix hold-up sur des commerces et établissements (librairies, magasins d'alimentation, bijouteries...) et des stations d'essence ont été perpétrés en 2007, ce qui constitue une légère augmentation par rapport à 2006. Néanmoins, ce bilan reste à un niveau faible comparé aux chiffres relevés avant 2005.

Les homicides volontaires, c'est-à-dire les assassinats et les meurtres (uniquement les faits accomplis), étaient au nombre de 7 en 2007. Pour cette catégorie, il faut cependant noter que le nombre de tentatives était très élevé (72 tentatives en 2007).

Les coups et blessures volontaires sont en progression permanente depuis cinq ans. En 2007, 2 030 affaires ont été enregistrées dans cette catégorie (+12,1% par rapport à 2006).

Les atteintes aux mœurs sont pratiquement stables sur les cinq dernières années. En 2007, 68 attentats à la pudeur et 44 viols ont été constatés.

Les affaires de stupéfiants, qui concernent l'usage, la détention et le trafic de stupéfiants, ont connu une hausse de 247 infractions en 2007 par rapport à l'année 2006 (+20,6%). À noter que cette variation s'explique en grande partie par la mise en place d'une politique de lutte plus résolue.

Sur 567 lieux de crime, 51 auteurs ont pu être identifiés grâce à la

comparaison automatisée des empreintes digitales au moyen du système d'identification AFIS installé au Service de police judiciaire. Le traitement des fichiers dactyloscopiques et des traces dactylaires est assuré par la mise en place de cette même solution informatique, laquelle permet à la police d'assurer, dans ce domaine, les standards d'échange électroniques de données prévus par le traité de Prüm.

MIGRATIONS ET ASILE

Nicolas Schmit dresse l'état des lieux des dossiers en matière d'asile et d'immigration

15 avril 2008

Le 15 avril 2008, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a dressé le bilan de la politique d'immigration au Luxembourg en 2007 et a présenté les chiffres relatifs aux demandeurs d'asile.

En 2007, le Service des étrangers de la Direction de l'immigration a délivré 8 188 permis de séjour (y compris les permis de séjour qui ont été renouvelés) à des étrangers non-ressortissants de l'UE, 26 963 cartes de séjour (renouvellement compris) aux communnautaires et à leurs membres de famille, et 2 473 titres de légitimation aux fonctionnaires européens. Ce service a en outre prononcé 290 arrêtés de refus d'entrée et de séjour.

Concernant les cartes de séjour, Nicolas Schmit a précisé que celles-ci ont entre-temps disparu, suite à l'entrée en vigueur du règlement grand-ducal du 21 décembre 2007 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 28 mars 1972 relatif aux conditions d'entrée et de séjour de certaines catégories d'étrangers faisant l'objet de conventions internationales.

Pour ce qui est des permis de travail, la Direction de l'immigration a enregistré 5 971 demandes individuelles en 2007, parmi lesquelles 5 611 ont reçu une réponse favorable. Le pourcentage des refus ne s'élève donc qu'à 6,03%.

Demandes d'asile

Les demandes d'asile sont gérées par le Service des réfugiés. Au cours des quatre dernières années, le nombre de ces demandes a continuellement diminué, passant de 1 577 en 2004 à 426 en 2007. Pour le ministre délégué Schmit, ce recul s'explique avant tout par la diminution des demandeurs d'asile venant d'Afrique (58 demandes en 2007 contre 848 en 2004).

Au total, le Service des réfugiés a traité 665 dossiers en 2007. Parmi ceux-ci, 167 personnes (25%) se sont vu accorder le statut de réfugié. Par ailleurs, 379 autorisations de séjour provisoire (ASP) pour raisons de santé, familiale ou humanitaire avaient été accordées en 2007 à des personnes dont la demande d'asile avait été refusée, a précisé le ministre délégué Schmit, en insistant sur l'approche «cas par cas» de la Direction de

l'immigration. Il a ajouté que la plupart des personnes concernées par les ASP étaient originaires du Kosovo et qu'il faudrait maintenant, suite à l'indépendance du pays, réévaluer leur situation et déterminer s'il y a lieu de prolonger ou non les ASP.

Le ministre délégué a en tout cas l'intention de gérer le droit d'asile de manière objective et ouverte, afin qu'il puisse bénéficier à tous ceux qui en ont vraiment besoin, et non pas de le diluer. «Le droit d'asile ne doit pas être une voie détournée pour l'immigration», a-t-il insisté.

Dans ce contexte, Nicolas Schmit s'est aussi réjoui du fait que la procédure d'asile ait pu être réduite. Pour ce qui est du futur Centre de rétention, il a signalé qu'une étude relative au fonctionnement de tels centres à l'étranger était en train d'être finalisée.

Lors de la conférence de presse, Nicolas Schmit a également expliqué que son ministère coopérait, en matière de demandes d'asile, avec le Deutsches Bundesamt für Migration und Flüchtlinge. Cette administration allemande réalise entre autres des tests de langue afin de déterminer si les renseignements fournis par les demandeurs d'asile relatifs à leur origine étaient véridiques.

Éloignements

148 retours forcés ont dû être organisés en 2007, a noté Nicolas Schmit. 69 retours concernaient des demandeurs d'asile déboutés et 79 des étrangers en situation irrégulière. 77 demandeurs

d'asile déboutés ont recouru à la formule du retour assisté. Le nombre total d'éloignements s'est donc élevé à 225 en 2007.

Concernant ces retours, le ministre délégué a annoncé qu'un règlement grand-ducal relatif aux modalités des retours était en train d'être élaboré. Pour la mise au point de ce code de conduite, Nicolas Schmit compte sur la coopération avec les autorités judiciaires et policières. Il s'agira en outre de déterminer si des observateurs indépendants ne doivent pas aussi assister aux retours qui se font par vols commerciaux.

Le ministre délégué est ensuite revenu sur son déplacement en Thaïlande, où il a eu l'occasion de visiter le camp de réfugiés de Tham Hin, situé près de la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar, et de s'informer au sujet du programme du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) pour la réinstallation des réfugiés. Ce programme prévoit que des réfugiés qui ne peuvent ni retourner dans leur pays d'origine ni rester dans le pays d'accueil (en l'occurrence la Thaïlande) soient accueillis et puissent aller vivre dans un pays tiers. Nicolas Schmit a l'intention de présenter ce programme au gouvernement afin que le Luxembourg s'engage également dans cette voie.

Nicolas Schmit fait le point sur les rapatriements de demandeurs d'asile déboutés vers le Kosovo

5 août 2008

Le 5 août 2008, le ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration, Nicolas Schmit, a fait le point sur la question des rapatriements des demandeurs d'asile déboutés vers le Kosovo. À la même occasion, il a signé une convention avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) relative à l'assistance au retour volontaire et à la réintégration pour les ressortissants d'origine kosovare.

Selon Nicolas Schmit, 61 personnes ont été invitées par le gouvernement à retourner volontairement au Kosovo, leur pays d'origine. Il s'agit de neuf familles avec enfants, de deux familles monoparentales, d'un couple sans enfant et de 21 personnes seules. Ces personnes se trouvent au Luxembourg depuis janvier 2005 et leur demande d'asile a été refusée. Sont principalement concernées les personnes qui font partie d'une des minorités kosovares, c'est-à-dire notamment les Bosniaques et les Goranis. La minorité serbe du Kosovo n'est à ce stade pas concernée par ces rapatriements. Le ministre délégué a mis l'accent sur le fait que le retour de toutes ces personnes avait été approuvé par la Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK) selon les recommandations du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, présent au Kosovo.

En juin 2008, les 61 personnes ont été informées par le gouvernement des possibilités qui leur étaient offertes en cas de retour volontaire.

Aides en cas de retour volontaire

Un retour volontaire signifie que les demandeurs d'asile déboutés bénéficient d'une aide financière de l'État luxembourgeois de 1 800 euros pour un adulte et de 900 euros pour un enfant, montants d'ailleurs augmentés de 50% par rapport aux aides au retour accordées pour le retour dans d'autres pays d'origine.

De plus, les personnes qui décident de retourner de leur propre gré au Kosovo seront prises en charge par l'OIM. Tel est l'objet de la convention signée par Nicolas Schmit et Bernd Hemingway, représentant régional de l'organisation. L'accord porte sur la coopération pour l'assistance au retour volontaire et à la réintégration pour les ressortissants d'origine kosovare.

Concrètement, l'OIM met en œuvre des activités de conseil individuel au retour et à la réintégration, d'accueil dans le pays d'origine ainsi que d'assistance à la réintégration. Ce projet sera financé par le ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration.

Pour Nicolas Schmit, ceci représente une réelle innovation en matière de retours volontaires des demandeurs d'asile déboutés. La réintégration dans leur pays d'origine sera considérablement facilitée, notamment pour ce qui est de la recherche d'un logement et d'un travail, de la scolarisation des enfants, de la prise en charge

médicale ou des formations professionnelles. «Si l'ensemble des 61 personnes faisaient usage de cette offre, le gouvernement mettrait 240 000 euros à disposition de l'OIM pour offrir ces services», a expliqué Nicolas Schmit.

Admettant qu'un retour n'avait rien de facile, le ministre délégué a souligné que l'objectif du gouvernement était d'organiser les retours dans la plus grande dignité et de permettre à ceux qui retournent volontairement au Kosovo de s'y intégrer dans les meilleures conditions possibles.

Retours forcés

Après ces explications, Nicolas Schmit a insisté sur le fait que cette offre – aide financière et prise en charge par l'OIM – ne concernait que les retours volontaires au Kosovo. «Si, malgré tous ces efforts pour faciliter autant que possible les retours et la réintégration, les demandeurs d'asile déboutés ne retournent pas volontairement au Kosovo, il est clair que nous devons recourir aux retours forcés», a-t-il signalé.

Au vu du peu de personnes qui, à cette date, se sont déclarées prêtes à retourner volontairement au Kosovo, le ministre délégué Schmit a annoncé que le délai pour profiter de cette offre avait été prolongé jusqu'au 11 août 2008 au soir.

Pas de retours massifs

Revenant sur la date limite de janvier 2005 choisie pour ces retours, Nicolas Schmit a noté qu'il

était plus acceptable de rapatrier ceux qui ne se trouvaient que depuis peu de temps au pays.

Pour les demandeurs d'asile arrivés au Luxembourg entre 1999 et fin 2004 et tombant sous le régime de la tolérance, Nicolas Schmit a précisé qu'ils bénéficient d'une prolongation de leur tolérance de six mois. Ce délai expiré, il faudra réévaluer leur situation particulière ainsi que celle au Kosovo. Le Luxembourg est d'ailleurs un des seuls pays à avoir adopté de tels critères, favorables à ces personnes, a ajouté Nicolas Schmit.

Le ministre délégué a signalé ensuite que le gouvernement luxembourgeois ne procédait donc pas à des retours massifs, mais procédait de façon sélective, en rapatriant prioritairement ceux qui ne se trouvent que depuis peu de temps au Luxembourg et dont les enfants n'ont pas encore bénéficié d'une longue scolarité. Ce faisant, le Luxembourg appliquera les recommandations formulées par les organisations non gouvernementales, a-t-il précisé.

Nicolas Schmit est également revenu sur la question des retours pendant la période d'été. Il a rappelé qu'il avait été décidé, suite au changement de gouvernement il y a quatre ans, de rapatrier des familles avec des enfants scolarisés uniquement pendant la période des vacances d'été afin de permettre aux enfants de terminer leur année scolaire. Cependant, lors de la conférence de presse, il a mis les personnes susceptibles d'être rapatriées devant leurs responsabilités. Ainsi, il a estimé

qu'il était possible que des retours de familles avec enfants puissent se faire au-delà de cette période s'il s'avérait qu'elles essayaient par tous les moyens de se soustraire à leur retour pendant les mois d'été.

Message aux autorités du Kosovo

À travers la politique des retours, le ministre délégué veut aussi lancer un message clair aux autorités du Kosovo, dont l'indépendance a été reconnue en février 2008 par le Luxembourg. Il revient en effet aux autorités kosovares de garantir la protection de tous ses citoyens et d'assurer la scolarité des enfants, a demandé Nicolas Schmit. Le Luxembourg ne pouvait en tout cas pas se singulariser en déclarant non rapatriables ceux et celles qui, débouté(e)s de leur demande d'asile, continuaient à séjourner sous le régime de la tolérance au Luxembourg.

Coopération luxembourgeoise au Kosovo

Pour ce qui est de la coopération luxembourgeoise au Kosovo, Nicolas Schmit a signalé que les investissements s'étaient élevés en 2007 à 3,6 millions d'euros et qu'il était prévu d'y investir quelque 30 millions d'euros entre 2008 et 2012.

RECHERCHE

Présentation et signature d'une convention pluri-annuelle avec le Centre de recherche public Henri Tudor

14 mars 2008

François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Georges Bourscheid, président du conseil d'administration du Centre de recherche public Henri Tudor (CRP-HT), et Claude Wehenkel, administrateur-délégué du CRP-HT, ont signé une convention pluriannuelle entre l'institution et l'État en date du 14 mars 2008.

Cette convention s'inscrit dans l'approche des «contrats de performance» préconisée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (CDE) dans le cadre des recommandations émises suite à son analyse du système national de la recherche et de l'innovation. Ces contrats de performance visent à renforcer les capacités de gouvernance des établissements de recherche par la mise en place d'un mécanisme de pilotage axé sur les résultats.

Les contrats de performance sont des contrats pluriannuels, en l'occurrence de trois ans, couvrant les années 2008, 2009 et 2010, entre l'État et le CRP-HT. Les centres de recherche s'engagent à atteindre un certain nombre d'objectifs, concrétisés par des indicateurs et des résultats



François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Georges Bourscheid, président du conseil d'administration du CRP-HT, et Claude Wehenkel, administrateur-délégué du CRP-HT

d'output, en contrepartie de la dotation financière de l'État, mettant ainsi en relation les dépenses de R & D avec ceux escomptés sur les plans scientifique, économique et social. Ces résultats escomptés peuvent être catégorisés de la façon suivante:

- Résultats d'ordre financier: à côté de la dotation de l'État, le CRP-HT s'engage à obtenir des recettes par le biais de contrats de recherche (recherche contractuelle) ainsi que des recettes issues de programmes de recherche à caractère compétitif (financement compétitif), comme p.ex. les programmes pluriannuels du Fonds national de la recherche ou le programme-cadre de recherche et de développement technologique (PCRD).
- Résultats d'output, comme p.ex. des publications scientifiques,

un certain nombre de doctorats et de thèses accomplies, des *spin-off*, des brevets, etc.

- Objectifs d'ordre structurel, comme la mise en place d'un système de calcul des coûts complets, la mise en œuvre du code de conduite et de la charte du chercheur CE, accord de partenariat avec Luxinnovation, etc.

Les contrats de performance pluriannuelle sont l'expression d'une manifestation de confiance mutuelle et garantissent aux deux parties plus de prévisibilité ainsi qu'une planification moins incertaine. En fonction de leur orientation stratégique et de leurs objectifs pour la période considérée, le type et le niveau des indicateurs varient de centre à centre.

Pour la période visée, la dotation globale de l'État au CRP-HT

s'élèvera à 57,2 millions d'euros, correspondant à environ 59% du budget global de 96,7 millions d'euros du CRP. À côté de la contribution financière de l'État, la recherche sur contrats (21,5% du budget) et la recherche dite compétitive, mise en œuvre dans le contexte de projets développés dans un cadre compétitif, comportant des procédures d'évaluation et de sélection scientifique et technologique, notamment les programmes du FNR ou le programme-cadre de recherche communautaire (15% du budget).

Pendant la période visée, le CRP-HT visera la soutenance de 15 thèses accomplies par le biais de travaux réalisés au Centre. Le contrat comporte en outre comme objectifs la réalisation d'environ 400 publications scientifiques, le dépôt de cinq brevets à l'Office européen des brevets ainsi que la création d'entreprises *spin-off*.

Présentation et signature d'une convention pluriannuelle entre le CEPS/Instead et l'État

9 avril 2008

Le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, et le président du conseil d'administration du CEPS/Instead, Georges Schroeder, ainsi que le directeur du CEPS/Instead, Pierre Hausmann, ont signé le 9 avril 2008 une convention pluriannuelle entre l'institution et l'État.

Cette convention s'inscrit dans l'approche des «contrats de performance» préconisée par l'OCDE dans le cadre des recommandations émises suite à son analyse du système national de la recherche et de l'innovation. Ces contrats de performance visent à renforcer les capacités de gouvernance des établissements de recherche par la mise en place d'un mécanisme de pilotage axé sur les résultats.

Les contrats de performance sont des contrats pluriannuels, en l'occurrence de trois ans, couvrant les années 2008, 2009 et 2010, entre l'État et le centre de recherche. Les centres de recherche s'engagent à atteindre un nombre d'objectifs concrétisés par des indicateurs et des résultats d'output, en contrepartie de la dotation financière de l'État, mettant ainsi en relation les dépenses de R & D avec les résultats escomptés sur les plans scientifique, économique et social. Ces résultats escomptés peuvent être catégorisés de la façon suivante:

- Résultats d'ordre financier: à côté de la dotation de l'État, le centre s'engage à obtenir des recettes par le biais de contrats de recherche (recherche contractuelle) ainsi que des recettes issues de programmes de recherche à caractère compétitif (financement compétitif), comme p.ex. les programmes pluriannuels du FNR (Fonds national de recherche) ou le PCRD (programme-cadre européen de recherche et développement).
- Résultats d'output, comme p.ex. des publications scientifiques, un certain nombre de

doctorants ainsi que de thèses accomplies, l'organisation de conférences scientifiques, etc.

- Objectifs d'ordre structurel, comme la mise en place d'un système de calcul des coûts complets, la mise en œuvre du code de conduite et de la charte du chercheur CE, accord de partenariat avec Luxinnovation, etc.

Les contrats de performance pluriannuelle sont l'expression d'une manifestation de confiance mutuelle et garantissent aux deux parties plus de prévisibilité ainsi qu'une possibilité de planification moins incertaine.

En fonction de leur orientation stratégique et de leurs objectifs pour la période considérée, le type et le niveau des indicateurs varient de centre à centre.

Pour la période visée, la dotation globale de l'État au CEPS/Instead s'élèvera à 25,2 millions d'euros, correspondant à environ 61% du budget global de 41,3 millions d'euros du centre. À côté de la contribution financière de l'État, la recherche sur contrats (21% du budget) et la recherche dite compétitive, mise en œuvre dans le contexte de projets développés dans un contexte compétitif comportant des procédures d'évaluation et de sélection scientifique, notamment les programmes du FNR ou le programme-cadre de recherche communautaire (18% du budget).

Pendant la période visée, le CEPS visera la soutenance de 7 thèses accomplies par le biais

de travaux réalisés au centre. Le contrat comporte en outre comme objectifs la réalisation de 50 publications scientifiques, la réalisation de quelque 240 publications à large diffusion, l'organisation de 4 conférences scientifiques de haut niveau et l'accueil de 5 professeurs visiteurs.

Présentation et signature d'une convention pluriannuelle avec le Centre de recherche public Gabriel Lippmann

21 mai 2008

François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Hubert Jacobs van Merlen, président du conseil d'administration du Centre de recherche public Gabriel Lippmann, et Fernand Reinig, administrateur-directeur du centre, ont signé le 21 mai 2008 une convention pluriannuelle entre l'institution et l'État.

Cette convention s'inscrit dans l'approche des «contrats de performance» préconisée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le cadre des recommandations émises suite à son analyse du système national de la recherche et de l'innovation. Ces contrats de performance visent à renforcer les capacités de gouvernance des établissements de recherche par la mise en place d'un mécanisme de pilotage axé sur les résultats.

Les contrats de performance sont des contrats pluriannuels, en l'occurrence de trois ans, couvrant les années 2008, 2009 et 2010, entre l'État et le centre de recherche. Les centres de recherche s'engagent à atteindre un nombre d'objectifs concrétisés par des indicateurs et de résultats d'output en contrepartie de la dotation financière de l'État, mettant ainsi en relation les dépenses de R & D avec les résultats escomptés sur les plans scientifique, économique et social. Ces résultats escomptés peuvent être catégorisés de la façon suivante:

- résultats d'ordre financier: à côté de la dotation de l'État, le centre s'engage à obtenir des recettes par le biais de contrats de recherche (recherche contractuelle) ainsi que des recettes issues de programmes de recherche à caractère compétitif (financement compétitif), comme p.ex. les programmes pluriannuels du Fonds national de la recherche (FNR) ou le programme-cadre de recherche et de développement technologique;
- résultats d'output, comme p.ex. des publications scientifiques, un certain nombre de doctorants ainsi que de thèses accomplies, des *spin-off*, des brevets, etc.;
- objectifs d'ordre structurel, comme la mise en place d'un système de calcul des coûts complets, la mise en œuvre du code de conduite et de la charte du chercheur CE, accord de partenariat avec Luxinnovation, etc.

Les contrats de performance pluriannuelle sont l'expression d'une manifestation de confiance mutuelle et garantissent aux deux parties plus de prévisibilité ainsi que la possibilité d'une planification moins incertaine.

En fonction de leur orientation stratégique et de leurs objectifs pour la période considérée, le type et le niveau des indicateurs varient de centre à centre.

Pour la période visée, la dotation globale de l'État au Centre de recherche public Gabriel Lippmann s'élèvera à 39,9 millions d'euros, sur un budget global de 60,8 millions d'euros du centre. Le Centre de recherche public Gabriel Lippmann s'est engagé de son côté à réaliser de la recherche sur contrats (14,3% du budget) ainsi que de la recherche dite compétitive, mise en œuvre dans le contexte de projets développés dans un cadre compétitif comportant des procédures d'évaluation et de sélection scientifique et technologique, notamment les programmes du FNR ou le programme-cadre de recherche communautaire (21% du budget).

Le Centre de recherche public Gabriel Lippmann visera en outre la soutenance de 20 thèses accomplies par le biais de travaux réalisés au centre. Le contrat comporte en outre comme objectifs la réalisation d'environ 300 publications scientifiques, le dépôt de trois brevets OEB/OAB ainsi que la création d'entreprises *spin-off*.

Le Luxembourg s'investit dans la recherche biomédicale

5 juin 2008

Le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, le ministre de la Recherche, François Biltgen, et le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a annoncé le 5 juin 2008 la mise en œuvre d'une initiative de partenariat stratégique avec trois instituts de recherche américains.

Cette initiative, dans laquelle le gouvernement investira quelque 140 millions d'euros dans les cinq prochaines années, a pour objectif de développer un pôle de compétences en médecine moléculaire.

Elle est agencée autour de partenariats avec trois centres mondialement réputés dans ce domaine:

- le Translational Genomics Research Institute (TGen) à Phoenix, dirigé par le Dr Jeffrey Trent;
- l'Institute for Systems Biology (ISB) à Seattle, dirigé par le Dr Leroy Hood;
- le Partnership for Personalized Medicine (PPM) à Phoenix, présidé par le Dr Leland Hartwell.

Pour mener à bien cette initiative, le gouvernement compte sur la collaboration des centres de recherche publics (CRP) Santé, Henri Tudor et Gabriel Lippmann ainsi que de l'Université du Luxembourg, étroitement impliqués dans la phase



Jeannot Krecké, François Biltgen et Mars Di Bartolomeo lors de la conférence de presse

de préparation. Dans ce contexte, il convient également de noter que la Société nationale de crédit et d'investissement (SNCI) vient de mettre en place une enveloppe de financement limitée, sous forme d'une facilité «Technologies de la santé».

Les trois projets visent tout particulièrement à intensifier la recherche dans le domaine du diagnostic moléculaire, pierre angulaire de la médecine personnalisée. Celle-ci est fondée sur une meilleure prévention, un dépistage affiné, un diagnostic précoce, un traitement des causes de la maladie avec des produits basés sur des mécanismes biologiques, une médecine ciblée et adaptée à chaque patient. À terme, l'idée est de pouvoir administrer le bon médicament à la bonne personne, au bon moment et à la bonne dose.

Cette démarche concrétise le programme gouvernemental de 2004, qui fait figurer dans ses

priorités la création de centres d'excellence scientifique et technologique, la prospection d'activités de recherche pouvant aider à diversifier le tissu économique luxembourgeois, notamment dans le domaine des biotechnologies, ainsi que le développement de la médecine préventive.

Trois projets complémentaires

L'élément pivot du projet d'ensemble est la création d'une «biobanque» luxembourgeoise en partenariat avec le Translational Genomics Research Institute, sous la dénomination Integrated Biobank of Luxembourg (IBBL). Ouverte sur des collaborations européennes et internationales, cette structure concentrera ses efforts, dans un premier temps, sur la collecte et sur l'analyse d'échantillons biologiques (tissus, sang, etc.) et des données qui s'y rapportent, et ce, à des fins de recherche en cancérologie (poumon et colon).

Les efforts de l'IBBL seront étayés par des capacités biotechnologiques et bio-informatiques de pointe. La biobanque, à fonder par les trois centres de recherche publics et l'Université, répondra aux standards éthiques et de protection des données établis par les normes internationales les plus strictes. L'institution devra permettre, à terme, de promouvoir et d'accompagner la réalisation de projets de recherche nationaux et internationaux – y compris les projets de recherche du Dr Hartwell et du Dr Hood –, de favoriser la recherche translationnelle, c'est-à-dire la mise en œuvre des connaissances les plus récentes dans la pratique médicale, et de soutenir la création de savoir pour la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies.

Le deuxième volet de l'accord de recherche concerne un partenariat entre l'Institute for Systems Biology du Dr Hood et l'Université du Luxembourg, avec pour objectif de créer d'ici cinq ans, en collaboration avec les centres de recherche publics, un centre de compétences en biologie systémique au Luxembourg – Center for Systems Biology Luxembourg (CSBL). Le premier axe de ce projet de recherche porte sur le séquençage du génome – plus particulièrement sur l'étude des systèmes génétiques –, alors que le deuxième axe concerne l'empreinte moléculaire – protéines du sang – des principaux organes. Cet effort de recherche vise à mieux comprendre les dysfonctionnements de l'organisme en cas de maladie à des fins de détection et de suivi. Le projet comporte également un important

volet technologique, centré sur le développement et l'intégration des outils en génomique (étude des génomes), en protéomique (étude des protéines) et en bio-informatique (application de l'informatique à la biologie).

Le troisième et dernier projet retenu est un projet de démonstration réalisé dans le cadre du Partnership for Personalized Medicine (PPM), une initiative lancée à Phoenix en 2007 par deux fondations philanthropiques et présidée par le Dr Hartwell, Prix Nobel de physiologie et médecine 2001. L'objectif est de faire avancer le concept de médecine personnalisée en finançant des projets de recherche dans le domaine du diagnostic moléculaire. Concrètement, il s'agit de sélectionner et de valider des marqueurs permettant d'intervenir plus efficacement tout au long d'une maladie, de la détection précoce au suivi thérapeutique. Le projet luxembourgeois portera sur le cancer du poumon, une maladie quasi incurable, car se manifestant généralement à un stade avancé. Chaque année, quelque 180 personnes décèdent d'un cancer du poumon au Luxembourg. Ce projet fera l'objet d'un partenariat de recherche entre le PPM et le CRP-Santé.

Pour les trois ministres à l'origine de cette démarche commune, Jeannot Krecké, François Biltgen et Mars Di Bartolomeo, ce partenariat stratégique entre les instituts de recherche luxembourgeois et des instituts de grande renommée aux États-Unis constitue une opportunité unique:

- de développer un pôle de compétences qui permettra d'intensifier l'effort de recherche au Grand-Duché et d'en renforcer à la fois les retombées sur le plan national et le rayonnement sur le plan international;
- de favoriser la diversification économique dans un secteur de pointe et en pleine croissance;
- de servir les intérêts de la population, le système de santé pouvant bénéficier largement des connaissances générées par la recherche.

Réunion inaugurale du Comité supérieur de la recherche et de l'innovation

29 juillet 2008

Le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont présenté le 29 juillet 2008 les membres du Comité supérieur de la recherche et de l'innovation, à la suite de sa réunion inaugurale.

Le comité est composé de:

- François Biltgen, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;
- Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur;
- François Diederich, professeur de chimie à l'École polytechnique fédérale de Zurich (CH);

- Raymond Freymann, directeur du groupe Recherche et Technologie de BMW à Munich (D);
- Erny Gillen, directeur de la fondation Caritas (L);
- Germaine Goetzinger, directrice du Centre national de littérature (L);
- Marc Hoffmann, président du comité de direction de la Compagnie de banque privée (L);
- Roland Junck, ancien directeur général du groupe Arcelor Mittal (L);
- Guy Kirsch, professeur émérite d'économie politique à l'université de Fribourg (CH);
- John Scheid, professeur d'histoire au Collège de France (F);
- Romain Schintgen, ancien membre de la Cour de justice des Communautés européennes (L).

Les ministres Biltgen et Krecké assurent la présidence du Comité supérieur de la recherche et de l'innovation.

Les ministres ont souligné l'indépendance des membres, qui ont été sélectionnés sur base de leurs compétences dans leurs domaines respectifs. De même, la composition du comité, rassemblant à la fois des personnalités des mondes académique et économique ainsi que des représentants de la société civile, devrait permettre d'aborder toute la complexité de la chaîne de l'innovation, en couvrant aussi bien les aspects de la recherche à proprement parler, de valorisation au sein de l'économie nationale et des problématiques au niveau sociétal.

Le comité est appelé à contribuer à la formulation et au développement d'une politique nationale cohérente et efficace en matière de recherche et d'innovation, et

de conseiller le gouvernement en matière de mise en œuvre de cette politique à court, moyen et long terme. Dans ce cadre, le comité va élaborer en particulier des propositions d'objectifs stratégiques, de priorités nationales de recherche, notamment thématiques, ainsi que d'instruments et de mesures adéquates pour la mise en œuvre cohérente des politiques nationales en faveur de la recherche et de l'innovation («*policy mix*»).

Le comité pourra initier l'exécution d'études et d'évaluations systématiques des instruments en place et des acteurs. Le comité conseillera en outre le gouvernement en matière d'évolution de l'investissement public de recherche et d'innovation en phase avec la politique nationale retenue.

La première réunion du comité a permis aux membres de se familiariser avec le dispositif national de la recherche et de l'innovation et d'entamer un premier échange de vues autour des présentations, tout comme de définir un programme de travail pour les prochains mois et les réunions à venir.

SANTÉ ET SÉCURITÉ SOCIALE

Nouveau programme pilote d'aide au sevrage tabagique

7 janvier 2008

Le 7 janvier 2008, le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, accompagné de Jean-Marie Feider, président de l'Union des caisses de maladie (UCM), du Dr Marc Schlessler, de la Société de pneumologie, et d'Astrid Scharpantgen, de la Direction de la santé, a présenté le nouveau programme pilote d'aide au sevrage tabagique.

En accord avec la loi relative à la lutte antitabac du 11 août 2006, ce programme pilote d'aide au sevrage tabagique auprès des personnes protégées des caisses de maladie luxembourgeoises a été institué sur base d'une convention conclue entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et l'UCM. Il a été élaboré par un groupe de travail regroupant les différentes spécialités médicales et a pour but de fournir une prise en charge adaptée aux fumeurs désirant s'arrêter de fumer.

Éteignez, vous aussi, votre dernière cigarette!

Arrêter de fumer n'est pas facile. La motivation personnelle est essentielle pour se libérer du tabac. Le taux de réussite est plutôt faible quand le sevrage s'effectue seul. Les chances d'y parvenir sont plus grandes si un suivi médical est assuré.

À partir du 8 janvier 2008, toutes les personnes qui fument et qui sont assurées auprès d'une caisse de maladie luxembourgeoise peuvent participer au nouveau programme du ministère de la Santé et de l'UCM. Pour s'inscrire, un consentement éclairé chez le médecin traitant est à signer lors de la première consultation.

Ce que le programme offre...

Le programme d'aide au sevrage tabagique prévoit des consultations régulières chez le médecin choisi par le participant et ce, pendant une durée de huit mois. Si nécessaire, des médicaments de sevrage sont prescrits pendant la durée de la cure.

Les différentes consultations médicales sont prises en charge aux taux de remboursement normaux. Pour ce qui est des médicaments de sevrage, le participant a droit à un remboursement de 50% à la fin du programme (au 8^e mois), avec un maximum remboursé de 100 euros.

Préparez-vous dès maintenant

Pour s'arrêter de fumer plus rapidement, il est important de bien connaître la relation particulière qu'on a établie avec le tabac. Un «journal du fumeur», qui aide à analyser quand et pourquoi on fume, disponible sur le site Internet du ministère de la Santé (www.ms.etat.lu) ainsi que dans le dossier «patient» du programme.

Le déroulement du programme est expliqué en détail dans le dépliant y relatif, disponible chez les médecins, dans les pharmacies

et sur les sites Internet du ministère de la Santé et de l'Union des caisses de maladie (www.ucm.lu).

Réunion du Comité quadripartite des caisses de maladie

21 avril 2008

Le 21 avril 2008, le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, a assisté à la réunion du Comité quadripartite des caisses de maladie. La Quadripartite réunit régulièrement les représentants de l'État, des syndicats, des organisations patronales et des prestataires de santé.

Selon le ministre Di Bartolomeo, le bilan de l'Union des caisses de maladie (UCM) pour l'exercice 2007 est en équilibre et affiche un léger excédent budgétaire de 4 millions d'euros après affectation des réserves. Cet équilibre est néanmoins fragile, compte tenu du fait que les dépenses des caisses de maladie pour 2008 s'élèveront à près de 2 milliards d'euros, a-t-il averti. Pour l'exercice 2008, la Quadripartite table également sur un équilibre fragile. «Il faut donc rester prudent sur les dépenses», a insisté Mars Di Bartolomeo, qui veut responsabiliser tous les acteurs. D'après lui, il faut tenter de réduire les prescriptions de médicaments et privilégier surtout ceux qui sont moins chers.

En ce qui concerne le secteur hospitalier, les partenaires se sont penchés sur la médecine hospitalière, le plan hospitalier, l'informatisation et l'échange de

données médicales ainsi que sur une enquête de satisfaction menée auprès des patients. Cette étude sera lancée prochainement et est destinée à établir un état des lieux relatif à la prise en charge des patients dans les hôpitaux, et ce, dans le but d'améliorer les prestations.

Au sujet de la chirurgie ambulatoire, le ministre de la Sécurité sociale a précisé à l'issue de la réunion que presque 80% des interventions pourraient être pratiquées aujourd'hui de la sorte, alors que ce taux ne s'élève actuellement qu'à 40%.

L'évaluation des prescriptions de médicaments extra-hospitalières, le Conseil scientifique et le dossier médical global en médecine générale ont été également abordés par la Quadripartite, de

même que les effets de l'introduction du statut unique sur les caisses de maladie. Le Comité quadripartite des caisses de maladie a par ailleurs eu un échange de vues sur la constitution de la Caisse nationale de santé.

SPORTS

Tour de France 2008: les trois coureurs luxembourgeois parmi les 15 premiers au classement général

27 juillet 2008

Frank et Andy Schleck, de l'équipe CSC Saxo Bank, et Kim Kirchen, de l'équipe Columbia, ont réussi un formidable exploit en se



Frank Schleck, porteur du maillot jaune, et Andy Schleck, avec son maillot blanc, dans la montée vers l'Alpe d'Huez

positionnant parmi les 15 premiers au classement général de l'édition 2008 du Tour de France.

Après 21 étapes, Frank Schleck occupait la 6^e place, Kim Kirchen la 8^e et Andy Schleck la 12^e. Ce dernier a par ailleurs remporté le maillot blanc (classement du meilleur jeune).

Lors de l'avant-dernière étape, un contre-la-montre de 53 kilomètres entre Cérilly et Saint-Amand-Montrond, Kim Kirchen est arrivé à l'excellente 3^e place.

Rappelons également que les trois coureurs luxembourgeois se sont distingués à maintes reprises lors de cette 95^e édition du Tour de France. En effet, après Kim Kirchen, leader pendant quatre étapes au classement général et porteur du maillot vert, Frank Schleck a endossé le maillot jaune à l'issue de la 15^e étape.

TRANSPORTS

Charte entre usagers, riverains et autorités concernant l'aviation générale à l'aéroport du Findel: réduire autant que possible les émissions sonores occasionnées par l'aviation générale

15 janvier 2008

En date du 15 janvier 2008, le ministre des Transports, Lucien Lux, a invité à une conférence de presse concernant la présentation et la signature de la charte entre



Lucien Lux et Claude Waltzing lors de la signature de la charte

usagers, riverains et autorités concernant l'aviation générale à l'aéroport du Findel.

En mars 2007, le ministre des Transports avait mandaté un groupe de travail, présidé par le ministre des Transports et regroupant les représentants de l'aviation générale et des associations riveraines de l'aéroport, pour engager un dialogue constructif visant la recherche de solutions consensuelles avec comme objectif la cohabitation de l'aviation générale avec la population riveraine de l'aéroport.

Au cours de cinq réunions, ce groupe de travail a élaboré une charte avec dix mesures, afin de réduire autant que possible les émissions sonores occasionnées par l'aviation générale.

Les 10 mesures de la charte:

- la redéfinition et le réaménagement des trajectoires actuelles;

- l'évaluation de nouvelles trajectoires dans le respect des exigences de sécurité aérienne;
- l'élaboration d'une étude technique visant l'équipement des avions d'écologie de dispositifs de réduction de bruit;
- la mise en place d'un suivi du respect des trajectoires et d'un dispositif de gestion des plaintes, en étroite concertation avec la population riveraine, à l'égard des pilotes qui ne respecteraient pas les trajectoires;
- l'élaboration par l'Administration de la navigation aérienne de statistiques concernant les vols «touch & go»;
- la limitation de principe à un seul aéronef dans le circuit;
- la sensibilisation des pilotes par leurs aéroclubs respectifs afin que soient respectées les trajectoires et l'établissement de consignes «de moindre bruit»;

- l'engagement des aéroclubs à tenir compte des innovations techniques pour programmer l'évolution et le renouvellement de leur flotte;
- l'objectif déclaré de rechercher un site alternatif permettant l'aménagement d'un aérodrome à usage exclusif de l'aviation générale;
- une évaluation régulière et un suivi structuré des mesures préconisées dans la charte.

Inauguration du terminal d'aviation générale

1^{er} février 2008

C'est aux côtés du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et du ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, que le ministre des Transports, Lucien Lux, a inauguré le 1^{er} février 2008 le nouveau terminal d'aviation générale. Intégrée dans le centre fret ouest de l'aéroport de Luxembourg, la nouvelle structure permettra à la clientèle d'affaires de transiter par les contrôles en une dizaine de minutes. Ce nouveau terminal sera à la disposition de tous les usagers du trafic aérien aussi bien privés, civils que professionnels.

Le 8 juin 2007, le ministre des Transports avait chargé Lux-Airport, en tant que futur exploitant de la nouvelle aérogare, de mettre en place un terminal provisoire pour l'aviation générale. La planification y relative a commencé

dès juin 2008 et les travaux ont débuté le 3 septembre 2007 pour s'achever le 31 janvier 2008.

Au cours de ces trois dernières années, une augmentation du trafic a été enregistrée pour l'aviation générale à l'aéroport de Luxembourg. Le Luxembourg a un besoin manifeste à ce niveau. C'est la raison pour laquelle, grâce à l'attractivité de cette nouvelle infrastructure, Lux-Airport se devait de mettre à disposition des services en rapport avec les exigences et les besoins des clients.

Flexibilité, service personnalisé, délais de transit très réduits représentent des atouts indispensables à une exploitation optimale d'un terminal d'aviation générale. La disponibilité des services de la police grand-ducale, de l'Administration des douanes et des accises ainsi que de la sûreté aéroportuaire Lux-Airport dans

le terminal permettront au client de ne plus être obligé de transiter par l'aérogare principale.

Lux-Airport, en collaboration avec le bureau d'architectes Georges Reuter, a réussi à créer un espace agréable et exclusif. Cette nouvelle structure de 450 m² accueillera les clients ainsi que leurs équipages dans un environnement optimal avec des services haut de gamme. Un salon isolé permettra aux pilotes et aux hôtesses de se détendre et de préparer les vols dans des conditions agréables.

La gestion sera assurée conjointement par Lux-Airport et Luxair. Les activités regroupent l'enregistrement, le contrôle de sûreté, le transfert des passagers vers les aéronefs ainsi que l'avitaillement et l'assistance en escale des avions.

Outre cette offre professionnelle de services, les clients de l'aviation



Claude Wiseler, ministre des Travaux publics, Lucien Lux, ministre des Transports, Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Paul Helminger, bourgmestre de la Ville de Luxembourg, lors de l'inauguration du terminal d'aviation générale

générale pourront bénéficier de services sur mesure 7 jours sur 7 entre 6 et 23 heures. Dans un souci d'offrir un service d'excellence à sa clientèle, Lux-Airport mettra à sa disposition un service limousine.

La mise en service de ce terminal constitue une première étape importante dans l'évolution du site aéroportuaire pour Lux-Airport en tant qu'exploitant aéroportuaire.

Jean-Pierre Masseret et Lucien Lux lancent le projet d'un concept de mobilité Luxembourg-Lorraine

13 février 2008

Le ministre des Transports, Lucien Lux, et le président du Conseil régional de Lorraine, Jean-Pierre Masseret, se sont réunis le 13 février 2008 dans les locaux du ministère des Transports à Luxembourg.

Cette entrevue a permis de faire le point sur les projets communs du Luxembourg et de la Lorraine en termes de mobilité et de leur mise en place.

Ont été discutés entre autres la perspective de la réalisation de la 2^e phase LGV Est-européenne, le développement du trafic ferroviaire transfrontalier de voyageurs et l'élaboration d'un schéma de mobilité transfrontalière Luxembourg-Lorraine. Un point intermédiaire a pu être fait sur deux études d'accessibilité à Esch-Belval. La discussion a porté

ensuite sur de nouveaux projets de liaisons transfrontalières par bus, complémentaires à l'offre par rail.

Jean-Pierre Masseret et Lucien Lux ont conclu la réunion par l'instauration d'un groupe de travail qui se réunira pour la première fois à Metz le 4 mars 2008 afin d'élaborer, dans le cadre d'un dialogue structuré, un concept de mobilité Luxembourg-Lorraine, qui portera tant sur le court et moyen que sur le long terme.

Claude Wiseler et Lucien Lux présentent des mesures pour favoriser les transports en commun par la route

3 avril 2008

Le 3 avril 2008, le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, et le ministre des Transports, Lucien Lux, ont présenté une série de mesures favorisant les transports en commun par la route, et notamment les aménagements de couloirs d'autobus.

Les transports publics étant une priorité déclarée du gouvernement, les couloirs de bus restent plus que jamais d'actualité, a souligné Claude Wiseler. «Le but de la politique du gouvernement en matière de mobilité n'est pas de pénaliser le transport individuel. Nous sommes bien conscients qu'un transport individuel fluide est indispensable, mais nous voulons accroître l'attractivité des transports publics par rapport au transport individuel, afin d'inciter les citoyens à l'utiliser davantage», a-t-il ajouté.

«Il est primordial de générer une interaction entre le transport individuel et les transports publics, avec une priorité pour les transports publics», a également estimé le ministre des Transports, Lucien Lux, avant d'annoncer la mise en service, à partir du 1^{er} mai 2008, d'une ligne d'autobus entre Luxembourg et Thionville.

Les couloirs pour autobus ont pour objectif de limiter les perturbations préjudiciables à la vitesse des autobus (stationnement sur chaussée, livraisons), en leur conférant une certaine priorité et protection vis-à-vis des autres usagers de la route. L'objectif déclaré est d'assurer aux autobus une bonne vitesse commerciale et une régularité correcte.

À cet effet, Claude Wiseler a présenté un certain nombre d'aménagements ayant pour but d'améliorer le temps de parcours des lignes d'autobus, sans pour autant pénaliser les moyens de transport individuels. Il a ainsi présenté plusieurs types de couloirs pour bus, d'arrêts pour autobus ainsi que des mesures de priorité des bus par la mise en place de feux tricolores supplémentaires ou par l'optimisation de feux tricolores existants.

Claude Wiseler a illustré ces aménagements à l'aide d'exemples concrets qui sont soit en voie de réalisation, soit en cours d'étude. Un de ces aménagements concerne le remplacement du couloir de bus existant de la montée du Howald par un couloir de bus dynamique bi-directionnel, où les autobus pourront circuler alternativement – grâce à un

système de signalisation ingénieux – dans les deux sens à l'intérieur d'un même couloir. Cet aménagement fait figure de projet pilote et, s'il s'avère efficace, il pourrait être utilisé sur d'autres points névralgiques afin d'augmenter l'attractivité des transports en commun, a conclu le ministre des Travaux publics.

Présentation du bilan des accidents routiers survenus en 2007 et des accidents survenus pendant les six mois qui ont suivi l'introduction du nouveau taux d'alcoolémie

16 avril 2008

Le ministre des Transports, Lucien Lux, a présenté en date du 16 avril 2008 le bilan des accidents routiers pour 2007 et des accidents survenus pendant les six mois qui ont suivi l'introduction du nouveau taux d'alcoolémie.

Bilan des accidents routiers pour 2007

Le nombre d'accidents a légèrement augmenté (+2,8%) en 2007 par rapport à l'année 2006. Au total, 8 470 accidents ont été recensés en 2007, dont 40 accidents mortels qui ont fait 43 tués (contre 36 tués en 2006). En 2007, 259 personnes ont été gravement blessées, ce qui représente une stagnation par rapport à l'année précédente, alors que le nombre des personnes légèrement blessées a augmenté de 869 à 934 victimes (+7,4%).

La vitesse ainsi que la consommation d'alcool et de drogues sont à l'origine d'au moins 43% des accidents mortels recensés en 2007 et près de la moitié des accidents mortels sont survenus entre 18 et 24 heures (43%).

Selon le ministre des Transports, ce résultat représente certes un bilan mitigé. Il a néanmoins attiré l'attention sur le fait que, d'une part, le bilan des accidents routiers s'était dégradé de manière générale à travers l'ensemble des États membres de l'Union européenne – ce qui était dû en première ligne à un hiver clément – et que, d'autre part, les nouvelles mesures en matière de législation routière, telles que le retrait du permis de conduire et l'abaissement du taux d'alcoolémie de 0,8 à 0,5‰, n'avaient montré leurs effets qu'à partir du 1^{er} octobre 2007.

Bilan des accidents survenus pendant les six mois qui ont suivi l'introduction du nouveau taux d'alcoolémie

En comparant la période d'octobre 2006 à mars 2007 avec celle de l'année 2007 et 2008, il est à constater que la totalité des accidents enregistrés a diminué de 5% (de 4 356 à 4 156), alors que le nombre des tués de la route a chuté de 19 à 14 victimes, ce qui représente une régression de 27%.

Au vu de ces chiffres, Lucien Lux s'est montré optimiste pour l'avenir, tout en espérant que les années où le Luxembourg a connu une hécatombe, avec plus de 70 tués de la route, soient définitivement révolues.

Pour ce qui est des personnes conduisant sous l'influence d'alcool ou même en état d'ivresse, la police grand-ducale a enregistré, suite à un nombre égal de contrôles, une diminution significative. Si pendant les mois d'octobre des années 2005, 2006 et 2007, la police a arrêté respectivement 119, 103 et 63 personnes ayant un taux d'alcoolémie entre 0,8 et 1,2‰, elle n'a dû interpellé que 44 personnes en moyenne du mois d'octobre 2007 au mois de mars 2008. De même, il est à relever que le nombre des personnes dont le test d'alcoolémie s'est révélé positif ($\geq 1,2\text{‰}$) a baissé de 142 personnes en octobre 2006, à 119 en octobre 2007 et à 115 personnes en moyenne pour la période des six mois ayant suivi l'abaissement du taux d'alcoolémie.

Outre les accidents mortels et les accidents graves, Lucien Lux s'est dit préoccupé par l'augmentation des accidents dits «légers». Ainsi, le nombre des accidents légers a augmenté de 869 en 2006 à 934 en 2007, soit une hausse de 7,4%. En effet, le nombre de cyclistes ou de motocyclistes impliqués dans un accident routier a également augmenté de 2006 à 2007 respectivement de 53 à 104 et de 233 à 268 accidents.



Visite des lieux par le couple grand-ducal et la princesse Alexandra, en compagnie du Premier ministre Jean-Claude Juncker, du ministre des Transports, Lucien Lux, du directeur général de Lux-Airport, Fernand Brisbois, et du bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Paul Helmingier

Inauguration du nouveau terminal A de l'aéroport de Luxembourg

25 avril 2008

Le nouveau terminal A de l'aéroport de Luxembourg a été officiellement inauguré le 25 avril 2008 en présence de S.A.R. le Grand-Duc.

La cérémonie officielle a débuté par des mots de bienvenue du directeur général de Lux-Airport, Fernand Brisbois, et du bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Paul Helmingier.

Au centre de l'inauguration figurait le discours (📄 page 343) du ministre des Transports, Lucien

Lux. Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a pris la parole en guise de conclusion.

Ces différentes interventions étaient accompagnées par des interludes musicaux et par des projections de films historiques relatifs à l'aérogare.

Après l'inauguration symbolique de la nouvelle aérogare par LL.AA. RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que la princesse Alexandra, les invités ont visité le terminal A. L'inauguration a été suivie les 26 et 27 avril de deux journées portes ouvertes pour le grand public.

Les travaux de construction de la nouvelle aérogare ont débuté le 17 décembre 2003, journée du centenaire de l'aviation. Le terminal «Petit porteur» a été inauguré le 26 mai 2004 et le terminal d'aviation générale le 1^{er} février 2008.

Présentation de Novabus, un nouveau service national de transport sur demande

28 avril 2008

Le 28 avril 2008, la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, et le ministre des Transports, Lucien

Regard

sur les activités
gouvernementales

Lux, ont présenté le nouveau service national de transport sur demande, Novabus, réservé aux personnes souffrant d'une infirmité permanente.

«Beaucoup de citoyens à mobilité réduite ou souffrant d'une infirmité n'ont pas la possibilité de se déplacer, ni par leurs propres moyens ni à l'aide de l'offre de transports publics existante. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé, sur l'initiative de l'Association pour mal voyants et aveugles (AMVA), de compléter cette offre par un système de transport occasionnel sur demande, exploité au moyen de véhicules aptes à assurer du porte à porte, le tout à des prix abordables pour les voyageurs», a expliqué Lucien Lux.

Basé sur l'actuel système des transports spéciaux à destination des centres d'éducation différenciée, exploité pour le compte de l'État au moyen de véhicules équipés de sorte à pouvoir trans-

porter des personnes à mobilité réduite, le nouveau service Novabus crée sur l'ensemble du territoire national un réseau de transport spécial avec sept régions.

Novabus sera lancé le 1^{er} mai 2008 et disponible 7 jours sur 7, entre 7 heures et 22 heures. Les personnes désirant se déplacer en Novabus devront contacter une des compagnies de transport participant à cette initiative et ayant son siège dans leur région de départ, au plus tard la veille du déplacement (avant 20 heures) pour un déplacement lors d'un jour ouvrable, et au plus tard la veille (avant 12 heures) pour des déplacements les dimanches et jours fériés.

La ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, a fortement loué le projet Novabus: «Cette initiative constitue une amélioration énorme de la qualité de vie des personnes à mobilité réduite et j'exprime ma reconnaissance au ministre des Transports pour tous les efforts qui ont été

faits depuis des années par son ministère, que ce soit dans le domaine des transports scolaires ou du transport des personnes à mobilité réduite vers leur lieu de travail. Toutes ces actions permettent aux personnes souffrant d'un handicap de créer un peu plus de normalité dans leur vie quotidienne en augmentant leur mobilité et leur accessibilité.»

Cartographies de bruit stratégiques pour les axes routiers et ferroviaires ainsi que pour l'aéroport de Luxembourg

8 mai 2008

En vertu de la directive 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, le ministre de l'Environnement, Lucien Lux, a présenté le 8 mai 2008 les cartographies de bruit stratégiques pour:

- les axes routiers à plus de six millions de passages de véhicules par an;
- les axes ferroviaires à plus de 60 000 passages de trains par an;
- l'aéroport de Luxembourg.

La directive européenne de lutte contre le bruit dans l'environnement

La Commission européenne a publié son livre vert sur la politique future de lutte contre le bruit en 1996. La directive 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans



Lucien Lux et Marie-Josée Jacobs lors de la conférence de presse

l'environnement est l'un des piliers sur lequel repose cette politique. Cette directive vise à établir une approche commune entre les différents États membres en matière de lutte contre le bruit afin d'éviter, de prévenir et de réduire les effets nuisibles du bruit dans l'environnement, y compris la gêne qu'il suscite.

Pour mettre en œuvre cet objectif, cette directive prévoit trois étapes:

- la cartographie stratégique du bruit dans l'environnement selon des méthodes d'évaluation communes, permettant de déterminer l'exposition de la population au bruit dans l'environnement;
- l'information du public en ce qui concerne le bruit dans l'environnement et ses effets;
- les plans d'action de lutte contre le bruit, fondés sur les résultats de la cartographie du bruit.

La directive 2002/49/CE précitée a été transposée en droit luxembourgeois par le règlement grand-ducal du 2 août 2006 portant application de la directive 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement. Ce règlement a comme base légale la loi du 2 août modifiant la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit qui établit le cadre permettant de déterminer des valeurs limites et d'établir des méthodes d'évaluation du bruit. Par ailleurs, cette loi détermine les modalités à suivre et fixe les procédures à respecter lors de l'établissement des plans d'action.

Les cartes de bruit et les valeurs limites

La directive 2002/49/CE prévoit que, dans une première phase, soient élaborées des cartes de bruit stratégiques pour les grands axes routiers (min. 6 millions de passages de véhicules par an) et ferroviaires (min. 60 000 passages de trains par an), ainsi que pour les grands aéroports.

C'est ainsi que l'Administration de l'environnement a élaboré les cartes de bruit stratégiques pour les infrastructures de transport majeures du Grand-Duché, à savoir:

- les autoroutes A1, A3, A4, A6 et A13, c'est-à-dire tout le réseau autoroutier, à l'exception de la Nordstrooss;
- la ligne ferroviaire Luxembourg-Esch/Alzette;
- l'aéroport de Luxembourg.

La cartographie de bruit stratégique représente un inventaire de l'ambiance sonore autour des sources concernées et sert avant tout à identifier les zones prioritaires de gestion de bruit pour lesquelles les premiers plans d'action de lutte contre le bruit devront être élaborés. Les zones prioritaires peuvent notamment résulter du dépassement de valeurs limites ou de l'application d'autres critères pertinents, comme p.ex. le nombre de personnes exposées ou la présence de bâtiments sensibles (écoles, hôpitaux...).

Dans une deuxième phase, le champ d'application de la directive

sera élargi et les cartes de bruit stratégiques ainsi que les plans d'action devront être élaborés pour certaines routes nationales et lignes de chemin de fer supplémentaires. Les cartes de bruit ainsi que les plans d'action seront ensuite réexaminés tous les cinq ans afin d'évaluer l'évolution des nuisances sonores.

Les valeurs limites

La détermination de valeurs limite déclenchant des actions et mesures concrètes de lutte contre le bruit est laissée à la discrétion des autorités compétentes des différents pays membres. Les valeurs limites retenues pour le Grand-Duché de Luxembourg s'inspirent fortement des valeurs applicables en Allemagne. Celles-ci ont été déterminées en tenant compte des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), tout en restant dans le cadre de ce qui est réalisable à l'heure actuelle.

Les valeurs limites serviront à l'identification de zones de gestion de bruit pour lesquelles des plans d'action devront être élaborés. Ces zones seront déterminées selon le dépassement d'une valeur limite ainsi qu'en fonction d'une conjugaison de facteurs, dont notamment le nombre de personnes affectées ou la présence d'infrastructures sensibles. La mise en œuvre des plans d'action sera hiérarchisée selon ces critères et modulée selon les crédits budgétaires disponibles.

Les valeurs limites retenues pour le Luxembourg:

- le seuil dont le dépassement engendre d'office l'élaboration d'un premier plan d'action:
 - o $L_{den} \geq 70$ dB(A) et
 - o $L_{night} \geq 60$ dB(A)

- le seuil à viser à long terme et dont le dépassement actuel peut engendrer la mise en œuvre de mesures de réduction de bruit dans le cadre des plans d'action:
 - o $L_{den} \geq 65$ dB(A) et
 - o $L_{night} \geq 55$ dB(A)
 - L_{den} est un indice de bruit moyen représentatif pour une journée de 24 heures, évalué sur une année complète et pour lequel la soirée est pénalisée de 5 dB(A) et la période de nuit de 10 dB(A).
 - L_{night} est un indice de bruit moyen représentatif pour une nuit de 8 heures, évalué sur une année complète.

La problématique du bruit dans l'environnement

La perception du son est d'une importance majeure dans la vie quotidienne. Communiquer à travers la parole, écouter de la musique, se réjouir de la nature dans un parc calme: autant d'exemples qui montrent combien les sons sont essentiels au bien-être. Le bruit par contre peut avoir de sérieuses incidences sur la qualité de vie des personnes directement concernées. En effet, le bruit peut être considéré comme un agent de stress environnemental, qui peut avoir un impact négatif sur la vie quotidienne à l'école ou au travail, à domicile ou pendant le temps de récréation. Ainsi, les

effets du bruit peuvent aller d'une simple gêne à une réduction de la performance au travail, en passant par la perturbation du sommeil, l'augmentation du risque de maladies cardiovasculaires et un déficit auditif.

Le terme «bruit dans l'environnement» est utilisé pour désigner le bruit en provenance de toutes les sources de bruit, à l'exception du bruit sur le lieu de travail. Les sources principales du bruit dans l'environnement sont le trafic aérien, le trafic routier et le trafic ferroviaire, les industries, les travaux de construction et le voisinage. Depuis 1980, l'OMS se montre particulièrement préoccupée par les problèmes liés au bruit dans l'environnement puisque, contrairement à beaucoup d'autres nuisances environnementales, le bruit dans l'environnement a continué à se développer et génère un nombre croissant de plaintes de la part des populations affectées.

En Europe, le problème du bruit dans l'environnement est important: d'après l'OMS, 40% de la population sont exposés au bruit du trafic routier à des niveaux de pression acoustique considérés comme gênants (excédants 55 dB[A]) et 20% sont exposés à des niveaux où des répercussions sur la santé sont à craindre (excédant 65 dB[A]). La nuit, plus de 30% des citoyens sont exposés à un niveau de plus de 55 dB(A), ce qui correspond au seuil acoustique provoquant des troubles du sommeil. Lorsqu'on considère toutes les sources de bruit liées au trafic en général, on estime que la moitié des citoyens de l'Union européenne vivent dans des zones

où le confort acoustique est déficitaire. Cette situation est d'autant plus alarmante que les efforts considérables entrepris dans certains pays, lors des 25 dernières années, n'ont pu engendrer qu'une stabilisation du problème et non une amélioration.

Présentation du tracé retenu pour le tram léger à Luxembourg

20 mai 2008

Le 20 mai 2008, le ministre des Transports, Lucien Lux, le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, et le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Jean-Marie Halsdorf, accompagnés du bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Paul Helminger, de l'échevin François Bausch et des membres du groupement d'intérêt économique (GIE) Luxtram, ont présenté le tracé retenu pour le tram léger dans la ville de Luxembourg.

En guise d'introduction, Lucien Lux n'a laissé subsister aucun doute quant à la réalisation du tram à Luxembourg: «Le tram arrive à Luxembourg. Ce projet poursuit son chemin. Une étape importante a été franchie aujourd'hui avec la présentation d'un tracé précis.» Dans les prochains mois, ce tracé fera l'objet d'un projet plus détaillé au sein de Luxtram, mis en place en juin 2007 et chargé de la planification du tram léger.

Pour le ministre des Transports, qui a insisté sur le consensus entre le gouvernement et les autorités



Lucien Lux, ministre des Transports, Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Claude Wiseler, ministre des Travaux publics, et Paul Helminger, bourgmestre de la Ville de Luxembourg, lors de la présentation du tracé du tram léger de Luxembourg

de la Ville de Luxembourg dans ce dossier, il s'agit de tout mettre en œuvre pour pouvoir déposer un projet de loi en 2009 et entamer les travaux de construction du tram, dont la durée est estimée à quatre ans, au cours de la prochaine période législative.

Guy Besch, président de Luxtram, a ensuite présenté le tracé retenu. Dans une première phase, le tram circulera sur le tronçon Luxexpo-Gare centrale (via le boulevard Kennedy, D'Coque, la place de l'Europe, le pont rouge, le Glacis, la place de l'Étoile, le Centre Hamilius, le pont Adolphe et l'avenue de la Liberté). Le coût de cette ligne est estimé à 150 millions d'euros. Dans une deuxième phase, le tronçon sera prolongé, dans le cadre de la réalisation du futur boulevard de Hollerich, de la gare centrale vers la nouvelle gare périphérique de Cessange.

Pour ce qui est du tracé entre le parvis de la gare centrale et le Centre Hamilius, Guy Besch a expliqué que trois scénarios avaient été étudiés, en empruntant l'avenue de la Liberté, l'avenue de la Gare, ou bien les deux avenues. Sur base d'une série de critères, le choix s'est finalement porté sur l'avenue de la Liberté. Cette dernière présente surtout un potentiel voyageur plus élevé par rapport à l'avenue de la Gare ainsi qu'une vitesse commerciale élevée.

Jean-Marie Halsdorf a aussi approuvé le tracé retenu, vu notamment son intégration dans le tissu urbain. Il a rappelé par ailleurs que le tram à Luxembourg faisait partie d'une planification générale des transports et de l'aménagement du territoire au Grand-Duché.

Pour le ministre des Travaux publics, Claude Wiseler, cette

décision relative au tracé permettra d'avancer sur un certain nombre de projets d'infrastructure, notamment pour ce qui est du pont Adolphe. Des travaux de stabilisation devront y être réalisés et son tablier devra être élargi sur chaque côté de 0,75 m pour permettre le passage du tram. Pendant ces travaux de réhabilitation, un pont de remplacement provisoire sera mis en place, a rappelé Claude Wiseler.

Le bourgmestre Paul Helminger a souligné de son côté que la présentation du tracé permettait d'avancer dans la réalisation du tram léger, qui, à son avis, constituait la meilleure solution de transport entre les nouvelles gares périphériques. Cette étape permettrait en outre de clarifier un certain nombre de points au niveau des grands projets d'infrastructures à Luxembourg, a-t-il noté.

mobil 2020

Lucien Lux a averti que le tram ne résoudrait pas tous les problèmes de mobilité, mais constituait plutôt un élément du concept de transport mobil 2020, et ce, dans le cadre de la réalisation de l'Integratives Verkehrs- und Landesplanungskonzept (IVL).

mobil 2020, a rappelé Lucien Lux, est basé sur trois parties:

- l'épine dorsale, constituée par le réseau ferré classique;
- les canaux de distribution que sont les gares périphériques;
- l'acheminement effectué par le tram, les bus et le vélo.

Avec mobil 2020, il s'agit de relever plusieurs défis en matière de mobilité et de changement climatique. Pour Lucien Lux, l'objectif est surtout d'améliorer le partage modal entre les transports en commun et le trafic individuel motorisé. Sur le territoire de la ville de Luxembourg, un modal split de 50/50 sera ainsi visé et le tram y jouera un rôle essentiel, a-t-il précisé.

Ce concept implique également de donner une priorité absolue aux transports en commun. Selon le ministre Lux, cette volonté politique requiert un grand effort financier et les dépenses du Fonds du rail passeront de 250 millions d'euros en 2005 à plus de 600 millions en 2011.

TRAVAIL ET EMPLOI

Présentation du rapport d'activité 2007 de l'ADEM en présence du ministre François Biltgen

10 mars 2008

Le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, a assisté le 10 mars 2008 à la présentation du rapport d'activité 2007 de l'Administration de l'emploi (ADEM). Globalement, François Biltgen ainsi que les responsables de l'ADEM, autour de leur directrice Mariette Scholtus, se sont dit satisfaits des résultats de l'ADEM.

François Biltgen a annoncé quelques changements au sein de l'ADEM. Ainsi, il est prévu

d'ouvrir une nouvelle agence sur les friches de Belval dans quelques mois, mais aussi de délocaliser la totalité de l'administration centrale de l'ADEM sur ce site d'ici trois ou quatre ans. Ceci permettrait au bureau régional «Centre» de la rue Bender d'offrir un accueil et une prise en charge plus adaptés aux demandeurs d'emploi. François Biltgen a aussi exprimé son vœu de conférer le statut d'établissement public à l'ADEM, afin de lui donner plus de responsabilité et d'autonomie.

L'emploi

Jean Hoffmann, le responsable de la cellule d'études et de recherches de l'ADEM, a présenté une analyse de l'emploi et du chômage au Luxembourg en 2007. Selon cette présentation, l'emploi salarié a augmenté de 185 057 salariés depuis 1975, pour atteindre 316 357 salariés en 2007. Parmi ces salariés, on compte 30% de Luxembourgeois, 27% d'étrangers résidents ainsi que 43% de frontaliers.

Le chômage

L'ADEM s'est félicitée de pouvoir annoncer que le taux de chômage est resté au même niveau qu'en 2006, avec 4,4%. La tendance à la hausse a donc pu être freinée, même si elle n'a pas encore pu être inversée.

La moyenne des inscriptions mensuelles à l'ADEM a diminué, en passant de 1 710 en 2006 à 1 560 en 2007. Les offres d'emploi ont par contre augmenté, en passant de 1 694 en 2006 à 1 983 en 2007 (moyenne par mois).

Structure du chômage (au 31.12.2007)

- 34,6% des chômeurs étaient de nationalité luxembourgeoise, 30,8% étaient des Portugais et 7,2% des Français.
- La moitié des chômeurs a un niveau de formation scolaire très bas.



François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, et Mariette Scholtus, directrice de l'Administration de l'emploi

- 12% des personnes à la recherche d'un emploi ont atteint le niveau de formation supérieur.
- 35% des demandeurs d'emploi doivent être considérés comme des chômeurs de longue durée (> 12 mois). Il y a cinq ans, ce taux s'élevait à 20%.

Les activités des différents services de l'ADEM

Les représentants de l'ADEM ont présenté par la suite les activités des différents services en 2007. François Biltgen a signalé que l'ADEM représentait aujourd'hui un service qui, grâce à des méthodes nouvelles, essaie de travailler activement avec les personnes sans travail, en vue de les réinsérer sur le marché de l'emploi.

En guise de conclusion, le ministre a déclaré que, grâce au bon travail du personnel de l'ADEM et à la conjoncture favorable, la tendance à la hausse du chômage a pu être freinée. Il a cependant aussi déploré que l'ADEM enregistrait un nombre croissant de personnes pour lesquelles l'accès au marché du travail s'avère très difficile.

Présentation des Journées nationales de l'emploi par François Biltgen

19 juin 2008

En date du 19 juin 2008, François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, a présenté le programme et le concept de la première édition des Journées nationales

de l'emploi qui auront lieu du 4 au 6 juillet 2008 dans les halls de Luxexpo au Kirchberg.

Tout d'abord, le ministre a expliqué les motivations de cette initiative. Dans le courant de cette période législative, le gouvernement a non seulement réformé les mesures en faveur de l'emploi en augmentant leur efficacité en termes d'activation réelle et d'intégration définitive sur le marché du travail, mais il a aussi défini une politique préventive de maintien dans l'emploi. Celle-ci devrait permettre de réagir de manière anticipative aux changements économiques et garantir la sauvegarde de l'emploi sans passage par le chômage.

Même si l'économie luxembourgeoise continue à créer annuellement un nombre élevé de nouveaux emplois qui, combinés au remplacement de salariés partant à la retraite, ne devraient pas rester sans impact sur le

taux de chômage, le Luxembourg se voit confronté à un chômage structurel de longue date, difficile à résorber par les outils traditionnels à disposition du marché du travail. La lutte contre le chômage est actuellement déferée au seul domaine des politiques de l'emploi et se doit, par la force des choses, d'être purement curative.

Atteindre le plein emploi au Luxembourg nécessite cependant une approche préventive pluridimensionnelle, qui nécessite l'intervention d'une multitude d'acteurs. Voilà pourquoi le gouvernement a décidé de la mise en place de politiques intégrées préventives, en entamant notamment un premier débat très large par la mise en commun des efforts du pouvoir législatif, du pouvoir exécutif, des partenaires sociaux, des milieux économiques et des personnes à la recherche d'un emploi, représentés notamment par les ONG.



Présentation des Journées nationales de l'emploi par François Biltgen

Regard

sur les activités
gouvernementales

L'intention du gouvernement est claire: à l'avenir, il faut encore mieux prévoir et prévenir, et ceci de façon coordonnée.

Les premières Journées nationales de l'emploi constituent de ce fait un forum de très haut niveau, qui permet un échange d'idées et de concepts sur arrièrefond de chômage structurel au Luxembourg. Il s'agit dans le cas présent d'un large débat englobant les différents milieux sociétaux, débat qui permet de trouver et de définir des pistes qui, par la suite, seront discutées dans les différents organes fonctionnellement compétents, notamment le Comité permanent du travail et de l'emploi.

François Biltgen a également présenté le site Internet www.jne.lu mis en ligne à l'occasion des Journées nationales de l'emploi. Par ailleurs, le ministre a précisé que plus de 20 000 invitations avaient été envoyées et que les participants et visiteurs pouvaient faire part de leurs commentaires, remarques ou suggestions par l'intermédiaire de formulaires d'appréciation disponibles sur place.

Objectifs des Journées nationales de l'emploi

- Montrer et thématiser les liens intimes entre les politiques de l'emploi et les domaines politiques de l'économie, de l'immigration et de l'intégration, de l'éducation, de la formation et du social.
- Rassembler et responsabiliser tous les acteurs: pouvoir législatif, pouvoir exécutif à tous les niveaux concernés, partenaires

sociaux, décideurs économiques, chambres professionnelles, ONG...

- Recherche de solutions pour les «stocks» concernés par le chômage structurel.
- Discussion de pistes permettant une intervention politique anticipative au niveau des flux.
- Discussion d'une stratégie globale pour optimiser la situation des demandeurs d'emploi sur le marché du travail luxembourgeois.

Thèmes

Liens entre politiques de l'emploi et politiques d'éducation et de formation

Quelques constats:

Le bilan compétitivité Lisbonne 2007 montre que:

- Les performances du Luxembourg par le biais des indicateurs «Apprentissage tout au long de la vie», et «Jeunes ayant quitté prématurément l'école» ont encore empiré; le dernier étant passé de 13,3% en 2005 à 17,4% en 2006.
- «Des personnes âgées entre 25 et 64 ans, 65,5% ont atteint au moins une formation de deuxième cycle du secondaire. (Objectif communautaire de la stratégie de Lisbonne: 85% en 2010).»

Le ministre du Travail et de l'Emploi conclut dans un commentaire sur le rapport du Statec au sujet des jeunes face au marché du travail:

- «Parmi les postes nouvellement créés, 55% présupposent une formation de niveau bac+. Cependant, seulement 25% des jeunes résidant au Luxembourg sont détenteurs d'un tel diplôme.»

Selon le Bulletin luxembourgeois de l'emploi du mois d'avril 2008:

- «52,6% des demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM ont un niveau inférieur de qualification (scolarité obligatoire, 9 années d'études). Parmi les personnes reclassées, travailleurs à capacité de travail réduite, ce pourcentage est de à 56,4%.»

Liens entre politiques de l'emploi et politiques d'immigration et d'intégration

Quelques constats:

D'après les données de l'Inspection générale de la Sécurité sociale (IGSS):

- «L'emploi salarié intérieur est passé de 299 502 personnes en mars 2006 à 311 681 en mars 2007, ce qui correspond à une progression de 4,1%. Cette croissance provient avant tout des travailleurs frontaliers (3,2 points de %), et dans une moindre mesure des travailleurs résidents (1,0 point de %). La hausse annuelle la plus importante a été observée pour les travailleurs provenant des nouveaux États membres (NEM, +17,9% par rapport à 2006) et pour les frontaliers allemands (+11,3%). Les travailleurs résidents luxembourgeois ont connu la croissance

la plus faible en 2007 (+0,2%, contre +0,3% sur la période allant de 1990 à 2005).»

Le rapport de l'ADEM pour l'exercice 2007 constate:

- «En 2007, 1 534 demandeurs d'emploi n'ont pas pu être convoqués pour un bilan de compétences à l'Administration de l'emploi (ADEM) à cause de faibles connaissances linguistiques.»

Le rapport *Travail et cohésion sociale 2007* démontre que:

- «Le niveau d'instruction des immigrants récents a radicalement changé de 31% des arrivants en 1994/95 avec un niveau d'instruction primaire, vers seulement 13% en 2004/05. Par contre le taux des nouveaux arrivants avec une formation tertiaire a changé endéans la même période de 28% vers 50%.»

Liens entre politiques de l'emploi et politiques sociales

Quelques constats:

- «Dans 59,4% des cas, la Commission mixte instaurée par la loi modifiée du 25 juillet 2002 concernant l'incapacité de travail et la réinsertion professionnelle a décidé un reclassement externe qui, d'après les travaux parlementaires de l'époque, devrait rester l'exception. 60,82% de ces décisions de reclassement externe découlent de dispositions législatives respectivement de décisions prises en matière de Sécurité sociale, à savoir le retrait d'une pension d'invalidité

temporaire, la fin des droits à l'assurance-maladie ou des avis médicaux.»

Le rapport d'activité du Service national d'action sociale montre que:

- «Les activités d'insertion en cours au 31 décembre 2007 concernent 651 personnes en affectation temporaire indemnisée, 184 personnes en stages en entreprise et 384 personnes en contrats subsidiés par le SNAS.»

Liens entre politiques de l'emploi et politiques économiques

Quelques constats:

La *Note de conjoncture 01/08* relève que:

- «Entre mars 2006 et mars 2007, 12 179 emplois ont été créés en net au Luxembourg.»
- «Sur les six dernières années, la structure de l'emploi a continué d'évoluer dans le sens d'une baisse de la part des travailleurs résidents (de 63,1% en 2001 à 57,4% en 2007) et d'une hausse de la part des travailleurs frontaliers (de 36,9% en 2001 à 42,6% en 2007).»

Le rapport d'activités 2007 du ministère du Travail et de l'Emploi note que:

- «En 2006 l'afflux de demandeurs d'emploi est de 1 710 unités par mois, soit toujours une progression de 1,3% malgré la variation annuelle de près de 4% de l'emploi intérieur. À rappeler

aussi que la croissance du chômage enregistré est de 6% en moyenne pour ces 12 mois.»

Dans la *Note de conjoncture 01/08*, et plus particulièrement pour ce qui est du volet de la ségrégation sur le marché du travail, on peut lire:

- «Sur les six dernières années, les résidents luxembourgeois ont surtout été recrutés dans l'administration publique ainsi que dans l'éducation, la santé et action sociale et les services collectifs, sociaux et personnels, les frontaliers allemands dans la construction et les autres frontaliers ainsi que les résidents étrangers dans l'immobilier, location et services aux entreprises.»

Bilan sur la législation en matière d'incapacité de travail et de réinsertion professionnelle

20 juin 2008

En date du 20 juin 2008, François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, et Mars Di Bartolomeo, ministre de la Sécurité sociale, ont présenté le bilan sur la législation en matière d'incapacité de travail et de réinsertion professionnelle.

Suite à l'arrêt du 28 novembre 1996 de la Cour de cassation dans l'affaire T.c/EVI et à la réinterprétation de l'article 187 du Code des assurances sociales, subordonnant l'invalidité à la double condition de l'incapacité constatée pour le dernier poste de travail et par rapport au marché général

de l'emploi, les attributions de pensions d'invalidité avaient bien régressé, mais le risque pour les demandeurs déboutés de se retrouver en incapacité de travail sans protection sociale avait augmenté en conséquence.

L'objectif que le législateur voulait atteindre avec la loi du 25 juillet 2002 était donc de garantir une protection sociale plus adéquate aux salariés incapables d'exercer leur dernier poste de travail, tout en maintenant un maximum de salariés sur le marché du travail. À cet effet a été instaurée une procédure de réinsertion professionnelle, visant un reclassement interne au sein de l'entreprise ou un reclassement externe sur le marché de l'emploi. La procédure nouvelle devait démarrer obligatoirement avec l'introduction d'une demande en invalidité de la part de l'assuré. Dans les cas d'indemnités pécuniaires de maladie prolongées, il est arrivé fréquemment que, bien que le Contrôle médical de la Sécurité sociale (CMSS) et le médecin du travail du Service de santé au travail soient d'accord sur le reclassement du salarié, en considération de son état de santé et de ses capacités résiduelles, le contrat de travail était déjà résilié entre-temps, de sorte que la procédure de reclassement interne par la commission mixte n'était plus possible.

Les deux lois liées des 21 décembre 2004 et 1^{er} juillet 2005 visaient à améliorer la prise en charge appropriée de l'incapacité de travail de longue durée et surtout à accélérer et à coordonner les procédures respectives.

Le bilan d'évaluation étudie les répercussions des dispositions légales introduites par les lois des 21 décembre 2004 et 1^{er} juillet 2005 sur l'efficacité des mesures de guidance et d'orientation nouvellement mises à disposition des assurés par la loi du 25 juillet 2002.

Le rapport dresse d'abord l'inventaire des mesures concernant l'incapacité de travail.

Ce chapitre décrit les différentes mesures d'application dans le cadre du reclassement interne et externe disponibles aux employeurs et aux bénéficiaires ainsi que les coûts engendrés par les dispositions légales.

Vient ensuite le résumé du rapport détaillé sur l'analyse des avis rendus par le Contrôle médical de la Sécurité sociale et des décisions prises par la commission mixte depuis le 1^{er} juillet 2005.

L'aperçu des études récentes en la matière reprend les études disponibles suivantes:

- «Maladie, invalidité et travail: surmonter les obstacles», volume 2, OCDE, décembre 2007
- Symposium «Allégez la charge», Semaine européenne pour la santé et la sécurité au travail, Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, 2007
- «L'incapacité de travail. Une mesure de maintien à l'emploi aux effets pervers», Population et emploi, n° 19, CEPS/In-
stead, 2006

- «Discrimination à l'emploi», Cahier Psell, volume 151, CEPS/In-
stead, 2005

- «Vieillesse de la main-d'œuvre et vieillissement actif: où en sont les entreprises luxembourgeoises? Une analyse du secteur privé», Cahier Psell, n° 150, CEPS/In-
stead, 2005

- «Vieillesse et politiques de l'emploi: Luxembourg», OCDE, 2004

Sont reprises ensuite les contributions des intervenants, invités par l'Inspection générale de la Sécurité sociale à faire part de leurs expériences. La commission mixte, les ministères et administrations concernés ainsi que les partenaires sociaux ont donné leur appréciation du bien-fondé et du fonctionnement des procédures actuelles, en analysant les points positifs et les problèmes rencontrés dans leur application et en formulant des pistes afin d'améliorer le déroulement des processus administratifs, la réinsertion des salariés concernés au sein du marché du travail, ainsi que la cohérence entre les mesures de l'emploi et les programmes de protection sociale.

En conclusion, le rapport retrace des recommandations d'amélioration dans les domaines suivants:

- accélérer les procédures relatives au reclassement;
- améliorer la protection des personnes concernées par le reclassement;

- uniformiser l'évaluation de la capacité de travail;
- rendre les mesures plus flexibles et fournir un suivi régulier des bénéficiaires;
- encourager le reclassement interne;
- préserver le placement des travailleurs au statut de handicapé;
- implémenter une politique de prévention de l'incapacité de travail;
- assurer la viabilité des mesures à moyen terme;
- améliorer le suivi statistique des procédures.

Présentation du rapport du Statec: «Le chômage au Luxembourg: une approche intégrée»

2 juillet 2008

Le chômage est un phénomène multidimensionnel reflétant largement la situation économique et sociale d'un pays. Une mesure statistiquement fiable et transparente du chômage est donc primordiale pour les pouvoirs publics, les partenaires sociaux et l'opinion publique.

Après un rapport sur la situation des jeunes face au marché du travail en 2007, le Statec vient de publier un rapport intégré sur le chômage au Luxembourg. Le rapport a été présenté le 2 juillet

2008 en présence de François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi, à l'occasion des Journées nationales de l'emploi du 4 au 6 juillet 2008.

Au Luxembourg, comme dans la plupart des autres pays membres de l'UE, le chômage est mesuré à partir de deux sources: des données d'enquête et des données administratives. L'enquête sur les forces de travail (EFT) du Statec mesure le nombre de chômeurs selon la définition du Bureau international du travail (BIT). Le chiffre du chômage fourni par le Statec est ainsi le seul à permettre les comparaisons internationales avec les autres États membres et les pays ayant adopté la norme BIT.

Les chiffres de l'Administration de l'emploi (ADEM) étant publiés mensuellement, ils offrent de précieuses informations conjoncturelles, ce qui explique pourquoi ils sont le plus utilisés dans les médias et les débats publics sur le chômage.

Le rapport propose une analyse intégrée du chômage en utilisant ces deux sources de données. Les résultats montrent que, malgré des différences en niveau, l'évolution du chômage entre les deux approches est très similaire.

Ainsi, après une légère baisse vers la fin des années 1990, le chômage a continuellement augmenté pendant les dernières années. Le taux de chômage «strict» de l'ADEM est passé de 2,3% en 2001 à 4,4% en 2007, celui établi à partir des EFT passe de 2% à 4,2% pour la même période.

Après une section méthodologique reprenant les définitions du chômage, présentant les sources de données utilisées et comparant les taux de chômage en Europe et dans la Grande Région, la section 4 du rapport décrit brièvement la situation de la population luxembourgeoise face à l'emploi et à l'activité. La 5^e section contient une analyse du chômage basée sur le volet luxembourgeois de l'enquête communautaire sur les forces de travail. La 6^e section propose une analyse de la population de chômeurs selon qu'ils sont inscrits à l'ADEM ou pas. Une 7^e section s'intéresse plus particulièrement aux demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM. Cette analyse est effectuée à partir de microdonnées administratives collectées par l'ADEM, mais ne se limite pas aux «simples» demandeurs d'emploi. Une partie de cette section est consacrée aux personnes placées dans les mesures pour l'emploi (mesures d'activation).

Une dernière section est consacrée à une analyse des offres d'emploi, un volet très souvent négligé dans le cadre des études sur le chômage.

Dans ce contexte, une analyse de la répartition du nombre moyen d'assignations par emploi offert fait ressortir trois secteurs d'activité qui se démarquent. Très peu de demandeurs d'emploi sont assignés à des emplois dans le secteur financier.

Un deuxième indicateur proposé est le nombre de postes occupés par assignation. Cet indicateur mesure donc en quelque sorte le «taux de succès» des assignations

et permet de voir combien d'assignations sont nécessaires afin de placer un demandeur d'emploi. En moyenne, environ 9% des assignations ont donné lieu à un engagement. Les taux mensuels fluctuent autour de cette moyenne, avec un minimum de 7% et un maximum de 13%.

Enfin, le rapport propose quelques pistes pour améliorer les statistiques administratives tout en affinant la qualité des données d'enquête. Il est notamment proposé d'étendre l'enquête communautaire «forces de travail» aux personnes résidant dans la Grande Région, en raison de l'importance des travailleurs frontaliers pour l'économie luxembourgeoise.

François Biltgen lance la nouvelle période de programmation du Fonds social européen: 25 millions d'euros alloués au Luxembourg pour la période 2007-2013

8 juillet 2008

25 millions d'euros: c'est le montant de l'enveloppe budgétaire que l'Union européenne débloquent entre 2007 et 2013 pour financer des projets du Fonds social européen (FSE) au Luxembourg. Le coup d'envoi pour cette nouvelle période de programmation du FSE a été donné le 8 juillet 2008 par le ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, qui a exhorté les porteurs de projets luxembourgeois à soumettre des projets.

Le FSE offre une panoplie de possibilités de cofinancement

Former des secrétaires d'avocats, *coach* des chômeurs en vue d'une réinsertion professionnelle, des formations tout au long de la vie..., les possibilités de cofinancement qui sont offertes par le programme européen FSE, qui est le principal instrument financier à investir dans le capital humain, sont nombreuses et couvrent des domaines très variés.

Pour illustrer sa philosophie, le ministre Biltgen a établi un parallélisme avec un jeu de domino: «À l'instar du jeu de domino, le FSE illustre qu'il suffit d'un petit geste pour faire bouger les choses.» Pour François Biltgen, les mesures de réinsertion des personnes qui sont très éloignées du marché de l'emploi ne se limitent pas uniquement à des placements en entreprise, mais nécessitent également un *coaching*. C'est une initiative qui a été lancée dans le cadre du FSE.

Le ministre du Travail et de l'Emploi a également précisé que l'appel à candidatures pour la nouvelle période de programmation serait publié le 9 juillet 2008 dans la presse luxembourgeoise.

Le programme s'adresse à des administrations publiques, des collectivités locales, des associations, des établissements de formation continue, des centres de recherche, des entreprises ou des ONG désireuses de lancer des projets dans le domaine social.

Seules conditions: l'idée doit être innovatrice, elle doit correspondre

au moins à une des priorités fixées par le programme opérationnel 2007-2013 et doit être soutenue à 50% par une entité publique nationale.

Les trois axes prioritaires pour la nouvelle période de programmation sont les suivants:

- améliorer l'accès à l'emploi et l'inclusion durable dans le marché du travail;
- augmenter l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises;
- renforcer le capital humain.



Discours et déclarations

Seul le texte prononcé fait foi.

Intervention de Jean Asselborn au premier forum de l'Alliance des civilisations à Madrid

15 janvier 2008

Monsieur le Secrétaire général,
Messieurs les Premiers ministres,
Monsieur le Haut Représentant,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur et un réel plaisir de pouvoir prendre la parole aujourd'hui à l'occasion de ce premier forum de l'Alliance des civilisations, et plus particulièrement dans ce cercle qui ne cesse de s'élargir, je veux parler des amis de l'Alliance, dont le Luxembourg fait partie depuis le tout début de sa constitution.

Je me félicite de voir comment l'Alliance a réussi à évoluer depuis sa création en 2005 et, qu'elle est, comme notre haut représentant vient encore de le rappeler, sur le point de franchir une nouvelle étape en suivant désormais une politique de résultats.

Les quatre domaines d'action prioritaires mis en avant par le haut représentant, et qui sont l'éducation, les médias, la jeunesse et les migrations, sont tout à fait pertinents et il nous appartient – gouvernements, société civile et organisations internationales – de travailler ensemble pour mettre en œuvre des projets concrets dans chacun de ces domaines.

Permettez-moi tout d'abord de souligner l'importance primordiale de l'éducation qui reste, à mon avis, l'une de nos «armes» principales pour venir à bout du cercle vicieux de l'ignorance. La démocratie, la liberté et la paix ne constituent pas des acquis. C'est là un défi permanent que chaque société et chaque citoyen doivent relever. L'éducation à la paix, ainsi que l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'Homme, doit être une préoccupation constante de nos sociétés. L'éducation doit favoriser le respect d'autrui, la tolérance réciproque et contribuer au dialogue de tous, et je saisis l'occasion qui m'est donnée ici pour réaffirmer le soutien du gouvernement luxembourgeois aux efforts tout à fait essentiels entrepris par l'Unesco dans ce domaine.

Je partage l'avis du haut représentant lorsqu'il souligne que l'Alliance a également un rôle à jouer au sein des

Nations unies dans les domaines de la diplomatie préventive et de la consolidation de la paix, notre objectif premier devant précisément être la prévention des conflits, le maintien et la consolidation de la paix.

Il est primordial de ne pas céder à la suggestion de certains qu'il n'y aurait pas d'alternative à la confrontation des civilisations ou à la solution du conflit Israël-Palestine qui est gelé depuis plus de 60 ans. Une issue positive du processus de paix au Moyen-Orient est une condition primordiale pour promouvoir l'Alliance des civilisations de façon concrète.

L'Alliance constitue un instrument horizontal qui doit venir en soutien aux stratégies nationales que nous sommes appelés à mettre en œuvre, en harmonie et dans un esprit de complémentarité avec les autres initiatives qui existent pour construire ces passerelles. Parmi ces autres initiatives, et sans vouloir être exhaustif, permettez-moi de citer une nouvelle fois l'Unesco, mais également le Conseil de l'Europe, l'OSCE ou encore la Fondation Anna Lindh dans le cadre du processus euro-méditerranéen.

Le Luxembourg croit en la valeur ajoutée de l'Alliance, et je saisis l'occasion qui m'est donnée pour confirmer ici notre engagement tant politique que financier en faveur de notre Alliance. Le gouvernement luxembourgeois a ainsi récemment décidé de soutenir le Trust Fund de l'Alliance avec une somme de 100 000 euros au bénéfice des projets que l'Alliance doit mettre en œuvre dans les mois qui viennent.

Le Luxembourg, pays qui compte aujourd'hui 460 000 habitants, a été marqué par la guerre et l'occupation. C'est de cette histoire parfois tragique que mon pays a tiré les leçons et a résolument choisi la voie de la coopération et de l'intégration, la voie de la construction européenne et du multilatéralisme. Avec un taux de 40% d'étrangers aujourd'hui et plus de 130 000 personnes qui traversent la frontière tous les jours de la semaine pour venir travailler au Luxembourg, mon pays a vu sa société changer, évoluer et partant s'enrichir grâce à l'apport des autres cultures, tout en conservant une identité bien à elle, mais ouverte sur les autres.

Dans le cadre de l'Année européenne du dialogue des cultures qui vient tout juste de commencer, le Luxembourg a l'intention de prendre des initiatives pour contribuer à sa façon aux objectifs de dialogue et de

compréhension mutuelle. Ainsi, l'Institut Pierre Werner – institut culturel européen créé en 2003 à Luxembourg à l'initiative des gouvernements luxembourgeois, français et allemand pour stimuler la diversité culturelle, les échanges intellectuels et les débats d'idées en Europe et bien au-delà – organisera notamment en septembre prochain avec la Fondation Anna Lindh, que le gouvernement luxembourgeois a activement soutenu depuis sa création, des échanges de vues sur le dialogue interreligieux et interculturel. L'objectif est de permettre aux responsables politiques, religieux, académiques, journalistes et acteurs de la société civile de formuler des recommandations concrètes et qui partant, pourraient s'avérer utiles pour nos travaux.

Mesdames, Messieurs,

Chaque société connaît aujourd'hui en son sein des identités à multiples facettes. Nous comprenons mieux de nos jours que la notion de diversité est devenue tout à fait essentielle. La diversité culturelle est un patrimoine commun de l'humanité. Cette pluralité des identités implique un enrichissement mutuel et une ouverture aux autres cultures. La tolérance prend dans ce contexte tout son sens et implique la reconnaissance de l'égalité de dignité et du respect de toutes les cultures.

Le dialogue doit être multiple, en se matérialisant non seulement à travers le dialogue entre États, mais également et surtout au niveau régional, local et municipal, dans toutes les parties du monde. Je ne peux que rejoindre l'ambition de notre haut représentant lorsqu'il met en avant le concept de «global deliverables» et celui d'une diplomatie des villes. C'est un projet ambitieux, volontaire, difficile, mais tout à fait essentiel.

Au-delà de cette diversité, et je me permets en concluant d'y insister, il reste l'universalité des valeurs fondamentales pour toutes les cultures et religions qui sont le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, telles que la liberté d'expression, d'information et de communication, valeurs consacrées par la Déclaration universelle des droits de l'homme dont nous fêtons le 60^e anniversaire en fin d'année.

Je vous remercie.

Discours de Jean-Louis Schiltz à l'occasion de la remise de la fonction de chef d'état-major de l'armée au colonel Gaston Reinig à Luxembourg

21 janvier 2008

Monsieur le Maréchal de la Cour,
Monsieur le Président de la Chambre des députés,
Mesdames, Messieurs les Députés,
Monsieur le Président du Conseil d'État,
Chers collègues ministres,
Monsieur le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg,
Excellence,
Chers invités venus de l'étranger,
Dir Dammen an Hären Offizéier, Ënneroffizéier,
Kaperäl, Zaldoten an Zivilpersonal vun der
Lëtzebuenger Arméi,
Dir Dammen an Häre Vertrieeder vun den zivilen a
militäreschen Autoritéiten,
Léif Volontairen,
Léif Familljen,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter à tous une cordiale bienvenue ici aujourd'hui à cette fête de l'armée. Fête de l'armée à plusieurs égards puisque nous fêtons aujourd'hui la réforme de l'armée. Réforme de l'armée qui a passé le cap décisif à la Chambre des députés au mois de décembre de l'année dernière et qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier de cette année. Une réforme importante, une réforme qui permet à l'armée de remplir ses missions, non pas celles qui l'attendent après-demain et dans les années à venir, mais celles qui l'attendent aujourd'hui, demain, cette année, l'année prochaine et les deux, trois années à venir. Fête de l'armée également, puisque nous procédons à une double remise de commandement. Fête de l'armée enfin, puisque nous avons, et c'était un souhait de ma part, combiné cette remise de commandement avec la promesse solennelle des nouvelles recrues, la 153^e promesse solennelle. Il était important pour moi de signaler par là également que l'armée luxembourgeoise forme un tout. L'armée luxembourgeoise représente aujourd'hui plus de 1 000 personnes – officiers, sous-officiers, caporaux, soldats, personnel civil, membres de la Direction de la défense confondus –, c'est pour cela aussi qu'il m'a semblé utile et bon de faire une seule cérémonie pour ces deux événements.

Je voudrais dire aux représentants du corps diplomatique et à nos invités étrangers que votre présence ici aujourd'hui nous honore. Elle démontre que tout ce qui a trait à l'armée luxembourgeoise vous tient à cœur. Je voudrais vous dire au nom de la défense luxembourgeoise, au nom de l'armée luxembourgeoise, merci. Merci pour l'appui sur lequel nous pouvons compter de votre part, appui qui est un appui sans faille, que ce soit dans le cadre de l'Union européenne ou que ce soit dans le cadre des instances de l'OTAN. Et à l'aube de cette année 2008, année importante pour la défense tant au niveau européen qu'au niveau de l'OTAN, vous me permettrez non pas de dresser un tableau des événements qui nous attendent, mais de faire référence tout de même à certains d'entre eux.

L'année 2008 sera l'année de l'Europe de la défense. J'ai eu l'occasion de le dire lors de la cérémonie des vœux aux armées françaises le 11 janvier à Illkirch en Alsace. La Présidence française a de grandes ambitions pour l'Europe de la défense. Nous partageons ces ambitions. Nous allons y mettre toute notre énergie et tout notre engagement pour faire en sorte que véritablement, à la fin de l'année 2008, la Présidence française et l'Union européenne puissent dire: mission accomplie. Nous voyons l'Europe de la défense comme une initiative complémentaire à l'OTAN: l'une n'exclut pas l'autre, l'une complète l'autre. Et parlant de l'OTAN, l'année 2008 sera celle du sommet de Bucarest, avec des décisions importantes qui nous attendent à Bucarest et que nous serons amenés à prendre à Bucarest. 2008 sera également une autre année importante en Afghanistan. L'engagement de l'OTAN et l'engagement du Luxembourg en Afghanistan sont un engagement à long terme dans l'intérêt de la population afghane. Et puis l'année 2008 sera également et sera peut-être surtout une année cruciale au Kosovo, pour le Kosovo, une année cruciale pour l'OTAN au Kosovo, une année cruciale pour la mission de l'Union européenne qui s'appête à être déployée là bas dans les semaines à venir, mission civile qui vient compléter le dispositif militaire de l'OTAN.

Léif Invitéën alleguer, mat Ärer Präsenz haut hei alt erëm, géif ech gär soen, weist Dir Är Verbonnenheet zur Lëtzebuenger Arméi. Déi Verbonnenheet zur Lëtzebuenger Arméi ass wichteg fir de politesche Responsablen deen ech sinn, se ass awer och wichteg fir jiddwer Eenzelen aus der Arméi. Mat Ärer Präsenz hei a mat där Verbonnenheet, déi Dir doduerch

zum Ausdrück bréngt, weist Dir, datt d'Arméi lech um Häerz läit, weist Dir, datt d'Arméi matsen an der Lëtzebuenger Gesellschaft steet. An och ee Merci geet un all déi, déi gehollef hunn, an deene leschten zwee Joer déi Reform vun der Arméi op de Wee ze bréngen. An och déi, déi dorunner geschafft hunn an deene Jore virdrun, well et ass jo net een Exercice, dee vun engem Dag op deen aneren oder vun engem Joer op dat anert konnt ofgeschloss sinn. Et war ee langwierigen Exercice. Iech allegueren, déi domadder gehollef hunn an deem Zesammenhang e grouse Merci. Ech kann lech op jiddwer Fall versécheren, datt de Message an der Arméi ukomm ass, dee positive Message, dee vun der Chamber ausgaangen ass am Dezember vum leschte Joer. D'Arméi versteet dee Message als eng Würdegung vun där Aarbecht, déi se an deene leschte Jore gemaach huet, an och als en Encouragement fir déi Aarbecht, déi op se zoukënnt an deenen nächste Joren.

Mir hunn haut hei och eng duebel Remise de commandement mat där mir elo wäerten ufänken. De Colonel Gaston Reinig gëtt neie Chef d'état-major vun der Arméi. Hien huet all Kompetenzen an all Erfahrung fir dës Aufgab z'erfëllen. Heen huet och déi néideg mënschlech Qualitéiten, fir déi Aufgab z'erfëllen. Et gëtt dat eng richtig Eerausforderung fir heen a seng Leit, virum Hannergrond vun der Reform. De Colonel Reinig huet mäi vollt a mäi ganz Vertrauen.

Him zur Säit steet an Zukunft um Härebiereg de Lieutenant-colonel Romain Mancinelli. Déi Posten, déi de Colonel Mancinelli an der Vergaangenheet bekleedt huet, maachen datt hee weess, wat vun eis dobausse verlaangt gëtt. Hie weess, wat konkret ze maachen ass, fir datt mer eisen Engagementer och Dag fir Dag kënnen nokommen. Hie weess, wéi een eis Zaldoten uerdentlech op d'Missiounen virbereet. Ech zielen op heen. Neie Chef d'état-major adjoint gëtt de Lieutenant-colonel Alain Duschène, och op heen zielen ech an deenen nächste Joren.

An dann erlaabt Dir mir, der haut awer och zwee z'erinnern, déi decidéiert hunn an den altersbedéngte Roustand ze goen, och wa se eigentlech nach an der Bléi vum Liewe stinn. Ech wollt dem Colonel Guth an dem Colonel Luca vun dëser Säit aus Merci soen, fir déi gutt Réit mat deene si mir ëmmer zur Säit stoungen. Mat lech zwee verloossen zwee Grousser d'Lëtzebuenger Arméi, dat sollt Dir wëssen.

Léif Elteren, léif Recruen, e wichtege Moment ass dee vun der Promesse solennelle. Dir gehéiert elo voll a ganz zu der grousser Famill vun der Lëtzebuurger Arméi. Dir sidd, dat hunn ech ville vun Äre Virgänger och scho gesot, d'Ambassadeure vu Lëtzebuerg dobaussen. Et gëtt op lech gekuckt, et gëtt verfollegt wat Dir maacht, a mir zielen op lech an ech kann lech versécheren, datt esouwuel de politesche Responsablen deen ech sinn wéi d'ganz Arméi alles wäerte maachen, fir datt Dir Är Missioun kënnt an deene beschtméigleche Konditiounen ofwéckelen. Dir hutt lech decidéiert fir d'Lëtzebuurger Arméi, ech brauch lech net ze soen, datt dat dee gudden an dee richtege Choix wor. Mir zielen op lech an deenen nächste Joren a Méint. An am Kader vun der Reform war et eis jo och wichteg fir déi zweet Missioun, déi zweet Fonctioun, déi d'Arméi hei zu Lëtzebuerg huet, héichzehalen, an och do d'Saachen nach besser ze maache wéi an der Vergaangenheet. Ech schwätze vun der sozialer Fonctioun vun der Arméi. Et ass mir all Dag erëm op en Neits en Uleies, datt all Zaldot, deen op den Härebiereg kënnt, besser forméiert gëtt fir d'Zivilliewen duerno oder fir d'Liewen an der Arméi an an der Police, datt se besser forméiert ginn, datt se eppes léieren an der Arméi, och fir d'Beruffsliewen duerno. Huelt déi Chance, et ass wichteg, datt Dir nieft Äre militäreschen Aufgaben och dovunner profitéiert.

Fir lech, wéi, géif ech bal gär mengen, wéi fir all déi aner an der Lëtzebuurger Arméi, ass net esouvill d'Fro, wat kann dann d'Arméi fir mech maachen, mä vill méi d'Fro, wat kann ech fir d'Arméi maachen. Ech paraphraséieren domadder e berühmte Saz vun engem berühmte Mann: fro dech net, wat d'Arméi ka fir dech maachen, mä fro dech wat s du kanns fir d'Arméi maachen. Dat gëlt fir jiddwieren.

Ech soen lech Merci.

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion du Dolder Meeting 2008 «Regieren – nahe an der Mitte» à Zurich

30 janvier 2008

Sehr geehrter Herr Supino,
Meine sehr geehrten Damen und Herren,

Ich bin gerne nach Zürich gekommen. Die Anreise war einfach, die Landung auch, aber dann begannen die Schwierigkeiten, weil ein mittelmäßig freundlicher Zollbeamter mich in nicht unbarschem Tone darauf verwies, dass man einen Pass bräuchte, um in die Schweiz einzureisen. Der lag aber im Flugzeug. Also musste ich wieder ins Flugzeug zurück und ich habe diese gehobene Schengenlaune sehr genossen. Ich verstehe ja auch die Schweizerischen Zollbeamten, dass sie die letzten Monate, die sie im Vollgenuss ihrer Amtsgewalt erleben dürfen, bis zum für mich bitteren Ende, auskosten.

Herr Supino hat darauf aufmerksam gemacht, wie die Themensetzung für heute erfolgte. Und das war eigentlich keine lange Suche, sondern eine Laune des Augenblicks, weil man in Europa anfang, wieder über die Mitte zu reden. Und dass man in den Folgemonaten so intensiv darüber reden würde – vor allem im bundesrepublikanisch deutschsprachigen Gesamteinzugsgebiet –, war mir damals noch nicht so klar. Mir ist aber auch heute so wenig wie damals im Detail klar, was ich denn zum Thema „Regieren nahe an der Mitte“ sagen könnte.

Vielleicht dies, dass ich froh bin, hier beim „Tages-Anzeiger“ und bei Tamedia Gast sein zu dürfen, weil Tamedia inzwischen in Luxemburg ein Begriff der neuen publizistischen Mitte geworden ist, weil Tamedia gemeinsam mit meinen Freunden von Editpress ein sehr erfolgreiches Presseprodukt, eine richtige Gratiszeitung auf den Markt gebracht haben, die sehr gut ist und bei deren Lektüre man merkt, dass sie von Menschen gemacht wird, die ihr Handwerk verstehen, und ein einfaches Handwerk ist das ja nicht – eine Gratiszeitung mit Erfolg auf einem eigentlich übersättigten Zeitungsmarkt, wie der luxemburgische es ist, unters Volk zu bringen. Ich lese sie jedenfalls jeden Tag, muss sie aber immer abholen, weil sie ja nicht frei Haus geliefert wird. Ich muss dann auf einen öffentlichen Platz in Luxemburg ausweichen, 400 Meter von meinem Büro entfernt, und dieser morgendliche Gang

tut mir eigentlich sehr gut. Trotzdem wäre ich dankbar dafür, wenn man sich mal überlegen könnte, mir einen Sonderservice anzubieten, dergestalt, dass mir die Zeitung, „L'Essentiel“ frei Haus geliefert würde –, das sage ich für die luxemburgischen Gäste hier im Saal. Besser noch wäre es, der hier anwesende Direktor sie mir die jeden Morgen bringen würde, dann könnte ich ihm auch auf die für mich sehr oft lästigen Leitartikel antworten, die er in seiner anderen Zeitung, dem „Tageblatt“, schreibt.

Edgar Faure der frühere französische Premierminister der 4. Republik und später Parlamentspräsident, hat sich in allgemeiner Erinnerung gehalten durch einen Satz über die Regierungskunst. Von der hat er gesagt, sie bestünde in der Fähigkeit, die größte Hälfte der Nation zufrieden zu stellen, ohne die kleinere Hälfte zu vergrämen.

Das hat etwas mit Mitte und nahe an der Mitte zu tun, und hat etwas in dieser Faur'schen Definition damit zu tun, dass Politik ihm wie vielem anderen auch, als die Kunst erscheint, genug zu regieren ohne zu viel zu regieren. Aus der Schnittmenge beider Prinzipien von Faure und anderen, ergibt sich eigentlich so etwas wie Politik in der Mitte. Und die Mitte ist bei der politischen Standortbestimmung ein sehr beliebter Ort. Wobei es mich immer wundert, dass man die Mitte für die Mitte hält. Weil die Mitte, so haben wir das in der Geometrie gelernt, ist eigentlich keine Fläche, sondern ein Punkt. Nun ist es in hohem Maße erstaunlich, dass alle zu diesem Punkt drängen, was auch erklärt, dass dieser Punkt dicht besetzt ist. Dieser Mittelpunkt ist so dicht besetzt, dass viele sich dort auf die Füße treten und sich im Wege stehen. Deshalb ist so viel Lärm auch in der Mitte zu hören.

Nun ist Mitte nicht einfach Beliebigkeit, nicht die Haltung, die darin besteht, an einer Kreuzung beide Wege einzuschlagen. Nein, Mitte ist schon der Versuch, den eigenen Weg zu gehen. Politik ist überhaupt nicht das Erreichen von Zielen, sondern der Versuch, festgelegte Ziele, die man immer wieder abwandelt, zu erreichen. Man wandelt diese Ziele immer wieder ab, weil man die Wirklichkeit nicht mehr massiv ändern kann. Die Begrifflichkeit ändert, die die Ziele und den Weg dorthin beschreiben.

Die Mitte ist ein Punkt, und der Versuch der punktgenauen Landung wird immer wieder unternommen, weil man versucht, Politik zu gestalten, fernab von dem,

was als radikal zu kategorisieren wäre oder was man als Extreme einstufen könnte. Weil die Mitte nun aber kein Punkt ist, sondern eine mehr oder weniger große und breite Fläche, habe ich in der ersten Eingebung dafür optiert, über Regieren nahe an der Mitte zu sprechen. Und der Punkt, die Fläche, dort wo man die Nähe der Mitte mutmaßt, ist eigentlich der Ort, wo der größtmögliche Konsens entsteht. Deshalb sind auch alle Beschreibungen der Mitte eigentlich Schall und Rauch: neue Mitte, linke Mitte, rechte Mitte, postmoderne Mitte – alle diese Termini sagen in der Tat wenig aus, weil es im Endeffekt darum geht: Macht man Politik nah an der Mitte, regiert man nah an der Mitte aus diesem konsensuellen Grundgefühl – das nichts mit dem schäbigen, oberflächlichen, nicht in die Tiefe dringenden Konsensualismus zu tun hat – praktische Politik zu gestalten, die auf Dauer Bestand hat.

Nun ist es – wir erleben das auch in älteren Demokratien – einfacher, extreme Positionen zu artikulieren, sie zu besetzen, sie verständlich zu machen, sie nachvollziehbar rhetorisch rüber zu bringen. Wer radikale Positionen formuliert, wer Einschneidendes vorträgt, der ist sich des Applauses all derer sicher, die die Extreme für die Mitte halten. Und die Zahl derer nimmt eigentlich ständig zu. Wer sich mit dem Raum nah an der Mitte beschäftigt, wird unschwer feststellen, dass die Mitte sich nicht automatisch einstellt. Sie ergibt sich nicht aus sich selbst. Wer zur Mitte vordringen möchte, ohne den genauen Punkt zu erreichen, der die eigentliche Mitte beschreibt, der muss für seine Positionen kämpfen. Die Mitte muss also erstritten werden. Und dies merkt man sehr gut, wenn man sich mit klassischen Mitte-Beispielen beschäftigt. Zwei, drei Beispiele: nicht zur Auswahl, sondern zum Abschreiben.

Soziale Marktwirtschaft ist ein klassisches Konzept nah an der Mitte. Hat sich die soziale Marktwirtschaft einfach so eingestellt? War sie eine spontan wachsende Eingebung der Geschichte oder hat es einen langen, mühseligen Weg gebraucht, um zu ihr vorzustoßen? Es hat einen langen mühseligen Weg gebraucht, bis man zur sozialen Marktwirtschaft als typisches Mittekonzzept vorstoßen konnte. Es hat – und ihm wurde kaum widersprochen, und sich ihm auch kaum in den Weg gestellt – über lange Jahrzehnte, ja mehr als ein Jahrhundert den wilden Kapitalismus gegeben, der rücksichtslos an den Menschen vorbei sich entwickelte, eher zum Gewinn einer kleinen Zahl von direkten Nutznießern. Es hat darauf – ich vereinfache die

Bilder und die Geschichtsabläufe – die Reaktion aus dem Bereich Marxismus und Kommunismus gegeben, zur Vergesellschaftung der Produktionsmittel. Die Macht spielte keine Rolle, der Staat und die angeschlossenen Sendeanstalten waren für Produktion und das Glück der Menschen allein selig machend zuständig. Es gab den lang anhaltenden, auch in Europa, mit kräftigsten Argumenten ausgetragenen Kampf zwischen Kapital und Arbeit. Und diese Auseinandersetzung hielt sehr lange an. Man muss die Jüngeren im Saal daran erinnern, dass es lange gedauert hat, bevor dieser massive auch europäisch-kontinentale Konflikt sich in der Mitte oder nah an der Mitte im Regelwerk der sozialen Marktwirtschaft wiederfand. Erstaunlicherweise ist es heute so, dass alle immer schon für die soziale Marktwirtschaft waren. Auch die, die in jungen Jahren noch in andere Richtungen dachten und schrieben. Nur als es darum ging, der sozialen Marktwirtschaft eine dauerhafte Adresse auf dem europäischen Kontinent zu geben, brauchte es einen langen und beharrlichen Kampf, um sozialmarktwirtschaftliche Ideen durchzusetzen. Ludwig Erhard, Müller-Armack und viele andere stehen für die Kämpfe dieser Zeit. Mit der sozialen Marktwirtschaft und ihrer späten Vereinnahmung durch alle ist es fast so, wie mit der europäischen Einheitswährung. Es gibt mit Ausnahme unverbesserlicher Wirtschaftsprofessoren an deutschen und manchmal auch an schweizerischen Universitäten, kaum jemand, der die Berechtigung, die Richtigkeit dieses währungspolitischen Zusammenschlusses Europas noch in Frage stellt. Der Euro hat unwahrscheinlich viele Spätberufene. Ähnlich geht es der sozialen Marktwirtschaft auch.

Erstaunlich ist allerdings, dass man über die Dimension des Sozialen an dieser marktwirtschaftlichen, ordnungspolitischen Regulierungs- und Verhaltensdichte streitet. Mein Eindruck ist, dass wir uns immer mehr auf dem Weg in die nur noch Marktwirtschaft befinden, und dass man das Soziale als ein schmückendes Beiwerk aus dem Anfang des 20. Jahrhunderts hält. Ich finde es bemerkenswert, dass beispielsweise 62 % der deutschen Bundesbürger sich inzwischen in der sozialen Marktwirtschaft nicht mehr zurechtfinden. Dass sie dieses Ambiente des europäischen Kontinentes zunehmend als nur markt-expressionistisch empfinden und das soziale Korrektiv eigentlich auf einem schon

lang anhaltendem Abwärtstrend sich befindlich einschätzen. Und das hat wesentlich auch mit Sprache zu tun.

Der Markt wird hochgepusht in seiner Bedeutung. Es wird so getan, als ob der Markt vieles, wenn nicht alles regeln könnte, und es wird so getan, als ob das Soziale die freie Entfaltung des Marktes wesentlich beeinträchtigen würde. Nun bleibe ich der Überzeugung, dies ist dann wahrscheinlich eine Position der Mitte, dass Markt allein, so notwendig er ist, und so unverzichtbar er ist, als solcher keine Solidarität produziert. Erst aus dem Miteinander von Marktgeschehen, von Marktentscheidungen und von politischem Eingriff, der auch tarifpolitischen Zuschnittes sein kann, entsteht soziale Marktwirtschaft und entsteht so etwas wie Solidarität.

Nun ist dies ja keine einfache Frage, weil Politik, sehr oft mit Berechtigung, beschrieben wird, als der Ort, den die Wirtschaft zur freien politischen Gestaltung eigentlich übrig lässt. Ich mache Politik dort, wo die Wirtschaft sich zurückhält, bis zu dem Moment, wo alle Marktmechanismen plötzlich hereinragen. Dann kommt manchmal ein sich weinerlich anhörender Appell an die Politik, die an ihr Primat erinnert wird, das ihr ansonsten vom Markt und von den reinen Marktphilosophen abgesprochen ja strittig gemacht wird.

Die aktuelle Finanzkrise ist vielleicht ein gutes Beispiel für derartige Irrungen und Wirrungen, ja regelrecht ordnungspolitischen Verirrungen. Man lässt den Markt machen. Und wenn man sich dazu versteigt, das Marktgeschehen kritisch zu beobachten, es kritisch zu kommentieren, wird einem sehr oft von denen, die es immer schon wussten, und die es in 10 Jahren wieder besser wissen, bedeutet, dass man sich besser um typisch politische, parteipolitische, tagespolitische kleinlich politische Themen zu kümmern hätte, als sich in das Gespräch der Großen dieser Welt einzumischen.

Ich habe hier nicht die Absicht, über die aktuelle Krise und Turbulenzen in den Finanzmärkten zu reden. Ich staune nur über vieles, was passiert, und auch darüber, dass man so tut, als ob niemand dies vor drei, vier Jahren schon vorausgesagt hätte. Als ob nicht Zentralbanker, Finanzminister – die verstehen auch ein bisschen etwas von diesen Dingen – nicht von diesem Underpricing der Risiken gewarnt hätten. Ich kann mich an viele Gespräche auch in der G7-Runde erinnern, an denen ich als Vorsitzender der Eurogruppen teilnahm, wo vor allem aus dem angelsächsischen Raum

derartige Warnungen als vorhysterische Ausraster abgetan wurden. Dass es möglich ist, wie beispielsweise in Frankreich – wenn es denn so war –, dass ein Einzelner, von dem ich nicht wusste, dass er in der Wirtschaft noch eine derartig große Rolle spielen kann, 5 Milliarden Euro auf ein Konto verbucht, dann wirft dies doch einige Fragen auf. Meine Hochachtung für das Bankgewerbe ist inzwischen auf dem Niveau angekommen, auf dem der Respekt der Bankenfachwelt vor der Politik schon längst angekommen ist. Und ich halte diese Aussage aufrecht, bis ich eines Besseren belehrt werde.

Nahe der Mitte, das hat auch mit Lebensgefühl etwas zu tun. Und ich denke mir schon, bei aller Nuancierung im Detail, die es braucht, dass das europäische Sozialmodell, das man so dringend auch nicht einheitlich und stromlinienförmig beschreiben kann, auch ein Konzept der Mitte ist. Eben diese Idee, die immer wieder erstritten werden muss, dass Markt alleine keine Solidarität produziert, und dass es Verantwortung für einander gibt. Ich mag kein System sich in Europa einstellen sehen, in dem man denkt, es reiche, dass jeder an sich selbst denkt, damit an jeden gedacht würde. Ich bin schon der Meinung, dass das Primat der Politik in der dauerhaften Aufrechterhaltung dieses weitgehenden Appells an den gesunden Menschenverstand, der natürlich darunter leidet, dass er unterschiedlich verteilt ist, besteht, dass Politik im Zusammenwirken mit noblen Antrieben der Wirtschaft für gesellschaftliche und gesellschaftspolitische – das begreift auch einkommenspolitische – Verhältnisse sorgen muss, die die Zustimmung der Menschen auf unserem Kontinent finden kann.

Im Übrigen: wenn sich das Soziale aus der Marktwirtschaft zurückzieht oder aber, wenn die Menschen den Eindruck haben als täte das Soziale dies, dann führt dies zu Entladungen sehr oft an der falschen Stelle.

Ich habe mich sehr intensiv mit dem europäischen Verfassungsvertrag beschäftigt und den negativen Referendumsergebnissen in den Niederlanden und in Frankreich. Das so genannte Nein-Lager, hat eigentlich in seinem Argumente-Bauch-Laden eine Tüte gehabt, die so war, dass das französische und niederländische Volk liebend gerne in diese Tüte griff. Und das war, dass die Europäische Union sich auf dem Wege befände, ihre Seele zu verlieren, weil das Soziale unterentwickelt in der Gesamtpolitik der Europä-

ischen Union. Und dies stimmt ohne jeden Zweifel. Wir reden in der Europäischen Union, die nicht mit Europa gleich zu setzen ist, über Markt, wir reden über Euro, wir reden über Deregulierung, wir reden über Privatisierung – aber wir reden nie über die sozialen Zwänge, Pflichten eigentlich, die es bei der Gestaltung der europäischen Gesamtpolitik gibt.

Wir haben es in der Europäischen Union geschafft den größten Binnenmarkt der Welt auf die Beine zu stellen. Er ist längst nicht fertig, weder im wirtschaftlichen noch in sonstigen Bereichen. Aber immerhin Handelshemmnisse wurden abgebaut, Barrieren jeder Art wurden weggerückt, Hürden wurden eliminiert, wir machen Wirtschaft miteinander und wir betreiben Handel miteinander als ob wir ein Wirtschaftsraum wären, wie man in vorherigen Jahrzehnten die Nationalökonomie, die es nicht mehr gibt, beschrieb und wie man dort gehandelt hat. Es gibt den europäischen Binnenmarkt, es gibt den europäischen Wirtschaftsraum. Wenn man alle Unterschiede versucht wegzuschwemmen, und wenn man auch dieses Werk zu einem hohen Prozentanteil zum Gelingen bringt, dann bleibt es erstaunlich, wieso man sich nicht mit derselben Inbrunst, mit der man Markthemmnisse eliminiert hat, den sozialen Themen zugewandt hat. Das soziale Differenzial unbeantwortet stehen zu lassen, ja es eigentlich durch das Wegschwemmen von Handelshemmnissen in seiner marginalen Bedeutung zur zentralen Bedeutung werden zu lassen, ist ein Fehler. Ein System fast bewusst herbeizuführen, wo Wettbewerbsunterschiede dadurch entstehen, dass man sich den sozialen Anforderungen nicht im gleichen Maße stellt wie früher, halte ich für einen Fehler, einen Konstruktionsfehler, dessen negativen Auswirkungen, was die Zustimmungsfähigkeit der Bevölkerung zu dem europäischen Projekt anbelangt, uns in ernste Bedrängnis bringen wird. Deshalb war ich stets der Meinung – und das hat mit Arbeiterromantik nichts zu tun –, dass wir auf diesem europäischen Binnenmarkt, der auch durch die europäische Währungsunion logischerweise verlängert und verdichtet wurde, einen Mindestsockel an Arbeitnehmerrechten brauchen, der nicht darin bestehen würde, dass man luxemburgische, deutsche Niveaus zu Mindestanforderungen machen würde, aber ein System, das darin bestünde, dass es minimale Mindestregeln gibt, die von nationaler Politik oder von nationaler Tagespolitik in allen Fällen zu erreichen wären. Geschieht dies nicht, wird es immer wieder zu ablehnenden Gesamtreaktionen

europäischer Bevölkerungen kommen, wenn es um die Zustimmung zur Europäischen Union oder überhaupt zum europäischen Projekt kommt.

Als zweites Beispiel, das die Suche nach der Mitte, aber nicht der Versuch der punktgenauen Landung eigentlich zusammenfassend und über Jahrhunderte verstreut gut auf den Punkt bringt, ist die Erweiterung der Europäischen Union nach Ost- und Mitteleuropa.

Mitte kann sich verschieben und die kontinentale Mitte hat sich nach dem Fall der Mauer und nach dem Zusammenbruch der administrierten Volksökonomien unter kommunistischer Zwangsherrschaft, verschoben. Westeuropa ist nicht mehr die Mitte des Kontinents, ja es war nie die Mitte des Kontinents. Wir hatten uns an den Gedanken gewöhnt, dass dieses schreckliche Nachkriegsdekret, das Europa auf Dauer in zwei Blöcke geteilt werde, die sich feindlich gegenüber standen, für alle Zeiten und auf ewig bleiben würde. Nun haben die Menschen in Mittel- und Osteuropa sich auf den Weg gemacht, um sich des Kommunismus zu entledigen.

Wieso hat die Erweiterung der Europäischen Union mit Mitte etwas zu tun? Die Mitte finden, die Mitte suchen setzt voraus, dass man die Verschiebung der kontinentalen Parameter und die Dimensionierungen sehr genau zur Kenntnis nimmt. Wieso ist die Europäische Union mit der Erweiterungsstrategie eigentlich dort gescheitert, wo sie hätte zum Erfolg geführt werden müssen – nämlich in den Herzen der Menschen? Als die Mauer fiel im November 1989 war die Begeisterung in Europa groß. Das hatten wir ja immer gewollt. In so vielen Sonntagsreden haben wir auch immer die Menschen in Ost- und Mitteleuropa aufgerufen, sich endlich auf den Weg zu machen. Und wenn sie auf dem Weg fortgeschritten wären, dann würden sie, wenn sie nur an unsere Tür klopfen, auch liebend gerne in unser europäisches Haus hineingelassen werden. Diese Begeisterung hat sich sehr schnell gelegt. Wie immer haben die Miesmacher die Auseinandersetzung letztendlich gewonnen, haben diejenigen gewonnen, die wie so oft Extrempositionen beschreiben und Extrempositionen sind immer Positionen der Angstmacherei. Anstatt darüber zu reden, dass jetzt zusammenwächst, was zusammen gehört – nach der berühmten Brandt'schen Formulierung –, wurde über den Kostenpunkt der Erweiterung der Europäischen Union nach Ost-Mitteleuropa geredet, wurde über die Gefahren geredet, die dadurch entstünden, dass wilde Horden von Bulgaren

und Rumänen unsere Arbeitsmärkte überschwemmen würden. Man hat den Menschen Angst gemacht mit einer geschichtlichen Entwicklung oder mit Hinweisen auf eine geschichtliche Entwicklung, die per se und also solche und in sich selbst ein unwahrscheinlicher Glücksfall europäischer Nachkriegspolitikgestaltung war. Mir ist es lieber, auf einem europäischen Kontinent zu leben, wo die Erwartungen von 100, 120 Millionen Europäern sich auf uns richten, als weiterhin in einem europäischen Gesamtkonglomerat zu leben, in dem sich Raketen, die in Osteuropa stehen, auf Westeuropa richten. Die Welt staunt was die Europäische Union und der gesamte europäische Kontinent nach dem Zweiten Weltkrieg auf die Beine gebracht hat, nur wir selbst, die Europäer, können nicht darüber staunen, auch weil wir uns nicht mehr richtig freuen können. Die Europäer haben die Freude über das Erreichte eigentlich verlernt. Ich reise nicht so viel, wie viele denken, aber genug, um zumindest das bisschen Bildung von den Reisen mit zurückzubringen, das man zu Hause nicht kriegt.

Was ich sagen will ist, dass man in Asien, in Afrika, oder sonst wo, die Art und Weise – wie Geschichte und Geografie in Europa sich aufeinander zu bewegt haben, sehr bewundert wurde, weil man außerhalb Europas sehr oft die Geschichte dieses gefolterten Kontinentes besser kennt als wir Europäer. Die Iren werden jetzt irgendwann vor Ende Mai über den so genannten Lissabonner Reformvertrag abstimmen. Dreiviertel der irischen Wähler, die zur Wahl gehen, haben den Zweiten Weltkrieg nicht erlebt, d.h. dass die Erinnerung an das, was war, immer weniger farbig wird und die Menschen eigentlich nicht mehr wissen, wieso und weshalb das europäische Integrationsprojekt in den 50er Jahren auf einen, wie ich finde, erfolgreichen Weg geschickt wurde. Aber dass wir aus der Europäischen Union der 15, die 380 Millionen Menschen zählte eine Europäische Union der 27 mit 480 Millionen Menschen gemacht haben, dass die Bevölkerung der EU inzwischen größer ist als die Bevölkerung der Vereinigten Staaten von Amerika, und dass wir dies auf friedfertigem und friedlichem Wege gemacht haben, finde ich, ist ein Produkt europäischer Erfolgserlebnisse und eigentlich die Krönung derselben.

Man vergisst sehr schnell, weil man die Mitte für einen Punkt hält, anstatt sie als Fläche, die sich im Raume selbst verrückt zu begreifen, dass nach 1989 in Europa und an der direkten Peripherie Europas insgesamt

23 neue Staaten entstanden sind. 23 neue Staaten sind auf der politischen europäischen Karte hinzugekommen, diese Karte bereichernd, die Karte aber auch, von der Gestaltungsaufgabe her betrachtet, schwieriger machend. Wenn plötzlich 23 neue Staaten auftauchen, wenn plötzlich 23 Akteure internationalen Rechtes sich zu denen gesellen, die sich auch vorher schon nicht bestens verstanden, dann stellt dies Herausforderungen an kontinentales Politikdenken, die man in ihrer Dramatik – wenn man sie denn zur Kenntnis nimmt – nicht unterschätzen sollte.

Da tauchen in Europa und an der Peripherie 23 neue Staaten auf, und viele von ihnen frühere Sowjetrepubliken. Deshalb ist der Kaukasus Teil Europas geworden, nicht im weitesten Sinne sondern im sofortigen Sinne des Wortes. Und im Herzen Europas, in der neu geordneten geografischen Mitte, wurden am 1. Mai 2004 sechs Staaten Mitglieder der Europäischen Union, die 15 Jahre vorher als Staaten noch gar nicht bestanden hatten. Die drei Baltischen Republiken, die Slowakei, die Tschechische Republik und Slowenien als eine frühere jugoslawische Republik. Allein an der Tatsache, dass die Europäische Union nun sechs Mitglieder zählt, die es 1989 überhaupt nicht als einheitliche erfasste selbständig autonom handelnde Staaten gab, zeigt die dramatischen Entwicklungen, die es auf dem europäischen Kontinent gegeben hat.

Hätte man jetzt die sechs genannten und die 23 Neuankömmlinge insgesamt sich selbst überlassen, hätte man es zugelassen, dass sie aufgrund unerledigter Geschichtsaufgaben und nicht stattgefundener eigener Geschichtsbetrachtung, ihre Souveränität, ihre Autonomie voll ausgelebt hätten und zwar vor dem Hintergrund der ungelösten Grenzkonflikte und der ungelösten Minderheitenprobleme, die es in diesem Gesamttraum gibt, wäre der europäische Kontinent im Chaos untergegangen. Wenn man sich vorstellt, was alles hätte passieren können auf unserem Kontinent, wenn es nicht diesen friedensstiftenden und stabilitätsgebende Europäische Union gegeben hätte, dann reicht die Fantasie eigentlich nicht, um sich dies alles vorzustellen. Nun wurden die neuen Mitglieder der Europäischen Union ja nicht in die Europäische Union hineingezwungen, nein, die Weisheit der Völker hat es eigentlich gewollt, dass nach dem Wiederentdecken oder erstmaligen Entdecken freier Gestaltungsräume, diese Staaten, diese Länder, diese stolzen Nationen sich selbst durch Aufgabe einiger Souveränitätsattribute in die Europäische Union

einbringen wollten. Dies war ja kein aufgezwungener Prozess sondern dies war ein von beiden Seiten gewolltes aufeinander Zugehen. Und dass das gelungen ist, obwohl das Gelungene selbstverständlich mangelhaft bleibt, ist doch ein Mitte-Erlebnis in Europa, über das man sich freuen sollte.

Es gibt ein anderes Erlebnis, das mit Mitte zu tun hat, das ist die Schaffung der europäischen Währungsunion. Dass wir es in Europa geschafft haben, nach dem Ende des Zweiten Weltkrieges eine Friedensordnung herzustellen, trifft im Rest der Welt auf größte Bewunderung. Dass ein Kontinent, der so schreckliche Blutbäder erlebt hat, als europäischer Kontinent in sich selbst die Kraft fand, um die Gegensätze von gestern und vorgestern zu überwinden, trifft auf die Bewunderung der gesamten Welt. Wir Luxemburger haben es immer wieder in unserer Geschichte erlebt, dass wir zerrieben wurden zwischen den Antagonismen, die zwischen Frankreich und Deutschland bestanden. Immer wieder war Luxemburg Kriegsschauplatz. Mein Vater war deutscher Soldat im Zweiten Weltkrieg, nicht weil er deutscher Soldat sein wollte, sondern weil die deutschen Besatzer in Luxemburg alle Luxemburger, die zwischen 1920 und 27 geboren waren in die Wehrmacht gezwungen haben, die Zwangsrekrutierten nennen wir sie. Ich hab als kleiner Bub, dann stellt man ja alle Fragen, auch die, die man nicht stellen soll, an meinem Vater beobachtet, dass er Verletzungen, Narben am Knie, am Hals, an der Hand hatte. Er konnte seine Hand nicht richtig bewegen. Ich habe dann immer wieder gefragt, was das ist. Und darauf habe ich keine Antwort gekriegt. Die Kriege ich ja erst jetzt, wo er denkt, er könne mir die Antworten auch zumuten. Dann erzählte er mir, was in Serbien passiert ist, was in Kroatien passiert ist, was in Russland passiert ist – er, der in einem kleinen luxemburgischen Dorf im hohen Norden Luxemburgs geboren war, und nie bis zu seinem 18. Lebensjahr mehr als 10 Kilometer sich von diesem Dorf entfernt hatte, wurde drei Wochen nach dem Stellungsbefehl an die russische Front geschickt. Wir können uns mit unserem Lebens- und Ermessensraum von heute überhaupt nicht mehr vorstellen, was das eigentlich an Entwurzelung bedeutet hat für eine Generation, die ja von der Welt nichts wusste. Und ich habe einfach keine Lust mehr, dass Väter ihren Kindern ihre Kriegserlebnisse erzählen müssen. Und wenn wir das europäische Projekt in den Sand setzen, das kann uns immer wieder passieren, dann wird es wieder zu

diesen Erlebnisschilderungen der Väter für ihre Kinder und ihre Enkel kommen müssen und deshalb bin ich der Auffassung, dass diese Rede über Krieg und Frieden, von der mir immer wieder bedeutet wird, ich solle sie in der Mottenkiste ablegen, weil es die jungen Menschen nicht interessiert, immer wieder gehalten werden muss, weil die dramatische Auseinandersetzung zwischen Krieg und Frieden bleibt ein europäisches Thema.

Wieso haben wir eigentlich schon vergessen, dass 1999, das sind ja noch keine 10 Jahre, im Kosovo gemordet, gebrandschatzt, vergewaltigt wurde? Wieso vergessen wir eigentlich so schnell? Und wir tun so, als ob dies mit Europa nichts zu tun hätte. Dies ist mitten in Europa, dies ist in der dramatischen, komplizierten Mitte Europas passiert. Dass wir dann aufgrund der Lebensweisheit der Kriegsgeneration, die aus den Konzentrationslagern und von den Frontabschnitten in ihre zerstörten Städte und Dörfer zurückgekehrt waren, dass wir ihrer Lebensweisheit das verdanken, dass sie aus diesem ewigen Nachkriegssatz „Nie wieder Krieg“ nicht nur ein Gebet gemacht haben sondern ein politisches Programm, das wirkt. Dies ist ein historisches Verdienst der Kriegsgeneration, dass das europäische Projekt gelungen ist, nicht das der schwächelnden Erben, die wir eigentlich sind.

Dass wir dieses friedenspolitische Aufbauwerk versucht haben neu zu schreiben, dadurch dass wir es in Europa geschafft haben, bis jetzt 15 nationale Währungen zu einer einheitlichen Währung zu fusionieren, ist ein Kraftakt im europäischen Maßstab der Geschichte, der nicht unterschätzt werden darf. Es ist in der Welt noch nie passiert, wenn ich von einigen zögerlichen Versuchen früherer Jahrhunderte absehe, 15 hoch entwickelte Volkswirtschaften zu einer einheitlichen, in einem Binnenmarktsystem funktionierenden Währungsgebiet zusammenzuschweißen. Wir haben es uns selbst nicht zugetraut und andere uns auch nicht.

Als ich am 7. Februar 1992 in Maastricht im niederländischen Limburg den Maastrichter Vertrag unterschrieb, da dachten wir im besten Falle könnten fünf oder sechs EU-Staaten am 1. Januar 1999 sich auf den Weg in die europäische Wirtschafts- und Währungsunion machen. Bestenfalls sechs. Luxemburg war lange Jahre lang das einzige EU-Mitgliedsland, das sämtliche Konvergenzkriterien, die im Maastrichter Vertrag figurieren, überhaupt erfüllte, und es kam mir Jahre lang so vor,

als ob die kritische Masse da nicht gegeben wäre, weil nur Luxemburg diese Kriterien erfüllt. Obwohl ich doch an dem Vertrag sehr hänge, dem Maastrichter Vertrag, weil ich bin der einzige noch im aktiven Dienst befindliche Finanzminister, der diesen Vertrag unterschrieben hat. Alle anderen sind weg. Der Euro und ich sind die einzigen Überlebenden des Maastrichter Vertrages. Fünf oder sechs dachten wir, jetzt sind es 15. Wer jetzt nachliest, was vor der Ratifizierung dieses Maastrichter Vertrags alles geschrieben wurde, auch in den Bereichen Publizistik und Wissenschaft, der kann sich überhaupt nur wundern, dass man überhaupt noch über den Euro redet. Wir haben uns das nicht zugetraut, viele andere auch nicht, aber wir haben es geschafft, und dies trifft auf bewundernde Zustimmung im Rest der Welt, weil wir aus der aktuellen Krise zu einem Stabilitätsanker in der Welt geworden sind.

Viel früher als ich dachte, dass wir es werden könnten. Dass wir angesichts der aktuellen Krise an den Märkten in den Augen der Welt als der stabilitätsgebende Faktor gelten, ist doch etwas, von dem man nicht dachte, dass wir diesen Zustand so schnell erreichen könnten.

Unsere Fundamentaldaten sind unendlich viel besser als die Fundamentaldaten unserer amerikanischen Freunde. Während man in Amerika besorgt darüber redet und ich glaube, dass es gute Gründe für diese Besorgnis gibt, dass die amerikanische Wirtschaft in Rezession abrutschen könnte, gibt es diese Rezessionsgefahr in Europa nicht. Unsere Wachstumsaussichten sind relativ gut, obwohl wir uns im Jahr 2008 leicht unterhalb des Wachstumspotenzials entlang entwickeln werden. Wir haben unser Haushaltsdefizit auch unter 1 % im Euro-Durchschnitt gesenkt, das amerikanische Haushaltsdefizit liegt wesentlich höher. Unsere Leistungsbilanz ist positiv, die amerikanische Leistungsbilanz ist negativ. Die Beschäftigungsquoten in Europa steigen, die Arbeitslosenbestände korrigieren sich nach unten. Wir haben also jeden Grund, davon auszugehen, dass wir auch angesichts der globalen Ungleichgewichte, dessen Ausgleichslast der Euro leider Gottes alleine tragen muss, zum eigentlichen stabilisierenden Faktor im Finanz- und Währungsgefüge der Welt geworden sind.

Aber es ist nicht so, dass diese Währungsunion perfekt funktionieren würde. Ich bin ein sehr engagierter Verteidiger der Unabhängigkeit der Europäischen Zentralbank, weil ich auch an die Mühsal zu erinnern

weiß, die es brauchte um dieses Prinzip der sich unabhängig gestaltenden Geldpolitik in den europäischen Maastrichter Vertrag einschreiben zu können. Es hat damals und das flackert immer wieder auf, einen heftigen Streit zwischen deutscher und französischer geldpolitischer Anschauungswelt gegeben. Es ist gut, dass Geldpolitik von der Europäischen Zentralbank unabhängig gestaltet wird. Es ist richtig, dass der Maastrichter Vertrag auch die Mission der Europäischen Zentralbank relativ stur darauf ausgerichtet ist, die Preisstabilität im Währungsraum zu garantieren und unüberlegte, übereilte, auf das kurzfristige Ergebnisse ausgerichtete politische Schnellschüsse aus der Hüfte zu vermeiden, die geldpolitische Kohärenz und ihre konsequente Führung eher verhindern als beschleunigen. Das heißt nicht, dass die Europäische Zentralbank nicht gut beraten wäre, auch einen Blick auf das Konjunkturfeld zu werfen, und eine Feinabstimmung zu machen zwischen dem notwendigen Erhalt der Preisstabilität, was ja eine soziale Tat an sich ist – die Inflation ist der Todfeind des kleinen Mannes, andern macht das weniger aus – und den Notwendigkeiten der anhaltenden Wirtschaftsbewegung, für die die Zentralbank aber nicht in erster Linie zuständig ist, sondern die Wirtschaftspolitik der Euro-Mitgliedstaaten, die besser koordiniert werden muss und die stärker achten muss auf die „spill-over“-Effekte, die wirtschaftspolitisches Fehlverhalten in einem größeren Flächenstaat auf andere Miteigentümer der einheitlichen Währung zur Folge haben könnte. Aber dass wir jetzt 300 Millionen Europäer haben, die sich den Euro teilen und die diese gemeinsame Währung kollektiv und solidarisch führen müssen, ist ein großer Erfolg europäischer Nachkriegspolitik und ist für die kommenden Jahrzehnte, ja Jahrhunderte, Friedenspolitik mit anderen Mitteln.

Es geht bei der Währungsunion nicht nur um Währung. Es geht auch um Währung. Aber mich hat das währungspolitische weniger interessiert als das gesamtpolitische Kraftwerk, das dadurch entstand, dass die Europäer über eine einheitliche Währung verfügen. Das im Übrigen angegliederte Währungsräume auch mitstabilisiert. Und auch den Gesamtkontinent stabilisiert hat. Man muss sich eine Sekunde vorstellen: Wenn wir uns nicht auf dem Wege ins Euroland befunden hätten oder nicht im Euroland angekommen wären, im Moment der mexikanischen Finanzkrise, im Moment der argentinischen Finanzkrise, der russischen Finanzkrise, am 11. September 2001 im Moment der schrecklichen An-

schläge auf New York und Washington, im Moment des nicht gerechtfertigten Einmarsches der US-Truppen im Irak, im Moment des Neins der Franzosen und der Niederländer zum europäischen Verfassungsvertrags – im gegenwärtigen Moment, das europäische Währungssystem wäre in tausend Stücke zerstoßen. Und die durch den Euro hergestellte Abschaffung des Währungsrisikos zwischen europäischen Ländern, die auf einem Binnenmarkt funktionieren, wäre in voller Breite wieder ausgebrochen. Wir würden jetzt in chaotischen währungs- und geldpolitischen Zusammenhängen leben, wenn es die stabilisierende Wirkung des Euros nicht gäbe. Und dies gilt nicht nur für die Mitglieder der Eurozone, dies gilt auch für die Briten, dies gilt auch für die Schweizer, und dies gilt auch für andere, die denken, sie hätten mit dem Euro nichts zu tun. Es ist so, dass alle in Europa von dieser stabilisierenden und Anker werfenden Dimension des Euros profitieren.

Wir dürfen angesichts dieser Erfolge nicht denken, dass wir alles richtig machen, denn das tun wir dezidiert nicht, vor allem irren wir uns, wenn wir uns die zukünftige Mitte der Welt vorstellen. Wir denken ja immer noch, wenn wir ehrlich sind, dass wir in Europa die Mitte der Welt wären. Wir Europäer denken, wir wären diejenigen, die den historischen Auftrag hätten, immer und überall zu sagen, wie Probleme sich stellen und wie Probleme gelöst werden müssen. Die Europäer sind in keiner Sparte besser als in öffentlichen Belehrungen, die sie an andere Kontinente oder an die sofortigen Nachbarn wie die Russe richten. Wir sollten uns etwas bescheidener geben und versuchen, die Welt durch den Beweis der Tat zu überzeugen, weil die Welt sich rasant ändert. Dies stimmt nicht nur im wirtschaftlichen Gesamtzusammenhängen.

Die Mitte des 21. und 22. Jahrhunderts wird die Begegnungsstätte zwischen Geografie und Demografie sein, und wir beschäftigen uns nicht genug mit demografischen Vorgängen. Anfang des 20. Jahrhunderts – im Jahre 1900 – hat es von 100 Erdenwohnern 20 Europäer gegeben. Genau 20 % der Weltbevölkerung war europäisch, ein Fünftel der Weltbevölkerung. Heute gibt es noch in einem Dorf, in dem 100 Einwohner wohnen noch genau 11 Europäer und im Jahre 2050, das ist übermorgen früh, gibt es noch genau 7 % Europäer. Im Jahr 2100 sind es noch 4 %.

Wieso denken wir eigentlich, wir Europäer – und dies trifft in stärkerem Maße noch für unsere amerikanischen

Freunde zu –, dass wir alleine bestimmen könnten, wie die Geschicke der Welt zu regeln sind. Alleine in Afrika wird es im Jahre 2025 1,3 Milliarden Afrikaner geben, heute gibt es 850 Millionen Afrikaner. Von diesen 1,3 Milliarden Afrikanern werden 750 Millionen jünger als 25 Jahre sein. Wieso muss man in Europa über gemeinsame Einwanderungspolitik reden angesichts dieser nur afrikanischen Zahl? Wenn sich nur 10 % der unter 25-jährigen Afrikaner in Richtung Europa auf den Weg machen, haben wir ein massives Problem. Wir brauchen also europäische Einwanderungspolitik. Aber wir brauchen nicht nur das, weil europäische Einwanderungspolitik klingt immer nach Festung, nach Abwehr, nach Wegschicken, nach krepieren lassen, wer einen Blick aufs Mittelmeer zu werfen noch im Stande ist.

Nein, es geht darum, dass wir eine neue Logik des Teilens lernen hier in Europa, weil sich die Mitte der Welt und vor allem die europäische Position nahe an der Mitte der Welt dramatisch verschieben werden. Wir müssen jetzt dafür sorgen, dass die Menschen dort wo sie aktuell leben, wo ihre Lebensräume sich befinden, das finden, was sie brauchen, damit sie nicht von diesem irrsinnigen Drang weiterhin getrieben werden, ihr Glück in Europa oder teilweise in Amerika, aber vor allem in Europa zu suchen.

Deshalb braucht es ein europäisches Projekt – das hat mit einer Politik nah an der Mitte des nächsten Jahrhunderts zu tun – um die entwicklungspolitischen Anstrengungen dramatisch nach oben zu korrigieren.

Dieses Vertrauen auf die Wirtschaftskraft der Chinesen und der Inder mag ja ein richtiger Politikansatz sein und um die Weltwirtschaft stünde es aktuell viel schlimmer, wenn es diese neuen Wachstumsräume in den Schwellenländern, vornehmlich in China, nicht gäbe. Wir wissen, was das für die Chinapolitik bedeutet. Und wir behandeln China wie ein kleines Land. Wir schauen uns China nie an. Es gibt 150 Millionen Rentner, die über 65 Jahre alte sind. Im Jahr 2050 wird es 450 Millionen chinesische Rentner geben. In Indien ist die Hälfte der Bevölkerung weniger alt als 15 Jahre. Die indische Bevölkerung wird wachsen, sie wird massiv wachsen, so zwar, dass in China die Menschen älter werden, die in Indien aber jung bleiben, was als Folge wiederum hat, dass allein in Indien 15 Millionen Arbeitsplätze im Jahr geschaffen werden müssen, damit die indische Bevölkerung ihr Auskommen haben kann. Diese geografisch-demografischen Eckpunkte muss man im

Kopf haben, wenn man über die Aufgabenstellungen für die nächsten Jahrzehnte redet. Und das hat mit einer Neuzuspitzung der entwicklungspolitischen Leistungsbereitschaft zu tun, zu der wir in Europa fähig sind. Es gibt nur fünf Länder in der Welt, die mehr als 0,7 % ihres Wirtschaftsproduktes zur Verfügung stellen in diesem globalen Aufbauwerk, das absolut Priorität genießen muss. Alles kleine Länder: Dänemark, Norwegen, die Niederlande, Schweden und Luxemburg. Auch Luxemburg – deshalb sage ich das – sonst hätte ich diesen Hinweis überhaupt nicht gemacht. Wenn man als Eurogruppenchef im G7 sitzt, und redet über Entwicklungspolitik, dann sage ich manchmal, ich wäre froh, als 0,7-Land im G7 zu sitzen und ich hätte lieber das G7 wäre ein G0,7, weil, wenn alle in der Welt die Anstrengung machen, wie diese fünf kleinen Länder in Sachen Entwicklungspolitik, dann würde nicht jeden Tag 26 000 Kinder den Hungertod sterben.

Und ich halte es für ein Projekt der zukünftigen Eroberung der neuen Gefühlsmitte, dass wir dies als einen europäischen Auftrag begreifen. Nachdem die Sklaverei im 19. Jahrhundert abgeschafft wurde hätte ich gerne, dass in der ersten Hälfte des 21. Jahrhunderts vor allem die Europäer mehr tun, und sich an der Logik des neuen Teilens beteiligen, dass die erste Hälfte des 21. Jahrhunderts eines Tages die fünf Jahrzehnte sein werden, in denen es uns gelungen sein wird, weil wir uns als Europäer diese Aufgabe gestellt haben, Hunger und Armut von der Weltoberfläche zu vertreiben.

Vielen Dank.

Intervention de Fernand Boden lors du Conseil «Agriculture et pêche»: «Bilan de santé de la PAC»

18 février 2008

Cher Iztok,
Chère Mariann,

Concernant le bilan de santé et la première question qui nous est posée, je voudrais d'abord rappeler, qu'à notre avis le bilan de santé ne doit pas constituer une nouvelle réforme en profondeur de la PAC, mais plutôt un ensemble d'adaptations et d'améliorations ponctuelles.

Notre première priorité sera dès lors le respect des compromis politiques négociés pour la durée des perspectives financières actuelles, afin de sauvegarder la crédibilité des pouvoirs publics, et de garantir un environnement stable et prévisible à nos exploitations agricoles.

C'est pour cette raison que nous sommes opposés au relèvement des taux de la modulation avant 2013, tel que proposé par la Commission.

Ensuite notre deuxième priorité porte sur l'urgence d'une simplification réelle et significative du régime du paiement unique et de l'éco-conditionnalité.

En effet, des mesures fortes dans le domaine de la simplification administrative sont indispensables. Les charges administratives pèsent lourdement tant sur les entreprises que sur l'administration et le niveau actuel du coût de la gestion et du contrôle est arrivé à la limite du raisonnable, surtout dans les petits États membres. Le Luxembourg et d'autres États membres ont d'ailleurs introduit des propositions concrètes de simplifications.

Notre dernière priorité est la mise en place d'une réforme graduelle et flexible du régime des quotas laitiers, aboutissant à leur suppression en 2015, et offrant des mesures d'accompagnement adaptées à la hauteur du défi pendant la phase de transition.

Comme j'ai déjà pu l'exprimer à plusieurs reprises, notre préférence va vers une approche graduelle et multifactorielle, associant une augmentation modérée des quotas laitiers, une adaptation du calcul de la correction en matière grasse, ainsi qu'une action double sur le prélèvement supplémentaire, pour lequel nous préconisons une diminution progressive du taux, mais également la création d'un mécanisme de compensation intracommunautaire des livraisons de lait.

Concernant ce dernier point, je voudrais explicitement soutenir le modèle de compensation proposée par nos collègues allemands.

À notre avis, cette approche multiple serait la plus adéquate afin de permettre aux producteurs de répondre à la demande du marché à court terme, tout en se préparant progressivement à la libéralisation de 2015.

Finalement des mesures spécifiques au bénéfice des régions, où la production de lait est primordiale pour

la survie de l'activité agricole, devraient également être envisagées, ceci en cohérence avec le modèle européen de l'agriculture.

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la remise du Deutscher Staatsbürgerpreis

19 février 2008

Sehr verehrte Frau Bundeskanzlerin, liebe Angela, Sehr verehrter Herr Ministerpräsident, lieber Christian, Meine sehr verehrten Damen und Herren Minister und Abgeordnete, Meine sehr verehrten Damen und Herren Botschafter, Meine Damen und Herren,

Es ist mir dieses Mal bei der Landung hier in Berlin so gegangen, wie es mir immer bei einer Landung in Berlin geht. Als ich zum ersten Mal in Berlin war, das war im April 1975, da stand ich vor dieser Berliner Mauer – ich war damals 20 – und ich habe nicht gemocht, was ich da sah. Inzwischen mag ich es sehr, dass ich, ohne dass jemand mir dumme Fragen stellt, in Luxemburg in ein Flugzeug steige, hier in Berlin lande, von dieser Mauer keine Spur mehr sehe. Sie verlief genau durch diesen Saal. Und ich freue mich immer wieder in dieser freien und schönen Stadt Berlin unbehelligt zu landen und hier das sein zu können, was ich gerne bin, nämlich Luxemburger und Europäer und ein Freund der Deutschen. Man kann es nirgendwo besser sein als hier in Berlin.

Angela Merkel hat in einer für mich sehr beeindruckenden Rede hier im März 2007 gesagt, anlässlich des 50. Geburtstages der Europäischen Union, mit Blick auf die Stelle wo die Mauer stand, „Dort an dieser Mauer hörten alle meine Wege auf“. Und deshalb bin ich froh, dass die Mauer weg ist, damit wir alle ein Stück weiter kommen. Und deshalb ist es für mich auch eine besondere Freude, dass die Bundeskanzlerin heute Morgen die Laudatio auf ihren luxemburgischen Amtskollegen gehalten hat, im übrigen war das ein Hochgenuss, weil derartiges passiert mir bei zunehmenden Alter und bei noch nicht erkennbarer Reife immer öfter, dass Laudationes auf mich gehalten werden. Meistens klingt das so wie Nachruf und diesmal war das eher ein freundschaftlicher Zuruf. Ich habe das sehr gemocht und ich möchte mich deshalb auch bei der Stiftung, lieber

Herr Konrad, sehr herzlich bedanken, dass ich diesen deutschen Staatsbürgerpreis kriege. Viele in Luxemburg haben sich gefragt, wieso deutscher Staatsbürgerpreis? Ist er jetzt nicht mehr Luxemburger? Insofern ist es gut, dass auch Jacques Delors und Vaclav Havel diesen Preis entgegennehmen konnten, so dass ich der Landesflucht nicht sofort angeklagt werde, wenn ich wieder nach Luxemburg zurückfliege.

Die Stiftung neigt zur Übertreibung, weil in der Pressemeldung habe ich gelesen, dass ich hier ausgezeichnet werde für überragende Verdienste in Sachen europäische Einigung. Ich habe nicht den Eindruck, dass das was ich tue, mit Millionen anderen, eigentlich überragend ist. Es ist vielleicht hervorragend, im Sinne gut getaner Arbeit, weil ich nachdrücklich der Auffassung bin, dass es viele gute Gründe gibt um auf Europa und das was die Europäische Union in 50 Jahren bewirkt hat, stolz zu sein. Das ist in Deutschland nie einfach, weil es ist schwer in Deutschland gegen diese neue deutsche Tugend der Larmoyanz anzukommen. Deshalb frage ich mich immer wieder, wieso ich eigentlich zu Reden und Vorträgen nach Deutschland eingeladen bin, weil ich überhaupt nicht zur Larmoyanz neige und das deutsche Publikum aber Larmoyanz im Regelfall sehr mag. Das merkt man an vielen Dingen. Ich sage manchmal, dass ich der einzige Politiker bin, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, der sich noch über die deutsche Wiedervereinigung freuen kann ohne blöde Bemerkungen hierüber zu machen.

Ich bin, war und bleibe der Meinung, dass die deutsche Wiedervereinigung mit der europäischen Einigung etwas zu tun hat. Gemäß dem alten Adenauerschen Spruch, dass deutsche Wiedervereinigung und europäische Einigung zwei Seiten einer Medaille werden. Das sind sie auch. Es gäbe die wiedervereinten Deutschen nicht, wenn es nicht die konsequente Westpolitik nach dem Krieg und die intensive Integrationspolitik in den Nachkriegsjahrzehnten gegeben hätte und Europa wäre heute nicht so schön wie es ist – es kann noch viel schöner werden – wenn es nicht die deutsche Wiedervereinigung gegeben hätte, die ein kontinentaler Glücksfall war. Was viele inzwischen tun ist verbergen, obwohl sie es, denke ich, immer noch denken. Es gibt Gründe auf diese Europäische Union stolz zu sein und wir haben es verlernt, uns als Europäer noch über etwas zu freuen. Wir haben Angst davor uns mit Stolz zu gemeinsamen Leistungen zu bekennen.

Ich greife nur drei Themen heraus. Angela hat eben auch darauf aufmerksam gemacht. Wir reden über Krieg und Frieden wie die von der Geschichte unbeleckt. Und das hat damit zu tun, dass die meisten Europäer unserer Tage deutlich nach dem Zweiten Weltkrieg geboren wurden. Und deshalb kommt Frieden, und teilweise auch Stabilität, uns vor wie etwas sehr Selbstverständliches. Es ist aber nicht selbstverständlich. Deutschland und Frankreich haben in den letzten 400 Jahren im Schnitt alle 15 Jahre Krieg gegeneinander geführt. Die Bundeskanzlerin hat darauf aufmerksam gemacht, wer so als kleines Land zwischen diesen beiden sich nicht verstehen wollenden Titanen gelebt hat, der wurde immer Kriegsschauplatz.

Wir haben Deutsche und Franzosen gerne. Wir sehen sie auch gerne bei uns zu Gast, aber wir haben immer gerne wenn sie gemeinsam kommen. Sie sind in unserer Geschichte sehr oft nicht gemeinsam gekommen. Dann waren wir, und einige unserer Nachbarn auch, die Opfer dieses gegenteilig verlaufenden Besuches.

Dass wir heute Frieden in Europa haben, und dass nach dem Schrecklichen auch was im deutsch-luxemburgischen Verhältnis im 20. Jahrhundert passiert ist, es mit der größten Selbstverständlichkeit erleben, dass die deutsche Bundeskanzlerin hier eine Laudatio auf den luxemburgischen Regierungschef hält und der den deutschen Staatsbürgerpreis kriegt, all dies kommt uns selbstverständlich vor und Gott sei Dank ist es auch selbstverständlich.

Aber selbstverständlich war es nicht, dass unsere Vorgängergeneration, die Generation meines Vaters und meiner Mutter, dieses europäische Einigungswerk in Angriff genommen haben. Mein Vater war deutscher Soldat, nicht weil er es hätte werden wollen, sondern weil Hitler und die Nazis alle jungen Luxemburger, die zwischen 1920 und 1927 geboren waren, zur Wehrmacht zwangsrekrutierten. Mein Vater ist in einem Dorf im hohen Norden Luxemburgs geboren. Als er seinen Stellungsbefehl kriegte, war er noch nie weiter als fünf Kilometer von seinem Dorf entfernt auf Reisen gewesen. Nach drei Wochen ist er an der russischen Front gelandet. Er wurde verletzt.

Als diese jungen Männer und diese jungen Frauen aus den Konzentrationslagern und von den Frontabschnitten wieder in ihre zerstörten Dörfer und Städte zurückkehrten, haben sie nicht den Kopf hängen lassen, haben sich nicht beklagt, sondern haben die Ärmel hochge-

streift und ihr Land und Europa wieder aufgebaut. Alle Europäer waren eigentlich Trümmerfrauen. Wenn ich den Mut dieser Vorgängergeneration mit dem Kleinmut vieler die heute leben vergleiche, Europa würde heute noch in Schutt und Asche lieben, wenn wir mit diesem Kleingeist an die großen Aufgaben unserer Zeit herangehen würden. Europa ist zuerst die Erfolgsgeschichte der Kriegsgeneration und wir sind kleine Erben eines großen Erbes, denn der Dank für das Geschaffene gebührt der Generation unserer Eltern und nicht so sehr der Generation die wir heute vertreten.

Diese Generation war ja auch klüger, weil weitsichtiger als wir. Churchill hat zwei große Reden gehalten, die mir in besonderer Erinnerung geblieben sind, obwohl ich sie nicht bewusst erlebt habe. 1946 seine Rede in Zürich, wo er, meinend, dass Großbritannien mit der Sache so intensiv nichts zu tun haben wollte, darauf hingewiesen hat, dass Europa aus dem Miteinander von kleinen und großen Staaten seinen richtigen Weg in die Zukunft finden würde. Wenn es um kleine Staaten geht, um kleinere Räume, fühle ich mich als Fachmann immer sofort angesprochen, und ergründe was damit gemeint gewesen sein könnte. Und gemeint war, dass Europa nicht nur eine Sache der großen Flächenstaaten ist, sondern auch der kleineren Räume die es in Europa gibt und die ihren Reiz und ihren Wert haben. Darum haben wir uns als Luxemburger immer bemüht nicht schulmeisterisch in Europa aufzutreten, nicht so zu tun als ob es so sehr darauf ankomme was wir zu internationalen Fragen vortragen würden, sondern uns als dienstbare Geister der europäischen Sache zu erweisen.

Ich habe die Erfahrung gemacht, ohne besonderes Erstaunen, dass wenn ich mich zu Fragen der internationalen Abrüstung äußere, dass man in Moskau und in Peking und in Washington den Atem nicht anhält. Ich war aber schon oft in den Büros der dortigen. Ich sage Ihnen, niemand hält den Atem an wenn irgendein Europäer sich zu diesen Fragen äußert. Man nimmt das interessiert zur Kenntnis, das was die größeren Staaten sagen, natürlich mit erhöhter Aufmerksamkeit. Aber wenn es den europäischen Hintergrund und das europäische Hinterland nicht gäbe für alle die, die in europäischem Namen sich international zu Wort melden, dann würde vieles ungehört in den Raum gesagt werden.

Churchill hat eine andere Rede gehalten, viel besser noch als die Züricher Rede. Das war in Den Haag, das war 1947-48, die erste Begegnung der Pan-Europa-Bewegung, als der Europarat auf den Weg geschickt wurde. Man sollte den nicht kleinreden, weil er bleibt eine wichtige Institution in Europa. Die Sowjets haben damals alles getan, damit die Länder Mittel- und Osteuropas nicht von den Marshallgeldern Nutzen ziehen konnten und die Sowjets haben den Polen, den Tschechen und Slowaken, allen anderen eigentlich den Zugang zu diesen europäisch-amerikanischen Aufbaugeldern versagt und auch dafür gesorgt, dass diese Staaten nicht Mitglieder des Europarates wurden, der 1949 schon gegründet wurde. Angesichts dieser Weigerung der Sowjets andere Völker in Europa mit teilhaben zulassen am europäischen Aufbauwerk, wofür die ja nichts können – das sollten wir heute manchmal bedenken, wenn die so genannten neuen Mitglieder der Europäischen Union manchmal unwirsch auf einige westeuropäische Einlassungen reagieren. Es war ja nicht deren Schuld, dass sie im Schatten Europas aufgewachsen sind. Es war nicht unser Verdienst, dass wir in der Sonne des europäischen Kontinentes aufgewachsen sind.

Churchill aber hat damals gesagt, 1947, zum Auftakt des Europarates: „Heute fangen wir im Westen an, was wir eines Tages im Osten zu Ende führen“. So, und da sind wir jetzt! Worüber beklagen wir uns eigentlich? Dass Churchill die große Auseinandersetzung auf unserem Kontinent gewonnen hat und Stalin die Schlacht verloren hat? Sollten wir uns nicht darüber freuen, dass Churchill Recht bekam und Stalin nicht, anstatt uns zu beklagen über die Irrungen und Wirrungen der Zeit und die Last die wir zu schleppen haben. Nichts haben wir an Last zu schleppen im Vergleich zu den Lasten, die wir hätten tragen müssen, wenn Stalin und nicht Churchill gewonnen hätte.

Und deshalb ist die Erweiterung der Europäischen Union nach Ost- und Mitteleuropa ein Erfolg. Man denkt eigentlich nicht genug nach, weil man so schnell vergisst, und man bemüht den gesunden Menschenverstand nicht oft genug, weil er so unterschiedlich verteilt ist, und deshalb ist es so schwierig die Dinge manchmal wieder beieinander und beisammen zu kriegen.

Es hat in Europa seit dem Mauerfall in Europa und an der direkten Peripherie zu Europa 23 Staatsgründun-

gen gegeben, seit Sonntag 24 Staatsgründungen. Seit dem Fall der Mauer ist die internationale Gemeinschaft um 24 Akteure in Europa und an der direkten Grenze Europas reicher geworden. Wer aber abstreitet, dass uns das in Europa betrifft, der weiss nicht wie nah der Kaukasus an der europäischen Grenze liegt. Von den zehn Staaten, die am 1. Mai 2004 Mitglieder der Europäischen Union geworden sind, hat es sechs davon 15 Jahre vorher noch überhaupt nicht gegeben: die drei baltischen Staaten, Slowakei, Tschechien und Slowenien. Wenn wir es zugelassen hätten, dass diese Staaten nach jahrzehntelangem Leiden unter sowjetischer Vorherrschaft ihre wieder entdeckte Autonomie, ihre wieder entdeckte Souveränität voll ausgelebt hätten und zwar auf Kosten der Nachbarn, angesichts der vielen ungelösten Grenzen und Minderheitenprobleme, Europa wäre, ich behaupte dies, im Chaos untergegangen.

Es war nur diese friedens- und stabilitätsstiftende Wirkung der Europäischen Union die dem Kontinent die Ruhe nach all diesen heftigen Beben gebracht hat, die Europa braucht. Und wir haben uns nicht aufgedrängt. Wir sind ja nicht nach Warschau und nach Bratislava oder nach Ljubljana gereist und haben gesagt, ihr müsst Mitglieder der Europäischen Union werden. Es war ja der gemeinsame Wunsch und die Klugheit und die Vernunft der Völker, die es gewollt haben, dass man sich sofort auf den Weg nach Europa gemacht hat und auf viele Souveränitätsattribute verzichtet hat um an dieser großen gemeinsamen europäischen Sache mitzuwirken. Und deshalb, bei allem Trübsal und bei allen Mäkeln und bei allem sich ärgern über das, was auch in Sachen Erweiterung nicht so verlief wie man hätte denken können, sage ich: Es ist ein Erfolg der Europäer, dass wir in Frieden und Freiheit europäische Geschichte und europäische Geographie via Erweiterung so haben zusammenführen können, dass dies ein ruhiger, friedvoller, friedfertiger, friedensliebender stabiler Kontinent geworden ist.

Und auch der Euro gehört in diese Erfolgsliste. Ich habe kein erotisches Verhältnis zu diesem Euro, obwohl er mich schon lange reizt. Aber ich war dabei als wir den Vertrag von Maastricht verhandelt und unterschrieben haben und habe diese Regierungskonferenz die zum Maastrichter Vertrag geführt hat, sechs Monate lang leiten dürfen. Dort habe ich zum ersten Mal gemerkt, dass es sehr erhebliche ordnungspolitisch auseinandertreibende Vorstellungen zwischen deutschen und

französischen Finanz-, Geld- und Wirtschaftspolitik und Politiker gibt. Aber wir haben das dann so gemacht, wie das gemacht werden musste.

Als wir den Vertrag am 7. Februar 1992 in Maastricht unterschrieben haben, da hat man uns ja regelrecht ausgelacht. Ich vergesse das eigentlich nicht. Und bei aller Hochachtung vor deutschen Professoren, die Zahl derer die spontan erkannt hätten, dass dies ein großer Wurf war, war relativ beschränkt. Und alle deutschen Tageszeitungen, die etwas auf sich hielten, haben fast bereitwillig ganze Breitseiten für Anti-Eurowerbung deutscher Hochschulprofessoren zur Verfügung gestellt.

Man hat gedacht, diese Sache Euro würde nie etwas werden. Und wir selbst, die unterschrieben haben, haben gedacht, 1999 wenn es denn so weit sein sollte, dann werden wir vielleicht vier oder fünf oder sechs sein, die mit dem Euro starten. Luxemburg war bis 1996 das einzige Mitgliedsland der Europäischen Union, das alle Kriterien, die so genannten Maastrichter Konvergenzkriterien erfüllte. Ich habe immer gedacht, es fehlt an der kritischen Masse um diesen Euro auf den Weg zu kriegen, wenn nicht andere auch in Sachen Haushaltskonsolidierung etliche Fortschritte machen.

Und jetzt ist der Euro da, er erfreut sich, trotz mancher negativen Bemerkung die es immer wieder gibt, eigentlich relativ großer Beliebtheit, weil er ist das stabile Geld geworden das wir in Aussicht gestellt hatten. Ich kann mich auch noch erinnern, aber andere nicht mehr so gerne, dass ich viele deutsche Fernsehdebatten, auch mit Klaus Hänsch, mit Parteifreunden von mir, geführt habe, mit einigen Herren aus Bayern auch. Ich habe einmal zu Edmund Stoiber im deutschen Fernsehen gesagt, eher bricht eine Hungersnot in Bayern aus, als dass der Euro ein schwacher Euro wird. Er hat sich darüber sehr amüsiert. Der Euro ist stark, die Hungersnot steht auch nicht an, aber der Euro ist das stabile Geld geworden das wir haben wollten.

Ich bin auch immer noch stolz auf diesen Vertrag, der ohne Helmut Kohl, im Übrigen, nicht zustande gekommen wäre. Man mag ja über dieses und jenes an der großen Vita Anmerkungen machen können, aber diese europäische Integration und die Schaffung des Euros wären ohne das sehr persönliche Hinzutun von Helmut Kohl nie zustande gekommen. Das muss man, wenn

man einen Preis kriegt wegen, wie hieß es, überragender Verdienste um die Europäische Union, muss man dies sagen.

Ich bin stolz auf diesen Vertrag, weil er hat das gebracht, was wir mit ihm verbanden. Ich bin auch der einzige Finanzminister, der noch im Dienst ist, der diesen Vertrag unterschrieben hat, was mich regelmäßig zu der Bemerkung führt, dass der Euro und ich die einzigen Überlebenden von Maastricht sind, weil alle anderen sind inzwischen ausgeschieden! Deshalb ist das für mich wohlthuend, wenn ich auch in Deutschland einen Preis in Sachen europäisches Integrationswerk und Leistungen in dem Zusammenhang entgegennehmen kann. Und ich möchte mich noch einmal sehr herzlich für diesen Preis bedanken.

Dass wir allerdings in Europa vor riesigen Herausforderungen stehen, mag man ja wohl nicht verschweigen können, wobei ich denke, dass die größten Herausforderungen nicht unbedingt die sind, obwohl die es auch in sich haben, die wir auf dem eigenen Kontinent meistern müssen. Ich war stets der Auffassung, dass Europa auch Aufgaben in der Welt hat und nicht nur auf sich selbst bezogen Politikgestaltung entwerfen kann. Europa hat eine Aufgabe in der Welt. Es gibt eine riesige Nachfrage nach mehr Europa weltweit

Im Übrigen ist man so stolz auf Europa, wenn man in anderen Teilen der Welt sich als Europäer ausgeben kann und darf. Strahlende Kinderaugen in Afrika schauen nach Europa, hoffnungsvoll. Viele in Asien und sonst wo träumen von europäischer Stabilität. Unsere Leistung, die in Europa kaum noch beeindruckt, wirkt sehr beeindruckend in den anderen Regionen der Welt. Und ich bleibe der Auffassung, dass Europa sich um die so genannte dritte Welt, um Afrika und um andere Teile dieser Erde kümmern muss, nicht wohlützig kümmern muss, nicht karitativ kümmern muss, sondern Politikentwürfe in internationalen Foren weiterzutreiben, die es erlauben, dass es letztendlich allen so gut gehen kann wie es uns in Europa geht. So lange es jeden Tag 25 000 Kinder gibt die den Hungertod sterben, solange ist Europa mit seiner Aufgabe nicht am Ende. Das ist ein europäisches Problem und wir müssen uns diesem Problem mit derselben Beherrtheit stellen wie dem europäischen Einigungswerk selbst.

Manchmal fragen ja junge Menschen, was soll dieses Europa? Was hätten ihr gerne mit diesem Europa? Vielleicht wäre das Erbe das wir, die wir so reiche Erben

waren, weiterreichen können das, dass wir die jungen Europäer dazu auffordern aus der ersten Hälfte des 21. Jahrhunderts die 50 Jahre zu machen in denen die Europäer einen großen Beitrag dazu geleistet haben, dass Hunger und Armut von der Erdoberfläche verschwinden lassen. Es ist möglich gewesen im 19. Jahrhundert die Sklaverei abzuschaffen, es muss im 21. Jahrhundert mit europäischer Hilfe und unter europäischer Führung möglich sein, Hunger und Armut von der Erdoberfläche zu verdrängen.

In dem Sinne bedanke ich mich für diesen Preis, für die netten Wort der Bundeskanzlerin, die sich trotz der Einladung des Ministerpräsidenten klug davor gehütet hat nicht aus dem Kochtopf zu berichten. Ich möchte sagen, dass ich es sehr genossen habe mit Angela Merkel zu arbeiten, auch schon bevor sie Bundeskanzlerin war, aber in verstärktem Maße jetzt. Der Erfolg hat ja viele Väter, wie man weiß, und weil ich auch französische und andere Zeitungen lese, lese ich ja regelmäßig über autobiographisches Schulterklopfen, wer da alles wann, wie, wo gemacht hat. So war es nicht, sie war es, und dafür gebührt ihr der Dank der Europäer und auch mein ganz persönlicher.

Vielen Dank.

Intervention de Jean Asselborn devant la Chambre des députés au sujet de l'indépendance du Kosovo

20 février 2008

Här Präsident,
Dir Dammen an Dir Hären,

Den 12. Dezember d'lescht Joer hunn ech lech hei an der Chamber en lwwerbléck iwwert d'Situatioun am an em de Kosovo ginn. Ech hunn lech gesot, wou déi international Gemeinschaft dru wier am Prozess, deen zur Léisung vun der Statusfro vun deem Territoire féiere soll. Ech hunn lech och gesot, firwat de Ställstand, de Status Quo, fir de Kosovo an déi ganz Balkanregioun fatal Konsequenzen hätt.

Abee, haut si mer iwwert dee Ställstand ewech. De Prozess vun der Léisung vun der Statusfro, dee mir am Kader vun der Europäescher Unioun säit Jore beglee-

den, huet leschte Sonnden en decisive Schrëtt kannt, andeems d'Parlament zu Pristina d'Onofhängegkeet vum Kosovo declaréiert huet.

E Méindeg hunn d'Ausseministeren vun der EU gemeinsam op dës Onofhängegkeetserklärung aus Pristina reagéiert.

Dobäi goug et net drëm – esou wéi dat heiansdo an der Presse duergestallt ginn ass –, eng gemeinsam Positioun iwwert d'Unerkennung vun deem neie Staat ze formuléieren: dat ass eng souverän Decisioun vun all Land. D'Europäesch Union als solch kann de Kosovo net unerkennen, dat ass alleng de Staate virbehalen. Et war och vu vir era gewosst, datt e puer Memberstaaten an nächster Zukunft net d'Intentioun hätten, en onofhängege Kosovo unzuerkennen. Sou zum Beispill Zypern oder Rumänien. Et goug e Méindeg villméi drëm, gemeinsam ze reagéieren op dësen neien Developpement, eis ze positionéieren en ligne mat eiser besonnescher Responsabilitéit um Balkan an eisen Engagementer vis-à-vis vum Kosovo a vun der ganzer Regioun. An dat ass eis gelongen.

Déi „gemeinsam Plattform“, déi mir e Méindeg à l'unanimité ugeholl hunn, hält engersäits de kloren Engagement vun de kosovareschen Autoritéiten zum Opbau vun engem demokrateschen a multiethnesche Staat ënnert internationaler Obsicht fest; si reaffirméiert anerersäits d'Bereetschaft vun der EU eng führend Roll an der Stabilisatioun vun der Regioun ze spillen. Dësen Engagement gëtt ënnerstrach duerch d'Entsenden vun enger Police- a Rechtsstaatsmissioun an duerch d'Nominatioun vun engem Représentant spécial vun der EU fir de Kosovo. D'Ausseministeren hunn doriwuer eraus d'Europäesch Kommissioun gefrot, d'Moyenen, déi hir zur Verfügung stinn, ze benotze fir den ökonomeschen a politeschen Developpement vun der Regioun virunzedreiwien a konkret Mesuren ze proposéieren, déi der Regioun op hirem Wee an d'Europäesch Union hëllef sollen, déi op der Basis ënner anerem um Conseil européen zu Thessaloniki festgeluecht goufen. An hirer Onofhängegkeetserklärung hunn d'Kosovaren hire Wonsch, zur europäescher Famill ze gehéieren, nach eemol ënnerstrach. D'gemeinsam Plattform reaffirméiert awer och, iwwert de „sui generis“ Fall vum Kosovo eraus, eisen Attachement zu de Prinzipie vun der Charta vun der UNO an dem Acte Final vun Helsinki, Prinzipien, wéi ënner anerem dee vun der territorialer Integritéit. Dës Reaffirmatioun war verschid-

denen EU-Länner wéinst hirer spezifischer interner Situatioun, an ech verrodnen hei kee Geheimnis, wann ech soen, datt dat Zypern a Spuenien, mä och Rumänien waren, besonnesch wichteg.

De Conseil huet schlussendlech, ech hunn et grad schonns erwähnt, an der gemeinsamer Plattform seng Iwwerzeegung ënnerstrach, datt et sech beim Kosovo ëm en eenzegaartege Fall, ëm e „sui generis“ Fall handelt.

Wann Dir mech elo frot, firwat d'Europäesch Unioun, a mat hir de Groussdeel vun der internationaler Communautéit, de Kosovo als eenzegaartege Fall ugesinn, sou läit d'Äntwert an deenen historeschen a politeschen Ëmstänn. De Kosovo krut no der jugoslawescher Constitutioun 1968 als Provënz eng wäitreechend Autonomie, an 1974 gouf en op eng Stuf gestallt mat deenen anere jugoslawesche Republiken. Den deemolege Präsident Slobodan Milosevic huet 1989 awer dës jugoslawesch Constitutioun violéiert, andeems en d'Autonomie vum Kosovo drastesch ageschränkt huet. Hien huet dat kosovarescht Parlament a Gouvernement opgeléist an d'Liewensconditiounen vun deenen Awunner vum Kosovo, déi albanescher Ofstamung waren, bewusst verschlechtert. 300 000 Albaner sinn deemools aus dem Kosovo geflücht. 1991 huet de Slobodan Milosevic de Kosovo zu enger Provënz vu Serbien ënnert enger neier jugoslawescher Föderalrepublik gemaach. 1998 huet hien dunn eng Militärcampagne géint de Kosovo lancéiert, et koum zu ethnesch Säuberungen, zu sommahren Executiounen a massiver Zerstéierung. 800 000 Kosovaren sinn deemools no Albanien an an déi fréier jugoslawesch Republik Mazedonien geflücht. Nom Echech 1999 vun de Friddensgespréicher vu Rambouillet huet d'NATO dunn mat Loftattacken agegraff, fir de Milosevic dozou ze zwéngen, sech aus dem Kosovo zrëckzézéien an der humanitärer Katastrophe an der Verletzung vun de Mënscherechter en Enn ze setzen. Den 10. Juni 1999 huet den UNO-Secherheetsrot d'Resolutioun 1244 ugeholl, déi de Kosovo ënnert Administratioun vun der UNO gestallt huet, an d'NATO beoptragt, fir d'Sécherheet vum Kosovo ze suergen.

Ech wéilt hei direkt nach e Wuert soen, firwat de Kosovo e „sui generis“ ass, och am Vergleich mat Territoiren ewéi Süd-Ossetien, Abkazien an Transnistrien. No der Onofhängegkeet vu Georgien hunn d'Südosseten sech wëllen der russescher Regioun Nord-Ossetien uschlëssen, wat zu engem Konflikt gefouert huet,

deen 1992 mat engem Waffestellstandsaccord bäigeluert gouf. D'Abkhaze wollte sech 1992 onofhängeg erklären, wat och zu engem bluddege Konflikt gefouert huet. A béide Fäll gouf et also à la base de Wonsch, fir, noutfalls mat Gewalt, zu enger Onofhängegkeet ze kommen. Beim Kosovo as dëst, wéi Dir wësst, net de Fall, an de Wonsch no Onofhängegkeet ass gebuer als Reaktioun op d'Oferkennen vum dem Kosovo senge konstitutionelle Rechte duerch de Slobodan Milosevic an d'Atrocitéiten, déi de Kosovo-Albaner duerch déi Ennerdréckung widerfuer sinn. Kee vun den zwee Territoiren stoung je ënnert internationaler Administratioun vun der UNO, wéi et beim Kosovo säit 1999 de Fall war. An Abkhazien gëtt et ledeglech eng Observatiounsmissioun vun der UNO. Och de Fall vun Transnistrien ass mat deem vum Kosovo net vergläichbar. No der Onofhängegkeet vu Moldavien 1991 ass et an Transnistrien, enger autonomer Regioun vu Moldavien, zu engem bluddege Konflikt komm, dee vu russeschen Truppen gestoppt gouf – russesch Truppen, déi bis haut nach an Transnistrien präsent sinn säit 1992. Et gëtt an Transnistrien en autoproclaméiert „Gouvernement“, dat awer vu kengem Land vun der Weltgemeinschaft unerkannt gouf, souguer net Russland, wat Transnistrien am nooste steet. Am Fall vum Kosovo gouf et am Kader vun der UNO e Prozess, dee vun Ufank un ausdrécklech op eng Definitioun vum Statut vum Kosovo higeschafft huet.

Wat ewell de Kosovo ugeet, esou huet d'Resolutioun 1244 provisoersch kosovaresch Institutiounen créiert, wéi zum Beispill en demokratesch gewieltent Parlament. Zu deem Zäitpunkt liewen am Kosovo ëm déi 10% Serben, déi haaptsächlech am Norde wunnen. No sechs Joer ënner internationaler Administratioun kënnt am Hierscht 2005 den Envoyé vum deemolegen UNO-Generalsekretär Kofi Annan zur Conclusioun, datt, obwuel net all Standarden, déi 2002 definéiert goufen, erfëllt sinn, de Status Quo net méi haltbar ass, well en zu ethnische Spannungen, ökonomescher Stagnatioun a politescher Isolatioun féiere géif, an d'Zäit komm wier, de politesche Prozess zur Definitioun vum zukünftege Statut vum Kosovo anzeleeden. Am November 2005 huet de Kofi Annan dunn de fréiere finnesche Präsidant Martti Ahtisaari gefrot, fir mat Hëllef vum Kontakt-Grupp d'Negociatiounen zum Statut ze leeden. No 15 Méint Negotiatiounen tëschen de Parteien kënnt de Martti Ahtisaari zur Conclusioun, datt en international iwwerwaachten onofhängege Kosovo,

e multiethnesche Kosovo, an deem d'Rechter vun de Minoritéiten an dee kulturellen a reliéise Patrimoine besonnesch geschützt ginn, déi eenzeg viabel Léisung ass. Den Ahtisaari-Plang gesäit, fir datt eng EU-Rechtsstaatsmissioun dem Kosovo ënnert d'Äerm gräift an datt d'KFOR, also d'NATO-Truppen, provisoersch am Kosovo bleiwen fir fir d'Sécherheet ze suergen. De Rapport vum UN-Sondergesandten ënnersträicht, wéi scho virdrun den Eide-Rapport, datt de Status Quo net haltbar ass, well en de Fridden an d'Stabilitéit an der ganzer Regioun op d'Spill setze géif.

D'Europäesch Unioun huet séch fir den Ahtisaari-Plang ausgeschwat: si huet dee Moment nach gehofft, datt et méiglech wier, de Statusprozess am Kader vun der UNO, do wou en och ageleet ginn ass, zu Enn ze bréngen an den definitive Statut vum Kosovo duerch eng Resolutioun vum Sécherheetsrot z'endosséieren. Dat war awer, wéi der wësst, notamment wéinst der Oppositioun vu Russland, dat sech hannert déi serbesch Positioun gestallt huet, déi eng Onofhängegkeet vum Kosovo strikt ofgelehnt huet, net méiglech.

Op Initiative vun der Unioun ass dunn nach am August 2007 eng Troïka, bestoend aus der EU, de Vereenegte Staaten a Russland, agesat ginn fir e leschten Effort z'ënnerhuelen, eng negociéiert Solutioun tëscht Belgrad a Pristina ze fannen. No véier Méint huet si missen hiren Echec constatéieren. Et gouf kloer, datt op deem Wee keng Solutioun ze fanne wier, well d'Parteien net vun hire Positiounen wéilten ofwächen. A kee Geréngere wéi den UNO-Generalsekretär Ban Ki-moon huet dorop festgehal, datt de Status Quo net méi tenabel wier.

Här Präsidant,

Wa mir eis eens sinn, datt de Status Quo net däerf bestoe bleiwen, an dat d'EU eng besonnesch Responsabilitéit um Balkan huet, da musse mer och entsprechend handelen.

Fir d'Lëtzebuurger Regierung heescht dat, engersäits eis Part vun der Responsabilitéit ze droen an eis aktiv bedeelegen un der gemeinsamer Rechtsstaatsmissioun, déi de 15. Februar lancéiert gouf, an anerersäits d'Konsequenzen aus de Positiounen, déi mir an de leschte Jore verteidegt hunn, zéien, an d'Onofhängegkeet vum Kosovo unerkennen.

Den Här Vic Reuter wäert als Porte-parole dem Kommandant vun der gemeinsamer Police- a Rechtsstaat-

missioun, dem General de Kermabon, zu Pristina zur Sait stoen. Et ass och nach virgesinn, an deenen nächste Wochen a Méint, zwee-dräi Polizisten an déi Missioun z'entsenden. Mir wäerten doriwwe eraus natierlech och eisen Engagement an der KFOR fortféieren.

D'kosovaresch Autoritéiten sinn an hirer Onofhängegkeetserklärung op all d'Demanden, déi d'international Gemeinschaft, a besonnesch d'EU, formuléiert huet, agaangen. Hir Declaratioun referéiert sech explizit op den Ahtisaari-Plang an all déi Garantien, déi een doran erëmfënnt. An der Declaratioun gëtt de Kosovo deemno als eng demokratesch, säkulär a multiethnesch Republik beschriwwen, geleet vun de Prinzipie vun der Net-Diskriminatioun an enger gläicher Protectioun no rechtsstaatlechen Normen. D'Declaratioun gesäit fier, datt all d'Rechter vun alle Communautéiten am Kosovo geschützt a gefördert ginn, an datt déi Communautéiten um demokratesche Prozess am Kosovo kënnen deel huelen. D'Declaratioun gesäit och déi vum Ahtisaari proposéiert international zivil Präsenz am Kosovo fir, an eng Rechtsstaatsmissioun vun der EU. D'Präsenz vun der NATO gëtt ausserdeem och guttgeheescht. Des Weidere wënsche sech déi kosovaresch Autoritéiten den Etablissement vu gudde Relatioune mat hiren Noperen, dorënner och mat Serbien. Déi Assurancen ginn nach eemol ausdrécklech ënnerstrach am Bréif, mat deem de Präsident Sejdiu an de Premier Minister Taçi Lëtzebuerg offiziell vun der Onofhängegkeetserklärung ënnerriichten an de Wonsch op Unerkennung duerch Lëtzebuerg ausdrécken.

Mir wäerten op déi Demande agoen, aus deene Grënn, déi ech lech de Mëtteg hei duergeluecht hunn, an eis Unerkennung muer duerch d'Transmissioun vun deene relevanten Dokumenter un d'Autoritéiten zu Pristina formaliséieren.

Ech soen lech Merci.

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la 7^e session du Conseil des droits de l'Homme à Genève

3 mars 2008

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Madame la Haut-Commissaire aux droits de l'Homme,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Après près de deux ans de travaux, le Conseil des droits de l'Homme a désormais un arsenal institutionnel réformé à sa disposition pour faire face à ses obligations de protection et de promotion des droits de l'Homme dans le monde. Nous souhaitons faire du Conseil des droits de l'Homme une composante crédible et efficace du système onusien en matière de droits de l'Homme, et je m'associe en cela pleinement aux propos tenus par mon collègue Dimitrij Rupel au nom de l'Union européenne.

L'examen périodique universel est la principale innovation institutionnelle du nouveau Conseil des droits de l'Homme. Il s'adresse, de la même manière, à tous les États membres de l'ONU. Les premiers examens auront lieu en avril/mai prochain et 32 États membres sont invités à y participer. Je souhaite que ce Conseil réussisse ce premier test en le menant à bien dans un esprit de dialogue, de coopération et de transparence, esprit que le Luxembourg compte mettre en avant, en coopérant de manière étroite avec la société civile, lors de son propre examen prévu pour le mois de décembre.

Monsieur le Président,

Les nouvelles qui nous parviennent du Proche-Orient nous préoccupent au plus haut degré. Après Annapolis et Paris on avait espéré voir le processus de paix, le dialogue et la négociation reprendre. Le contraire est vrai. La violence a repris le dessus.

Si nous condamnons avec insistance les tirs de roquettes venant de Gaza qui ciblent de manière délibérée la population civile israélienne, nous condamnons avec la même insistance l'usage disproportionné de la force: la mort de tant de civils (quelque 300 depuis Annapolis) ne peut être une réponse. La violence et les violations des droits de la personne humaine, les représailles collectives contre Gaza sont des actes qui

nous éloignent de la paix. Les peuples palestiniens et israéliens méritent mieux. La violence doit être stoppée, la négociation doit reprendre le dessus.

Les droits de l'Homme continuent d'être bafoués au Darfour et dans les régions voisines. La situation sur le terrain n'a cessé de se détériorer. Nous devons dès lors veiller, avec une vigilance particulière, à un suivi rigoureux de la résolution adoptée par notre Conseil en 2007, ainsi qu'à une application stricte, par toutes les parties à ce conflit, de toutes les recommandations soumises à ce Conseil. À cet effet, j'appelle de nouveau toutes les parties à coopérer. L'assistance humanitaire ne peut pas être considérée comme une solution durable. Avec le concours des nouvelles opérations de maintien de la paix, les conditions de sécurité nécessaires sont à créer pour permettre le retour des deux millions de réfugiés et de personnes déplacées qui vivent dans des camps. Il appartient au gouvernement soudanais de veiller à mettre tout en œuvre pour garantir le bon déroulement de ces opérations.

Le Conseil doit également garder un œil vigilant sur la situation au Myanmar/Birmanie dans le droit fil des conclusions de la cinquième session extraordinaire du Conseil des droits de l'Homme en octobre dernier. Tout doit être fait pour mettre en place les conditions d'un véritable dialogue politique significatif en vue d'aboutir à une réconciliation nationale. Le renouvellement du mandat du rapporteur spécial sur la situation des droits de l'Homme au Myanmar doit, dans ce contexte, demeurer une priorité de ce Conseil.

Au Kenya, après les graves violations des droits de l'Homme qui ont été commises depuis la fin de l'année passée et suite aux élections qui y ont eu lieu, je me félicite des efforts de médiation fructueux menés par Monsieur Kofi Annan. J'en appelle aux dirigeants du pays de mettre en œuvre de bonne foi l'accord politique conclu jeudi dernier, afin de rétablir la paix, de consolider la démocratie, d'assurer la stabilité du pays et de construire un avenir prospère. Il appartient à ce Conseil de suivre de près la situation dans ce pays, et nous attendons avec grand intérêt le rapport et les recommandations de la mission que la haut-commissaire a envoyée sur le terrain.

En République démocratique du Congo, la population vit dans le plus grand dénuement. Un enfant sur cinq meurt avant l'âge de cinq ans. Une violence physique et sexuelle révoltante s'abat contre des dizaines de

milliers de femmes. Le gouvernement de ce pays doit tout mettre en œuvre pour faire cesser ces abus flagrants. L'action massive de reconstruction de la communauté internationale, que je salue, doit s'accompagner nécessairement d'un solide volet «droits de l'Homme». L'action de l'expert indépendant est loin d'être achevée, ni celle du rapporteur spécial sur la violence contre les femmes. Des mécanismes sont à créer pour juger les responsables des atrocités commises.

De manière générale, la discrimination à l'égard des femmes continue de nous préoccuper. Chaque jour, trop de femmes connaissent la violence physique, les abus et les mutilations sexuelles, la précarisation à l'emploi. Trop peu de femmes participent à l'exercice du pouvoir politique, nombreuses sont celles qui gagnent un salaire inférieur à celui des hommes. La pauvreté frappe avant tout les femmes rurales en charge de 60 à 80% de la production agricole. Un chantier majeur reste ouvert à ce Conseil pour redresser une situation aussi injuste qu'inacceptable. La campagne que vient de lancer notre secrétaire général sur cette question est de ce fait la bienvenue. Nous devons renforcer nos législations nationales et mieux mettre en œuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Je profite de l'occasion pour signaler que le Luxembourg vient de lever ses réserves faites lors de l'approbation de ladite convention, à savoir celle relative à la transmission héréditaire de la Couronne du Grand-Duché de Luxembourg, et celle relative au nom patronymique des enfants.

Monsieur le Président,

Les leçons tirées des horreurs d'Auschwitz et de la barbarie de la Deuxième Guerre mondiale n'ont pas empêché d'autres génocides d'être commis. Cela démontre l'importance du rôle du conseiller spécial pour la prévention du génocide, M. Francis Deng, qui sera parmi nous la semaine prochaine. Les femmes, les enfants et les minorités sont, plus que jamais, les victimes de graves violations. Dans deux tiers des États membres de l'ONU, des êtres humains sont soumis à la torture ou des traitements inhumains. Près de la moitié de tous les gouvernements emprisonnent des opposants politiques. Dans un tiers des États, des personnes sont la victime d'assassinats politiques par les forces militaires ou de sécurité. Les résultats de la lutte contre l'impunité restent très clairement insuffi-

sants. Notre détermination à lutter contre le terrorisme demeure sans faille, et ce dans le respect des droits de l'Homme et de l'État de droit.

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Le 10 décembre prochain, nous célébrerons le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce sera l'occasion de nous rappeler la signification historique de ce document, de dresser un bilan sur les progrès et les échecs, et d'établir une nouvelle feuille de route pour les travaux à mener durant les prochaines années.

L'article 1^{er} de cette Déclaration proclame que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Cette proclamation de l'égalité intrinsèque entre tous les êtres humains indépendamment de leur race, de leur sexe, de leur religion, de leur couleur et de leur langue constitue aujourd'hui encore, et plus que jamais, un programme révolutionnaire face aux réalités.

La Déclaration universelle des droits de l'homme a servi d'inspiration et de base à l'élaboration de quelque 60 conventions internationales de promotion des droits de l'Homme. Une Cour pénale internationale a vu le jour. Comment ne pas se réjouir par ailleurs de deux initiatives prises récemment: l'adoption au niveau de l'Union européenne respectivement de la Charte des droits fondamentaux et l'établissement, sur base d'une charte fondatrice, d'un système régional des droits de l'Homme par les pays de l'ASEAN.

Monsieur le Président,

Ne sous-estimons toutefois pas les progrès qui restent à faire et dans le domaine des droits politiques et civils, et dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et, partant, de la promotion des droits économiques, sociaux et culturels.

- Quand chaque année, plus de 10 millions d'enfants meurent avant d'atteindre l'âge de 5 ans, leur droit à la vie est dénié.
- Quand plus de 100 millions d'enfants n'ont pas accès à l'éducation primaire, leur droit à l'éducation est bafoué chaque jour.
- Quand près de 3 millions de personnes meurent chaque année des suites du sida/HIV, quand un million tombe victime du paludisme, quand chaque

année, plus de 500 000 femmes meurent des complications au moment de la naissance d'un enfant, leur droit à la santé n'est pas respecté.

- Quand 850 millions de personnes souffrent de faim et de malnutrition leur droit à l'alimentation est ignoré.
- Soyons conscients qu'une réduction de 1% des dépenses militaires mondiales pourrait sauver la vie de 25 000 enfants par jour, c'est-à-dire 8,7 millions d'enfants par an.

Comme nous y invite notre haut-commissaire, la célébration du 60^e anniversaire devrait nous conduire à relancer l'examen de la question de l'universalité et de l'indivisibilité de tous les droits de l'Homme et de l'égalité entre droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement. Cela serait conforme à la déclaration de Vienne de 1993 et à la résolution qui a institué ce Conseil en février 2006.

Le temps est venu pour assurer, parallèlement aux droits civils et politiques, de nouvelles avancées normatives des droits économiques, sociaux et culturels.

Dans cette perspective, je me félicite de la toute récente signature par les autorités cubaines des deux pactes internationaux, ce qui me permet d'espérer que la liberté d'expression, de réunion et d'association garanties par ces conventions soient pleinement mises en œuvre et que l'ensemble des prisonniers politiques puissent enfin être libérés. J'encourage Cuba à ratifier les deux instruments dans un proche avenir et à les mettre pleinement en œuvre.

La coopération de notre Conseil avec les autres instances régionales et sous-régionales s'occupant des droits de l'Homme mérite également d'être intensifiée. La collaboration avec les gouvernements, la société civile et les ONG dans toutes les régions permet un échange d'expériences et de pratiques, tout comme une entraide fructueuse inestimable. Le développement d'une véritable culture des droits de l'Homme dans tous les continents est à ce prix.

L'éducation aux droits de l'Homme n'en est qu'à ses débuts. C'est dans la tête des personnes, et notamment des jeunes, que naissent ou sont bannies les guerres et les conflits futurs. La coopération avec tous les gouvernements, en particulier les ministres

de l'Éducation, ainsi qu'avec des instances comme l'Unesco et le Conseil de l'Europe, doit être poursuivie et renforcée.

Je plaide aussi, dans l'esprit de réforme de l'ONU, pour une plus grande collaboration entre notre Conseil des droits de l'Homme, y compris les rapporteurs spéciaux, et toutes les composantes des Nations unies. Ainsi, une forte complémentarité peut résulter des travaux menés par les différentes instances s'occupant en particulier des Objectifs du millénaire pour le développement. Une telle coopération doit aussi avoir comme objet d'assurer une réelle cohérence de nos politiques.

À Madame Louise Arbour, haut-commissaire aux droits de l'Homme, j'adresse ma reconnaissance et mon admiration pour le travail accompli et ma pleine confiance dans sa capacité à diriger l'office dont elle a la charge. Le respect de l'autonomie et de l'indépendance de son office reste un garant de son efficacité et de sa crédibilité.

Je vous remercie.

Jean-Claude Juncker à la Banque nationale de Belgique: «La gouvernance de la zone euro peut-elle être améliorée?»

12 mars 2008

Monsieur le Gouverneur, cher Guy,
Monsieur le Gouverneur honoraire, cher Fons,
Mesdames et Messieurs,
et pour beaucoup d'entre vous, chers amis,

Je n'ai pas choisi le sujet. On m'a imposé un sujet, et je vais le traiter à ma façon et pas nécessairement à la façon dont vous auriez voulu que je l'entende, puisque vous formulez le sujet dont je dois traiter sous forme de question, en me proposant la question «la gouvernance de la zone euro peut-elle être améliorée?» C'est une question suggestive. Vous m'avez dit, Monsieur le gouverneur, que j'aurais à ma disposition vingt minutes, trente minutes. Je ne peux donc pas répondre à la question «la gouvernance peut-elle être améliorée?», parce que cela me priverait du plaisir de vous exposer un certain nombre d'idées.

Je voulais vous dire combien je suis heureux d'être à la Banque nationale et d'être l'invité du Forum financier. Il est vrai qu'il existât entre nos deux pays, la Belgique et le Grand-Duché, une longue histoire qui ne fut pas toujours d'amour en matière économique et monétaire. Et contrairement à d'autres, je n'ai aucun regret d'avoir vu le franc belgo-luxembourgeois être remplacé par l'euro, sauf que j'éprouvais énormément de plaisir à écouter Fons du temps de son governorat venir nous expliquer, année après année, le rapport de la banque qu'il distinguait toujours, qu'il subdivisait toujours en deux parties: une partie belge – très critique – et une partie grand-ducale – très laudative. On a bien aimé ce discours comparatif aux nombreuses vertus.

Question suggestive, disais-je, à laquelle il faudra non pas répondre d'une façon négative, mais sous une forme de prolongation de l'interrogation qui m'est lancée. L'Eurogroupe est l'instance par excellence où la gouvernance économique de l'espace euro s'organise, s'articule, s'exprime. Nous devons la naissance de l'Eurogroupe au traité de Maastricht, dont on parle peu, puisque c'était un traité aux succès multiples. On aime des traités européens imparfaits, on n'aime pas parler des traités qui ont connu du succès.

J'étais parmi ceux qui ont négocié le traité de Maastricht. J'ai présidé la conférence intergouvernementale qui a conduit à ce traité et donc j'en reste un partisan farouche, d'autant plus que ceux qui avaient signé le 7 février 1992 ce traité ont dû affronter de nombreuses critiques au moment où le processus qui nous conduisit vers l'Union économique et monétaire fut lancé. Naïf, disais-je, irresponsable, me disais-je parfois, en lisant les nombreux articles provenant du monde académique. Rares étaient ceux qui à l'époque avaient pensé que les Européens seraient à même d'arriver aux termes de leur effort de fusion monétaire, puisqu'une telle expérience ne s'était jamais faite dans le monde moderne. Les Européens, les Américains, d'autres, ne pensaient pas que nous serions capables d'y parvenir. J'en suis d'autant plus content, que je suis le seul ministre des Finances toujours en fonction qui a signé le traité de Maastricht. Je dis parfois que l'euro et moi-même, nous sommes les seuls survivants du traité de Maastricht et j'en tire une certaine fierté.

Je disais que nous devons la naissance de l'Eurogroupe à ce traité, puisque les négociateurs du traité de Maastricht devaient trancher une question qui était

une question qui se posait notamment entre la France et l'Allemagne. Vous vous rappellerez sans doute qu'en Allemagne, la théorie prédominante était celle qu'on appelait à l'époque la théorie du couronnement. C'est-à-dire nous mettrions d'abord en place l'union politique, puis nous coordonnerions nos politiques économiques et puis nous introduirions, le moment venu – c'est-à-dire jamais – la monnaie unique. La France et d'autres ne partageaient pas cette vue stricte des choses et donc nous avons décidé vers la fin des années 1980, début des années 1990, de procéder différemment en mettant en place – puisqu'il ne saurait y avoir d'État européen puisque l'Union européenne ne correspond à aucune des définitions généralement enseignées en nos facultés lorsqu'il s'agit de décrire la réalité étatique – une autorité monétaire bien structurée, unifiée quant à ses modes de comportements, et par nature et par nécessité très visible sur un plan international. Nous amis français, qui voulaient ancrer la notion de gouvernement économique dans le traité de Maastricht, faute de pouvoir organiser une adhésion suffisante, ont choisi avec les autres – nous étions 12 à l'époque – de dire que les politiques économiques, tout en restant de compétence essentiellement nationale, devaient être d'intérêt communautaire et donc devaient être coordonnées davantage.

En fait nous n'avions pas d'autre choix à l'époque que d'opérer celui que je viens de vous décrire. Ce débat, cette lutte – une lutte d'influence entre le pôle monétaire et le pôle économique-politique – était très vive au moment de la signature de la négociation du traité de Maastricht. Ce débat rebondit à intervalles très réguliers. Vous l'aurez observé, comme moi, ces derniers mois, au moment où la croissance est défailante, où l'inflation repart, où nous connaissons des turbulences financières que nous observons, où nous constatons la volatilité des taux de change, que nombreux sont ceux qui essayent de réalimenter par de nouveaux propos, mais non pas par de nouvelles idées, ce débat qui m'apparaît comme étant un débat déjà vieux.

Nous avons vu le directeur général du Fonds monétaire international récemment nous expliquer que nous avons un grave déficit de coordination des politiques économiques et que la Banque européenne était, d'après l'expression qui fut la sienne, superpuissante, voulant dire par là que le pôle monétaire sans doute se voyait accorder une importance autrement

plus grande que celle que le pôle économique-politique s'accorde à lui-même ou se voit en règle générale être accordée par les observateurs.

Ce débat sur la coordination des politiques économiques – dont je dis qu'il faudra l'améliorer – est un débat qui n'est pas un débat sans pièges. Je vois en fait deux pièges majeurs. Le premier est d'ordre économique, le deuxième est d'ordre politique.

Le piège que je qualifierais de piège politique consiste à ne pas démentir ceux qui ne cessent de prétendre que la Banque centrale européenne serait hypersensible à l'inflation et que le contre-poids économique qu'il faudrait apporter à la position de la Banque pour la nuancer, consisterait à encourager en fait une politique qui serait plutôt orientée vers la croissance et vers l'emploi et non pas vers la stabilité des prix, et que donc, pour ce faire, il faudrait renforcer le pôle économique.

J'ai toujours pensé que les traités sont là pour être observés. Le traité de Maastricht, tout comme ceux qui l'ont suivi, déclare comme objectif absolument prioritaire de la Banque centrale européenne le maintien de la stabilité des prix. Il n'est donc pas question de ne pas respecter les termes mêmes du traité. La Banque centrale, pour ce faire, se voit accorder une indépendance qui ne veut pas dire invitation permanente à l'autisme pérennisé, mais qui veut dire que la banque est libre dans ses décisions. Elle ne doit rendre compte à personne. Le traité même y mène. J'ai toujours trouvé cette formule strictement ridicule qu'aucune institution n'a le droit d'interférer dans les décisions de la banque. Disposition qui est aisément compréhensible, mais qui ne veut pas dire que les autres acteurs de la vie politique et économique devraient se taire devant les sages énoncées par la Banque centrale.

Démocratie veut dire débat. Traité veut dire: je dois suivre celui qui décide. Mais le traité ne dit pas qu'il ne faut pas pouvoir opiner lorsqu'on est d'une opinion contraire. Je voudrais seulement que les hommes politiques qui le font le fassent avec retenue et un certain savoir de la chose dont ils parlent, ce qui n'est pas toujours le cas, tout comme d'ailleurs la Banque parle parfois d'éléments de politique sociale et sociétale sans avoir sur ce point une connaissance qui me surprendrait par la profondeur de la science qui est mise en œuvre.

Indépendamment de cela, je considère, et je considérerais toujours, que ce *trade off* entre stabilité des prix, lutte contre l'inflation et politique orientée vers la croissance et vers l'emploi n'a pas lieu d'être. L'économie générale de nos comportements ne se résume pas à faire un choix entre soit une politique anti-inflationniste et une politique orientée vers les objectifs de croissance et d'emploi. On peut vouloir les deux à la fois.

Nous avons observé notamment pendant les années 1970 qu'une surprioritisation d'un élément des deux peut conduire à la catastrophe. Toutes les politiques qui avaient été mises en œuvre pendant les années 1970 dans un certain nombre de pays entourant le vertueux Grand-Duché ont conduit non pas aux résultats voulus, mais très souvent aux résultats inverses.

La conséquence pour moi: la banque, indépendante, prend charge de la stabilité des prix et – est parfaitement fondée à poursuivre cet objectif et à mettre en place toutes les décisions généralement quelconques qui sont rendues nécessaires par le maintien, par la nécessité du maintien de la stabilité des prix. Ceux d'ailleurs qui prétendent qu'une politique orientée vers la stabilité des prix serait antisociale ou non sociale ou peu sociale par essence se trompent lourdement, puisque les franges de population à revenu modeste sont les premières à souffrir d'un élargissement et d'un approfondissement de l'inflation. Je dis par conséquent que la stabilité des prix formulée comme le fait le traité et appliquée comme le fait la Banque est par essence une politique sociale sur le moyen et sur le long terme.

On compare souvent le mandat de notre banque à celui de la Federal Reserve américaine, la FED, en disant que oui, la FED a tout de même ce double objectif, stabilité des prix, mais aussi croissance et emploi. Il ne faut pas comparer ce qui a priori n'est pas comparable. Du côté de l'offre, les États-Unis se présentent dans une situation autrement plus confortable, voire alléchante que l'Europe, qui est faible du côté des performances monétaires de l'offre, ce qui explique que les décisions monétaires sont plus largement et plus rapidement transmises vers l'économie réelle aux États-Unis que tel ne serait le cas en Europe.

Par conséquent, il ne faut pas trop s'inspirer aux modes de comportement de la Federal Reserve, qui évolue dans un contexte qui est strictement non comparable aux rigidités européennes que nous observons chez

nous. On dit beaucoup de bien de la FED. Toujours est-il, sagesse de l'autorité monétaire américaine ou non, que l'économie américaine aujourd'hui est au bord de la récession et que l'inflation est à 4,3%. Par conséquent, suivre chaque jour et dans chaque geste la politique monétaire et la politique économique américaine me semblerait être de mauvaise inspiration au moment où je vous parle.

Il y a à côté de ce piège économique du débat sur la gouvernance de la Banque un autre qui est politique. Nous avons le traité de Maastricht, qui a été suivi par celui d'Amsterdam et par celui de Nice, et maintenant nous sommes à la veille de la ratification du traité de Lisbonne. Maintenant où les traités sont soumis aux examens parlementaires ou souverains – je parle de l'Irlande – [...], à un moment où le traité de Lisbonne, qui attend sa ratification dans les 27 pays, reconduit le dispositif pôle monétaire, pôle politique tel qu'il fut ancré dans le traité de Maastricht, il ne faut pas nous lancer dans un débat qui consisterait à nous demander quels autres changements institutionnels il faudrait apporter au traité. Attendons d'abord que celui qui est en train d'être examiné soit ratifié et appliquons ce traité avec toute la rigueur voulue. Mais ne donnons pas aux Européens l'impression que nous ne serions pas surs d'avoir réglé le dialogue et la coexistence entre le pôle économique et le pôle monétaire d'une façon qui ne répondrait pas aux exigences de notre époque.

En fait, dix années après le lancement de la monnaie unique au 1^{er} janvier 1999, le bilan que nous pouvons tirer est plutôt positif. On n'explique jamais aux Européens – je me demande d'ailleurs pourquoi – les avantages de la monnaie unique, puisqu'on croit qu'on les avait suffisamment expliqués avant le lancement de la monnaie unique et on n'explique jamais suffisamment aux Européens les nombreuses performances qui en fait sont celles de l'euro.

Je me rappelle, au moment où nous avons signé le traité, on nous accusait, puisque nous étions tous catégorisés comme étant des monétaristes aveugles, que la monnaie unique, très certainement, conduirait vers des cataclysmes et des catastrophes sur nos marchés de l'emploi. Or, il faut constater dix années après l'introduction de l'euro, que nous avons créé sur l'ensemble de l'espace euro 17 à 18 millions d'emplois. Nous devons constater que nous avons corrigé vers le haut, dans tous nos pays, les taux d'emplois, qui

étaient largement sous-développés par rapport aux économies concurrentes. Nous avons créé pendant les huit années précédant l'introduction de l'euro trois millions d'emplois, et pendant les huit années qui ont suivi l'introduction de l'euro quinze millions d'emplois. En France, entre 1999 et 2006, trois millions d'emplois ont été créés. Sur la seule France, l'introduction de l'euro n'a pas empêché l'économie française de créer trois millions d'emplois, le même nombre que nous étions capable de créer sur l'ensemble de la zone euro pendant les huit années qui précédèrent l'introduction de la monnaie unique. Donc, en termes d'emploi, tous ceux qui nous avaient prédit toutes sortes de catastrophes se sont lourdement trompés. La coordination des politiques économiques après dix années d'expérience de fusion monétaire n'est pas une performance qui m'impressionnerait, mais elle n'est pas non plus négligeable.

Nous avons dans une résolution du Conseil européen du 13 décembre 1997 que j'avais l'honneur de présider, adopté une résolution sur le renforcement des politiques économiques, un texte que rares sont ceux qui s'en souviennent et que je rappelle parfois l'attention de mes collègues au sein de l'Eurogroupe.

Nous nous étions dits à l'époque, contre l'opposition farouche de nos amis britanniques, suédois, danois et autres, italiens au début – parce que l'Italie n'était pas sûre de faire partie du groupe des pays à pouvoir adopter la monnaie unique au 1^{er} janvier 1999 –, instaurer cet Eurogroupe, parce que nous avions l'impression que les ministres des Finances en charge de la gestion collective et solidaire de la monnaie unique auraient des intimités à échanger qui ne regarderaient pas les autres et qui n'intéresseraient pas au même degré les autres. Il s'agissait d'organiser les spécificités de la zone euro et il nous avait semblé que le meilleur endroit pour ce faire serait constitué par ce groupe informel de l'Eurogroupe, qui n'est pas une institution formelle du Conseil des ministres, mais un groupe d'amis intéressés par une aventure qui ne faisait que commencer.

Nous nous étions mis d'accord sur la nécessité qu'il y aurait au niveau de la zone euro de surveiller d'une façon plus étroite nos politiques macroéconomiques respectives, dont je vous rappelle que le traité nous renseigne qu'elles sont de la responsabilité nationale, mais qu'elles doivent être conduites dans l'intérêt de l'Union européenne. Il nous avait semblé que l'intérêt

immédiat pour surveiller les politiques macroéconomiques était plutôt dans le cadre de la zone de la monnaie unique que sur l'ensemble de l'Union européenne. Nous nous étions mis d'accord dans cette résolution, et nous la pratiquons, sur la nécessité qu'il y aurait d'insister davantage sur la surveillance budgétaire. Vous vous rappelez les critères de convergence de Maastricht – le premier pacte de stabilité et de croissance – et donc l'intérêt fut évident de consacrer une bonne partie, sinon une majeure partie de nos travaux à un exercice de surveillance budgétaire.

Je constate, après avoir amendé le pacte de croissance et de stabilité pendant une autre Présidence luxembourgeoise en mars 2005, que nous avons su donner au pacte de stabilité et de croissance une lecture davantage économique et non simplement budgétaire et de chiffrage anonyme. Aujourd'hui, les déficits budgétaires sur l'ensemble de la zone euro sont descendus en dessous de 1%, alors que tel n'était pas le cas il y a trois ans. Je constate que le volet correctif du pacte de stabilité fonctionne non pas à merveille, mais d'une façon satisfaisante, puisque nous avons pu sortir des procédures de déficits excessifs à peu près tous les pays membres de la zone euro. Il nous reste un pays qui échappera à cette procédure plus ou moins lourde en cours d'année.

Nous avons – il s'agit bien là de coordination des politiques économiques – subdivisé la zone d'application du pacte de stabilité en deux espèces. Nous avons ajouté un peu de souplesse au volet correctif. On doit réduire les déficits budgétaires, mais on doit les réduire moins qu'on aurait dû les réduire sous le régime précédant lorsque l'économie va mal. Et nous avons renforcé le volet préventif du pacte de stabilité, invitant les pays membres de la zone euro à faire usage de leurs excédants fiscaux, qui seraient dus à la bonne conjoncture, d'une façon à réduire la dette publique et les déficits budgétaires. Nous ne voulions plus répéter les erreurs qui furent les nôtres vers la fin des années 1990 où la bonne conjoncture ne fut pas mise à profit pour assainir les finances publiques. Les finances publiques aujourd'hui se portent mieux qu'elles ne l'avaient fait auparavant et donc, il s'agit là d'un autre succès de la coordination des politiques économiques, notamment prises sous l'angle de vue de la surveillance budgétaire.

Est-ce que je ne me fais aucun souci à ce sujet? Non, je me fais beaucoup de soucis, parce que je crois que les gouvernements de la zone euro ont beaucoup de mal à faire accepter par leurs opinions publiques, c'est-à-dire par les électeurs, par les autres ministres et par l'ensemble des parlements, cette nécessité qu'il y a d'économiser, d'épargner, d'être sérieux quand tout va bien. Il est plus facile d'expliquer à une opinion publique chancelante que si tout va mal des sacrifices sont demandés. Il est ultra-difficile de demander à vos populations des sacrifices lorsque les budgets de l'État se portent à merveille, comme tel est le cas dans un certain nombre de nos pays.

Parlant de coordination de politiques économiques, nous avons retenu en décembre 1997, et nous le faisons depuis et avec une intensité renouvelée depuis quelques mois, nous nous étions mis d'accord sur le fait qu'il faudrait que nous discussions régulièrement de la politique de change et des taux de change. Lourd débat, parce qu'un certain nombre d'observateurs insuffisamment positivement inspirés prétendent que la politique de change est une affaire trop sérieuse pour les gouvernements et qu'il faudrait laisser ça au seul soin de la Banque centrale. Il est vrai que sur ces pans de l'action économique-politique que décrit la banque, elle est en règle générale est mieux inspirée, parce que moins portée sur le court terme que les gouvernements. Dire que les gouvernements doivent s'abstenir en matière de politique de change est une interprétation erronée du texte du traité de Maastricht qui fait bien de la politique de change une zone de coopération entre la Banque centrale, la Commission et les gouvernements, étant entendu que la prédominance de la banque est toujours sauvegardée.

Nous passons à l'Eurogroupe des heures et des heures à discuter entre nous et avec le président de la Banque centrale de la politique de change, ayant entendu que la banque ne connaît pas un objectif de taux de changes. Donc, nous sommes tous, à peu près tous, d'accord sur cet élément de la politique de l'autorité monétaire francfortoise.

Il était même dit dans cette résolution du Conseil européen de décembre 1997 que nos efforts de coordination des politiques économiques devraient porter sur les politiques fiscales, sur les réformes fiscales et

devraient servir entre autre un but qui serait de mettre un terme aux dispositions fiscales dommageables qu'il pourrait y avoir dans un certain nombre de nos pays.

Cet Eurogroupe ne dispose donc pas d'une véritable base légale au sens traité du terme, parce que le traité de Maastricht, ni celui d'Amsterdam ni celui de Nice ne le mentionnent. Mais comme nous l'avions mis en place par une résolution du Conseil européen, il s'est progressivement, et d'une façon informelle, institutionnalisé. Cette forme informelle de l'Eurogroupe pose beaucoup de problèmes, puisque nos débats sont par essence confidentiels et ne sont pas portés vers l'extérieur. Il serait d'ailleurs très peu prudent d'exporter vers l'extérieur les échanges que nous avons entre nous sur les taux de change, parce qu'il s'agit là d'une matière, comme vous le savez, ultrasensible. Je tiens donc beaucoup à l'aspect confidentiel de nos travaux.

L'inconvénient est que l'Eurogroupe, parce qu'il doit se soumettre aux règles de la confidentialité y compris dans sa communication, apparaît, et de très loin, comme beaucoup moins visible que la Banque centrale qui peut parler lorsqu'elle a envie ou ressent la nécessité de parler. Tel ne peut pas être le cas pour l'Eurogroupe. Mais je constate comme une émancipation déguisée de l'Eurogroupe sur les dernières années, puisque nous sommes passés d'une espèce de *soft governance* vers une forme plus ouverte de communication des décisions vers l'extérieur. De temps à autre et d'une façon de plus en plus régulière, nous nous mettons d'accord sur des termes de référence que nous présentons à la presse et au public et en règle générale nous le faisons de concert avec la Banque centrale, lorsque ces termes de référence portent sur des sujets à intérêt commun.

Cette émancipation déguisée est surtout perceptible au niveau de la surveillance multilatérale [...]. Les éléments de *peer review* et de *peer pressure* sont très développés. Bien sûr sur ces problèmes-là on ne peut pas communiquer d'une façon qui générerait ceux qui dans un débat entre collègues – 12 au début, 15 maintenant – ont eu un point de vue difficile à défendre. Je peux vous dire que lorsque nous parlons des budgets nationaux, qu'ils soient français, allemand ou autre, grec, portugais, les débats sont bien animés. Je ne crois pas qu'il serait sage que nous disions vers l'extérieur tout ce que nous nous sommes dits à l'intérieur. Là, la *peer review* et la *peer pressure* sont très

exigeantes puisque nous demandons aux ministres fautifs, entre guillemets, de s'expliquer ou de décrire comment le gouvernement qu'il représente, compte réagir aux critiques de la Commission, de la banque et des autres collègues et nous demandons, après deux ou trois réunions des résultats déjà tangibles de la prise de décision au niveau du gouvernement, visant à changer le cours des choses que nous aurions et que très souvent nous avons critiqués.

Nous observons pour le reste qu'il y a en matière de coordination des politiques économiques comme un manque d'appropriation nationale. Très souvent les gouvernements nationaux, y compris le mien, considèrent que les ministres des Finances se réunissent à Bruxelles une fois par mois, discutent de la coordination des politiques économiques et que cela ne peut produire aucun résultat au niveau des actions nationales que les uns et les autres sont appelés à prendre. Donc, il faudra toujours expliquer et réexpliquer que les ministres des Finances réunis au sein de l'Eurogroupe ne représentent pas seulement le petit point de compétence qui est le leur, mais qu'ils représentent leur gouvernement et que les décisions qui sont prises ou les suggestions qui sont émises, méritent une traduction immédiate dans les réalités gouvernementales nationales.

Nous avons pu enregistrer aux cours des mois écoulés quelques beaux succès en matière de coordination des politiques macroéconomiques. Je vous donne deux ou trois exemples. Nous avons décidé, en 2005 déjà, au moment où les prix pétroliers commençaient à s'envoler, qu'aucun pays membre de la zone euro ne devrait avoir une réaction de politique fiscale face à l'envolée des prix pétroliers. Ne pas réduire la fiscalité sur l'énergie et sur les produits pétroliers, telle fut la règle générale émise pour l'ensemble de la zone.

Nous avons décidé à Manchester et plus tard, que tout devait être fait pour éviter des effets de second tour qui nous guettent à chaque fois qu'au niveau de l'évolution des prix, notamment pétroliers, les mouvements sont enclenchés. Nous avons récemment, devant des interrogations que nous lançait la situation américaine, décidé qu'il ne saurait y avoir en Europe une réaction du même type que celle sur laquelle se sont mis d'accord les autorités politiques et monétaires de l'autre côté de l'Atlantique. Vous avez vu Monsieur

Bush, encouragé en fait par la Federal Reserve, développer et lancer un plan de relance budgétaire qui porte sur 1% du PIB.

Nous avons pensé alors que le débat commençait à prendre forme dans un certain nombre de pays, qu'une telle réaction ne serait pas de mise en Europe, pour la simple raison que la situation des deux économies n'est pas comparable. Nous ne sommes pas en récession, elle ne nous menace pas. Nous avons des taux de croissance non pas mirobolants, mais tout de même satisfaisants, bien qu'en 2008 nous évoluons en dessous de notre potentiel de croissance, mais moins en dessous de notre potentiel de croissance que les Américains évolueront en dessous de leur potentiel de croissance. Nous n'avons pas le problème du double déficit, qu'ont nos amis américains, problème sur lequel nous avons *again and again* rendu attentif dans nos propos publics et dans nos entretiens privés les autorités américaines pour les mettre en garde contre les risques de dérapage qu'entraînerait le maintien sur une trop longue durée de ce double déficit, double déficit dont je disais que nous ne l'avons pas, puisque notre balance des paiements est largement excédentaire.

Si nous n'avions pas l'Eurogroupe, si nous n'étions pas d'accord sur la nécessité qu'il y a d'accorder dans nos 15 pays nos violons face à un choc externe, certains de nos pays, à en juger d'après les débats nationaux qu'on a pu observer, auraient lancé sans aucun doute, comme ils l'avaient fait précédemment, des plans de relance budgétaire, et donc nous aurions réagi d'une façon totalement dispersée, voire contradictoire, aux problèmes américains qui ne sont pas des problèmes qui devraient pouvoir nous désintéresser.

Le dialogue avec la Banque centrale européenne fonctionne bien. Je lis partout, parfois, c'est devenu plus calme ces derniers mois, que les relations entre la Banque centrale européenne et l'Eurogroupe seraient détestables, que les deux pôles ne se parleraient pas, que les deux Jean-Claude seraient en guerre ouverte. Il n'en est rien. Nous avons des échanges réguliers au conseil des gouverneurs. Le président de la Banque centrale assiste à toutes les réunions de l'Eurogroupe. J'ai des entretiens hebdomadaires avec lui et donc, sur ce point, je ne vois pas comment le dialogue, dans ses aspects formels, pourrait être amélioré et sur le fond

des choses. Quoi qu'on en dise, il n'y a pas de différences majeures entre l'appréciation de la plupart des ministres et celle de la Banque centrale.

Cet échange notamment sur les changes nous a permis d'imposer en Europe une discipline verbale que nous n'avions pas et que nous observons depuis quelques mois d'une façon qui me surprend parfois, puisque les gouvernements, sauf de très rares exceptions, n'ont pas des propos critiques qui se contrediraient entre eux-mêmes. Il y a parfois des dérapages, surtout en période de campagne électorale, mais en règle générale la discipline verbale a été beaucoup améliorée. Ce qui était important, puisque ceux qui nous observent de loin et qui ne comprennent pas très bien ce que nous faisons, étaient toujours dérangés par le fait de ne pas savoir qui pouvait parler pour l'Europe, puisque il y avait des présidents – cela arrive de temps à autre – des Premiers ministres et des ministres des Finances qui ajoutaient allégrement à la confusion générale que nous avons engendré en tenant des propos qui n'étaient pas concordants.

Pour le reste, et parlant des taux de change, des politiques de change, il ne faut pas croire que le monde serait simple. Moi, je lis parfois qu'il suffit que l'Eurogroupe se saisisse de cette question, ce qu'elle a d'ailleurs fait, que nous disions à la Banque ce qu'il conviendra de faire ou que nous nous mettions d'accord avec la Banque sur ce qu'il faudrait faire, que nous disions aux autres au G7: «Voilà, nous avons décidé quel l'euro est surévalué, qu'il ne peut plus augmenter. Nous avons décidé que le dollar est sous-évalué, nous avons décidé que le yen et le yuan sont sous-évalués, s'il vous plaît, appliquez nos décisions!»

Le monde ne fonctionne pas comme cela. Nous ne pouvons pas par notre seule volonté imposer notre façon de voir aux autres acteurs de la scène monétaire et économique internationale. Par conséquent, pour important qu'il soit, que nous soyons d'accord entre Banque et Eurogroupe sur la bonne politique de change à avoir – et nous sommes d'accord –, encore faut-il savoir convaincre les autres. Et d'ailleurs nous avons, à côté des entretiens réguliers que j'ai avec les ministres américain, japonais et chinois des Finances, pour la première fois – je crois que c'était en novembre – délégué une mission se composant du président Trichet, du commissaire en charge des Affaires monétaires, Monsieur Almunia, et moi-même en Chine, pour

mieux nous expliquer à l'égard de nos amis chinois, dont nous contestons un certain nombre d'éléments de politique monétaire. Amis chinois dont nous pensons qu'ils doivent être revus pour atteindre une situation qui permettrait à l'Europe de ne plus devoir être le seul pôle du paysage économique mondial à supporter, et d'une façon exclusive, l'ajustement des déséquilibres globaux que nous observons et dont à de nombreuses reprises nous avons dit qu'il ne faudrait pas que cet ajustement se fasse d'une façon désorganisée, ce que malheureusement il est en train de faire en partie pour l'instant.

Enfin, les Européens n'étaient pas impressionnés de voir l'Eurogroupe, la Banque et la Commission aller en Chine, mais les Chinois l'étaient, non seulement par politesse – moi je suis souvent en Chine, donc, j'arrive à catégoriser les réflexes chinois qui naviguent entre détermination et politesse, parce que les Chinois – surtout lorsqu'un Luxembourgeois leur explique le cours des choses – ont toujours tendance à dire que tous les États, toutes les nations sont égales en droit. Je me rappelle la première visite en 1995 que j'avais faite en Chine, le Premier ministre chinois m'expliquait: «Voilà, nous sommes un peu plus nombreux que vous Luxembourgeois, mais les deux nations, la même dignité, la même influence et tout ça.» J'étais le seul du côté luxembourgeois qui émit quelques doutes et les autres Luxembourgeois qui étaient avec moi se sentaient définitivement confirmés dans leur analyse des réalités, ce qui me fit dire au Premier ministre chinois que j'avais dans ma délégation deux Luxembourgeois qui parlaient couramment le chinois et si toutes les nations étaient égales en dignité et en influence, combien de Chinois y avait-il de son côté qui parlaient couramment le luxembourgeois? Nous avons gagné 2:0 dans cette affaire!

Donc, il ne faut pas se tromper. Mais, tout de même, nous sommes entrés dans un dialogue macroéconomique et monétaire structuré avec la Chine, ce qui en termes de représentation extérieur de la zone euro fut tout de même un événement que la petite histoire monétaire de l'Europe retiendra le jour venu, parce qu'en fait, en matière de représentation extérieure, nous sommes assez faibles, parce que notre représentation extérieure reste fragmentée. Le président de l'Eurogroupe assiste aux réunions du G7, c'est très bien. Le président de l'Eurogroupe prend la parole aux réunions du comité intérimaire. Je dois toujours

prendre place sur la chaise belge, parce que la Belgique mène la *constituency* dont fait partie le Luxembourg. Et l'Eurogroupe n'en a pas qui lui appartiendrait. Donc, je dois veiller à ce que Didier Reynders ou Guy Quaden quittent au bon moment la chaise pour que j'attrape le micro pour pouvoir parler dans le micro belge pour l'Europe.

Mais notre représentation extérieure, notamment au niveau des grandes institutions internationales reste fragmentée. Nous sommes représentés au Fonds monétaire international par des constituantes diverses. Il faudrait que la zone euro soit représentée par une seule chaise. Or, les pays qui sont les chefs de file des différentes constituantes, tout européens qu'ils soient par ailleurs, ont quelques difficultés à ne plus avoir de chaise. Ils la perdront, parce que le cours de l'histoire va dans ce sens et les gouvernements qui veulent doter la zone euro d'une représentation unique au sein du Fonds monétaire international deviennent de plus en plus nombreux, et donc cette représentation unique se fera un jour ou l'autre.

Le traité de Lisbonne qui a emmagasiné toutes ces grandes et petites évolutions que je suis en train de vous décrire fait maintenant de l'Eurogroupe une institution formelle, puisque le traité de Lisbonne, le traité réformateur de Lisbonne – qui n'est pas un traité simplifié ou s'il est un traité simplifié est compliqué – précise quels sont les domaines de compétence de l'Eurogroupe et lui donne un pouvoir décisionnel sur ses propres affaires qu'il n'avait pas sous l'empire du traité de Maastricht et des traités qui l'ont suivi.

Les grandes orientations de politique économique seront décidées par les seuls membres de l'Eurogroupe pour la zone euro et donc la spécificité à l'intérieur de l'Union européenne de la zone euro en ressortira grande. La Commission se voit attribuer le droit, qu'elle n'a pas à l'heure où nous sommes, de lancer aux États membres de la zone euro qui seraient fautifs en matière budgétaire des *early warnings* sans l'accord des autres gouvernants. Ce qui est une petite bombe atomique que la Commission détient entre ses mains pour raisonner préalablement les gouvernements qui ne seraient pas dans les clous du pacte de stabilité, dont la mise en œuvre a beaucoup profité des éléments de procédure que nous avons su glisser dans ses modes de fonctionnement en procédant, par exemple, au mois d'avril, puis au mois de juin, à des revues budgétaires

à moyen terme, dans des préparations européennes au niveau de l'euro, de la zone euro des différents budgets nationaux qui sont introduits dans les parlements nationaux.

Je prétends donc que oui, la gouvernance de la zone euro peut être améliorée et doit être améliorée à de nombreux égards. Je prétends que nous n'avons pas besoin, au-delà de cette mission mise en place par le traité réformateur de Lisbonne, de nouvelles institutions. Ce dont nous avons besoin, c'est une véritable appropriation nationale par les autorités parlementaires et gouvernementales nationales, une nécessité découlant de la coordination des politiques économiques. Ce dont nous avons besoin est une réelle volonté politique de mieux nous accorder entre nous.

Le débat portant sur la coordination des politiques économiques, débat nécessaire, débat qui a conduit à certains progrès, n'est pas un débat contrairement à ce qui est écrit entre l'Eurogroupe et la Banque centrale, c'est un débat qui doit avoir lieu d'abord entre les gouvernements et avec la Banque ensuite. C'est aux gouvernements d'agir.

Merci.

Allocution de bienvenue de Jean Asselborn à l'occasion du colloque international «Sharia, citoyenneté et droits de l'Homme» à l'Université du Luxembourg

10 avril 2008

Monsieur le Doyen de la faculté,
Monsieur le Recteur,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue à Luxembourg et de vous dire le réel plaisir que j'éprouve de pouvoir m'adresser à un groupe de si éminents experts.

Le débat, que vous êtes sur le point de mener tout au long des deux prochaines journées, tombe à point nommé. Les caricatures danoises, le récent film *Fitna*, signé par le député néerlandais Geert Wilders, la question de la liberté d'expression et de la liberté de religion,

les discussions menées notamment dans les enceintes onusiennes sur la question de la diffamation religieuse, témoignent de ce fait.

Je voudrais saisir l'opportunité de votre invitation pour faire quelques remarques à ces sujets.

Mesdames, Messieurs,

En cette année du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il importe de prôner plus que jamais la tolérance, la non-discrimination, la liberté d'expression, la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction. Ce sont-là nos valeurs fondamentales sur lesquelles a également été fondée l'Union européenne.

L'analyse de l'histoire du Luxembourg permet de constater qu'avec un taux de 40% d'étrangers, et plus de 130 000 personnes qui franchissent la frontière tous les jours de la semaine pour venir travailler dans notre pays, le Luxembourg a vu sa société changer, évoluer et partant s'enrichir grâce à l'apport d'autres cultures, tout en conservant une identité bien à elle, mais ouverte sur les autres. Cette ouverture s'est traduite aussi par une évolution de la relation avec les cultes, relation inscrite dans des conventions entre l'État luxembourgeois et les Églises catholique respectivement protestante, protestante réformiste, orthodoxe et le culte israélite. Une convention avec le culte musulman est en train d'être finalisée.

Le gouvernement luxembourgeois a toujours soutenu les actions qui visent à promouvoir le dialogue et le respect d'autrui, actions qui font en réalité partie de la diplomatie préventive et de la consolidation de la paix. Alors que les peuples ne demandent qu'à vivre leur foi dans la paix, certains groupes veulent imposer leur vision fondamentaliste, hégémonique et intolérante. L'actualité récente à laquelle j'ai fait référence dans mon introduction, se focalise sur une soi-disant confrontation Islam contre Occident. Or il ne faut pas confondre Islam et islamisme. L'islamisme cherche à instrumentaliser l'Islam pour couvrir une idéologie qui est celle de l'intolérance et du mépris de l'autre. Plaidons ensemble en faveur d'une conception ouverte et tolérante de toutes les religions.

Il existe bien une alternative à la confrontation des civilisations. Des ponts existent, et il nous appartient de

construire ensemble les chemins qui permettent de les franchir afin de favoriser la compréhension mutuelle et l'instauration d'une coexistence pacifique.

L'Alliance des civilisations est un instrument horizontal de première importance dans ce contexte, comme le sont également les initiatives similaires prises par l'Unesco, le Conseil de l'Europe, l'OSCE ou encore la Fondation Anna Lindh dans le cadre du processus euroméditerranéen.

C'est dans cet esprit que le Luxembourg a soutenu dès le début l'Alliance des civilisations et a rejoint le groupe des «Amis de l'Alliance». Je souhaite ici souligner le rôle moteur de l'Espagne et de la Turquie – quel symbole! – qui sont à l'origine de la création de l'Alliance.

Lors du premier Forum de l'Alliance qui s'est tenu les 15 et 16 janvier derniers à Madrid, l'Alliance a franchi une nouvelle étape, passant à la réalisation de projets concrets dans quatre domaines d'action prioritaires qui sont l'éducation, les médias, la jeunesse et les migrations. Les gouvernements, la société civile et les organisations internationales sont appelés à travailler ensemble pour mettre en œuvre des projets concrets dans chacun de ces domaines.

Le nombre croissant d'États qui rejoignent l'Alliance met en lumière l'intérêt que suscite celle-ci et le soutien dont jouissent les divers projets qu'elle a lancés.

Mesdames, Messieurs,

Depuis un certain temps, le concept de «diffamation religieuse» est débattu dans les instances onusiennes, des résolutions y relatives sont présentées dans les organes traitant des questions de droits de l'Homme à New York et à Genève. Le Luxembourg et ses partenaires de l'Union européenne estiment cependant que le concept de diffamation des religions n'est pas à mettre en relation avec la question des droits de l'Homme. En matière de droits de l'Homme, le droit international assure la protection des individus dans l'exercice de leur liberté de religion ou de croyance, et non pas les religions ou les croyances en tant que telles.

Le concept de diffamation religieuse porte en réalité sur la promotion de la protection d'une religion. Ce concept pourrait donc être utilisé pour justifier une limitation, voire même le déni, de la jouissance des droits de l'Homme par les individus, y inclus la liberté

d'expression, sans faire de distinction entre la critique d'une religion en tant que telle, et la protection des individus contre la discrimination basée sur la religion ou la croyance. Or le droit à la liberté d'expression est, je le rappelle, non négociable, tout comme l'est le principe de liberté de religion ou de croyance qui comprend le droit d'avoir une religion ou pas, et également le droit de changer de religion.

Cependant, et je pense ici notamment au récent film de M. Geert Wilders, l'offense constitue un encouragement aux extrémistes de tout bord, suscite des tensions entre les cultures, n'aboutit qu'à une polarisation des opinions et renforce les stéréotypes. Toute tentative visant à assimiler l'Islam au terrorisme, à la violence ou aux violations des droits de l'Homme, doit être rejetée. La position adoptée par les ministres des Affaires étrangères de l'UE, lors de leur réunion informelle fin mars, a été très claire à ce sujet.

Le droit à la liberté d'expression implique tout autant la protection des personnes à l'égard d'un langage raciste, discriminatoire ou xénophobe. La liberté d'expression s'accompagne donc d'une responsabilité inhérente à sa jouissance, celle notamment du respect de l'autre.

Liberté d'expression et liberté de religion sont des droits non négociables. Le principe directeur pour aboutir à un équilibre approprié entre les droits et les libertés qui pourraient parfois entrer en conflit est le sens des responsabilités à l'égard des autres. Les droits s'accompagnent donc de responsabilités. Leur exercice doit se faire dans le respect des normes internationales et de la juridiction nationale.

Mesdames, Messieurs,

Les nouvelles technologies de communication nous tiennent informés 24 heures sur 24 de n'importe quelle situation sur la planète. Il n'empêche que ces technologies, aussi rapides soient-elles, ne permettent pas toujours de tout percevoir, de tout comprendre. C'est là que réside toute l'importance du dialogue, et avant tout de l'éducation.

Dans la même veine, l'extrémisme et le terrorisme sont deux fléaux qui sont d'abord le fruit de l'ignorance et de la peur de l'autre. Mieux valoriser ce que nous savons faire ensemble, souligner l'importance de tout ce qui lie les peuples aussi divers soient-ils, développer les outils

de connaissance des faits religieux et de croyance sont les éléments qui témoignent du rôle tout à fait essentiel de l'éducation.

L'éducation demeure, à mon avis, l'arme principale pour combattre le cercle vicieux de l'ignorance. L'éducation à la paix, à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'Homme, doit être une préoccupation constante de nos sociétés. L'éducation a pour objectif de favoriser le respect d'autrui, la tolérance réciproque et contribuer au dialogue de tous. L'Unesco poursuit des efforts tout à fait substantiels en matière de dialogue et d'éducation en tant que chef de file du programme «Éducation pour tous» qui vise notamment à atteindre les deux objectifs du Millénaire relatifs à l'éducation d'ici 2015, à savoir l'accès universel à l'éducation primaire et l'accès égal des garçons et des filles à l'éducation de base.

Le monde peut relever ces défis en trouvant le chemin de son unité. Autant que le combat pour la démocratie, le combat pour la diversité, pour l'ouverture, pour la tolérance, pour l'acceptation de l'autre dans sa différence, est un élément fondamental de notre politique et constitue d'une certaine manière, le préalable à l'extension des libertés et à l'enracinement de la démocratie. L'enracinement de la démocratie commence par l'acceptation de la différence.

Mesdames, Messieurs,

En cette année européenne du dialogue interculturel, je demeure convaincu que le dialogue peut nous aider à combler les écarts de perception, de concepts et d'idées. Nos engagements doivent être renforcés avec toutes les parties intéressées pour solidifier un dialogue global et constructif dans le respect et la compréhension mutuels.

Au-delà de la diversité, il reste les valeurs fondamentales que nous partageons tous. Par la Charte des Nations unies, tous les États se sont engagés à promouvoir et à encourager le respect universel et l'exercice effectif de tous les droits de l'Homme et libertés fondamentales, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Ces valeurs sont de même consacrées, comme vous le savez, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme dont nous fêtons cette année le 60^e anniversaire. L'universalité des droits de l'Homme ne peut en aucune manière être remise en question.

Monsieur le Doyen de la faculté,
Monsieur le Recteur,
Mesdames, Messieurs,

Vous avez devant vous deux journées de débat intense, dont les conclusions seront d'intérêt non seulement pour les responsables académiques, religieux et acteurs de la société civile que vous êtes, mais aussi pour nous, les responsables politiques.

Je vous souhaite d'excellents travaux et vous remercie de votre attention.

Discours de Jean-Claude Juncker prononcé à l'occasion de la remise du titre de docteur *honoris causa* par l'université de Pittsburgh

10 avril 2008

Chancellor Nordenberg,
Provost Maher,
Professor Sbragia,
Ladies and Gentlemen,

It is with a deep sense of honor that I receive this Honorary Doctor of Public and International Affairs Degree from this most distinguished university. Be assured of my heartfelt appreciation.

Visiting today the University of Pittsburgh is first and foremost visiting old friends. It is now nearly ten years ago that I first came to this prestigious institution. Back then, the European Union Centre stood only at its beginning but was already full of promise. I am more than pleased with the impressive development that has taken place since, the center becoming one in only ten European Union Centers of Excellence in the US designated and supported by the European Commission.

I have since 1999 met on a regular basis with Chancellor Nordenberg and other distinguished representatives of "Pitt". It was my privilege to both observe and support the development of an intense and fruitful collaboration between the University of Pittsburgh and the Luxembourg-based Centre for Population, Poverty and Public Policy Studies and the International Network for Studies in Technology, Environment, Alternatives, Development – CEPS/Institute for insiders –, a

collaboration that has since been extended to the University of Luxembourg and a collaboration that fills us with pride.

Allow me to take a moment to pay respect to one of Luxembourg's most distinguished academics, Professor Gaston Schaber, the founding president of CEPS/Institute. Professor Schaber is unfortunately unable to be with us today. Without him, without his relentless commitment to his work, his brainchild CEPS/Institute and his country as well as his excellent relations with this proud University, I would not be standing here today. It is therefore, especially in his absence, important for me to express my gratefulness to Professor Schaber.

My sympathy for this University is however not only linked to its academic excellence. It has also to do with the city that has given it its name.

I have grown up in Luxembourg in the shadows of the blast-furnaces at a time when the steel industry was at its pinnacle. The steel mills did not only dominate the landscape, they also set the rhythm of life for the people in the South of Luxembourg. To this day, the honest and hard physical work of proud people like my father serves as a role model to me.

As a young adult, it was no longer the might of the blast-furnaces but to the contrary their improbable fragility that marked the lives of many people in Luxembourg. In quite a few places in the world, be it in Europe or the United States, I would probably have to go into more detail to make the audience fully appreciate the devastating effects of the steel crisis of the 1970s and 1980s on a country like Luxembourg of which it was once said "that it was a gift of steel like Egypt was a gift of the Nile". In Pittsburgh, in "Steel City", I know that I am being understood even without elaborating further.

Both Pittsburgh and Luxembourg have gone through the same pains. Both have also succeeded in emerging from the crisis stronger than they have ever been. They have embraced new ideas, new industries and new areas of development – but without turning their back on their past. And just like the tower of US Steel continues to dominate the skyline of Pittsburgh, Luxembourg is today the host of the world's largest steel company, Arcelor Mittal.

For me, being the honored guest of the University of Pittsburgh does therefore not only mean being with friends but also feeling a bit like home.

Ladies and Gentlemen,

My topic for today is the European Union and more precisely its current state, its future as well as its role on the world stage.

In my last speech in Pittsburgh, in September 1999, I concluded my address by announcing that upon my return to Europe, negotiations on a new treaty to prepare the EU institutions for the forthcoming enlargement to the former communist central European nations would start and I made the hazardous prediction that we would be able to wrap up this work rapidly. Then, after having accomplished this good deed, the EU could finally start focusing again on policies rather than treaties. I believe I used the words “leftovers from the Treaty of Amsterdam” to describe the supposedly easy task in front of us.

But European history, geography, culture and politics imply that we like doing things the hard way. So nine years on, we have have traveled a fair distance, but we have still not gone full circle.

Yes, there was a new treaty in the year 2000, the Treaty of Nice, but the negotiations leading to it have been among the most divisive in the history of the EU. And all that for a result that was far from convincing.

This explains why as early as 2001, the EU launched the process that was supposed to finally give the EU the institutions and rules to allow it to firmly establish itself as an efficient and effective actor on the world stage.

We tried to innovate by gathering the so-called Convention bringing together members of parliament and other elected politicians rather than diplomats and ministers as it is the case in the traditional intergovernmental conferences. But even though some in the Convention felt like being in Pennsylvania in 1787, the result did not quite produce the same enthusiasm than the work of the Founding Fathers of the United States had more than two centuries earlier.

The Constitutional Treaty that finally emerged in 2004 from the workings of the Convention and the ensuing intergovernmental conference was rejected in 2005 by referendum in both France and the Netherlands.

As acting president of the European Council during the first semester of 2005, it was my rather doubtful privilege to present the official reaction of the EU to the French “non” and the Dutch “nee”.

The negative outcome of the two referenda implied that Europe withdrew onto itself, trying to sort out the institutional mess that it had created, rather than tackling head on manifold threats and challenges that the world was confronted with, including the emergence of new security threats and the acceleration of globalization. At last, in December 2007, we signed a new and leaner treaty, the Lisbon Treaty. And so, hopefully, the year 2008 will finally bring to a successful end a rather painful process that started as early as the year 2000.

Now, when it comes to European matters, it would call myself a realist. The ratification process remains a real hurdle. For it is my inner conviction, that the rejection of the Constitutional Treaty by two founding nations of the European Union cannot be cast aside as a simple historical accident but that it translates a deeper “malaise” or even disenchantment with the European projet as we conceived it.

In fact, I firmly believe that the French “non” and the Dutch “nee” were the expression of a deep European crisis. A crisis whose basic characteristics can be found in every European country, a crisis that harks back further than the debate surrounding the constitution and therefore a crisis that European leaders would be well advised not to forget just because the Lisbon Treaty will hopefully have come into force soon.

The EU has always been confronted with the fact that some Europeans are demanding “more Europe” while others considered from quite early on in the process that there is already too much Europe. What is new is that it appears today that both camps are of about equal strength. And, as the referenda in France and the Netherlands have proven, the particular prevailing national context of the moment can easily bring the “too much Europe already”-camp into the majority. Even in Luxembourg, a nation that poll after poll has been identified as one of the most EU friendly in Europe, it proved to be a hard piece of work to finally convince a majority to support the treaty in our own July 2005 referendum.

Now, outside of the European Union, one might be surprised by this diagnosis. All around the world, Europe is

admired for having succeeded to overcome centuries of wars between its major nations in order to become a haven of peace and stability. After World War II, the European project as developed by our own founding fathers – the likes of Schuman, Monnet, Adenauer, Spinelli, Spaak and Bech – has rallied the archenemies France and Germany behind a common goal. After the fall of the Berlin Wall, the European project has been a common objective of all the Central and Eastern European nations, thereby finally achieving the reconciliation of European history with European geography.

Europe is admired for its economic successes. The single European market is today the single most important economic area of the world with more than 450 million consumers. The undeniable success of the single currency, the euro, is recognized all over the world, while in the EU itself, it is mostly self-doubt that prevails. And even the deep respect earned by the EU and its Member States as the most important donors of development aid in the world seems to pass unnoticed.

A major reason for this lack of self-confidence and pride in our own achievements is to be found with people like myself, the leaders of the European nations. The EU is supposed to be a tool to advance the common good in Europe. But in political debates, it is mostly “us and them”: if the decision is popular, ministers will claim it for themselves; if it proves unpopular, it will all be the fault of “Brussels”. You may find this hard to believe, but mentioning “Brussels” in Europe is even more unpopular than mentioning “Washington” in the US. When a compromise is found on a contentious topic, one could hope that it would be greeted with at least some enthusiasm. But no: rather than congratulating ourselves on reaching agreement, we have developed an acquired taste for self-destruction by trying to pick the winners and the losers of every agreement, thus planting the seeds of future disagreements.

So, during six days of the week, leaders of European nations are quite happy to declare that the European bride is neither smart nor good-looking; bears only cost and brings no advantage. And on Sunday, they try to convince their voters to propose to this very same bride. Maybe we shouldn't be surprised if they prefer to abstain.

We should therefore be prepared to draw the lesson from the fiasco of the Constitutional Treaty. The lesson is that the European project flourishes if we accentuate

our semblances and deride our differences and that it flounders if we accentuate our differences and deride our semblances.

Ladies and Gentlemen,

For all its complex inner workings over the past decade, it is obviously not the case that the European Union has been completely absent from the international debate. But it is time for Europe to return to centre stage and to focus no longer on how to do, but on what to do.

With the Lisbon Treaty, the EU gives itself better tools to push its agenda and realize its ambitions on the international scene. The European Council of heads of state or government will be chaired by a permanent president rather than the traditional rotation every six months. Thus, if you want to call Europe at 3 a.m., you will know which number to dial and you will know who will pick up the phone.

The EU will also finally have its Foreign Minister – who in true EU fashion is not allowed to bear that title but has to go under the one of “high representative for foreign affairs”. The new high representative will combine the job of both Javier Solana, the current high representative for the common foreign and security policy, and the one of Benita Ferrero-Waldner, the commissioner for external relations. He or she will thereby not only gain access to the budgetary means of the European Commission but also be able to develop a fully-fledged diplomatic service at the EU level.

The EU will continue to take a leading role in the debate on climate change. Europe has been at the forefront of this topic for over a decade. There was a lot of doubt in the beginning, but as you've witnessed with the development of the debate in the US, the worldwide consensus that climate change is one of the major challenges to our generation is near complete. The EU is engaging very actively in the so-called post-Kyoto debate. Our goal is to conclude the current round of talks in December 2009 in Copenhagen with a comprehensive, ambitious and effective international agreement on the reduction of greenhouse gas emissions. The EU and its Member States will not be content with vague declarations but will be pushing for clear and mandatory targets, while being fully aware that the most advanced industrial nations will have to shoulder a bigger responsibility than developing nations. I do sincerely hope

that the United States will join the European Union in this effort in response to a challenge that knows neither national nor continental borders.

I would like to use the occasion to make a very clear statement: The single most important and most trusted partner of the European Union has been, is and will be the United States of America. We are more than just partners; we are friends if not family. And yes, like in all families, we have our disagreements and more difficult times to overcome. But friends we remain all the same.

The transatlantic relations cannot be analyzed solely on a day to day basis. They have first and foremost to be set into their broader unequivocal context.

The link between the United States and Europe is one of friendship but also of blood. Europe will never forget that it owes America its liberty and freedom. Coming from a country of which large parts were the theater of the Battle of the Bulge, you can trust me that these are no empty words. Beyond these very emotional links, our diplomatic and political relations remain the bedrock of the international community, while our trade relations dominate the world economy. In short: be it in political, security or economic terms, the transatlantic relationship is irreplaceable.

Now this being said, we also have to recognize that Europe and the United States do not constantly have the same priorities, the same interests or the same ambitions. Real friendship allows for real disagreements. We should not make the mistake to reduce conflicts between us to conflicts between individuals. It obviously makes a difference whether the tenant of the White House and the German Chancellor, French President or British Prime Minister do get along on a personal level or not. But in the long run, personal relations are not by themselves sufficient to avoid sometimes very serious disagreements. I am therefore among those who warn Europeans not to fall into the "rising expectations unfulfilled" trap when it comes to the next American administration.

I believe that it is only possible to fully appreciate the day to day dealings between the US and the EU when these two fundamental elements are taken into account. And I am convinced that the view on the fundamental

importance of the transatlantic relations is shared by both the current administration and the broader foreign policy community of the US.

The fact that President Bush chose Brussels as the destination for his first international visit after the inauguration of his second term is in this respect highly revealing. He was in February 2005 the very first American president to visit not individual countries, but the institutions of the European Union as such. For having chaired the meeting between President Bush and the heads of state or government of the then 25 Member States, I can assure you that it became, as so often in our history, very clear to all participants that if Americans and Europeans stand together, they are an irresistible force that even in an increasingly multipolar world still makes a difference.

So yes, we did go through a difficult moment in our relationship with the debate about the Iraq war, but the basic reasons for our friendship remain fully intact. I am therefore quite optimistic, that no matter who will be the next president – and as it seems, the State of Pennsylvania is prepared to offer us quite a showdown in this respect in a bit over a week's time – the transatlantic relationship will remain a cornerstone of both the American and the European foreign policies.

Thank you for your kind attention.

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner de gala au palais de Stockholm organisé dans le cadre de la visite d'État en Suède

15 avril 2008

Majestés,

La Grande-Duchesse et moi-même sommes très touchés par vos chaleureuses paroles de bienvenue dans le cadre magnifique de ce palais royal, témoin de la prestigieuse histoire de la Suède. C'est un privilège à nos yeux que d'être parmi vous ce soir et de nous inscrire, grâce à cette visite d'État, dans la tradition d'amitié très profonde qui lie nos deux maisons.

C'est encore un instant d'intense émotion personnelle que de retrouver les terres natales de ma grand-mère maternelle. La reine Astrid, princesse de Suède, a mar-

qué les esprits et les cœurs d'une empreinte indélébile. Elle est devenue une légende pour des générations de femmes et d'hommes. Pour moi-même, qui n'ai pas eu la joie de la connaître, cette visite est synonyme de retour aux sources familiales.

Majesté,

Je voudrais me faire l'interprète de mes concitoyens en vous faisant part de notre sincère admiration pour la façon dont vous vous acquittez de votre plus haute fonction. Votre engagement personnel dans les milieux scientifiques et académiques ainsi que votre action très concrète en faveur du scoutisme contribuent de manière significative au rayonnement de votre pays à travers le monde. Par ailleurs, je puis témoigner du rôle déterminant de Sa Majesté la reine dans bien des domaines sociaux. Par exemple dans la fondation Mentor pour la protection de la jeunesse en détresse, où la Grande-Duchesse et moi-même sommes également impliqués.

Aux yeux de la communauté internationale, il existe bel et bien un «exemple suédois». Riche d'un passé brillant et fier à juste titre de son héritage, le Royaume de Suède incarne aujourd'hui la créativité et la modernité, avec des performances économiques, écologiques et sociales tout à fait remarquables. Habitué à figurer aux toutes premières loges des indicateurs socioéconomiques les plus représentatifs, votre pays nous fait penser à ces meilleurs élèves de la classe qui accumulent les bonnes notes sans effort apparent sous les yeux médusés et intrigués de leurs camarades.

Vos succès actuels ne doivent cependant rien au hasard, mais au talent d'hommes et de femmes qui, au fil du temps, ont construit une puissance économique de tout premier ordre dans des secteurs prometteurs comme les technologies de l'information et de la communication, l'aéronautique, la biotechnologie ou les énergies renouvelables.

Ces performances, la Suède les doit également à un mode caractéristique d'organisation sociale, faite d'une longue tradition démocratique et du souci constant de dialogue et de concertation. Elles sont enfin le fruit, et de l'aptitude à se remettre en question, et de l'appétence de nouveauté.

Nous admirons particulièrement que le sens du bien commun, de l'intérêt général et du civisme est bien mieux partagé en Suède qu'ailleurs. La volonté d'of-

frir les mêmes chances à tous, par l'éducation et par la protection contre les aléas de l'existence, se traduit de façon convaincante dans la vie de tous les jours. En atteignant près de 1% du produit intérieur brut, votre contribution exemplaire en matière de coopération et d'aide au développement est l'expression éloquent sur le plan international de ce même esprit de solidarité.

Il me plaît à souligner que la Suède contemporaine est aussi un pays qui change. En investissant comme vous l'avez fait dans l'éducation, la recherche, la communication – avec des taux records dans l'OCDE –, mais aussi la culture et le sport, vos compatriotes ont parfaitement compris comment il fallait se préparer au monde de demain. Cet investissement pour le futur est un garant de réussite. Voilà pourquoi la Suède, soyons-en sûrs, continuera d'attirer les regards admiratifs et parfois envieux de ses partenaires.

Au risque d'en surprendre plus d'un, je ferai remarquer que le décollage industriel du Grand-Duché doit beaucoup à votre royaume. En effet, le minerai de fer luxembourgeois dut s'enrichir de minerai suédois pour être utilisable à l'époque des débuts industriels. Lorsque l'on mesure à quel point l'essor de la sidérurgie luxembourgeoise à la fin du XIX^e siècle fut décisif dans le cheminement économique et politique du Luxembourg, ce fait prend un relief significatif.

Le moment présent se prête encore à évoquer le fait que voilà exactement un siècle, en 1908, un scientifique d'origine luxembourgeoise, Gabriel Lippmann, se vit décerner un des tout premiers prix Nobel de physique, institué en 1901.

Aujourd'hui, le rapprochement entre la Suède et le Luxembourg a pris d'autres formes dans le contexte de cette nouvelle aventure collective qu'est l'Union européenne. Avec l'adhésion de votre pays à l'Union en 1995, la levée des ultimes barrières a permis un renforcement de nos relations commerciales. Les flux d'investissements réciproques entre nos deux États directs sont même devenus considérables. D'importants acteurs suédois, notamment dans le secteur des télécommunications, ont contribué à consolider et à développer notre tissu économique. La Société européenne des satellites, plus connue sans doute sous la dénomination Astra, constitue un exemple probant en l'occurrence.

En outre, la présence d'institutions européennes à Luxembourg ainsi que l'intensité de nos échanges sur le plan financier et bancaire ont conduit une large communauté suédoise à s'implanter chez nous. Sachez, Majesté, combien notre population qui est composée d'un tiers de non-Luxembourgeois est attachée à cet enrichissement humain.

Je formule le vœu que cette visite d'État nous donne l'opportunité d'approfondir nos rapports et d'explorer de nouvelles voies de coopération. Les rencontres de haut niveau entre les milieux politiques, économiques et financiers dans le cadre de cette visite d'État annoncent une étape prometteuse dans ce sens.

Je suis heureux de constater que la solidarité économique, mais aussi humaine, qui lie nos deux États s'enrichit d'une vision similaire de l'Europe. La Suède comme le Luxembourg partagent l'objectif d'une Communauté qui concilie le dynamisme économique et la défense de son modèle social, une Europe qui progresse vers une politique étrangère et de défense communes au service de la paix, une Union enfin plus attentive aux aspirations de ses citoyens.

C'est donc avec beaucoup d'optimisme que le Luxembourg voit poindre la perspective de la prochaine Présidence suédoise dans un peu plus d'un an. La sensibilité qui est la vôtre permettra, à n'en pas douter, de sortir des sentiers battus et de proposer des solutions innovantes, dont l'Europe et le monde ont toujours besoin.

Alors que l'opinion publique a pris conscience de la nécessité d'agir pour lutter contre le changement climatique, vos compatriotes, qui savent apprécier tout ce qu'ils doivent à la nature et qui s'attachent tant à la préserver, trouveront sûrement mieux que d'autres les décisions qui s'imposent pour faire du continent européen une force d'entraînement décisive en la matière.

Alors que le monde contemporain fait face à tant de conflits et de soubresauts, les Suédois, qui sont depuis toujours aux avant-postes du combat pour la paix, le développement et les droits de l'Homme, dans la lignée de personnalités illustres telles que le consul Wallenberg ou le secrétaire général Hammarskjöld, feront tout leur possible pour accroître le poids d'une Europe unie et déterminante sur la scène internationale.

Majesté,

L'amitié entre nos deux pays repose sur des fondements inébranlables, parce qu'elle mêle confiance et admiration.

Votre nation fait partie de celles qui montrent le chemin. C'est fort de cette conviction et confiant dans nos succès communs qu'avec la Grande-Duchesse, je lève mon verre en l'honneur de Leurs Majestés le roi et la reine et vous invite à boire à l'avenir heureux de la famille royale et du peuple suédois et au développement des liens d'amitié entre nos deux pays.

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la 12^e Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement à Accra

21 avril 2008

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'État
et de gouvernement,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi avant toute autre chose de remercier chaleureusement le peuple ghanéen pour le magnifique accueil qu'il nous réserve.

Comme représentant du Luxembourg, je m'associe au discours prononcé par mon collègue de la Présidence slovène au nom de l'Union européenne.

Depuis notre dernière conférence ministérielle de São Paulo en 2004, c'est peu dire que la situation internationale, surtout vue sous l'angle de l'économie, du commerce et du développement, a profondément changé.

La flambée du prix des matières premières, en particulier celui des denrées alimentaires, l'énergie chère, le retour de l'inflation, les turbulences sur les marchés financiers constituent des défis qui pour n'être pas inédits sont autant de sujets d'inquiétude pris un à un, mais encore plus considérés ensembles.

Pour ne parler que de la hausse spectaculaire des prix des denrées alimentaires, il me paraît que notre conférence doit se prononcer clairement sur cette question.

Cette hausse profite bien entendu aux producteurs de certains pays et c'est une bonne chose parce que cela annonce à terme une baisse du niveau de subventions qui peut à son tour profiter aux pays émergents et aux pays les moins avancés. Elle est aussi un signe tangible de l'extraordinaire croissance du pouvoir d'achat dans certains pays émergents ce qui en soi est également un motif de satisfaction. Cela dit, nous voyons que cette flambée des prix a aussi des conséquences humaines et sociales dramatiques dans les pays les moins avancés, et pas seulement dans ces pays d'ailleurs puisque même les pays développés sont affectés.

S'agissant de la crise alimentaire, je pense qu'il convient aujourd'hui d'agir à un double niveau:

- à court terme, il convient de mettre le PAM (Programme alimentaire mondial) en position de poursuivre sa tâche au même niveau d'intervention.

Mon pays a répondu promptement à l'appel d'urgence de Madame la directrice du PAM, afin de combler le trou financier des opérations régulières pour l'exercice 2008 en annonçant une contribution de 500 000 euros (environ 750 000 dollars) dès le 28 mars 2008. Nous sommes très satisfaits de constater que sept autres donateurs ont depuis confirmé une contribution totale de 251 millions de dollars.

À l'évidence, il conviendra de maintenir, voire d'intensifier cet effort afin d'endiguer une crise humanitaire de nature à hypothéquer les acquis et les progrès dans la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement.

- à moyen terme, il me paraît nécessaire de nous pencher sur une nouvelle priorité à accorder à l'agriculture pour promouvoir la production agricole indigène dans les pays en voie de développement, y compris et surtout dans les pays les moins avancés. Notamment à travers une adoption de certains programmes d'ajustement structurel.

Il conviendra aussi d'aborder la question alimentaire de façon plus large. À cet égard, je salue le fait que la future Conférence de haut niveau de Rome des 3 et 5 juin 2008, vient de voir son intitulé être adopté pour porter désormais sur «la sécurité alimentaire mondiale et les défis du changement climatique et des biocarburants».

D'une façon générale, mon pays partage les préoccupations du président de la Banque mondiale, Monsieur Zoelick, qui s'inquiète, à juste titre, que dans certains pays, les avancées réalisées de haute lutte sur le front de la réduction de la pauvreté risquent de s'inverser et qui appelle tous les membres de la communauté internationale à réunir nos forces non seulement pour fournir un appui immédiat, mais pour aider les pays à définir des mesures et politiques en vue de réduire l'impact de cet état sur les plus vulnérables.

Ce qui précède ne doit cependant pas nous pousser au repli sur soi et au protectionnisme. Nous savons tous combien cela peut être nuisible à tous. Le monde complexe et multi facette qui est le nôtre a plus que jamais besoin du multilatéralisme, pour fournir un cadre équilibré au développement du commerce international.

La conclusion à brève échéance du cycle de négociations commerciales de l'agenda de développement de Doha de l'OMC revêt un caractère de nécessité absolue pour l'ensemble d'entre nous. Ceci est cependant particulièrement vrai pour les PMA, dont la part dans le commerce mondial reste insatisfaisante, en particulier dans les secteurs d'avenir comme le commerce des services.

Un accord juste et équilibré à Genève peut contribuer à sortir des millions de gens de la pauvreté en créant de nouvelles opportunités, en particulier pour les entrepreneurs et agriculteurs africains.

Dans les négociations de Doha, l'Union européenne ne demande rien en termes d'accès au marché aux PMA et aux autres pays vulnérables. Les attentes de l'UE vis-à-vis des pays émergents du G20 me semblent réalistes et équitables. Le G20 aussi doit assumer sa part de responsabilité pour pérenniser le système commercial multilatéral de l'OMC. Il devrait aussi prendre des mesures concrètes pour favoriser l'intégration des PMA et autres pays vulnérables dans le système commercial global et pour favoriser le commerce Sud-Sud.

Il demeure bien entendu que c'est en premier lieu aux pays industrialisés de faire des concessions pour arriver à un accord global équilibré.

J'ai un regret: depuis Cancún, l'investissement ne fait plus partie de l'agenda de Doha. L'Afrique et les pays les plus vulnérables ont besoin d'un cadre multilatéral global pour régir les flux d'investissements. Ceci est encore plus vrai aujourd'hui suite à la crise financière

et à son effet de destruction de valeur. Dans les relations entre les pays ACP et l'Europe, les accords APE permettront de combler une lacune évidente dans ce contexte.

Mon gouvernement continue de s'engager pour que des accords de partenariat économiques (APE) complets, entre l'UE et tous les pays ACP, puissent être conclus d'ici la fin de l'année.

D'aucuns affirment contre l'évidence que les accords de partenariat économique ouvrent les marchés ACP au commerce européen, au détriment des entreprises locales et de la croissance locale. Il faut le répéter: les APE ne sont pas synonymes de libre-échange entre l'UE et les pays ACP. Les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique pourront protéger et exclure certains produits sensibles et profiter de longues périodes de transition pour développer des industries émergentes et protéger des secteurs agricoles fragiles.

Au demeurant, le processus des accords de partenariat économique ne se limite pas au commerce: il s'agit d'allier réforme économique et aide au développement, de développer les marchés régionaux et d'attirer de nouveaux investissements. L'UE s'est fermement engagée d'augmenter son assistance au développement des pays ACP, jusqu'en 2013, à au moins 23 milliards d'euros. Les pays ACP seront aussi d'importants bénéficiaires de la décision de faire passer à 2 milliards d'euros par an les dépenses consacrées par l'Europe à l'aide au commerce, la priorité allant aux mesures qui contribuent à la mise en œuvre d'accords de partenariat économique.

En l'espace de moins de cent ans, de la fin du XIX^e siècle aux années 1950, le Luxembourg est devenu un pays prospère, grâce à un riche sous-sol et l'ingéniosité de sa population, dont une grande partie est venue de l'étranger, combiné avec des frontières ouvertes et un climat d'investissement stable. En tant que pays prospère, nous prenons très au sérieux nos obligations de solidarité vis-à-vis des pays en développement, et nous entendons contribuer avec toute l'énergie et la ténacité qui s'imposent à ce que les Objectifs du millénaire pour le développement soient atteints en 2015. La hausse des prix alimentaires qui touche actuellement les plus pauvres ne nous facilite pas la tâche pour atteindre ces objectifs, mais ce n'est pas une raison pour baisser les bras, au contraire.

Depuis l'année 2000, le Luxembourg est un des très rares pays qui respectent l'engagement pris en 1970 au niveau de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies de consacrer au moins 0,7% de leur revenu national brut à la coopération au développement. L'année dernière, notre aide publique au développement s'est élevée à 0,9% du RNB. L'objectif du gouvernement luxembourgeois est de porter notre aide à 1% du RNB dans les années à venir.

Dans le cadre de l'augmentation continue de son effort en matière de coopération au développement, le gouvernement luxembourgeois prévoit aussi d'augmenter de façon conséquente son aide en matière d'aide au commerce, en appuyant notamment les programmes mis en œuvre dans le cadre de l'OMC: je citerais en particulier le cadre intégré renforcé, et les programmes d'accompagnement des accords de partenariat économique entre l'UE et les régions ACP.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,

La Cnuced reste aujourd'hui plus que jamais l'enceinte par excellence pour débattre, honnêtement et sans dogmatismes, des multiples défis d'aujourd'hui liés à l'interaction du commerce et du développement durable et à la promotion d'un système commercial équitable, juste et ouvert.

La modernisation de la Cnuced engagée depuis São Paulo doit continuer. Je tiens à souligner le rôle du secrétaire général, le Dr Supachai Panitchpakdi et de son équipe dévoué dans la poursuite de cet objectif.

Avant de finir, j'aimerais encore rendre hommage à votre secrétaire général adjoint, Monsieur Dirk Bruinsma, qui nous a malheureusement quitté beaucoup trop tôt.

Je vous remercie de votre attention.

**Intervention de Jean Asselborn
lors du débat de haut niveau consacré
au thème «Commerce et développement
pour la prospérité de l'Afrique: actions
et orientations» à la Conférence des
Nations unies sur le commerce et le
développement, Ghana**

21 avril 2008

Ce qui vaut pour les autres pays en développement vaut aussi pour les pays africains: si nous voulons relever le défi du développement, nous devons aussi parvenir à associer les pays en développement au commerce international et à inclure de manière intelligente leurs activités économiques, celles qui existent et celles qu'ils vont encore développer, dans le cadre des échanges internationaux, de sorte qu'ils puissent se développer, de sorte qu'ils puissent prendre en main leur développement (*ownership*).

Nous avons besoin de la coopération «classique» dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'eau pour créer les bases du développement – c'est indispensable. Mais par la suite, si nous voulons briser le cercle vicieux de l'assistanat – et c'est ce que nous voulons –, si nous voulons que les Africains prennent eux-mêmes en main leur développement – et c'est ce que nous voulons –, alors nous devons faire en sorte qu'ils puissent être admis sur la scène du commerce international en tant qu'acteurs à part entière. Non pas pour promouvoir à tout prix le commerce international. Non pas pour commercer coûte que coûte. Mais pour que le commerce génère de la croissance – au profit des populations – parce que cette croissance génère des ressources, parce que ces ressources entraînent des recettes fiscales et que ces recettes peuvent alors être employées par l'État pour mettre en œuvre des politiques, politiques sociales par exemple, dans l'intérêt des populations.

En dépit de toutes ses imperfections, le cycle de Doha, s'il était conclu dans de bonnes conditions, pourrait amener des améliorations en faveur des pays africains. Je vise en particulier des éléments tels que la suppression des subventions à l'exportation des produits agricoles des pays développés ou encore une plus grande ouverture unilatérale des marchés envers les exportations des pays les moins avancés.

Compte tenu des faiblesses des économies africaines, il est clair que leur intégration dans le commerce mondial doit se faire de façon progressive, graduelle. Cette intégration se fera d'autant mieux qu'elle sera accompagnée par une intégration au niveau régional. Dans ce contexte, il est à regretter que seulement 10% du commerce africain se fait en Afrique. L'intégration régionale a apporté au cours des dernières décennies un essor important à l'Europe, le Luxembourg ainsi que d'autres pays d'Europe lui doivent beaucoup. Et ce qui vaut pour l'Europe dans ce contexte vaut aussi pour l'Afrique. Voilà pourquoi l'intégration régionale est une composante essentielle des accords de partenariat économique, les APE qui sont en train d'être négociés entre l'Union européenne et les cinq grandes régions africaines.

Pour renforcer l'intégration régionale, il faudra améliorer les infrastructures dans le domaine de l'énergie et du transport notamment. Dans ce contexte, la Commission européenne, en collaboration avec la Banque européenne d'investissement basée à Luxembourg, a mis en place un Fonds fiduciaire pour les infrastructures en Afrique qui a été lancé en avril 2007. Le Luxembourg a apporté une contribution de deux millions d'euros à ce fonds.

Le Luxembourg entend également apporter sa contribution en matière d'aide au commerce (*aid for trade*), en appuyant notamment les programmes mis en œuvre dans le cadre de l'OMC (je citerais en particulier le cadre intégré renforcé) et les programmes destinés à accompagner les APE. Car l'intégration des pays africains dans le commerce mondial ne pourra réussir qu'à condition que nous aidions nos partenaires africains à renforcer leurs capacités en matière de commerce.

Cela signifie que nous aidions nos partenaires africains à développer les capacités nécessaires pour réorganiser le cadre réglementaire et appliquer de manière cohérente les règles de nature économique. Ainsi, il faut des administrations qui réussissent à organiser, quand il le faut, et à accompagner, quand il le faut, ce processus. Il faut en particulier des administrations capables de collecter les impôts de manière équitable, transparente et acceptable, des administrations qui parviennent à stimuler l'économie et à ne pas l'entraver.

Nos actions devront également être conçues et évaluées de manière à permettre à nos partenaires africains de développer, avec notre soutien, des capacités

productives – je parle du secteur privé, entre autres des PME, et de l'esprit d'entreprise en général. Il s'agit en fin de compte de développer un environnement commercial positif et il s'agit d'investir en Afrique, il s'agit de ces investissements dont ce continent a tellement besoin.

Nous devons faire tout cela – et quand je dis «nous», je parle des Africains et des Européens, ensemble, dans un partenariat bien conçu et réellement vécu. Nous devons faire tout cela, non pour le plaisir de réformer et de réorganiser, mais parce que nous voulons qu'à terme les Africains puissent prendre leur développement en main.

Déclaration sur la politique de coopération et de l'action humanitaire 2008 présentée par Jean-Louis Schiltz à la Chambre des députés

23 avril 2008

«Le puisatier hochait la tête (et disait): si j'avais les financements, je multiplierais les forages et pfuit, fini les problèmes... Mais le Grand-Duché ne peut tout faire tout seul.

Pour lui faire plaisir et détendre l'atmosphère, je lui donnais raison autant de fois qu'il était nécessaire: – Vous avez raison, Gilles, le Grand-Duché ne peut pas tout faire.»

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

«Le Grand-Duché ne peut pas tout faire», dat seet de franséischen Auteur Erik Orsenna a sengem Buch *Madame Bâ*, wou hien am Mali an der Géigend vu Kidal gesäit wat d'Lëtzebuenger Cooperatioun do fäerdeg bruecht huet. Op enger anerer Plaz am Buch gëtt d'Aktioun vu Lëtzebuerg am Mali ausdrécklech ervirgehewen, andeems Lëtzebuerg zu deene gezielt gëtt «qui peuvent marcher le front haut». Zur gläicher Zäit bemängelt den Auteur, datt déi grouss europäesch Länner net genuch maache fir d'Länner aus dem Süden; si – déi grouss Länner aus dem Norden – missten sech eigentlech schummen, seet en.

«Le Grand-Duché ne peut pas tout faire.» Jo, Här President, dat ass richtig: mir kënnen net alles maachen.

Richtig ass awer och, datt mer viles kënne maachen, an en fait och maachen. Mir maachen dat mat Engagement an Tenacitéit. An och duerchaus mat Resultater, déi sech weise loosse. Positiv Resultater. Mir bewierken esou munches, dat esouwuel am Kader vun eiser bilateraler Cooperatioun wéi doriwwer eraus beispillsweis an der Europäescher Unioun an an der UNO – mir hunn dobäi d'Zil vun der Aarmutsbekämpfung ëmmer fest virun den Aen.

Selbstverständlech ginn et ëmmer erëm Réckschléi. Selbstverständlech ginn et och negativ Erfahrungen – dat ass an der Cooperatioun alt net anescht wéi an anere Liewensberäicher. Mä et ginn och Erfolleger, vill Erfolleger ze verzechnen, där klenger an där grousser, där visibeler an där manner visibeler. Si weisen, dës Erfolleger, datt et der Méi wäert ass, an duerfir wëll ech och haut zu engem groussen Deel dovunner schwätzen.

Mä fir d'éischt, Här President, Dir Dammen an Dir Hären, e puer Wuert zum Kontext.

Et wor am Joer 2000 wou iwwer 180 Staats- a Regierungscheffen d'Milleniumentwécklungsziler definéiert hunn. Vereinfacht gesot, geet et dorëms bis 2015 d'Aarmut op der Welt ëm d'Halschecht no ënnen ze drécken. Anstatt datt bei ronn 6 Milliarden Mënschen – déi haut op eisem Planéit liewen – et der méi wéi eng Milliard ginn, déi mat manner wéi engem Dollar den Dag mussen iwwerliewen, wäeren et der dann 2015 – wa mer déi Ziler da sollten errechen – nach 500 Milliounen, an dat nach nëmme bei gläichbleibender Demographie –, wat jo net de Fall ass.

Wëssend, datt et weder moralesch vertriebar nach ökonomesch néideg ass, datt iwwerhaapt nach een eenzege Mënsch op der Welt muss mat manner wéi engem Dollar den Dag iwwerliewen, ass aleng de Fait – datt et hei nëmme drëms geet fir d'Aarmut ze halbieren – u sech schonn e Skandal. Well et misst eigentlech drëm goen d'Aarmut ganz an definitiv auszemerzen, esou datt näischt méi dovunner iwwreg géif bleiwen. Näischt hätt verhënnert, datt sech am Joer 2000 dozou engagéiert gi wär. Näischt verhënnert am iwwregen, datt sech haut géif dozou engagéiert ginn.

An dach, wann ee kuckt wou mer haut dru sin, 2008, um halwe Wee, tëschent 2000 an 2015, da gesäit een datt – wann d'Saachen esou weider ginn an deenen nächste Joren, wéi se bis elo gelaf sinn, da gesäit een

datt – mer esouguer op ville Plazen dat méi bescheident Zil vun der Halbierung vun der Aarmut net wäerten erreechen. Dat, Dir Dammen an Dir Hären, ass dat Bild, wat ee gesäit, wann ee sech iwwerflächlech, flüchtig, séier a vu Wäitem un d'Saachen eruntaascht. Wann een sech awer am Detail, seriös a genau mat de Saachen auseinandersetzt, da gëtt dat Bild vill méi en differenziéiert Bild, e Bild wat zwar vill net esou positiv Elementer beinhalt, mä awer och e Bild wou ee kloer kann Erfolleger drop ausmaachen, där éischer relativer – sougenannte Victoires d'étape –, mä awer och där méi zolitter, jo esouguer Erfolleger aus där definitiv nohalteger Kategorie.

Par rapport zu den Ziler, déi 2000 gesat gi sinn, ginn haut 40 Milliounen méi Kanner d'Schoul. D'Disparitéit tëschent Jongen a Meedercher an de Schoulen ass ëm 60% zrëckgaang. Viru 15 Joer si weltwäit 40 000 Kanner den Dag u Krankheeten, déi heelbar sinn, gestuerwen. Haut sinn et der nach 24 000. Dat sinn der nach 24 000 zevill, mä dat ass awer schonn e nette Progrès.

Wann am Mali 1994 nach iwwer 74% vun de Leit mat manner wéi engem Dollar hu missen iwwerliewen an et der ewell nëmmen nach 36% sinn, da sinn dat der sécher nach 36% zevill, mä dann ass déi Reductioun – vu 74 op 36% iwwer 10 Joer eraus – sécherlech och en Erfolleg. Eng Victoire d'étape zou där d'Lëtzebuerger Cooperatioun, als Partner vum Mali, hirt dozou bäigedroen huet.

Wann am Niger 1995 nëmme 40% vun de Kanner géint d'Riedele geimpft waren an et der am Joer 2005 83% sinn, da geet dat sécher nach net duer, mä dann ass déi Verbesserung – vu 40 op 83% iwwer 10 Joer eraus – sécherlech och en Erfolleg. Eng Victoire d'étape zou där d'Lëtzebuerger Cooperatioun, als Partner vum Niger, hirt dozou bäigedroen huet.

Wann am Senegal d'Zuel vun den Doudesfäll vu Mammen bei der Gebuert vun engem Kand ëm bal d'Halschent zrëckgoung a wann an deemselwechte Senegal d'sanitär Bedingunge sech zolidd verbessert hunn, dann ass sécher haut nach net all Problem an deene Beräicher am Senegal geléist, mä da sinn déi Progrèsen awer dach indeniabel Victoires d'étapen, an dann ass et och grad esou indeniabel, datt d'Lëtzebuerger Cooperatioun, als Partner vum Senegal, hirt dozou bäigedroen huet.

Kënne mer eis mat dese relative Succèsen zefridde ginn? D'Äntwert op déi Fro ass e kloeren «Nee». An da froen ech: Ass déi richteg Fro an deem Zesammenhang net déi, wéi ongedëlleg mer eigentlech dierfe sinn, wa mer zesummen un enger nohalteger Verbesserung vun der Situatioun an der Entwécklungswelt schaffen?

Wa mer dann, Här President, mol een Ament laang d'Saachen net Secteur pro Secteur an engem bestëmmte Land kucken, mä wa mer se global – Land fir Land – kucken, jo och da gesi mer Erfolleger. An dacks esouguer där definitiv nohalteger.

Déi afrikanesch Entwécklungsbank ass am Summer d'lescht Joer zur Konklusioun komm, datt elo scho kloer ofzegesi wär, datt fënnef afrikanesch Länner géifen d'Zil vun der Halbierung vun der Aarmut erreechen. Et sinn dat de Botswana, Tunesien, d'Ile Maurice, de Burkina Faso an de Cap-Vert.

De Botswana erbréngt de kloeren Beweis, datt grouss Naturschätz, an deem Fall hei Diamanten, net onbedéngt e Fluch sinn an Afrika, mä datt – wann d'Saachen uerdentlech ugepaakt ginn – Buedemschätz kënnen de Schlüssel fir eng positiv Entwécklung sinn. De Botswana ass esou dat flagrant Géigebeispill zu Länner wéi de Sudan an de Congo, wou d'Sauereien monter weiderginn. Am Iwwrege sief drop higewisen, datt allgemeng unerkannt gëtt, datt de Botswana uerdentlech regéiert ass – esouvill hei an deem Zesammenhang zur Fro vun der Gouvernance an de Mënscherechter.

Tunesien an d'Ile Maurice bréngen et och fäerdeg d'Aarmut massiv no ënnen ze drécken. Dat sinn zwee Länner mat deene Lëtzebuerg jorelaang zesumme-geschafft huet. Hiren Erfolleg ass also och e bëssen eisen Erfolleg. Tunesien an d'Ile Maurice stellen ënner Beweis, datt d'Cooperatioun eppes bréngt, si weisen, datt d'Cooperatioun et bréngt.

Och de Cap-Vert an de Burkina Faso bréngen et fäerdeg, d'Aarmut massiv no ënnen ze drécken. Dat si säit Joren zwee vun de Partnerlänner vun der Lëtzebuerger Cooperatioun. Hiren Erfolleg ass also och e bëssen eisen Erfolleg. De Cap-Vert an de Burkina Faso stellen ënner Beweis, datt d'Cooperatioun eppes bréngt, si weisen, datt d'Cooperatioun et bréngt.

Véier vun deene fënnef Länner, déi vun der Afrikanescher Developpementsbank als exemplaesch duergestallt ginn, sinn deemno Länner, déi mat der

Lëtzebuenger Cooperatioun zesummeschaffen oder zesummegeschafft hunn. Dat léisst sech dach weisen. Dat weist dach, datt d'Cooperatioun et bréngt.

De Cap-Vert zum Beispill mécht noweislech Progrèsen op alle Fronten, net zulescht duerch säi Verhandlungsgeschéck mat der Europäescher Unioun, mä och iwwert de Wee vun den Investissementer vun enger ëmmer méi staark implizierter Diaspora. Viru kuerzem huet dat Land de Sprong aus dem Grupp vun deenen ärmste Länner eraus gepackt. Sécherlech Grond genuch, fir sech mat eise cap-verdianesche Frënn ze freeën, mä sécher awer kee Grond fir d'Lëtzebuenger Cooperatioun sech elo aus dem Cap-Vert zrëckzéien, an ze soen: «Dat war et. Äddi a Merci.» Géife mer dat maachen, wär dat e grouse Fehler. Et wär wéi wa mer engem Fliger, dee grad amgaang ass ze starten, géifen de Kerosin ofschneiden oder de Krunn géifen zoudréien, an duerfir wäert d'Lëtzebuenger Cooperatioun wuel och déi lescht sinn, déi sech aus dem Cap-Vert wäert zrëckzéien.

D'Beispill vum Cap-Vert soll och en Encouragement si fir an anere Länner – trotz verhältnesméisseg méi klengen Erfolleger – d'Bengelen net bei d'Tromm ze geheien, mä villméi op dës méi kleng Erfolleger opzebauen a mat neier Energie a vill Ausdauer d'Saachen unzegoen.

De Burkina Faso, en anert Partnerland vun der Lëtzebuenger Cooperatioun, gehéiert och zu deene Länner, déi hir Ziler wäerten erreechen. Den Detailtableau vum Burkina weist zum Beispill, datt et (a) grad e laangjährege Programm vun der Lëtzebuenger Cooperatioun ass, deen et deem Land wäert erméiglechen, Bluttransfusiounen och an deene verschiddene Regiounen vum Land – iwwert d'Hauptstad eraus – eraus ze realisieren, datt et (b) interessanterweis grad dat Land ass wat am wäitste fortgeschratt ass, wann et ëm den Appui budgétaire geet à méditer – mä datt awer och (c) de Burkina leider eent vun deene Länner ass wou säit Wochen d'Präisdeierecht am stäerksten ze spieren ass.

Wann een dann den afrikanesche Kontinent als e Ganzt kuckt, da ginn et och – niewt deene méi schlechten Nouvelles – där global positiver. Esou ass beispillsweis Afrika den Ament a senger zoliddster Wuesstëmsphase säit 30 Joer, iwwer 6,5% dëst Joer. Wann een da weess, datt déi international Fauschtregel beseet, datt ee 7% Croissance brauch fir d'Aarmut laangfristeg massiv no

ënnen ze drécken, da si mer net esou wäit dovunner ewech wéi dacks gemengt gëtt. Et ginn der esouguer déi dovunner ausginn, datt d'Rahmebedingungen haut esou gutt si wéi nach ni virdrun. Dat setzt selbsterständlech viraus, datt d'Zuel an d'Intensitéit vun de Konflikter um afrikanesche Kontinent erofgeet, datt d'Gouvernance-Facteurs sech weider verbessern, datt mer den AIDS besser an de Grëff kréien, datt mer et fäerdeg bréngen, déi international Handelsbedingungen nei ze gewiichten, datt mer Progrèsen maachen, wat d'Waasserversuergung ubelaangt, datt mer d'Liewensmëttelpräisser kuerzfristeg an de Grëff kréien, datt d'Landwirtschaft reorganiséiert gëtt a villes méi – d'Lëscht vun den Erausforderungen ass nach vill méi laang, mä ech kann hei net op alles agoen.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Schwierig ass et sécherlech, onméiglech ass et awer mat Sécherheet net.

An och wa kloer ass, datt de Bilan haut global a graff gesinn een duerchwuessenen ass an och wann trotz allen Erfolleger op ville Plazen d'Ziler, déi am Joer 2000 definéiert gi sinn, net wäerte kënnen erreecht gi bis 2015 – esou datt d'Saachen inévitablement op der Zäitschinn wäerten no hanne rutschen –, dann ass et awer grad esou kloer, datt et à terme ze packen ass, datt et duerchaus machbar ass. Dat maachen ech insbesondere dorunner fest, datt Progrèsen net vun der Hand ze weisen sinn, datt op ville Plazen evident Succèsen um Rendez-Vous sinn.

Et ass mat der Cooperatioun e bësse wéi beim Marathon. Déi eng packen et an zwou Stonnen, déi aner a fënnef. Déi eng ginn topfit un den Depart, déi aner kämpfe scho virum Depart mat méi oder manner grouse Boboen. Déi eng hunn op all Eck vum Parcours e Kolleg stoen, dee se encouragéiert, déi aner net. Déi eng treffen ënnerwee op eng gutt Séil, déi hinnen eppes ze drénke reecht, déi aner kommen op de Verpflegungsstänn un, wa schon näischt méi do ass fir sech ze stäerken. Wichtig ass, datt se am Endeffekt all – oder bal all – ukommen. Déi eng ebe just méi spéit, an déi aner ebe méi fréi.

Natierlech bréngt ee beim Marathon – wéi an der Cooperatioun – näischt fäerdeg ouni Energie, ouni Engagement an ouni Determinatioun. D'Resultater vun der Cooperatioun, vun deenen ech haut schwätzen,

weisen awer kloer de Wee. Si weisen, datt eis Partner an der Cooperatioun et mat eiser Hëllef fäerdeg bréngen kënnen, an et ass dat wat zielt.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

D'Konsequenz mat där iwwer déi lescht Joren zu Lëtzebuerg d'Entwécklungszesummenaarbecht prioritiéiert, konzipéiert, ausgefouert, suivéiert a kontrolléiert gëtt, schléit däitlech mat méi grousser Presenz, Visibilitéit a Glafwierdegkeet zu Buch. Dat soen net ech; dat geet aus de preliminairen Observatiounen vun der OCDE ervir, déi zënter November 2007 d'Peer Review vun der Lëtzebuenger Cooperatioun duerchféiert. «Depuis la dernière revue – menée en 2003 – le Luxembourg présente à son actif de sérieuses avancées», heescht et am preliminaire Rapport, dee fir de Juni wäert vun der OCDE finaliséiert ginn. Weider heescht et an deem preliminaire Rapport: «La coopération luxembourgeoise est la démonstration qu'en quelques années, avec des moyens relativement économes et bien ciblés, un dispositif d'intervention adapté et efficace, elle a su capter l'appréciation des pays partenaires du Sud, trouver une place reconnue au sein des bailleurs de fonds, rencontrer l'estime des citoyens. De ce point de vue, la coopération luxembourgeoise est une référence sur plusieurs aspects: concentration, coordination multi bi, priorité aux pays les moins avancés. Le Luxembourg est aussi un exemple dont de nouveaux bailleurs de fonds pourraient s'inspirer.»

Alles dat huet selbstverständlech och vill mat der Suergfalt, der Kompetenz an der Begeeschterung ze dinn, mat där meng Leit all Dag un hir Aarbecht eruginn. Och dat sief emol eng Kéier gesot vun dëser Plaz aus.

Déiselwecht determinéiert Astellung ass och déi, mat där d'Lëtzebuenger Cooperatioun déi zweet Generatioun vun de Programmen indicatifs de coopération mat hire Partnerlänner ugaangen ass. D'Ausmerzung vun der Aarmut an déi nohalteg Entwécklung stinn am Zentrum vun der Programmatioun iwwer déi nächst véier bis fënnf Joer. Dës Programmer vun der zweeter Generatioun bauen op op eng resolut partnerschaftlech Approche. Si orientéiere sech kloer un de Prioritéiten vum jeweilige Partnerland an esou huele se de Partner vun Ufank u mat an d'Verantwortung. Ech géif mer

wënschen, datt mer fir déi Programme vun der drëtter Generatioun e Mechanismus fanne fir d'Chamber nach méi staark mat anzubannen.

Niewt der Methode bauen déi Programmer vun der zweeter Generatioun, déi elo en place sinn, awer virun allem op déi konkret Erfolleger vun deene leschte Joren op. Ech hu vun deenen Erfolleger am Groussen geschwat. Déi Erfolleger am méi Grousse setze sech zesummen aus villen Erfolleger, déi all Dag am Klengen zum Droe kommen. Ech ka se och net all hei opzielen, mä fir d'Saachen ze veranschaulichen, hu mer dëst Joer eng ganz konkret a praktesch Approche gewielt. D'Resultat vun där Approche hut der virleien – et ass dat déi kleng Brochure, déi der ausgedeeelt kritt hutt. An där Brochure fannt der 15 kleng Deelbiografiën vu Mënschen aus eise Partnerlänner. Mat deene mer zesummegeeschafft hunn oder weider zesummeschaffen. Si sti stellvertriedend fir all déi aner, si sti stellvertriedend fir dat wat mer als Lëtzebuenger Cooperatioun an deene leschte Joren zesumme mat eise Partner konnten erreechen. Si weisen wéi d'Liewe vun deene Männer a Frae sech mat an duerch d'Cooperatioun zum Positiven hi verännert huet. Si weisen, datt d'Cooperatioun eppes ass wat et eben einfach bréngt. Si weisen, datt eng kleng Hëllef, ee klengen Impuls viles beweegen kann.

D'Madame Sissoko Safiatou Sy vu Bamako heut sech esou zum Beispill säit Jore fir hire Wunnquartier agesat. Hirt Zil war et dee Quartier méi propper, méi sécher a méi gesond ze maachen. Iwwer de Projet «Appui aux initiatives locales de gestion de l'environnement urbain à Bamako» goufe Mëttel zur Verfügung gestallt fir d'Aarbecht vun der Madame Sy ze festegen a fir hiren Engagement an dee vun hiren Associatioun op aner Deeler vun der Hauptstadt vum Mali auszebrieden. Et goufen Aarbechtsplaze fir déi Jonk geschaaft an d'Mënsche goufe fir hiren eegene Quartier verantwortlech. Méi propper Stroossen, dat heescht manner knaschteg Waasserpill. Manner knaschteg Waasserpill, dat heescht manner malaria-infizéiert Mustiken. Manner malaria-infizéiert Mustiken, dat heescht manner krank Mënschen. Manner krank Mënschen, dat heescht méi Energie fir enger Aarbecht nozegoen a sech ëm d'Famill ze këmmere. An dat alles duerch d'Ënnerstëtzung – den Empowerment, géifen d'Spezialiste soen – deen enger Fra zugutt komm ass, déi virdemonstréiert huet, wat muss geschéien, fir eppes

konkret z'änneren. D'Gemeng vu Bamako huet dat am Iwwregen och verstan an e Comité agesat fir de Suivi vum Projet ze garantéieren.

Um asiatesche Kontinent, am Laos, huet den Phommasonne, e Mann vun 39 Joer, net méi musse souzesoe vun der Hand an de Mond liewen, wéi en d'Chance krut sech aktiv an en integréierte ländlechen Entwécklungsprogramm vun der Lëtzebuenger Coopération mat anzébréngen. Elementar Ausbildung an der Landwirtschaft, dat néidegt Geschir an e Kredit fir seng eege Produktioun unzekerbelen hunn deem Mann et erlaabt, e fest Haus fir sech a seng Famill ze bauen, seng Kanner an d'Primärschoul ze schécken an d'Bioprodukter aus senger eegener Produktioun ze vermaarten. Des Weideren huet hie sech um Niveau vu senger Communautéit engagéiert an ass haut Vize-Chef vum Duerf.

Wat am Laos am Klenge geschitt, ass am Vietnam amgang am Groussen ze geschéien. Wa mer nämlech am Vietnam haut d'Zil-Linn vun der classescher Coopération um Horizont 2015/2020 gesinn an dementsprechend iwwert e Réckzuch schwätzen, dann ass dat un éischter Stell de Verdéngscht vun de Vietnamesen selwer, mä dann hunn awer och déi international Partner vun Vietnam an dorënner och Lëtzebuerg eppes domatter ze dinn. Och hei ass hiren Erfolleg e bëssen eisen Erfolleg. Wa mir de Vietnamesen haut soen «Développement» a «Coopération», an d'Vietnamesen äntweren eis «Secteur financier» a «Satelliten», dann ass dat dach eigentlech e schéint Kompliment fir d'Coopération, da weist dat, datt et e Liewen no der Coopération gëtt. Ech kann am Iwwregen vun dëser Plaz aus nëmmen nach eng Kéier d'Lëtzebuenger Entreprises encouragéieren d'Opportunitéiten, déi sech am Vietnam opdinn, ze notzen.

Et ass op all dës positiv Resultater wou mer kënnen, zesumme mat aneren, an deenen nächste Joren drop opbauen.

Zesumme mat anere wäerte mer och dëst Joer déi international Rendez-Vousen ugoen. 2008 huet nämlech de Potential fir e grousst Joer fir den Développement ze ginn. Et kann awer och, deemno wéi d'Saache ginn, e ganz klengt Joer ginn. Déi grouss Rendez-Vousen heeschen Accra an Doha. Accra fir d'Qualitéit vun der Entwécklungszesummenaarbecht, Doha fir d'Finanzéierung vun därselwechter.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Mir wëssen net eréischt säit gëschter, datt mer méi Entwécklungsgelder brauchen, datt méi Fonge fir d'Entwécklungszesummenaarbecht gebraucht ginn.

An do sinn d'Saachen an Europa den Ament net esou wéi se sollte sinn. Déi Zuele vun 2007, déi virun zwou Woche publizéiert gi sinn, sinn net gutt. Och wa mir an anerer – Beispill Schweden oder Spuenien – eis un dat hale wat ofgemaach ass oder esouguer méi maachen, dann ass dat nach laang net fir jiddereen de Fall. 2007 ass an deem Sënn e schlecht Joer gewiescht. Wa mer wëllen déi Ziler, déi mer eis gesat hunn, errechen, wa mer zu eisem Wuert sti fir kollektiv 0,7 am Joer 2015 z'erreechen, da muss Europa sech um Rimm rappen.

Et ass déi Fro, déi den internationalen Entwécklungsagenda wäert dëst Joer dominéieren, fir d'éischt am Mee an engem éischter europäesche Kader, dann am Hierscht an engem méi grouse Kader bis an den Dezember eran, wa mer zu Doha de Point maachen, zesumme mat eise Partner aus den Entwécklungslänner. Et ass net ze spéit, mä eppes ass kloer: d'Entwécklungslänner verfolgegen zu Recht mat grousser Erwaardung op d'EU um Horizont 2010/2015 Wuert hält. Et geet hei schlechthin ëm d'Glaafwierdegkeet vun der europäescher Aussepolitik géint iwwer der Majoritéit vun den net-europäesche Länner. Mir sinn hinnen et schëlleg, datt mer eis Engagementer halen, mä mir sinn eis selwer ët och schëlleg, wa mer net wëllen herno als déi do stoen, déi grouss Versprieche gemaach a se dann net agehal hunn, wa mer net wëllen herno als déi do stoen, deenen hir Versprieche net de Pabeier wäert sinn, wou se drop stinn. An deem Sënn hunn ech mech och op massiv Aart a Manier, als ee vun de Pappes vum Accord vun 2005, um Ufank vum Mount mam Louis Michel zu Wuert gemellt an ech wäert an deemselwechte Sënn – oder och vläicht nach op eng e bësse méi kräfteg Aart a Manier – net mitt ginn an deenen nächste Méint ëmmer erëm meng europäesch Kolleegen do virun hir Verantwortung ze stellen, au risqué d'ailleurs fir mer nei Frënn ze maachen, mä dat ass dann eben esou.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

D'Entwécklung gëtt net nëmme vun de Regierungen aus dem Norden finanzéiert. Och d'Regierungen aus

dem Süden müssen hirt dozou bäidroen. Och dat huet éminemment eppes mat Gouvernance ze dinn. Ech hunn dat Thema vun der Gouvernance d'lescht Joer am Detail belicht, ginn also dëst Joer net weider drop an.

De Finanzement vun der Entwécklung limitéiert sech awer net op Finanzementer vu Regierungssäit aus. Och den ONGen kënnst hei eng zentral Roll zou, zentral Roll, déi sech selbstverständlech – niewebäi bemierkt – net op deen Aspekt beschränkt, wëll d'ONGen och eng Roll als politeschen Impulsgeber spillen an ech ziele ganz staark op si dëst Joer am Kader vun den Assisë vun der Cooperatioun, déi am September stattfannen.

Méi Gelder fir d'Entwécklung kann awer och heeschen, en neie Kader ze setze fir alles wat mat Philanthropie ze dinn huet. D'Regierung ass determinéiert, dee Kader ze vereinfachen, andeems hemmend Formalitéiten a Limitatiounen ofgeschafft ginn. Si ass och determinéiert, dee Kader ze verbesseren, andeems beispillsweis d'Erabrénge vu Gelder a Fondationuen zu philanthropeschen Zwecker steierlech net méi – oder op d'mannst net méi esou staark wéi bis elo – belaauscht gëtt.

Och déi eenzel Initiativen am Beräich vun der Mikrofinanz féieren dozou, datt der Entwécklung méi Gelder zoukommen. Eis Politik an deem Domaine dréit haut hir Friichten. Et muss ee wëssen – an och wëssen doen –, datt haut eleng 25 zu Lëtzebuerg domiciliéiert Investmentfongen ronn 1,2 Milliarden Euro a Mikrofinanzaktivitéiten an der Entwécklungswelt investéieren. Tendenz steigend. D'Lëtzbuerger Cooperatioun versteet hir Roll an deem Context als déi vun engem Facilitateur an ënnerstëtzt esou zum Beispill Efforten am Süden, déi drop ausgericht sinn, fir esouwuel Mikrofinanzinstitutiounen wéi och nationalen Autoritéiten an hirem Opbau ze stäerken an dat adequat legaalt a reglementäert Ëmfeld ze schafen.

Här President,

Ufanks September gëtt zu Accra, am Ghana, iwwerpréift a wéi engem Mooss d'Signatairen den Engagementer vun der Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement nokomm sinn. Méi Appropriatioun vun der Säit vun de Partner war do gefuerdert ginn, méi Alignement op hir Prioritéiten, mä och méi harmoniséiert Prozeduren an eng tëscht Partner béid-säiteg gedeelte Responsabilitéit.

D'Lëtzebuerger Cooperatioun huet sech dësen Erausforderungen gestallt. Si huet och an deem Beräich, vläicht éischter wéi anerer, ugefaang hir Hausaufgaben ze maachen a och schonn ee gudden Deel dovunner gemaach.

Den Ausbau vum Reseau vun de Cooperatiounsburauen an Afrika an an Zentralamerika huet sech an deem Zusammenhang besonnesch bezuelt gemaach. Déi zweet Generatioun vu Programmer mat eise Partnerlänner huet heiduerger u Gewiicht a Gradlinigkeit gewonnen.

Fir d'Coördinatiounsmechanismen ze verbesseren, hu mer an deene leschten zwielef Méint ënner anerem méi intensiv Kontakter mat enger Rei vun europäesche Cooperatiounen gehat, dorënner d'Belsch, Finnland, Spuenien, d'Slowakei an d'Europäesch Kommissioun, mol op eis Ufro hin, mol op hir Ufro hin. Mat eise multilaterale Partner, dat heescht d'UNO-Agencen an d'Internationalt Rout Kräiz, fuere mer weider d'Schinn vun der Programmation iwwert e puer Joer eraus, an och déi Schinn vun de jährelche Consultatiounen, déi et erlaaben, op eis gemeinsam Programmer anzegoen, d'Saachen z'ajustéieren an d'Synergien – déi herno um Terrain ëmgesat ginn – ze konzipéieren.

En anert zentralt Thema vun der Déclaration de Paris, nämlech dat vun der Cohérence des politiques, hu mer net réischt gëschter hei zu Lëtzebuerg entdeckt. An all mengen Declaratiounen virun dëser Chamber hunn ech an deene leschte Joren dës Thematik vun där enger oder anerer Säit aus belicht. A menger éischter Declaratioun – 2004 – hunn ech déi Fro analyséiert am Beräich vun der Landwirtschaft. A menger zweeter Declaratioun – 2006 – sinn ech méi op d'Aspekter vun de Migratiounen an och déi vun der Interaktioun tëscht Militär an Humanitär agaang. D'lescht Joer hunn ech mech mam Thema vum internationalen Handel ausen-anageresat. Och op den Assise vun der Lëtzebuerger Cooperatioun am Joer 2006 koum déi Thematik zur Sprooch an datselwecht wäert dëst Joer am Hierscht geschéien. Des Weidere stinn déi Froen um Ordre du jour vun den Diskussiounen, nët nëmmen an Europa an an der UNO, mä och heiheim ënnert anerem am Groupe de travail mat den ONGen, am Comité interministériel an och an eise Relatiounen mat aneren.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

D’Kohärenz vun de Politiken ass eng vun de Moosslate vun eiser Politik a kënnt och an där hirer Ëmsetzung zum Drogen.

Aus deem Grond setze mir eis och, méi wéi iergend en anert EU-Land d’ailleurs, dofir an, datt d’Accorde tëschent der EU an den AKP-Staaten Developpements-Accorde ginn. An net blank Liberalisatiouns-Accorden.

Aus deem Grond hu mer eis och – op d’mannst säit 2004 – als Cooperatioun méi no un d’Agrikultur erubewegt, a wann ech soen, datt all Kontinent muss d’Recht hunn, seng Agrikultur sou z’organisieren, wéi en dat fir gutt fënnt, dann ass dat eng Ausso, déi eent vun de Fëllementer vun eiser Cooperatiounspolitik duerstellt, mä dann ass dat virun allem och eng Ausso, déi mäi Kolleg Fernand Boden mat zwou Hänn mat ënnerschreiw.

Wa säit 2005-2006 Kooperatioun a Migratioun sech méi no openeen zoubewegt hunn, dann ass dat net zulescht de Benelux Cooperatiounsministere hire Verdéngscht, well si dofir gesuergt hunn, datt d’Fro op EU-Niveau och op den Ordre du jour vun den Developpementsministere komm ass, an net wéi bis dohin exklusiv vun den Immigratiounsministere ofgehandelt gëtt – och wa sécherlech am Spannungsfeld vu Migratioun an Developpement nach Progrèsen ze maache sinn.

Wann d’Lëtzebuerger Aussepolitik, wéi kaum eng aner, déi 3 D vun Diplomatie, Defense an Developpement verënnerlecht huet an och konkret praktizéiert, dann ass dat de flagrantesten Ausdrock no baussen, vun deem, wat een eng kohärent Politik nennt. Beispill Afghanistan. Beispill Kosovo.

A wann ech vu Kohärenz hei schwätzen, da wollt ech de Lëtzebuerger ONGen éischtens Merci soe fir hir positiv Appreciatioun iwwert d’Lëtzebuerger Cooperatiounspolitik als sollech, an, zweetens, och Merci soe fir déi encouragant Wieder u meng Attentioun, datt ech mech – a menger Eegeschaft als Cooperatiounsminister – nach méi massiv wéi bis elo an aner Politikfelder soll améschen a mech an deene selwechte soll breet maachen. Beispill Klimapolitik. Ech hunn zwar net op dës Encouragementer vu Säite vun den ONGen

gewaart a mer se och net erwaart, mä ech kann iech awer soen, datt se net op en daaft Ouer gestouss sinn.

Apropos Kohärenz, Här President, Dir Dammen an Dir Hären, d’Liewensmëttelkris, déi säit ee puer Wochen am Mëttelpunkt vun der Aktualitéit steet, ass eigentlech net méi an net manner wéi d’Resultat vun jorelaangen Inkohärenzen.

D’Fro vun der Liewensmëttelsécherheet an déi vun der Landwirtschaft an den Entwécklungslänner si keng Froen, mat deene mer eis eréischt säit gëschter beschäftegen. Ech erënneren an deem Zusammenhang u meng Ried vum leschte Joer wou ech eng Lanz gebrach hu fir méi Kohärenz vun den Agrarpolitiken tëschent de Kontinenter.

D’Präisser fir Liewensmëttel si generell ëm 83% gestiegen an deene leschte dräi Joer, de Weess souguer ëm 181%. Säit Juni 2007 sinn d’Präisser fir Basisliewensmëttel weltwäit ëm 55% erop gaangen. An Ägypten streide se sech fir e Stéck Brout, op Haiti friesse se de Bulli, well et soss näischt méi gëtt.

D’Grënn si bekannt: d’Offer ass erofgaang duerch schlecht Recolten – hei ass een evidente Lien mam Klimawissel –, d’Demande ass eropgaang – Stéchwuert China, Indien an aner –, d’Landwirtschaft ass verholéissegt ginn, et ass op Rohstoffe spekuléiert ginn, d’Export-Subventiounen besti weider, d’Stocke sinn nidreg gehale ginn, d’Petrolspräisser si geklomm, d’Demande no Agrarsprit ass eropgaang: den Tank vu Luxusmaschinne gëtt gefëllt, anstatt datt d’Landwirtschaft géif dofir suergen, datt d’Mënschen eppes an den Bauch kréien.

Eis Partnerlänner, besonnesch eis fënnef westafrikanesche Partnerlänner, gehéieren zu deenen, wou d’Saache riskéieren am schlëmmsten ze ginn. Ech hunn dofir och decidéiert an deene fënnef Länner eis Contributiounen, déi op Liewensmëttelhëllef ausgeriicht sinn, dëst Joer iwwerall ëm 50% minimum an d’Luucht ze setzen. 2007 waren dat, global gesinn, ronn 4 Milliounen, dat wäerten 2008 méi wéi 6 Milliounen sinn, mat engem speziellen Akzent op Programmer, déi dofir suergen, datt d’Kanner an de Schoulen eppes z’iesse kréien. Dir wësst och, datt mer dem Programme alimentaire mondial am März schonn eng éischt Contributioun vun 500 000 Euro zoukomme gelooss hunn – wann all europäescht Land datselwecht géif maachen, nämlech

1 Euro pro Awunner vu sengem eegene Land deem Programme zoukomme loossen, da wär den éischten Urgence-Appel ganz couvréiert, een Appell, deem iwwregens virgëschter schonns vu 500 Milliounen Dollar op 750 Milliounen Dollar eropgesat ginn ass, an deem Appell wäert mat Sécherheet net de leschte sinn. D’Kris ass nämlech amgaang sech wéi een Tsunami weider auszebreen, an d’Generositéit vun der Äntwert dierf där vum Tsunami aus dem Joer 2004 net bedeitend nostoen.

Och wa kuerzfristeg massiv Hëllef absolut néideg ass, sou ass et domatter net gedoen. Doriwwer eraus mussen eng ganz Rei Saache geschéien.

Éischtens: D’Doha-Ronn muss zum Ofschloss kommen am Sënn vun der Entwécklung. Et sief an deem Zesummenhang drun erënnert, datt zu Hong Kong am Dezember 2005 decidéiert gi war, datt d’Exportsubventiounen bis 2013 all missten elimineiert ginn. Doduerch, datt déi ganz Doha-Ronn duerno zum Stëllstand komm ass, sinn déi Engagementen ni zum droe komm. Dat muss elo schnellstens geschéien. De Prinzip, datt all Kontinent d’Recht huet seng Landwirtschaft sou z’organisieren wéi hien dat fir gutt fënnt, muss virrangeg d’Resultat vun deene Verhandlungen prägen.

Zweetens: Alles wat mat Agrarspritproduktioun ze dinn huet, muss iwwerpréift, nei gewicht, nei organisiert an no ënne gefuer ginn. Dat huet d’Regierung leschte Freideg op mäi Bedreiwen hin decidéiert. D’Ziler, déi vun der Europäescher Kommissioun virgi sinn, sinn ze héich. Si gehéieren no ënne gedréckt an am Zweifelsfall muss ëmmer d’Fro vun der Ernährung Virrang hunn par rapport zu där vum Agrarsprit. Et kann definitiv net méi sinn, datt déi eng Raps oder Mais an den Tank geheien an déi aner erhéieren.

Drittens: Virun allem muss konkret an d’Landwirtschaft an den Entwécklungslänner investéiert ginn, an dat op eng multifunktionell an nohalteg Aart a Weis wou och der Biodiversitéit eng zentral Roll zoukënnt. Mir brauchen, an a ronderëm déi international Architektur, grondleeënd Reformen. Et geet hei net ëm de sougenannten Agro-Business. Et geet drëms sécherzestellen, datt ka produzéiert gi fir z’iessen an datt dat ka giess ginn, wat produzéiert ginn ass. Am Sënn vum Prinzip vun der «Souveraineté alimentaire». Et geet ëm eng Landwirtschaft, déi et de Mënschen erlaabt, fir d’éischt fir sech selwer ze suergen an doriwwer eraus dann eng ekonomesch Aktivitéit opzebauen. Do wou

d’Landwirtschaft verschwonnen ass, muss se nees opgebaut ginn. Do wou se ni bestanen huet, muss se entwéckelt ginn.

A wann ech an deem Zesummenhang kucke wat d’Lëtzebuerger Cooperatioun mécht, da sinn och do an deene leschte Jore richteg Akzenter gesat ginn. Wann een zum Beispill weess, datt am Mali eng vun den Haaptkomponenten vun eisem Programm déi vum «développement local intégré» an de Regiounen vu Ségou a Yorosso ass, a wann ee weess, datt an deem Zesummenhang d’Landwirtschaft eng essentiell Roll spillt, da si mer do sécherlech zesumme mat eise Partner aus dem Mali um gudde Wee –, déi Programmer maachen e groussen Deel vun eiser Programmation am Mali aus. Am Niger ass och eng vun den Haaptkomponenten vun eiser Programmation déi vum «développement local intégré», dat an der Regioun vun Dosso. Wat de Burkina Faso ubelaangt, sou ass eng vun zwou Haaptkomponenten vun eisem Programm déi vun der Gestiou vun den natierleche Ressourcen an insbesondere d’Verwaltung, d’Verwertung an d’Erhale vun de Bëscher an engem nohaltege Kader.

Véiertens mussen d’Enjeue vum Klimawissel an déi vum Développement méi no beienee bruecht ginn.

Ech kommen drop zrëck, mä virun nach e lëschte Punkt zur Liewensmëttelkris.

Och wa mer haut schnellstens méi niddreg Präisser brauchen, esou kënnen méi héich Präisser muer dach och eng Chance fir d’Entwécklungslänner duerstellen. Wann nämlech dat geschitt wat misst geschéien, dat heescht eng nohalteg Entwécklung vun der Landwirtschaft an deene Länner – da kënnen déi Saachen, déi produzéiert ginn – wann d’Präisser méi heich sinn – op de Maart bruecht ginn an esou ëmgewandelt ginn an finanziell Ressourcen, déi dem Liewensënnerhalt vun de Mënschen an den Entwécklungslänner déngen. Dat ass iwwregens och eng vun de Conclusiounen vum rezente Buch vum Oxford-Professor Paul Collier *The Bottom Billion*.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Ech hunn et gesot, virum Hannergronn vun der aktueller Liewensmëttelkris, ass et onëmgängelech, datt Klimapolitik an Développement méi no beienander rëckelen. Dat ass déi lescht Fro, op déi ech haut hei wëll agoen.

Och wann et kloer ass, datt d'Entwécklungslänner an d'Mënschen, déi an Entwécklungslänner wunnen, kaum eng Verantwortung droen wat d'Ursaachen ubelaangt, sou ass et grad esou kloer, datt si déi Haaptaffer vum Klimawiessel sinn. D'Konsequenze vum Klimawiessel sinn haut schonn iwwerall op der Welt ze spieren. Et muss ee wëssen, datt an Afrika d'Liewensmëttelproduktioun zënter 1981 um 12% erofgaang ass. Et kënnt derbäi, datt d'Entwécklungslänner bis 2030 120 Milliounen méi Hektare brauche fir sech z'ernieren. Et ass evident, datt wann näischt geschitt bis 2030 de Klimawandel zu massivem Hunger an Afrika an Asien wäert féieren. D'Entwécklungslänner hunn haut schonn op ville Plazen net genuch proppert Waasser a si brauchen es bis 2025 50% méi wéi haut. Och do spillt niewt der Demographie de Klimawandel eng nefast Roll. Am Iwwersee sinn d'Jore vun deene klengen Inselstaaten gezielt, 75 Joer ass hiren lewewerthorizont nëmme méi, vun haut aus gesinn. Et ass och kee Geheimnis, datt d'Biodiversitéit weltwäit massiv erofgeet an datt ganz Bëscher verschwannen. D'Wüste maache sech breet an dach ass d'Desertifikatioun en Thema, wat kaum Erwähnung fënnt an den internationale Foren. D'Folge vum Klimawiessel bedroen d'Sécherheet an den Entwécklungslänner, mä awer och an Europa an op anere Plazen. 60% vun de Mënschen wunnen haut schonn manner wéi 100 km vum Meer ewech. Déi Tatsaach aleng, kombinéiert mam Klimawiessel, ass en explosivt Gemësch. Dem Rapport Stern no brauche mer 1% vum PIB weltwäit iwwer 10 Joer fir d'Erderwärmung an de Grëff ze kréien – maache mer dat net, sou wäert et 5 bis 20 Milliounen méi kaschten. Seriös UNO-Etudé soen eis, datt d'Entwécklungshëllef misst op d'mannst ëm 50% eropgoen, fir dem Klimawiessel ze begéinen.

Humanitär Krise ginn ëmmer méi dacks duerch klimabedéngte Facteuren ervirgeruf, Humanitär reimt haut leider ëmmer méi oft mat Klimawandel.

Am Januar 2005 gouf den Aktionsplang vu Hyogo fir d'Jore 2005 bis 2015 ënnerschriwwen an d'Signatairen, dorënner och Lëtzebuerg, hu sech engagéiert dozou bäizetroen, d'Mënschen besser virun zukünftege Katastrophen ze schützen an d'Risikofacteuren – zumools an den Entwécklungslänner – z'analyséieren an ze reduzéieren. An deem Sënn investéiert d'Lëtzebuerg Cooperatioun zënter 2006 e Minimum vu 5% vum humanitären Budget an d'Préventioun vu Katastrophen. All Katastrophen ass a bleift e Réckschlag, deen e Land kann ëm Jore oder souguer Joerzénge

zréckgeheien. A well all Katastrophen d'Nohaltegkeet vu jorelaangen Entwécklungsefforten op d'Spill setzt, geet et drëms ze probéieren, Katastrophen ze verhënneren. Et geet awer och drëms sécherstellen, datt déi verletzlechste Länner besser op zukünftege Katastrophen – déi net z'evitéieren sinn – preparéiert sinn, esou datt déi negativ Konsequenze vun deene Katastrophen manner grouss sinn.

Doriwwer eraus huet d'Lëtzebuerg Cooperatioun um Ufank vun dësem Joer decidéiert d'Froer vun der Katastrophepräventioun an déi vun der Upassung un de Klimawandel systematesch mat an hirem Developpementsprogramm eranzehuelen. Dat heescht elo net, datt mer niewt eisen traditionelle Secteuren – Waasser, Gesondheet, Educatioun an Entwécklung vum ländlechen Raum – elo géifen e ganz neie Secteur derbäi erfannen. Dat heescht vill méi, datt an Zukunft all Projet, dee realiséiert gëtt, virdru mat System op säi Klimaimpakt a seng Verträglechkeet par rapport zur Klimaproblematik iwwerpréift wäert ginn.

Dat kann elo sécher net vun engem Dag op deen anere geschéien. Fir dat ze maachen, kënne mer awer drop opbauen, datt déi Froer, déi mat der Ëmwelt ze dinn hunn, schonns säit Jore zu de sougenannten transversale Matière vum der Cooperatioun gehéieren, dat heescht, datt mer eis geméngerhand och an der Vergaangenheet schonn d'Ëmweltkomponent an deene verschiddene Projete mat ugekuckt hunn. Mir fänken also net bei Null un. Mir systematiséieren dat Ganzt elo a verbreedden et och spezifesch hin zu den Themafelder Klima an Naturkatastrophen.

Alles dat maache mer selbstverständlech net aleng, mä mir maachen dat zesumme mat den internationalen Acteuren, all virop d'UNO an och mat dem fréieren UNO-Generalsekretär Kofi Annan senger Fondatioun.

A vu datt ech vun der UNO hei schwätzen, kommen ech net derlaanscht ausdrécklech ze bedauern, datt et scheinbar net méiglech ass den UNO-Programm fir Ëmwelt endlech an eng richteg UNO-Agence ëmzewandelen. Esou wichteg global an aner Allianzen a Mechanisme fir de Klima sinn, esou laang et keen Duerchbroch op der UNO – Stéchwuert och post-Kyoto a Bali – gëtt, wäert et schwéier bleiwen, d'Enner uerdentlech zesummenzebréngen.

D'UNO brauch nei Impulser an deem Beräich an duerfir ass et gutt, datt Initiativë wéi déi vum Kofi Annan

d'Froe vu Klimaschutz an Développement thematiséieren an hire Wuerzelen an Ausmoossen analyséieren an ugin. An duerfir ënnerstëtze mer dës, wéi ech mengen, eenzegarteg Initiativ och finanziell a mir bréngen eis konzeptuell mat an, sief dat am Conseil vun der Fondatioun oder hire Foren.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

D'Zesummespill vu Klimapolitik an Entwécklungspolitik muss méi en enk ginn.

Mir brauche Klimagerechtigkeit. Och dat gehéiert zur internationaler Solidaritéit, an dat geet net vum selwen.

Zesumme mat anere wäert ech mech deemno dofir asetzen, datt international Léisunge fonnt ginn a Parteneriater op d'Bee gestallt ginn, déi den Entwécklungslänner zegutt kommen, dat am Hibleck op d'Konferenz vu Kopenhagen am Joer 2009.

Ech halen des Weideren drop, datt d'Ëmweltkomponent an eise Projeten besser zum Droe kënn an eis Projeten an Zukunft méi systematisch a puncto Klima iwwerpréift ginn. Grad esou halen ech awer drop, datt mer eis Cooperatioun weiderhin an de Secteure Waasser, Développement local, Educatioun a Santé konzentréieren.

Finalemment halen ech drop, datt Cooperatiounsfongen, geméiss de Prinzipie vu Marrakech, net fir Kyoto-relevant Mechanismen zweckentfremt ginn.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

De Klimawandel féiert – genau wéi bluddeg Konflikter – dozou, datt mer e Match spillen, wou alt periodesch d'Poteaue vum Goal geréckelt ginn.

Dat mécht et selbstverständlech net méi einfach.

Et bleiw – an dat ass wou et drop ukënn – dat wann et een eenzege Kampf gëtt, deen et der Wäert ass, geféiert ze ginn – een eenzegen –, dann ass et mat Sécherheet de Kampf géint d'Aarmut.

Et ass dat e Kampf vun all Dag.

E Kampf dee keng Paus verdréit.

E Kampf dee sous garantie verluer geet, wann ee mengt, et kéint ee sech regelméisseg op vermeintle-

che Lorbeeren ausrouen oder et kéint ee sech dräimol den Dag relax an d'Fotell leeën, an da géifen d'Saache sech scho vum selwe regelen.

Esou geet dat net.

Esou maache mer dat net.

An esou wäerte mer dat och an Zukunft net maachen.

Discours de Lucien Lux lors de l'inauguration de la nouvelle aérogare de Luxembourg

25 avril 2008

Altesses Royales,
Herr Staatsminister,
Kolleginnen und Kollegen aus Chamber, Regierung,
Schöffen- und Gemeinderäte,
Liebe Ehrengäste, Mitarbeiter und Freunde,

Mobilität, welch enorme Bedeutung am noch Anfang dieses 21. Jahrhunderts, welch große Herausforderung, Menschen und Waren in dieser großen Stadt, die unsere globalisierte Welt heute darstellt, zusammenzubringen. Stellen Sie sich vor: Auf Weltniveau ist die Zahl der Flugpassagiere innerhalb der letzten 10 Jahre von 1,5 Milliarden auf 2,2 Milliarden heraufgegangen, also um 48,7 Prozent (praktisch um die Hälfte).

Welche Dynamik, welche Energie, wie viele Chancen und wie viele Risiken einem beim Begriff Mobilität vor Augen kommen.

Ob zu Fuß (wohl nicht genug), mit dem Fahrrad (idem), ob mit Auto (jeden Tag schwieriger), mit Bus oder Zug, mit Boot oder Schiff, und immer mehr mit dem Flugzeug, der Mensch strebt nach Mobilität, es ist für ihn Notwendigkeit und Entfaltung zugleich, es ist Lebensfreude und oft Bürde, es ist Mobilität, die das Fundament für kulturellen, sportlichen, intellektuellen, sozialen, ökonomischen Austausch und Entwicklung darstellt.

Was mir heute durch den Kopf geht und für diesen Tag steht, ist den uneingeschränkten Willen zu bekunden, die oft widersprüchlichen Ansprüche, die wir an die Mobilität stellen, offen, konsequent, mit unserer Intelligenz, mit gesundem Menschenverstand anzugehen.

Mobilität heißt Bewegung, Faszination, Innovation, Mobilität heißt auch Staus und Unsicherheit auf den Straßen, Pollution, Klimawandel, Lärm. Und vergessen wir nicht, wie vielen Menschen das Recht auf Mobilität verwehrt bleibt.

Ich will sagen: Wenn wir im Stau stehen, regt das uns auf, wir vergessen – wir alle sind der Stau. Wenn so viele Camions fahren, regt das uns auf, wir vergessen: Sie alle sind unterwegs für uns, für uns Konsumenten, die auf nichts zu keiner Zeit verzichten wollen.

Wenn Flugzeuge landen oder starten, stört uns der Lärm, aber wer sitzt im Flugzeug, jedenfalls die meisten von uns.

Und schließlich wenn uns Klimawandel interpelliert, wenn Gletscher schmelzen, das Wetter verrückt spielt und all dies uns Sorge macht, dann müssen wir wissen, das sind wir alle, die an dieser Schraube drehen.

Dieser Tag ist eine Gelegenheit uns zu sagen, dass dieser Widerspruch keine Fatalität ist, sondern dass wir ihn überwinden müssen und dass wir die Folgen unseres Handelns nicht ignorieren sollen, sondern dass wir gleichzeitig Lebensfreude und Verantwortung vereinen, indem technologische Innovation nicht nur heißt: schneller, waghalsiger, ästhetischer, sondern auch lärm- und schadstoffärmer, sicherer.

2008 wird demnach nicht nur das Jahr des neuen Flughafens, sondern auch der ersten Aktionspläne zur Lärmbekämpfung.

Ich wäre ein zufriedener Transportminister, wenn uns allen – Betreibern, Kunden, Industrie – der heutige Tag Ansporn wäre, gleichzeitig der Faszination „Fliegen“ zu huldigen und unserer Verantwortung vor den großen Herausforderungen unserer Zeit gerecht zu werden.

Ich freue mich für die vielen Menschen, die ab 21. Mai von hier die Welt entdecken können, die neue Städte, Kulturen kennen lernen, die ihr Know-how, ihr Wissen in die Welt tragen, die vielen, die ihre wohlverdienten Urlaubstage antreten oder ihren Job ausüben, mehr noch, all jene, die zu uns kommen, die ihre ersten Eindrücke hier bekommen und die uns erleben hier als sympathische, offene, effiziente Zeitgenossen.

Ich habe die ersten Gespräche zum Projekt dieses neuen Terminals nicht miterlebt (ich möchte bei dieser Gelegenheit meinen Vorgängern Marcel Schlechter, Robert Goebbels, Mady Delvaux und Henri Grethen,

all unsern Mitarbeitern meinen Dank aussprechen), ich war nicht dabei, als die Konturen, die Orientierungen, die Basis gelegt wurde.

Aber eines kann ich sagen: Den Architekten, den Ingenieuren, den Handwerkern und hier Beschäftigten ist ein Meisterwerk gelungen, diese herrlichen Linien, dieser Baukörper, der gleichzeitig kompakt und auch wieder leicht wirkt, der Gebrauch von natürlichen Materialien, dieses Licht, diese Transparenz, diese gelungene Kohäsion von Anfahrt, Einchecken, Kontrolle, Restauration, Abflug, die können und sollen alle stolz auf dieses Projekt sein.

Wir haben nur eine Maxime: Unser Kunde soll sich wohlfühlen, er soll freundlich und schnell bedient werden, er soll sich sicher fühlen und bei Ankunft am Reiseziel seinen Koffer in Empfang nehmen können.

Und das gleiche gilt für die Ankommenden. Ich möchte unserer Flughafengesellschaft lux-Airport bis hierhin danken, die Herren Reimen und Brisbois und die ganze Equipe hat gute Arbeit geleistet. Die Absolution oder nicht gibt es erst Mitte September (Heathrow lässt grüßen!), dann heißt es entweder Scampi mit Weißwein oder Wasser und Brot. À vous de jouer!

Monseigneur,

Aus unseren letzten Gesprächen weiß ich, dass Ihnen dieser neue Flughafen sehr am Herzen liegt. Sie wissen als Staatschef warum: Er ist für den Platz unseres Landes auf der Weltkarte unumgänglich.

Er stellt im Passagier- und Cargobereich ein zurzeit von Arbeitslosigkeit besonders von Unqualifizierten ein wesentliches wirtschaftliches und soziales Potenzial dar.

Er soll so sein, wie wir sein sollen. Offen, freundlich, effizient.

Wir haben in den letzten Jahren den Rahmen dafür gesteckt: ca. 500 Millionen Euro Investitionen (dieses neue Terminal, das Terminal B, neuer Radar, Sanierungs-Revalorisierung Höhenhof, GAT/VIP), um dem Anspruch eines Referenzflughafens in der Großregion gerecht zu werden. Bei uns soll der Kunde keine Flugnummer sein, er hat mehr verdient als Containerambiente, er will Qualität haben, preiswert, sicher und mit hohem Service reisen. Dazu gehört, dass wir die Anbindung an das Schienennetz so schnell wie möglich realisieren: 20 Millionen werden schon für die Halte innerhalb des

neuen Flughafens investiert, das nächste Teilstück der Strecke Richtung Kirchberg wird Anfang September attackiert. Ab Kirchberg wird dann die Tram die Feinverteilung in die Stadt hinein übernehmen. Im nächsten Monat stehen hierzu wichtige Entscheidungen an, alle Partner wissen, dass wir jetzt die berühmten Nägel mit den genauso berühmten Köpfen machen.

Das also sind unsere Ansprüche, dafür wollen wir uns in den nächsten Monaten anstrengen.

Monseigneur,
Altesses Royales,
Meine Damen und Herren,

Seit 1975 sind von der alten Aérogare, jetzt kann man es ja sagen, die bald abgerissen wird, 42 861 733 Passagiere angekommen oder abgereist.

Ich wünsche an dieser Stelle, all denen, die ab dem 21. Mai hier ankommen oder abfliegen werden, eine gute Reise!

Ich möchte Ihnen etwas Jacques Brel mit auf den Weg geben: «Quand je ne chante pas, je fais de l'avion, ou j'en rêve. Ce qui est beau, c'est faire du rase-motte dans les nuages. On trouve des routes, on suit des avenues, on se perd...»

Intervention de Nicolas Schmit à l'occasion de la 118^e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg

7 mai 2008

Monsieur le Président,

Je voudrais vous féliciter à mon tour, cher Jan, de la manière très efficace avec laquelle la République slovaque ainsi que vous-même avez géré la présidence du Comité des ministres.

La défense et la promotion de valeurs communes sur lesquelles est fondée notre organisation est notre mission et notre devoir auxquels nous tous, les 47 membres du Conseil de l'Europe avons souscrit.

Pour que nos citoyens puissent pleinement jouir de ces droits et libertés consacrés dans la Convention, ils doivent pouvoir s'en prévaloir librement et avec les garanties.

Beaucoup d'efforts ont été investis ces dernières années pour rendre le fonctionnement de nos institutions et nos systèmes judiciaires plus en phase avec les exigences de la Convention européenne des droits de l'Homme. Il est indispensable que les arrêts de notre Cour soient respectés et exécutés. C'est une des originalités ainsi qu'une des forces de notre organisation. Relâcher ces efforts affaiblirait le Conseil de l'Europe et son système unique de défense des droits et libertés. Il est donc impératif que le Protocole 14 sorte enfin ses effets pour alléger les pressions sur notre système conventionnel des droits de l'Homme et renforcer la capacité d'action de la Cour.

Il est donc souhaitable que nos partenaires russes rejoignent rapidement le consensus et la solidarité des autres 46 membres et permettront ainsi d'assurer pour l'avenir le bon fonctionnement et l'efficacité de notre système qui a fait ses preuves et auquel nous sommes attachés.

Cette année est consacrée en Europe au dialogue interculturel. Je salue dès lors le lancement par notre organisation du livre blanc sur le dialogue interculturel. La défense de nos valeurs ne peut se faire que dans le respect de l'autre, qu'à travers le dialogue avec les autres cultures afin de faire progresser l'universalité de ces mêmes valeurs de liberté et de respect de la personne, et de tolérance.

Nous vivons à une époque où les fondamentalismes de tous genre, les replis identitaires, les extrémismes, la xénophobie voire les négations des valeurs que nous défendons se manifestent. La force de notre organisation réside d'abord dans son exemplarité, mais aussi dans sa capacité de construire le dialogue et de mettre en valeur ce qui nous unit au-delà des divergences réelles. Nous devons coopérer sur ce sujet central avec d'autres initiatives comme l'Alliance des civilisations, lancée par les Premiers ministres espagnol et turc, et qui cible entre autres la jeunesse, les médias et l'éducation.

Je me réjouis que les Nations unies aient fait leur l'initiative du Conseil de l'Europe d'un moratoire sur la peine de mort, dont l'abolition universelle doit être notre objectif. Ma satisfaction est grande aussi de voir l'Union européenne se joindre cette année au Conseil de l'Europe pour faire de la Journée européenne contre la peine de mort un événement commun.

L'Union européenne est le partenaire le plus important du Conseil de l'Europe. Ce partenariat est bénéfique pour les deux organisations. Nous avons commencé à mettre en œuvre les premiers éléments du rapport Juncker. La mise en œuvre du mémorandum d'accord, après une année, est tout à fait satisfaisante. Nous devons donc poursuivre activement ce processus dans l'intérêt de nous tous qu'ils soient membres ou pas des deux organisations.

Nous avons tous intérêt à ce que cette organisation dispose d'institutions et d'organes qui fonctionnent et efficacement. Le communiqué que nous avons adopté l'année dernière à ce sujet garde évidemment toute sa valeur et devra nous guider dans nos choix futurs.

Monsieur le Président,

Je salue fortement votre invitation, ensemble avec notre collègue et futur président Carl Bildt, à avoir un échange de vues libre et informel sur la place de notre organisation dans la perspective européenne de l'Europe du Sud-Est. C'est une innovation bien venue qui devrait renforcer le dialogue politique entre nous.

Nous apprécions l'action, souvent discrète, mais tout en profondeur, du Conseil de l'Europe dans cette région de notre continent qui a été déchirée pendant plus d'une décennie. Nous partageons la même ambition qui consiste à amener nos partenaires d'Europe du Sud-Est au niveau de nos standards. Le Conseil de l'Europe doit pouvoir continuer à y exercer pleinement sa mission. Le respect des droits de l'Homme, le respect des droits des minorités, la condamnation des criminels de guerre sont les meilleures garanties pour la réconciliation, l'entente et la paix.

Le Conseil de l'Europe doit aussi être un rempart contre le retour du nationalisme exacerbé. J'aimerais rappeler ce que le président Mitterrand avait dit devant le Parlement européen: «Le nationalisme, c'est la guerre.» Ces peuples de l'Europe du Sud-Est qui pour la plupart ont rejoint notre famille en ont fait l'amère expérience.

Dans ce contexte, permettez-moi d'ajouter un mot sur le Kosovo. La mission du Conseil de l'Europe est particulièrement importante sur le territoire du Kosovo. Le Luxembourg, de même que 25 autres États membres du Conseil de l'Europe, a reconnu l'indépendance du Kosovo. La composition multiethnique du Kosovo rend essentiel le respect scrupuleux des droits des minorités garanti par la Constitution kosovare qui entrera en

vigueur le 15 juin 2008 et qui devra être mise en pratique dans tous ces éléments. Le Conseil de l'Europe ne peut ignorer cette nouvelle réalité. Il est dans l'intérêt du Conseil de collaborer avec tous les acteurs sur le terrain afin d'assurer la mise en place rapide d'un cadre dans lequel le Conseil pourra accomplir sa tâche au service de tous les citoyens du Kosovo.

Le respect des règles et standards que le Conseil de l'Europe devra y promouvoir, contribuera, grâce à la perspective européenne que tous les peuples ont dans la région, à surmonter les divisions et les déchirements, causes de tant de souffrances.

Je vous remercie.

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion du Brussels Economic Forum 2008

15 mai 2008

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,

[...]

Dans son rapport et sa communication sur EMU@10, la Commission européenne constate limpide, sobrement que: «Dix ans après sa création, l'euro est un succès incontestable». J'aime citer la Commission quand elle ne se trompe pas.

Or, c'est seulement en repassant en revue les antécédents de l'Union économique et monétaire que l'on commence à mesurer toute l'ampleur du succès de la monnaie unique.

En effet, la genèse de l'Union économique et monétaire avec l'impulsion initiale donnée par le rapport Werner dès 1970, avorté dans la mouvance des crises pétrolières de 1973, en passant par le serpent monétaire, le Système monétaire européen (SME) et la création de l'écu en 1979, le plan Delors de 1989, le traité de Maastricht de 1992, le «non» danois et le «petit oui» français, sans oublier la crise du SME de 1993, ne fut pas sans heurts.

L'événement le plus marquant sur toute cette période était sans doute la crise monétaire de 1993. Je vous

rappelle qu'avec Theo Waigel, nous étions à Bruxelles ce jour-là, nous pensions si nous nous trompions de cible, que la monnaie unique ne verrait pas le jour. Cela fait partie de l'histoire, et ce n'est pas une anecdote, que c'était le chancelier de l'Échiquier britannique, Kenneth Clarke, qui a largement sauvé la mise. Il a incité ceux qui voulaient la monnaie unique de ne pas abandonner le projet, parce que sinon le Royaume-Uni n'aurait jamais la possibilité de rejoindre la zone euro.

[...]

Nombreux furent les détracteurs – que ce soit dans les milieux politiques ou académiques, sans oublier le milieu des banquiers centraux – qui estimaient que l'Union économique et monétaire ne pouvait pas se faire ou ne devait pas se faire et que si elle devait se réaliser malgré tout, que la monnaie unique serait faible et qu'in fine, l'Union économique et monétaire serait vouée à l'échec.

Je profite donc du dixième anniversaire de cet événement phare de l'intégration européenne pour rendre hommage à la vision, à la détermination et à l'engagement européen des pionniers et architectes de l'Union économique et monétaire.

[...]

L'Union européenne a atteint aujourd'hui un stade avancé de l'intégration politique et économique qui sera encore renforcé davantage par l'entrée en vigueur du traité réformateur de Lisbonne.

Le processus d'intégration économique poussé par la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux et la création du marché intérieur est complété par l'Union économique et monétaire qui en est le couronnement.

La création de l'Union économique et monétaire, et l'introduction de l'euro ont réduit les coûts de transaction et augmenté la transparence sur les marchés, contribuant ainsi au développement du commerce international et stimulant la concurrence.

L'euro a accéléré l'intégration des marchés financiers dans l'espace euro et il a encouragé la modernisation du système financier européen. L'Union économique et monétaire s'est dotée d'une autorité monétaire crédible qui assure la stabilité des prix, ainsi que la stabilité du système financier.

Les États participants à la zone euro sont priés de mettre en œuvre une politique économique prudente et responsable, visant à atteindre une croissance économique élevée, soutenable et non inflationniste, un niveau d'emploi élevé, un taux de chômage faible et des finances publiques compatibles avec les exigences du pacte de stabilité et de croissance. En anéantissant les possibilités de mener des politiques d'appauvrissement du voisin, l'Union économique et monétaire crée des incitations puissantes pour mener des politiques économiques responsables, ajustables et adaptables.

Après des débuts hésitants, incertains, l'euro s'est établi comme une monnaie forte qui est désormais la deuxième monnaie de réserve sur le plan international. Ainsi, l'euro est devenu le symbole économique de l'Europe reconnu et utilisé dans le monde entier.

L'euro est également un important symbole politique de l'intégration européenne qui crée une communauté de destin entre les États membres participants et le traité de Lisbonne érige l'euro non pas en symbole mais en objectif de l'Union européenne partagé par tous, y compris par les États membres disposants d'une dérogation.

L'euro est donc un instrument puissant au service de la réalisation de l'ambition européenne d'être un continent de paix, de stabilité et de prospérité. À cet égard, l'euro est donc en effet un succès incontestable – tant du point de vue politique que du point de vue économique!

Or, malgré ces succès incontestables, il faut rester lucide: au cours des dix premières années, l'Union économique et monétaire n'a pas valorisé toutes ses potentialités et tous ses bénéfices n'ont pas toujours été distribués de façon égalitaire.

Il est vrai que la croissance économique que nous connaissons est robuste mais elle est insuffisamment robuste. Le potentiel de croissance est insuffisamment élevé. Oui, il est vrai: le chômage diminue, les taux d'emplois augmentent. Mais il n'est pas acceptable qu'en Europe nous ayons toujours un niveau de non-emploi qui dépasse 7%. Oui, il est vrai que la productivité sur l'ensemble de la zone euro a augmenté, mais elle a insuffisamment augmenté pour faire en sorte que le niveau de vie de tous se soit corrigé vers le haut. Oui, il est vrai que l'inflation pendant un long moment a été maîtrisée, mais les divergences d'inflation que

nous observons sur l'ensemble de la zone euro ont entraîné des problèmes de compétitivité dans certains pays. Oui, les finances publiques ont été consolidées, oui, elles ont été assainies, oui, les niveaux des déficits ont baissé pour atteindre un niveau de déficit de 0,6% en 2007 – ce qui est le niveau le moins élevé depuis 25 ans. Mais la dette publique reste tout de même trop importante. Lorsqu'il s'agit de préparer au vieillissement démographique nos sociétés, nous sommes faibles de faire en sorte que le financement de nos systèmes de sécurité sociale soit assuré et garanti.

Confrontés à cet écart entre l'ambition et la réalisation, nous avons répété comme un mantra les exhortations à respecter la discipline budgétaire conformément au pacte de stabilité et de croissance révisé ou à mettre en œuvre des réformes structurelles conformément à la stratégie de Lisbonne.

Ces exhortations sont certes justifiées, mais j'estime que ces instruments ne pourront déployer entièrement leurs potentialités que s'ils sont encadrés par les institutions appropriées.

Par conséquent, il convient de s'interroger sur la nature des institutions qui vont relever notre capacité d'atteindre les objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés et partant de pérenniser le succès de l'Union économique et monétaire.

Le cadre institutionnel de l'Union économique et monétaire est fixé par le traité de Maastricht et la résolution du Conseil européen du 13 décembre 1997 sur la coordination des politiques économiques au cours de la troisième phase de l'Union économique et monétaire.

La résolution du 13 décembre 1997, dont on parle peu, constate que l'Union économique et monétaire renforcera les interdépendances économiques et monétaires entre États membres participants et reconnaît l'existence d'externalités résultant de la mise en œuvre de politiques nationales pour l'évolution économique et monétaire de l'espace euro dans son ensemble. Elle conclut que l'existence de ces interdépendances et externalités nécessite une coopération renforcée entre les politiques économiques des États membres, y compris les politiques budgétaires, les politiques structurelles, les politiques fiscales et le taux de change de l'euro.

Or le problème de la coordination renforcée des politiques économiques soulève la question des incitations.

Dans la théorie des jeux, ce problème est connu sous le nom de «dilemme du prisonnier». En principe, tous les États membres vont bénéficier davantage de la coopération renforcée au sein de l'Union économique et monétaire que s'ils poursuivent uniquement leur intérêt national. Or, si tous les États membres acceptent de coordonner leurs politiques économiques en s'auto-imposant certaines contraintes, il peut exister une incitation pour profiter du «bien public» produit par la coordination renforcée tout en ne respectant pas les contraintes imposées par la coordination. Évidemment, la coopération va se «détricotier», le bien public ne sera pas créé et tous les États membres se retrouvent dans une situation plus défavorable par rapport au scénario coopératif.

Le problème de la coordination des politiques est compliqué davantage par le fait que la capacité – et partant la volonté – de coopérer n'est pas indépendante des circonstances économiques. En effet, lorsqu'on est «in good times» certains objectifs paraissent plus faciles à tenir et la disposition de base à mieux coordonner les politiques s'en trouve renforcée. À l'Eurogroupe, nous avons vécu cela en 2006-2007. Néanmoins, lorsque «*the going gets tougher*», les États membres peuvent arriver à la conclusion que les coûts de la coopération l'emportent sur les bénéfices. Ceci est d'autant plus probable que les bénéfices se matérialisent en général à moyen et à long terme, tandis que les coûts sont encourus à court terme.

Les bénéfices potentiels d'une meilleure coordination des politiques économiques au sein de l'espace euro sont donc élevés, mais les États membres s'empêchent eux-mêmes de les réaliser pleinement parce que les conséquences d'une participation dans l'Union économique et monétaire ne sont pas encore intégrées entièrement dans les structures décisionnelles nationales.

L'Eurogroupe – que j'ai l'honneur de présider depuis 2005 – est le forum au sein duquel cette coordination renforcée des politiques économiques doit être organisée.

N'oublions pas que l'Eurogroupe est une instance informelle qui n'est pas dotée de pouvoirs décisionnels propres. Par conséquent, l'Eurogroupe exerce des pouvoirs de «*soft governance*», c'est-à-dire d'une gouvernance basée sur l'argumentation, la persuasion et le support ou la pression des pairs.

Or nombreux sont ceux qui revendiquent que l'Eurogroupe assume un rôle plus central, plus décisif dans l'architecture de la gouvernance de l'espace euro et d'aucuns parlent même de transformer l'Eurogroupe en «gouvernement économique» de l'espace euro et contrepoids politique à la Banque centrale européenne présumée surpuissante.

Je constate toutefois que les progrès en matière de coordination des politiques économiques ne sont pas empêtrés par un dialogue insuffisant ou inefficace entre l'Eurogroupe et la Banque centrale européenne. J'ai même l'impression qu'aujourd'hui, ce dialogue fonctionne très bien. Par contre, j'ai l'impression qu'un certain déficit persiste en matière d'appropriation nationale de l'ensemble des conséquences économiques et politiques de «living in Euroland».

À cet égard, le programme en trois volets présenté dans la communication de la Commission européenne représente une avancée que j'appuie résolument. Les propositions de la Commission européenne peuvent être mises en œuvre à l'intérieur du cadre institutionnel des traités existants et du futur traité de Lisbonne et elles s'inscrivent dans la logique de la résolution du Conseil européen du 13 décembre 1997. C'est sage! La Commission est très sage de ne pas perdre du temps pour imaginer un nouveau contexte institutionnel. Par ailleurs, en présentant ce programme politique, dont je la félicite, la Commission européenne et le commissaire Almunia ne réinventent pas la roue. C'est également sage – car ce n'est pas nécessaire de réinventer une roue qui roule!

En effet, je reste convaincu qu'à l'intérieur du cadre institutionnel existant nous disposons sans réserve des instruments de nos ambitions. Mais ce qui nous fait défaut, c'est une ambition à la hauteur de nos instruments.

Or, aussi regrettable que cela soit, ce n'est surtout pas une raison pour baisser les bras. La construction de l'édifice européen est depuis toujours le résultat d'une lutte acharnée entre l'intérêt national à court terme et le bien-être du plus grand nombre à moyen et long terme. Cet antagonisme va persister. Mais le bon sens, c'est-à-dire un goût plus prononcé pour la gestion collective et solidaire de la monnaie unique, finira par s'imposer.

Ainsi, je suis convaincu que la seconde décennie de l'Union économique et monétaire sera la décennie

au cours de laquelle, l'espace euro se dotera d'une structure de gouvernance économique dans laquelle la coordination renforcée des politiques économiques sera le réflexe naturel et spontané des États membres qui auront compris que les bénéfices à moyen et long terme l'emportent sur les coûts à court terme. Ce processus a commencé à l'Eurogroupe et il y convergera.

J'en suis convaincu, notamment parce que j'ai eu le privilège de suivre «en direct» l'évolution de l'Eurogroupe depuis ses débuts jusqu'à aujourd'hui. Si parfois les progrès qu'on fait d'une réunion à l'autre peuvent paraître laborieux, à peine perceptibles de temps à autre, l'émancipation de l'Eurogroupe au cours des dix dernières années est tout à fait remarquable pour une instance informelle. Ainsi, l'Eurogroupe avait une influence déterminante sinon exclusive sur la réforme du Pacte de stabilité et de croissance en mars 2005. Il a notamment introduit la procédure de la revue à mi-parcours des politiques budgétaires qui est un exercice de coordination budgétaire ex ante visant à déterminer les bonnes politiques budgétaires appropriées pour l'espace euro et ses États membres.

L'Eurogroupe a aussi graduellement élargi son champ d'activité. Ainsi, les questions budgétaires – qui pendant longtemps était au centre des discussions et des préoccupations de l'Eurogroupe, ont graduellement cédé leur place aux discussions structurelles portant sur l'évolution des prix, l'évolution des salaires, le développement d'une meilleure compétitivité dans l'espace euro, le fonctionnement du marché du travail et de ces institutions, l'intégration des marchés financiers, les mécanismes de transmission de la politique monétaire. L'élaboration de termes de référence ou «*common understandings*» en matière de politique économique est désormais pratique courante. Même s'il s'agit d'un instrument tout à fait informel et sans valeur contraignante, la solidarité des pairs implique qu'un État membre qui ignore ces recommandations le fait à ses propres risques et périls. Finalement, l'Eurogroupe s'est doté d'une stratégie cohérente et crédible en matière de politique de changes qui est exposée clairement et avec détermination dans les enceintes appropriées.

En matière de représentation externe, l'Eurogroupe a graduellement consolidé et «compacté» sa représentation dans les différentes enceintes. Il a démontré qu'il dispose, s'il le veut, de la capacité de parler d'une

seule voix. À terme, l'espace euro – je n'en doute aucunement – sera représenté au Fonds monétaire international par une chaise unique.

J'observe pour le reste que les hommes politiques européens sont tout de même une espèce tout à fait spécifique. Avant que quelqu'un ne devienne ministre des Finances, il plaide pour un siège unique de la zone euro au Fonds monétaire international. Lorsqu'ils sont ministres des Finances, ils ne le disent pas. Lorsqu'ils ont quitté cette fonction, ils se rappellent des bonnes intentions qu'ils avaient avant d'être devenu ministre des Finances. Par conséquent, je ne désespère pas de voir le nombre de ceux qui spontanément qui diraient «oui» à une représentation unique au FMI ira croissant. [...] Ce siège unique deviendra la réalité de demain.

J'en suis d'autant plus convaincu que l'histoire de la construction européenne déborde de développements politiques et institutionnels qui a priori semblaient complètement invraisemblables – la création de l'Union économique et monétaire en étant le meilleur exemple.

Oui, l'euro est un succès. Oui, nous pourrions en être fiers et nous devrions en être fiers. L'euro est la preuve parfaite que l'Europe est capable de grandes réalisations si elle se trouve unie autour d'une grande idée, si elle a un bon plan, si elle respecte la méthode communautaire et l'équilibre institutionnel, et si elle est inspirée par une détermination sans faille, par un courage qui ne s'affaiblit jamais et par la patience qu'il faut.

Oui, si l'Europe a la détermination, le plan, la bonne méthode, le courage et la patience, nous sommes capables de réaliser de belles choses.

[...]

Je vous remercie de votre attention.

Discours de Fernand Boden à l'occasion du Conseil «Agriculture et pêche»

19 mai 2008

Cher Iztok,
Chère Mariann,

En premier lieu, j'aimerais remercier la Présidence de nous donner la possibilité aujourd'hui d'aborder ce sujet de la plus haute urgence et merci à Mariann pour son excellente introduction en la matière.

Les récentes évolutions de prix sur les marchés mondiaux pour les produits de base agricoles ont mené à une crise alimentaire et cette insécurité alimentaire doit nous préoccuper. Le risque que la malnutrition et la faim s'accroissent dans le monde est évident et ceci va à l'encontre de l'objectif du Millénaire, qui vise à réduire la pauvreté et la faim dans le monde de 50% jusqu'en 2015.

C'est à nous, à notre Conseil, de souligner avec énergie que la sécurité alimentaire, c'est-à-dire un approvisionnement suffisant d'aliments de bonne qualité, reste la priorité numéro un de la PAC, loin devant d'autres objectifs comme la production de biocarburants ou de biomasse.

Dès qu'il y a compétition entre ces deux missions de l'agriculture, le choix pour nous est très clair, c'est la production alimentaire qui doit primer. Dans ce contexte, nous sommes d'ailleurs d'avis que les objectifs de l'UE en matière de biocarburants, 10% de biocarburants dans les transports d'ici à 2020 sont trop ambitieux et qu'en tout cas, il faudra veiller par des critères de durabilité clairs et précis que la production de biocarburants aille à l'encontre de l'objectif qui doit sous-tendre tous nos efforts, à savoir le développement durable. Il faudra également tout mettre en œuvre pour que la production de biocarburants s'oriente vers les modes de fabrication les plus efficaces et aboutisse le plus vite possible à la mise sur le marché de biocarburants de deuxième génération.

Nous avons soutenu les récentes décisions du Conseil, aptes à réduire la pression sur les prix agricoles que Mariann vient de mentionner, telles que la suspension du gel obligatoire des terres et des droits à l'importation des céréales ainsi que l'augmentation des quotas laitiers.

Le bilan de santé nous donnera certes la possibilité d'aller plus loin encore, des pistes valables sont tracées dans la note de la Présidence. Je pense qu'il faut aussi saisir l'occasion de réfléchir sur l'instauration de mécanismes qui permettent la mise en place de stocks stratégiques, afin de pallier à une volatilité exagérée des marchés.

Cher Iztok,

Je partage donc ton analyse, ainsi que celle de Mariann, sur les raisons de la flambée des prix des produits de base agricoles et je suis d'accord sur les remèdes que tu proposes pour y réagir. Il faut agir également contre la spéculation sur les matières premières, qui est à mon avis immorale au regard des graves conséquences qui peuvent en découler.

Nous pouvons soutenir l'initiative d'une aide immédiate de 500 millions de dollars, lancée par la Banque mondiale.

Mais un débat de fond sur la sécurité alimentaire, visant le long terme, est indispensable.

L'Europe a non seulement le potentiel, mais aussi l'obligation de contribuer de façon significative à l'approvisionnement en aliments dans l'Union, mais aussi dans le monde.

Pour cela, il est d'un côté nécessaire de préserver le modèle agricole européen, par le maintien d'une PAC réformée forte, reposant sur la multifonctionnalité et mettant l'accent sur la production alimentaire de qualité. De l'autre, je suis d'avis qu'il faut exporter en quelque sorte notre modèle vers les pays en voie de développement et les soutenir à parvenir eux aussi à une autosuffisance alimentaire, notamment en leur permettant de développer une agriculture vivrière durable, basée sur le territoire et l'exploitation familiale.

Je partage tout à fait l'avis de tous ceux qui ont souligné que le développement des agricultures vivrières est la tâche urgente et prioritaire que doit se donner la communauté internationale. Il est regrettable que 4% seulement de l'aide publique au développement vont aujourd'hui à l'agriculture, alors que dans beaucoup de pays en voie de développement, la majorité de la population dépend de ce secteur.

La politique de coopération du Grand-Duché de Luxembourg, qui représente en termes d'aide publique 0,9% du revenu national brut, met déjà fortement l'accent

sur des projets d'aide au développement d'une agriculture durable, ainsi que sur la gestion des ressources naturelles, notamment de l'eau et le gouvernement luxembourgeois est prêt à renforcer encore cette part de notre aide au développement.

En résumé, je suis d'avis que le débat sur la sécurité alimentaire est primordial et que, même s'il concerne également d'autres politiques communautaires, le Conseil «Agriculture» a un rôle majeur à jouer dans cette discussion. Il ne doit en aucun cas s'en absenter, sinon l'agriculture européenne risque d'être déclarée à tort comme principal responsable de la crise alimentaire et d'être mise fortement sous pression, notamment en ce qui concerne son enveloppe budgétaire.

«The Bologna Process, from 2010 to 2020»: discours prononcé par François Biltgen à l'occasion d'une conférence sur le processus de Bologne à l'université de Gand

19 mai 2008

After hardly ten years of existence the Bologna Process is a young child with a long history behind it. With the young child it shares the latter's capricious mood, the winding path towards maturity and also the exuberance at the astoundingly rapid achievements. The Bologna Process has rallied round its objectives the academic community, the student body as well as the political decision makers and it has reached out towards the business community and the trade unions. It has become a major factor influencing the life of the institutions and the policy decisions at a European as well as at a national level. It has become a source of both envy and attraction among countries that are outside its geographical scope. To some it looks even more successful from the outside than from the inside.

The Bologna Process has put higher education back on the political agenda from which it had been so conspicuously absent throughout most of the 1980s and for much of the better half of the 1990s. The most remarkable achievement of the Bologna Process therefore is its existence and its continuing existence.

Besides, if we further look at its strengths, among them is the fact that it has succeeded in formulating a set of

common objectives and in making sure that the participating countries strive towards the achievement of these objectives by gently pressurizing them into doing so through reporting at ministerial meetings. All this has been done and all the while the trap of bureaucratization has been ingeniously avoided.

The Bologna Process is a young child, but it is also a child of the 1990s. What is often forgotten is that the very first idea that European higher education needed overhauling was conceived of at a meeting of prime ministers from the European Union with their counterparts from the South East Pacific rim at the very beginning of the 1990s. What struck them was that the flow of students from Asia and Latin America was no longer towards Europe but rather towards the US. In the following years a major report commissioned by the then French President François Mitterrand and written by the French intellectual Jacques Attali stated those objectives that were to lead to the Sorbonne Declaration and then in the following year to the Bologna Declaration of 1999. What was needed, according to the report, was a harmonized European system of higher education based on undergraduate and postgraduate levels, if it were to be competitive as a system vis-à-vis the one of the United States and if it were to attract foreign students to Europe. A system that was to be at once attractive and competitive and in which student mobility was both an educational means and a separate objective, these were the underlying principles that in the following years were developed into operational targets and whose scope was considerably widened. Tools to make the systems compatible like ECTS or the Qualifications Framework have been developed and partially implemented while at the same time new objectives like the social dimension of higher education have been added to the initial paradigms. The commitment to the quality of higher education has underpinned the process from its very inception. The increasing momentum of the process has also been accompanied by an ever larger participation and has thus become a truly pan-European process.

So the Bologna Process has established itself as a forum for discussion, as a collegial form of cooperation where commitments are made and abided by, as an agora that leads to making European systems of higher education compatible within their respective diversities. However, it is still a young child and, as we all know, the transition into adolescence can be tricky.

The change that the Bologna Process has brought about has not yet reached all the levels of the system and at least in my country is not yet fully understood by society.

Employability comes to mind in this context and for a minister, who, next to higher education, also has labour and employment as a portfolio, this topic is of particular concern. Seen from the perspective of the institutions of higher education this involves the teaching and learning of generic skills and competencies like analytical skills, communication skills as well as the capacity to reason at a level of abstraction and at a recent seminar the Scottish authorities have shared their experiences in this area with us. The balance between the teaching and learning of knowledge on the one hand and the acquisition of transferable skills on the other hand is a delicate one. Not only does it raise a question as to the relationship between the depth of knowledge and the ensuing accurate mastery of skills and not only does it mean restructuring whole curricula, it also has a direct impact on the way the scholar or teacher perceives his/her role which can no longer be compared to the one in which the teacher merely acts as a lecturer. The life of the university department is changed because of this new paradigm. This will require further development.

Considered from the perspective of the labour market, employability also entails a rethinking on the employers' side, be they private or public ones. We need to realize that at least on Continental Europe the full significance of bachelor degrees is not yet fully understood. The prevailing expectation still is that a specific diploma prepares for a specific job and that the longer the study programme the better the preparation for the job. This is short sighted. In a changing economic environment the degree holder must be capable of summoning knowledge and skills that make it possible for him to adapt to manifold situations. Today's «Fachidiot» (only the German language comes up with this concept) is tomorrow's unemployed. But businesspeople must be open to this perspective and especially smaller and medium sized enterprises still have a long way to go. A realization that a great many jobs are generated in the small business and voluntary sectors has led to the tailoring of appropriate degree programmes. It is essential that degrees testify to abilities and capacities that go beyond the immediate needs and at the same time

degrees do not lead to unemployment. Any employability measure will have failed if it does not lead to employment.

The Bologna Process in its puberty will have to further care about the structural reforms that it has set out to do. It will have to fully implement the decisions that have been taken over the last decade or so. However, in order to become fully mature at the age of 18 or so it will also have to realize that the world has changed beyond recognition since the 1990s and that therefore yesterday's answers must be set against a new background.

This is the reason why we have gathered here today and tomorrow. The institutions have played a prominent role in the Bologna Process. It is therefore the institutions that should influence the future debates. From the political side, I would like to stress two trends that to my mind will call for new responses. They are not emerging trends, or possible future ones, they are the ones that influence my daily work: demographics and globalization.

Ladies and Gentlemen,

Saying that Europe has become an ageing continent is stating the obvious. Yet an ageing population does not only strain the pension system and the health care system it also redefines the very mission of higher education. Traditionally university education develops knowledge and skills in the students so that the graduates are capable of making valuable contributions to the economy. A knowledge-based economy depends on the graduate's capacity to be creative and innovative, which, however, peaks at the age of 35 or so. The question then is how to make sure that people in employment retain their innovative capacity up to a later stage in their working lives. Lifelong learning is an answer, but we still need to further think as to how to implement it properly. Lifelong learning means that today's young generation will have to study more and longer than the previous ones. Yet, long does not mean «longer during their youth», but rather longer if we add up all the study periods. This is also one of the reasons why great care should be taken not to lengthen initial study periods and why well designed bachelor programmes are so important. For the institutions the challenge will be to cope with a student population whose make up is fundamentally different from today's.

The demographic factor also means that we must fare better when it comes to widening access into higher education. We cannot avoid wasting human capital. You will bear with me when I refer to the specific Luxembourg situation. Luxembourg has seen a net increase of jobs over the last twenty years and the trend has been towards employment requiring tertiary level education. Today the percentage rate is at 56% for this type of job and this holds true for both the service and the industry sector. Yet a mere twenty-five percent of our school leavers at secondary school level go on to tertiary education. Economically speaking the country cannot afford this; in terms of job prospects for school leavers and in terms of personal fulfilment in later age it is unacceptable. So I know we must do better than this. At a European level I observe similar trends and Odile Quintin referred to them. Governments around Europe accept that higher education is a major driver of the global knowledge-based economy and that the quality of human resources is, in the long run, a major source of global competitiveness. A knowledge based economy requires an ever more sophisticated workforce; this in turn means that at least the first cycle of tertiary education will have to attract an ever increasing number of students. The bachelor degree will in the end become as «banal» (within inverted commas) as the secondary school leaving certificate (be it called baccalauréat or Abitur) became in the 20th century and as primary school education became in the 19th century. This will require not only a very considerable transformation and expansion of the existing post-secondary education, but also entirely new paradigms for the conduct, organisation, financing and leadership of higher education. Our institutions will have to become equipped in order to be able to face this challenge.

Ladies and Gentlemen,

Globalization is the second phenomenon that requires our attention. I would like to approach it from a neutral perspective, being fully aware of the fact that it is both the subject of celebration and criticism and realizing that times of globalization in history have always been prosperous times. Globalization for universities means the global context in which they have to operate and at the same time the globalization of some of their activities. It is worth pondering the various degrees of the global commitment of the higher education sector.

It is indeed important to stress that different activities in universities have different geographical frames of reference. Research – especially basic research – has to be globally competitive, especially in the hard sciences and in engineering. Undergraduate learning and teaching still tends to be nationally-oriented although cross-border provision and distance learning become more prevalent. Finally knowledge transfer activity tends to be regionally or even locally focused. Modern universities have thus become multi-functional, each function being conducted within a specific geographical frame of reference.

So far we have had no common response within the Bologna Process as to how to deal with this complexity, although the principle of university autonomy is advocated in this context. Even though not part of the overall Bologna Process framework, there has been a tendency across the Bologna Countries to reduce the direct level of management from the ministries. Granting greater «autonomy» to universities has been viewed as a necessary feature of developing a more flexible, dynamic and entrepreneurial higher education sector. This has been regarded as particularly appropriate for the development of leading research-intensive universities. This very statement shows that we are gradually moving towards a level of mission differentiation. However, I do realize that following the Humboldt tradition of universities in Europe, there is hostility to the notion of «teaching-only» universities being bona fide universities at all. Once upon a time though universities existed to provide teaching and learning, and research was residual. Let us not forget what the land-grant universities in the US did for the development of the university sector as a whole and let us also bear in mind the role the «liberal arts» college plays in today's American model. Today's emphasis on research tends to lead to a situation in which world-class research is to be concentrated in a small minority of universities and the ranking of universities is a sign of this trend. Creating a competitive environment that encourages the evolution of world-class institutions is clearly an objective of the European Research Council, which aims to implement a peer review system that recognizes excellence and focuses resources accordingly. If that is the case, what explicit vision do we have to set out for the role of the remainder though they constitute the numerical majority? To regard them as merely «teaching only» is surely not good enough. They, too, need to be invested

with the same elements of innovation, creativity and purpose. The Bologna Process must help bring about a strategic planning capacity to steer elements of the sector that are not driven by research selectivity.

Globalization also influences the very teaching mission of the universities and it does so in two ways. I have argued that the teaching mission of the university is still very much embedded in the framework of the nation-state. This phenomenon has lately been reinforced. In spite of a compatible system based on bachelor, master and PhD degrees across Europe, we witness a re-nationalisation of the systems. Student mobility has not advanced to an extent that those ministers who signed up to the Bologna Declaration in 1999 had hoped it would. It is true that the preservation of culture and of language is a critical function of higher education. Still, this does not mean that the university system of a particular nation state must primarily teach its prospective civil servants. This nineteenth century Humboldt ideal was also a means of reconstructing the Prussian State. Mobility must remain a cornerstone of the Bologna Process; this principle holds true for student mobility as well as for academic mobility. What we need is a set of rules for immigration, social security and work permits that value academic mobility and distinguish it from classical labour mobility. Mobility policies must bring together political initiatives of this kind with a range of practical measures running from recognition through financing to receiving students at host institutions. Mobility also depends on multilingualism and knowledge of more than one foreign language must come to be seen as a generic competence. Foreign language proficiency is also a way of introducing what the Council of Europe calls «multiperspectivity» into higher education. Mobility policies thus help institutions play a role of social transformation rather than of social reproduction.

Clearly, the demands of research capacity and human capital development have created challenges of revenue and in turn a search for alternatives to public revenues. These developments have also focused attention on the cost effectiveness and efficiency of higher education. Future debates about the funding of higher education will continue to engage both the allocation of costs and also the legitimacy of those costs. At the same time there will continue to be pressures to find new revenues since in most countries tax revenues are already stretched. Certainly changes in tax policy

encouraging private philanthropy would be a step forward. A diversification of funding mechanisms does not mean though that higher education ceases to be a public good. The responsibility of public authorities is not limited to providing direct funding. It includes laying down the rules under which alternative funding may be sought and provided.

Globalization also means that the increasing complexity of providers of higher education in the form of cross-national for profit organizations and the expansion of distance delivery has led to a new perspective. Even though this type of delivery is still small, a new language of macro-economics has gradually replaced the more vernacular language of higher education. The significance of this new language is the degree to which international trade organizations have attempted to reduce this type of provision to a model of international trade. In this case the major concern of these negotiations is to remove impediments to commerce, but at the same time they raise questions about quality assurance, customer rights and transferability of courses and programmes. However, all efforts to manage international movements of students and of programmes will have to confront long established national differences. After all, the individuality of higher education systems gives added value to the student exchange. The Bologna Process must provide the framework within which viable structures for European higher education can be designed. The Bologna Process, therefore, must also act as a depository of the traditional, «universal» values of higher education.

Finally, when everything has been said and done institutions of higher education will still be institutions that harbour brain power, ambition and expertise. They are natural partners in economic development but also and perhaps more importantly major contributors to social cohesion. They have a convening power. They can bring people together from all sectors of society to address the issues of the present and the future. In this way universities become places where the future is created. In this way they add value of a kind that cannot be obtained elsewhere.

In this brief intervention I have happily relied on a number of contributions which I have asked a number of prominent people to make. Not all of them have managed to meet this deadline and submit a fully edited text. This will be done so in the weeks to come and a

publication will be made available. Today's conference will add further wisdom to these findings and will thus be an important stepping stone for the Leuven ministerial meeting in 2009.

My main plea for the future of the Bologna Process is that it will manage to find adequate, easy to understand responses to new challenges and to a changing environment and above all that it will manage to keep the energy it has thrived on so far alive.

Déclaration annuelle du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays

22 mai 2008

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Et kann ee sech – wann een iwwert d'Lag vum Land schwätzt – direkt mat Karacho op den Ambiente an op d'Befindlechkeeten heiheem stierzen. Et kann een an d'Luxemburgensia antauchen an an deenen ënnergoen, sech un hinne mat Genoss a Verdross festbäissen.

Ech kann dat net maachen. Dofir ass d'Welt ze grouss a si mir ze kleng. D'Welt ass ze grouss a si stécht voller Misär. Mir sinn ze kleng an et geet eis – och wa mir et net wëllen zouginn – am Schnëtt ganz gutt. D'Zuel vun deenen, deenen et net esou gutt geet, d'Zuel vun deenen, déi net méi esou gutt matkommen, d'Zuel vun deenen, deenen um Enn vum Mount an och heiandsdo schonn éischter d'Loft ausgeet, déi Zuel hëlt zou. Mä allgemeng gëllt: Mir hu wéineg Ursach fir ze kloen a kee Grond zur kollektiver Larmoyanz. Wa mir eis bekloen, da bekloe mir eis am Reegelfall op héijem Niveau. Jiddweree vun eis hätt gäre méi – absolut méi, komparativ méi, mä op jiddwerfalls méi. Kee vun eis seet, hien hätt genuch. Bal jiddweree seet, ech hätt gäre méi. Mir mussen oppassen, datt mer net lues a lues eng ëmmer méi onzefridden Ech-Gesellschaft ginn. Et géif eis alleguer gutt dinn, eis méi dacks ze froen, wéi mir wëlle sinn, anstatt eis permanent dermatt ofzeginn, wat a wéivill mir méi wëllen hunn. Et kann een och vill sinn, wann ee manner huet. Déi, déi manner hu wéi mir, déi sinn dofir net manner wéi mir. Dat ass wouer heiheem, dat ass och richteg soss doruechter.

D'Problemer vun der Welt si bombastesch. A wat mir eis méi wäit vun heiheem ewech beweegen, wat d'Problemer méi bombastesch ginn.

- Kuckt no China. Dat Land, dat esou erfollegräich an d'Zukunft ënnerwee war – vläicht fir seng Verhältnisse esouguer ze séier –, dat gëtt duerch dat fuerchtbart Erdbiewe vum Päischtméinden reegerecht erschloen an a sengem Zukunftstempo ofgebremst. Dat ass net gutt fir China an dat ass net gutt fir eis, et ass net gutt fir eis, well et schlecht ass fir de Wirtschaftswuesstum weltwäit. Vum Misär vun de Leit, déi no hire Kanner gruewen, iwwerhaupt net ze schwätzen.
- Kuckt no Myanmar, no Burma, wou e Stuerm ouni Merci honnerttausenden Dreem ewechgeblosen huet. An déi Dreem ware schonn net grouss, well de Militärregime, deen dat Land fest am Grëff huet, d'Mënschen souwisou schonn an hirem Weiderkomme gehënnert huet. Elo ginn d'Burmesen nach weider no hanne gehäit, well déi international Solidaritéit – eppes immens Wertvolles, well d'international Solidaritéit ass eng Allianz géint de nationalen Egoismus – op de Grenze gestoppt gëtt. Mir an Europa wësse net méi, wat Grenze sinn. D'Leit zu Rangun stierwen, well et eng Grenz gëtt. D'Grenze sinn déi schlechtesten Erfindung, déi Politiker jee gemaach hunn. Europa ass eng schéin, eng mënschefrëndlech Erfindung, well mir d'Grenzen ofgeschaaft hunn an domatt dat eliminéiert, wat eis esou laang an heiansdo esou dramatesch vuneneen ewechgehale huet.
- Kuckt op d'Krichsplazen op dëser Welt: et gëtt der iwwer honnert. Honnert mol Krich, dat heescht, honnerttausende gebrache Biographien, dat heescht, datt mat all Doudegem en neie Kär vun zukünftegem Haass geluecht gëtt. A wann deen Haass bis op geet, dann ereecht en och eis. Mä e kritt eis net total ze paken, well mer an Europa geléiert hunn aus dem Haass keen Zukunftssomme méi ze maachen. Europa bleift déi schéinste Nokrichsinventioun, d'Europa-Iddi hätt missten dausend Friddensnobelpräisser beienee kréien. Déi eenzeg, déi dat net méi esou richtig ze schätze wëssen, schéngen d'Europäer selwer ze sinn, virun allem déi méi jonk Europäer. Datt si ni méi mat dem alen europäesche Krichsdämon konfrontéiert ginn, dorunner schaffe mir. Et wier gutt, wann déi

méi al an déi méi jonk Europäer mat Häerz a Verstand dobäi géife matmaachen, anstatt eppes fir normal ze halen, wat an Europa ni selbstverständlech war.

- Kuckt op déi nei Hongersnout, déi op d'Welt zouleeft, jo, déi hir deelweis schonn d'lessen ewechgeholl huet. Milliounen a Milliounen Mënsche ginn an den Hongerdoud gedriwwen, well d'Welt net richtig funktionéiert. Déi nei Hongersnout, déi bei déi al derbäi kënnt, huet méi wéi eng Ursach a mir kenne se. D'Bevölkerung wisst a si wäert weider wuessen, ëmmer méi Mënschen – besonnesch an den asiatesche Schwelleländer – fänken un, hiert Recht op Ernährung ze praktizéieren. Mir haten an allen Dealer vum Planéit d'lescht Joer schlecht Recolten. Spekulationsgeiere kreesen iwwer de Liewensmëttelmaert an hëllef, d'Präisser an d'Luucht ze joen. An de leschten dräi Joer sinn d'Liewensmëttel weltwäit 83% méi deier ginn, de Weess esouguer 181% méi. Dës Präiserhéijungen treffen déi aarm Länner méi wéi déi räich an hei am Land déi mannerbemëttelt Famillje méi wéi déi bessergestalten. D'Politik, net nëmme d'international, och déi national muss dorop reagéieren.

D'Ernährungskris weist, datt mer net Liewensmëttel genuch produzéieren. Dofir ass et och grondfalsch de Baueren an der Landwirtschaft, deene mer virun e puer Joer nach d'lwuerproduktioun virgeworf hunn, elo wëllen d'Ernährungskris an d'Schung ze schëdden. Am Géigendeel: Et gëtt elo ëmmer méi kloer, datt mir eng produktiv, multifunktionell, effikass a leeschungsfähig Landwirtschaft brauchen. Mir brauche se méi wéi jee. Déi, déi d'Wichtigkeet vun der Landwirtschaft op hiren Undeel um PIB reduzéieren an dofir och der gemeinsamer Agrarpolitik an Europa de Krunn wëllen zoudréien well se ze deier wier, déi iere sech fundamental. D'Landwirtschaft ass net d'Spillwiss vun de Baueren, mä si ass d'Grundlag vun eiser Ernährung. Ech mengen, dat haten der vill vergiess.

Ech respektéiere jiddwerfalls de Baueren hir Aarbecht méi wéi d'Aktivitéit vun den Finanzmarkt-Jongleuren, déi d'Liewensmëttelpräisser mat hire perverse Spekulationsgeschäfte an d'Luucht driewen. D'Liewensmëttelpräisser zum eegene Gewënnzweck no uewe pushen, dobäi Hunger a Krich – well Hunger féiert ëmmer zu Krich – als kleng Kollateralschied niewebäi a Kaf ze huelen, dat ass de Géigendeel vun ethesch fundéierter Maartwirtschaft. Esou e Behuelen

ass kriminell. Vun Zäit zu Zäit wënscht ee sech d'Rebelliounsfähigkeit an d'Onrou vu Mee 68 erëm, deen eis esouvill Hoffnung a Perspektiv ginn hat.

Onëmstridden ass, dass mer eis Begeeschterung fir de Biosprit e puer Kreck zréckdréine mussen. De massiven Ausbau vun der Bioenergie riskéiert zu engem liewensgeféierlechen Ofbau vun de Liewensmëttelproduktionsflächen ze féieren. Mir halen um EU-Ziel fest, fir zu enger zéngprozenteger Biospritzbäimischung bei de Kraaftstoffer ze kommen. Awer nëmmen dann – esou, wéi mir dat ëmmer gesot hunn – wa Biosprit zu nohaltegen a weltwäit ökologesche vertriebene Konditiounen ze kréien ass. D'Ernährung muss Virfahrt virum Biosprit hunn. Mir setze verstärkt op déi zweet Generatioun Biosprit. An deem an an aneren Zesammenhäng och nach dat hei: Haut ass den internationalen Dag vun der Biodiversitéit. 70% vun de Pflanze si weltwäit vum Ausstierwe bedrot. De Kampf géint déi Biopiraterie muss och hei zu Lëtzebuerg gefouert ginn.

Zréck bei de rengen Biosprit. Wann ee weess, dass mir eis Kyoto-Zieler, un deene mer festhalen, ouni Biospritzbäimischung net erreeche kënnen, da mussen all aner Hiewele vun der Klimaschutzpolitik méi intensiv bedingt ginn.

- Mir mussen Energie aspieren. Dofir gëtt d'Energieberodung zu Lëtzebuerg intensivéiert.
- Den Haiserbau no passive Baucritèren, d'energetesche Sanéierung vun den Häiser, Holzhackschnitzelanlagen an thermesche Solarkollektoren gi besser gefördert, eleng an dësem Joer mat 10 Milliounen Euro.
- De Gebrauch vu gréngem Strom gëtt ausgebaut.
- Et gi Biomasscritèren ausgeschafft, déi op d'Nahrungs- a Fuddermëttelnoutwendegkeet Rücksicht huelen.
- Öffentlech Ausschreiwunge mussen méi „kyoto-kompatibel“ gemaach ginn.
- Et gëtt eng Campagne fir méi ökologesche Autofuere lancéiert, well duerch en ugepasste Fahrstil kann een 10% CO₂-Emissiounen aspieren.
- Mir probéieren eis lues a lues vum sougenante Benzinstourismus ze befreien. Dat geet net vun haut op muer. Et kënn zu kenger weiderer Kyoto-Cent-Erhéijung an zu kenger weiderer Accisenerhéijung op Diesel a Benzin, well dat léisst d'Prioritéit vun der Inflationbekämpfung am Moment net zou. Déi, déi

nach virun net allzelaanger Zäit proposéiert hunn, d'Spritpräisser statt d'Autosteier ze héijen, missten dat eigentlech d'selwecht gesinn, well et héiert een net méi vill vun deem Virschlag.

- D'Moyenne vun der Autosteier läit bei 170 Euro, 35% vun de Chauffeuren bezuele manner wéi 100 Euro. De Subside fir energiespuersam Autoen – 750 Euro – kennt e grouse Succès, wéi d'Verkaafszone vum Autofestival weisen. Dee Subside gëllt nëmme fir Privatween, e gëtt elo op d'Firmeweene ausgebaut, déi ëmmerhin ee Fënneftel vun eisem Fuhrpark ausmaachen. Logescherweis kënnen d'Betriben d'Autosteier op hire Firmeweene dann net méi vun der Betribssteuer ofsetzen. Op den 1. Januar 2009 trëtt wéi versprochen en Abatement op der Autossteuer fir kannerräich Familljen a Kraaft.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Ech hunn lech vu China geschwat, vum Myanmar, vun der neier Hongersnot, déi d'Welt onglécklech mécht. D'Welt ass en Duerf ginn a mir leiden ënnert den direkten an indirekten Konsequenzen vun deem, wat sech an eisen Nopeschdierfer an Asien an an Afrika ofspillt. Mir profitéieren och dacks vun de Spëtzeleeschungen, déi an eise Nopeschdierfer erbruecht ginn. Ouni déi konstante Impulser, déi d'Wirtschaftsreim aus de Schwelälänner dem Weltwirtschaftswuesstëm ginn, ouni de Beitrag vu China, vun Indien a vun aneren opstriedende Länner wier eise Wirtschaftswuesstëm an Europa an zu Lëtzebuerg däitlech méi schappech. D'Globaliséierung ëmspannt d'Welt, am gudde wéi am schlechten. Doriwwer ze lamentéieren hëlleft kengem virun. 59% vun de Lëtzebuerger mengen, d'Globaliséierung géif Aarbechtsplazen zu Lëtzebuerg zerstéieren. Dobäi gehéiert Lëtzebuerg zu de grouse Globaliséierungsgewënner, an dat schonn zanter laanger Zäit: CLT, SES an anerer ware global ier d'Wuert iwwehaapt bestanen huet. Et kënn vir, dass Betriben sech an d'Ausland delocaliséieren. Mä ënnert dem Stréch ass et dach esou, dass hei zu Lëtzebuerg trotz an heiansdo grad wéinst der Globaliséierung zanter dem 1. Januar 2000 iwwe 70 000 nei Aarbechtsplazen entstanen sinn. A kengem aneren EU-Land huet et esou eng Aarbechtsmaartexpansioun gi wéi heiheem. Zanter dass d'Globaliséierung sech offizielliséiert huet, huet eis Wirtschaft u Kraaft an u Stärken gewonnen. Dass och op d'Efforte vum Wirtschafts-

an Aussenhandelsminister a vum Tresorminister zréckzeféieren, déi der Lëtzebuergescher Wirtschaftspromotioun am Ausland e neien Opschwong ginn hunn.

Ech si kee Globaliséierungsfanatiker. Ech verdroen eenzel doktrinär Sätz net méi, déi reegelméisseg iwwert de Globaliséierungsradio ginn. „Ëmmer méi Maart“ ruffen d'Marchésfundamentalisten, „ëmmer manner Politik“ jätzen déiselwecht. D'Politik soll sech aus der Wirtschaft eraushalen, esou ruffe se. D'Politik soll eis gewärde loossen, esou verlaange se.

Meng Meenung ass dat net. De Maart ass eng Noutwendegkeet. En ass keng Äntwert. De Maart eleng produzéiert keng Solidaritéit. D'Solidaritéit ass dat gewolltent Resultat vum Matenee vu Maart a Politik. An déi, déi dem Stat an der Politik de Monopol op exklusiv Normesetzung streideg wëlle maachen, déi sinn an de leschte Méint mat hirer ricksécherer Nues klak an d'Mauer geknallt.

Grad déi, déi an de leschte Joer net midd gi sinn der Politik ze soen, si soll sech an den Eck stellen, waren déi éischt, déi nom Stat geruff hunn, wéi si mat hirem Spekulationslatäin um Enn waren. Dofir war et richtig, datt déi grouss Zentralbanken, och déi Europäesch Zentralbank, den ausgedrächente Marchéeën zousätzlech Liquiditéiten zougefouert hunn an esou de Mäert eng Solidaritéitsspréiz ginn hunn.

Dofir war et richtig, datt d'G7-Staten, an deenen d'Eurozone vertrueden ass, bei hirer leschter Sitzung am Abrëll zu Washington op d'Besäitegung vun de Schwaachstellen insistéiert hunn, déi sech an dat internationaalt Finanzmaartgeschéien ageschlach hunn: Si verlaange méi Transparenz, si verlaange méi Informatiounsduicht iwwert opaque Finanzprodukter, si verlaangen d'Offeleung vun alle Risiken an eng besser Bewäertung vun deeneselwechten. Dofir, mä och aus Grënn vun Effizienzsteigerung, wäerte mer d'Zesummenaarbecht tëscht der CSSF an der Lëtzebuurger Zentralbank verstärken a verbesseren. D'Gestioun vun de Liquiditéiten vun de Kreditetablissementer brauch eng méi pousséiert Reglementatioun. Dofir, awer och aus Gerechtegkeetsgrënn, hunn ech an deene leschte Wochen déi iwwerhéichte Managergehälter europa- a weltwäit kritiséiert: Et schued een der sozialer Maartwirtschaft an hirer Akzeptanz, wann ee vun den Arbeitnehmer gréisste Lounzréckhalung verlaangt a gläichzäiteg d'Remuneratiounen an de Chefetagë wëll galoppéiere léisst a wann een dann och

nach strategesch Fehldecisiounen mat exorbitant héijen Ofgangsentschiedegunge belount, déi vun der Steuer kënnen ofgesat ginn.

Et ass falsch ze behaupten, mir hätten eis der Globaliséierung ausgeliewert. Et ass falsch ze behaupten, Europa géif der Globaliséierung neutral an ouni Reaktioun géintwuer stoen. Europa huet sech en vue vun der Globaliséierung organiséiert. Den Euro, deen der esouvill verhënnere wollten an deen der esouvill fir eng Utopie gehalen hunn, ass dee wichtigste Dispositif an dem europäesche Globaliséierungsarsenal. Den Euro, des gréisste politesch Leeschtung vun den Europäer am leschte Véierel vum leschte Joerhonnert, kritt den nächsten 1. Januar 10 Joer. Hien huet de Währungsturbulenzen, déi den Europäer an deene leschten 20 Joer esou dacks op de Kapp gefall sinn, en Enn gesat. Hien huet den Ausbedeit fir kompetitiv Ofwäertunge mat deenen europäesch Länner sech an der Vergaangeneheet ongestroft op Käschte vun hirem Noper beräichert hunn. En huet dem europäesche Wirtschaftsraum eng Stabilitéit bruecht, déi dese virdrun ni kannet huet.

Dës Stabilitéit ass fir eng kleng exportorientéiert Wirtschaft wéi eis vun essentieller Bedeitung: Mir bedriewen eisen Aussenhandel mat eise wichtigste Wirtschaftspartner an derselwechter Währung. Dat huet déi Bedingungen zu deene lëtzebuergesch Betreiber schaffen an exportéieren, commercéieren an importéieren eng enorm Previsibilitéit ginn. Zanter der Euro-Aféierung hu mir an Europa 17 Milliounen Aarbechtsplaze méi geschaaft, ass d'Aarbechtslosegkeet op deen niddrechste Stand zanter 25 Joer gefall, ass de Beschäftigungstaux an d'Luucht gang an d'Defiziter erof. D'Realzënsen sinn op engem historesch niddrege Stand, d'Inflatioun huet sech am Schnëtt gutt gehalen: Si ass an den 80er Joeren ëm 8%, an de 90er Joeren ëm 4%, an an deem Joerzängt an der Moyenne ëm 2% gedréit. Fir e Land, dat d'automatesch Indexéierung vun de Léin kennt, huet dat eng Kompetitivitéitsstabiliséierung bruecht, déi mir ouni den Euro net kritt hätten. Mir Lëtzebuurger hungen 80 Joer lang am monetäre Schlepptau vun der Belsch. Mir sinn haut gläichberechtigt Co-Proprietäre vun der stäerkster Währung vun der Welt. Mir sinn net manner, mir si méi souverän ginn.

Duerch den Euro ass d'europäesch Wirtschaft, och eis, méi resistent ginn. D'Amerikaner kucken an d'Rezessionslach an d'europäesch Wirtschaft wiißt

virun. Si wiisst manner séier virun an dësem an an deem nächste Joer wéi an deenen zwee leschte Joeren. Mä si wiisst méi stark wéi déi amerikanesch.

Fréier hunn d'Amerikaner op eis erof a mir op si erop gekuckt. Haut kënnen mir hinne riicht an d'Ae kucken. Dat mécht och d'europäesch Aussepolitik méi staark. Den Euro ass e wichtegt Stéck Aussendiplomatie vun der Europäescher Unioun.

Här President,

Ech hu gesot, d'Welt géif ëmmer méi global ginn. Doraus resultéiert: Mir däerfen elo net ufänken, radikal lokal ze ginn. Mir müssen d'Erausfuerderung unhuelen. A mir hunn och Mëttelen an Talenter fir dat ze maachen. A moins datt mer wëlte Globaliséierungsverléierer ginn an déi gi mir, wa mir mat eis selwer iwerméisseg zefridde sinn.

Mir müssen a wirtschaftlecher a sozialer Topform bleiwen. Fit fir d'Globaliséierung gëtt een net doduerch, datt een all Globaliséierungsextravaganze matmécht an noäfft. Mir brauchen eis der maartradikaler Deregulierungslogique um Aarbechtsrecht net Hals iwwer Kapp an d'Aerm ze geheien. Mir hunn een zolitte Kënnegungsschutz a mir wäerten deen och behalen. Lëtzebuerg ass dat Land an Europa, dat deen héchste Prozentsaz un onbefristeten Aarbechtsvertrag huet: 94%. Alleguer déi aner hunn der manner. Lëtzebuerg huet e Gesetz iwwert d'Leiharbeit, wat gutt funktionéiert, mä wat trotzdem muss op eenzel Abusen hin iwwerprüft ginn. D'Leiharbeit ass fir eis an alleréischter Linn en Agliederungsinstrument op den Aarbechtsmaart, an net nëmmen en Ajustéierungsmechanismus vun deemselwechten. An eenzelne Branchë müssen Zäitvertrag sinn, mä si däerfen net zum Reegelaarbechtsvertrag ginn a si ginn et hei zu Lëtzebuerg och net.

Net Extravaganzen nomaachen, mä Performancen opmaachen: Dat ass de Motto vun enger offensiver Globaliséierungsstrategie. Esou eng offensiv Globaliséierungsstrategie setzt sech aus e puer Deeler zesummen. All eenzelnen Deel fir sech gekuckt maach engem kleng, jo heiansdo butzeg, virkommen. Mä zesumme gekuckt erginn déi Deeler ee Ganz, dat et an sech huet.

Wee vu Globaliséierung an domatt vu Kompetitivitéit schwätzt, ween Topform seet an eng optimal Fitness wëllt, dee muss sech mat dem steierlechen Ëmfeld vun eise Betriber beschäftegen.

D'Wirtschaft ass kee Selbstzweck. Mä si ass zweckorientéiert: Si muss hëllef, déi kollektiv Besoinen ze kofinanzéieren. Dofir si mir géint den internationalen fiskalen Dumping bei der Betriibsbesteuerung, deen am Endeffekt zu soss näischt féiert, wéi datt d'Wirtschaft sech lues a lues aus der Steierpflicht erausschläicht an d'Steierlaascht eleng vun der Aarbecht gedroe gëtt. Dat wier net gutt fir den Equiliber an eiser Gesellschaft. Mä wat muss, dat muss: D'Steierlandschaft muss fir eis Betriber, déi hei sinn, a fir déi Betriber, déi kënnen bei eis kommen, kompetitiv bleiwen. Mat 29,6% ass d'steierlech Punktoun op de Lëtzebuerger Betriber ronn 11% méi niddreg wéi um Enn vun den 80er Joeren. D'Betriibsbesteuerung huet also eng Schlankheetskuer matgemaach. Mä eis Noperen an déi aner OECD-State ginn och ëmmer méi schlank. Ergo musse mir nach eng Kéier e bësschen ofspecken. Dofir gëtt den Droit d'apport, dee mir dëst Joer halbéiert hunn, d'nächst Joer ganz ofgeschaaft. Dofir senke mer d'Besteuerung op de Betriber an e puer Etappen op 25,5%, net ouni d'Besteuerungsbasis – do wou et geet, do wou et muss sinn – ze verbreed. Déi Moossnahmen erlaben eis et, op der internationaler Kompetitivitéitsskala genau dee Sprong no fir ze maachen, dee mir brauchen.

Ech hunn lech d'lescht Joer hei virgerechent, jo reegelrecht bewisen, datt d'Steieren op de physische Persounen vun 1990 bis haut 3,4 mol méi gefall sinn, wéi d'Inflatioun geklommen ass. Et huet och kee probéiert, mir dat falsch ze maachen. Mir hunn – ech bleiwen derbäi – op zwanzeg Joer zrëckbetruucht, eng Steierupassungsavance op d'Inflatioun. D'Steierprogressioun zu Lëtzebuerg ass keng kal wéi am Ausland, si ass wotelech bis waarm. Mä esou wéi mir dat scho fir d'Joer 2008 gemaach hunn, menge mir, et wier och gutt am Joer 2009 d'Leeschtingsbereetschaft vun deenen, déi schaffen, duerch eng weider Inflatiounsupassung vum Steiertarif unz'erkennen. D'Inflatiounsbereengung wäert och 2009 6% bedroen, dat heescht, wann déi Steierupassung bis gemaach ass, bezillt jiddwereen nëmmen esouvill Steiere wéi wann e 6% manner verdinge géif. Dat mécht e Nettogewënn fir jiddwereen, dee Steiere bezillt. Et ginn och eenzel Steierabatementer gehéicht, op jiddwerfalls emol deen, deen d'Ofsetzbarkeet vun den Assurancekäschte betrëfft.

Iwwert d' Aféierung vun der Individualbesteuerung ass an de leschte Jore vill diskutéiert ginn. Déi Diskussioun muss mir viruféieren. Ech iwwerreechen lech zu deem Thema herno eng fundéiert Etude vun der Steierverwaltung, esou datt mir iwwert d' Machbarkeet vun der Individualbesteuerung an der Finanzkommission kënnen diskutéieren. Ech hannerleeën lech och eng Etude vun derselwechter Verwaltung iwwert déi sougenannte Flat tax, déi mir parallel an derselwechter Kommission kënnen studéieren.

Net nëmmen d' Steiere spillen eng Roll bei der Competitivitéitsbemessung. Och de Niveau vun der Inflation huet Afloss op d' Wettbewerbsfähigkeit vun engem Land. Besonnesch vun engem Land, dat seng Léin a Gehälter via Indexéierung der Liewenskäschtenentwicklung upasse muss. Ech soen: muss. An domatt hunn ech gesot, datt et selbstverständlech esou ass, datt wann d' Tripartitemoossnahme bis ausgelaf sinn, et am Prinzip vum 1. Januar 2010 un erëm zur integraler Indexupassung kënnt. Et wäert d' Aufgab vun der Regierung sinn, déi aus de Wahle vum Juni 2009 ervirgeet, fir dat ze confirméieren. Oder awer, falls d' wirtschaftlech Situatioun sech géif zolitt verschlechteren, mat de Sozialpartner iwwer aner Léisungen nozedenken. Ofmaachunge sinn Ofmaachungen: an dofir bleiwen d' Ofmaachunge vun der Tripartite fir hir ganz Lafdauer a Kraaft. Gesetzer si Gesetzer: an dofir spréngt den Index den 1. Januar 2010 am Prinzip erëm voll un.

Wann d' Inflation héich ass, da kann den Index zum Problem ginn. Wann een d' Inflation an de Grëff kritt, dann ass d' Indexéierung kee Problem. Dofir muss mer der Inflation Meeschter ginn. D' Anti-Inflationsmoossnahmen, déi an der Tripartite decidéiert gi sinn, goufen op de Wee bruecht. D' Regierung huet zousätzlech dozou virun e puer Wochen decidéiert, all staatlech verfügte Präisser fir de Rescht vun dësem Joer a fir dat ganz nächst Joer anzefréieren. Iwwerall do, wou d' Regierung mat un dem Dësch sëtzt, wou iwwer Präiserhéijungen debattéiert gëtt, wäert se deesewechte Standpunkt anhuelen. Mir invitéieren d' Gemenge bei der Festleegung vun hiren Taxen, no Méiglechkeet datselwecht ze maachen. Wann dat geschitt, wann administréiert Präiserhéijungen ënnerbleiwen a wann d' Kommunaltaxen net klammen, da kënnen mer der Inflation den Aarm béien. Mir müssen hir den Aarm

falen, well si klëmmt souwisou duerch déi héich Petrolspräisser an déi méi héich Liewensmëttelpräisser. Mir hunn éierlech gesot keen anere Choix.

Well d' Inflationsverhältnisser esou sinn, wéi se sinn, brauche mer eng weider Period vu Lounmoderatioun. Och dat ass en Deel vun den Tripartitebeschlëss. Lounmoderatioun heescht net Lounstopp, Lounmoderatioun heescht net eng onendlech laang Rei vun Nullronnen. Lounmoderatioun heescht, datt d' Léin net méi séier solle klamme wéi d' Produktivitéitsverbesserungen dat zouloossen. D' Gewerkschaften hunn den 1. Mee zu Recht drop higewisen, datt et hinnen am vergangene Joer gelongen ass, real Lounerhéijungen an de Kollektivvertrëg duerchzesetzen. Wann déi Lounerhéijungen am Aklang mat de Produktivitéitsfortschritter stinn, brénge se méi Kafkraaft an heize se d' Inflation net un. Esou soll et sinn. Esou soll et nach eng Zäit laang bleiwen. Éierlech gesot: Och hei hu mer keen anere Choix.

Alles dat féiert awer nëmmen zu vollem Erfolleg wa mer et fäerdeg bringen eis Infrastrukturen a Schoss ze bréngen.

An der zweeter Joreshalschent gëtt de sektorielle Plan directeur iwwert déi wirtschaftlech Aktivitéitszone fäerdeg. Hie wäert et erlaben, iwwer 400 Hektar nei Aktivitéitszonen, notamment fir d' Kleng- a Mëttelindustrie mat Bléck op den Horizont 2020, zur Verfügung ze stellen.

Nieft der Reconversion vun de Frichen op Arbed-Belval wäerten dräi national Aktivitéitszonen op den ale Frichë vun Diddeleng/Beetebuerg, dem Crassier zu Éilereng an dem Pafewee zu Déifferdeng/Suessem entwéckelt ginn. Hir Surface wäert 150 Hektar bedroen.

Mir fuere virun, Lëtzebuerg zu engem europäesche Logistikzenter auszubauen. D' Aarbechte fir den Logistikzenter op de fréiere WSA-Terrainen zu Beetebuerg/Diddeleng fänken am 2. Semester 2009 un.

Eis Breetbandinfrastrukture gi weider entwéckelt, de Bau vun Datenzentere gëtt viru gedriwwen, mir probéiere weider Betriber am Beräich vum e-commerce zu Lëtzebuerg unzesidelen.

Mir sinn amgaang en Aktiounsplang a Saachen Eco-Technologien auszeschaffen. D' Legislatioun iwwert eco-energetesch Investissementshëllef ass geplangt. D' Reorganisatioun vun den Elektrizitéits- a Gassekteure

geet virun. Luxtrust SA stellt sech als eng ëmmer méi performant international Plattform fir elektronesch Certificatioun eraus. Betriber kënnen hir TVA-Erklärungen elektronesch maachen, de Projet Paperless-Douane erlaabt et, de Betriber hir Declaratiounen en ligne ze maachen. D'Securiséierung vun der Informatik a vun de Reseau mécht gutt Fortschrëtter.

Zu de lievensnoutwendegen Infrastrukture gehéieren awer och Elementer, un déi een am éischten Abléck net denkt. Wa mer wëllen Ankerplaz gi fir international Betriber, musse mer eis international Schoulen zu Lëtzebuerg ausbauen. Wa mer wëllen eng wichteg Plaz op der Wirtschaftsweltkaart bleiwen, musse mer eis Flugverbindungen an d'Ausland optimal gestalten. D'Extenssioun vum Cargo-center an déi nei Aerogare um Findel sinn esou ze gesinn.

Wien an der globaliséierter Welt vun der Plaz wëllt kommen, dee muss méi séier ginn. Dee muss mobil sinn. D'Mobilitéit an hir Organisatioun sinn zu Lëtzebuerg net optimal.

Zanter datt mer den IVL-Konzept am Joer 2004 virgestallt hunn, hunn d'Zuelen iwwert déi zukünfteg Verkéiersstréim zu Lëtzebuerg sech drastesch verännert. D'Erausforderungen, sou wéi se am IVL duergestallt gi sinn, déi bleiwen. Mä si sinn nach méi grouss ginn. D'Awunnerzuel klëmmt bestänneg – wien hat scho méi vum 700 000-Awunnerstat geschwat? –, d'Zuel vun de Frontalieren och.

Onofhängeg vun der Zuel vun den Transportbewegungen: Eis Ambitioun muss et bleiwen, ee Véierel vun hinne via öffentliche Transport z'organisieren. Wa mer e Modal-Split vu 75% Individualverkéier a 25% öffentliche Transport errechen, da klëmmt bis an d'Joer 2020 d'Stroossebelaschtung awer nach ëm 30%. Wa mer dee Split net errechen – an haut hu mer eréischt 13% errecht –, da klëmmt de Stroosseverkéier tëscht 40 a 60%. Dann ass en absolut net méi ze bewältegen. Also musse mer eis dru gi mam IVL a mat der Mobilitéitsorganisatioun.

Der Schinn kënn déi alleréischte Prioritéit zou.

Mir brauchen eng nei zousätzlech Zuchstreck vun der Stat op Beetebuerg. Si ass wichteg fir d'franséisch Frontalieren, där mer der haut schon 65 000 hunn.

Mir brauchen en Ausbau vun den Zuchstrecken op Rodange an op Klengbetten. Si si wichteg fir eis belsch Frontalieren, a si si wichteg fir Lëtzebuerg méi séier mat Bréissel ze verbannen.

Mir mussen et fäerdeg bréngen mat Däitschland, Frankräich an der Belsch eng gemeinsam effizient öffentliche Verkéiersorganisatioun op d'Been ze stellen. D'Grenzgänger huelen den Zuch oder de Bus net eréischt op der Grenz, mä esou no wéi méiglech do wou se wunnen. Eis Nopere mussen de Wunsch no séiere Mobilitéitsverbindungen vun hire Leit eescht huelen.

Trotz dem Ausbau vum Schinnennetz brauche mer wahrscheinlech d'Verbreederung vun zwou op dräi Piste vun der Autobunn tëscht Beetebuerg a Mamer. Déi brécht haut schon ënnert dem Transitverkéier tëscht Frankräich a Belgien an ënnert dem Aarbechtsverkéier vun de Grenzgänger bal zesummen.

Mir mussen déi grouss Entwécklungszentren vum Land efficace matenee verbannen. Mir brauchen direkt Verbindungen tëscht dem Süden, der Haaptstad an der Nordstad. Dat gëllt an éischer Linn fir d'Schinnenubannung vu Belval. Belval an Esch musse séier an dacks mat der Stat via Zuch verbonne ginn, fir d'éischt iwwer Beetebuerg, an enger zweeter Phase och direkt.

D'Entwécklungszentren méi no beienee bréngen, dat heescht awer och, datt d'Nordstrooss esou séier wéi méiglech fäerdeg gëtt, dat heescht, datt Belval duerch d'Liaison Micheville un d'Escher Autobunn ugebond gëtt, dat heescht, och um Contournement vun der Nordstad weiderzeplangen.

D'Mobilitéit um Territoire vun der Stad Lëtzebuerg stellt eis viru grouss Erausforderungen. Vill nei Aarbechtsplazen entstinn um Kierchbierg, um Findel, op der Cloche d'Or an am Raum Stroossen/Bartreng. Déi intern Stroossenetz an dësen Entwécklungszentren musse séier fäerdeggestallt ginn. Zéngtausende Leit mussen op eng effizient Manéier an déi opstriedend Randgebieder vun eiser Stad bruecht ginn. Déi wëllen net fir d'éischt op d'Gare fueren, mä hätte gären en direkte Wee op hir Aarbechtsplaz. Dofir mussen nei Garë gebaut ginn: um Houwald, um Kierchbierg, zu Zéisseng. Déi Garë musse kënnen direkt vun do aus ugefuer ginn, wou d'Leit hierkommen – also och vun Diddenewen, vun Arel, vu Saarbrécken a vun Tréier.

A si musse matenee verbonne ginn. Dofir musse mer en Zuch tëschent der Gare, dem Findel an dem Kierchbierg un d'Rulle kréien.

De Mobilitéitspuzzle wier net komplett ouni den Tram duerch d'Stad. Deen Tram ass keen Zweck u sech. E soll d'Schinnen an d'Garen, déi mer hunn an déi mer nach kréien, ergänzen. D'Gares périphériques ouni den Tram maachen net all Sënn. Den Tram ouni d'Gares périphériques mécht och keen.

De Mobilitéitskonzept „Mobil 2020“ besteet, graff gekuckt, aus dräi Deeler. Verbindungen tëscht eisen Hauptentwécklungszentre musse sech un engem Réckgrad kënnen ophänken, dat keen anert ka si wéi den Zuch. Dat Réckgrad mécht nëmme Sënn, wa mer mat de Gares périphériques déi noutwenneg Distributionsskanäl kréien. Den Tram an de Bus maachen dëst Mobilitéitskonzept zu engem Ganzen. Ech brauch lech net ze soen, datt dëst Mobilitéitskonzept vill Milliarde kascht. Ech muss lech vläicht awer soen, datt een dorunner soll denken, wann ee pauselos Steiererliichterung reclaméiert.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Offensiven Ëmgang mat der Globaliséierung, kompetitiv Steierlandschaften, séier Stroossen, schéi Brécken, optimal Eisebunnsverbindungen: Dat alles ass net vill wäert, wa mer eis Gesellschaft net beieneebhalen. De gesellschaftlechen Zesammenhalt, d'sozial Kohäsion si vun essenzieller Zukunftsbedeutung. Wa mer se verléieren, verléiere mer eis mat. Wa mer se behalen – an do wou se brëcheg ass, flécken, an op nei Bunne schéissen –, da kënnen mer roueg otmen.

Kohäsion ass méi wéi Koexistenz. Et geet net drëm, einfach a reiwungslos niewenteneen ze liewen, jiddwereen a sengem Eck, jiddwereen esou, datt en deen aneren net stéiert. Et geet drëm, gutt zesummen ze liewen. Et geet drëm, openeen zouzegen, an zwar esou laang bis ee mateneen deen zentrale Punkt erreicht huet, wou d'Differenzen esou kleng ginn, datt een et zesummen an der Mëtt aushält. Eréischt wann d'Gesellschaft dee Punkt fonnt huet, wou hir Differenze matenee kompatibel ginn a wou se sech ausgläichen, eréischt da kënn d'Gesellschaft an d'Géigend vun der kollektiver Maturitéit. Esou verstanen, heescht d'Gesellschaftspolitik net Politik mat der Gesellschaft

maachen. Gesellschaftspolitik heescht Politik fir d'Gesellschaft maachen. A genau sou eng Politik wëlle mer maachen.

E schéint Beispill fir eng Politik, déi zesummeféiert, e schéint Beispill fir eng Punktlandung, déi d'Differenzen ausgläicht, dat ass d'Gesetz iwwert den Eenheitsstatut. Dës Reform ass eng sozial an eng gerecht Gesellschaftsreform, well se no esou villen Uleef, déi schif gaange sinn, Aarbechter a Beamten endlech am Aarbechts- a Sozialrecht gläichstellt. Dës Reform ass eng, déi un d'Strukture geet, well se et erméiglecht, d'Krankekeesen, d'Berufschamberen, d'Pensionskeesen an d'Sozialgerichtsbarkeeten zesammenzeleeën. Si bréngt méi modern Strukturen, méi Efficaciteit, eng besser Gestionskapaciteit, ee méi qualitativ héichrangegen Déngscht um Assuré a si bréngt administrativ Vereinfachunge fir d'Betribler. D'Realiséiere vum Eenheitsstatut ënnersträicht de Reformwëllen an d'Reformfähegkeet vun dëser Regierung a vun dëser Koalitioun. Si ass méiglech ginn, well déi zwou Koalitiounsparteien de feste Wëllen haten, se méiglech ze maachen. Si ass méiglech ginn duerch den onermiddlechen Asatz vun engem CSV-an engem LSAP-Minister. Si ass méiglech ginn, well d'Konsensbereitschaft, déi systemimmanent zum Lëtzebuurger Modell gehéiert, voll gespilt huet. Ech soen et nach eng Kéier, well dat meng Iwwerzeugung ass: Nëmme dës Koalitioun bréngt et fäerdeg, eng Reform vun där Dimensioun unzestoussen.

A mir fuere virun esou, well déi nächst wichteg Sozialreform ass schon an der Pipeline. De Regierungsrout huet viru 14 Deeg prinzipiell gréngt Liicht gi fir d'Reform vun der Unfallversécherung. Kleng Unfallschied ginn an Zukunft a Kapital ausbezuel. D'Unfallrente solle sech op de Lounausfall konzentréieren. Aner Schied wéi Schmärerzen, esthetesch Folgen a moralesche Schued gi kapitaliséiert. D'Reform gesäit e Bonus/Malus-System fir, dee Betribler mat enger effiacer Sécherheitsstruktur belount, an déi pénaliséiert, déi duerch eng mangelhaft Sécherheitskultur opfalen.

Och a Saache Rentesplitting maache mer elo Neel mat Käpp. Zanter 30 Joer siche mer no der idealer Splittingléisung. An eng ideal Léisung wier déi, déi iwwert d'Instrumenter an iwwert d'Mechanisme vun der Sécurité sociale géif ofgewéckelt ginn. Et hunn der vill sech un dëser idealer Léisung probéiert a keen huet se fonnt. Ëmmer erëm scheiterten d'Léisungsusätz un

eiser spezifischer Situatioun, déi sech duerch eis verschidde Pensiounsregimer an deen héije Prozentsaz vu Grenzgänger auszeechent. Mä mir werfen d'Bengelen net bei d'Tromm: Mir sichen eng pragmatesch Léisung. Dës Léisung kann doranner bestoen, dass am Fall vun enger Scheedung de Riichter virun all aner Deelung fir d'éischt emol deem enge Partner seng Schold a puncto Pensiounsrechter vis-à-vis vun deem anere feststellt. Dës Schold muss als éischt beglach ginn, sief et duerch direkt Reconstituatioun vun de Rechter oder duerch hire progressiven Opbau. Do wou näischt do ass fir ze deelen, muss d'Nationalsolidaritéit op eng festzeleeënd Manéier asprangen.

Méi allgemeng ass zu eise Renten- a Pensiounssystemer ze soen, dass se de Moment gutt a Form sinn, well d'Reservé leien haut bei 3,3 mol d'Joresausgaben. Dat ass vill, mä dat stellt net sécher, dass se déi Marathonstreck packen, déi virun hinne läit. D'Suerg ëm déi laangfristeg Viabilitéit vun eise Renten- a Pensiounssystemer ass eng reell. Mir musse Pisten, Mëttelen a Weeër fannen, déi se ofsécheren. Dee kleng Rentendesch sicht de Moment schonn ee Wee laanscht d'Rentemauer. Kuerzfristeg besteet déi wichtegst Aufgab doranner, duerfir ze suergen, dass manner Leit ze fréi aus dem Aarbechtsprozess ausscheiden. Geléngt dat eis, da réckelt d'Mauer méi no hannen.

Renten a Pensiounen hunn eppes mat sozialer Kohäsion ze dinn, well nëmme wann de Generatiounevertrag funktionéiert, behält d'Kohäsion hir richteg Faarw. Mä d'Kohäsionsbereitschaft an d'Gefill fir Kohäsionspflicht, déi kritt een net an d'Wéi geluecht. Et ass an der Schoul wou déi éischt Kohäsionsübung stattfannen. D'Schoul ass eng reegelrecht Kohäsions- an Integratiounswierkstatt, an duerfir muss se am Mëttelpunkt vun all zukunftsorientéiertem Denke stoen.

Grad an der Schoulpolitik ass de Reformwëlle vun der Regierung grouss. Ech weess, dass vun Zäit zu Zäit an de Milieue vun der Schoul a ronderëm d'Schoul Reformstress a Reformmiddegkeet entstinn. Dat ass gutt ze verstoen, well vun eisen Enseignante gëtt vill verlaangt. Si hunn eng schwéier Aarbecht a si hunn et net liicht: Heiansdo huet een den Androck, dass déi, déi nach ni Schoul gehalen hunn, sech abilden, méi vum Schoulhalen ze verstoen, wéi déi, déi der all Dag halen. Eis Gesellschaft kennt hir Aarbecht net genuch un an eis Gesellschaft huet Onrecht dobäi.

De Schoulreformwëlle vun dëser Regierung ass grouss, en ass och ongebrach. D'Educationministesch huet eng Reform vun der Berufsausbildung virgeluecht a mir hätte gär, dass dës Reform endlech gestëmmt gëtt. D'Educationministesch huet véier Reformprojeten zum préscolairen a primären Unterricht virgeluecht, a mir hätte gär, dass dës Reformgesetzter iwwert de Grondunterricht esou séier wéi méiglech gestëmmt ginn. Ech wëll hei ganz däitlech am Numm vun der Regierung soen, an déi zwou Majoritéitsfraktiounen sinn domatt d'accord: Déi ganz Koalitioun steet hannert de Pläng vun der Educationministesch. A mir hätte gär, dass all déi Pläng nach dëst Joer realiséiert ginn. Mir hunn elo laang genuch diskutéiert an debattéiert. Mir waarden nach op déi Avisen, déi ausstinn, an da ginn d'Reforme gestëmmt. Besonnesch d'Reform vum Grondunterricht ass wichteg. Mir wëssen, dass 27% vun de Kanner am 5. Schouljoer méi al sinn, wéi deen Alter, dee se am 5. Schouljoer dierften hunn. Si hunn also redoubliéert. Dat sinn der vill, dat sinn der zevill. Dat sinn der och dann nach zevill, wann een der Tatsaach Rechnung dréit, dass 16% vun de Kanner net am Prescolaire waren, well se ze spéit an d'Land komm sinn. Ëm dës an aner Kanner muss sech bekëmmert ginn, intensiv bekëmmert ginn. Et gëtt ee Plang opgestallt iwwert d'Detectioun an d'Prise en charge vun deene Kanner, déi spezifesch educativ Besoinen hunn, sief et Sproochschwieregkeeten, motoresch Schwierigkeeten oder einfach grouss Léierschwierigkeeten. Déi Kanner, déi op Grond vun deene Schwierigkeetsmusteren opfale oder déi notabel Defizienzen opweisen, mussen fréi identifizéiert ginn. Soss ka sech net intensiv genuch ëm si bekëmmert ginn. Mir hunn haut an eise Primärschoulen 4 700 wöchentlech Leçons d'appui. Fir deen Aktiounsprogramm, vun deem ech geschwat hunn, duerchféieren ze kënnen, mussen mer déi Stonenzuel praktesch doubléieren. Maache mir dat, da geléngt et eis vläicht, esouguer héchstwahrscheinlech, d'Zuel vun de Redoublementer erofzesetzen. Dat ass gutt fir d'Kanner. Dat ass gutt fir d'Schoul. Dat ass gutt fir d'Kohäsion an hirem éischte Stadium.

Wann déi Jonk aus de Schoule kommen, da stouss se op den Aarbechtsmaart. Et ass um Aarbechtsmaart, wou den éischte Kohäsionstest stattfënnt.

Dee Kohäsionstest geet fir vill Jonker fir d'éischt emol schief. Am Mäerz 2007 waren 19,9% vun alle Leit, déi am Chômage ageschriwwen waren, manner wéi 25 Joer al. Am Mäerz 2008 ass dës Prozentsaz Gott sei

Dank op 16,6% zrëckgaang. Dat sinn der nach ëmmer zevill. Mä de Réckgank ass bemierkenswert, well déi absolut Zuel vun de Leit, déi am Chômage sinn, och amgaang ass ze falen. Et sinn also relativ an absolut betruucht manner Jonker am Chômage wéi virun engem oder zwee Joer ëm déiselwecht Zäit. Och d'Zuel vun den indemniséierte Chômeuren ass vu Mäerz 2007 op Mäerz 2008 ëm 6,2% zrëckgaangen, esou datt mer elo en Aarbechtslosentaux vun 4,2% hunn. Dat ass manner wéi an de Jore virdrun. Dëse relative Redressement vun eiser Aarbechtsmaartsituatioun huet selbstverständlech mat dem Impakt vun der zolitter Konjunktur ze dinn. Dee Réckgank erkläert sech awer och duerch déi aktiv Beschäftigungspolitik, déi deen hefteg ëmstriddene Gesetzesprojet 5611 erméiglecht huet. Déi passiv Moossnahmen vum Aarbechtsamt sinn zrëckgaang. Si hunn am Joer 2006 135 Milliounen Euro kascht, si hunn 2007 128 Milliounen Euro uitgemaach. D'Depensë fir déi aktiv Beschäftigungsmoossnahmen si vun 114 Milliounen Euro am Joer 2006 op 129 Milliounen Euro am Joer 2008 geklomm. Zur Erënnerung: Am Joer 2004 hunn déi aktiv Moossnahmen nëmmen 80 Milliounen uitgemaach. Fazit: D'Aarbechtsmaartpolitik ass wesentlech méi aktiv ginn. D'Tripartitedecisioune vun 2006 an déi Gesetzer, déi d'Chamber dorophi gestëmmt huet, hunn eppes bruecht.

Mä vill Leit ouni Aarbecht hu vun der gudder Konjunktur a vun der Aktivéierung vun der Aarbechtsmaartpolitik manner profitéiert. Den Undeel vun den iwwer 50-Jähregen am Chômage ass vun 2007 op 2008 ëm knapp 2 op 20,6% geklomm. D'Leit tëscht 40 a 60 Joer maachen 46,8% vun alle Chômeuren aus. Zwou Saachen hunn elo ze geschéien. D'ADEM, d'Aarbechtsamt wéi mer soen, muss reforméiert ginn. D'ADEM gëtt reforméiert: Si kritt méi Autonomie, och beim Recrutéieren a Forméiere vun de Placeuren. D'ADEM kritt och nach eng Kéier nei Placeuren am nächste Joer derbäi. Méi a besser forméiert Placeure brauche mer, well vill Leit ouni Aarbecht extrem schwéier ze vermëttelen sinn an een nach méi individualiséierte Suivi brauchen. 1 500 vun deenen 9 500 ageschriwwenen Demandeurs d'emploi schwätzen weder Lëtzebuergesch, nach Däitsch, nach Franséisch, nach Englesch. Si sinn, schonn eleng aus sprochlëche Grënn, immens schwéier ze placéieren. Vun deenen ageschriwwene Chômeure befanne sech der 1 546 an deem sougenannte Reclassement externe. 80% vun deene sinn iwwer

40 Joer al, 60% hunn esou jhust eng Grondschoulausbildung a 60% vun hinne si Laangzäitchômeuren. Och si sinn extrem schwéier op den Aarbechtsmaart ze bréngen. All dës Chômeure riskéieren an der struktureller Aarbechtslosegkeet ze versacken. Si brauchen ouni Zweifel eng méi op hir Persoun zougescnidde Betreuung. Hinne fehle ganz einfach déi Basisfähegkeeten, déi ee brauch, fir Trëtt um Aarbechtsmaart ze faassen. Dofir wiere mer och frou, wann de Gesetzesprojet 5144 iwwert d'Beschäftigungsinitiative nach am Joer 2008 kënn gestëmmt ginn. De Staatsrot invitéiere mer, parlamentaresch Amendementer zu dësem Projet séier z'aviséieren. Den Aarbechts- a Beschäftigungsminister lancéiert elo geschwënn de Projet INDURA, deen et den Interimsfirmae soll erlaben, Leit, déi net einfach ze vermëttelen sinn, definitiv an Aarbecht ze bréngen. Leiharbeit ass keng Parkplaz, mä soll eng Schleis op den Aarbechtsmaart sinn.

Fir déi eenzel transversal Tëschewierkungen tëschent Aarbechtsmaart, Wirtschaft, Immigratioun, Bildungspolitik a Sozialpolitik vernetzt ze diskutéieren, wäert d'Regierung, dat heescht, déi verschidden zoustänneg Ministeren, vum 4. bis de 6. Juli déi éischt Journées nationales de l'emploi organiséieren. Alles an allem: D'Aarbechtsmaartpolitik gëtt nach méi aktiv, d'Aarbechtsmaartpolitik gëtt nach méi innovativ, d'Aarbechtsmaartpolitik huet den Optrag keen hänkenzeloossen.

D'sozial Kohäsioun ass net nëmmen eng Erausforderung där um breeden Aarbechtsmaart muss begéint ginn. D'Sich no der sozialer Kohäsioun fänkt eigentlech am eenzelne Betrib un.

D'sozial Kohäsioun kann een un der Qualitéit vum innerbetriebleche Sozialdialog moossen. De Sozialdialog an de Betriber gëtt vu Gesetzer aus de 70er Joeren vum leschte Joerhonnert encadréiert. Dës Texter inspiréiere sech un de Realitéite vun dem sougenannten Industriezäitalter, mä awer net un deenen, déi mer haut hunn. D'Regierung wëllt, datt de Sozialdialog erhale bleift a méi intensiv gëtt, mä si wëllt net an d'Blannt eralegiferéieren. Dofir befaasse mer de Wirtschafts- a Sozialrot mat engem Avis zu enger Reform vum innerbetriebleche Sozialdialog.

Do wou de Sozialdialog besteet, do wou en eng laang Traditioun huet, soll e viru gefouert ginn. Dofir menge mer, datt an deenen nächste Méint d'Stoltripartite

eng weider Kéier zesumme soll triede fir de Point ze maachen a fir ze kucken, wéi et an der Stolindustrie weidergeet.

D'Integratioun vun eisen auslännesche Matbierger, vun deenen Auslänner, déi hei am Land schaffen, geschitt och iwwert d'Aarbechtsplaz. Duerfir deposéiert den Aarbechtsminister deen d'lescht Joer ugekënnegte Projet de loi iwwert d'Aféierung vun engem Sproochecongé. De Stat bedeelegt sech finanziell un de Käschten, déi sou e Congé mat sech zitt.

Hie wäert och eng Virlag iwwert d'Liewensarbeitszäitkonten abrénge.

Déi meescht Lëtzebuurger – dat weisen Ëmfroe – sinn op hirer Aarbechtsplaz zefridden. Mä net alles wat blénkt, ass och ëmmer Gold. Obschonn et net vill Kloen op der Gewerbeinspektioun wéinst Mobbing op der Aarbechtsplaz gëtt, wësse mer awer, datt vill Leit op hirer Aarbechtsplaz ënnert Mobbing leiden. D'Sozialpartner sinn domadder beschäftegt, deen europäesche sozialpartnerschaftlechen Accord iwwert de moraleschen Harcèlement a Gewalt op der Aarbechtsplaz duerch en interprofessionellen Accord op nationalem Niveau ëmzesetzen, deen duerno – wann e bis steet – allgemeng verbindlech erkläert gëtt. D'Regierung wier frou, wann deen Accord esou séier wéi méiglech géif zustan kommen. Kënnt e net zustan, maache mer e Gesetz. Kënnt en zustan, ergänze mer en duerch gesetzlech Dispositiounen, déi de repressive Volet vum Kampf géint de Mobbing reegelen.

D'Regierung suivéiert mat gréisster Opmierksamkeit an heiansdo mat Besuergebnis déi sozial Rechtsspriechung vum Europäesche Geriichtshaff. Mir bleiwen dobäi: Déi sozial Iwwerleeunge mussen de Bannemaartiwwerleeunge iwwergeuerdet ginn. Datt Zweifel an der Hierarchie vun der Wäerter – dat Sozialt fir d'éischt, dat Wirtschaftlecht fir d'zweet – konnten opkommen huet manner mat enger Rechtsspriechung ze dinn, déi sech veriert hätt, wéi mat der Tatsaach, datt et net genuch kloer sozial Dispositiounen an Europa gëtt, déi dese Prinzip abetonéieren. D'Lëtzebuurger Regierung setzt sech zanter Jore fir eng besser Miwweléierung vun der sozialer Dimensioun vun der Europäescher Unioun an, a mir wäerte mat deem Asaz virufueren.

Europa geet de falsche Wee, wann et net de soziale Wee geet. De Bannemaart ass eréischt komplett, wa

mer an der Europäescher Unioun iwwert e Mindestsockel vun Arbeitnehmerrechter verfügen. Ech ginn net mitt, dat ze soen, ech ginn net mitt, dat ze verlaangen.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

D'sozial Kohäsioun verdréit keng ze grouss Akommesënnerscheeder an der Gesellschaft. D'sozial Kohäsioun verdréit keen héije Prozentsaz vu Leit, déi ënnert Aarmut leiden oder se mussen fäerten.

Et gëtt schlëmm Aarmut, richteg brutal Aarmut, an et gëtt statistesch Aarmut. Déi statistesch Aarmut muss een am A behalen, déi richteg Aarmut muss ee bekämpfen.

Et gëtt gesot, zu Lëtzebuerg géife 14% vun de Leit an Aarmut liewen oder géife riskéieren an d'Aarmut erfrozeréischen. Dese Prozentsaz, deen op Grond vun enger europäescher Aarmuts- an Aarmutsrisiko-Erhiewungsmethod errechent gëtt, ass dat, wat ech d'statistesch Aarmut nennen. Si läit mat 14% ganz héich, well déi europäesch Berechnungsmethod zwéngend zur Konsequenz huet, datt an engem Land mat héijem Duerchschnittsakommes d'Aarmut och relativ héich ass. Esou ass eng Koppel mat engem Kand, déi 2 761 Euro de Mount verdéngt zu Lëtzebuerg, als aarm agestuuft. Mir wëssen, datt des Koppel zu Tréier, zu Thionville an zu Arel net als aarm gëllt. Ech wëll hei net iwwer Zuele streiden, net iwwer europäesch Berechnungsmethodë mech ënnerhalen. Ech wëll hei just soen: Loosse mer keng Zäit mam Kampf géint d'statistesch Aarmut verléieren, dee Kampf féiert zu kenge Resultater. Loosse mer eis einfach mat der Tatsaach beschäftegen, datt mer zu Lëtzebuerg méi arem Leit hu wéi mer mengen, an datt méi Leit en Aarmutsrisiko lafen, wéi mer ëmmer ugeholl hunn. Den Aarmutsrisiko ass fir Famillje mat Kanner méi grouss wéi fir Familljen ouni Kanner. Den Aarmutsrisiko ass fir Elengerzéier méi ausgeprägt wéi fir Koppele mat Kanner. Loosse mer déi richteg Aarmut bekämpfen. Dat wëll d'Regierung maachen.

Dofir erhéije mer op den 1. Januar 2009 de Mindestloun. E gëtt der allgemenger Lounentwécklung ugepasst. Mir hunn an der Tripartite am Dram net dru geduecht, déi régulär Mindestlounerhéijungen aussetzen, well mer der Meenung sinn, datt een a Saache Mindestloun keen Zickzackkurs fueren däerf, mä un enger kontinuierlecher Politik muss festhalten. De Mindestloun erhéije mer op den 1. Januar zousätzlech – also iwwert

déi normal Mindestlounupassung eraus –, doduerch, datt mer den Arbeitnehmerfreibetrag vun aktuell 600 Euro, deen all Salarié hei am Land zegutt huet, an e Steierkredit verwandelen. De maximale Steiergewënn, deen e Salarié duerch den Arbeitnehmerfreibetrag ka realiséieren – an dee kann e nëmme realiséieren, wann een de Spëtzesteiersaz bezilt –, bedréit 233,70 Euro. Mir hätte gärén, datt de Gewënn op 300 Euro netto eropgeet. Dofir ersetze mer den Arbeitnehmerfreibetrag duerch e Steierbonus vun 300 Euro netto, deen all Salarié onofhängeg vun der Héicht vu senger Pai kritt. De Spëtzeverdénger kritt 300 Euro, mä de Mindestlounbezéier och. Fir d'Mindestlounbezéier bedeit dat eng strukturell Erhéijung vum Mindestloun, déi se wéinst der Deierecht och brauchen. Ëmverdeelung vun uewen no ënnen huet dat fréier emol geheescht.

Den 1. Januar 2009 kënn et och zu dem reguläre Renten- a Pensiounsajustement. Och d'Renten a Pensioune ginn der allgemenger Lounentwécklung ugepasst. An och de Rentnerfräibetrag gëtt an e Steierbonus ëmgewandelt. Besonnesch déi Leit mat méi klengere Rente profitéieren duerch dëse Nettoplus, deen iwwert de normalen Ajustement erausgeet.

Mir hunn zu Lëtzebuerg, am Géigesaz zu eise Nopeschlänner, keng ausgeprägten Altersarmut. Mä mir hunn eng Kannerarmut an e Kannerarmutsrisiko, déi däitlech iwwert der allgemenger Aarmut an dem allgemenger Aarmutsrisiko leien. D'Aféierung vum Kannerbonus war déi éischt konkret Aktioun zur Bekämpfung vun der Kannerarmut. Esou huet de Kannerbonus zur Folleg, datt dat verfügbaart Akommes vun engem Elengerzéier, deen de Mindestloun verdéngt an zwee Kanner huet, sech ëm 7,24% no uewe bewegt huet. Esou huet d'Aféierung vum Kannerbonus zur Folleg, datt eng Koppel an där déi zwee Partner all Kéiers de Mindestloun verdéngen an déi zwee Kanner hunn, eng Steigerung vun hirem verfügbarem Akommes vu 4,49% fir d'Joer 2008 kritt hunn. Mir ginn elo dräi Schrëtt méi wäit.

1. De Steierabatement fir Elengerzéier gëtt zu Conditionen, déi mer nach musse festleeën, an e Steierkredit ëmgewandelt, ähnlech wéi d'lescht Joer d'Steiermoderatioun fir d'Kanner an e Kannerbonus ëmfonctionnéiert ginn ass. Doduerch wäerten d'Elengerzéier, déi méi wéi anerer vun Aarmut a vum Aarmutsrisiko betraff sinn, d'nächst Joer netto méi zur Verfügung hunn.

2. Anstatt d'Kannergeld pauschal fir all Kand ze erhéien, féiere mer vum nächste Joer un Déngschtleeschungschèque, sougenannte Chèque-Service an fir Famillje mat Kanner. Wat fir Leeschtunge genau mat esou engem Déngschtleeschungschèque kënnen akaf ginn, gëtt am Laf vun deene nächste Méint festgeluecht. Fest steet awer schonn haut: Mat deenen Déngschtleeschungschèque kann ee sech eng bestëmmte Stonnenzuel an de Kannercrèche, an de Garderien an an de Maisons relais kafen. Esou gëtt Kannerbetreierung méi bëlleg. A terme ass et fir mech kloer, datt Kannerbetreierung zu Lëtzebuerg muss gratis ginn. D'Festleeung vun der Héicht vun de Chèque, d'Lëscht vun de Leeschtungen, déi ee mat deene Chèque ka kafen, ginn vun der Familljeministesche, déi vun neien Iddien spruddelt, fixéiert. Déi graduell Aféierung vun der gratis Kannerbetreierung geschitt am Kader vun de budgetaire Méiglechkeete vum Stat. D'Kannerbetreierung gëtt weider ausgebaut. Mir hunn am Joer 2005 8 000 Kannerbetreierungsplazen zur Verfügung gestallt, am Joer 2006 10 250 an am Joer 2007 12 800. Déi Entwécklung gëtt acceleréiert, well mir brauche méi Betreierungsplazen.

3. De Pacte logement gëtt ergänzt duerch d'Aféiere vun engem Steierkredit fir d'Scholdzënsen um Eegenheim, e Steierbonus, deen déi bishereg steierlech Deductibilitéit vun de Scholdzënsen ersetzt. Esou hëlleft de Stat jiddwerengem am gläiche Mooss an onofhängeg vum Akommes, mat de Konsequenze vun de geklommene Baupräisser an Zënsen eens ze ginn.

Fir mech ass eppes kloer: Joer fir Joer kënn et zu méi Steierkreditter. Joer fir Joer gi Steierabatementer a Steierkreditter ëmgewandelt. Net Abatementer verklengeren d'Aarmut zu Lëtzebuerg, nëmme Steierkreditter bréngen dat fäerdeg.

Ech hunn ewell éinescht d'Inflatiounsproblematik kuerz gesträift. Ech wëll nach eng Kéier op se zrëckkommen, well ënnert héijer Inflatioun leide besonnesch déi kleng Akommes, leide besonnesch déi Leit, déi net wëssen, wéi si um Enn vum Mount kënnen eens ginn. D'Petrolspräisser bleiwen héich, mir sollen eis doriwwer keng Illusioune maachen. D'Liewensmëttelpräisser entwéckele sech och net op de Niveau vu virun 2 Joer zrëck, si bleiwe méi héich wéi se dierfte sinn. Déi zwee zesumme geholl – Petrolspräisser a Liewensmëttelpräisser – stelle vill Famillje viru kaum léisbar Aufgaben.

Dofir verwandele mer den Heizkostenzuschoss, dee mer hunn, an eng Deierechtzoulag, a mer verduebelen de Montant, deen dofir zur Verfügung gestallt gëtt. Esou ginn déi Leit, déi sech der Decke no strecke mussen, besser mat de Käschten eens déi se duerch d'Liewensverdeierung elo méi hunn. E Stot vun zwou Persounen, dee manner wéi 2 356 Euro de Mount verdéngt, kritt haut en Heizkostenzuschoss vun 825 Euro. E kritt d'nächst Joer eng Deierechtzoulag vun 1 650 Euro. Een Dräi-Persounen-Haushalt, dee manner ewéi 2 804 Euro de Mount verdéngt, kritt haut en Heizkostenzuschoss vun 990 Euro. D'nächst Joer kritt en eng Deierechtzoulag vun netto 1 980 Euro.

Aarmut ass keng Fatalitéit. Et kann een eppes géint se maachen. A mir maachen eppes géint d'Aarmut.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

„Haaptsaach, mir bleiwe gesond“, esou soe mer dacks. „Dat Wichtigst ass d'Gesondheet“, esou soe mer och. Wann dat stëmmt, an dat stëmmt, dann ass d'Gesundheitspolitik ee vun deene wichtigste Politikberäicher, an dann ass de Gesundheitsminister ee vun deenen nobelsten, déi et an der Regierung gëtt.

D'sozial Kohäsion an engem Land erreicht een nëmmen dann, wann een de fräien Zougang zu qualitativ héichwäertige gesondheetlechen Déngschtleeschungen ouni Ënnerschied vum Revenu séichert, a wann ee fir e solidaresche Finanzement vum Gesundheitssystem suert. Ouni e gutt funktionnéierende Gesundheitssystem kann et keng sozial Kohäsion ginn. D'Regierung an *in specie* de Gesundheitsminister si sech desse bewusst.

D'Fleegeversécherung ass een zolitt Stéck sozial Kohäsion. Sozial Kohäsion heescht ëmmer a fir d'éischt Solidaritéit mat an Hëllef fir déi, déi gesondheetlech schlecht dru sinn, déi net méi esou séier lafe kënnen wéi déi aner, déi net méi un alle gesellschaftlechen Aktivitéiten deelhuele kënnen, déi méi lues trëppele mussen. D'Leeschunge vun eiser Fleegeversécherung sinn impressionnant. D'Fleegeversécherung huet fir déi Leit, déi doheim gefleegt ginn, am Joer 2005 am Duerchschnëtt 22 500 Euro ausginnt. Däitschland – dat och eng Fleegeversécherung huet, déi meeschte Länner hunn iwwregens keng – huet am Schnëtt nëmmen 6 300 Euro opbruecht. Fir Fleegefäll, déi an den Institutiounen gefleegt ginn, hu mer am Schnëtt

45 000 Euro opbruecht, Däitschland 13 600 Euro. 9 500 Leit hunn am Joer 2005 vun de Fleegeleeschungen doheim oder an enger Institutioun profitéiert. D'Zuel vun de Beschäftegten an de Fleege-Reseauen beleeft sech entre-temps op 5 000. D'Fleegeversécherung huet och Aarbechtsplaze geschaaft: Mir hunn ëmmer gesot, datt een aus der informeller Fleegeaarbecht, déi et ëmmer ginn huet, e formelle Sektour vun eiser Aarbechtsmaart misst maachen. Dat ass eis gelongen. Wéi et drëm gaang ass, d'Fleegeversécherung anzeféieren, du waren d'Widderstänn ganz grouss. Kee wëllt haut bei deene gewiescht sinn, déi géint d'Fleegeversécherung waren. Ech weess awer nach wien net duerfier war. Wann een d'Fleegeversécherung wëllt consolidéieren, da muss een awer zu enger kritischer Iwwerprüfung vun der Qualitéit vun de Leeschungen kommen. Dat wäert geschéien esouwuel fir d'Fleeg doheim wéi fir d'Fleeg an den Institutiounen, wou d'Pensiounskäschten dauernd klammen. Hei brauche mer méi Transparenz am Interêt vun enger grousser Saach.

Verhënnere an d'Fréierkennung vu Krankheete gëtt en ëmmer méi wichtige Deal vun der Gesundheitspolitik. Ronderëm d'Verhënnere an d'Fréierkennung dréie sech déi wichtigste Initiativë vun eiser emseger Gesundheitsminister. Ee Programm jot deen aneren: Mir hunn e Programm „Gesond iessen – méi beweegen“, mir hunn e Programm „Schoulen ouni Tubak“, mir hunn e Programm iwwert d'„Ophale mat fëmmen“, mir hunn en Aktiounsplang „Keen Alkohol ënner 16“, mir hunn e Programm „National Réckeschoul“, mir hunn en „Impfprogramm géint de Gebärmutterhalskriibs“. Et kommen an deenen nächste Méint weider Programmer dobäi: e Programm fir de Remboursement bzw. d'Bereetstellung vu Verhiddungsmëttelen fir Jonker a sozial Schwächer, systematesch Gesundheitschecken vun Häerz- a Kreeslafkrankheeten. Iwwerhaupt kënn et zu enger méi grousser Mobiliséierung géint de Kriibs a géint d'Häerz- a Kreeslafkrankheeten, Initiativen déi an engem „Plan cancer“ an an engem Aktiounsplang „cardio-cérébro“ zesummelafe wäerten.

En Executioun vum Spidolsgesetz gëtt am Juni dee neie Spidolsplang virgestallt. Hie wäert de praktesche Fonctionnement vun eiser Spideeler verbessern, e wäert den Akzent op d'Moderniséierung an den Ausbau vun der bestehender Infrastruktur leeën, e wäert och Akzenter a Richtung optimal Qualitéitssécherung setzen. Deen ale Spidolsplang huet an deene leschten zéng Joer

700 Milliounen Euro kascht. Dee neie wäert eng hallef Milliard Euro kaschten. D'Spidoolslandschaft ass am-gang komplett nei gezechent ze ginn. D'Fusiounen tëscht dräi vun deene véier Süd-Spideeler ass perfekt, d'Fusioun tëschent de Cliniquë vun Ettelbréck a Wolz gëtt duerch e Gesetzesprojet, deen am Juni abruecht gëtt, zur neier Nord-Realitéit.

De Bereetschaftsdéngscht vun de Generalistë gëtt vum Hierscht u besser. De Bereetschaftsdéngscht de Weekend an op de Feierdeeg gëtt ausgedehnt, d'Ugebued nuets gëtt optiméiert, de Bereetschaftsdéngscht réckelt méi no un d'Besoinen vun de Leit erun. Dat erlaabt och d'Urgenceservicer vun de Cliniquen z'entlaaschten.

„Bereetschaftsdéngscht“, dat liwwert mer, Här President, d'Stéchwuert fir eng aner Iwwerleeung. An déi Iwwerleeung betrëfft d'Sonndesaarbecht. Et gëtt Leit, déi Sonndes musse schaffen, well d'Beschafenheet vun hirer Aarbechtsplaz se dozou zwéngt. Deen Déngscht un der Gesellschaft, dee se Sonndes leeschte mussen, dee solle mer respektéieren. Mä et gëtt an eiser Wirtschaft ëmmer méi Stëmme, déi wëllen d'Leit och an e maximale kommerzielle Bereetschaftsdéngscht vum Sonndeg drécken. Et gëtt – dat war de Wëlle vum Gesetzesgeber – d'Interdictioun fir um Sonndeg ze schaffen. Déi Interdictioun mécht Sënn, well et ass gutt, wann op engem Dag an der Woch Rou ass. Et ass gutt, wann déi gesetzlech Roupaus vun de Leit ka genotzt ginn, fir dat ze maachen, woufir se Loscht hunn a woufir se gemeinsam Fräizäit brauchen – Zäit fir mat hire Kanner oder hirem Partner ze verbréngen, Zäit fir spazéieren ze goen, Zäit fir Sport a Kultur ze maachen, bref, fir een Dag an der Woch esou liewen ze kënnen, wéi se wëllen. Déi Interdictioun vun der Sonndesaarbecht kann opgehewe ginn, si kann opgehewe ginn an deene Fäll, déi d'Gesetz virgesäit. Mir wenden d'Gesetz iwwert de Verbued vun der Sonndesaarbecht flexibel un, an dat ass gutt esou. Schlecht wier et, wa mer nach méi Sonndesaarbecht géifen zouloosse wéi déi, déi haut autoriséiert ass. Ech wëll hei ganz däitlech soen: Et gëtt keng weider Extensioun vun der Sonndesaarbecht iwwert dat eraus, wat mer haut un Ausnahmebestëmmungen an un Ausnahmeregelungen zur Sonndesaarbecht hunn. Et wäert net geschéien, jiddwerfalls net esou laang ewéi ech hei am Land eppes ze soen hunn, datt ëmmer méi Leit musse Sonndes untrieden, fir datt déi aner Leit hire Sonndeskonfort op deenen hir Käschten organiséiere kënnen. Zur

sozialer Kohäsion gehéiert et och, datt een op deen anere Rücksicht hëlt. A mir solle Rücksicht huelen op déi Salariéen, déi Famill a Kanner hunn, op déi Leit, déi an de Veräiner aktiv sinn, op déi Leit, déi de Sonndeg brauchen, fir duerchzeotmen. Ech weess, datt dat almoudesch kléngt, mä ech sinn almoudesch an ech wëll almoudesch bleiwen. Ech wëll keng Gesellschaft, wou déi eng mat hiren Enkele Sonndes akafe ginn an d'Kanner vun den Elteren, déi schaffe mussen, eleng doheem sëtzen. Ech wëll dat net. Et kënnt zu kenger weiderer Ausweidung vun der Sonndesaarbecht. Bal hat ech et gesot... „basta“. Mä ech mengen eigentlech och „basta“, et geet elo duer.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Déi sozial an déi national Kohäsion ass nëmme méiglech, wann d'Leit am Land Vertrauen an d'Institutiounen hunn. Ech hunn net den Androck, wéi wann dat Vertrauen an der leschter Zäit zougeholl hätt. Mir brauchen awer Vertrauen an eis Institutiounen, mir brauche Vertrauen an d'Justiz an an d'Polizei. D'Justiz ass onofhängeg, a weder Regierung, nach Parlament, nach Politik hu sech an hiert reguläert Fonctionnement anzemëschen. Keen däerf hir onofhängeg Ausübung behënneren. Dofir wäert de Justizminister e Gesetzesprojet presentéieren, dat d'Behënnerung vun der Justitz stroofbar mécht. Eise Polizeicorps muss verstärkt ginn a wäert verstärkt ginn. Bis an d'Joer 2015 komme 500 weider Polizisten derbäi. D'Polizei gëtt esou méi biergerne a méi efficace. An iwweregens: Loosse mer ophalen, all eenzelne Polizist responsabel ze maache fir Disfonctionnement, déi et op eenzelnen Etagë vun der Polizeihierarchie viru Joerzénge ka ginn hunn. D'Polizisten um Terrain maachen eng gutt Aarbecht a mir solle se dobäi ënnerstëtzen.

Am Beräich vun der Justiz stinn aner grouss Reformprojeten un. Mir wëllen en neit Gesetz iwwert den Divorce, dat d'Scheedungsprozedure méi mënschlech mécht. Mir wëllen e Gesetz iwwert den Afferschutz: Et läit eng Proposition de loi vun eisem Kolleg Alex Bodyr an e Projet vun der leschter Regierung aus dem Joer 2003 vir. Mir hätte gärén d'Avise vum Conseil d'Etat a mer géife gäré besonnesch d'Informatiounsrecht vun den Affer stäerken. Dat ass eng Noutwendegkeet, vun där ech hoffen, datt se jiddwerengem allicht. Mir géife gärén déi „Autorité parentale“, déi mer kennen, qualitativ a Richtung „Responsabilité parentale“ veränneren.

Mir hätte gärren, datt déi zwee Elterendeeler hirer elterlecher Verantwortung gemeinsam gerecht ginn, ob se bestued sinn oder net, op se am Partenariat liewen, getrennt oder gescheet sinn. Nach jhust an Ausnahmefäll soll de Riichter d'elterlech Responsabilitéit engem eenzegem Elterendeel kënnen zouspriechen. Autoritéit, individuell Autoritéit duerch Responsabilitéit, gemeinsam Responsabilitéit ersetzen ass e Schrëtt, dee mer musse maachen. De Justizminster wäert och e Gesetzesprojet iwwert d'Gefällegkeetsbestiednis an iwwert d'Zwangsbestiednis virleeën, Phänomener, déi de Justiz- a Gemengenautoritéiten heiansdo grouss Problemer bereeden. Deeselwechte Minister wäert och e Gesetzesprojet zur Repressioun vum *Stalking* ausschaffen, fir datt dës Form vun – wann ech esou soe kann –moderner Belästegung, déi déi Leit, déi d'Affer dovou sinn, zum Wahnsinn dreift, sech net méi breet maache kann.

Här President
Dir Dammen an Dir Hären,

Sozial Kohäsion reimt sech mat Integratioun. E Land, dat esou en héijen Ausländerundeel huet ewéi Lëtzebuerg, kënnt net derlaanscht, d'Integratioun vun den Net-Lëtzebuenger, dat heescht, dat gewollte Matenee vu Lëtzebuenger an Net-Lëtzebuenger geziilt unzestriewen. Dofir ass et vun eminenter Bedeutung, d'Gesetzesprojeten iwwert d'Immigratioun an d'Integratioun séier an de *Mémorial* ze kréien. Dës Gesetzger bedeiten eng Verdéiwung vun der Integratioun vun den Net-Lëtzebuenger. Et gesäit Rechter a Flichte fir déi eng a fir déi aner vir. Grad esou wichteg ass et, fir de Gesetzesprojet vum Inneminister, deen d'Reduzierung vun den Aschreiwungsfristen vun den EU-Bierger fir d'Europawahlen a vun allen auslännesche Matbierger fir d'Gemengewahlen virgesäit, ze verabschieden. D'Aschreiwungsfrist gëtt vu 14, respektiv 18, op 3 Méint erofgesat, a garantéiert esou e méi breet Matmaache vun EU-Bierger a vun aneren Ausländer bei den Europa- an de Gemengewahlen.

Ech hu mech an der Vergaangenheet an zanter Joren ëmmer neess fir d'duebel Nationalitéit agesat. Och wann elo ëmmer méi Stëmme sech Gehéier verschaffen, déi géint de Prinzip vun der duebler Nationalitéit, géint de Prinzip vum dueble Pass optrieden, bleiwen ech bei menger Meenung a bleift d'Regierung bei hirer Meenung, datt d'duebel Nationalitéit eng Integratiounsschubwierkung an ee Méi un Integratioun

a sozialer Kohäsion bedeit. Dat Gesetz muss kommen, et muss den 1. Januar vum nächste Joer kënnen a Kraaft trieden. Ech wëll de Géigner vun der duebler Nationalitéit – an dir wäert gesinn, datt déi sech an de nächste Méint massiv äussere wäerten – soen, datt d'duebel Nationalitéit keng Optioun géint Lëtzebuerg ass, mä eng Optioun fir Lëtzebuerg duerstellt. Duerch d'duebel Nationalitéit kréien d'Ausländer – wa se aus Länner kommen, déi och d'duebel Nationalitéit kennen – net méi Rechter wéi d'Lëtzebuenger, mä si kréien hire Wëllen, fir mat eis gläichberechtigt zesummenzeliwen, dokumentéiert. Mir ginn eis Nationalitéit net op, mä mir maache se op. A fir se kënnen opzemaachen, ass et absolut noutwendeg, datt déi Mënschen, fir déi se opgeet, sech a lëtzebuergesche Saachen auskennen a sech an der Lëtzebuenger Sprooch kënnen ausdrécken. Si mussen net Lëtzebuergesch kënne schwätze wéi en Affekot – déi meeschte Lëtzebuenger Affekote schwätzen iwwregens Franséisch –, mä si musse kënnen esou mat eis schwätzen, datt mer si verstinn a si mussen esouvill Lëtzebuergesch verstoen, datt si eis verstinn. D'Sprooch ass e wichtegt Element vun der Integratioun. Déi, déi dat net wëllen zur Kenntnis huelen, verstinn net alles vun de Lëtzebuenger. Déi, déi d'Sprooch zu enger Integratiounsbarrière wëlle maachen, déi, déi d'Sprooch zum exklusiv séilegmaachenden Element vun der Nationalitéitsacquisitioun wëllen ëmfunktionéieren, verstinn net alles vun der nationaler Kohäsion. Passt ganz gutt op: D'duebel Nationalitéit fënnt eng Majoritéit heibannen, d'duebel Nationalitéit muss awer och, a virun allem, eng breed Akzeptanz dobause fannen. Wa se keng Akzeptanz dobause fënnt, wa se laanscht de nationale Konsens seegelt, dann dréit se méi zur Desintegratioun wéi zur Integratioun bäi. D'lëtzebuergesch Sprooch erlaabt et, d'Saache beieneenzebréngen. Ech sinn iwwerzeegt dervun, datt déi Sproochereegelung, déi um Dësch läit, der Sproocheproblematik gerecht gëtt. Well mir si jo keng Fanatiker, mä Pragmatiker.

Wie Lëtzebuerg a Lëtzebuergesch seet, dee mengt och Kultur. Eis Kultur schwätzt net nëmme Lëtzebuergesch. Mir hunn, fir et mat de Wiederer vum Ben Fayot ze soen, e Sproochesystem zu Lëtzebuerg: Lëtzebuergesch, Däitsch a Franséisch. An esou ass och eis Kultur. Kultur ass e wesentlëcht Sprangbriet vun der Integratioun an domatt e Bausteen fir d'sozial Kohäsion. No deem groussen Erfolleg vum Kulturjoer 2007 – an zu deem Erfolleg huet d'Staatssekretärin Octavie

Modert wiesentlech bäigedroen – muss de budgetären an inhaltleche Kultureffort op héijem Niveau bleiwen. Et wäert net geschéien, datt de Kulturbudget ugeknabbert gëtt. Deen, deen de Kulturbudget méi schmuel mécht, dee geet eiser kultureller Ambitioun u Muech a Schank. Dofir wäert dat och net geschéien.

Et géif kee Kulturliewe ginn ouni den Engagement vum Stat. Mä Kulturliewe géif och dann net stattfannen, wann net vill Fräiwëlleger – a Fräiwëlleger sinn ëmmer Begeeschterter – eng Hand géife mat uleeën. Dat ass net nëmme wouer fir d’Kultur. Dat ass och wouer am Beräich vum Sport. Dat ass virun allem och wouer fir d’Protection civile, fir d’Pompjeeën a fir aner Hëllefsgéischer. Sozial Kohäsion ass net nëmme d’Resultat vu staatlechen Efforten. Sozial Kohäsion ergëtt sech aus dem Matenee vu staatlechen a vu privaten, dat heescht, fräiwëllegen Efforten. Et gëtt dausende Leit hei am Land, déi hir Fräizäit huelen, iwwerhaapt sech Zäit huelen, fir hire Matmënsche kënnen ze dengen. Géif et dës Leit net ginn – d’Protection civile, d’Pompjeeën, Hëllefsgéischer allgemeng, Leit, déi sportlech Aktivitéite vu Jugendlechen encadréieren, Leit, déi Aktivitéite vun de Jugendveräiner méiglech maachen –, da misst de Stat dës Aufgabe selwer iwwerhuelen, mä da misst hie kleng bäiginn, well e kënnt d’Iwwerhuele vun dësen Aufgaben iwwerhaapt net finanzéieren. Well mer wëssen, wat mer dem Benevolat verdanken, well mer wëssen, wat fir eng exceptionnel Kohäsionsroll déi Fräiwëlleg spillen, leeë mer virum Enn vum Joer en integrale Programm zur Ënnerstëtzung vun der Fräiwëllegenaarbecht vir. Ech wëll haut just soen, datt mer den Asaz vun de Fräiwëllegen, vun de Benevolë schätzen. De Rescht kënnt virum Enn vum Joer no.

Benevolat, dat reimt sech mat Mecenat an e bësschen och mat Philanthropie. Wann et drëms geet, d’Zesummeliewen ze reusséieren, da brauch een och d’privat Initiativ, d’Zivilgesellschaft, deen Einzelnen, dee sech am allgemengen Intressi abrëngt, da brauch ee Mecenat an de philanthropeschen Engagement. Wann et drëms geet, d’sozial Kohäsion zur integraler Reussite ze maachen, da muss de Stat wëssen, datt e net alles selwer kann. Hie kann – an dat ass seng Pflicht – déi kollektiv Besoinen vun der Gesellschaft en Charge huelen. Mä hien deet sech schwéier – an e weess dat –, nei Besoinen an der Gesellschaft schnell ze identifizéieren an och op spezifesche Situatiounen, besonnesch wa se nëmme e klengen Deel vun de

Leit betreffen, geziilt anzegoen. Dofir ass d’Regierung decidéiert, de privaten Engagement am allgemengen Intressi méi staark ze förderen. Mir mussen d’Barriären aus dem Wee raumen, déi sech deenen an de Wee stellen, déi bereet sinn, een Deel vun hirer Energie a vun hirem Verméigen fir d’Allgemengheet ze mobiliséieren. Dofir schafe mer eng privat, onofhängeg Fondatioun, déi d’Promotioun vun der Philanthropie a vum Mecenat zum Zil huet. Dës Fondatioun däerf deenen, déi um Terrain aktiv sinn, keng Konkurrenz schafen. Si däerf keng Struktur ginn, déi hinne virun d’Nues gesat gëtt. Dës Fondatioun soll zu engem Intermediaire tëscht den Destinataire vun den Donen an deene Leit an Entreprises, déi bereet sinn, sech finanziell am allgemengen Intressi z’engagéieren. Dës Fondatioun soll déi, déi Informatiounen iwwer al a nei philanthropesch Tätigkeetsfelder brauchen, beroden. Dës Fondatioun soll onofhängeg vun der Regierung a vum Stat sinn, an duerfir hu mer d’Œuvre Grande-Duchesse Charlotte gebieden, de Stat an der Fondatioun ze verrieden.

Am Hierscht wäert de Justizminister Virschléi zur Philanthropie maachen, Virschléi, déi e méi favorable Kader fir d’philanthropesch Wierken hei zu Lëtzebuerg virgesinn, philanthropesch Wierken heiheem, philanthropesch Wierken, déi aner Säit vun de Grenzen. Philanthropie, fir dat ganz kloer ze soen, ass keen Ersatz fir staatlecht Engagement. De Stat zitt sech aus kengem Beräich op Käschte vun der Philanthropie zrëck. Philanthropie däerf net zu staatlech Desengagement féieren, si muss e plus fir d’Mënsche sinn. Philanthropie huet et schonn ëmmer ginn, Philanthropie gëtt et nach méi, wann de Stat se steierlech besser ënnerstëtzt. Haut kann een Donen an der Héicht vu maximal 10% vum Akommes an e maximale Montant vun 500 000 Euro d’Joer vun der Steuer ofsetzen. Déi Plafonge gi verduebelt. Donen sollen och iwwer e puer Joer gestreckt ofgesat kënnen ginn. D’Enregistrementstaxen, déi bei lerschaften an Donen u Fondatiounen, déi virum Notär gemaach ginn, ginn ëm en Drëttel erfogesat. Gréisser Donen wäerten och keng extra Autorisatioun méi brauchen, wa se iwwer Virementer gemaach ginn.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Ech hunn lech elo vill iwwer Kohäsion geschwat an lech d’Etappë vun der Kohäsionsausweidung ge-

wisen. Mä d’Kohäsion gëtt och do gepréift, wou et ëm dat Essentielt, ëm dat Letztendlecht geet. Ech schwätze vu Stierfbegleedung a vun Euthanasie.

D’Gesetzer iwwert d’Palliativmedezin an iwwert d’Euthanasie sinn, wat hir Formatioun an hir Ausrichtung ubelaangt, an den Hänn vum Parlament. An do gehéiere se och hinn. Well am Parlament lafen d’Meenungen, d’Stréimungen an d’Iwwerzeegungen a staark Gedanken zesummen. D’Regierung huet kee Gesetz iwwert d’Euthanasie virgeluecht, mä nëmmen eent iwwert Palliativmedezin. D’Parlament ass awer och mat enger Gesetzespropositioun vun de Kollegen Err an Huss iwwert d’Euthanasie befaasst. D’Chamber huet am Februar eng éischt Ofstëmmung virgeholl. Déi verdénkt Respekt.

D’Regierung huet sech an der Debatt iwwert d’Gesetzespropositioun ronderëm d’Euthanasie neutral verhalen. Et gëtt keng Regierungsdecisioun zur Euthanasie. Ech kann also och hei keng Regierungsdecisioun zur Euthanasie virdroen. Mä ech wëll meng Meenung dozou soen.

Ech sinn hei am Land keng moralesch Autoritéit, an ech erhiewen deen Usproch och net. Ech hun ewéi jiddweree meng Zweifelen, vill Froen, koherent Convictionen, awer och Nuancen. Ech hu virun e puer Woche gesot – obschonn all Observateure maachen, wéi wann ech mech zu dëser Fro nach ni geäussert hätt –, datt ech déi Proposition de loi Err-Huss net géing stëmmen, wann ech Deputéierte wier. An ech hu gläichzäiteg gesot – dat schéngt jiddweree iwwerhéiert ze hunn –, datt ech net der Meenung wier, datt mat engem Gesetz iwwert d’Palliativmedezin d’Problematik integral ofgedeckt wier. A Saache Stierfbegleedung ass d’Palliativmedezin den Nec, mä net an alle Fäll den ultimativen Ultra. Et gëtt Fäll, wou d’Palliativmedezin net all Äntwerten huet. Déi Fäll solle mer reegelen. Déi Fäll, ëm déi et sech do handelt, sinn Ausnahmefäll. Jiddweree seet, d’Euthanasiegesetz soll Ausnahmefäll reegelen. Da kommt mer reegele se.

Ech hunn op enger anerer Plaz vun dëser Ried gesot, d’Politik an d’Konscht vun der Politik géife doranner bestoen, fir d’Differenzen ënnertenee kompatibel ze maachen. Dat zielt och fir dës Fro. Mir mussen an dëser Fro zu enger Eenegung an der Mëtt kommen. Et ass an der Mëtt, wou d’sozial Kohäsion an och déi national Kohäsion stattfannen. Déi, déi einfach mat hirer Iddi duerchmarschéiere wëllen, déi iere sech. Déi,

déi einfach deenen aneren hir Iddien, mat deene se duerchmarschéiere wëllen, blockéieren, déi iere sech och. Et geet hei net ëm eis. Et geet hei ëm d’Mënschen. Et geet hei ëm eis Gesellschaft. Et geet hei ëm den ethesche Fridden am Land. Kommt mir sichen deen. Et ass derwäert.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Ech hunn elo laang geschwaat, mä ech hunn an dëser Ried – entgéint ménger Gewunnecht – nach net vill Zuele genannt. D’Erklärung dofir ass einfach: Ech hunn iwwert de Budget an iwwert d’Staatsfinanzen nach näischt gesot. Normalerweis maachen ech dat am Ufank vun der Ried zur Lag vum Land, ech maachen et dës Kéier zum Schluss. Mä ech nennen och um Schluss net vill Zuelen. An ech soen lech och firwat: No all Ried zur Lag, déi ech hei gehalen hunn – an dat hei ass déi 14., déi ech halen –, ass mer heibanne gesot ginn, ech géif d’Deputéiert an den Zuelen ersaufen. No all Ried zur Lag vum Land ass an der Lëtzebuerger Press geschriwwen ginn, ech hätt vill Zuele genannt an net genuch iwwert d’Liewensbedingungen an d’Liewensëmstänn vun de Mënschen zu Lëtzebuerg geschwat. Dat war selbstverständlech eng Fehlinterpretatioun: D’Realitéit léisst sech mat Zuele beschreiben an Zuele soen iwwert d’Realitéit eppes aus, si soen och eppes aus iwwert d’Liewe vun de Mënschen. Mä well ech net berodungsresistent sinn, mä extrem lernfähig sinn, nennen ech och bei der Behandlung vum Thema Staatsfinanze wéineg Zuelen, mä ech schwätze Kloertext. D’Zuelen, déi de Finanzministär mir fir dës Debatt virbereet huet, déi leeën ech op Äert Pult, Här President, an Dir verspricht mer, datt Dir se am Chamberbericht publizéiert.

A wat fir engem wirtschaftlechen Ëmfeld beweege mir eis? Dat ass schwéier ze soen.

D’Weltwirtschaft dréint an de Joren 2008 an 2009 méi lues wéi an de Joren 2006 an 2007. Datt se iwwerhaupt nach op héijem Niveau dréit, ass virun allem de wirtschaftleche Leeschtunge vun de Schwelleländer op anere Kontinenter ze verdanken. D’Vereenegt State vun Amerika kucken an d’Rezessionslach an och wa se net dra falen, wäerte se wiesentlech méi lues wuessen, wéi dat an deene leschte Joren de Fall war. D’Wirtschaft vun der Eurozone wiisst méi séier wéi déi vun de Vereenegte Staten, mä awer ënnert dem Niveau vun hirem Wuesstempotenzial an dättelech manner staark wéi an

de Joren 2006 an 2007. D'wirtschaftlecht Ëmfeld ass manner gutt wéi et war. An d'Wuesstëmperspektive fir d'Joer 2009 sinn däitlech méi niddreg wéi d'Wuesstëmperspektive vun de Joren 2007 an 2008 et waren. D'Europäesch Kommissioun geet dovun aus, datt d'Wirtschaft vun der Eurozone am Joer 2008 ëm héchstens 1,7 an am Joer 2009 ëm héchstens 1,5% wiisst. Den Internationale Währungsfong prognostizéiert Zuelen, déi nach däitlech drënner leien. Mä déi éischt Zuelen iwwert d'wirtschaftlech Entwécklung am 1. Quartal vum Joer 2008 loossen eis gleewen, datt Wuesstëmpessimismus fir d'Eurozone net ubruecht wär. Et kënnt an Europa zu kenger Rezessioun.

Et kann ee laang driwwer streiden, ob mer dat Schlëmmst vun der Finanzkris hannert eis hunn. Ech mengen dat net, ech mengen, ënnert de Repercussioune vun der amerikanescher Finanzkris, vun der amerikanescher Subprime-Kris, leide mer nach laang, well et dauert nach op d'mannst 2 bis 3 Trimesteren, ier mer d'Repercussioune vun der Kris op déi europäesch Realwirtschaft exakt moosse kënnen. Mir wëssen och net, wéi déi Kris sech am Endeffekt an am Detail zu Lëtzebuerg wäert auswierken. Et ass ganz einfach nach ze fréi, fir dat ofschléissend kënnen ze beuerteelen.

Wat de Wirtschaftswuesstëm zu Lëtzebuerg ubelaangt, esou muss mer dovunner ausgoen, datt e sech däitlech no ënnen ofsenkt. Mir haten am Joer 2006 en aussergewöhnlech héije Wirtschaftswuesstëm vu 6,1%. D'Europäesch Kommissioun mengt, mir hätten am Joer 2007 e Wirtschaftswuesstëm vu 5% gehat, de STATEC mengt, et wier nëmmen ee vu 4,6% gewiescht. Mir gi fir d'Joeren 2008 an 2009 vun engem Wirtschaftswuesstëm tëscht 3 a 4% aus.

An anere Wieder an ouni Zuelen: D'Weltwirtschaft wiisst méi lues, d'amerikanesch Wirtschaft leeft Gefor, rezessiv ze sinn, d'Eurowirtschaft wiisst ënnert hirem Wuesstëmpotenzial, d'Lëtzebuerger Wirtschaft leet manner zou wéi an deene leschte Joren. D'Conclusioun aus all deem: Am Joer 2009 geet et de Staatsfinanzen, virun allem dem Budget vum Zentralstat, eiser Economie an eis selwer manner gutt wéi an de Joren 2006, 2007 an 2008. Deem ass bei der Opstellung vum Budget fir 2009 Rechnung ze droen. Am Oktober, wa mer en opstellen, wësse mer méi iwwert d'wirtschaftlech Entwécklung a wäerten all Konsequenzen aus der Entwécklung zéien. Aus all deem ergëtt sech awer och, datt un den Tripartitebeschlëss aus dem Joer 2006 bis

un d'Enn vum Joer 2009 muss festgehale ginn. Ouni Tripartitedecisioune vum Abrëll 2006 an ouni déi dorops hi gestëmmte Gesetzer wier de Budget vun dem Zentralstat am Joer 2007 negativ gewiescht. Dank deenen Decisioune a Gesetzer war e positiv.

Déi bishereg Executioun vum Budget vum Joer 2008, déi der am Detail an der Note kënnt noliesen, déi ech um Büro vun der Chamber deposéiert hunn, ergëtt bis elo folgend Bild: Par rapport zum Joer 2007 klëmmt d'Lounsteuer staark – dat ass virun allem op déi massiv Expansioun vum Aarbechtsmaart zréckzeféieren –, d'Accisé stagnéieren, d'Quellesteier entwéckelt sech normal, d'Taxe d'abonnement fällt par rapport zum selwechten Zäitraum zum leschte Joer ëm 10,5%, d'Kierperschaftssteuer fällt staark. Ergo ass Virsiicht ugesot, ergo muss de Budget fir d'Joer 2009 strikt opgestallt ginn, ergo muss de Budget vum Joer 2008 streng ausgefouert ginn, ergo wäert am Budget fir d'Joer 2009 keng Plaz fir allméiglech Wahlgescenker sinn. Déi selektiv steierlech, akommes- a familjepolitesch Moossnahmen – déi jo alleguer eppes wäerte kaschten – loossen dat net zou.

An anere Wieder: Déi, déi nach manner Steieren an nach méi Depensé froen, droen der Realitéit vun dësem a vun deem nächste Joer keng Rechnung. D'Regierung muss a wäert hir awer Rechnung droen.

An nach anere Wieder: Et gi just déi Steierajustementer gemaach, déi noutwendeg sinn, et ginn déi Moossnahme getraff, déi d'Inflatiounsbekämpfung verlaangt, et ginn déi Sozialausgaben erhéicht, déi d'Folge vun der Deierecht ausgläiche sollen, et kënnt zu kenger allgemenger Gehälterrevisioun. D'Regierung fiert awer virun, an den nächste Méint, d'Evolutioun vun den Diplomer, d'Responsabilitéiten an d'Missiounen vun deenen eenzelnen Staatscarrieren geneestens z'analyséieren. De Budget fir d'Joer 2009 kann nëmmen am Liicht vu rezente wirtschaftlechen Entwécklungen, déi net ouni Auswierkung op d'Finanzplaz bleiwen, an am Liicht vun de probable wirtschaftleche Wuesstëmposche vum Joer 2009 opgestallt ginn. Mir hunn eis gesamt Staatsfinanzen an de leschte Jore consolidéiert, well mer d'Depensé manner séier wuesse gelooss hunn wéi d'Recetten eis dat erlaabt hätten, a well mer aussererdentlech staark vun den onerwaart héije konjunkturbedéngte Steiereinnahme profitéiert hunn. Et gesäit esou aus, datt dee waarme Konjunkturreeën d'nächst Joer net méi um Rendez-vous ass.

Esou, Här President, ech ginn an déi lescht Kéier vun dëser Ried. Ech weess net genau, wat d'Joer 2009 eis bréngt wäert. Wéi dës Regierung ugetrueden ass, hate mer en Euro-Dollar-Cours vun 1,22. Wéi dës Regierung ugetrueden ass, huet de Petrolspräis sech op 39 Dollar de Barrel belaf. Haut flirt den Euro-Dollar-Cours mat 1,60. De Petrolspräis huet haut de Moien 135 Dollar erreecht. Mir ginn dervun aus, datt d'Petrolspräisser héich bleiwen, mir ginn dervun aus, datt d'Liewensméttelpräisser héich bleiwen, mir ginn dervun aus, datt de Wiesselkurs tëscht Euro an Dollar sech net extrem favorabel fir den Euro an deenen nächste Méint entwéckelt wäert. Mir mengen, d'Inflatioun géif d'nächst Joer erëm an der Géigend vun 2,7% landen, mä wéi d'wirtschaftlecht Ëmfeld am Joer 2009 genau ausgesi wäert, kann ech lech mat deem beschte Wëllen net soen. Ech hoffen, mir gesinn seng Ëmrësser besser am Oktober, wa mer de Budget fir d'Joer 2009 opstellen.

Méi genau gesi mer den Aarbechtsprogramm vu Parlament a Regierung vun haut bis zum Enn vun der Legislaturperiod.

Mir wëllen der nächster Regierung e Land iwwerginn, deem seng sozial Kohäsion méi zolitt ginn ass. Dofir mussen d'Gesetzer gestëmmt ginn, déi d'Sozialpolitik an d'Familljpolitik méi selektiv a méi gerecht maachen. Dofir mussen och sämtlech Gesetzer, déi vun der Educatiounsministesch abruecht gi sinn, an déi d'Reform vun der Grondschoul – dat eleng si véier Gesetzer – a vun der Berufsausbildung betreffend votéiert ginn. Dofir ginn d'Gesetzer iwwert d'duebel Nationalitéit, iwwert d'Integratioun an d'Immigratioun an iwwert d'Verkierzung vun den Aschreiwungsfristen fir Europa-Kommunalwahlen gestëmmt. Dofir mussen d'Gesetzer iwwert den Afferschutz, iwwert d'Responsabilité parentale, iwwert den Divorce, iwwert d'Sécherheet am öffentliche Transport an iwwert d'Augmentatioun vun de Polizeieffektiven kommen. D'Gesetzesprojeten iwwert d'Aide sociale, iwwert d'Aide à l'enfance, iwwert d'Besserstellung vun de Behënnerten an iwwert d'Jugend gi gestëmmt. Et ginn och gestëmmt d'Gesetzesprojeten iwwert d'Beschäftigungsinitiative n, iwwert de Sprochecongé an iwwert d'Zäitkonten.

Des Weideren ass et de Wonsch vun der Regierung, datt folgend Gesetzesinitiative d'parlamentaresch Hürden nach virun de Wahlen huelen:

- de Gesetzesprojet iwwert d'Reorganisatioun vum Héichschoulwieser,
- de Gesetzesprojet iwwert de Beruff vum Auditeur,
- de Gesetzesprojet iwwert d'Reorganisatioun vum Affekoteberuff,
- de Gesetzesprojet iwwert d'Hospitaliséierung vu geeschteg gestéierte Leit,
- de Gesetzesprojet iwwert d'Constructioun vun der Liaison Micheville,
- de Gesetzesprojet iwwert d'Verbesserung vum legislative Kader vun eiser Finanzplaz,
- de Gesetzesprojet iwwert d'Reform vum Konkurrenzrecht,
- de Gesetzesprojet iwwert eng verbessert Zesummenaarbecht tëscht der Steier- an der Enregistremens-Verwaltung,
- de Gesetzesprojet iwwert d'Reform vun den Hëllef fir d'Recherche,
- de Gesetzesprojet iwwert de Pacte logement, dee vun essenzieller Bedeutung ass,
- d'Kadergesetz iwwert d'Waasser,
- en neit Gesetz iwwert d'öffentlech Ausschreibungen,
- d'Gesetz iwwert déi biomedezinesch Fuerschung,
- d'Reform vun der Unfallversécherung,
- en neit Gesetz iwwert d'Juegd,
- d'Gesetz iwwert d'Schafung vun engem Nationale Sprocheninstitut.

Dat sinn eis absolut Prioritéiten. Aner Gesetzer, déi deposéiert sinn, déi aviséiert sinn oder net, géifen et och verdéngen, vum Parlament examinéiert a votéiert ze ginn.

Här President,

Dir gesitt, datt d'Regierung nach Munches virhuet. Ech liesen heiansdo, der Regierung géif lues a lues d'Puste ausgoen, si géif an Otemnout geroden, si weist net méi, firwat se eigentlech do wier. Déi programmatesch Erklärung vun haut an den Hiwäis op déi legislativ Prioritéit vun den nächste Méint hun lech gewisen: Dës Regierung geet d'Puste net aus, dës Regierung ass voll gelueden.

D'Regierung geet dat lescht Joer vun der Legislaturperiod mat vollem Asaz un. Kee soll sech Hoffnungen maachen, datt d'Wahlen éischer stattfannen, wéi et geplangt ass. Ier se stattfannen, fannen nach vill aner Saachen statt. Nodeems mer dëst Joer d'Steiermoderatioun fir d'Kanner an e Kannerbonus

ëmgewandelt hunn, transforméiere mer d'nächst Joer den Arbeitnehmerfreibetrag, de Rentnerfreibetrag, den Abatement monoparental an den Abatement fir Scholdzënsen an e Nettosteierkredit, ersetze mer den Heizkostenzuschoss duerch eng Deierechtzoulag an duebler Héicht, erhéije mer d'Mindestléin, d'Renten an d'Pensiounen, féiere mer Chèque-Servicen an, berengege mer de Steiertarif an hiewen eenzel steierlech Abatterter. Fir d'éischt gëtt dat gemaach. An dann eréischt maache mer Wahlkampf. Ween am Wahlkampf ze fréi fortleeft, dee kënnt nawell gären ze spéit un. Mir komme gären am richtegen Ament un.

Discours d'ouverture de la Foire de printemps 2008 prononcé par Jeannot Krecké à Luxexpo

24 mai 2008

Altesses Royales,
Excellences,
Dir Dammen an Dir Hären,

Monseigneur, all Joer op dëser Plaz soen ech lech Merci fir Är wäertvoll Ënnerstëtzung an et kéint ee mengen, dat wier eng Selbstverständlecheet. Dat ass et net. Et gëtt net vill Staatscheffen, déi sech esou fir d'Promotioun vun den Entrepreneuren engagéieren wéi eise Grand-Duc.

Dest gëllt fir déi grouss Entrepreneuren, mä awer och fir déi Kleng- a Méttelbetriber. Déi grouss ginn och am Ausland vun der Politik gehegt a gepflegt an hir Cheffe reese mat Ministeren, mat Premierer a Präsidenten ronderëm d'Welt. D'PM Ee hu meeschtens net dës Chance. Monseigneur, ech soen lech am Numm vun all eisen Entrepreneuren merci fir déi Chance, déi Dir hinnen bidd a fir déi Zäit, déi Dir lech fir si huet.

Ufanks nächst Joer maacht Dir, Monseigneur a Madame, eng ganz interessant Staatsvisite an de Vietnam. Interessant, well mer hei an e Land wäerte reesen, dat amgang ass de Schrëtt ze maachen vum Entwécklungsland, vum Zilland vun der Lëtzebuurger Cooperatioun, hin zum „emerging market“.

Et geet lo drëm, de Vietnam net falen ze lossen wann dëst Land duerch säi Succès elo säi Status als „pays cible“ eng Kéier verléiert. Et geet drëm, wirtschaftlech Partnerschaften opzebauen, sou wéi mer dat mat

groussem Succès an der Entwécklungshëllef gemaach hunn. D'Mission économique, déi ech d'lescht Joer am Vietnam gefouert hunn, huet bewisen, dass eis Entrepreneuren dofir bereet sinn.

Mir wäerten an Zukunft am Ausland verstärkt ënnert der Marque Luxembourg for Business optrieden, ënnert dëser Agence, déi mer zesumme mat eise Partner aus dem Privatsecteur als Joint Venture gegrennt hunn. Si ass elo funktionsfähig.

Här Präsident,

D'lescht Joer, op dëser Plaz, hat ech lech versprach, haut déi zukünfteg Ausrichtung vun der neier Luxexpo ze ginn. Mä opgrond vun den Evolutiounen an Etuden vun de leschte Méint muss ech haut leider feststellen, dass d'Zäit nach net räif ass fir eng definitiv Decisioun. Ech betounen awer och gläichzäiteg, dass et kloer ass, dass mer an dësem Dossier musse weiderkommen.

Wéi Dir et gesot hutt, wäert op Initiative vum Lucien Lux um aktuelle Site vun der Luxexpo eng Zuch- an Tramsgare entsto. Et kënnt egal wéi doduerch zu engem Neibau.

Virausgesat, dass den Accès fir d'Exposanten anstänneg geregelt ass an déi néideg Flächen disponibel sinn, wier dësen ee ganz gudde Site, besonneg och duerch seng ideal Ubannung un den öffentlechen Transport.

Trotz dësem Constat bleiwen awer och nach e ganze Koup Froen op iwert déi genee Ausrichtung vun dëser Gare. Mä sécher ass, dass et e gréissere Chantier wäert ginn an deen och länger Zäit wäert daueren.

No eisen Analysë kommen ech zu der Erkenntnis, dass et net gudd méiglech ass, d'Foire op dëser Plaz während de Baujoeren och nëmme hallefweegs funktionsfähig ze halen. Ech fäerten, d'Luxexpo géing dës Phase net iwerliewen. An dat bedeit fir mech Folgendes:

Mir, dat heescht déi concernéiert an implizéiert Akteuren, mussen éischtens intensiv no engem neie Site sichen, deen d'Konditiounen erfëllt fir eng dauerhaft Implantatioun vun der Luxexpo ze garantéieren.

Dat schéngt mer zweetens nëmme méiglech ze sinn op Plazen, wou d'Situatioun vun den Terrainen relativ kloer ass an een Zougrëff an enger raisonnabler Zäit erlaabt. Erfëllt d'Porte de Hollerich oder en anere Site vun der Haaptstad dës Konditiounen?

Stellt sech drëttens eraus, dass esou en Terrain hei net ze fannen ass, da muss een awer un eng provisoersch Léisung denken. D'Regierung wëllt dat am Prinzip net, mä mir komme vläicht net dolaanscht. No deem Provisorium kéint d'Foire och op de Kirchberg zeréckkommen.

An anere Wieder: et heescht also elo en Alternativsite ze sichen – entweder fir eng definitiv Implantatioun oder provisoersch fir d'Dauer vum Chantier.

Deemno sollen elo all Partien an dësem Dossier hir Iwwerleeungen an Aarbechten intensivéieren, well de Count-down leeft.

Mesdames, Messieurs,

J'aborderai aujourd'hui quatre sujets:

- * les chiffres économiques;
- * les incitatifs au développement économique;
- * le pouvoir d'achat et l'inflation;
- * les progrès en matière de politique énergétique.

Pour commencer, je vais brièvement commenter trois chiffres:

* 3%: c'est le taux de croissance prévu par le Statec pour cette année, performance enviable par rapport à nos voisins de la zone euro, mais modeste par rapport à l'histoire contemporaine qui nous a largement gâtés. Les turbulences financières et la hausse vertigineuse de la facture énergétique n'ont pas fini de troubler la croissance mondiale et nationale;

* plus de 14 000 emplois salariés créés en 2007. L'économie continue à créer beaucoup d'emplois, mais notre pays n'arrive pas à offrir la main-d'œuvre nécessaire tant en nombre qu'en qualification. Le taux de chômage continue à baisser mais n'oublions pas que la création d'emploi suit la trajectoire de la croissance avec un retard de 12 à 18 mois;

* 3,5%: le taux d'inflation des deux derniers mois. Ce taux est certes élevé, mais se situe dans la moyenne de la zone euro alors que les années précédentes, nous étions bien au-delà de cette moyenne européenne. Ce problème est devenu mondial, il est loin d'être uniquement national. J'y reviendrai tout à l'heure.

J'en viens à mon deuxième point.

Dans le domaine du développement économique et de l'innovation, la Chambre des députés se prononcera dans les prochaines semaines sur le projet de loi qui

redéfinit la carte et les instruments des aides régionales aux entreprises. Ces aides seront concentrées sur certaines communes au sud, à l'est et au nord du pays qui abritent une population de quelque 90 000 habitants. Les aides en faveur des petites et moyennes entreprises seront renforcées, en relation notamment avec les frais liés à l'établissement.

Enfin, mes services finaliseront avant la trêve d'été un projet de réforme de la loi sur la recherche-développement et l'innovation dans le secteur privé.

Au-delà de l'adaptation des instruments financiers en fonction des nouvelles règles communautaires, le projet encouragera de nouvelles formes d'innovation et réorganisera cet encadrement.

Mesdames, Messieurs,

L'innovation est une idée abstraite aux yeux du public. C'est la raison pour laquelle Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, est présente sur cette foire par une exposition intitulée «Le Jardin des innovations made in Luxembourg». Cette exposition invite le grand public à une promenade où il découvrira le large éventail des produits et technologies «made in Luxembourg», et suscitera, j'espère, des vocations scientifiques chez les jeunes.

Mes services ont également entamé la refonte de la législation visant à encourager, au moyen d'aides à l'investissement, la protection de l'environnement, l'utilisation rationnelle de l'énergie et la production d'énergie de sources renouvelables.

Ces initiatives sont complétées par un train de mesures fiscales et par d'importants travaux au niveau des infrastructures d'accueil des entreprises. Ainsi, au 4^e trimestre de cette année, j'espère présenter un plan directeur sectoriel qui façonnera la géographie des zones d'activités économiques à l'horizon 2020, voire 2030. Il sera introduit dans la procédure réglementaire après consultation des milieux professionnels.

À court terme, les travaux d'infrastructure se poursuivent sur les sites du «crassier d'Ehlerange» et d'Eurohub Sud à Dudelange/Bettembourg, ce dernier ayant déjà accueilli ses premiers locataires.

Dans le domaine des jeunes entreprises innovantes, le Centre Ecostart II à Foetz a également ouvert ses portes aux start-up, alors que les premières entreprises

installées dans Ecostart I, fortes de leur démarrage réussi, sont en train de déménager vers des sites plus durables.

En 2009, j'espère pouvoir mettre en service le nouvel incubateur sur le site de la Cité des sciences et de l'innovation à Belval-Ouest, où les travaux sont en cours.

Enfin, je me réjouis du succès de l'ancien site de TDK à Bascharage qui pourrait afficher «complet» sous peu.

Troisième sujet, le pouvoir d'achat et l'inflation.

La perception générale que le pouvoir d'achat des ménages défavorisés s'est érodé, est malheureusement confirmée. Ceux-là même qui connaissent une croissance plus faible de leurs revenus, ont subi de plein fouet les effets de la hausse des prix des biens de première nécessité, qui représentent une part importante de leur budget.

La lutte contre les excès de l'inflation n'est donc pas seulement un combat pour notre compétitivité, mais aussi et surtout un défi pour maintenir la cohésion sociale.

Ceux qui nous ont critiqués, ignorent volontiers que le gouvernement a entrepris tout ce qui est en son pouvoir pour maîtriser l'inflation excessive.

Avant toutes choses, je tiens à rappeler que l'évolution des prix à la consommation dépend de nombreux facteurs:

- * la politique monétaire de la Banque centrale européenne;
- * les prix à l'importation;
- * le cours des matières premières fixé sur le marché international;
- * le coût de la main-d'œuvre, négocié par les partenaires sociaux.

pour ne citer que ces quelques éléments.

Il n'est plus possible de fixer, par règlement grand-ducal, les prix de centaines de milliers de biens et de services. C'est une illusion dangereuse que de préconiser un contrôle des prix généralisé.

La lutte contre la flambée des prix doit être prise à bras le corps par l'ensemble des partenaires sociaux, faute de quoi le Plan d'action contre une inflation excessive que le gouvernement a adopté, n'a aucune chance d'aboutir. J'espère que le Conseil économique et social proposera des pistes d'action additionnelles.

Quels sont les points forts de ce plan d'action?

Première mesure: les accords volontaires de prix.

Suite à des discussions certes laborieuses, la Confédération luxembourgeoise du commerce, la Fédération des artisans et l'Horesca ont signé des accords volontaires et se sont engagés à ce que ni la tension générale sur les prix, ni l'adaptation des traitements et des pensions déclenchée par une cote d'échéance de l'échelle mobile, serviront dans le futur de prétexte à des hausses de prix déguisées et excessives. En co-signant cette charte, mon collègue Fernand Boden et moi-même avons appuyé cette initiative et demandé au Conseil de la consommation, organe tripartite consultatif du gouvernement, de surveiller l'application de la charte.

Deuxième mesure: la désindexation des contrats conclus par l'État.

J'ai adressé une lettre circulaire à tous les départements ministériels leur demandant de ne pas accepter de clause d'indexation automatique dans leurs contrats de service et leurs livraisons en dehors de la seule hausse du coût de revient.

Troisième mesure: la mise en place d'un indicateur comparatif des prix dans la Grande Région.

Deux études ont été commanditées auprès d'une entreprise internationale spécialisée en vue de comparer le niveau et l'évolution des prix du commerce au Luxembourg et dans les zones frontalières. Ces études montrent que l'offre de produits varie fortement d'un pays à l'autre. En effet, très peu de produits identiques semblent être offerts dans les quatre régions. La diversité des produits offerts rend difficile une comparaison transfrontalière de prix.

L'étude démontre toutefois qu'au Luxembourg, le niveau des prix au public est proche de celui de la Grande Région.

Quatrième mesure: une enquête par secteurs des prix luxembourgeois.

Nous avons mené une enquête spécifique dans le secteur agroalimentaire auprès d'un échantillon de producteurs et de fournisseurs luxembourgeois ainsi que de représentants de la grande distribution.

Suite à cette enquête, mon département analyse les conditions d'achat qui faussent le libre jeu de la concurrence entre les revendeurs nationaux et ceux situés à quelques kilomètres de l'autre côté de la frontière.

Je suis d'avis que de telles conditions générales d'achat pénalisent le commerce et, par ricochet, grèvent le pouvoir d'achat des consommateurs luxembourgeois.

J'ai interpellé les dirigeants d'une série de multinationales pour qu'ils fournissent des explications sur les options d'approvisionnement du commerce luxembourgeois. J'ai également saisi l'avis de l'autorité de concurrence nationale qui, le cas échéant, fournira matière pour entreprendre des actions supplémentaires.

Cinquième mesure: une politique prudente des prix administrés.

Les tarifs publics, comme on les appelle communément, influent également sur l'évolution des prix. Ils font partie des divers facteurs «made in Luxembourg» qui alimentent l'inflation. Ainsi, le gouvernement a décidé d'établir une procédure d'examen préalable de l'incidence d'une hausse des tarifs publics sur le taux d'inflation. Le gouvernement est même allé jusqu'à décider de surseoir à toute augmentation des prix administrés, et il a invité les communes à en faire autant. Pour les convaincre, j'ai rencontré et je rencontrerai encore le Syvicol.

Sixième mesure: une sensibilisation accrue du consommateur.

Informé et sensibilisé le consommateur en matière de prix constitue un élément important du plan d'action. La comparaison des prix est une des sources essentielles de son information. L'Union luxembourgeoise des consommateurs a donc été sollicitée pour effectuer de nouvelles enquêtes comparatives de prix et lancer une action auprès de ses membres pour détecter les contrats privés qui contiennent des clauses d'indexation automatique. Par la suite, ces contrats seront soumis à une analyse juridique approfondie.

À vous de juger si le gouvernement est vraiment resté inactif.

Quatrièmement, la politique énergétique.

Les évolutions récentes des marchés confirment certaines de mes interventions passées. Nous assistons actuellement à une véritable course aux ressources et aux matières premières dont le caractère non durable

commence à faire réfléchir. Ce constat, couplé à une demande croissante, se traduit par une hausse alarmante des prix, engendrant dans certains cas des conséquences économiques et sociales néfastes.

L'offre et la demande sont certes les facteurs classiques de la formation des prix sur les marchés liquides. Qu'en est-il cependant de la spéculation galopante qui m'inquiète fortement?

Du côté de l'offre, il est primordial de préserver la sécurité énergétique aux niveaux européens et nationaux. Notre action doit porter sur deux niveaux: la sécurité des infrastructures et la sécurité des approvisionnements. Dans le court terme, nous devons créer un cadre attractif d'investissement pour sauvegarder la qualité et la fiabilité des infrastructures énergétiques, notamment dans le transport, la distribution et la production.

C'est dans le secteur de l'électricité que le risque d'un manque de capacités de production à moyen terme paraît réel au niveau européen. Les causes pour les manques d'investissements sont multiples, mais ce sont moins les moyens financiers qui posent problème. Force est de constater que le public multiplie ses demandes en services énergétiques, mais qu'il manifeste en même temps une forte réticence vis-à-vis de l'implantation de nouvelles infrastructures de production et de transport.

Il faut être bien clair: sans les investissements nécessaires dans le secteur de l'énergie, nous nous dirigerons tout droit vers l'impasse. Si une telle situation se présentait, il faudrait cinq à dix années pour la redresser.

À côté de ces soucis en rapport avec la sécurité d'approvisionnement, le gouvernement se concentre essentiellement sur la réduction de la consommation d'énergie. À cet effet, il a récemment approuvé le Plan national d'action en matière d'efficacité énergétique. La nouvelle réglementation concernant la performance énergétique des bâtiments, entrée en vigueur au début de cette année, participe à cette démarche. L'introduction du certificat de performance énergétique rendra la qualité énergétique des bâtiments plus transparente et permettra aux futurs locataires et propriétaires de mieux connaître les frais d'énergie d'un bâtiment donné. Pour plus de détails, je vous invite à visiter le stand du ministère de l'Économie et de ses partenaires.

Afin de tenir compte des difficultés du marché, dues à un manque d'experts habilités à établir les certificats de performance énergétique, le gouvernement prolongera la période de transition jusqu'au 1^{er} septembre 2009 en cas de changement de propriétaire ou de locataire.

En ce qui concerne le développement des énergies renouvelables, y inclus les biocarburants, nous sommes inquiets des conséquences nuisibles qu'un recours accru à la biomasse risque d'avoir sur la production alimentaire. Ces conséquences doivent être évitées par un recours prioritaire aux déchets biomasse, aux résidus forestiers, aux matières premières provenant de terres en jachère et aux nouvelles biomasses comme par exemple les algues.

Je vais m'engager, dans le cadre des discussions au niveau européen, pour que les critères de durabilité soient stricts, clairs et applicables.

Sachez enfin qu'à court terme, je vais présenter de nouveaux projets développant l'énergie éolienne au Luxembourg.

Altesses Royales,
Dir Dammen an Dir Hären,

Mir schaafen all Joer ëmmer méi Aarbechtsplazen, déi allerdéngs ëmmer méi Qualificatioune viraussetzen. Do läit dann och de Probleem vun eisem leider wuesenden Undeel u Matmënschen, déi an der Statistik als aarm gefouert ginn. Den Aarmutsrisiko zu Lëtzebuerg hänkt oft direkt mat der Ausbildung vun de Leit zesummen, awer net nëmmen.

Och déi Leit, déi eng Aarbecht hunn, hunn an der Lescht oft d'Impressioun, u Kafkraaft ze verléieren. Dat ass sécher wouer fir d'Klengverdénge. Hire Revenu disponible ass manner schnell geklomm wéi d'Präisdeierecht. D'Léisung läit an der neier Politik vun dëser Regierung. Nieft dem Aféieren vum Eenheetsstatut, deen zu enger besserer sozialer Kohäsion am Land féiert, mussen mir eng vill méi selektiv Sozialpolitik bedreiwen, fir betraffene Matmënschen hir Kafkraaft ze stäerken.

Den Ëmstand, dass mer lues a lues sämtlech Steuerabattementer a Fräibeträg a Steierkrediter ëmwandelen, féiert endlech dozou, dass jiddwer Matbierger dee selwächten Avantage huet, egal, op e vill oder wéineg Steiere bezillt. Esou gëtt ouni Prinzipiidiskussioun, Schrëtt fir Schrëtt, d'Negativsteuer agefouert.

D'Regierung huet hiren Handlungsspillraum am Beräich vun der Inflationbekämpfung mat de Moossnahmen, déi ech virdrun opgezielt hunn, voll ausgeschöpft.

Erlaabt mer och unhand vun den Energiepräisser ze weisen, wéi mir am Ministère virgaange sinn.

Éischt Beispill: de Präis vum Elektrëschen hänkt vu véier Faktoren of:

1. de Käschtepunkt vum Réseau,
2. den Akafs- oder Produktionspräiss vum Stroum, op déi Lëtzebuerg leider nëmme wéineg Afloss huet,
3. der Verdeelungsgesellschaft hir Margen an
4. dem Staat séng Taxen sou wéi de Fonds de compensation.

Mäin Departement huet op dräi vun deene véier Faktoren angewierkt:

* zanter dem leschte Joer ginn d'Reseauskäschen erof, eng Tendenz, déi acceleréiert fortgesat gëtt;

* entgéint allem, wat am Ausland geschitt, hu mir mat der Cegedel zesummen d'Margen d'läscht Joer gekierzt, wat de Stroumpräiss ab Juli 2007 am Schnëtt ëm 4% verbëllegt huet. Et kënnt och keng Hausse an dësem Joer;

* mir hunn eis extrem niddreg Taxen um Stroum bäibehalen an de Fonds de compensation staark erliichtert, andeems mer eng Rei Investitiounshëllef an Beräich vun den erneierbaren Energien direkt iwwert de Budget lafe loossen an net méi an deem Mooss op de Stroumpräiss dropschloen.

Zweet Beispill: de Ministère huet elo kiirzlech mat de Petrolieren en Accord fonnt, fir hir Margen op Benzin an Diesel ab dem 1. August real erofzesetzen. Dat wäert de Konsumenten hir Energiekäschen ëm 5 Milliounen Euro d'Joer erofsetzen.

A ménger Ried wollt ech dëst Joer bewusst d'Theme vun der Kafkraaft an der schlächender Aarmut uschwätzen, well ech, och als Wirtschaftsminister, fundamental dovun iwwerzeecht sinn, dass eis Gesellschaft hei zu Lëtzebuerg just ka funktionéieren, wa mer d'Schéier tëscht Aarm a Räich erëm probéiere méi kleng ze maachen.

An dofir paraphraséieren ech en Zitat vum John F. Kennedy: «If a free society cannot help the poor, it cannot save the rich.»

Discours de Jean-Louis Schiltz à l'occasion de la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale à Rome

4 juin 2008

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Tout ou presque a été dit sur les causes de la crise alimentaire qui frappe si durement aujourd'hui les populations des pays en développement, mais qui affecte également – ne l'oublions pas – les couches défavorisées des populations des pays de l'hémisphère Nord.

Pour les pays en développement, la réponse à court terme, à laquelle nous devons contribuer tous, est à l'évidence humanitaire. C'est ainsi que mon pays, le Luxembourg, a par exemple décidé d'augmenter cette année d'au moins 50% l'enveloppe destinée à ses programmes d'aide alimentaire dans ses pays partenaires d'Afrique de l'Ouest, avec un accent particulier sur les programmes de «school feeding».

Mais cette réponse à court terme est loin d'être suffisante et c'est d'ailleurs là la raison pour laquelle nous nous sommes réunis ici. Sans avoir la prétention de brosser un tableau complet de la réponse à long terme, je voudrais relever ici dans ce contexte cinq points:

1. Il faut avant tout investir concrètement dans l'agriculture des pays en développement et ce de manière multifonctionnelle et durable, en accordant une priorité à la sécurité alimentaire et un rôle clé à la biodiversité. L'agriculture doit tout d'abord permettre aux populations rurales de subvenir à leurs propres besoins, elle doit ensuite leur permettre de mettre sur pied une activité génératrice de revenus.

2. Il s'agit de faire revivre l'agriculture là où elle a disparu et de la développer là où elle n'a jamais existé. La production agricole trouve sa place dans tout programme qui vise le développement rural intégré. Il s'agit là d'un élément central pour nous et nous le pratiquons par ailleurs depuis des années. La biodiversité agricole, qui a fait l'objet des travaux de la conférence de Bonn est un élément tout aussi essentiel dans ce même contexte.

3. Toujours à propos de l'agriculture, je suis convaincu que chaque continent, chaque région du monde doit avoir le droit d'organiser son agriculture comme il ou elle l'entend. C'est une question de sécurité alimentaire, mais c'est aussi une question de souveraineté alimentaire. Cela appelle donc le maintien ou la mise en place d'un certain nombre de mécanismes de régulation, mais si l'on reconnaît à chaque région du monde le droit d'organiser son agriculture selon ses propres règles, ce droit a nécessairement et obligatoirement comme corollaire que cette même région a l'obligation de ne pas désorganiser l'agriculture d'une autre région, d'un autre continent. Concrètement cela signifie qu'il faut s'attaquer aux subventions à l'exportation des pays développés. Celles-ci n'ont guère leur place dans la logique que je viens de décrire et il faut donc les éliminer.

4. Il nous faut aussi fermement dénoncer la spéculation boursière sur les produits agricoles de base: spéculer sur ces produits – lorsqu'en même temps des milliers de personnes meurent de faim – est clairement inacceptable. Le comportement des spéculateurs est un comportement criminel, comme l'a relevé notre Premier ministre dans un discours récent.

5. Nous devons remettre notre approche en matière de biocarburants sur le métier. Il faut réexaminer et ré-équilibrer tout cela. Il ne faut pas non plus avoir peur des remises en cause, là où cela est nécessaire. Des critères de durabilité doivent être mis en place et – dans le doute –, c'est toujours l'approvisionnement en aliments de bonne qualité qui doit avoir la priorité sur toutes autres considérations. Les objectifs en matière de biocarburants qui ne correspondent pas à ces préceptes sont à revoir.

6. Enfin, il faut rapprocher les enjeux du changement climatique et ceux du développement. Même s'il est évident que les pays en développement et leurs populations ne sont pour ainsi dire pas responsables des causes du changement climatique, il est tout aussi évident qu'ils sont les principales victimes de ce changement climatique.

La coopération luxembourgeoise vient ainsi de décider en début d'année d'intégrer de façon systématique dans ses programmes de développement les questions ayant trait au changement climatique.

Le corollaire des cinq points que je viens d'exposer est bien entendu l'obligation de la communauté internationale de fournir une aide conséquente, notamment en volume. Je suis satisfait, à ce propos, que le Conseil de l'Union européenne a reconfirmé – pas plus tard que le 27 mai dernier – les engagements pris en 2005 sous Présidence luxembourgeoise, de porter collectivement à 0,56% du revenu national brut son aide publique au développement en 2010 et à 0,7% en 2015. Il s'agit d'un engagement essentiel de l'Union européenne en vue de la conférence de Doha à la fin de l'année. Le Luxembourg est en tout cas prêt à continuer ses efforts dans ce contexte et notre aide publique au développement a atteint 0,92% de notre revenu national brut en 2007.

Je voudrais enfin souligner l'importance que le Luxembourg attache à la mise en place de la High-Level Task Force on the Global Food Crisis et du niveau de coordination et de collaboration de ses membres, à savoir notamment la Banque mondiale, le Fonds international pour le développement de l'agriculture (FIDA), la FAO, le PAM et l'OMC. Si on peut élargir cette task-force à d'autres et la pérenniser, ce serait une bonne chose.

Un rôle déterminant revient ici à la FAO, alors qu'elle a pour mission d'élaborer des réponses cohérentes à moyen et à long terme à la crise alimentaire. J'aimerais exprimer dans cette enceinte le souhait que le suivi de l'évaluation externe indépendante de la FAO aboutisse à une FAO renouvelée, capable de faire face aux multiples défis posés par tout ce qui touche à l'alimentation et à l'agriculture. Le Luxembourg en tout cas entend augmenter cette année de façon substantielle ses contributions aux programmes de la FAO.

Je vous remercie de votre attention.

Discours de François Biltgen à l'occasion de la 97^e Conférence internationale du travail à Genève

10 juin 2008

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'abord de vous présenter les sincères félicitations du gouvernement luxembourgeois pour votre élection comme président de cette conférence, et notre appréciation pour votre travail effectué dans ce cadre.

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Oui, la CIT de cette année est d'une importance particulière. Il y va en effet du rôle que nous entendons assigner à notre organisation dans le contexte du système onusien, mais, bien au-delà, dans le contexte de la communauté internationale globalisée. Il y va dès lors, certes d'abord du self-understanding de notre organisation, mais, plus concrètement, des moyens que nous entendons donner à l'OIT pour tenir la place éminente qu'il convient de lui assigner.

Nos décisions de cette année configureront l'action de notre organisation pour les décennies à venir.

Le gouvernement luxembourgeois appuie l'action de notre directeur général Juan Somavia, que nous félicitons pour ses visions et efforts afin de les faire entrer dans les textes, et, surtout, dans le fonctionnement quotidien de l'organisation. C'est pourquoi je suis content d'annoncer que le gouvernement luxembourgeois appuiera la candidature de Monsieur Somavia pour un troisième mandat.

Je me réjouis d'ailleurs des résultats de la visite officielle de Monsieur Somavia à Luxembourg en octobre 2007. À cette occasion, le gouvernement, le Parlement et les partenaires sociaux ont pu débattre de l'Agenda pour le travail décent, et ont pu dégager un large consensus. Le Luxembourg signera un accord cadre de coopération avec l'OIT qui concernera tant la collaboration financière et technique que la coopération au niveau politique. Le Luxembourg s'est aussi engagé pour une contribution budgétaire volontaire aux activités du BIT.

Par le biais de l'Agenda pour un travail décent, nous pouvons appréhender de manière horizontale et intégrée les problèmes découlant de la mondialisation.

L'acceptation croissante de la nécessité du travail décent par tous les acteurs de la globalisation, États et organisations internationales, même celles à vocation prioritairement économiques et financières, l'intégration de plus en plus concrète, même si nécessairement encore lacunaire de ce concept dans les politiques horizontales, me remplit d'espoir. Il faut, par le biais du renforcement de l'OIT, définitivement cimenter cette évolution. La Déclaration sur le renforcement des capacités de l'OIT sera l'instrument de cette action.

C'est d'autant plus vrai que le travail décent concerne un nombre impressionnant d'autres domaines. Les quatre objectifs stratégiques qui nous tiennent à cœur au sein de cette organisation (emploi, protection sociale, dialogue social et intégration des droits fondamentaux en tant que droits de l'homme) sont intimement liés entre eux. Mais bien au-delà, le travail décent a les potentialités pour devenir un levier indispensable pour le progrès social, environnemental, voire économique.

Cette interrelation apparaît nettement à l'exemple du Myanmar. C'est notre organisation qui a, la première, décelé des problèmes structurels dans ce pays, en partant de la surveillance de l'application des normes internationales du travail, notamment quant au travail forcé. Ce processus a permis de se faire une image globale plus correcte de l'état des droits de l'homme. Aussi, le gouvernement luxembourgeois voudra-t-il souligner la solidarité du peuple luxembourgeois avec le peuple du Myanmar terriblement mis à l'épreuve par la catastrophe naturelle qui vient de s'abattre sur lui. Nous appelons aux autorités du Myanmar d'ouvrir complètement l'accès du pays aux organisations internationales et aux ONG afin de leur permettre toute l'aide nécessaire à la population si durement mise à l'épreuve. Nous soutenons les efforts de l'OIT dans le cadre de la coopération avec les autorités birmanaises pour éradiquer le travail forcé.

Pour en revenir à l'Agenda pour un travail décent, nous devons profiter du momentum pour consolider la démarche de politique volontariste combinant croissance, protection sociale et équité. Le marché est une nécessité. Il n'est pas une réponse. Le marché ne produit pas de solidarité. Celle-ci découle de l'action conjointe et volontaire de la politique et du marché.

Cette démarche, mise en exergue par le processus de Lisbonne au sein de l'Union européenne, qui peut servir de modèle et de référence, peut se décliner de manière individualisée, tenant compte des spécificités, de l'histoire, de la culture et de l'état de développement économique de chaque Etat membre.

Un élément nous fait particulièrement peur, et demande à notre avis une action particulière de l'OIT en concertation avec d'autres organisations internationales. C'est la financiarisation croissante des relations économiques internationales. Le développement plus ou moins incontrôlé du secteur financier et des décisions plus ou moins incontrôlables en la matière déstabiliseront à la longue le monde du travail. Nous lançons donc un appel au directeur général d'envisager des stratégies permettant de contrecarrer des effets incontrôlés de décisions du secteur financier. Nous estimons que l'économie réelle doit reprendre le dessus et endiguer des effets de spéculation. Nous estimons que ce serait aussi un sujet de prédilection pour les prochaines CIT.

D'ailleurs, ce problème est aussi directement lié à la crise alimentaire mondiale. La spéculation, au même titre que le manque d'aliments de base fait exploser les prix et empêche de larges parts de la population mondiale de se procurer les biens de première nécessité. Durant les trois dernières années, les prix des aliments ont augmenté de 83%, les prix du blé de 181%. C'est inacceptable. Nous avons besoin d'une concertation et d'une coordination internationale pour contrecarrer cette évolution déplorable. L'imbrication de l'OIT dans ce processus est primordiale. D'autant plus que l'explosion universelle que nous risquons affecte en premier lieu le monde du travail et les travailleurs.

Pour arriver à nos buts, il nous faut nous doter de moyens et de procédures. C'est pour cela que nous soutenons tous les efforts pour doter l'OIT de la capacité nécessaire pour jouer le rôle d'acteur clé dans le cadre de la gouvernance de la globalisation.

La dotation de l'organisation des moyens budgétaires, ordinaires tant que volontaires nécessaires demandés par le renforcement de ses capacités est essentielle.

Il faut adapter le fonctionnement interne de l'OIT et du BIT conformément au contenu de la déclaration, c'est vrai. Le gouvernement luxembourgeois demande cependant en plus une réflexion sur le mode de gouvernance internationale, sur une meilleure coordination

des politiques économiques, sur la coopération permanente, si possible institutionnelle, des organisations internationales, permettant une interconnexion permanente des objectifs de tous les acteurs.

Finalement, il nous faut des procédures de suivi, voire de surveillance. Nous soutenons la proposition des révisions cycliques par la Conférence internationale du travail. Nous pourrions nous imaginer en plus une sorte de peer review, volontaire, taillée par mesure sur les différents États membres, et dont les conditions et modalités seraient à arrêter de manière consensuelle avec chaque État.

La structure tripartite unique de l'OIT se prêterait formidablement bien à un tel exercice.

Je vous remercie de votre attention.

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la Conférence internationale de soutien à l'Afghanistan à Paris

12 juin 2008

Messieurs les Co-Présidents,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord exprimer ma reconnaissance à nos hôtes pour avoir pris l'initiative d'organiser cette conférence ministérielle, nous permettant ainsi d'assurer un suivi à la conférence de Londres, qui a eu lieu il y a maintenant deux ans déjà.

Nous sommes aujourd'hui réunis ici à Paris afin de réaffirmer notre soutien au gouvernement afghan dans les domaines clefs que sont la sécurité, la bonne gouvernance, l'État de droit, les droits de l'Homme, et le développement socioéconomique.

Dès 2001, le Luxembourg s'est engagé à œuvrer de manière concrète en faveur d'un environnement sûr, stable, démocratique et prospère pour les Afghans, et le Grand-Duché restera engagé aux côtés des Afghans, le temps qu'il faudra. Cette année, le Luxembourg débourse dans le domaine de la coopération au développement quelque 2,3 millions d'euros en faveur de l'Afghanistan, soit 5 euros par habitant du Luxembourg. Le montant total d'aide publique au développement

en faveur de l'Afghanistan depuis 2001 s'élève désormais à 22,39 millions d'euros. Le Luxembourg est aussi engagé militairement en Afghanistan. Il participe ainsi depuis 2003 avec un contingent basé à l'aéroport international de Kaboul à la FIAS. Ceci représente notre deuxième engagement militaire le plus important après le Kosovo.

Messieurs les Co-Présidents,

Le but aujourd'hui n'est cependant pas de mettre en avant nos contributions respectives, mais plutôt de nous concentrer sur le message politique que nous souhaitons propager, à savoir que la communauté internationale demeure résolue à apporter au peuple et au gouvernement afghans un soutien s'inscrivant dans le long terme, et à aider le gouvernement à mettre en place un État viable, qui fonctionne et assure la sécurité, respecte l'État de droit et les droits de l'Homme, et encourage le développement. Dans ce contexte, je voudrais joindre ma voix à ceux qui ont félicité le gouvernement afghan pour la nouvelle stratégie de développement national – l'ANDS –, qui nous a été présentée ce matin: elle me semble répondre aux bonnes questions et relever les vrais défis.

Si, depuis 2001, d'importants progrès ont, en effet, pu être réalisés dans de nombreux domaines, on ne peut ignorer que des problèmes continuent à subsister notamment en matière de gouvernance, de corruption et de sécurité, et liée à ces derniers, de la culture de la drogue.

Il est nécessaire que le gouvernement afghan, ensemble avec la communauté internationale, remédie d'urgence à ces problèmes en s'appuyant sur le pacte pour l'Afghanistan. L'aspect régional est aussi important dans ce contexte: les bonnes relations, la coopération et la coordination avec les pays voisins sont primordiales si l'on veut assurer la stabilité en Afghanistan.

On parle par ailleurs beaucoup d'appropriation afghane, et nous sommes tous d'accord pour dire qu'il importe de renforcer l'appropriation afghane. À cet effet, il est toutefois impératif que le gouvernement afghan montre un sens accru de ses responsabilités.

Le gouvernement afghan devra assumer une plus grande responsabilité dans la reconstruction et le développement. Dans ce domaine, des efforts doivent en effet être faits des deux côtés: si la communauté internationale doit pour sa part veiller à ce que son

aide soit mise en œuvre d'une manière plus efficace, la partie afghane doit veiller à une plus grande «accountability» et à un renforcement de ses institutions.

Nous nous attendons à ce que des progrès soient réalisés en matière de réforme institutionnelle et de bonne gouvernance. Une corruption endémique, des réformes haletantes en matière d'État de droit, une culture de l'impunité, une situation sécuritaire difficile et une industrie des stupéfiants en plein essor dans certaines provinces menacent d'éroder les progrès réalisés en Afghanistan. Il est urgent que ces fléaux soient adressés de façon ferme et décisive si nous souhaitons maintenir le soutien de nos opinions publiques respectives face à l'engagement de la communauté internationale en Afghanistan et faire de l'Afghanistan une «success story».

Il est une réforme qui ne coûte rien, à savoir l'abolition de la peine de mort. Je suis confiant qu'on pourra bientôt compter l'Afghanistan aux côtés des 104 pays qui se sont exprimés en décembre dernier à l'Assemblée générale des Nations unies en faveur d'un moratoire sur la peine de mort avec l'objectif d'une abolition à terme.

La tâche est certes de taille, mais avec le soutien continu de la communauté internationale et la prise de responsabilité, je suis confiant que le peuple afghan saura y parvenir.

J'aimerais enfin rendre hommage au travail effectué par la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan et le nouveau représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour l'Afghanistan, M. Kai Eide, auquel revient un rôle crucial de coordination des efforts de la communauté internationale.

Je vous remercie de votre attention.

Discours d'Octavie Modert à l'occasion du lancement de la première Semaine culturelle luxembourgeoise à Praia, au Cap-Vert

16 juin 2008

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Les liens qui lient le Cap-Vert et le Luxembourg sont particuliers et empreints d'amitié. Même si cette relation spéciale d'un bel archipel ensoleillé sis en plein océan et d'un petit pays continental au paysage légèrement ondulé est assez récente, elle n'en contient pas moins des similitudes qui nous rapprochent davantage encore.

Malgré son exiguïté – 2 586 km² et 480 000 habitants –, le Grand-Duché de Luxembourg est un authentique État avec une histoire particulièrement complexe. Situé au cœur de l'Europe, entre la France, la Belgique et l'Allemagne, il a participé aux grandes évolutions européennes, à tel point que le passé mouvementé du Grand-Duché est un véritable condensé de l'histoire européenne. Au Moyen Âge, ses princes furent des empereurs du Saint-Empire germanique. Ensuite, le pays a perdu son indépendance et pendant les Temps modernes, son territoire était en proie à des scènes guerrières qui ne cessaient de se succéder. Avant d'accéder à l'indépendance au XIX^e siècle, le Luxembourg a vécu successivement sous souverainetés bourguignonne, espagnole, française, autrichienne et hollandaise. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il fut annexé de force par l'Allemagne nazie de Hitler.

Le Luxembourg était toujours un pays pauvre et ce n'est que vers le milieu du XX^e siècle qu'il a jeté les bases pour devenir prospère et dynamique. Dès que surgissaient les premières idées européennes, le Luxembourg a joué, et continue de jouer, un rôle catalyseur dans l'unification de l'Europe.

Aujourd'hui, le Grand-Duché est un pays d'immigration, comme vous savez. Ceci n'a pas toujours été ainsi. Avant l'essor de la sidérurgie, le Luxembourg était un pays pauvre et rural dont l'agriculture ne parvenait pas à nourrir une population croissante. De nombreux

habitants quittèrent leur patrie au XIX^e siècle, d'abord vers le Brésil et l'Argentine, puis surtout vers les États-Unis d'Amérique. D'autres se rendent en France pour y travailler – comme artisans, comme bonnes et gouvernantes. En l'espace d'un demi-siècle, un tiers de la population totale s'est expatriée vers la fin du XIX^e siècle! (D'importantes colonies luxembourgeoises se forment à l'étranger... même si le Luxembourg n'a jamais colonisé aucun pays au monde! Certains sont devenus célèbres dans leur nouvelle patrie, tel Hugo Gernsback (1884-1967), l'inventeur du terme «science fiction», ou encore William J. Kroll (né au Luxembourg en 1899 et mort en 1973, inventeur du procédé pour produire le titane sur base industrielle, ou encore le photographe Edward Steichen, conservateur au MOMA de New York et créateur e.a. de l'exposition célèbre «The Family of Man» et «The Bitter Years».)

Vous le voyez, le Luxembourg et le Cap-Vert ont eu, au cours de leur histoire, des expériences similaires, de souffrance et de combat pour leur indépendance et pour leur prospérité. C'est probablement une des raisons pourquoi Cap-Verdiens et Luxembourgeois s'entendent si bien: conscients de leur passé douloureux et pleins d'admiration pour celles et ceux qui n'acceptent pas le sort comme une fatalité, les Luxembourgeois et les Cap-Verdiens unissent leurs efforts pour rendre la vie meilleure à leurs populations respectives.

C'est un hasard heureux qu'au moment même où je vous parle au nom du Gouvernement luxembourgeois, s'ouvre au Luxembourg, dans notre Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster, une table ronde IDAY 2008 sur le thème «L'Éducation en Afrique: nouvelles réalités et enjeux futurs», sous le patronage de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Maria Teresa et animée par mon collègue le ministre de la Coopération, Jean-Louis Schiltz. Les buts d'IDAY, cette coalition d'organismes – d'organisations non gouvernementales (ONG) ou associations sans but lucratif (asbl) – sont de promouvoir le deuxième objectif du Millénaire, à savoir l'enseignement primaire gratuit pour tous.

Au Cap-Vert, cet objectif «l'éducation primaire pour tous» a d'ores et déjà été atteint. Ceci est dû en premier lieu à la ferme volonté du gouvernement et de la population cap-verdiennes d'améliorer leur situation et de renforcer leur société du savoir. Le Luxembourg est

heureux d'avoir pu contribuer, à sa façon, à ce succès: pas moins de six lycées et écoles techniques ont été construits avec une participation luxembourgeoise.

Et en parlant des nombreux rapports que nous entretenons, ce n'est pas un hasard que de s'attarder sur les liens de coopération entre le Luxembourg et le Cap-Vert. Nous sommes fiers que le Cap-Vert est le premier pays cible pour le Luxembourg, où les investissements de coopération ont porté de si nombreux fruits.

En 2006, la coopération luxembourgeoise a été désignée par les bailleurs actifs au Cap-Vert comme chef de file (lead donor) dans le secteur de l'éducation, et plus spécifiquement pour tout ce qui concerne l'éducation technique et la formation professionnelle. Pour les années 2006-2010, non moins de 40% sont consacrés à l'éducation. La société civile et les ONG y ont largement contribué avec 70 projets.

Le Luxembourg inscrit sa politique de coopération dans une démarche de qualité, à côté d'un engagement ferme pour une augmentation continue de l'aide publique au développement jusqu'à un niveau de 1% du revenu national brut à moyen terme. Déjà en 2007, l'aide publique au développement luxembourgeoise a franchi le seuil de 0,9% du RNB. C'est aussi un élément de fierté pour le Luxembourg.

Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs,

Fier, le Luxembourg peut également l'être pour le foisonnement et le niveau de l'action de ses acteurs culturels.

Je vous ai parlé du Luxembourg d'antan et aussi des relations en matière de coopération avec le Cap-Vert. Permettez-moi de dresser maintenant un bref portrait du Luxembourg culturel d'aujourd'hui pour arriver à la première Semaine culturelle luxembourgeoise au Cap-Vert.

Situé au point de rencontre des mondes roman et germanique, héritier d'une histoire mouvementée, au cœur des conflits fratricides qui ont déchiré l'Europe, engagé dès l'origine avec enthousiasme comme élément moteur de l'édification européenne, le Luxembourg a fait de sa diversité une des bases de sa politique culturelle.

Son multilinguisme (une langue nationale et deux langues officielles, le Luxembourgeois, le Français

et l'Allemand), sa situation géographique (frontières communes avec la France, la Belgique et l'Allemagne) et démographique (42% d'étrangers résidents) l'ont conduit à utiliser ces atouts pour être un artisan résolu du dialogue interculturel.

Diversité, vitalité et dynamisme caractérisent donc la vie culturelle au Luxembourg qui se forge un avenir avec une politique culturelle d'avant-garde, dans tous les secteurs d'activité.

Ce développement spectaculaire, symbolisé par l'organisation en douze ans de deux capitales européennes de la culture (Luxembourg, ville européenne de la culture 1995 et Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007), a laissé des traces visibles et contribué à un épanouissement de la création culturelle au Luxembourg, autant à travers la scène et les acteurs et artistes eux-mêmes que parmi les acteurs institutionnels. La densité de la vie culturelle dans ce petit pays en surprend plus d'un et contribue à changer l'image d'un patelin monolithique de ceux qui ne le connaissaient pas en un univers comblé d'un feu d'artifice artistique et culturel. La proportion d'artistes et d'acteurs, professionnels surtout mais aussi au niveau du bénévolat, remporte toute comparaison européenne. Et je suis heureuse que vous ayez l'occasion, au cours de cette semaine-ci, de vous persuader de la richesse, de l'excellence et de la diversité des acteurs du Luxembourg.

Depuis une bonne quinzaine d'années, le Luxembourg a également mis en place des équipements culturels importants qui sont au service de la création, naturellement ouverte sur les collaborations avec les partenaires européens. Ainsi, dans le domaine du théâtre, parmi les dizaines de productions proposées chaque année au Grand-Duché, le public peut découvrir les répertoires classiques ou contemporains français, allemand, ou luxembourgeois dans leurs langues originales, souvent dans le cadre de coproductions.

L'étonnant multilinguisme du Luxembourg caractérise aussi le domaine littéraire, qui a commencé à se développer timidement au cours du XIX^e siècle pour connaître aujourd'hui une littérature plurilingue à la hauteur des écrivains internationaux et les auteurs du Luxembourg œuvrent, voire vivent souvent dans un 2^e pays à côté du seul Luxembourg.

Les arts visuels et les lieux d'exposition y consacrés, sont dédiés aussi bien à la création contemporaine, dont la vitalité a été récompensée par la remise du 50^e Lion d'or de la Biennale de Venise 2003 à l'artiste luxembourgeoise Su-Mei Tse, (Musée d'art Grand-Duc Jean, Casino – Forum d'art contemporain), qu'à la présentation du patrimoine (beaux-arts, archéologie, proto- et préhistoire au Musée national d'histoire et d'art) ou du patrimoine naturel (Musée national d'histoire naturelle).

L'Orchestre philharmonique du Luxembourg, dirigé par le Français Emmanuel Krivine, réunit des musiciens de premier plan de nombreuses nationalités, au service d'un répertoire laissant une large place à la musique contemporaine. L'Orchestre est en résidence à la Salle philharmonique Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, dessinée par l'architecte Christian de Portzamparc. Le Musée d'art moderne Grand-Duc Jean, aussi appelé MUDAM Luxembourg, fut conçu par leoh Ming Pei.

En effet, la préservation et la rénovation du patrimoine (quartiers fortifiés inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, transformation de l'ancienne prison, à l'origine abbaye bénédictine, en Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster dédié au dialogue des cultures, rénovation de la vieille ville...), côtoie l'édification de nouveaux outils au service de la diffusion et de la création artistiques (le MUDAM Luxembourg ou la Philharmonie, cités ci-dessus).

La scène musicale est d'ailleurs la discipline la plus côtoyée, et vous pouvez d'ores et déjà vous persuader de son originalité en écoutant ici même André Mergenthaler.

Conscient de ses propres ressources culturelles, le Luxembourg n'en est pas moins ouvert aux autres cultures et s'emploie résolument à placer la culture, dans son acceptation la plus large, au centre de son projet de société.

Le premier programme de coopération dans les domaines de l'éducation, de la culture et des sciences entre le Cap-Vert et le Luxembourg a été négocié à Praia au mois d'avril de cette année et couvre les années 2008-2011. L'objectif majeur d'un accord culturel bilatéral est de favoriser les échanges culturels, de s'employer à connaître les traditions inhérentes à chaque peuple, d'encourager le dialogue entre les nations, et

de contribuer ainsi aux relations amicales existantes entre les deux États. La composante culturelle composera donc un deuxième pilier dans nos rapports, à côté des relations si essentielles de la coopération.

Ainsi, la première Semaine culturelle luxembourgeoise qui est donc le tout premier fruit de cet accord culturel permettra non seulement à divers artistes ou enseignants du Luxembourg de présenter leurs œuvres et leurs expériences au public cap-verdien, mais sera aussi l'occasion de travailler ensemble avec jeunes et adultes dans des ateliers de musique, de peinture et de photographie qui seront animés tout au long de cette semaine par Serge Tonnar & Legotrip, Nelson Neves et Joseph Tomassini. La programmation vise donc à offrir un aperçu de différents aspects de la scène culturelle, artistique et pédagogique du Luxembourg et à initier des échanges fructueux avec des artistes et enseignants cap-verdiens en vue de projets communs futurs.

Je laisserai le soin aux différents intervenants cap-verdiens et luxembourgeois de présenter tout à l'heure leur partie du programme. Permettez-moi, avant de terminer, de payer hommage ici aux responsables cap-verdiens, français et luxembourgeois, au Cap-Vert et au Luxembourg, d'avoir su monter un programme de qualité, captivant et riche en découvertes. Merci aux autorités du Cap-Vert ainsi qu'aux ONG d'avoir accepté d'entrer pleinement dans le jeu pour accueillir cette équipe joyeuse et entreprenante qui se propose de bâtir des ponts entre deux peuples qui se respectent et qui s'estiment et qui brûlent de se connaître mieux encore.

Je vous remercie de votre attention.

Allocution de Jean Asselborn à Berlin à l'occasion de la Conférence pour le soutien à la sécurité civile palestinienne et à l'État de droit

24 juin 2008

Madame la Chancelière,
Monsieur le Secrétaire général,
Monsieur le Premier ministre,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

J'aimerais remercier en premier lieu les autorités allemandes d'avoir pris l'initiative d'organiser cette conférence qui vise à apporter le soutien de la communauté internationale à un domaine crucial pour la construction du futur État palestinien. Je voudrais tout particulièrement saluer Frank-Walter Steinmeier pour cette minutieuse préparation.

Je tiens aussi à adresser mes chaleureuses salutations à M. le Premier ministre de l'Autorité palestinienne Salam Fayyad ainsi qu'au ministre des Affaires étrangères, M. Ryad al Malki, et à rendre hommage à leurs efforts pour préparer la conférence d'aujourd'hui et à la détermination dont ils ont su faire preuve jusqu'ici.

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1980, date à laquelle la Communauté européenne a reconnu pour la première fois le droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination, l'assistance de l'Union européenne en faveur du peuple palestinien est allée en grandissant.

Le Luxembourg a soutenu le peuple palestinien tout au long des dernières décennies et les territoires palestiniens continueront à bénéficier d'un statut particulier leur permettant d'être assimilés aux pays partenaires privilégiés de la coopération luxembourgeoise. Des contributions importantes y sont réalisées chaque année dans le cadre de la coopération bilatérale, de la coopération multilatérale, de l'assistance humanitaire et de la coopération avec les ONG. Notre soutien financier au peuple palestinien a été continuellement accru depuis 2003 pour atteindre en 2007 le chiffre de 6,5 millions d'euros et le Luxembourg continue à occuper le rang de premier contributeur par tête d'habitant à l'UNRWA.

Comme j'avais l'occasion de l'annoncer lors de la conférence de Paris en décembre dernier, le gouvernement luxembourgeois a pris la décision de maintenir dans les années à venir la tendance à la hausse de son effort financier aux Palestiniens: ainsi, pour la période 2008-2011, c'est-à-dire la période couverte par le programme de réforme et de développement de l'Autorité palestinienne, le montant global de notre assistance sera de quelque 21 millions d'euros. Bien entendu, ces chiffres sont indicatifs et pourront encore être adaptés, au besoin, en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain. J'espère que tous respecteront les engagements pris à Paris, surtout après ce que Salam Fayyad vient de dire au sujet de la situation budgétaire précaire de l'Autorité palestinienne.

Cette enveloppe sera essentiellement consacrée à la coopération multilatérale et à l'assistance bilatérale et pour appuyer le programme triennal de l'Autorité palestinienne. Elle permettra aussi d'appuyer les projets d'ONG luxembourgeoises actives sur le terrain et de financer des opérations d'assistance humanitaire d'urgence.

S'agissant plus spécifiquement du domaine de la sécurité civile et de l'État de droit, qui figure au centre de notre réunion d'aujourd'hui, je tiens à féliciter l'Autorité palestinienne pour les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixée dans le cadre des stratégies pour les secteurs de la sécurité et de la justice qui nous ont été soumises aujourd'hui. Afin de contribuer à la mise en œuvre de ces objectifs, et en sus de l'enveloppe financière déjà prévue pour l'année en cours, le Luxembourg apportera un montant de 100 000 euros au programme «Justice now» du ministère palestinien de la Justice, visant à promouvoir les droits de l'Homme.

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Une chance historique se présente actuellement à nous pour résoudre ce conflit. L'objectif de la sécurité ne permet pas à lui seul d'assurer la paix et je me permets donc de profiter de l'occasion pour encourager nos amis israéliens et palestiniens à progresser de manière déterminée sur la voie des négociations afin que l'élan né à Annapolis ne soit pas perdu en cours de route.

Je salue le dévouement avec lequel les deux négociateurs en chef, Ahmed Qorei et Zipi Livni, mènent cet

exercice difficile des négociations. Même si les résultats des négociations entre Palestiniens et Israéliens ne sont pas publics, le fait que celles-ci continuent depuis des mois, est un signe positif. La communauté internationale entière a les yeux fixés sur les négociateurs des deux côtés, et se tient à leur disposition pour leur apporter tout le soutien dont ils auront besoin.

Cependant, le soutien financier de la communauté internationale n'aura qu'un impact limité en l'absence de mesures pour faciliter le libre mouvement des personnes et des marchandises dans les territoires palestiniens. J'ose donc espérer que les engagements qui seront pris aujourd'hui par la communauté des donateurs puissent être mis en œuvre avec le plein appui de toutes les parties et sans obstacles sur le terrain. De même il est impératif que les engagements pris en matière de colonisation soient enfin respectés. C'est un engagement d'Annapolis. La poursuite de la colonisation a en effet un effet néfaste sur la confiance building pourtant essentiel au processus.

Il ne faut pas non plus perdre de vue la bande de Gaza, dont la population a été exposée à de grandes souffrances ces derniers mois. Dans ce contexte, je salue l'annonce d'un accord sur une cessation des hostilités, de voir finalement un arrêt des tirs de roquettes de Gaza sur Israël et je me félicite de l'intention d'Israël de lever progressivement les restrictions sur Gaza. J'espère que, surtout après ces derniers développements, que les objectifs agréés aujourd'hui pourront être poursuivis, du moins à terme, dans l'intégralité des territoires palestiniens.

En conclusion, je tiens à réaffirmer le profond attachement du Luxembourg à la création d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant aux côtés d'Israël et de ses voisins dans la paix et la sécurité. Une dynamique de paix s'est enclenchée, faisons la aboutir et mettons une fois pour toutes fin au cycle de violence qui secoue cette région du monde depuis trop longtemps.

Le droit à la sécurité des Israéliens d'une part et le droit à la dignité et de l'espoir des Palestiniens d'autre part, passent par le renforcement de l'État de droit en Palestine au centre de cette conférence de Berlin.

Je vous remercie.

Discours de Jean-Louis Schiltz à l'occasion de la session 2008 de l'Ecosoc à New York

3 juillet 2008

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Vous avez devant vous le rapport national du Luxembourg préparé pour cet examen ministériel annuel. Conformément aux recommandations des organisateurs, je me limiterai dans ma présentation à relever les éléments clés de ce rapport en donnant quelques exemples concrets pour m'attarder sur quelques-unes des questions urgentes auxquelles nous, c'est-à-dire la communauté internationale, sommes confrontés dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire d'ici à 2015 et auxquelles nous devons trouver des réponses, non seulement pour tenir nos promesses et préserver notre crédibilité, mais aussi et surtout pour sauver des milliers de vies humaines, maintenant et à l'avenir.

Au Luxembourg, la coopération au développement est une priorité des programmes gouvernementaux depuis le début des années 1990.

La coopération luxembourgeoise vient d'être examinée par ses pairs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE qui, dans son rapport final publié début juin, conclut notamment: «Le Luxembourg est un donneur généreux et engagé. Son aide a progressé de près de 12% en termes réels entre 2006 (291 millions de USD constants) et 2007 (325 millions de USD constants) pour atteindre 0,90% du RNB, ce qui le place en pourcentage au troisième rang des donateurs. Chaque année depuis 2000, le Luxembourg a atteint une aide d'au moins 0,7% de son revenu national. Il a promu, en outre, les efforts déployés par la communauté internationale pour rehausser la qualité et accroître le volume de l'aide.»

Notre aide publique au développement a atteint 0,92% de notre revenu national brut en 2007. L'aide luxembourgeoise est allouée exclusivement sous forme de dons et elle est entièrement déliée.

Par souci de qualité et d'efficacité, l'accroissement sensible du volume d'APD au cours des dernières années a été accompagné d'une politique de concentration géographique sur dix pays partenaires: six en Afrique de l'Ouest, deux en Amérique latine et deux en Asie. Couplée à cette approche de concentration géographique est une politique de concentration sectorielle – l'éducation, la santé ainsi que l'eau et l'assainissement –, les priorités transversales retenues étant la bonne gouvernance, l'environnement et le genre.

Les priorités de la coopération luxembourgeoise s'articulent donc autour d'un axe central formé par la Déclaration du millénaire et les Objectifs du millénaire pour le développement. L'éradication de la pauvreté et le développement durable sont au centre de la coopération avec nos pays partenaires.

Les synergies entre l'aide bilatérale et l'aide multilatérale sont recherchées de façon systématique, en particulier dans nos dix pays partenaires avec lesquelles nous venons de signer des programmes indicatifs de coopération (PIC) de deuxième génération. Ces programmes de deuxième génération se fondent sur une approche résolument axée sur le partenariat tel que recommandé par la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Ils tiennent compte des priorités du pays partenaire tout en leur attribuant leur part de responsabilité. C'est eux d'ailleurs qui ont la responsabilité dite «responsabilité première».

De par leur nature pluriannuelle, ces programmes fournissent une prévisibilité financière indispensable à une bonne gestion des affaires d'un État. Les choix stratégiques de la coopération luxembourgeoise sont substantiellement orientés par deux documents-phares qui servent de références internationales pour la coopération internationale et dans l'élaboration desquels le Luxembourg a joué un rôle actif, notamment en sa qualité de président de l'Union européenne en 2005. Je veux bien sûr parler du consensus de Monterrey sur le financement pour le développement et de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Du point de vue de la coopération luxembourgeoise, quantité et qualité de l'aide doivent obligatoirement aller de pair!

Afin de permettre un rapprochement avec nos partenaires et d'autres bailleurs de fonds sur le terrain, le Luxembourg a élargi son réseau de bureaux régionaux de coopération en Afrique et en Amérique centrale.

Nous comptons actuellement cinq bureaux sur dix pays partenaires – un en Amérique latine, un en Asie et trois en Afrique de l’Ouest.

Également dans un souci d’efficacité et de coordination, le Luxembourg a eu au cours des douze derniers mois des contacts rapprochés avec d’autres coopérations européennes, dont la Belgique, la Finlande, l’Espagne, la Slovaquie et la Commission européenne, tantôt à notre demande, tantôt à la leur.

En ce qui concerne la collaboration avec nos partenaires multilatéraux, notamment ceux de la famille des Nations unies, nous suivons la voie de la prévisibilité de l’aide et de la flexibilité opérationnelle à travers la signature d’accords-cadres qui prévoient une programmation pluriannuelle assortie de consultations annuelles qui nous permettent de revoir et de réajuster nos programmes communs aux besoins du terrain.

J’en viens maintenant à la partie de notre rapport national qui traite du thème de la réunion d’aujourd’hui, à savoir l’intégration du septième Objectif du millénaire pour le développement concernant un environnement durable dans la politique luxembourgeoise de coopération.

À cet égard et à titre préliminaire, je m’empresse de souligner que la coopération luxembourgeoise comprend le développement durable dans ses trois aspects: l’économique, le social et l’environnemental. Seules les avancées simultanées sur ces trois fronts peuvent assurer la durabilité du développement.

Ceci dit, la coopération luxembourgeoise tient compte, de manière transversale, des préoccupations environnementales dans l’ensemble des programmes et projets qu’elle met en œuvre. Ces préoccupations sont systématiquement à l’ordre du jour de nos travaux:

* au niveau du dialogue politique ministériel entre le Luxembourg et ses pays partenaires, notamment lors des commissions de partenariat annuelles;

* au niveau des échanges entre les bureaux de la coopération luxembourgeoise dans les pays partenaires et les administrations de ces pays;

* au niveau de la traduction pratique de la politique sur le terrain par l’agence d’exécution de la coopération luxembourgeoise, Lux-Development;

* au niveau de la coopération avec des acteurs multilatéraux et notamment des fonds et programmes des Nations unies.

À côté de l’approche transversale, une approche ciblée et opérationnelle se conçoit bien sûr si cela correspond aux besoins du pays partenaire exprimés dans sa stratégie nationale de développement.

Un exemple donné dans notre rapport est celui du Burkina Faso, où l’un des deux secteurs de concentration du programme indicatif de coopération, qui couvre les années 2008 à 2012, est la gestion des ressources naturelles. Les activités identifiées en coopération avec les autorités burkinabés et soutenues par la coopération luxembourgeoise visent à réduire les nombreux obstacles à une gestion durable des ressources naturelles notamment à travers la formulation d’une politique environnementale cohérente et le renforcement du cadre institutionnel et opérationnel. La coopération luxembourgeoise fournit par ailleurs un appui au développement et à la mise en œuvre du Programme national de gestion durable des ressources forestières en soutenant des activités qui visent l’amélioration des connaissances sur les ressources forestières nationales, le renforcement des capacités des acteurs nationaux, l’accroissement et la diversification des productions forestières ainsi que le renforcement du cadre juridique et institutionnel de la gestion durable des ressources forestières.

Un autre exemple est celui du Niger, où la coopération luxembourgeoise soutient un projet d’appui au développement territorial de l’approvisionnement en eau potable dans le département de Dosso, un projet qui a de nombreuses retombées socioéconomiques et sanitaires et qui répond à une des priorités de la deuxième Stratégie de réduction de la pauvreté du Niger.

De manière générale, l’accès à l’eau et l’assainissement sont des sujets d’importance primordiale pour tous nos pays partenaires, que se soit en raison d’un stress hydrique qui frappe le pays entier, comme c’est le cas pour nos pays partenaires d’Afrique de l’Ouest sahéliens et du Cap-Vert, ou que ce soit pour la simple raison que sans accès à l’eau et sans assainissement un développement durable est difficilement concevable, pour ne pas dire impossible.

Je n’entrerai pas ici dans les détails de l’intégration des principes du développement durable dans les

politiques du Luxembourg à niveau national. Vous trouverez une description des mesures prises par les gouvernements depuis le Sommet de la Terre en 1992 dans notre rapport.

Je passe maintenant à quelques questions urgentes qui mettent en exergue les défis que nous avons à affronter dans un souci permanent pour le développement durable. Dans notre rapport nous en avons abordé deux – le changement climatique et la sécurité alimentaire – ; permettez-moi d'élaborer davantage cette partie de mon intervention.

Changement climatique

La coopération luxembourgeoise soutient depuis plusieurs années les efforts d'adaptation au changement climatique entrepris par les pays en développement et des programmes de réduction des risques en cas de catastrophes naturelles. La décision a été prise d'accroître ces efforts durant les années à venir. Les conclusions de la réunion annuelle du Global Humanitarian Forum de Kofi Annan, à laquelle j'ai participé la semaine passée à Genève, me confortent dans cette démarche.

Par ailleurs, la coopération luxembourgeoise a décidé en début d'année d'intégrer de façon systématique dans ses programmes de développement les questions d'adaptation au changement climatique. Cela ne signifie pas que nous allons inventer un nouveau secteur qui viendrait s'ajouter à nos secteurs traditionnels que sont l'eau, la santé, l'éducation et le développement rural intégré. Cela signifie qu'à l'avenir, chaque nouveau projet sera préalablement examiné de façon systématique quant à son impact sur le climat et sa compatibilité par rapport au climat.

Crise alimentaire

La crise alimentaire qui frappe surtout les plus pauvres, au Sud comme au Nord, a dominé les débats ces derniers mois. Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit, permettez-moi juste de souligner cinq points qui, pour moi, sont cruciaux dans ce contexte:

* Il faut investir de manière concrète, multifonctionnelle et durable dans l'agriculture des pays en développement en accordant la priorité à la sécurité alimentaire. Un rôle clé revient à la biodiversité.

* Il faut reconnaître à chaque région du monde le droit d'organiser son agriculture comme elle l'entend – c'est une question de sécurité alimentaire, mais c'est aussi une question de souveraineté alimentaire.

* Il faut fermement dénoncer et agir contre la spéculation boursière sur les produits agricoles de base.

* Il nous faut réexaminer et rééquilibrer notre approche en matière de biocarburants. Dans l'absolu, les besoins en alimentation devront toujours primer sur les besoins en carburant.

* Enfin, il faut rapprocher les enjeux du changement climatique et ceux de la lutte contre la pauvreté.

Sonner l'alarme face au recul inquiétant de l'APD

Nous sommes à mi-parcours dans le calendrier de réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et les chiffres de l'aide au développement pour 2007, publiés en avril dernier, sont très loin des objectifs fixés. Nous sommes collectivement en train de relâcher nos efforts et ceci est inacceptable.

Mon appel à redresser la barre s'adresse à tous les États bailleurs de fonds, y compris à nos partenaires de l'Union européenne. Bien que l'Union et ses États membres restent de loin le plus important bailleur de fonds, représentant quelque 60% de l'APD internationale, l'année 2007 doit être qualifiée de mauvaise année en matière d'aide publique au développement. En un an, la part de l'Union européenne relative au revenu national brut a baissé de 0,03%: en termes réels cela signifie que les pauvres dans le monde ont reçu 1,7 milliards d'euros de moins qu'en 2006. Dès la publication de ces chiffres j'ai dénoncé, ensemble avec le commissaire Louis Michel, cette tendance dans un article paru dans la presse internationale.

Lors du Conseil des ministres de la Coopération au développement en mai à Bruxelles, j'ai demandé à ce que l'Union européenne et ses États membres réaffirment clairement leurs engagements d'accroître leurs APD à 0,7% du RNB d'ici à 2015. J'ai aussi insisté pour que cela se fasse selon des calendriers précis.

Le Conseil a en particulier confirmé l'engagement à long terme pris par les États membres en 2005 sous Présidence luxembourgeoise, qui consiste à porter l'aide publique au développement à 0,7% du revenu national brut (RNB) à l'horizon 2015, avec un objectif intermédiaire de 0,56% du RNB d'ici 2010. Cela devra

se traduire par le doublement de l'APD annuelle fournie par l'UE, qui s'élèvera à plus de 66 milliards d'euros en 2010.

Le Luxembourg ne ménage aucun effort pour veiller à la mise en œuvre de ces engagements ensemble avec ses partenaires. Étant l'un des principaux artisans de l'accord de 2005, je ne ménagerai à titre personnel aucun effort pour que ces engagements soient respectés.

Explorer de nouvelles voies

Il convient de rappeler que le consensus de Monterrey ne cite l'APD que comme une source parmi d'autres pour le financement du développement.

À cet égard, je voudrais partager avec vous l'expérience luxembourgeoise dans le domaine de la microfinance. Sur base d'échanges avec des ONG et des partenaires multilatéraux, il a été possible au cours des dernières années de développer l'intérêt de notre place financière – intérêt qui existait déjà bien sûr – aux instruments de microfinance, dans le cadre d'un véritable partenariat privé-public. Aujourd'hui, quelque 25 fonds d'investissements domiciliés au Luxembourg investissent à eux seuls près de 1,6 milliard d'euros dans des activités de microfinance dans les pays en développement et je suis content de pouvoir vous informer que la tendance est à la hausse.

Le rôle de la coopération luxembourgeoise dans ce contexte était celui d'un facilitateur. D'un côté, il fallait inciter les différents acteurs à se rencontrer. De l'autre, il fallait soutenir les efforts de nos pays partenaires du sud dans leurs efforts de créer les conditions nécessaires en termes de capacités des structures administratives et financières nationales et en termes de cadre légal et de bonne gouvernance.

Enfin, l'engagement continu du Luxembourg dans le secteur de la microfinance nous a valu la présidence du UN Advisers Group on Inclusive Financial Sectors qui remet ces jours-ci aux Nations unies les recommandations de ses deux ans de travail.

Les défis de la réalisation des OMD à l'horizon 2015

La réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement doit aller de pair là, où cela est nécessaire, avec un travail que je qualifierai prudemment de travail sur les mentalités. Les pays du Nord doivent de façon

conséquente pratiquer et mettre en œuvre au jour le jour le partenariat qu'ils prônent sur le papier et qu'ils appellent de leurs vœux.

Les pays du Sud, quant à eux, doivent plus que par le passé sans doute intégrer les différentes facettes de la réalisation des OMD dans leurs politiques nationales dans une optique notamment de planification budgétaire, de bonne gouvernance et de renforcement des capacités en vue d'une plus grande appropriation.

Ces réflexions me ramènent au binôme inséparable de la quantité et de la qualité de l'aide.

Trois importants rendez-vous sont devant nous:

* Dans exactement deux mois, nous allons nous revoir à Accra au Ghana pour examiner et vérifier dans quelle mesure les signataires de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement ont respecté leurs engagements en termes d'appropriation de la part des bénéficiaires, d'un meilleur alignement sur les priorités des pays partenaires, mais aussi en termes de procédures plus harmonisées, de gestion pour des résultats ainsi que d'une responsabilité partagée entre les partenaires. La coopération luxembourgeoise a relevé ces défis et offrira d'ici-là son plan d'action de mise en œuvre des engagements souscrits.

* Le secrétaire général nous a convoqués pour faire le point sur l'état d'avancement de la réalisation des OMD au mois de septembre. C'est un rendez-vous important.

* Enfin, lors de la conférence internationale fin novembre à Doha, nous allons apprécier le suivi qui a été donné aux engagements pris en 2002 dans le consensus de Monterrey sur le financement du développement. J'espère qu'à Doha, nous serons à même de faire preuve d'engagement renouvelé, mais aussi d'imagination et d'originalité et surtout d'ambition, d'ambition commune et partagée.

Monsieur le Président,

En guise de conclusion, je voudrais réaffirmer la forte volonté du gouvernement luxembourgeois d'aller de l'avant dans la lutte contre la pauvreté.

Comme l'a fait dire l'auteur français Éric Orsenna de manière très pertinente à l'un de ses personnages de roman, en relation avec les besoins de développement du Mali en l'occurrence, «le Luxembourg ne peut pas tout faire».

Oui, le Luxembourg ne peut pas tout faire. C'est évident, mais ensemble avec tous les acteurs de ce que l'on appelle communément la communauté internationale, nous pouvons remporter le combat contre la pauvreté. Notre engagement en tout cas s'inscrit dans la durée. Il est, reste et restera entier.

Je vous remercie de votre attention.

Jean Asselborn à l'occasion de l'ouverture de la Bucerius Summer School à Hambourg

25 août 2008

I vividly recall my first encounter with Theo Sommer in Berlin earlier this year. Shortly after the Irish vote on the Lisbon Treaty, I had been invited to discuss the future of the European Union with a couple of journalists of the German Times. It was an exciting and interesting debate and I am very grateful that Theo Sommer invited me to this famous Summer School in Hamburg to share a few thoughts with you on the role of the European Union in respect to global governance.

A Nobel-prize winning French novelist famously wrote some 60 years ago: «I believe in the virtue of small nations. I believe in the virtue of small numbers. The world will be saved by a few.» As a politician of a small nation, I would have been more than pleased if this prediction had become true. But even though virtuous small nations have played an important part in many a great project – the European Union being an obvious example – I doubt that any small country today could save the world. Actually, I doubt that any single country, no matter how powerful or big it is, can save the world at all.

The reason for this is that some of the most acute problems the world is currently facing are global in nature and hence cannot be solved by one single country. At this Summer School, three years ago, they were rightly defined as «problems without passports» either because all parts of the world are more or less equally affected by them or because, due to the ever greater interconnections of economies and technologies, one event in one part of the world can have many, and sometimes unpredictable, effects in other parts of the planet and on different levels. Let me name just

a few of those global problems: climate change, the energy security, mass terrorism, nuclear proliferation, rising food and energy prices, or pandemics like AIDS.

As I mentioned before, those problems are not isolated and cannot be tackled separately, because they are not only global but also interrelated. Very often, they act as elements of a vicious circle. Take climate change for instance. Climate change can affect agricultural production, thus contributing to the rising of food prices, which in turn will increase poverty and create insecurity, which then fuels resentment and radicalization.

The threats arising from global warming are accurately summarized in a paper intitled «Climate Change and International security» presented in spring this year by the High Representative and the European Commission to the European Council. Those threats range from border disputes to environmentally induced migration, political instability and ethnic tensions. The report rightly concludes that the consequences of climate change also include political and security risks that directly affect European interests. Although the problems are different in nature depending on what side of the Mediterranean you are, they have a common root. The conviction that eventually we all benefit from solving those common issues is widely accepted today. It wasn't always that way.

The aspiration for peace and prosperity and the need for a global governance system are a consequence of the two World Wars which have devastated so many populations and countries around the globe. It has resulted in the foundation of international organisations both political, like the United Nations, and economical like the Bretton Woods Institutions. Past centuries had shown what a world dominated by selfish national interests could be. The time was ripe for a fairer system which was to rest on the equality of all countries and peoples. It is truth to say that the multilateral system has preserved us from a new large-scale conflict. There simply is no alternative for international relations to the unique framework represented by the UN.

The same ideal of peace and prosperity underlies the creation of the European Union. Luxembourg, as a founding member of all major multilateral organisations, has always taken very seriously its responsibility in this matter. That is, by the way, why Luxembourg is applying for a non permanent seat in the Security Council for the years 2013-2014: it is willing to fully

assume the responsibilities that stem from its integration in the system of multilateral co-operation, to show solidarity and commitment.

At the same time, for the last 60 years, the continuous progress of communication technologies and the development of transportation of goods and people amplified the convergence of cultures and economies known as globalization. As the assumption goes, the evolution of technologies has made boundaries redundant. Information flows can hardly be restricted; Internet, mobile phones, satellite television allow communication without borders. We are consuming goods – both material and immaterial – from all parts of the world.

But as we are trying to eliminate trade barriers and to break cultural boundaries, paradoxically, new borders appear. The number of independent states in the world is continuously rising. Since the end of World War II the number of states has more than doubled. On the European continent alone some 15 new countries have emerged since the collapse of the Soviet Union and the disintegration of the Federal Republic of Yugoslavia in 1991, sometimes after violent conflicts. Concealed by the ideological gap of the cold war, nationalism, whether secular or tinged with religious zeal, is striking back.

Thus, the greater picture is rather complex: on the one hand we have global problems in a globalised world; on the other hand we witness a fragmentation of former geopolitical entities, with inevitable power shifts and subsequent political instability. But the multilateral institutions created to address the global problems are a legacy of a world dominated by two competing ideologies and a couple of declining colonial empires.

Over the last decades, those international organisations, and foremost the UN and its Security Council have been criticised for their lack of effectiveness and their supposed irrelevance in a post-Cold-War era. The criticisms are not entirely unfounded. The emergence of the so-called developing countries on the international scene and the overall political evolution over the last two decades certainly raises the question of a fair and honest representation in the Security Council. Luxembourg, incidentally, has always pleaded for an enlarged Security Council with a greater number of seats, both permanent and non permanent. As to the effectiveness of the P5, a long-time complaint has been

that opposite interests were likely to end in a deadlock or, on the contrary, that they could lead to unilateral decisions without a clear mandate, thus undermining the credibility of the UN. Whenever multilateralism is not working, unilateralism risks taking over. This is at times a frustrating situation. But operating by consensus – which is the essence of multilateralism – always bears a risk of reaching a minimal agreement or no agreement at all.

As the public opinion has evolved with regard to the atrocities of civil wars and the slowness of the international response, attempts have been made to get around the problem. From the «right of interference» to the endorsement at the 2005 UN Summit of the concept of «responsibility to protect», the international community is actively seeking to prevent gross humanitarian and human rights violations within states. By challenging the Westphalian principle of the primacy of sovereignty enshrined in the UN Charter and its counterpart principle of the non-intervention in domestic affairs, those notions will nonetheless be subject to controversy whenever allies of great powers will be in the line of fire.

In the light of recent evolutions it is hence worth considering anew the role of national states and regional organisations in relation with supranational imperatives. I would like to focus my intervention on the contribution of the European Union in the multilateral organisations. First, because I am a convinced European. Second, because I believe that the EU is a unique experiment in governance that could be an example to the rest of the world. By pursuing common policies in fields reaching from climate change to development assistance over immigration and energy security, the European Union is a political answer to globalisation.

Let me start again with the example of climate change, which is probably the single most important issue humanity is facing in the long term. It is largely agreed that a rise in temperature of more than 2 °C above the pre-industrial level would have irreversible consequences. Whilst in the 1970, ecologists mainly focused on the environmental issue, we acknowledge today the real scope of the problem. Climate change is an ecological calamity likely to aggravate human tragedies. In a world of recurrent extreme weather events, conflicts over resources and mass migration, some basic rights will be threatened by the direct or indirect effects

of climate change: rights to health, water or property will not be guaranteed. As it happens the most vulnerable individuals or groups are first affected by climate change. Hurricane Katrina has shown that even when a rich country is hit by a natural catastrophe, its poor population suffers most.

The difference a single country can make in combating climate change on a global scale is rather insignificant. With almost 500 millions inhabitants – more than the United States and Russia together – the 27 countries of the European Union represent a highly industrialized region in the world. Any measure taken at European level is therefore likely to have an impact on the environment. In March 2007, the EU has endorsed an ambitious policy that aims to cut greenhouse gas emissions by at least 20% by 2020. Alongside other measures, such as improving the energy efficiency or increasing the share of renewable energies in the overall consumption, this policy is coherent and comprehensive. To reach the ambitious cut in emissions, the EU has opted for the cost effective «cap and trade» system. This market-based emission trading scheme, launched in 2005, has contributed to the expansion in carbon trading around the world. In 2006 for instance California passed a bill to reduce carbon emissions 25% by 2020 and considers implementing a cap and trade system similar to the European one.

The European integrated energy and climate change policy offers a good example of how countries can collaborate on a regional scale in order to meet global goals. The EU's front-runner approach in this area has already had positive effects on a multilateral level. At the United Nations Climate Change Conference in Bali in December 2007, the EU played a major role in reaching a settlement on the roadmap leading to Copenhagen, where the new Protocol to prevent global warming and climate change should be signed in 2009.

Another field where the European Union is a global front-runner is Official Development Assistance (ODA). In his 2007 mid-term report on the Millennium Development Goals, UN Secretary General Ban Ki-moon stressed the importance of raising the global development assistance in the years to come if the international community was to achieve the goals set out in 2000. Under Luxembourg Presidency of the European Council in 2005, the then 25 countries agreed to increase collectively their Official Development Aid

level up to 0.56% of their Gross National Income (GNI). These commitments should see annual EU aid double in 2010. The Member States have also committed themselves to achieving an ODA of 0.7% of their GNI by the deadline for the achievement of the Millennium Development Goals in 2015. With a share of more than 54% of the total aid, the EU is already the largest single contributor of ODA. I am happy to say, that my country is spending as much as 0.92% of its Gross National Income on development assistance and we are committed to reach the 1% mark within the next years.

But quantity is not all that matters. If fragmented, aid is likely to be dispersed; if uncoordinated it will result in duplication and overlap. Hence it is important to ensure that aid is delivered properly. Since development cooperation is a shared competence between the European Community and the Member States, the community policy is complementary to the policies pursued by the Member States ensuring a good balance between bilateral and multilateral aid. The so-called European Consensus on development, endorsed in 2005, sets out the common principles of the European development policies. The Member States' priorities, experience and expertise are taken into account and the role of the EU is to coordinate and harmonize the efforts. The EU is carrying out its agenda in close cooperation with multilateral players such as the United Nations and international financial institutions, to maximise the impact and effectiveness of global aid.

ODA is another good example of how a regional political organization like the EU can prove to be a very effective tool in order to increase the efficiency of multilateral bodies. But the same applies to other areas such as police and justice affairs, where the European cooperation helps fighting terrorism worldwide. As a coordinator of 27 countries, the European Union is therefore an important linkage between national countries and international organizations.

If development assistance is necessary to reduce poverty, self-sustainability must remain the long-term aim. The fact that the developing world is catching up with the industrialized countries is a positive evolution of globalisation. The EU should therefore support the rise of the emerging powers in the framework of the multilateral system. The recent failure of the Doha-Round talks will have a lot of losers: most of the developing countries, but also some of the emerging countries

will possibly suffer from the breakdown in talks. The halt of the Doha Round negotiations at the end of July might well weaken the WTO and with it the agreements that provide the legal ground rules for international commerce.

From our point of view, it would have been important to focus not only on tariffs, that is how much duty you have to pay at a border so that you can export products. We think the discussions should also have included norms and rules for global trade as for example rules on how to solve commercial disputes like the payment of subsidies to key industries. A prime example for the need of such rules was the dispute between the US and the EU on how much financial support they could grant to their respective aircraft industries Boeing and Airbus. As you are aware this dispute has been resolved under the auspices of the WTO.

However, it is still too early to draw final conclusions after the discussions in Geneva at the end of July. EU Ministers for Foreign Trade will analyse and discuss the situation at a meeting in Brussels in September. However, one has to point out that the breakdown of talks in Geneva does not imply the collapse of the Doha round itself.

The European Union has to show its willingness to continue the negotiations, but it is difficult to see exactly how that can be done in the coming months. One probably has to wait until after the US elections in November this year and until the new administration's position is known. I am convinced that the Doha round negotiations are not over and that the EU should meanwhile reflect on the reform of the Common Agricultural Policy (CAP).

Over the past couple of months signs of an economic recession in at least part of the world economy have made the round. I think it is important that we do not add a depression of global trade to this. All members of the WTO need to make an effort in order for the Doha round negotiations to come to an acceptable conclusion. One has to keep in mind what the Doha round is about. The aim is to integrate all developing countries into the international trade system and not only the emerging ones. I remain convinced that this is still possible. An agreement on the Doha round would also stimulate the effectiveness and impact of our development cooperation policies.

It is often said that in terms of foreign policy the EU's contribution is mainly – if not entirely – economic and humanitarian. The perception that Europe is a payer, not a player, grows deep roots. But this isn't entirely fair or true. Understandably, foreign policy is a difficult matter within the Union. Just as in multilateral organizations, consensus is required and the larger the Union the greater the chance that one Member State can block a decision. It is therefore my belief that foreign policy will remain the trickiest area of the EU in the years to come. The lost momentum of the European Defence Community in the early 1950 has long postponed the project of a tight political union.

That is not to say that between the signing of the Rome Treaties and the creation of the Common and Foreign Security Policy (CFSP) in 1993 there was no European Foreign Policy. Europe's position on the Middle East for instance has been consistent ever since the Declaration of Venice in 1980, which established the right to existence and to security of all States in the region, including Israel, and justice for all the peoples, which implies the recognition of the legitimate rights of the Palestinian people. We have always considered the Palestinian-Israeli conflict as our strategic priority. The 2002 Seville declaration explicitly mentions the two-States solution which is widely accepted today. The importance of the European contribution in the Middle East Peace Process is reflected through the Union's participation in the Quartet, its role in the border assistance mission in Rafah and its police mission «EU COPPS» in the Gaza Strip. In this context, it is also appropriate to underline that the Quartet is a European creation, which was established in Madrid in 2002, as a result of the escalating conflict in the Middle East.

In 1999 the Amsterdam Treaty has introduced important changes by spelling out the fundamental objectives of CFSP and setting out how those objectives can be achieved. The Lisbon Treaty goes further and makes new provisions to make EU Foreign Policy more effective and more visible. If implemented, the Treaty will increase the powers of the High Representative for Foreign Affairs and Security Policy who will give the EU a more streamlined international presence. The effectiveness of CFSP will however always remain a matter of political will and vision. Even the most perfect Treaty cannot guarantee any progress, if political will and vision are absent.

The European Security and Defence Policy (ESDP) is a fast growing aspect of the EU Policy. In less than ten years it has become an important tool in the context of multilateral military and civilian cooperation. Today, there are ten active ESPD missions (both civilian and military) in the Western Balkans, in the Middle East, in Asia and in Africa. One of the most important missions is currently being deployed in Kosovo. The EULEX mission will support the Kosovo authorities in their efforts to build a sustainable and functional Rule of Law system under the executive authority of the UNMIK, the United Nations mission in Kosovo.

The new type of threats that we face today differ from those anticipated during the Cold War. They call for a solution that is definitely not purely military. The ongoing ESPD missions show that the instruments needed to tackle these conflicts are manifold. Depending on the situation, they can be political, judicial or humanitarian. Some situations require civilian crisis management, other effective policing, still other necessitate economic help for reconstruction and practical expertise.

This leads me to open a short bracket on the recent conflict between Russia and Georgia. Because the Europeans stood finally united behind the French Presidency – not without difficulties as you know –, the EU was able to play an important role at the very right moment to help silencing the weapons. This was possible because the EU did not play the «blame game», but gave the absolute priority to peace in Georgia. EU Foreign Ministers clearly stated that military action is not a solution, neither for Georgia, nor for Russia, and that the sovereignty and territorial integrity of Georgia must be respected. When it is united, the EU is a credible actor wielding serious clout. The EU is ready and willing to make an important contribution to the stability of the Caucasus, including on the ground, in close cooperation with the UN and the OSCE. Ultimately, a definitive solution to the conflict should be settled by the UN Security Council and the EU is actively engaged to that end.

The events of 8 August have led to a dangerous evolution which is not only limited to the Caucasus. Since the creation of the Russian Federation in 1991, this is the first time ever that the United States and Russia are unable to speak to each other at a high level. This is an extremely negative evolution and it is exactly here that the EU has to play its role and to bring both powers on

speaking terms again. The times where we spoke of the «good» US and the «bad» Russia, or vice versa, are over and have no place any longer in the 21st century.

In my introduction I pointed out that most of the global governance bodies dated back to the early post-war days and that their relevance was regularly being questioned. The reform of the Security Council might well be overdue, but even a better working institution is no guarantee that all the problems we are facing today will be solved. An enlarged Security Council might make the UN decisional body more representative, not necessarily more efficient. Since we cannot start from scratch, we have to build upon what exists and try to improve what can be improved. Progress can be achieved through a better coordination between the UN and its partners. This is the case today in the field of crisis management and peacekeeping, where the UN and the European Union cooperate ever closer.

In a world where border disputes and civil wars along ethnic lines are the most common source of conflict, regional organizations will have an increasing role to play between nations and global governance bodies. When the civil war broke out in the former Republic of Yugoslavia in the early 1990, Europe couldn't prevent the tragedy. Today, it is a whole different picture which presents itself to us. The various republics have become nations of their own and, notwithstanding certain tensions, live side by side. After Kosovo's unilateral declaration of independence, Serbia refrained from violent action. Why is that? Well, I am convinced that the European perspective offered to Serbia was, and continues to be, of crucial importance in this respect. Just like it is the case for its neighbours: Croatia, Bosnia Herzegovina, Montenegro, FYROM and Kosovo. That's why it is so important that we stand by our promises: commitments have been made at the Summit in Thessaloniki in 2003. They have to be kept.

For the Balkans, and, to a lesser extend for the former communist countries of Eastern Europe, the European Union is still standing for something which younger people in Western Europe take for granted; namely peace. It was not too difficult to explain in the post-war years to the citizens of France, Germany, Italy, Belgium, the Netherlands or indeed Luxembourg why building a strong and united Europe was so important. One look at the crosses in the cemeteries was enough for them to understand the necessity of building a

common future for the next generations. In a sense, they have achieved their goal beyond expectation. For most citizens in the European Union, war has fallen into oblivion. Today, citizens have other priorities and expectations; new symbols are needed.

What is it that makes the EU so unique? I believe it is its diversity, its tolerance, its freedom, its openness, symbolized by the absence of internal borders.

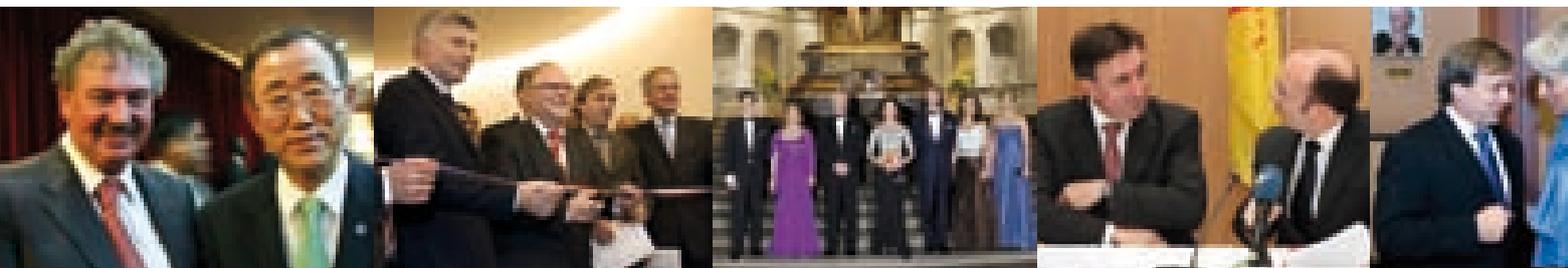
Europe is a space without physical borders but also a space without intellectual, cultural, economic or social borders.

To quote the European security strategy: (...) «This is a world of new dangers but also of new opportunities. The European Union has the potential to make a major contribution, both in dealing with the threats and in helping realize the opportunities. (...) In doing so, it contributes to an effective multilateral system leading to a fairer, safer and more united world.»

Thank you very much for your attention.

Service information et presse du gouvernement luxembourgeois

33, bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-82181
Fax: (+352) 47 02 85
E-mail: edition@sip.etat.lu
www.gouvernement.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Service information et presse